LIBRARY OF PRINCETON
OCT 6 1911
THEOLOGICAL SEMINARY.

BX 4735 .Q4 A4 1900
Quesnel, Pasquier, 1634-
1719.
Un jans eniste en exil

CORRESPONDANCE

DE

PASQUIER QUESNEL

II

A LA MÊME LIBRAIRIE

PAR ALBERT LE ROY

La France et Rome de 1700 à 1715, *histoire diplomatique de la Bulle « Unigenitus » jusqu'à la mort de Louis XIV*, un volume in-8° . . . . . 8 francs.

UN JANSÉNISTE EN EXIL

LIBRARY OF PRINCETON
OCT 6 1911
THEOLOGICAL SEMINARY.

CORRESPONDANCE

DE

PASQUIER QUESNEL

PRÊTRE DE L'ORATOIRE

SUR LES AFFAIRES POLITIQUES ET RELIGIEUSES DE SON TEMPS

PUBLIÉE AVEC DES NOTES

PAR

Mme ALBERT LE ROY

TOME SECOND

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE DIDIER
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1900
Tous droits réservés

Digitized by the Internet Archive
in 2024 with funding from
Princeton Theological Seminary Library

https://archive.org/details/unjansnisteenexi02ques

CORRESPONDANCE

DE

PASQUIER QUESNEL

Quesnel à du Vaucel

11 janvier 1697.

Le cardinal Le Camus m'a toujours paru peu instruit des affaires du jansénisme et n'avoir point de principes assurés. S'il trouve la première partie de l'ordonnance belle et bonne, tout le monde n'est pas de son avis.

Je ne sais à quel propos vous me dites que vous ne voyez pas que ce soit donner un démenti aux papes que d'autoriser la distinction du fait et du droit et de dire que, les papes ayant pu se tromper sur la question de fait, il suffit à cet égard de garder le silence.

Je ne suis pas encore botté pour Paris, et je ne prendrai pas encore sitôt la botte. Ce qu'on me proposait d'écrire à Dom Bernard [*Noailles*] sur sa pièce eût été pour l'approuver et me faire par là ouvrir la porte. Rien ne presse.

Le R. P. général de l'Oratoire prêcha donc, le premier de l'an, aux Jésuites de Saint-Louis. Il finit son troisième point en demandant au Saint-Esprit (le bonnet à la main) de graver dans nos cœurs l'amour de ce divin nom, dont il avait exalté les effets admirables

et la vertu, etc. Puis, se tournant vers l'autel (toujours le bonnet à la main) : « Et vous, s'écria-t-il, célèbre compagnie établie pour étendre la gloire de ce nom adorable, pour le porter, comme l'apôtre, devant les rois et les princes et jusqu'aux extrémités de la terre, suivez la route qui vous est marquée! Dispersés de l'orient à l'occident, du midi au septentrion, que rien n'échappe à votre zèle ! Qu'il détruise, qu'il consume, qu'il anéantisse tout ce qui s'oppose à ce rêve ! Faites que les rois et les puissances s'y soumettent, que les sages du siècle le révèrent, que les nations différentes et les divers peuples disent tous d'une même bouche avec l'apôtre : « La gloire est au Seigneur ! » Enfin que toute langue confesse que le Seigneur Jésus est dans la gloire de Dieu son Père ! Gloire que je vous souhaite, etc. »

Celui qui m'écrit comme témoin, en sortant du sermon, entendit un abbé qui se tourmentait fort pour faire goûter ce compliment à un vieux jésuite; mais, quelques efforts qu'il fît, le bon Père témoignait ouvertement que l'encens n'était pas d'assez bonne odeur. « Etablie, établie, destinée », disait-il, en interrompant l'autre, et marquant qu'il avait bien compris que le Père général n'avait pas voulu dire que la société répondît aux fins de son institution. « Mais que pouvait-il dire de plus honorable ? reprit l'abbé. » — « Il est vrai, repartit le bon Père, il était dans la chaire de vérité, il ne devait pas parler autrement. » Le P. Bourdaloue a dit, chez un magistrat, que le Père général avait, dans cette fin de sermon, donné aux prédicateurs un excellent modèle à imiter, en exhortant au devoir et s'abstenant de louer. Le P. Gaillard, dit-on, prêchera la fête des grandeurs de Jésus à l'Oratoire et imitera, sans doute, le Père général.

Quesnel à du Vaucel

24 mai 1697.

Vous demandez comment il est possible que M. de Paris et le roi n'ouvrent point les yeux. Et qui sait s'ils ne les ouvrent point? Les nouvelles de Paris, manuscrites et qui seront dans la première *Gazette*, disent que le P de La Chaise n'a point paru à Versailles depuis quinze jours; que la dernière fois que le roi s'est confessé, ç'a été à M. Hébert, curé de Versailles, et que l'on soupçonne une disgrâce de ce pauvre Père. D'autres lettres de particuliers marquent que c'est le bruit de Paris.

L'évêque de Vence est mort à Tournay[1]. C'est bien loin de sa résidence. Celui de Metz est aussi parti[2].

On a dit à M. de Reims que le général des jésuites s'est vanté qu'il écrirait pour le *Nodus*. Ce prélat l'y attend, et il a bien promis qu'il censurera son livre, s'il ose le faire. Il devait partir lundi dernier pour son diocèse, d'où je doute fort qu'il revienne sans donner quelque coup, ou, comme on m'écrit, sans lancer quelque foudre qu'on craint depuis longtemps.

La querelle est toujours fort échauffée entre M. de Cambrai et M. de Meaux. Ce dernier a fait ses remarques sur le livre du premier et, après les avoir communiquées à Mgr de Paris et à M. de Chartres, il les a données à M. de Cambrai. Si celui-ci ne donne des éclaircissements qui tiennent lieu de rétractation, l'autre est résolu d'écrire, prétendant que c'est l'intérêt de la religion et de la vérité.

1. Jean-Balthazar de Cabanes de Viens, évêque de Vence, de 1686 à 1697.

2. Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz, de 1668 à 1697.

Quesnel à M. de Pomponne[1]

1er septembre 1697.

Tout le monde, à Paris et en Flandre, publie si hautement que la paix[2] est faite, que la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire ne devrait être qu'une lettre de congratulation. Je la crois, au moins, si avancée que je ne risque rien en prenant la liberté de vous dire, par avance, qu'au milieu de la joie universelle de toute l'Europe pour l'accomplissement d'un si grand ouvrage, j'en aurai une toute particulière de le voir si heureusement terminé par votre ministère. Cependant je n'ai pas laissé de me charger d'écrire à Votre Excellence d'une chose que l'on souhaiterait fort qui pût entrer dans les articles qui sont encore en négociation.

Vous êtes trop sérieux, Monseigneur, si vous ne riez pas de ma proposition; mais, après avoir donné au ridicule ce qu'il mérite, ne laissez pas d'avoir la bonté de m'écouter et de ne m'en pas croire moins bon Français parce que je vous sollicite en faveur de l'Espagne. Mais non, ce n'est point pour l'Espagne, c'est pour l'Eglise, c'est pour l'université de Louvain, qui en est un ornement et un soutien. Il est question de la faire jouir des grâces que les papes et les souverains lui ont accordées, en lui donnant le droit de nomination à quelques bénéfices dans les églises qui étaient alors sous la domination de ses anciens souverains, et maintenant sous l'obéissance du roi.

Je n'explique pas l'affaire davantage à Votre Excel-

1. Lettre appartenant en original au P. Ingold, de l'Oratoire.

2. Paix de Ryswick, en quatre traités conclus : avec la Hollande, le 20 septembre; avec l'Espagne, une heure après; avec l'Angleterre, le 21; enfin avec l'empereur, le 30 octobre 1697.

lence, Monseigneur, sachant qu'elle en est amplement informée d'ailleurs. J'ose seulement la supplier très humblement de vouloir bien écouter très favorablement ceux de Louvain, qui ont charge de l'en entretenir et de lui représenter la justice de leur demande, comme ils le croient. Il semble, en effet, qu'il y ait quelque justice, sauf correction, que les nominations accordées par les papes à cette université ne reçoivent aucune atteinte par les changements de souverains, comme il serait juste que l'université de Douai jouît des nominations qu'elle aurait sur les églises de la domination d'Espagne, si elle avait été en possession de quelques-unes avant que d'être à la France. Il me semble, d'ailleurs, qu'il serait de la grandeur et de la dignité du roi de se rendre le bienfaiteur d'une université étrangère, qui tiendrait à un grand honneur d'avoir une obligation signalée à un si grand roi, et qui pourrait en laisser un monument perpétuel de reconnaissance à ses descendants. Ce serait aussi de nouveaux sujets que Sa Majesté acquerrait par les nominations de l'université de Louvain, sans en perdre aucun des siens, et on peut s'assurer que ce serait des sujets de mérite, très capables de servir l'Eglise par leur science et de l'édifier par leur piété; car il faut avouer que cette université en a toujours été remplie. Ce mélange serait avantageux à la nation et pourrait avoir encore, dans la suite, des utilités considérables, selon les occurrences.

Mais vous verrez mieux par vous-même, Monseigneur, la justice et les avantages qui peuvent se trouver dans la demande de ces messieurs, et ce n'est qu'en cas que vous les trouviez en effet que je vous supplie d'avoir la bonté d'apporter les facilités qui pourront dépendre de Votre Excellence dans cette affaire, et de vouloir regarder de bon œil les députés pour qui j'ai l'honneur de vous faire cette prière.

Quesnel à du Vaucel

3 janvier 1698.

On m'a mandé de Paris à peu près la même chose que vous, touchant ce qu'on impute à M. de Meaux; que les fénelonistes disaient que M. de Meaux lui avait recommandé de favoriser les jansénistes de son diocèse et qu'ayant été obligé d'en pousser quelques-uns il en avait été irrité. C'est le contraire; car il a paru d'abord avoir de l'estime et pour M. Huygens et pour les autres. Ce pauvre prélat est à plaindre; il paraissait prendre un train à souhait. Il prêche avec une facilité, une onction et d'une manière qui gagne tout le monde. Il prêchait les plus fortes vérités, était zélé pour la discipline. J'ai peur que tout cela ne dépérisse. Il avait renvoyé la plupart des moines à l'examen. Dans la dernière ordination, il les a tous reçus. Il avait engagé les Pères de l'Oratoire de Mons à mettre un de leurs Pères à Soignies, à la place d'un homme contre qui il y avait beaucoup de plaintes et qui était passé de l'Oratoire de M. de Bérulle à l'Oratoire de Saint-Philippe, qui est établi à Soignies. Il devait soutenir cette affaire, ayant interdit ce premier curé. Depuis peu, il a écrit aux Pères de Mons qu'après y avoir bien pensé il croyait qu'ils feraient aussi bien de retirer leur Père. Peut-être que les Rouliers [*jésuites*] lui ont demandé des preuves de son opposition aux jansénistes et de sa confiance aux moines. La famille de ce prélat est, de longue main, attachée à Saint-Sulpice. Je crois que c'était son père qui en était un grand support, M. le marquis de Fénelon.

Le fils du prince de Monaco, abbé de vingt-sept ans, prêt à entrer en licence, est entré depuis peu à l'Oratoire. Les jésuites ont fait tout ce qu'ils ont pu pour

l'en détourner et sont venus, les uns après les autres, le voir pour décrier l'Oratoire. Ils ont fait de même auprès du prince de Monaco. M. l'archevêque de Paris fut celui qui lui en porta la nouvelle et qui fit ce qu'il put pour le disposer.

M. de Tillemont est toujours fort incommodé. On craint qu'il ne devienne asthmatique.

On imprime le discours en vers de M. Boileau-Despréaux sur *l'Amour de Dieu*, avec quelques autres.

Quesnel à du Vaucel

24 janvier 1698.

Les deux épîtres X et XII de M. Despréaux font bien mal au cœur aux révérends Pères. Ils clabaudent, ils se déchaînent; mais il n'en sera rien davantage.

Ce qui a fait faire si tôt le mariage du duc de Bourgogne est que le roi avait promis de le faire célébrer, aussitôt que la princesse aurait douze ans accomplis. Elle les eut accomplis, le 6, et on la maria, le 7, avec dispense. On les mit au lit comme deux poupées; on fit entrer l'ambassadeur de Savoie, et le roi lui dit qu'il pouvait mander qu'il avait vu les conjoints ensemble au lit. M. le duc de Bourgogne se releva un peu après.

On a porté à Port-Royal les saintes dépouilles de feu M. de Tillemont. On l'a revêtu d'habits sacerdotaux, et M. le Bruleur [*Le Noir de Saint-Claude*] me mande qu'il avait le visage vermeil, les joues point enfoncées et les membres souples, quoiqu'il y eût trois jours qu'il était mort. C'était assurément un grand serviteur de Dieu. La *Gazette de France* en a fait une mention honorable, aussi bien que d'un P. de Chevigny, de l'Oratoire, qui était de mes bons amis et avait été autrefois capitaine aux gardes, avait commandé dans Ypres et dans Belle-Isle, où il fut envoyé pour s'en rendre

maître, quand on arrêta M. Fouquet. C'était un homme bien à Dieu.

Il y a une cinquième lettre du P. Alexandre. Elle est sur la grâce. Je ne l'ai pas vue. Jansénius y est encore maltraité, car il semble qu'on ne puisse établir le bon jansénisme qu'en daubant le bon Jansénius.

Quesnel à M. Boileau[1], *chanoine de la Sainte-Chapelle, à Paris*

18 février 1698.

J'apprends, Monsieur, à ce moment, qu'une personne qui vous est chère, et que j'honore au dernier point, a dit avec douleur à un de mes amis que Mgr l'archevêque de Reims m'attribuait un certain livre, qui paraît depuis quelque temps contre l'ordonnance de Mgr l'archevêque de Paris, du 20 août 1696[2].

Bien plus, ce grand prélat ajoute, dit-on, qu'il en est sûr. Il le dit hautement et ajoute qu'il n'est pas homme à dire des choses en l'air. Je savais déjà bien que le bruit en courait, et je ne m'en alarmais pas, sachant que, depuis trois ou quatre ans, on a pris un vain plaisir à m'attribuer tout ce qui paraissait d'odieux dans le

1. L'original de cette lettre appartient au P. Ingold, de l'Oratoire. Une copie se trouve à la Bibliothèque nationale, ms. 13899.

2. *Histoire abrégée du Jansénisme, avec des remarques sur l'ordonnance de M. l'archevêque de Paris.* Cologne, Druckerus, 1698, in-12.

Cet ouvrage semble l'œuvre collective de MM. Louail, Fouillou, et de Mlle de Joncoux. Il va amener une querelle de quelques mois dans le parti, et jusque dans l'intimité du P. Quesnel. Fouillou, de même que Mlle de Joncoux, la savante fille, traductrice de Nicole, étaient inconnus de notre exilé. Aussi, à la suite de cette lettre à M. Boileau, ayant eu l'intuition d'une correspondance secrète entre M. Ernest Ruth d'Ans, qui vivait avec lui, et les auteurs de l'*Histoire abrégée*, Quesnel se crut-il en droit de pénétrer dans la chambre du chanoine absent et de s'approprier les lettres clandestines. Nous verrons, en 1700, que de là datent ses relations personnelles avec Mlle de Joncoux, qui commencèrent non sans une certaine aigreur.

public en matière d'écrits, et qu'après plusieurs lettres de désaveu que j'ai écrites à quelques-uns de mes amis, on m'avait assuré que ce faux bruit était tout à fait tombé, mort, enseveli. Mais, à ce que je vois, le voilà ressuscité d'une manière bien glorieuse, puisque c'est dans la bouche d'un prélat si éminent par sa dignité et par tant d'autres endroits.

Ce qui me console, c'est que je le crois trop plein de raison et d'équité pour vouloir ajouter foi à un bruit qui m'est si injurieux, sans en avoir des preuves claires comme le jour, et que je suis assuré que ceux qui l'ont voulu surprendre sur ce sujet ne lui en sauraient donner aucune qui ait la moindre couleur de vraisemblance, loin d'être fondée dans la vérité.

Je suis si las de donner des désaveux et des éclaircissements sur de semblables attributions qu'il me prend quelquefois envie de laisser parler le monde et de me renfermer dans un profond silence, content du témoignage de ma conscience et de mon innocence, dont Dieu est témoin ; mais j'avoue qu'en cette occasion je ne me puis résoudre à faire le philosophe. Le profond respect, la tendresse, si je l'ose dire, la vénération dont j'ai le cœur pénétré pour mon digne archevêque, que je vénère comme un don des plus signalés que Dieu ait fait depuis longtemps à l'Eglise de Paris et à toute l'Eglise de France ; ces sentiments, dis-je, ne me permettent pas de laisser ni dans son esprit, ni dans celui de Mgr de Reims, ni d'aucun autre, une idée si fausse et qui me déshonorerait si fort.

Je vous supplie donc, mon cher Monsieur, de prendre la peine de désabuser Mgr de Reims de ce faux bruit, faux de toute la fausseté imaginable, faux dans le fond et dans les circonstances, faux en toutes manières.

Je n'ai jamais eu la moindre pensée de faire aucun écrit contre l'ordonnance en question. Je n'ai point fait celui qui a pour titre : *Abrégé de l'histoire du Jansénisme*

avec des remarques sur l'ordonnance de Mgr l'archevêque de Paris, du 20 *août* 1696.

Je n'en ai eu aucune connaissance avant l'impression ; je n'y ai eu aucune part, de quelque manière que ce soit; je n'en connais point l'auteur et ne soupçonne pas même qui peut l'être. Je suis assuré que ce n'est aucune personne avec qui j'aie quelque commerce ou quelque liaison. Je n'en ai eu connaissance que fort tard depuis qu'il est imprimé ; je ne l'ai jamais eu que par emprunt. Il a passé par mes mains, comme un éclair. Je l'ai parcouru fort vite, en m'arrêtant principalement à ce qui est de doctrine et passant une partie du reste. Je ne l'ai pu recouvrer depuis, et il ne m'en est resté qu'une idée fort légère et fort confuse.

Je ne sais si l'opinion de ma bonne foi est assez bien établie dans l'esprit de Mgr de Reims pour me faire espérer que Sa Grandeur sera persuadée de la sincérité de cette déclaration ; mais vous pouvez, Monsieur, l'assurer que je suis prêt d'en faire serment. Non seulement je n'y ai aucune part, mais je suis très fâché que l'auteur, quel qu'il soit, se soit avisé d'une telle entreprise et l'ait exécutée d'une manière si contraire au respect dû à l'autorité épiscopale et à la vénération que tous ceux qui aiment l'Eglise doivent particulièrement avoir pour un archevêque d'un mérite si extraordinaire, qui fait tant d'honneur et tant de bien à l'Eglise, et qui, par la bonne odeur de ses vertus épiscopales et de ses travaux apostoliques, embaume, pour ainsi dire, toute la France[1]. Je serais, d'ailleurs, ingrat et injuste, si je n'avais ces sentiments; et il y a même

1. Fouillou, ayant eu connaissance de ce passage, fulmine contre le P. Quesnel dans une lettre à M. Ernest Ruth d'Ans, du 16 mai 1698, une de celles justement que confisqua Quesnel, peu de temps après : « En se déclarant contre les *Remarques*, il est allé contre le sentiment universel de tous ses amis. S'ils n'ont osé approuver le livre, du moins ne l'ont-ils point condamné. Il semble même que ces *Remarques* ont fait quelque impression sur M. de Paris. » (Amersfoort, boîte K.)

des conjonctures particulières qui me regardent dans le le temps où cet écrit a paru, qui seules auraient dû me détourner de le faire, quand mille autres considérations ne m'en auraient pas empêché, et qui m'auraient fait passer pour un étourdi et un insensé, si j'avais seulement pensé à le faire. Ce n'est pas, par la grâce de Dieu, aucune vue humaine qui me fait faire une telle déclaration. Je n'ai aucunes prétentions. Je n'attends rien, je ne demande rien, je crains plus les grâces des hommes que je ne les désire. C'est la seule considération de la vérité qui me fait parler et la crainte de perdre la part que je puis avoir, tout indigne que j'en suis, aux bonnes grâces de mon pasteur et de mon père, et de contrister le Saint-Esprit dans un cœur qu'il a consacré à Dieu d'une manière qui réjouit la cité de Dieu. On ne me soupçonnera pas non plus d'user ici d'équivoques ou de restrictions mentales. Il serait difficile qu'il y en eût de cachées sous des paroles si claires, et vous savez, d'ailleurs, Monsieur, que je n'ai jamais tâté de ces drogues-là. Vous pouvez donc assurer en toute confiance Mgr de Reims que ceux qui lui ont voulu faire accroire que je suis auteur du livre en question, ou l'ont trompé ou ont été trompés eux-mêmes ; qu'on ne peut lui en avoir produit aucune preuve qui ne soit fausse ; que je défie qui que ce soit d'en produire de véritables, et que rien ne me ferait plus de plaisir que de voir approfondir ce mystère, qui pourrait bien descendre en droite ligne de ce mystère d'iniquité tramé contre les théologiens de Douai par le faux Arnauld. Comme la fausseté ne peut pas se soutenir longtemps, j'espère que celle-ci tombera bientôt d'elle-même dans l'esprit d'un prélat qui n'est pas d'humeur à dire des choses en l'air. Je vous aurai beaucoup d'obligation, Monsieur, de ce que vous voudrez bien y contribuer, et ce me sera une nouvelle raison d'être plus que jamais votre très humble et très obéissant serviteur.

Quesnel à du Vaucel

14 mars 1698.

Il est vrai que M. Gerbert [*l'archevêque de Reims*] a baissé. Il n'est pas aimé et ne paraît pas, aussi, fort aimable. Il n'est pas de la race de ceux par qui le salut doit être donné à Israël. On vient de m'envoyer vingt-quatre vers intitulés : *Secret infaillible pour faire cesser les remontrances, adressé à M. l'archevêque de Reims*[1]. C'est une censure véhémente et bien mordante de sa conduite et de sa personne. Il serait à souhaiter qu'il ne donnât pas lieu à la censure.

1. SECRET INFAILLIBLE POUR FAIRE CESSER LES REMONTRANCES ADRESSÉ A Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS

Paris depuis un mois contre vous se déchaîne,
Et je vois que la cour en rit depuis longtemps.
Voulez-vous au public ne plus donner de scène?
Maurice, écoutez bien ces avis importants :
Condamnez-vous enfin à faire résidence,
Et n'embarrassez plus la cour
De votre importune présence.
Vous y paraissez trop, et la nuit et le jour.
Contentez-vous d'un bénéfice,
Ce point n'est pas indifférent.
En avoir dix, c'est avarice ;
Saint Augustin n'en veut pas tant.
Mais surtout, plus de jeu, plus de galanterie,
Plus d'aventures dont on crie !
Tel commerce ne convient pas
Au plus saint de tous les états.
Songez encore à vous défaire
De ce qui vous rend odieux.
Votre ton de Sarmate et vos airs de corsaire
Vous donnent dans le monde un travers furieux.
Soyez humble, doux, gracieux ;
Ne cherchez plus à mordre sur personne,
Et mettez à profit les avis qu'on vous donne.
Il vous en coûtera ; mais vous en serez mieux.

On a imprimé trois lettres de M. de Cambrai à M. de Paris. Il lui écrit sur son instruction pastorale. Tout roule sur des questions de fait. J'en ai eu un exemplaire qu'on avait donné à un de mes amis d'ici, et je l'ai envoyé à un de mes amis de delà, nommé Dom Antoine de Saint-Bernard [*Noailles*], comme je lui avais envoyé les autres que j'ai pu avoir.

Quesnel à du Vaucel

21 mars 1698.

On m'écrit de Versailles ceci : « Les semi-quiétistes se vantent que M. du Til [*Hennebel*] a gagné M. Orose [*cardinal de Noris*] pour M. du Repos [*Fénelon*]. Si cela est vrai, je ne sais comment on peut donner dans le piège d'un prélat qui imprime que, quoi qu'on décide delà les monts, il s'en tiendra là et qu'il ne prépare point d'échappée par la distinction du fait et du droit. »

J'ai répondu qu'il n'y avait rien de vrai en cela et que M. du Til [*Hennebel*] n'a point assez de crédit sur l'esprit d'Orose [*cardinal de Noris*] pour le faire tourner de ce côté-là, quand il le voudrait ; mais que je le croyais dans une disposition contraire, ou plutôt qu'il ne se mêlait point de cette affaire.

M. Talon, ci-devant avocat général, est mort président au mortier[1]. Le fils de feu M. le premier président a sa charge, et celle d'avocat général qu'il avait est donnée à M. Portail, neveu de feu M. de Tillemont, pour 400.000 livres. C'est un jeune homme de vingt-trois ans, fils du conseiller de la grand'chambre.

1. « Il alla dans l'autre monde, nous dit Saint-Simon, voir s'il est permis de souffler le froid et le chaud. »

Quesnel à du Vaucel

28 mars 1698.

Je plains le P. Soanen, évêque de Senez, qui est entré par la porte de la cour et par ses complaisances pour le P. Regnauld [*P. de La Chaise*] dans l'épiscopat. Il a prêché à Aix devant le parlement. On me mande de là qu'il y a édifié par sa modestie autant que par ses prédications. Mais, en vérité, un évêque, qui entre dans un diocèse de la nature de celui-là, doit y trouver assez de besogne pour n'en devoir pas aller chercher chez ses voisins. S'il était sage, il ferait de deux choses l'une, ou de sortir du poste où il est mal entré, ou de renoncer au moins à tout dessein de translation et de se sacrifier par les travaux de son ministère. Mais bientôt, si Dieu ne lui fait une grande grâce, l'air se trouvera trop brûlant, et il en faudra changer.

Quesnel à du Vaucel

4 avril 1698.

On a su que le cardinal de Bouillon avait demandé au pape que l'affaire de M. de Cambrai fût ôtée aux consulteurs et renvoyée au Saint-Office à droiture, afin que, comme doyen, il la pût faire traîner si longtemps qu'on l'oubliât. Je ne conçois pas trop comment il l'aurait pu faire, ni s'il tient rang de doyen à la congrégation. On ajoute qu'on pourrait bien substituer un ambassadeur à cette Eminence si partiale[1]. Je doute

1. Le roi, en effet, s'apercevait, depuis l'année précédente, que le cardinal de Bouillon exécutait mollement les instructions reçues de Paris. Aussi lui écrit-il une lettre assez sèche, le 27 novembre 1697 : « Mon cousin, les ordres que je vous ai donnés de solliciter fortement et de presser

qu'on le fît pour cette raison ; mais, s'il devenait effectivement doyen, il ne pourrait plus, comme je pense, être chargé des affaires d'un royaume particulier.

On disait, dans ce pays-là, qu'on doutait de la canonisation de Don Juan, parce qu'on avait vu la lettre d'un homme qui dit en avoir parlé au pape, qui lui répondit de manière à faire croire que Sa Sainteté n'y pensait plus.

Quesnel à du Vaucel

11 avril 1698.

Il n'y a rien de nouveau. Le neveu de M. l'archevêque de Paris [1] a épousé la nièce de Mme de Maintenon. Le roi, en donnant la chemise au nouveau marié (ce qu'il ne fait qu'aux princes du sang), comme Mme la duchesse de Bourgogne la donna à la nouvelle épouse, le roi leur donna à chacun 8.000 livres de pension. Mme de Maintenon en a reçu les compliments de toute la cour dans son lit, et il n'y avait pas un siège dans la chambre, de sorte que Mme la duchesse de Bourgogne, voulant s'asseoir, se mit sur le bord du lit. Vous rirez de tout

le pape de prononcer sur le livre de l'archevêque de Cambrai, sont si positifs que j'ai peine à croire les avis que je reçois que vous laissez présentement languir cette affaire. » (Aff. étr. Rome 385.) Et, un an plus tard, envoyant un nouvel ambassadeur, le prince de Monaco, pour terminer l'affaire de M. de Cambrai, le roi écrit au cardinal de Bouillon : « Pour vous dire tout, on prétend que, dans le temps que vous êtes obligé de vous acquitter de mes ordres, vous en traversez vous-même le succès par des intrigues secrètes, par les voies sourdes que vous employez, par un accueil favorable à ceux qui favorisent la doctrine de l'archevêque de Cambrai. » (Aff. étr. Rome 389.)

1. Le comte d'Ayen (Adrien-Maurice de Noailles) épousa, le 1er avril, Mlle d'Aubigné. Ce mariage, désiré par Mme de Maintenon, « qui se voulait entièrement attacher M. de Paris et se frayer un chemin d'avoir part aux affaires de l'Eglise », fut considéré, d'après le succès des Noailles, comme un symptôme de défaite certaine pour l'archevêque de Cambrai et ses amis.

cela[1]. Voilà qui augmentera bien le crédit du prélat. Je lui vois déjà un chapeau rouge sur la tête.

Quesnel à du Vaucel

16 mai 1698.

Il faut commencer par vous dire la nouvelle que nous n'attendions pas si tôt et qui arriva, il y a aujourd'hui huit jours, au soir. C'est que les ordres sont venus d'Espagne pour le rétablissement de M. Ernest [*Ruth d'Ans*][2] en toutes ses charges, bénéfices et honneurs. L'ami de la poste nous vint annoncer cette bonne nouvelle et nous fit lire les lettres du comte de Monterey et de M. le nonce, qui étaient fort obligeantes et qui marquaient que le roi, ayant été informé de son innocence, envoyait à Son Altesse la permission de le rétablir en ses charges et honneurs. On n'a point voulu répandre cette nouvelle avant que Son Altesse eût donné les ordres pour le rappel. Cependant, comme plusieurs personnes en ont eu l'avis, il s'est répandu par toute la ville. Son Altesse même a fait mander à M. Chaumont, par un de ses ministres, qu'on apprît cette nouvelle à M. Ernest [*Ruth d'Ans*] pour le consoler. On dit que l'ordre a été dressé ici et envoyé à Marimont, où est le prince. Il revient demain, et nous ne savons pas s'il veut faire ici ce qu'il faut à son retour. Enfin nous

1. L'habitude de recevoir les visites de compliment sur le lit était motivée surtout par des raisons de préséance. Les visiteurs pouvaient, sans inconvenance, s'asseoir sur le lit comme sur un siège. (*Historiettes*, t. II, p. 204.)

2. Après sa nomination de chanoine en 1695, Ernest Ruth d'Ans, protégé par l'électeur de Bavière et persécuté par le conseil d'Espagne, fut exilé en Italie, en qualité de ministre à Florence. Le confesseur jésuite du roi d'Espagne étant mort, on accorda son rappel à l'électeur. Il revint donc à Bruxelles, en 1698, pour être bientôt exilé de nouveau en Italie.

n'avons encore aucune nouvelle sur cela de la cour. Le secrétaire espagnol y est allé, et nous nous défions toujours de quelque coup d'Arcade [*l'archevêque de Malines*], à qui cette poire aura été bien amère, et qu'il n'omettra rien pour accrocher l'exécution. Je vous écris en grande hâte, parce que j'ai été occupé l'après-dînée, qu'il est tard et que j'attends un de mes frères[1] qui vient d'arriver.

On me mande de Paris que le roi est fort fâché contre M. le cardinal de Bouillon, parce qu'il a envoyé un courrier à M. de Cambrai à droiture, et on ajoute qu'on rappelle ce cardinal. Peut-être qu'ayant fait à Rome ce qu'il voulait pour la coadjutorerie de Cluny il ne sera pas fâché de retourner en France. On vous enverra aujourd'hui de quoi achever votre sixième exemplaire de l'*Apologie*, qui est fort bien reçue en France.

Quesnel à du Vaucel

23 mai 1698.

On a envoyé à M. Ernest [*Ruth dAns*] la permission de revenir à sa chanoinie, et il devait partir aujourd'hui dans la calèche qu'il a amenée et qui l'a ramené lui-même de Rome, pour être demain au soir ici. Plusieurs personnes ont été d'avis qu'il ne perdît pas un moment de temps, de peur de quelque changement tramé par le sieur Arcade [*l'archevêque de Malines*].

Votre première lettre pour M. Albert (car l'*i* n'est plus de saison) [*M.Tourreil*] lui fut envoyée d'abord. La seconde partit hier.

M. l'abbé d'Orval est ici comme député des Etats du Luxembourg. Le P. de Fresnes [*Quesnel*] le doit voir

1. Guillaume Quesnel, alors supérieur de l'Oratoire d'Orléans, et qu'il n'avait pas vu depuis quatorze ou quinze ans.

demain quelque part et, s'il y a lieu d'aller voir son abbaye avec lui, il le fera; car il y a longtemps qu'on l'y invite et qu'il le désire, pour un peu respirer un aussi bon air que celui-là. S'il y va, ce sera fort incognito.

Il est bon que M. Albin [*cardinal Casanate*] ait vu l'*Histoire abrégée*[1]. Elle lui aura fait voir l'état des choses et combien il est nécessaire que Rome s'explique clairement sur le fait, si elle veut sérieusement que la paix s'établisse solidement. Pourquoi ferait-elle difficulté de reconnaître, en général, que l'Eglise n'exige point par son autorité la créance intérieure des faits non révélés et que ce n'a jamais été l'intention des papes, quand les faits n'ont point été évidents ou avoués de part et d'autre? Ce ne serait pas assez, pour affermir la paix, d'appuyer et de confirmer le premier bref; mais il faudrait qu'il y eût quelque chose qui fût plus clair, comme de marquer par quelques paroles qu'on exclut le sens des Additions et du premier décret des évêques. Il faudrait tâcher de leur persuader que les signatures ne sont bonnes qu'à troubler l'Eglise et qu'à persécuter des gens de bien, et qu'il ne faudrait plus les souffrir qu'à l'égard de ceux qui ont donné de justes sujets de croire qu'ils soutiennent les erreurs des cinq propositions.

L'alliance où est entrée la famille de Dom Antoine [*l'archevêque de Noailles*] est une chose d'elle-même indifférente, mais elle peut être utile, parce que la personne qui est si liée avec M. Desmarets [*Louis XIV*] sera engagée de soutenir ce bon abbé[2]. Les intentions de l'un et de l'autre sont bonnes; il n'y a que la malignité du temps ou plutôt de M. Regnauld [*P. de La Chaise*] et la prévention de ce M. Desmarets [*Louis XIV*] qui les arrêtent. Si l'affaire des orphelines [*religieuses de*

1. *Histoire abrégée du Jansénisme, avec des remarques sur l'ordonnance de M. l'archevêque de Paris.* (Cf. lettre du 18 février 1698.)

2. Mme de Maintenon, dont la nièce avait épousé un Noailles. (Voir la lettre du 11 avril 1698.)

Port-Royal] était approfondie, cela ferait un grand coup, en mettant M. Desmarets [*le roi*] en défiance du sieur Regnauld (*P. de La Chaise*).

M. l'évêque de Montpellier paraît avoir de la fermeté[1]. Les jésuites ont fait tout ce qu'ils ont pu pour l'engager à approuver tous ceux de leur société ; il a tenu ferme à n'en approuver que deux, comme il a fait dans chacun des autres ordres. Un jésuite a prêché le carême dans sa cathédrale. Il sut, la semaine sainte, qu'il devait faire un sermon sur la fréquente communion et décrier le livre qui porte ce titre et sa doctrine. Il fit avertir le prédicateur de lui apporter ce sermon pour le lire avec lui. Cela fut fait; on y changea et corrigea plusieurs choses. Le prédicateur se soumit à tout, au moins en apparence ; mais il l'oublia ou ne voulut pas s'en souvenir en chaire, et il prononça son discours comme il l'avait écrit. Il avait encore à prêcher le vendredi saint et le jour de Pâques. Le mercredi saint, le prélat lui défendit de prêcher et mit à sa place un autre prédicateur. Aussitôt le recteur accourt pour faire sa paix. Il trouva le prélat inébranlable. Il en écrit au R. P. de La Chaise, qui s'en plaignit au roi. Le roi en fut choqué (et apparemment le narré n'avait pas été adouci). Il envoya quérir le marquis de Torcy, son frère, et lui fit des plaintes du prélat. Le marquis en fut quitte pour dire qu'il ne lui en avait point écrit et qu'il jugeait bien que ces matières-là ne lui conve-

1. Nous rencontrons, pour la première fois, le nom d'un des plus grands parmi les quatre évêques jansénistes, appellants au futur concile de la bulle *Unigenitus* promulguée contre le livre du P. Quesnel. Colbert de Croissy, frère du ministre d'Etat M. de Torcy, fut nommé à Montpellier en 1698. Rien ne put entamer sa fermeté. Il lutta durant tout son épiscopat contre les jésuites, contre Rome, contre la cour ; mais sa grande situation de fortune et de famille, son caractère aimable et plein de naturel, lui évitèrent le dur traitement que subit le pieux Soanen, déposé par le « conciliabule » d'Embrun et relégué à la Chaise-Dieu pendant de longues années.

naient pas. A peine eut-il achevé de parler que le roi, voyant arriver M. l'archevêque de Paris, se mit à lui faire part de l'histoire en question. Sa Majesté lui avait dit d'abord, en général seulement, que le petit évêque de Montpellier faisait bien du fracas contre les jésuites dans son diocèse. Sur quoi M. l'archevêque releva agréablement ces termes généraux, en disant au roi : « Quoi donc, Sire, est-ce que M. de Montpellier a interdit toute la société dans son diocèse ? » Et, après que Sa Majesté lui eut dit l'affaire en détail, M. l'archevêque lui dit : « La chose étant, Sire, comme il a plu à Votre Majesté de me l'apprendre, je la puis assurer que je n'en aurais pas moins fait que M. de Montpellier, si j'avais été en sa place. » Ce qui a fait que le roi a laissé tomber cette affaire.

Quesnel à du Vaucel

13 juin 1698.

Le roi a envoyé quérir M. Vittement, recteur de l'Université de Paris, pour le faire lecteur du duc de Bourgogne, ayant nouvellement ôté cette charge à l'abbé de Langeron, soupçonné de quiétisme, comme Sa Majesté a ordonné au duc de Beauvilliers de congédier pour la même raison l'abbé de Beaumont, un des sous-précepteurs de ce prince, avec MM. de l'Echelle et Dupuis, et un de ses gentilshommes de la manche, et de chercher trois autres sujets pour remplir ces trois dernières places. Mais on dit dans le monde que M. de Beauvilliers, passant lui-même pour un des plus attachés aux sentiments de M. de Cambrai, ne paraît pas par cet endroit fort propre à faire un choix au gré du roi.

Le P. de La Combe[1] est à Vincennes. Il est interrogé par M. d'Argenson (lieutenant de police à la place de M. de La Reynie) sur les faits. Il y a, m'écrit-on, bien de l'ordure dans son procédé. Il a déclaré que, pour mieux renoncer à la propriété, il avait embrassé le vice le plus opposé à la vertu pour laquelle il avait le plus d'inclination et d'attrait. Il l'a dit ainsi, d'une manière vague, sans spécifier ; mais le sens va là. Je vous le donne pour le prix qu'on me l'a donné.

Voici des vers pour feu M. Arnauld. J'en sais l'auteur, mais je ne le puis dire[2] :

Sublime en ses écrits, doux et simple de cœur,
Puisant la vérité jusqu'en son origine,
De tous ses longs combats Arnauld sortit vainqueur
Et soutint de la foi l'antiquité divine.
De la grâce il perça les mystères obscurs,
Aux humbles pénitents traça des chemins sûrs,
Rappela le pécheur au joug de l'Evangile.
Dieu fut l'unique objet de ses désirs constants.
L'Eglise n'eut jamais, même en ses premiers temps,
De plus zélé vengeur, ni d'enfant plus docile.

(4 avril 1698).

Quesnel à du Vaucel

20 juin 1698.

Mme Guyon est à la Bastille. M. l'archevêque l'avait été interroger à Vaugirard, auprès de Paris, où elle était dans une communauté. Apparemment il ne la trouva pas disposée à son gré, puisqu'on l'a fait conduire à la Bastille, où ce prélat l'a encore interrogée.

Vous ai-je mandé que M. de Cambrai a été rayé de dessus l'état de la maison du duc de Bourgogne, pour

1. Barnabite savoyard, confesseur de la célèbre Mme Guyon, homme ardent et extravagant, qui communiqua à sa pénitente toutes les rêveries mystiques et bizarres de son imagination.
2. Jean Racine.

les 12.000 livres d'appointements de pension comme précepteur. Le recteur de l'Université, M. Vittement, a été fait lecteur de ce prince, à la place de l'abbé de Langeron. On a fait trois ou quatre autres changements pareils. Un abbé de Beaumont, neveu de M. de Cambrai, était sous-précepteur. M. Le Fèvre, supérieur de l'hôpital de la Pitié, et qui a été au cardinal de Bouillon, a été mis en sa place.

Mon frère n'a eu d'autre dessein que de me voir, et il sait bien que les choses ne sont point disposées à cela de ce côté-là, et elles ne le sont pas mieux de ce côté-ci. Je n'y pense point du tout. On m'embarrasserait, si on me le proposait sans condition ; mais, tant qu'on y mettrait la moindre condition, je n'en serais pas embarrassé, parce que je le refuserais.

Nous avons eu aujourd'hui à dîner, dans notre petit réfectoire, le bon abbé d'Orval[1], qui est un vraiment bon homme, d'une sage simplicité et d'un cœur bien droit. Il est ici depuis quelques semaines, fort à contre-cœur, comme député des Etats du Luxembourg, pour faire décharger la province des taxes qu'on leur demande. Ils ont bien réussi.

Voilà une petite réponse au P. Mabillon. Elle est maligne et assez adroite.

Quesnel à du Vaucel

4 juillet 1698.

Vous aurez vu à Rome la *Relation* de M. de Meaux, qui est une pièce terrible pour le pauvre archevêque de Cambrai. La lettre pastorale de M. de Chartres est encore un autre coup. Je crois que le pauvre prélat n'est pas à se repentir de s'être engagé dans une si malheureuse affaire.

1. Le R. P. Charles François, abbé d'Orval.

Il y a peu de nouvelles présentement. On ne songe qu'à se divertir. Tant il est vrai qu'on ne se sert du bienfait de la paix que pour s'abandonner au plaisir!

Que vous dirai-je de mon frère? Il me semble que je l'avais laissé jeune, quand je quittai le pays, et je l'ai trouvé portant lunettes, se portant fort bien néanmoins, et de fort bonne humeur, comme il a toujours été. Il nous a confirmé la prévention où la cour est toujours sur le jansénisme. Il a été ici près de trois semaines, et il s'en est retourné en se promenant par les villes de la route où on lui a donné des connaissances.

Quesnel à du Vaucel

23 août 1698.

Vous ne nous dites point ce que j'ai appris par des lettres de Paris du 16, comme écrit de Rome, dès le 4 ou 5 sans doute, par un courrier extraordinaire, que, dans une congrégation M. le cardinal de Bouillon ayant interrompu le pape, pour faire parler un partisan de M. de Cambrai qui avait droit à son rang, ce cardinal avait été mortifié, Sa Sainteté lui ayant dit : « Ce ne sera ni vous ni lui qui parlerez, mais ce sera moi », et que ce cardinal avait pris le parti de faire agréer à Sa Sainteté et à Sa Majesté qu'il se tînt retiré à Frascati jusqu'à la sentence, n'ayant pas le courage, a-t-il dit, de voir condamner ses amis[1]. Cette nouvelle venait de chez Dom Antoine de Saint-Bernard [*l'archevêque de Noailles*].

Selon la gazette d'hier de Bruxelles, à l'article de

1. Louis XIV, malgré cette attitude, est encore en correspondance avec le cardinal de Bouillon. Il lui écrit, à propos de la nomination du prince de Monaco : « Je suis persuadé que vous et lui entretiendrez, chacun de votre côté, toute la bonne intelligence qu'il est nécessaire que vous conserviez ensemble. » (Aff. étr. Rome, 389.)

Paris, le prince de Monaco[1] est nommé pour l'ambassade de Rome.

On me mande de Paris que le P. de La Chaise a livré une lettre que le P. de La Combe a écrite, je ne sais pas quand, à Mme Guyon. C'est-à-dire qu'il tire son épingle du jeu, par politique.

Je ne savais pas la nouvelle dignité de promoteur de la discipline. Il ne tiendra pas à lui qu'on n'établisse de bons règlements.

Vous verrez, par la lettre que je vous communique, qu'il se forme de bons évêques, et que le beau-frère de la nièce de M. Arnauld a de la vigueur, tout jeune qu'il est[2].

Quesnel à du Vaucel

9 octobre 1698.

Je suis affligé de ce que vous me mandez de Dom Antoine de Saint-Bernard [*Noailles, archevêque de Paris*]. Les fautes en attirent d'autres. Le malheur des personnes qui sont élevées est qu'on n'ose leur faire envisager les suites que peuvent avoir les premières. Ce qui fait qu'on n'en guérit pas. On a peine même à les reconnaître, de peur de se sentir pressé de les réparer, et tout cela éloigne la grâce de Dieu, dont on a d'autant plus besoin qu'on est plus exposé aux occasions de chutes et aux grandes affaires. C'est un grand dommage. Il faut prier beaucoup pour ce bon abbé, qui a d'ailleurs tant de bons sentiments, afin qu'il puisse au

1. Louis Grimaldi, prince de Monaco, duc de Valentinois, ne réussit guère à Rome. Saint-Simon attribue cet insuccès à une exigence sur le titre de *Monseigneur*, qu'il réclamait et que Louis XIV n'accorda pas. « M. de Monaco partit outré et brouillé avec Torcy, et l'effet de cette brouillerie se répandit sur toute son ambassade, au détriment des affaires qui en souffrirent beaucoup. » (Saint-Simon, I, 430.)

2. Colbert de Croissy, évêque de Montpellier.

moins profiter, dans la suite, de ses fautes et que Dieu pour cela lui ouvre les yeux et ouvre la bouche à ceux qui ont obligation de lui parler.

Quesnel à du Vaucel

11 octobre 1698.

J'attends sans empressement l'issue de l'affaire de M. du Repos [*Fénelon*]. Ce qu'ils y feront n'est pas digne d'impatience; mais au moins qu'ils finissent! Les Rouliers [*les Jésuites*] font les politiques. Ils sont pour M. de Cambrai, sans se trop soucier de sa doctrine. S'il en avait avancé une contraire, ils seraient autant à lui. Cependant, pour ne pas tout à fait déplaire aux puissants, ils ont fait prêcher le jour de Saint-Bernard, aux Feuillants de la rue Saint-Honoré, contre M. de Cambrai par le P. de La Rue, qui avait aussi prêché une fois, le carême dernier, devant le roi contre cette nouvelle secte. Depuis ils font courir le bruit que les supérieurs ne l'approuvent pas. On m'avait dit que son sermon avait été imprimé. Cela ne s'est pas trouvé vrai, mais on le vend manuscrit.

Ce n'est qu'en effigie que le curé de Seurre, près Dijon, a été brûlé pour la morale pratique du plus vilain quiétisme. On a dit à Paris que le pape avait fait emprisonner à Rome deux augustins déchaussés sur la même accusation, c'est-à-dire du même crime; que l'un des deux se nomme le P. Benigne et que les chapelles où ils confessaient ont été scellées par ordre de Sa Sainteté, à cause de l'horrible profanation qu'ils en ont faite.

Nous attendrons le nouveau nonce[1]. Pourvu qu'il

1. Jean-Baptiste Bussi, internonce à Bruxelles, puis nonce à Cologne, enfin cardinal et évêque d'Ancône, en 1712. Fénelon lui reprochera plus tard trop de mollesse à l'égard des jansénistes.

soit équitable et ferme, on n'aura pas de peine à s'accommoder de lui. Son prédécesseur est fort aise de lui quitter la place. Le Mulart [*P. Désirant*] se vante d'avoir fait la paix entre ce ministre et M. l'archevêque. On ne croit pas que la paix soit fort cordiale. C'est à peu près comme entre ce prélat et le P. de Hondt et le P. Paulin [*Ruth d'Ans*]. Le P. de Hondt le fut voir, ces jours passés. Il le reçut, l'entretint, mais fort froidement. Le Père témoigna désirer lui baiser son anneau pastoral. Le prélat se garda bien de le lui permettre et retira sa main, de peur qu'elle ne fût profanée par un baiser janséniste. On dit que c'est Dom Quiros qui a obligé l'archevêque à faire au moins semblant de n'être plus mal avec le ministre de Sa Sainteté.

M. le chancelier du conseil de Brabant est mort, et le chancelier de France était, à ce qu'on dit, fort malade.

Quesnel à du Vaucel

25 octobre 1698.

Je sais en secret que M. de Cambrai a envoyé M. Le Comte à Louvain pour proposer l'approbation de quelques propositions à ces MM. les docteurs. Je crois que nos amis se garderont bien de se mettre entre le marteau et l'enclume. Ce n'est point leur affaire de se rendre juges d'une doctrine qui est devant le Saint-Siège. On leur a donné avis de ne se point laisser surprendre ; je crois qu'ils s'en garderont bien.

Il faut donc attendre que MM. les cardinaux finissent leurs vacances pour voir leur décision. Je doute fort que le Saint-Esprit se trouve dans leurs vignes pour les inspirer.

On a élu un nouveau recteur de l'Université de Paris. Les jésuites avaient une forte brigue pour en avoir

un favorable, à cause de quelques affaires qu'ils ont ensemble à régler; mais on a si bien fait qu'on a rompu leurs mesures et qu'on en a un fort bon.

M. Simon [*Guelphe*] est encore à Amsterdam. Je ne sais ce qu'il y fait, à moins qu'il n'y vive aux dépens de ses amis. Il dépense plus dix fois que les affaires qu'il y a ne valent. Il a laissé la servante à Liège. Je sais qu'on l'avait chargé de quelques papiers contre le quatrième volume. Il ne m'en a dit mot. Me voilà au bout, car le temps est stérile de nouvelles. M. le pasteur de Sainte-Catherine a été voir M. l'archevêque pour quelque affaire de sa paroisse. Il l'a fort bien reçu; mais je crois que, s'il lui eût demandé à lui baiser la main, comme le P. de Hondt, il l'aurait retirée bien vite.

Quesnel à du Vaucel

8 novembre 1698.

M. Thomas du Fossé, après avoir longtemps langui et beaucoup souffert avec une merveilleuse patience, mourut le 4, sur le midi[1]. Vous savez que c'était lui qui continuait l'ouvrage de feu M. de Sacy sur la Bible. Les quatres Evangiles sont publiés; il reste les Actes et les Epîtres. Je ne sais qui sera digne d'achever ce

1. Racine écrit à sa tante, l'abbesse de Port-Royal, le 9 novembre 1698, en parlant de la mort de M. du Fossé : « C'était, pour ainsi dire, le plus ancien ami que j'eusse au monde. » M. du Fossé avait alors soixante ans; il avait été l'un des *solitaires* de Port-Royal.

Dans une lettre de ce saint laïque à Ernest Ruth d'Ans, du 2 juillet 1692, nous trouvons un passage relatif aux *Réflexions morales* du P. Quesnel : « Je lis tous les jours *le Nouveau Testament avec les Réflexions morales;* c'est un livre admirable. Si j'étais bien riche, je serais ravi d'en donner à des personnes capables d'en profiter. Ne l'imprimera-t-on point en vos quartiers et ne le donnera-t-on point moins cher qu'ici, où on le vend seize francs? »

grand ouvrage. Il est enterré à Saint-Etienne du Mont, auprès de M. Pascal et de M. Perrault, le docteur.

M. Méliaud[1], évêque d'Aleth, quitte son évêché; on croit qu'il s'y ennuyait. On met en sa place un M. Taffoureau, doyen de Sens, et on croit que M. Méliaud pourra être trésorier de la Sainte-Chapelle. Un abbé Fleury[2], aumônier du roi (ce n'est pas l'historien sous-précepteur des princes) est fait évêque de Fréjus, et l'abbé d'Acquin, rappelé de Fréjus, est fait évêque de Séez. On unit à l'évêché de Toul l'abbaye des Trois-Fontaines.

Je ne sais comment va l'abbaye de la Trappe. L'ancien s'est démis, comme vous savez. Celui qui lui avait succédé mourut aussitôt; celui qui l'était en dernier lieu, qui est, je crois, un carme reçu depuis peu, s'est démis de l'abbaye. Il a été à la cour, a vu le confesseur. Ce Père confesseur, peu auparavant, avait reçu une lettre où on lui mandait que tels et tels étaient jansénistes et qu'il ne fallait pas les faire abbés. Le pauvre abbé ancien doit être humilié. Toutes ses démarches politiques ne lui réussissent pas, et je crains que Dieu ne lui fasse sentir ce qu'il a fait contre la vérité en attaquant ses amis.

On me mande que M. Taffoureau, doyen de Sens, nommé à l'évêché d'Aleth, refuse l'évêché. Le roi est surpris de voir qu'un homme pleure pour n'être point évêque. On lui dit que, quand il donnera des évêchés

1. Victor-Augustin Méliaud, évêque d'Aleth, de juin 1684 à octobre 1698, fut remplacé par Charles-Nicolas Taffoureau de Fontaine.

2. André-Hercule de Fleury, futur cardinal et premier ministre de Louis XV, fut nommé à la prière de Noailles. Le roi, raconte Saint-Simon, dit à ce dernier : « Souvenez-vous bien, et je vous le prédis, que vous vous en repentirez. » Fleury disait que, dès qu'il avait vu sa femme (*son évêché*), il avait été dégoûté de son mariage, et il signa une lettre de plaisanteries au cardinal Quirini : « Fleury, évêque de Fréjus par l'indignation divine. » Il donna sa démission en 1715, sous prétexte que l'âge lui ôtait la force d'administrer son diocèse, et accepta cependant d être premier ministre à soixante-treize ans.

à ceux qui les demandent, il ne les verra pas pleurer, mais que, quand il les donnera à ceux qui ne les demandent point, il en trouvera qui les refuseront.

M. l'archevêque de Paris à été saigné deux fois pour une fièvre tierce.

Il faut que je m'informe de l'histoire de cette exclusion faite par Dom Antoine de Saint-Bernard [*Noailles, archevêque de Paris*] pour la signature. Je ne la sais que d'une personne. Il se peut faire que des gens, exclus pour d'autres raisons, se couvrent de celle-là. Il est vrai que ces engagements sont déplorables. On n'en revient point. Les Romains étudient la situation de France et, tant qu'ils verront les évêques disposés à exiger la signature pure et simple, ils n'en démordront point.

Quesnel à du Vaucel

22 novembre 1698.

Vous demandez s'il n'y a personne dans le diocèse de Cambrai qui s'aperçoive de la fausseté des principes du prélat. Non, que je sache. Tout le monde est pour lui ; il y est adoré et on y croit sa doctrine très catholique.

Comment ne vous accordez-vous point, vous et M. du Til [*Hennebel*], dans le choix des noms? Celui que vous appelez M. Frizon [*l'internonce Bussi*] a un autre nom, selon M. du Til, et il faut charger sa mémoire de deux mots différents[1].

Voilà qu'on sonne la grosse cloche de Sainte-Gudule pour la réception du premier de l'Université, qui est de Bruxelles et de la paroisse de Sainte-Catherine.

1. Cette question des faux noms est une difficulté continuelle pour la lecture de la correspondance janséniste, d'autant que nous n'avons trouvé nulle part la liste complète des pseudonymes. Pour l'internonce Bussi, nous relevons trois noms indifféremment employés.

M. l'archevêque de Paris se porte mieux, après quatre accès de fièvre tierce ; on a prévenu le cinquième par le quinquina.

La bonne sœur Anne-Marie de Jésus a été fort mal, ces jours-ci. Elle souffre étrangement de son rhumatisme.

Le pain est extraordinairement cher en ce pays-ci, et le blé partout à un prix fort haut, parce qu'il est rare.

Quesnel à du Vaucel

29 novembre 1698.

Je ferai tout ce que je pourrai pour engager les gens au recueil que vous proposez contre le quiétisme, et je saurai si M. Gerbert [*Le Tellier, archevêque de Reims*] voudra faire traduire ses sentiments.

Il y a, dans les *Remarques* de M. de Meaux, des réponses qui montrent la corde, comme celle par laquelle il répond à ce qu'on lui avait objecté, qu'on n'avait point distribué les livres de Mme Guyon et qu'on le défiait de nommer une seule personne.

Les Anglais ont dessein d'établir un collège pour les Grecs, afin de former à leurs dogmes et à leurs rites ceux de cette nation et d'introduire dans le Levant leur secte. Un particulier fort riche a laissé pour cela une somme considérable par testament. On me mande de Paris que l'on travaille à rompre le coup; mais, si les Anglais l'entreprennent, ils en viendront à bout, et les Hollandais les aideront et les imiteront. On leur a reproché qu'ils n'avaient point de zèle pour répandre le christianisme ; ils profitent de ces avis au préjudice du christianisme.

Comme c'est un protestant qui rimprime en Hollande le *Saint Augustin* ou qui au moins se dispose à le faire,

on mande qu'il y aura des notes du sieur Le Clerc, calviniste, franc socinien et pélagien. Si les notes ne sont qu'historiques, passe. Encore, s'il y met son nom, sera-ce une tache pour l'ouvrage ; mais, si elles sont doctrinales, je doute qu'elles ne soient mauvaises. On dit que M. de Witte les doit revoir.

Voilà une lettre de change sur laquelle vous prendrez, s'il vous plaît, les 200 livres dont je vous ai parlé la dernière fois, ce qui me restait à vous donner des 200 livres précédentes sur lesquelles vous avez reçu seize pistoles d'Espagne, et le contenu de votre mémoire dû par le R. P. [*Quesnel*], qui vous salue et vous remercie très humblement. Vous donnerez le reste à M. Hennebel.

Quesnel à du Vaucel

13 décembre 1698.

Nous n'avons point encore vu ici les *Remarques* de M. de Cambrai sur la *Réponse* de M. de Meaux. Je n'avais appris les premières nouvelles de la censure des docteurs de Paris sur le fénelonisme que par la *Gazette de Bruxelles*, où était inséré ce que les feuilles manuscrites de nouvelles disent deux fois la semaine, et qui sont envoyées régulièrement de Paris. Elles disaient que M. de Reims en avait parlé au roi, comme s'en plaignant et craignant que Rome ne le trouvât pas bon, et que le roi en avait comme grondé M. de Paris et lui avait dit qu'il s'en tirât comme il pourrait avec Rome, qu'il ne s'en voulait point mêler.

M. de Meaux a tant d'affaires sur les bras que je doute qu'il songe fort à satisfaire l'archevêque de Séville. Il faut une occasion pour cela, et on n'en trouve pas si souvent de cette nature.

Vous admirerez sans doute l'insolence des auteurs du

Problème ecclésiastique[1]. Ce sont assurément les jésuites. On le sait de science certaine. Je ne vois pas que le P. Quesnel s'en doive mettre beaucoup en peine ; c'est à M. l'archevêque de Paris de voir ce qu'il a à faire. S'il a un peu de vigueur, il ne doit pas laisser tomber à terre cette occasion.

La bonne Mme la marquise de Saint-Loup est morte à Poitiers, agée de soixante-dix-neuf ans. Je crois vous avoir mandé la mort de M. du Fossé, qui continuait l'ouvrage de M. de Sacy.

Quesnel à du Vaucel

20 décembre 1698.

Je ne crois pas que le Père confesseur [*P. de La Chaise*] ait eu part à la nomination du nouvel évêque d'Aleth[2]. On m'a dit que c'était M. le duc de Beauvilliers qui l'avait indiqué au roi, et que, le roi en ayant demandé des nouvelles à M. l'archevêque de Sens, ce prélat avait répondu à Sa Majesté que c'était un homme qui avait beaucoup de capacité et de piété, et sur cela le roi le nomma. On me mande qu'il accepte, avec la résolution de s'aller consacrer uniquement au service de son diocèse. Il était des amis de feu M. de Sens, de Gondrin, à qui il dédia ses thèses, où il fit mettre le grand portrait qu'on a de ce prélat. Il était aussi ami de M. Boileau, qui lui a résigné son doyenné. Il le pria à dîner, dans un voyage que je fis à Sens, il y a environ quatorze ans, et je mangeai avec lui.

1. Petite brochure de vingt-quatre pages, lancée par les molinistes contre l'archevêque de Paris. Elle tendait à mettre le prélat en contradiction avec lui-même, pour avoir, à une année d'intervalle, approuvé les *Réflexions morales* du P. Quesnel et censuré l'*Exposition de la foi* de Martin de Barcos.

2. Taffoureau de Fontaine.

Quesnel à du Vaucel

27 décembre 1698.

Il y a une déclaration du roi nouvelle, qui confirme la révocation de l'édit de Nantes, ordonne aux évêques de continuer à résider et de s'appliquer à l'instruction des nouveaux catholiques, et défend toute assemblée des huguenots.

L'ange gardien [*M. Vuillart*] me mande que M. Racine, gentilhomme ordinaire de chez le roi, lui avait confirmé (car le bruit en était déjà fort grand) que le roi a reçu un courrier qui lui a apporté la nouvelle que le roi d'Espagne a déclaré que le prince électoral de Bavière lui succéderait à la couronne et que la reine serait régente[1]. Je ne sais qu'en croire. Le bruit en court aussi en ce pays; mais il me semble qu'une si grande nouvelle y devrait faire plus de mouvement, aussi bien qu'en France, où l'on ne dit point comment cela est reçu.

Quesnel à du Vaucel

3 janvier 1699.

J'ai si grande confiance que la *Causa*[2] ne sera pas mal reçue à Rome que je me flatte quasi qu'on pourrait venir à bout de faire retirer de l'index les cinq pièces qui y sont

1. Charles II fit un premier testament qui désignait le prince de Bavière comme devant lui succéder au trône d'Espagne. Quelques historiens en contestent la réalité; plusieurs n'en font pas mention ; en tous cas, il signa un autre testament en octobre 1700.

2. *Causa Arnaldina, seu Antonius Arnaldus a calumniis vindicatus*, ardente apologie des œuvres et des idées d'Antoine Arnauld. Le pauvre Quesnel se fait illusion sur l'effet de son livre à Rome. Il y fut condamné par le pape Innocent XII, quelques mois plus tard.

de ce recueil[1], si un homme du poids de M. Albin [*cardinal Casanate*] voulait bien seconder ce dessein, et qu'un aussi habile négociateur que M. de La Rue [*du Vaucel*] s'y employât de son mieux, comme je suis assuré qu'il ferait. Dans un mémorial qu'il dresserait, il ferait considérer les services que l'auteur a rendus à l'Eglise contre les hérétiques; combien hautement il se déclare pour le Saint-Siège et pour la primauté du pape de droit divin; combien il serait avantageux à l'Eglise que des écrits qui portent le nom d'un de ses plus illustres défenseurs ne fussent point flétris; que les écrits ne contiennent rien que de très catholique; qu'il ne les a faits que pour se défendre contre des ennemis déclarés, ligués contre lui; qu'ils ont été approuvés par près de quatre-vingts docteurs, qui défendaient en Sorbonne de vive voix ce qu'il y envoyait par écrit; que ces écrits n'ont été mis à l'index que par le crédit du cardinal Mazarin, qui faisait de cette affaire une affaire politique, et par haine contre le cardinal de Retz, qu'il croyait que M. Arnauld favorisait. Il me semble que ces écrits sont si purs qu'ils ne contiennent que la doctrine commune de l'école de saint Thomas. Que si on pouvait obtenir une revision, il me semble qu'on ne pourrait s'empêcher de dire qu'il n'y a rien de contraire à la foi ni aux bonnes mœurs. Je ne doute pas qu'on ne m'oppose de grandes raisons contre un tel dessein. Je ne dis pas que cela soit sans difficulté; mais, si on ne demande rien, on n'obtient rien, et en demandant d'une certaine manière on peut se promettre quelque chose. Je vois bien que l'affaire serait plus favorable dans un autre temps, lorsque M. Desmarets [*Louis XIV*] ne serait plus; car alors l'abbé David [*de Pomponne*] pourrait s'y intéresser. Si pourtant le père de cet abbé voulait un peu s'aider, il

1. C'est-à-dire cinq des œuvres de M. Arnauld, qui étaient à l'index

obtiendrait aisément que M. Desmarets ne s'en mêlerait pas et qu'il souffrirait même que les parents agissent. Il lui ferait toucher au doigt, s'il voulait, qu'on l'a engagé fort mal à propos dans cette affaire; qu'il n'y a pas eu de liberté; qu'il ne peut être qu'honorable à sa famille de purger la mémoire de son oncle et que, si on jugeait à Rome que la doctrine n'a rien que de bon, ce serait un avantage de tous côtés, etc.

Vous voyez bien par là que mes prétentions vont bien plus loin que les espérances qu'on vous donne que l'affaire passera impunément. En toute autre occasion, je ne voudrais pas les tenter du plaisir qu'ils auraient à casser une censure de Sorbonne; mais, en celle-ci, je n'en ferais pas de scrupule. Pensez-y un peu, car l'affaire ne me paraît pas infaisable.

Quesnel à du Vaucel

10 janvier 1699.

Le courrier qui apportait les lettres de Rome a été volé entre Namur et Bruxelles, et les lettres dispersées. Cependant, parmi le débris rapporté à Bruxelles, la vôtre s'est heureusement trouvée, et je la reçus, aussitôt après l'arrivée du courrier, jeudi à midi seulement. Je soupçonne que c'est la cour de France qui aura envoyé enlever les lettres pour M. de Cambrai, peut-être pour voir aussi ce que M. de Massac [*cardinal de Bouillon*] peut mander à M. du Repos [*Fénelon*]. C'est ma vision.

Puisqu'on paie communément 19 et 20 pour 100 de Paris à Rome, vous ne devez pas vous étonner qu'il vous en ait coûté autant. Si vous aviez à Paris des correspondants, comme M. Charmot, vous trouveriez

comme lui des avantages. Ce qu'on a mandé de Liège de la misère est très vrai. Le blé est partout très cher et très rare.

Je ne sais pourquoi vous disiez dernièrement que franchement vous n'étiez pas trop disposé à croire les miracles que fait Mgr l'évêque de Châlons défunt[1]. Qu'avez-vous connu de lui qui vous empêche de le croire saint? C'est un prélat de mœurs très pures, qui a apporté l'innocence dans l'épiscopat, qui y a travaillé sans relâche durant quarante ans, qui a eu un très grand amour pour les pauvres, qui a fait ses visites fort soigneusement, qui a consumé quatre cent mille francs de patrimoine en établissements, cures, séminaires, missions, communautés de filles utiles au public, écoles, etc., qui était éloigné de tout faste, nullement courtisan, qui a abandonné son palais pour demeurer dans son séminaire et y occuper une seule chambre de bois pour ainsi dire, qui avait vendu toute son argenterie pour secourir les pauvres, et s'était réduit à manger dans de la faïence de Hollande. Il avait un amour pour l'Eglise et pour la vérité, très simple, mais très sincère, appliqué jour et nuit aux intérêts de la paix de l'Eglise, comme il me l'a dit à moi-même en confiance. Il n'avait pas cet éclat de sainteté qui relevait devant le monde un M. d'Aleth, parce qu'il avait une simplicité fort grande avec sa sagesse et sa prudence, qui le faisait estimer de tout le monde. C'est à lui que le feu cardinal de Retz doit son salut, après Dieu. Enfin Dieu se plaît quelquefois à relever la sainteté de certaines personnes après leur mort, par cette raison-là même qu'elle n'a pas éclaté durant leur vie; et cela sert à faire voir que, pour être saint, il ne faut que faire bien son devoir dans son état. On me mande que les miracles continuent.

1. Félix Vialart.

Quesnel à du Vaucel

17 janvier 1699.

Le *Problème ecclésiastique*, que je vous ai envoyé, fut, par arrêt du parlement du 10, lacéré et brûlé le 12, par la main du bourreau. Ce sont les gens du roi qui l'ont requis d'office, sans que le prélat s'en soit mêlé. Je sais le nom de l'imprimeur, je sais le nom du jésuite qui le lui a mis en main[1] et qui est de la domination de France. Si on peut savoir cela à Paris, il passerait mal son temps.

M. Tiberge[2] a de la réputation pour la prédication et la conduite. Je ne sais ce que c'est que son discours. Mme de Maintenon ayant été désabusée des maximes du quiétisme par M. de Paris et M. de Meaux, je ne doute point que M. Tiberge n'y renonçât aussi, s'il avait avancé quelque chose de douteux et d'équivoque sur cette matière.

Pour ce qui est de l'abbé Brisacier[3], neveu du fameux M. Brisacier et héritier de son entêtement, c'est un faux zélé qui n'a jamais appris de théologie que sous les jésuites du collège de Paris, où je l'ai vu étudier, il y a bien quarante ans, ayant accompagné une personne qui y allait rendre visite. Il a trahi le séminaire et les Missions par son approbation de la *Défense des nouveaux chrétiens*.

1. Le P. Souâtre fit imprimer le *Problème* à Bruxelles et l'expédia à Paris, mais il n'en est pas l'auteur. Ce fut l'œuvre du P. Doucin, de la cabale des Normands.

2. L'abbé Louis Tiberge, directeur du séminaire des Missions étrangères, à Paris, conseillait souvent Mme de Maintenon et entretenait une correspondance suivie avec Fénelon. On a de lui des livres de piété et quelques mémoires théologiques, rédigés avec M. de Brisacier.

3. Jacques-Charles de Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères, alternait tous les trois ans avec l'abbé Tiberge. Il fut aussi correspondant de Fénelon et s'occupa activement de l'affaire de Mme Guyon.

Je crois vous avoir mandé qu'il paraît, à Paris, un écrit (sans doute des révérends Pères) contre le dixième volume de *Saint Augustin* des Pères bénédictins. On m'écrit que l'abbé de Lorraine a dit que le dessein des jésuites est de se déclarer contre la doctrine de saint Augustin, comme condamnée par les papes Urbain, Innocent et Alexandre. Ils le font assez ; mais ils se gardent bien de le dire.

Quesnel à du Vaucel

7 février 1699.

Je vous avoue que je n'aurais jamais soupçonné qu'on me dût faire un procès sur l'ange du bonnet carré[1]. Les peintres et les graveurs sont en possession de faire ce qu'il leur plaît des anges et de les faire servir à tout. On ne trouvera guère de portrait historié où l'on n'en trouve. Je vois qu'au portrait du cardinal Bellarmin il y en a trois sous sa figure : l'un tient ses armes ou son écu; l'autre, son chapeau, sa mitre, sa crosse, etc.; un troisième, je ne sais combien d'instruments d'art et de science. J'ouvre la *Théologie morale* de M. de Merbes, dédiée à M. l'archevêque de Reims. Ses armes sont à la tête de l'épître dédicatoire; deux anges s'y trouvent, qui se jouent de sa crosse et de ses autres ornements. Il n'y a pas jusqu'à l'enseigne du libraire, qui est une couronne d'or, que deux anges tiennent élevée en haut. M. Paulin [*Ruth d'Ans*] a rapporté d'Italie les portraits des papes : il y a un ange qui porte les armes du pape Innocent XI. Je ne vois pas pourquoi les graveurs de Paris n'auraient pas droit d'employer aussi des anges pour tenir le bonnet d'un docteur au-dessus de sa tête.

1. Il s'agit d'un portrait de M. Arnauld, qui avait été gravé à Paris par les soins de M. de Beaubrun.

Car ces messieurs les peintres n'aiment point à faire une tête couverte ; la vue du front dans toute son étendue contribue beaucoup à la ressemblance, et ils aiment mieux placer en l'air l'habillement de tête que de le mettre dessus. Et comment le faire sans le secours des anges, qui sont bons à tout et prêts à tout? Voilà tout le mystère. Que si pourtant on y en veut trouver, cet ange qui vient du ciel marque fort bien que la science et le ministère des docteurs est un de ces dons que Jésus-Christ a faits à son Eglise en montant au ciel, comme saint Paul l'explique au chapitre IV de l'épître aux Ephésiens. Enfin, quand on aurait voulu marquer par cet ange la pureté des dispositions avec lesquelles le docteur est entré dans ce ministère, qu'il a paru que Dieu l'y avait appelé pour le service de son Eglise et pour la défense de la vérité contre les hérétiques, on n'aurait rien dit que les évêques n'aient dit de lui dans leurs approbations pour le livre de la *Perpétuité de la foi*, et surtout M. d'Aleth, M. de Vence et le Père théologal d'Orléans, qui est un saint à miracles. Voyez la *Question curieuse*.

Pour ce qui est de la beauté de l'ange, je ne sais ce qui y manque. Il est des plus jolis qu'on puisse faire, et il frappa d'abord les yeux de tous ceux qui virent la planche, par son air joli et qui marque la joie qu'il a de servir à ce ministère. Mettez donc vos lunettes, je vous en prie, et assurément vous le trouverez beau, à moins qu'elles ne soient troubles.

Vous aurez déjà su combien il est certain que le prince électoral de Bavière ne sera ni roi d'Espagne ni électeur, et que Dieu a mieux aimé en faire un élu et un roi dans le ciel, en le retirant du monde, la nuit de mercredi à jeudi dernier. Vous pouvez vous imaginer l'affliction où est l'électeur; l'électrice, dont le fils est devenu par là prince électoral, s'en consolera plus aisément. Voilà bien des mesures renversées. Cela met

la France un peu plus au large. Le roi Guillaume y sera aussi un peu plus; car il était embarrassé, dans cette affaire, entre l'empereur qui a ses prétentions et l'électeur qui avait les siennes. Dieu se joue des hommes et leur fait voir la vanité et l'incertitude de leurs projets. Mais ils ne la veulent point voir.

Quesnel à du Vaucel

21 février 1699.

Le bon M. Feydeau était fort bon homme, mais il me semble qu'il ne se ménageait pas assez dans les temps fâcheux[1] et ne ménageait pas assez non plus le prélat qui l'employait. M. de Châlons, qui avait à dos le confesseur et l'archevêque défunt qui le décriaient dans l'esprit du roi, aurait tenté en vain de ramer contre le fil de l'eau, et il croyait devoir ménager le reste de la confiance du prince pour le bien de l'Eglise. L'abbé de Haute-Fontaine était aussi d'un zèle trop ardent et pas assez mesuré.

On me mande de Paris ce qui suit, du 16 de ce mois : « On a trouvé, dans la malle des jésuites missionnaires de la Chine, un journal signé de huit de leurs Pères, qui sert à justifier tout ce qui a été dit, et au delà, dans la *Morale pratique*. L'original a été mis entre les mains de M. l'archevêque de Paris, et un de mes amis l'a vu.

« Ils avaient dans leur maison de Bruxelles un sauvage, je crois, du Canada ou de quelqu'un de ces pays-là, qu'ils font passer pour roi. On dit qu'on l'a vu servir la messe, que c'était un mangeur d'hommes ; ils le vantaient fort. On dit aujourd'hui qu'il est mort et qu'ils le regrettent fort. Je crains que ce ne soit une

1. Sainte-Beuve dit que « M. Feydeau se préoccupait beaucoup plus de la grâce que de la liberté ». Aussi mourut-il en exil, à Annonay.

fourberie, ou que c'est quelque Iroquois, capitaine d'une habitation, qu'ils honorent du nom de roi. »

Quesnel à du Vaucel

28 février 1699.

Je vous suis obligé de la lecture des trois lettres de Siam qui sont à garder. C'est pourquoi j'en veux faire copie.

Les gazettes étrangères parlent fort de la magnificence des équipages du nouvel ambassadeur[1]. Je m'imagine qu'il se servira de l'occasion pour tâcher de conduire au chapeau monsieur son fils l'abbé, qui est de l'Oratoire et qui est déjà assez âgé pour la promotion. Je crois qu'il est petit-neveu du feu cardinal Grimaldi.

Tout ce que j'entends dire de M. l'internonce me plaît fort. C'est un homme d'esprit équitable, de facile accès, plein d'honnêteté, franc et ouvert, qui a de la résolution et ne s'embarrasse de rien, qui aime à être instruit des affaires qui concernent sa charge, qui sait connaître ceux qui vont droit et ceux qui cherchent à le tromper. Enfin il y a lieu d'espérer que les affaires de l'Eglise iront mieux sous sa main, et il paraît très bien intentionné pour procurer la paix de ces provinces et pour faire justice, en ce qui dépendra de lui. Son prédécesseur avait promis au R. P. de Hondt de

1. Le prince de Monaco, nouvel ambassadeur de Louis XIV à Rome. Nous voyons, en effet, aux archives des Affaires étrangères (fonds Rome 390) un mémoire fantastique « des meubles, hardes, vaisselle d'argent et équipages, que le prince de Monaco fait sortir du royaume », entre autres : « 670 livres de galons, étoffes, rubans, dentelles et boutons or et argent pour chamarrer les habits dudit prince ; 3 livres de plumes d'autruche, 800 livres de linge de table, 30 chapeaux tant de castor que loutre, 60 épées de cuivre doré, 4 paires de boucles de diamant, 500 livres tant chemises, coiffes de nuit, mouchoirs, cravates, peignoirs et autre menu linge garni de dentelle et point de France ; 12 paires d'habits de drap, galonnés et brodés or et argent, etc.

lui donner sa confirmation par écrit. Sa timidité ne lui a pas permis de la lui laisser en partant ; mais il l'avait laissée à son successeur, à condition qu'il ne la donnerait pas au Père. Cela était assez bizarre ; mais M. l'internonce la lui a donnée sans façon et de bonne grâce.

Vous avez raison de dire que la brûlure[1] n'empêche pas qu'on ne voie la contradiction entre les deux livres, l'un censuré, l'autre approuvé. On dit que le prélat ne s'est point mêlé de la brûlure, que les gens du roi l'ont requise d'office ; on dit même que le roi l'a voulue. Le roi demanda au prélat s'il ne soupçonnait pas l'auteur du libelle. Il répondit que tout le monde le donnait au P. Daniel, mais qu'il le niait, et qu'il fallait bien l'en croire. On m'a mandé qu'il y avait un second écrit contre ce prélat. Il peut faire quelque chose de bon de cette affaire, pourvu qu'il prenne bon conseil ; mais j'appréhende qu'il ne consulte des personnes trop timides et qu'il ne gâte tout par ce moyen.

Quesnel à du Vaucel

14 mars 1699.

Pour ce qui est de Dom Antoine de Saint-Bernard [*Noailles, archevêque de Paris*], je ne sais ce qu'il fera du *Problème*. On avait bien dit que quelqu'un répondrait pour la justification du *Nouveau Testament*, mais on dit maintenant qu'on ne répondra pas et qu'on s'en tiendra à la brûlure. C'est assez mon avis que Dom Antoine de Saint-Bernard ne payât que de mépris l'écrit fait contre lui ; mais, autant qu'il y aurait de courage à se mettre au-dessus de ces faiseurs de libelles de cette manière, autant serait-il peu digne de lui de se

1. Quesnel fait allusion à l'arrêt du parlement condamnant au feu le *Problème ecclésiastique*.

retirer du combat par timidité. J'appréhende qu'il ne prenne des conseils timides par la suggestion de gens qui l'approchent et qui ne servent qu'à l'intimider. S'il s'avisait de faire des changements, il se ferait grand tort. et il donnerait bien du courage à ses ennemis, qui lui feront tous les jours de nouvelles incartades pour le mater et le forcer à leur donner son amitié et à fléchir sur eux.

Quesnel à du Vaucel.

21 mars 1699.

Comment n'aurais-je pas pris soin de justifier le petit ange, après ce que vous me mandiez que le sieur Albin [*cardinal Casanate*] en était alarmé, qu'il craignait qu'on n'en abusât, qu'il opinait à ôter la figure? Vous avez oublié tout cela. Dans une petite planche, on ne pouvait pas mettre un grand archange. On ne mesure pas les anges à l'aune.

Je vous félicite, Monsieur, d'avoir été si bien reçu par le bon P. Patrice [*le pape*]. C'est le meilleur homme du monde. C'est dommage qu'il soit ce qu'il est. Je suis fort en peine du jugement qu'on fait, en l'autre monde, de ces bonnes gens qui ne paraissent faire mal à personne, qui font du bien à beaucoup de monde, qui sont disposés à faire tout celui qu'ils connaîtraient et qu'ils pourraient, et qui cependant sont entrés, peut-être fort volontiers, dans une supériorité dont ils ne sont pas capables, et qui sont cent mille piques au-dessous de leurs charges.

Nous attendrons patiemment la fin de l'affaire de Cambrai, puisqu'on nous la fait espérer si proche. Dieu veuille qu'elle donne la paix!

Il est vrai que la voie des grains d'ici à Rome est fort commode; mais, avant cela, il faut que l'argent vienne

de Paris, et on ne le peut qu'en y perdant beaucoup, l'argent étant demeuré fort haut en France et au même pied que durant la guerre, et les gens de ce pays-ci ayant été assez sots que de rabaisser, aussitôt après la paix, leur monnaie. Les Hollandais ont fait cela sans doute moyennant quelque présent. Cependant la France profite seule. Tout l'or et tout l'argent qui peut avoir cours en France y est envoyé, et cet avantage considérable est cause que nous n'avons plus celui de faire venir de Paris notre argent, comme auparavant.

Quesnel à du Vaucel

28 mars 1699.

Par lettres du 23 et une autre du 25, j'ai appris que, le 22, à midi, M. le nonce avait reçu à Paris la bulle contre M. de Cambrai, datée du 12 et partie le 13 de Rome; qu'il y a vingt-trois propositions condamnées comme erronées, scandaleuses, malsonnantes. La deuxième lettre ajoute que c'est *in sensu obvio* (c'est le mot à la mode) et qu'il y a *motu proprio* et *exserta scientia*. Il me semble qu'on ne reçoit pas volontiers en France ces clauses, au moins en certains cas[1]; mais, comme la

1. En effet, le 14 août, en enregistrant le bref et les lettres patentes, d'Aguesseau protesta contre les clauses contraires à nos libertés. On s'en émut à Rome, et, le prince de Monaco ayant écrit le 6 novembre que « la cabale ne cesse de fatiguer l'esprit du pape et de l'inquiéter là-dessus », le roi répond aussitôt : « Il paraît que le cardinal Ottoboni a tenté inutilement d'animer le pape au sujet du discours prononcé par M. d'Aguesseau. Sa Sainteté est trop bien informée de l'usage des parlements de mon royaume pour avoir été surprise des observations faites sur le défaut de formalités de ce bref et sur les termes qui peuvent blesser les droits de ma couronne et les maximes inviolables de la monarchie. Ainsi je suis persuadé qu'il ne sera plus parlé de cette affaire. » (Aff. étr., Rome, 393-394.)

bulle a été demandée, on passera par dessus. Le roi avait reçu un prompt avis de l'incertitude du pape et lui avait récrit par un courrier qui rencontra, vers Lyon, celui qui apportait la bulle. Ainsi le pape sera bien aise d'avoir prévenu la sollicitation du roi. Je plains le pauvre archevêque et souhaite qu'il prenne en cette occasion un bon parti, et qui le remette en repos et en état de servir l'Eglise. Il doit connaître maintenant que les Rouliers [*jésuites*] ne sont pas infaillibles dans leurs promesses.

Vous ne m'aviez pas demandé les *Problèmes*. En voilà toujours deux, que je trouve dans ma chambre; s'il y en a quelque autre dans la maison, je les ajouterai. Le libraire n'a point été arrêté où il est, encore moins où il n'est pas, comme à Lille. Celui qui l'a fait imprimer est un jésuite de Lille, nommé de Souâtre, fils d'un baron du pays d'Artois. Il est venu à Bruxelles, et il l'a mis entre les mains de celui qui l'a fait imprimer. Je sais tout cela de bonne part, mais je ne puis pas dire tout. J'ai fait savoir tout ce que j'en pouvais dire.

Notre ami M. Racine est fort malade. Il a un abcès dans le corps; on lui a ouvert le côté, dont il est sorti du pus, mais on craint qu'il n'y en ait un plus avant. Il est en grand danger, et ce serait une grande perte pour la bonne cause; car il est fort bien dans le monde et à la cour, où il a la confiance de beaucoup de personnes et surtout de la Dame [*Mme de Maintenon*].

Une fille du comte d'Auvergne et nièce du cardinal de Bouillon est entrée aux Carmélites du grand couvent [*Port-Royal*]. On dit que c'est de quoi faire une grande religieuse. On dit qu'elle ne regrette la perte de sa liberté qu'en ce qu'elle n'en a pas usé pour aller rendre visite à nos bonnes sœurs.

M. le marquis de Pomponne est parti aujourd'hui, fort content de l'accueil qu'on lui a fait ici, comme on

est aussi fort content de lui. Car je crois vous avoir mandé qu'il était venu faire les condoléances sur la mort du prince électoral.

Quesnel à du Vaucel

4 avril 1699.

Voilà donc la grande affaire terminée à Rome. Dieu veuille qu'elle le soit à Paris, à Versailles, à Cambrai et partout ! On dit que le pauvre archevêque a reçu cela fort tranquillement. Je n'en doute pas, mais je ne sais si on le laissera en repos. On parle d'une déclaration du roi pour la faire enregistrer au parlement. C'est une nouvelle scène. Après cela, j'ai peur qu'on ne demande au prélat quelque témoignage par écrit de sa soumission. J'en ai appris la nouvelle de fort bonne heure. Le nonce de Paris en reçut la nouvelle, le 22. Le bref était imprimé ici par nos soins, en latin et en français, avant que nous eussions reçu l'édition de Rome. On l'a traduite à Paris en deux manières. J'en ai une imprimée par Anisson, par les soins de M. de Meaux, qui n'est pas trop excellente.

Je vous ai déjà mandé qu'on ne ferait point paraître de réponse au *Problème*, du côté de Paris. Je supprime aussi une réponse que j'avais faite pour justifier le dogme, et j'en substituerai une autre qui consistera à tirer du *Problème* les avantages qu'on en peut tirer, pour montrer que le jansénisme est un fantôme et que les Rouliers [*jésuites*] en veulent à saint Augustin. Il n'en faut point parler qu'on ne la voie. J'ai sujet de croire que Dom de Saint-Bernard [*Noailles, archevêque de Paris*] ne changera rien aux endroits accusés. La *Gazette de Bruxelles* disait hier, dans l'article de Paris, que M. l'archevêque de Paris avait eu quelques accès de fièvre tierce et qu'il prenait du quinquina. Il fut

pourtant vu en bonne santé, le 24, par l'ange gardien [*M. Vuillart*], et à qui il donna charge de dire au P. de Fresnes qu'il ne s'alarmât pas, etc. Il est pourtant sollicité par bien des gens à qui il ne tiendrait pas qu'il ne s'affaiblît. Il a de la piété et est fort attaché à saint Augustin. Le P. Amelote lui aura servi à cela ; car il n'y avait personne qui parlât plus fortement pour saint Augustin et pour la grâce efficace, quoiqu'en même temps il criât contre Jansénius.

M. Racine se portait beaucoup mieux ces jours passés, quoiqu'on lui ait ouvert le côté. On a fait pour lui une neuvaine au tombeau de Mgr l'évêque de Châlons. C'est un bon ami que M. Racine et fort utile au bien : il faut prier Dieu qu'il nous le rende. Sa tante n'est plus abbesse de Port-Royal-des-Champs. Elle est prieure, et celle qui était prieure est abbesse. C'est une très bonne fille, qui a été sous la conduite du feu Père abbé dès ses commencements, et qui est fort humble.

Quesnel à Mme de Fontpertuis

9 avril 1699.

J'ai reçu, mon très cher ami, les lettres du 19 février et du 18 mars que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et j'ai reçu les avis que vous avez eu la bonté de m'y donner avec un grand désir d'y déférer[1]. Je vous ai déjà fait dire que je consentais de très bon cœur que

1. A la suite de la lettre du P. Quesnel à M. Boileau sur l'*Histoire abrégée avec des Remarques*, MM. Duguet, Fouillou et Mlle de Joncoux répondirent par un écrit qui courut de main en main, et auquel notre Quesnel voulut à son tour répliquer. Mme de Fontpertuis fut chargée d'intervenir, quoique ses relations avec l'exilé de Bruxelles fussent plus que froides depuis la mort d'Arnauld, dont elle n'avait pas strictement respecté les dernières volontés. « Je ne puis m'empêcher de vous conjurer, lui écrit-elle, d'en demeurer aux coups que vous vous êtes portés, l'auteur de la *Réponse* et vous, de peur que, n'ayant lâché que de la fumée jusqu'ici, vous ne vous blessiez tout à fait. Il faut, s'il vous plaît, vous souvenir que vous êtes l'agresseur et que c'est vous qui avez donné lieu à la défense. » (18 mars 1699.)

l'écrit ne fût point imprimé; grâces à Dieu, je n'ai point de démangeaisons sur cela. Mais je n'ai pas cru qu'il pût arriver aucun inconvénient, si j'en faisais donner une copie à l'auteur de la lettre; car il en sera le maître, et je crains qu'il n'y puisse faire une bonne réponse, surtout sur les deux points capitaux. Le premier, que, selon l'esprit de nos maîtres et des prélats même les plus attachés à la vérité, le silence était le seul parti qu'il fallait prendre en cette occasion. Le second, qu'outre qu'on a beaucoup manqué en prenant le parti contraire, on a encore beaucoup péché contre le respect dû à un bon prélat. J'ai prié même qu'on prît garde s'il n'y a point trop de louanges et qu'on en retranchât ce qu'on jugerait à propos. Avec cela il me semble, encore un coup, qu'on ne gâte rien. Une ouverture de cœur, à se dire l'un à l'autre ce qu'on pense sur des lettres, ne peut qu'être utile. Je ne lui parle point ni avec aigreur ni par ressentiment. J'aime cet auteur, *tout inconnu qu'il m'est;* je voudrais avoir part à son amitié, quoiqu'il en ait usé avec moi d'une manière qui n'est guère mesurée. Je ne crois pas lui avoir fait aucun tort et, en examinant la chose devant Dieu selon votre conseil, je ne trouve point du tout avoir rien fait qui soit sujet de répréhension. J'ai dit foin aux donneurs d'avis, parce que je n'aime point à donner ces sortes d'éclaircissements qu'on m'a forcé de donner par des instances très vives et réitérées, et je ne l'ai fait, à la fin, que parce que je compris, par ce qu'on me disait, que cela pourrait apaiser la colère où l'on était, disait-on, contre les gens et qui retomberait sur la Viémur [*Port-Royal*]. Voyant donc le bruit que la lettre faisait[1] et ne sachant plus précisément ce qu'il y avait, n'en ayant point gardé de copie, je craignis qu'il n'y eût quelque chose de fort mal. Mais, ayant été obligé de l'examiner de nouveau

1. Sa lettre à M. Boileau, du 18 février 1698.

après en avoir demandé copie de Paris, je trouvai que l'on avait tort, que la lettre de l'auteur inconnu[1] était toute fausse, depuis le commencement jusqu'à la fin; qu'il n'y a pas une accusation raisonnable, et qu'il n'a pas même compris un endroit de la lettre sur lequel il emploie une bonne partie de la sienne à déclamer en l'air. Tout ce qui pourrait donc détourner de donner au public la réponse, c'est la crainte de lui donner encore une scène, de renouveler une affaire assoupie et de donner trop de confusion à l'auteur; car assurément il est tombé en des excès qui en doivent donner. Les hommes qui ont jugé favorablement de sa lettre se sont laissé éblouir par le clinquant; mais enfin il n'est pas question de publier la réponse. Je n'y songe plus, ni même à la faire courir manuscrite.

Quesnel à du Vaucel

11 avril 1699.

Il paraît que M. de Cambrai est parfaitement soumis. Je voulais vous envoyer copie d'une lettre qu'il a écrite à M. d'Arras, à qui il témoigne qu'il ne conçoit pas qu'il y ait d'autre parti à prendre; que l'humilité coûte, mais qu'il lui coûterait cent fois plus de résister le moins du monde au Saint-Siège; que son mandement est tout prêt; qu'il n'attend que les ordres du roi qu'il a demandés à M. de Barbezieux, à cause des formalités dont on use en France.

On dit qu'après avoir reçu ces nouvelles, il avait assemblé tous ses domestiques et leur avait fort bien parlé sur ce sujet, et dans le sens que je viens de dire. J'espère que ce sera une affaire finie, pourvu qu'on ne le chicane point du côté de la cour. M. de Beauvilliers

1. Fouillou et Mlle de Joncoux.

et plusieurs seigneurs ont d'abord envoyé à M. l'archevêque leur livre des *Maximes*.

On me mande de Paris qu'on commence à y voir, mais à lèche-doigts, un assez gros livre du P. Dez[1], jésuite, qui entreprend de démontrer qu'Innocent X et Alexandre VII ont condamné la doctrine de saint Augustin sur la grâce efficace. Si cela est, c'est lever le masque ; mais c'est une hardiesse extrême et qui va à les perdre. J'ai peine à croire cette nouvelle, mais ce serait un grand avantage si elle était vraie. Car il faudrait bien alors examiner Jansénius, puisqu'ils ne peuvent soutenir cette thèse sans montrer que Jansénius n'a rien enseigné que la grâce efficace et que c'est son *sensus intentus*. Ce sera, apparemment, un livre anonyme qu'ils jettent dans le monde pour voir ce qu'on en dira, et qu'ils se réservent d'avouer ou de désavouer, selon qu'on le prendra.

Le confrère de Monaco[2] a bien vingt-huit ans. Il a fait fort sagement de ne pas accompagner monsieur son père, chez qui il aurait été exposé à une grande dissipation, perte de temps, etc.

Il me semble que ceux qui ont voulu la condamnation de M. de Cambrai doivent être contents. Elle est assez sèche, et on n'y trouve pas le moindre adoucissement. Autrefois on gardait ce ménagement, dans la condamnation des livres des religieux, de ne pas mettre le nom de l'ordre dont ils étaient. On aurait bien pu avoir quelque égard à l'ordre épiscopal et au mérite particulier du prélat et ne pas mettre son nom dans le titre du livre.

Les Pères de l'Oratoire devraient toujours avoir à Rome un bon prédicateur. Il y en a un qui commence à l'Ora-

1. Jean Dez, recteur du collège de Sedan, puis de l'Université de Strasbourg, s'occupa surtout d'ouvrages de controverse contre les calvinistes. Il fut député deux fois à Rome et cinq fois provincial.

2. Fils de l'ambassadeur à Rome, le prince de Monaco.

toire de Paris, qu'on dit qui est une merveille : c'est un P. Massillon, auteur d'une certaine lettre sur l'ordonnance de l'archevêque de Paris. Un de mes amis, très bon juge et maître en l'art, l'avait entendu une fois et m'en avait écrit merveille. Il le fut entendre à l'Oratoire, près du Louvre, le jour de l'Annonciation. « Jamais, dit-il, je n'ai rien vu de si grand, de si plein de sens, de si enlevant. » On en parle comme d'un prodige. Il y a ordinairement une centaine de carrosses; on en voit quelquefois, outre la cour qui est toute pleine, depuis la Croix du Tirouer jusqu'à Saint-Honoré. Je remercie bien Dieu de ne m'avoir pas donné un tel talent; car c'est de quoi faire un homme bien orgueilleux, à moins qu'on n'ait une humilité héroïque.

Je ne sais si un chevalier de Dampierre serait encore à Rome et si vous l'y pourriez déterrer. Il est fils d'une dame de mes très bonnes amies. Il est allé de Malte à Rome, avec des recommandations de son grand-maître, pour tâcher d'obtenir quelques besoins vacants par la mort d'un de sa famille mort à Malte. Vous pouvez lui dire que c'est moi qui l'ai fait chercher; car, quoique je ne l'aie vu que très jeune, il se souvient bien pourtant de moi. Il a un frère guidon des gendarmes, un autre dans le service, et un jeune, abbé à Saint-Magloire. Je crains fort que ce jeune chevalier n'ait pas les instructions nécessaires sur la matière des bénéfices, et ce serait charité de l'en instruire. Leur mère est fort chrétienne et ne voudrait pas voir ses enfants riches aux dépens de leur conscience et de leur salut; mais les vues d'une mère ne font guère d'impression sur des jeunes gens qui ont bon appétit.

Quesnel à du Vaucel

Samedi saint, 18 avril 1699.

D'où vient que les Romains n'ont point mis de titre au bref contre M. de Cambrai? Quelle différence entre constitution, bulle, bref, décret? Quelle solennité manque à ce bref pour n'être pas traité de constitution? Veulent-ils accoutumer la France à recevoir de simples brefs?

Le roi entend volontiers le P. Séraphin[1], capucin, qui prêche au Louvre une bonne morale. Il s'éleva fort, dernièrement, contre ceux qui demandent des bénéfices, et le roi dit, après le sermon, qu'on ne lui avait jamais parlé comme cela et qu'à l'avenir il n'en donnerait plus à ceux qui en demanderaient.

Le général de l'Oratoire, avant que de partir pour ses visites, a pris congé du roi, présenté à l'ordinaire par M. l'archevêque de Paris, avec qui il entra seul dans le cabinet du roi. On m'a dit, d'un côté, que le roi lui avait fort recommandé et conjuré, par l'amour qu'il avait pour lui, de bien veiller sur la doctrine. Ce fut peut-être à cette occasion qu'il fit connaître au roi que M. de Noyon[2], qui a été fort malade, avait donné par son testament 4.000 livres à l'Oratoire. Sur quoi le roi, pour répondre à la libéralité du prélat, ordonna qu'on donnerait aux maisons de l'Oratoire de Saint-

1. « Ses sermons, dont il répétait souvent deux fois de suite les mêmes phrases, et qui étaient fort à la capucine, plurent fort au roi, et il devint à la mode de s'y empresser et de l'admirer. » (Saint-Simon, I, 199.) La Bruyère fit du P. Séraphin un grand éloge : « Les courtisans, dit-il, ont, chose incroyable, abandonné la chapelle du roi pour venir entendre avec le peuple la parole de Dieu, annoncée par cet homme apostolique. »

2. François de Clermont-Tonnerre.

Honoré et de l'Institution deux exemplaires de tous les livres qui s'impriment à son imprimerie du Louvre.

Quesnel à du Vaucel

25 avril 1699.

M. l'ange gardien [*M. Vuillart*] qui a vu Dom Antoine de Saint-Bernard [*Noailles, archevêque de Paris*] pour le P. de Fresne [*Quesnel*] et mandé par cet abbé-là, a appris de lui que son correspondant lui avait écrit en secret que le dixième tome de *Saint Augustin* et le livre du P. Quesnel avaient été déférés à Rome. Non, c'est à M. Alberti [*Tourreil*] que cet abbé l'a dit confidemment, ajoutant : « Je suis sûr qu'en cela on m'en veut plus qu'au P. Quesnel », et paraissait animé d'indignation contre les indignes délateurs. Il a recommandé le secret. Il faut que l'on sache cela, s'il est vrai, par voie indirecte. Je crois qu'il n'y a rien à craindre.

M. Gerbais[1], docteur, est mort et enterré, le 15 de ce mois, aux charniers de Saint-Etienne-du-Mont. Un M. Benoise, âgé de quatre-vingt-trois ans, qui a deux filles à Port-Royal, est mort aussi et a donné à cette maison son cœur et 1.000 livres. Une autre perte d'un de nos bons amis est celle de M. Racine, qui mourut à trois ou quatre heures du matin, mercredi dernier, dans de fort grands sentiments de piété qu'il a fait paraître dans toute sa maladie et dans les dernières années de sa vie. Il a demandé à être enterré aux pieds de M. Hamon, à Port-Royal, dont l'abbesse dernière, maintenant prieure, est sa tante.

1. Jean Gerbais, reçu docteur de Sorbonne, en 1661, avait publié plusieurs volumes très gallicans, qui déplurent à Rome. Innocent XI condamna la doctrine d'un de ses ouvrages, en 1679. Il avait une chaire d'éloquence au collège royal.

Quesnel à du Vaucel

2 mai 1699.

Je commence par vous dire ce que l'on me mande de Paris, du 29 avril, qu'il y a une lettre du roi à tous les archevêques de son royaume, pour les faire assembler avec leurs suffragants pour savoir leur avis touchant le bref. Je n'en sais pas davantage. Voilà un grand éclat qui déplaira fort à Rome et qui, apparemment, tend à prendre une résolution peu favorable. Je ne sais pourtant qu'en dire. Je ne suis pas bien aise de tout cela. Je voudrais qu'on laissât en repos ce pauvre archevêque, qui est assez humilié, sans le faire tympaniser davantage par tout le royaume dans les assemblées provinciales.

Je n'ai point lu l'*Apologie de l'amour de Dieu*, car je n'en ai pas eu le temps, et je ne l'ai point encore. Je suis accablé et si las d'être ici exposé à mille corvées que je voudrais pouvoir trouver un trou où me jeter pour être en repos.

On m'écrit que les jésuites destinent le P. Dez pour successeur au R. P. de La Chaise. Ils voudraient même le voir incessamment dans ce poste, où ils se plaignent que ce Père fait moins pour sa compagnie depuis qu'il est pressé de faire plus que jamais pour sa parenté. Il est ainsi battu des deux côtés, comme l'est l'isthme de Corinthe. Un vieillard dans sa caducité est moins propre à soutenir une telle agitation.

Ce que vous me mandez du P. Patrice [*le pape*], de la promesse par écrit donnée par lui avant son élection au provincialat, est terrible et fait grand'pitié ; car c'est une abomination que le bonhomme ne sent seulement pas. Cependant entrer par cette voie simoniaque dans une telle charge, dont d'ailleurs il n'est pas capable,

quelle misère, et que peut-on espérer pour le salut! Que de bonnes œuvres, bonnes *ex officio*, bonnes peut-être *ex fine*, qui néanmoins ne peuvent guère servir à un homme entré dans une telle charge par une telle voie!

Quesnel à du Vaucel

23 mai 1699.

Il faut se consoler de la condamnation de la *Causa Arnaldina*. Cela n'empêchera pas de vendre la première édition, puisqu'elle est déjà toute enlevée ou peu s'en faut, ni d'en faire une seconde. Elle serait déjà commencée, si on n'avait d'autres choses à faire. J'aurais cru que les dominicains auraient employé leur crédit pour empêcher ce coup, qui retombe assurément sur la doctrine de leur école. Ces gens-là sont des misérables, qui n'aiment la vérité que quand elle se trouve dans leur froc.

Mlle de Joncoux à Quesnel[1]

8 juin 1699.

J'ai appris, mon révérend Père, avec une terrible douleur, que vous vous êtes trouvé offensé de la lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire l'année dernière au sujet de la vôtre à M. Boileau, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris. C'en est assez pour me porter d'abord à vous faire toute la satisfaction que vous pouvez justement attendre de moi. Je puis vous assurer, avec toute la sincérité possible, que je n'ai eu aucun

1. Archives d'Amersfoort, boîte K. — C'est, semble-t-il, la première lettre de Mlle de Joncoux au P. Quesnel. Encore lui écrit-elle comme « l'auteur des *Remarques* », et ignore-t-il que son correspondant est une femme.

dessein de vous faire de la peine et que j'ai un véritable regret de vous en avoir causé sans le vouloir. Ne m'accusez point non plus, mon révérend Père, d'avoir rendu ma lettre publique. Quelques protestations contraires que puisse faire M. Boileau, il est certain que c'est de ses mains, et non des miennes, qu'elle est passée dans celles du public[1]. Je ne l'avais écrite que pour vous seul. J'aurais seulement souhaité que vous eussiez marqué en termes généraux, dans quelqu'une de vos lettres que vos amis auraient répandue, comme ils avaient fait la première, que vous l'aviez reçue et que vous aviez fait attention à ce que je vous y représentais. Je me reposais assez sur votre prudence du choix des moyens, qui auraient été les plus propres pour empêcher que la condamnation que vous aviez faite des *Remarques*[2] ne nuisît à la vérité. Et l'événement a fait voir qu'en cela je ne me trompais pas.

Mais, quel que vous supposiez, mon révérend Père, qu'ait été mon procédé, je vous conjure, au nom de celui qui, étant devenu notre réconciliation et notre paix, a détruit par sa croix toute inimitié, de vouloir oublier ce que vous pouvez avoir contre moi là-dessus, afin qu'étant animés de la charité qu'il nous a méritée par le prix de son sang, nous continuions à vivre dans l'unité d'un même esprit et que, sans nous connaître, nous n'ayons qu'un cœur et qu'une âme.

Je vous ai déjà protesté, mais permettez-moi de le répéter ici, que je n'ai eu en vue, dans tout ce que j'ai fait, que les intérêts de la vérité et le bien de l'Eglise. J'honore et je respecte, comme vous, le digne archevêque dont vous avez entrepris la défense. J'ai été affligé, avec tous les gens de bien, de la néces-

1. Note manuscrite d'Adrien Le Paige : « Par les copies qui en furent données, mais sans l'imprimer, au moins je le crois ainsi. »

2. Note manuscrite d'Adrien Le Paige : « Sur l'instruction du cardinal de Noailles de 1696 ».

sité où il mettait ceux qui l'honoraient davantage de ne pouvoir se taire, par le respect si justement dû à son mérite et à sa dignité, sans manquer à ce que l'on doit à la justice, à la charité et à la vérité, et de ne pouvoir aussi rompre le silence sans s'exposer à plusieurs inconvénients.

Il est vrai que je n'ai pas cru pouvoir prendre en conscience le premier de ces deux partis. Mais j'ai fait tout ce qui était en moi pour ne point blesser le respect que j'ai toujours eu, que j'ai encore et que j'aurai toute ma vie pour cet illustre prélat. Si j'ai péché contre ce devoir, ç'a été tout à fait contre mon intention. Et je déclare ici que, s'il y a quelque chose dans mes *Remarques* qui soit injurieux et contraire à ce que l'on doit selon les règles de l'Evangile aux pasteurs de l'Eglise, je suis tout prêt de l'effacer de mes larmes et de me condamner moi-même à en faire toute la réparation que l'on jugera nécessaire.

Nous ne nous sommes pas rencontrés, vous et moi, mon révérend Père, dans le même sentiment sur ce sujet. J'ai cru que toutes sortes de raisons m'obligeaient d'écrire. Et vous avez cru que j'aurais dû demeurer dans le silence. Mais chacun a ses lumières et chacun a ses vues. Vous avez dit vous-même, dans un endroit de vos ouvrages (*Défense de l'Eglise romaine*, Préface) qu'on doit révérer les différentes dispositions que Dieu met dans les âmes. Or, selon ce principe, il semble, mon révérend Père, que vous auriez pu laisser à Dieu le jugement de l'écrit d'un auteur dont les motifs vous étaient inconnus. Mais vous jugeâtes à propos de marquer à vos amis ce que vous en pensiez. Et, l'ayant fait d'une manière qui me parut préjudiciable à la cause que je défendais, je me vis dans la nécessité de m'en plaindre à vous et en même temps de vous donner quelque éclaircissement sur ma conduite. Si je l'ai fait d'une manière trop forte, si je n'ai pas bien pris le

sens d'un endroit de votre lettre, j'espère que vous aurez assez de générosité pour me pardonner une faute que je voudrais de tout mon cœur pouvoir réparer. Vous avez appris depuis longtemps, et par vos propres souffrances et par 'exemple du grand docteur auquel la Providence vous a lié par tant d'endroits, à pardonner, à oublier les injures, à aimer même vos ennemis. Pardonnez donc, encore une fois, à un ami qui n'a point eu dessein de vous offenser, mais de vous prier de lui faire justice. Je dis un ami, mon révérend Père, et j'espère que vous ne serez point fâché que je prenne cette qualité, puisque Dieu me fait la miséricorde d'être ami de la vérité que vous aimez, et dans laquelle vous aimez sans doute tous ceux qu'elle a attachés à elle par les liens d'un amour sincère et désintéressé.

Quesnel à du Vaucel

20 juin 1699.

Je vous envoie copie de la lettre du P. Daniel à M. de Paris. Vous verrez comment il se disculpe avec serment. M. de Reims se trouva à l'ouverture du paquet, et dit : « Je le croirais volontiers, s'il n'était pas le père des équivoques. »

Le P. de La Ferté, jésuite, fils du feu maréchal, ayant eu le choix de Nantes ou de Blois, a choisi le dernier pour lieu de sa relégation. On dit que la cause est que, le jour de la Quasimodo, à Saint-Roch où il avait prêché le carême, il dit, sur l'évangile du jour, qu'il ne fallait point espérer de paix solide pendant qu'on laisserait subsister tel et tel désordre et qu'une femme impérieuse, dont la naissance était obscure et qui devrait rentrer dans la poussière dont elle avait été tirée, aurait part au gouvernement. Vous voyez que les

jésuites commencent à voyager aussi bien que les autres.

La punition du P. Souâtre, qui a fait imprimer le *Problème*, consiste en une translation de Lille à Maubeuge. La punition est terrible. Si c'eût été un janséniste, il serait à la Bastille pour y pourrir.

Quesnel à du Vaucel

juillet 1699.

Pour revenir à votre retour, de quelque utilité que soit aux affaires de l'Eglise votre séjour à Rome, il y aurait de l'injustice de ne point approuver le désir de revoir la patrie après une si longue absence, et y ayant d'ailleurs quelque raison de vous rapprocher de votre famille. Comme on n'a rien à vous demander, je crois aussi qu'il n'y aura aucun obstacle. Je crois cependant qu'il sera bon de prendre quelque mesure, afin que si, après votre retour, les Rouliers [*jésuites*] venaient à vouloir donner de vous de mauvaises impressions au roi, ils trouvent les ouvertures bouchées.

La pensée de disposer en faveur des pauvres de ce qui sera à votre disposition est très louable et digne d'un prêtre. J'y applaudis de tout mon cœur. Je prie Dieu qu'il y donne sa bénédiction et qu'il vous prépare une retraite qui vous soit propre, et où vous puissiez passer tranquillement vos jours en attendant le Seigneur. Je respire, aussi bien que vous, à une vie où je puisse être plus à moi, et il semble que cette vie s'enfuit de moi, plus je la cherche. Vous avez soixante ans, et moi soixante-six, du 14 de ce mois. Jugez si je n'ai pas plus de droit de songer à la retraite.

Quesnel à du Vaucel

11 juillet 1699.

Je m'attendais bien que les Romains ne seraient contents qu'à demi des procès-verbaux. Il y en a de plus vigoureux que celui de Paris, et je comprends bien qu'ils auront fort mal au cœur de voir le pape mis dix-huit fois sur la sellette, pour y être examiné, jugé et contrôlé. Je crois qu'une autre fois ils en feront marché avant que de donner des bulles. Ces délibérations ne s'accommodent guère avec la sainte infaillibilité. Il n'y a que M. d'Arras qui sera un grand saint chez eux[1]; mais je crois qu'il sera seul. Nous avons reçu, cette semaine, les procès-verbaux de Sens et de Bordeaux, et on les imprimera. Je crois qu'Alexandre VII aurait fait mettre tout cela à l'index. Un protestant a fait une histoire de cette affaire, avec des réflexions bien emportées contre les évêques et surtout contre M. de Meaux. Il y a aussi un écrit de M. Simon contre le deuxième volume du *Saint Jérôme* des bénédictins, où il avait été un peu houspillé dans la préface et dans les notes.

Ce que vous nous mandez de M. Héron [*Fabroni*] fait connaître que c'est un homme bien dangereux. Je le voudrais archevêque quelque part, à condition qu'il ne reviendrait plus à Rome.

1. Guy de Sève de Rochechouart sera cependant favorable à l'appel de la bulle *Unigenitus*, mais en se bornant à ne pas publier la constitution dans son diocèse. L'évêque Bissy écrivait à Fénelon, le 24 juillet 1714 : « J'ai envoyé votre mandement à M. d'Arras. Il a besoin d'être soutenu, quoiqu'il ait toujours passé pour croire le pape infaillible. »

Quesnel à du Vaucel

18 juillet 1699.

La comtesse de Grammont[1], qui est fort amie de Port-Royal, y va quelquefois et y alla à la Fête-Dieu dernière. Elle a été omise pour cela sur le mémoire des dames qui sont des promenades de Marly. La *Gazette de Bruxelles* en parle et l'attribue à ce qu'elle cultivait trop Port-Royal. On me l'avait déjà mandé, et que le roi avait dit qu'elle avait d'autant plus tort qu'elle ne pouvait ignorer qu'il avait en horreur cette maison. Plus on voit le prince opposé, plus les courtisans se resserrent et se tiennent clos et couverts. Cela me sert à admirer la protection que Dieu donne à cette sainte maison, si haïe du monde, et qui est aux portes de Versailles. Le maître voudrait qu'elle fût détruite. Il le peut, et il ne le fait pas, parce qu'elle est dans la main de Dieu. Et l'Enfance, qui était si loin, si peu connue et, comme il semblait, à couvert de l'orage par la signature, a été détruite, et Port-Royal subsiste et subsistera, comme je l'espère.

Quoique je ne doute pas qu'on n'ait envoyé à Rome au R. P. de Montfaucon[2] un lot de livres, peut-être n'en aura-t-il pas assez pour vous en donner. Voilà ce révérend Père noyé dans une mer délicieuse de manuscrits. Je conçois quelle joie c'est pour lui, car j'en

1. Elisabeth Hamilton, comtesse de Grammont, dame du palais depuis 1667, était l'objet d'une grande amitié de la part du roi. Aussi son court voyage à Port-Royal « ne mit la comtesse, dit Saint-Simon, qu'en pénitence, non en disgrâce. »

2. Dom Bernard de Montfaucon, célèbre érudit, bénédictin, membre de l'Académie des inscriptions, fit, en 1698, avec le P. Brioys, un voyage d'érudition qui dura jusqu'en mars 1701. Dans les trois volumes de la *Correspondance inédite* de Mabillon et de Montfaucon, on trouve vingt-deux lettres du P. Quesnel au bibliographe florentin Magliabechi.

ai un peu ressenti autrefois, et ce serait encore un de mes plaisirs de pouvoir un peu bouquiner.

Avez-vous vu les *Aventures de Télémaque*[1], fils d'Ulysse, qui cherche son père par toutes les mers, accompagné de Minerve, sous la figure d'un sage ami qui prend toutes les occasions pour lui donner de sages conseils et lui faire voir ses défauts? C'est un joli roman. Ayant été imprimé à Paris, on l'a fait arrêter. M. de Harlay m'en a fait donner un. Il est admirablement bien écrit. On l'a réimprimé en ce pays. On dit que M. de Cambrai le revoit et qu'il donnera la suite; car ce qu'on en a n'est qu'un morceau, et il n'y a que M. le duc de Bourgogne et lui qui aient le reste.

Quesnel à du Vaucel

8 août 1699.

Il y a un homme qui a écrit, peut-être à M. de Paris, qu'il est surpris comment le P. Daniel ose dire qu'il n'est pas auteur du *Problème*; qu'il est prêt de se constituer prisonnier, pourvu que le P. Daniel en fasse autant, et de demeurer en prison jusqu'à ce qu'il ait prouvé clairement et invinciblement que c'est lui, P. Daniel, qui est l'auteur du *Problème*. M. Le Bruleur [*Le Noir*] me manda cette nouvelle, il y a un mois, comme l'ayant appris de l'archevêché, et on me l'a écrite d'un autre côté, il y a huit jours.

1. Les opinions différaient dans le monde janséniste sur la valeur morale du livre. L'évêque de Châlons, Gaston de Noailles, écrivait à son frère l'archevêque de Paris, le 9 octobre 1699: « *Télémaque* m'a tenu assez mauvaise compagnie en chemin. J'y trouve de beaux principes de gouvernement; mais le style cause de l'indignation. Il est poétique outré; je n'y vois rien d'admirable, et le livre me paraît très dangereux et peu propre à inspirer à un jeune prince une éducation chrétienne. » Le 14 octobre, l'archevêque répond en marge : « *Télémaque* n'est pas digne d'un prêtre et ne convient point à l'éducation d'un prince qu'on voulait élever chrétiennement. »

Mme la comtesse de Grammont, qui est anglaise et qui avait été rayée de la feuille des divertissements de Marly pour avoir été à Port-Royal, a eu l'honneur de saluer le roi[1] à qui elle a dit qu'elle n'avait pas été là pour déplaire à Sa Majesté, mais par une reconnaissance des bienfaits qu'elle a reçus de cette maison qui la reçut, madame sa mère et elle, au sortir d'Angleterre, et qui les a nourries et entretenues par pure charité, n'ayant rien. Elle ajouta que le peu qu'elle savait de la religion, elle en avait l'obligation à cette maison. Le roi ne voulut point de justification et lui dit qu'il ne ferait jamais de grâces à cette maison et qu'il ne pouvait s'en expliquer. N'est-ce point que les jésuites lui en ont fait faire vœu ou serment?

Si les gens du Dôme sont étonnés que le livre ne paraisse pas encore, le P. Quesnel en est cause. Il nous a fait perdre un mois de temps, en attendant l'index dont il s'est chargé. Il s'amuse à je ne sais quelles bagatelles, et on court risque de trouver quelque anicroche. Nous avons des approbations en nombre compétent : un docteur augustin, un docteur dominicain, l'un et l'autre de Douai, un provincial. Peut-être en aurons-nous encore quelqu'un, et j'espère que nous aurons des quatre mendiants.

Quesnel à du Vaucel

15 août 1699.

Je n'attends ni ne désire des remerciements du côté de M. d'Amboise [*M. de Pomponne*], pour la *Cause*[2]. J'en ai envoyé un à l'abbé de Pomponne et un à son docteur.

1. Saint-Simon dit que Mme de Grammont vit le roi chez Mme de Maintenon. « Il la gronda, ils se raccommodèrent, et, au grand déplaisir de Mme de Maintenon, il n'y parut plus. » (*Mémoires*, VI, 218.)
2. *Causa Arnaldina.*

Ils m'en ont fait dire un grand merci ; mais ils se sont bien gardés de rien écrire. De la manière dont M. Desmarets [*Louis XIV*] a parlé de la Viémur [*Port-Royal*], il faut qu'il soit bien assuré que M. d'Amboise ne tient guère à cette famille, quoiqu'il y ait une sœur ; car il a beaucoup de considération pour ce gentilhomme, et il ne voudrait pas le désobliger. On dit même qu'il aura bonne part à la charge de chancelier, si elle vaque avant sa mort, comme il y a apparence.

En quelque lieu que vous soyez, Monsieur, à Rome ou en France, vous pouvez vous assurer que ce qu'on recevra de Nordstrand[1] de la succession de feu M. Davy [*Arnauld*] sera pour vous. Je voudrais que vous l'eussiez déjà ; mais l'affaire n'est pas encore terminée. Les princes sont d'étranges gens : ils paient leurs dettes comme il leur plaît. Ils ne veulent pas entendre parler des arrérages. C'est beaucoup, si on retire le fonds en plusieurs paiements.

J'appréhende que quelque guerre entre la Suède et le Danemark ne se rallume. Comme le duc de Holstein est allié de la Suède et est même général des armées de Suède, cela renverrait encore le paiement bien loin.

Un nouveau mémoire, adressé aux évêques de France, contre le dixième volume du *Saint Augustin* des bénédictins, est, me dit-on, une insolence bien curieuse. Il est de soixante ou soixante-dix pages in-12. On l'attribue au P. Daniel ; mais je crois que c'est en devinant. M. Salmon et M. Blampignon, censeurs de livres, ont tous deux refusé d'approuver un livre de ce Père sur les péchés d'ignorance. On dit aussi que, ce Père étant allé voir Mgr de Paris pour lui dire de vive voix ce qu'il lui avait écrit, ce prélat lui

1. Ile sur les côtes du Holstein, et faisant partie du royaume de Danemark, où les principaux jansénistes placèrent des sommes assez considérables dans une entreprise industrielle. Le duc de Holstein racheta la part de ces messieurs, en 1678, mais les paiements furent longs à liquider.

dit : « Je vous croirai, quand vous m'aurez nommé l'auteur du *Problème*, qui ne peut vous être inconnu. » Et il lui tourna le dos.

Quesnel à du Vaucel

12 septembre 1699.

Vous savez peut-être déjà la mort de M. le chancelier de France[1]. En me la mandant, on me marquait qu'il y avait grande apparence que M. de Pontchartrain aurait la charge. On ne m'en a rien mandé depuis, jusqu'aujourd'hui 12. Cependant la *Gazette de Bruxelles*, à l'article de Paris, dit qu'on mande de la cour, qui est à Fontainebleau, que c'est celui-là même que le roi a nommé. On ne peut faire un meilleur choix.

Il y a, à Paris, un Père de l'Oratoire turc et autrefois mahométan. Il est fort bien converti, est prêtre et habile. Il a traduit l'*Alcoran* et l'a réfuté fort bien, par un commentaire que M. l'archevêque de Paris a vu et en est si content qu'il le presse de le faire imprimer, pendant qu'il diffère de donner au P. Bouhours sa permission pour publier le reste de sa traduction du Nouveau Testament, assez fâché de l'avoir donnée pour les Evangiles. Sur quoi un homme de la cour, venant de Paris et interrogé par Mgr le Dauphin des nouvelles qu'on y disait : « Il y en a, Monseigneur, et d'assez singulières, c'est que M. l'archevêque aime mieux l'*Alcoran* des Pères de l'Oratoire que l'Evangile des jésuites. » L'*Alcoran* bien réfuté (cela s'entend) que l'Evangile mal traduit.

1. Louis Boucherat, chancelier et garde des sceaux de France, mourut à Paris, le 2 septembre 1699. « Le plus parfait et le plus accompli de tous les chanceliers, si on se contentait d'un chancelier en cire, du reste bon homme et honnête homme. » (Saint-Simon, VI, 554.)

Quesnel à du Vaucel

26 septembre 1699.

Vous demandez à quoi aboutit la confidence de Mme Tonnelier [*Mme de Fontpertuis*] avec M. d'Amboise [*Pomponne*]. A rien. On n'a jamais fait fond sur cet homme, le plus timide de tous les hommes. Il peut plus nuire par son silence qu'il ne servirait en parlant; car M. Desmarets [*Louis XIV*] fut prévenu de longue main, et dès le berceau, contre une famille que M. d'Amboise connaît si particulièrement. Que peut-il croire, le voyant n'ouvrir pas seulement la bouche pour dire un mot en leur faveur, sinon qu'il n'a rien de bon à dire pour leur justification? Il est vrai qu'on a mis M. Desmarets sur un tel pied qu'il n'y a point de retour à espérer de lui que par une espèce de miracle. Il a l'esprit fort borné sur ces affaires-là. Il craint d'être surpris, et il ne peut s'imaginer qu'il l'ait été. Ce qui fait qu'il ne veut point entendre parler d'éclaircissement, et je ne doute point que ce ne soit ce qu'on lui aura bien recommandé, de ne prêter jamais l'oreille aux discours de ces gens-là, qu'ils sont artificieux, subtils, hypocrites, séduisants. Mais, à propos de Mme Tonnelier [*Mme de Fontpertuis*], on me mande qu'elle a une espèce de rechute qui fait beaucoup craindre.

M. Paulin [*Ruth d'Ans*] y est, je m'assure, présentement; car, étant allé à Lille pour les affaires d'une dame chez qui il s'est impatronisé, il a pris de là l'essor vers Paris, et il n'aura pas manqué de tirer droit à Fontpertuis, où il sait quela malade est gisante. Si elle est en état d'agir, il ne reviendra pas les mains vides, et il sera payé de sa peine et de son voyage; car il y a quelque temps qu'on m'a assuré qu'elle lui faisait

espérer quelque petit fonds, sans vouloir dire d'où il viendrait. Et ce ne peut être que des arrérages qu'elle reçoit des revenus de feu son ami M. David [*Arnauld*]. Il faut prendre patience. Tout ce qui me fait de la peine est sa conscience sur cela.

M. l'abbé Laigneau, doyen et grand-vicaire de Châlons et mon ami, était à Paris ces jours passés. Il dit que, *novissime*, une femme paralytique, qu'on avait apportée à Châlons sur le tombeau du saint évêque, y a été si parfaitement guérie, le neuvième jour de sa neuvaine, qu'elle s'en est retournée à pied avec son mari. Un docteur et chanoine de Reims, que j'ai vu et qui ne m'a pas paru des plus crédules sur ce chapitre, avoue qu'une fille qui, je ne sais comment, s'était trouvée enfermée dans l'église durant la nuit, eut une telle peur qu'elle en perdit l'esprit. Et, ayant fait une neuvaine au tombeau du bon évêque, le neuvième jour elle a recouvré son bon sens très parfaitement.

Quesnel à du Vaucel

3 octobre 1699.

M. de Pomponne eut, le 23, une faiblesse qu'on ne compta pour rien. Le lendemain, on le saigna et on lui donna le viatique. Son mal, qui était comme léthargique, augmenta le soir, et le 26 il mourut. Il s'est possédé assez pour donner de grandes marques de foi, de piété, d'humilité, de résignation. Les missionnaires, qui sont curés de Fontainebleau où il est mort, en sont extrêmement édifiés. Il avait quatre-vingt-deux ou trois ans.

M. l'abbé de La Lutumière était mort le 15, dans son séminaire de Valognes. Par son testament olographe, il donne son séminaire de Valognes, ses meubles, sa bibliothèque, aux Pères de l'Oratoire.

M. Ernest [*Ruth d'Ans*] a été à Paris et y a fait entrer deux *Histoires de la congrégation de Auxiliis*, apparemment pour M. Le Noir et pour M. des Touches. Il partit, le 29, pour Fontpertuis, où l'on dit la dame un peu mieux, quoique retombée. De là il doit aller à la cour, pour, dit-il, quelque affaire de son chapitre.

J'ai vu ici (à Mons) le P. Regnauld d'Angers, prêtre de l'Oratoire. J'ai été bien aise d'apprendre de lui une nouvelle que vous savez sans doute depuis quelque temps, qui est que l'on a découvert enfin que le P. Daniel est l'auteur du *Problème;* que le roi l'a rayé du nombre de ses historiographes et lui a retranché sa pension.

Quesnel à du Vaucel

17 octobre 1699.

Votre billet n'est pas mettable dans la *Gazette de Bruxelles*. Celui qui l'imprime est beau-frère d'un jésuite, leur voisin et comme leur imprimeur, et de plus la *Gazette* est revue par un du conseil privé, qui n'y laisserait pas de telles choses... M. d'Amboise [*M. de Pomponne*], dont vous savez sans doute la mort, a toujours fait profession de ne se mêler de rien, et des libelles de cette nature n'ont jamais été jusqu'à lui. Mais cela est fait. Il n'est plus. Il a rendu compte de tout, et son corps est en dépôt à Saint-Merri de Paris, dans la chapelle de sa famille. La veuve a 12.000 livres de pension du roi. La charge de surintendant des postes et relais est donnée au gendre de M. le marquis de Torcy. Je ne sache point qu'on ait encore mis d'autre ministre à sa place. M. le comte d'Avaux ou M. de Harlay, l'ambassadeur, y pourront avoir bonne part, ou le comte de Crécy; car il faut un homme qui connaisse les cours étrangères.

Le monde dit qu'il pourrait bien arriver une rupture

entre l'Espagne et les Anglais et Hollandais. On a découvert que le roi Guillaume a ménagé une ligue entre l'empereur et d'autres puissances, qu'ils ont partagé entre eux les états du roi d'Espagne, et on dit que l'électeur de Bavière en est. C'est la France qui a tout découvert et a donné une copie du traité. J'ai lu ce matin un mémoire du roi d'Espagne, envoyé à tous ses ambassadeurs, et surtout à ceux d'Angleterre et de Hollande, pour se plaindre d'un tel attentat. On verra comment tout cela tournera.

L'assemblée de l'Oratoire est finie. J'apprends qu'on a fait le P. Fouquet[1] supérieur de Saint-Magloire. C'est un homme fort sage, fils du fameux M. Fouquet, fondateur de la bibliothèque du collège des jésuites de Paris. On m'apprend aussi que M. Duchemin a été fait sous-diacre, ces derniers Quatre-Temps. Vous savez qu'il a là une des douze places qu'y donne M. l'archevêque. Le nouveau supérieur l'aime.

Je ne crois pas qu'il y ait rien à faire auprès de Dom Antoine [*Noailles*] pour la mémoire déchirée du feu abbé. Il y a des préventions amelotiques[2] et des craintes.

Oui, voilà un nouveau chancelier[3]. Il est vrai qu'il aime l'Oratoire. Il s'y confesse. Il a une chambre à l'institution, où il allait jadis, les bonnes fêtes. Son épouse, qui a été autrefois pénitente du Père prieur de cette ville, a encore beaucoup de considération pour lui, et elle aime les amis de la vérité, comme petite-

1. Charles-Armand Fouquet, de l'Oratoire, fils du surintendant des finances. Grand ami des abbés Duguet, Boileau et Couet, il eut aussi la confiance et l'affection du cardinal de Noailles. Il aurait succédé au P. de La Tour, comme général de sa congrégation, sans son appel de la bulle *Unigenitus,* qui le fit exclure.

2. Le P. Amelotte, de l'Oratoire, 1606-1678.

3. Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, aima, en effet, l'Oratoire jusqu'à s'y retirer après la perte de sa femme, en 1714. Il fut, pendant son passage aux affaires, un grand ennemi des jésuites, partant presque un soutien pour le jansénisme.

nièce de feu M. Pavillon, évêque d'Aleth, par sa mère, nièce de ce prélat[1]. M. de Pontchartrain est assez franc, et je crois qu'il connaît assez les jésuites. On me disait dernièrement que le roi lui avait dit, un jour, qu'on disait qu'il n'aimait pas trop ces messieurs, et qu'il répondit : « Quel moyen de les aimer? Ces gens-là veulent le corps et l'âme. » M. Kerkré [*Gerberon*] m'a dit aussi, il y a longtemps, qu'on lui avait mandé de Paris que les Pères jésuites ayant demandé au roi une lettre de recommandation pour les pays de leurs missions, peut-être vers Siam, ils en apportèrent un projet à M. de Pontchartrain. On le lut au conseil, et il fut trouvé si excessivement outré en louanges que les apôtres n'étaient rien au prix d'eux. On dit, tout d'une voix, que cela ne pouvait pas passer. Le roi en fit des reproches à son confesseur. Celui-ci, ou sur-le-champ ou après avoir consulté ses Pères, dit au roi qu'ils n'avaient aucune part à ce projet, et Sa Majesté l'ayant rapporté à M. de Ponchartrain, celui-ci dit : « Comment, Sire, peuvent-ils dire une telle fausseté à Votre Majesté, après m'avoir apporté et mis eux-mêmes ce projet entre les mains? S'ils osent m'imposer de leur imputer à faux une telle chose, à moi qu'ils savent qui ai l'honneur d'approcher Votre Majesté, je vous laisse à penser, Sire, comment ils mentent à l'égard de ceux qui n'ont aucun accès auprès d'elle. »

On a imprimé en France, en trois petits volumes in-12, le *Wendrock* entier en français[2]. C'est une bombe

1. Les contemporains sont unanimes à reconnaître les mérites et les parfaites vertus de la chancelière. Avec cela, « jamais femme de ministre ni autre, dit Saint-Simon, n'eut sa pareille pour savoir tenir une maison, y joindre plus d'ordre à toute l'aisance et la magnificence. »

2. *Wendrock* est le pseudonyme de Nicole, et il s'agit de la traduction des notes sur les *Lettres Provinciales*, qui fut faite par Mlle de Joncoux, en 1699. Mlle de Joncoux était encore, à cette date, inconnue du P. Quesnel, qui ne sera en correspondance suivie avec elle qu'après le court voyage qu'il fit incognito à Paris, en 1700.

qui tombe à plomb sur la société. Beaucoup de gens non latinisants la liront, qui ne l'auraient pas lue.

M. Paulin [*Ernest Ruth d'Ans*] est encore en France. Il a été à Fontpertuis, où la dame est mieux.

Quesnel à Mme de Fontpertuis

18 octobre 1699.

Il est bien arrivé des choses durant votre maladie, Madame : d'un côté, un ami, qui était dans un grand poste et était en faveur[1], est allé rendre compte de soixante ans de mouvement et d'agitations dans les affaires du monde ; d'une autre part, un autre ami[2], élevé à la plus grande dignité qu'il pouvait désirer. Ce dernier objet est tout riant, et on n'y voit rien qui ne flatte beaucoup la nature. L'autre n'a rien que de terrible. Il ne paraît pas, cependant, que le défunt ait été ébloui de sa fortune. Sa modération a été édifiante, et, pourvu qu'il ait donné beaucoup aux pauvres durant sa vie et à sa mort, il y a sujet d'espérer que ses grands biens ne lui seront pas imputés à péché. Mais, sans cela, il y a toujours beaucoup à craindre pour les riches.

Celui qui se trouve élevé de nouveau s'est conduit, jusqu'à présent, de manière que sa modestie ne surprendra personne, puisqu'il y a accoutumé le monde dans tous ses emplois. J'espère que Dieu se servira de lui pour faire beaucoup de bien par l'usage de son autorité. Vous voyez tout cela en perspective de votre lit, où je vous crois encore attachée, et vous en faites sans doute le sujet de vos saintes réflexions. Dans l'une et dans l'autre, nous y avons de grandes instructions.

1. Le marquis de Pomponne.
2. Noailles, nommé archevêque de Paris.

Si l'un nous dit : « Tout est passé », l'autre nous crie : « Tout cela passera dans un moment, et rien ne subsistera devant Dieu que ce qui aura eu pour principe l'esprit de Dieu et pour fin sa gloire et son règne. »

Quesnel à du Vaucel

24 octobre 1699.

Je n'ai pas été peu surpris de l'invitation si injuste faite à M. de Sébaste[1]. C'est une marque que la cabale est bien puissante et qu'il n'y a guère d'équité dans ces sortes de juges. Il fera bien de témoigner qu'il est bien aise d'obéir, et cependant de gagner du temps. Si la guerre s'allume en ces quartiers, il n'y a guère d'apparence qu'il puisse faire le voyage, et on pourrait bien même le lui défendre ; car je ne croirais pas qu'il dût l'entreprendre sans en donner part aux supérieurs.

Ce que je dis de la guerre est le sujet de l'entretien d'aujourd'hui. Vous savez que l'on a découvert la ligue formée par le roi Guillaume pour se rendre maître des états d'Espagne après la mort du roi ; que ce roi en a fait faire des plaintes en forme par un mémoire envoyé à tous les ambassadeurs; que celui qu'il a en Angleterre s'étant acquitté de ces ordres auprès de la régence, le roi Guillaume lui a fait signifier qu'il eût à sortir au plus tôt d'Angleterre. On dit que c'est la France qui a découvert cette conspiration, et, comme on dit que Son Altesse Eminentissime de Bavière est du traité, il n'y a pas d'apparence qu'il demeure ici gouverneur. Il est à Mariémont, et l'on dit assez publiquement qu'il ne reviendra plus et qu'il ira de là en son pays. Je

1. Pierre Codde, archevêque d'Utrecht, sous le titre d'archevêque de Sébaste, était invité à aller se défendre à Rome des accusations de jansénisme. On prenait le prétexte du jubilé pour l'attirer hors de son diocèse.

viens de lire un traité particulier que ce prince a fait avec les Hollandais, en date du 28 août 1698. Les Hautes Puissances se chargent de la garantie et défense du Pays-Bas espagnol pour le feu prince électoral, et, pour cela, l'électeur leur doit livrer et céder le fort Mar, sur l'Escaut, à perpétuité; qu'on ne transportera aucune marchandise étrangère, ni par Ostende, ni par Nieuport, Bruges, etc.; que les Hollandais auront un comptoir entre Gand et Dendermonde, pour visiter toutes les marchandises avec une garde de mousquetaires, etc. Ce n'est pas là le traité général. Voilà de quoi entretenir les politiques. Quand le roi d'Espagne fit arrêter le feu duc Charles de Lorraine, il n'en avait pas tant fait, et il avait une armée de 15.000 hommes.

La guerre d'entre les bénédictins et les jésuites s'échauffe de plus en plus. J'ai reçu deux nouveaux écrits pour les bénédictins cette semaine. Les jésuites sont bien battus; mais ces ladres ne sentent rien qu'une passion ardente de calomnier sans pudeur. Il n'est pas que vous n'ayez entendu parler d'une tragédie des jésuites d'Ancône. On avait offert de la mettre dans la *Gazette de Hollande;* mais, ne sachant pas si elle est vraie, j'ai attendu. Voilà la relation qu'on m'a envoyée de Paris; je vous l'envoie pour informer, et vous me la renverrez.

Quesnel à du Vaucel

21 novembre 1699.

Il y a aujourd'hui huit jours qu'un courrier apporta au roi la nouvelle de la maladie du bon pape, que sa goutte était remontée, qu'il avait reçu l'extrême-onction[1]. Je l'appris, hier matin, par des lettres de

1. Le prince de Monaco écrit au roi, le 10 décembre, que « Sa Sainteté diminuait de forces, qu'elle extravaguait par ses discours, que

M. Le Noir, dont je vous en envoie une, et aujourd'hui on m'écrit, du 18, que le bruit de la mort du pape courait à Paris. On ne sera pas longtemps sans en savoir la vérité.

On me mande aussi que le roi a imposé silence aux bénédictins et aux jésuites et leur a défendu d'écrire les uns contre les autres, sous peine de son indignation. C'est ce qui leur a été déclaré par M. l'archevêque de Paris. Les bénédictins ont écrit les derniers, mais ils avaient encore bien des choses à dire.

J'admire comment M. Albin [*cardinal Casanate*] s'étonne que les évêques de France ne fassent rien pour mettre à couvert la mémoire de feu M. Davy [*Arnauld*]. Quand ils auraient la meilleure volonté du monde et que le maître y serait favorable, il est difficile de comprendre comment ils s'y pourraient prendre.

Quesnel à du Vaucel

28 novembre 1699.

Nous avions appris par la voie de Paris la maladie du pape. Un courrier du 8 avait apporté la nouvelle de son mieux, et avant-hier nous savions ici, par Paris encore, sa promotion de cinq cardinaux et de quatre retenus *in petto*. Dieu veuille que M. Casoni soit au moins des derniers! On le traite bien mal.

Voilà la querelle de l'édition de saint Augustin finie. Je reçus, hier au soir, copie imprimée de la lettre cir-

c'était déjà le visage d'un mort ». Mais c'est une autre antienne avec le cardinal de Bouillon, le 24 novembre : « Il pourrait bien vivre en cet état plusieurs années, les médecins soutenant qu'il est net de fièvre. Son visage et ses yeux n'ont nullement paru, à tous ceux qui l'ont envisagé, le visage et les yeux d'un homme mourant. Ses chairs sont encore belles et vives, mais ses parties basses sont tellement affaiblies qu'il n'y a pas apparence qu'il soit jamais plus en état de sortir du lit. » (Aff. étr., Rome, 403.)

culaire du général des bénédictins à ses religieux, pour leur notifier les ordres du roi. On n'aura pas manqué de l'envoyer à Rome.

Voilà le P. Gabrielli cardinal[1]. Je crains qu'il n'y ait dans le recueil du sfondratisme des choses capables de le choquer beaucoup. Il faudra les examiner et passer dessus la lime. Car il ne faut pas aigrir des gens qui peuvent nuire.

Il paraît que le cardinal Moriggia est fort bien dans l'esprit du pape. Si c'est un homme droit et qui ait de la lumière, il faudrait trouver un moyen de l'aborder, de l'instruire et de le rendre par là favorable à la vérité.

Quesnel à du Vaucel

5 décembre 1699.

Je crois vous avoir mandé qu'on a imprimé une traduction française du *Wendrock*. On la réimprime en ce pays. La traduction est faite par une fille[2]. Les jésuites n'en veulent rien croire. Cela est pourtant vrai.

J'ai écrit à Delft, afin qu'on m'envoie les feuilles de la collection, et j'avertis de même que, si on trouve dans ce qui n'est pas encore imprimé quelque dureté contre le protecteur du sfondratisme nouvellement métamorphosé, on l'adoucisse, pour ne pas aigrir un homme qui peut nuire dans le poste où il a été mis.

L'âge de notre Saint-Père, la saison, la nature de sa maladie, nous font tout craindre. Il y a des gageures,

1. Un mémoire, envoyé en 1709 par l'ambassadeur la Trémoille au roi, nous peint le cardinal Gabrielli « très bon, très juste, essentiellement ami des couronnes, sincère et religieux ». (Aff. étr. Rome, 494.) Aussi la France va-t-elle lui faire une pension, qui, d'après Polignac, « n'est pas mal employée, puisque, dans les occasions, il fait son devoir. » (Aff. étr., Rome, 496.)

2. Mlle de Joncoux.

faites à Londres qu'il n'arrivera pas jusqu'à l'année sainte.

Je voudrais que la seconde réponse du R. P. de Montfaucon fût imprimée, car on n'aura pas manqué de lui signifier les ordres du roi pour le silence.

En voilà assez pour un jour de médecine.

Quesnel à du Vaucel

Bruxelles, 2 janvier 1700.

Nous voici donc, non dans un nouveau siècle (comme quelques-uns se l'imaginent), mais dans une nouvelle année. Je vous l'ai déjà souhaitée sainte et heureuse; mais il ne faut pas la commencer sans renouveler ces souhaits, comme je le fais de tout mon cœur.

De la manière dont parlent les gazettes et vos nouvelles, il y a apparence que le bon pape aura vu la nouvelle année. Je lui conseille de se consoler de n'avoir pas ouvert la porte de Saint-Pierre, pourvu que saint Pierre lui ouvre la porte du ciel[1]. Ce n'est pas une petite affaire de l'ouvrir à un pape, et je ne sais si ce premier pape aura des yeux pour reconnaître beaucoup de ses successeurs dans cette lie des siècles.

Les nouvelles de France disent que les cardinaux se disposaient à passer à Rome, à la première nouvelle de la mort du pape, et que M. de Grenoble ne se croit point invité d'y aller. Je ne sais si cela est vrai; mais il n'y aurait pas beaucoup à perdre pour lui ni pour la cour, qui apparemment le regarde comme un scrupuleux, peu propre à entrer dans une intrigue et à seconder les mouvements d'une faction.

Quoique Mgr Sacriste ait été cambrésien, on ne laisse

1. Du Vaucel écrivait à M. Codde, archevêque de Sébaste, le 19 décembre 1699 : « C'est le cardinal de Bouillon, comme sous-doyen, qui ouvrira la porte de Saint-Pierre. »

pas de souhaiter que le pape voulût penser à lui. Il serait beaucoup mieux que d'autres. Le pauvre sieur Casoni est en oubli; mais, pourvu que Dieu se souvienne de lui, il sera assez heureux.

Toutes les places publiques sont remplies de casernes, où sont logés les soldats qu'on a fait venir des places frontières pour réduire les nations de cette ville et leur faire donner de l'argent. Dieu veuille que cela ne soit pas une semence de brouilleries!

Quesnel à du Vaucel

23 janvier 1700.

Il me fut impossible, il y a huit jours, de me donner l'honneur de vous écrire un mot, ayant été obligé d'écrire d'autres lettres qui ne souffraient point de délai. Il n'y a pas grand'perte, car il n'y a guère de choses à vous mander.

On me mande de Paris, du 19, que les cardinaux sont partis. M. Fromentin, sous-doyen et vicaire général, mon bon ami, n'a pu se défendre d'accompagner son patron, le cardinal de Coislin, quoique âgé de soixante-huit à soixante-neuf ans, chargé d'infirmités et fort pesant. Il m'a écrit pour me dire adieu, et, en lui faisant réponse, je lui ai marqué que vous êtes là depuis dix-sept à dix-huit ans et que vous étiez dans le dessein de revenir après Pâques. Vous pouvez le voir avec toute confiance; il est tout à fait bon ami et, s'il y a lieu de vous procurer de revenir avec Son Eminence, il le fera, et l'Eminence est personne à parler pour vous à la cour, s'il est nécessaire, surtout sachant la liaison que vous avez eue avec son cher oncle. J'ai oublié de marquer cette circonstance à M. Fromentin. On écrit de Paris que le pape est tombé en enfance. C'est peut-être ce qui fait que, nonobstant les nouvelles de la

meilleure santé du pape, nos cardinaux se pressent de partir.

Vous demandez de quoi s'avise M. Kerkré [*Gerberon*] de prendre la défense du « pur amour » de M. de Cambrai. Ne le connaissez-vous pas? Il fait imprimer en Hollande l'*Exposition*, condamnée par M. de Paris, avec de nouvelles remarques contre l'ordonnance de ce prélat. Cela n'est bon qu'à l'aigrir. Il y aura deux volumes; c'est-à-dire qu'il aura tout ramassé. On dit qu'il soutient là que c'est un disciple de saint Augustin qui a fait le *Problème*.

Je serais assez d'avis que le sieur Héron [*Fabroni*] ferait moins de mal cardinal que dans le poste où il est; mais peut-être deviendrait-il chef de la congrégation où il n'est que secrétaire.

J'ai vu un extrait d'une lettre de Grenoble, qui marque qu'à la dernière ordination M. le cardinal Le Camus s'est fort élevé contre la morale relâchée et que, les jésuites lui ayant présenté des lettres patentes pour pouvoir enseigner la théologie à Grenoble dans leur collège, l'Eminence leur a dit que le roi laissait les évêques maîtres de la doctrine dans son royaume; qu'il ne souffrirait jamais de son vivant qu'ils enseignassent la théologie dans Grenoble, et qu'il était déjà trop fatigué du philosophisme qu'ils ont enseigné à Chambéry, sans le voir encore enseigner dans sa ville cathédrale.

Quesnel à du Vaucel

30 janvier 1700.

Il y a un livre nouveau de M. Boileau, ex-doyen de Sens, qui est *de Historia flagellantium*[1]. Tous les

1. Ce livre, traduit en français en 1701 (*Histoire des Flagellants*), contient des détails assez piquants, et l'auteur lui-même a soin de nous

moines flagellants seront fort en colère, et je ne doute pas qu'ils n'écrivent contre et qu'ils ne s'efforcent de le faire condamner.

M. Joly[1], chantre de Notre-Dame de Paris et official, est mort enfin, âgé de quatre-vingt-treize ans. Il allait tous les jours à matines à minuit et était fort assidu à tout. Il était habile, et il faisait imprimer un ouvrage (car je ne crois pas qu'il soit achevé d'imprimer) touchant le rétablissement des sciences en France et ailleurs. Toute la vie d'Erasme y doit être. La chantrerie a été donnée à M. l'abbé Perrochel, chanoine de Notre-Dame, grand homme de bien et aumônier. Il quittera, je crois, une abbaye qu'il a. Le choix n'est fondé que sur son mérite. C'est M. l'archevêque qui donne toutes les dignités, excepté le doyenné et la sous-chantrerie et tous les canonicats.

L'évêque de Chartres[2] fait du pis qu'il peut contre les bons livres, et particulièrement contre le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, qu'il décrie comme un fort méchant livre. Il a même d'autres évêques qui entrent dans son entêtement et qui (entre nous) ont fait tout ce qu'ils ont pu pour porter celui qui l'a approuvé à retirer son approbation et à faire quelque chose de contraire. Il a tenu bon. Il faut prier Dieu qu'il continue et n'en point parler.

Je voudrais pourtant que deux cardinaux, comme M. Le Camus et M. de Coislin, fussent d'humeur à donner la même approbation que M. de Châlons : ce serait une sauvegarde renforcée. Je vais trouver occasion d'en parler ou faire parler par M. Fromentin. Vous verrez s'il y a quelque chose à faire.

J'avais oublié d'écrire. Je griffonne à la hâte.

annoncer, dans la préface, « qu'un ouvrage de cette nature est toujours agréable et que le sujet en est relevé par le vinaigre et les pointes ».

1. Claude Joly, écrivain et théologien, oncle de l'historien Guy Joly.
2. Godet des Marais.

Quesnel à du Vaucel

6 février 1700.

Je vois bien que le bon pape fera encore la nique aux cardinaux et qu'il y en pourra bien avoir encore de son édition.

A l'égard de M. de Cambrai, je crois qu'il ne faut pas l'irriter sans nécessité. Il peut avoir du crédit et être en état de nuire ou de servir. Hors le point de son engagement, on pourra tirer de lui des services. Il est bon même de faire connaître qu'on n'a point d'éloignement de sa personne, et on peut le ramener. Le voilà payé de ses peines; c'est une affaire finie.

On m'a aussi mandé de Hollande qu'on était prêt d'imprimer un écrit contre le *Problème*, où l'on défend l'auteur des *Réflexions sur le Nouveau Testament;* c'est un thomiste apparemment. On demandait à celui qui m'en écrit son approbation, qu'il veut bien donner, pourvu qu'on y corrige quelques endroits où il parle contre le livre de l'*Exposition* sans beaucoup de nécessité. Ce sera pour le P. Daniel un nouveau sujet d'écrire. Son commissionnaire, le P. Souâtre, est retourné à Lille, après sa rigoureuse pénitence de Maubeuge. On vous enverra dans huit jours une réponse à la lettre du P. Daniel à M. l'archevêque de Paris. Je vous dirai en secret que Dom Louis de Saint-Bernard [*Noailles*] a eu un grand choc à soutenir contre d'autres abbés de son ordre, qui le voulaient engager à abandonner certain livre du Père prieur [*Quesnel*] qu'il a approuvé (car il est docteur de Sorbonne). Il a tenu bon jusqu'à présent, et on espère qu'il persévérera. Vous seriez surpris d'apprendre quelles gens entraient dans cette entreprise et pressaient plus vivement le bon abbé [*Noailles*].

Quesnel à du Vaucel

13 février 1700.

Nos cardinaux seront peut-être plus tôt à Rome que cette lettre. Ne manquez pas, je vous prie, de voir M. Fromentin, mon bon ami, et qui l'était aussi de feu notre cher M. de Pontchâteau. C'est un fort bon homme, fort bien tourné, dans de bons sentiments sur tout, et qui peut vous servir auprès de son patron[1], qui est aussi la meilleure personne du monde et qui n'a point peur des gens. S'il y a lieu de vous servir pour votre pleine sûreté, il le fera. Et pour cela il est bon que vous lui fassiez connaître que vous avez toujours été porté à accommoder les affaires de la Viémur [*Port-Royal*] et que vous aviez fait l'ouverture de certains moyens pour terminer, au contentement de la cour et au profit de l'Eglise, cette contestation. Si vous avez tout à fait dessein de repasser la mer et qu'il y ait lieu de vous servir de l'occasion présente du retour des Eminences, je crois que vous ne sauriez mieux faire que de la ménager. Je crois en avoir déjà touché quelque chose au gros ami [*Fromentin*] dans ma lettre d'adieu, où je lui ai parlé de vous. Votre personne et vos papiers, vos livres même, viendront sûrement en cette compagnie.

La *Gazette de Bruxelles* a parlé de l'accident du cardinal Casanate comme d'une attaque de paralysie; mais en même temps on marque qu'il se porte bien.

Quesnel à du Vaucel

20 février 1700.

A ce que je vois, on ne donne pas à Rome le jubilé à aussi bon marché que deçà les monts. Quand il viendra à nous, nous verrons à quel prix on le mettra.

1. Le cardinal de Coislin.

J'ai vu par occasion les vers sur l'Inquisition. Je ne crois pas du tout qu'ils soient de dom Gerberon, mais il pourrait bien les avoir envoyés. Est-ce d'aujourd'hui que vous savez que c'est un esprit outré et qui ne garde aucune mesure? Il y a longtemps que dom Gerberon a une dent de lait contre M. de Meaux, et je crois que c'est par antipathie contre ce prélat qu'il a pris des sentiments favorables et conformes à ceux de M. de Cambrai.

Il faut que je vous dise en secret que l'évêque de Chartres, que vous savez fort déclaré contre un certain livre, approuvé par dom Antoine de Saint-Bernard [*cardinal de Noailles*], fait ce qu'il peut pour faire entrer dans son sentiment plusieurs docteurs; et il a gagné M. du Perron et M. Gerbert. Le parti était fort, et ils ont fait tous leurs efforts pour engager dom Antoine de Saint-Bernard à reculer sur ce sujet. Il a tenu ferme et leur résiste en face. Il faut prier Dieu qu'il continue.

Il y a ici un abbé de Chevremont, Français comme je crois, qui a fait imprimer un petit livre où il prétend montrer qu'on n'y entend rien sur le quiétisme et que ni M. de Cambrai ni M. de Meaux n'ont pas trouvé la fève au gâteau[1]. On me le prêta hier, et je n'en ai encore rien lu, le faisant brocher. Il me semble que j'ai déjà vu des livres de cet auteur-là. Je ne sais pourquoi il est ici.

Notre gros ami[2] vous dira des nouvelles du livre des *Flagellants* de M. Boileau, le docteur. Il m'en a fait présent; mais je n'en fais pas plus grand cas pour cela. Il me mande que le sieur Tournély, faux Arnauld et professeur de Sorbonne, s'élève fort contre.

1. *Le Christianisme éclairci sur les différends du temps en matière de quiétisme*, par l'abbé J.-B. de Chevremont, Amsterdam, 1700, in-8°. Cet auteur fut secrétaire de Charles V, duc de Lorraine. Le *Nouveau Dictionnaire historique* cite ses ouvrages comme « remplis de projets ridicules, d'idées fausses, avec un style des plus languissants ».

2. M. Fromentin.

Le livre de l'abbé de Chevremont est intitulé : *Le Christianisme éclairci sur les différends du temps en matière de quiétisme*, etc. Il dédie son livre à la reine douairière de Pologne. Cet homme, dit-on, est un grand voyageur et a présentement une *Histoire du Jansénisme* à imprimer.

Quesnel à du Vaucel

27 février 1700.

Le diocèse de Son Eminence patron[1] me paraîtrait fort propre à une retraite telle que vous la pouvez désirer. On y est en toute sûreté. Le Père prieur[2] ne désespère pas d'avoir le bien de vous embrasser, et, s'il peut savoir quand le gros ami [*Fromentin*] sera aussi bien que vous dans la grande ville, il pourra bien prendre des mesures pour vous rencontrer tous deux quelque part dans le voisinage. Mais de cela il désire que vous n'en ouvriez pas la bouche à personne. Car cela lui est d'une très grande conséquence, et, dès qu'on a lâché la parole, il n'y a plus de secret. Cependant son dessein serait de feindre un voyage d'un autre côté, et, en effet, il a dessein et même quelque engagement à aller à Orval voir et l'abbé et quelque ami. Ne me récrivez donc rien sur cela. Il lui suffira de savoir quand, comment et par où vous reviendrez en-deçà des monts.

Quesnel à du Vaucel, à Rome

(*Pour vous seul.*) 13 mars 1700.

Vous parlez comme un homme qui a quasi le pied à l'étrier. C'est un grand adieu pour Rome, et un grand

1. Le cardinal de Coislin.
2. Quesnel préparait alors un petit voyage à Paris, qu'il fera effectivement en août et septembre 1700.

bonjour pour votre patrie, et une assez grande affaire pour vous qu'un nouvel établissement. Je voudrais bien que l'affaire du Holstein[1] fût terminée, pour vous mettre un peu plus au large; mais je vois cela reculé plus que jamais par la guerre entre les couronnes du nord qui paraît allumée. Tout ce que je puis donc vous dire avec toute la sincérité de cœur est que, si vous voulez vous rendre Flamand, je suis prêt à prendre un logis à part et à vous recevoir de mon mieux. Il y a longtemps que je roule le dessein de me retirer d'ici. La société avec le chanoine[2] est médiocre et médiocrement agréable, et mon inclination tout entière est de me mettre ailleurs. J'ai en main une demoiselle fort pieuse, silencieuse, affectionnée, cousine germaine de M. Robert le chanoine, qui est toute disposée à venir prendre soin du ménage, qui ne sera point à charge, qui a même une partie du linge, de la vaisselle et d'autres choses propres au ménage toutes prêtes. S'il faut mourir en ce pays, je suis bien aise d'être un peu plus séparé. Si donc le cœur vous en dit, je vous offre tout ce qui dépend de moi, et, si vous ne trouvez pas mieux, vous pouvez toujours compter sur mon hospice et ma table. Mais peut-être ne voudrez-vous pas, en sortant d'une espèce d'exil, en prendre un autre? Vous y penserez. Quand on cherche la retraite, un pays est aussi bon qu'un autre.

Les nouvelles de France disent le pape retombé. Quoi qu'il en soit, nos cardinaux ne se mettent guère en peine de la bonne ou mauvaise figure. Ils sauront bien faire bonne mine.

1. Le règlement des comptes de l'île de Nordstrand.
2. Ernest Ruth d'Ans.

Quesnel à du Vaucel

27 mars 1700.

Voilà donc le bon cardinal Casanate[1] qui a quitté la terre. Quoiqu'il n'ait pas fait de grandes choses pour la vérité, il avait le cœur disposé à les faire, et il a pu empêcher beaucoup de mal.

Je suis dans l'impatience d'apprendre l'heureuse arrivée de M. Fromentin; car c'est, pour un homme agé et infirme comme il est, une secousse un peu forte qu'un voyage de cette nature.

Il y a déjà longtemps qu'on dit que M. de Paris était nommé au chapeau. S'il y a fondement, la *Gazette de Paris* ne manquera pas de le dire. On croit bien qu'il sera le premier nommé. Ce ne sera pas sans que cela fasse mal au cœur à M. de Reims; mais il faudra qu'il prenne patience.

Après plus de neuf ans, voilà que le P. Bouhours s'avise de faire paraître une apologie sur l'histoire ou les bruits d'amourettes dont l'auteur des *Avis importants* fut obligé de parler. Il me semble qu'il est mal conseillé de remuer ce bourbier. Il n'est pas difficile de lui répondre, et peut-être sera-t-on obligé de le faire, à moins de passer pour un grand calomniateur, comme son apologiste, qui est peut-être lui-même, l'en accuse.

1. Jérôme Casanate mourut à Rome, dans la nuit du 2 au 3 mars 1700. « Rome perdit en lui, dit Saint-Simon, un de ses plus illustres cardinaux par sa piété, par sa doctrine, par le nombre et le choix des livres qu'il ramassa, et par le bien qu'il fit aux lettres. » Grand ennemi des jésuites, il fut de ceux qui contribuèrent à la condamnation de Fénelon.

Quesnel à Mlle de Joncoux, rue Coq-Héron, Paris

30 mars 1700.

Si j'avais eu, il y a six mois, toutes les lumières que j'ai maintenant[1], je n'aurais pas manqué de répondre à la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, le 8 juin de l'année dernière[2], et je vous assure, ma très chère sœur, que je l'aurais fait d'une manière qui vous aurait contentée. Il me semble que je vous vois frémir à cette parole; mais ne craignez rien, je vous en prie; votre secret est en aussi grande assurance dans mon cœur que dans le vôtre. La Providence a voulu que je n'ignorasse pas plus longtemps qui vous êtes, la part que vous avez à certaines *Remarques*, à certaine lettre du 8 juin dernier, et j'espère qu'elle me rendra fidèle au secret qu'elle m'a confié.

Plût à Dieu que vous m'eussiez donné moyen de vous écrire directement, et que vous eussiez bien voulu prendre d'abord la confiance de vous plaindre à moi seul de la peine que vous aviez contre moi, au sujet de ma lettre du 18 février 1698! Tout se serait passé doucement, sans que le public y eût eu la moindre part. Vous saviez mon adresse et ma demeure, et vous ne risquiez rien en vous adressant à moi. Vous ne l'avez pas jugé à propos, et je me suis trouvé obligé à prendre des mesures que je n'aurais pas prises.

Puisque Dieu veut que j'aie l'occasion de vous entretenir et la consolation de vous parler seul à seul, je vous dirai bonnement que je crois, ma chère sœur, que vous ne deviez pas prendre en mauvaise part,

1. Les « lumières » auxquelles fait allusion Quesnel doivent être les lettres dont il prit copie en pénétrant dans la chambre d'Ernest Ruth d'Ans.

2. Lettre publiée à cette date.

comme vous avez fait, ce que j'avais dit à M. Boileau touchant la manière dont vos *Remarques* étaient écrites. J'étais très persuadé qu'il y avait de l'excès dans ce style. Cependant je ne m'en serais jamais expliqué si des personnes fort sages ne m'en avaient vivement pressé, persuadées qu'elles étaient qu'il était utile qu'on sût dans le monde que ni Port-Royal, ni ceux qui lui étaient le plus liés, n'avaient aucune part aux *Remarques*, et même qu'ils en improuvaient la manière et le style; car, pour le fond, je m'en étais expliqué très avantageusement. Mais supposons que ces personnes et moi nous nous fussions trompés, et que j'aie eu tort de blâmer cette manière d'écrire. Cela valait-il la peine d'être relevé par une lettre? Qu'en souffriez-vous, demeurant inconnue, aussi bien que l'auteur du livre que vous défendiez? Au lieu que, quand vous m'avez repris publiquement, comme une personne qui rougissait de la vérité, c'était une personne en quelque façon publique que vous repreniez, une personne connue qui parlait en faveur de son archevêque et qui, par cette double raison, devait être plus ménagée.

Je vous avouerai encore, ma chère sœur, que l'empressement que vous avez eu de rendre votre lettre publique m'a paru excessif. L'envoyer de Paris en Lorraine, avec un billet dont j'ai l'original, pour la faire revenir à Paris, la répandre dans les grandes communautés, etc., permettez-moi de vous dire que ç'a été une affectation trop grande et une envie trop empressée de vous justifier.

Je n'ai pu me refuser la satisfaction que je me devais à moi-même de me justifier à mon tour.

Cependant c'était sans dessein de le communiquer, et, ne l'ayant envoyé à Paris que pour en avoir le sentiment de mes amis qui sont les vôtres, j'ai eu beaucoup de peine lorsque j'ai appris qu'il en courait quelques copies. J'en arrêterais le cours si cela m'était

possible; mais, puisque je n'en suis pas le maître, je ne puis faire autre chose que d'abandonner le tout à Dieu.

Si j'ai désiré, avant que d'avoir le bien de vous connaître, de vous être uni, d'avoir part à votre charité, à votre amitié, je le désire encore plus maintenant que je ne fais pas des désirs aveugles et que je sais à qui j'ai l'honneur de parler.

Je vous supplie encore de ne pas faire de finesse avec moi, comme je n'en fais point avec vous. Je ne me suis ouvert à qui que ce soit de ma découverte, et je n'ai garde de m'en ouvrir à aucun ni de mes amis ni des vôtres. Assurez-vous-en une bonne fois et de l'entière sincérité avec laquelle je vous écris. Si cela vous fait quelque peine de m'écrire, ne le faites pas; je suis sans façon, et je trouve une grande commodité à m'accommoder aux manières qui agréent plus aux personnes avec qui j'ai affaire.

Quesnel à M. Vuillart

13 avril 1700.

Il ne faut pas faire de peine davantage à notre cher petit frère le Coq[1], qui est si bien ergoté que je ne crois pas qu'il y en ait dans la ménagerie de Versailles qui voulût ergoter contre lui. Puisqu'il était maître de la lettre qui lui a été écrite, je ne trouve pas mauvais qu'il en ait fait part. Je m'en tiens à ce que je lui ai

1. En note, de la main de Mlle de Joncoux : « C'est moi qu'il nomme ainsi, à cause de la rue où je demeure. » La savante fille n'avait pas été ravie de la lettre du P. Quesnel, du 30 mars. « Si nous n'étions pas dans un temps, s'écrie-t-elle, où l'exemple de notre divin Maître nous anime davantage à souffrir l'humiliation, mon orgueil ne me permettrait pas de demeurer dans l'indifférence sur le reproche de mon prétendu empressement à me justifier. Si j'avais l'honneur d'être connue de lui comme je le suis de vous, il verrait bien que mes manières d'agir sont beaucoup plus sincères et plus simples, et enfin que mes relations sont bien moins étendues qu'il ne le pense. »

dit, et j'ai fondement pour ne pas changer de sentiment. La lettre écrite au P. Matthieu de Petit-Didier[1] n'était pas de son écriture, je le sais bien. Mais on change de plume et de main, quand on veut. Et on emprunte celle de ses amis, dans le besoin. Que s'il a des amis assez officieux pour prêter les leurs sans qu'on les en prie, je ne veux pas dire comment on appelle cela dans le monde. On le sait à Douai. Voilà la copie de la lettre écrite au P. Matthieu. J'en ai l'original, qui n'est pas du caractère de notre frère le Coq, non plus que celle qui m'a été écrite en son nom, d'un caractère contrefait. Si ces deux lettres sont désavouées de ce cher frère, à la bonne heure ! Mais, comme il peut se douter de la main d'où ces deux coups sont venus, il est de la prudence et du bien de la paix qu'il n'en vienne pas une troisième. La menace qu'on a déjà faite au Père prieur [*Quesnel*] d'une réplique, dont on lui a déjà même fait en quelque façon le plan lui fait croire qu'on s'y prépare. J'ai répondu que, si elle venait, le Père prieur verrait ce qu'il aurait à faire[2].

Quesnel à du Vaucel

1er mai 1700.

Je ne crois pas que ce soient les jésuites qui se vantent que ce soit le P. de Jouvency[3] qui a fait le *Problème*. Ils

1. Dom Matthieu de Petit-Didier, bénédictin de la congrégation de Saint-Vanne, enseignait la philosophie et la théologie à l'abbaye de Saint-Michel.

2. Cette lettre ayant été communiquée à Mlle de Joncoux, elle répond, le 22 avril, à M. Vuillart, et nie d'être l'auteur du billet au P. Petit-Didier : « Je n'ai pu m'empêcher de rire toute seule, en lisant les premières lignes de la lettre du P. Quesnel. Je ne crois pas, en effet, qu'on trouvât dans la ménagerie de Versailles un animal fait comme moi. Il me semble que, sans trop m'élever sur mes ergots, j'aurais quelque sujet de me plaindre du P. Quesnel ; mais aussi je ne suis qu'un petit coq auquel il n'est pas encore permis de chanter si haut. »

3. Le P. Joseph de Jouvency enseigna pendant vingt ans la rhétorique

n'ont garde de reconnaître que quelqu'un des leurs y ait mis la main ; mais on l'a peut-être su par quelque envieux du choix qu'on a fait de lui comme historiographe. Il faudrait le faire un peu parler sur cela. J'entends quelqu'un qui ne serait pas suspect.

On m'a envoyé de Paris une lettre de 112 pages, écrite au duc du Maine par le P. Le Comte[1], sur les cérémonies de la Chine. Elle est sans nom d'imprimeur ; mais elle est signée du nom de ce Père, qui est, ce me semble, confesseur de Mme la duchesse de Bourgogne. Ce ne sont que des paroles.

On a imprimé ici une traduction du *Wendrock*, de latin en français. Elle avait déjà été imprimée à Lyon. Elle est très belle. Les jésuites ne sauraient croire que ce soit l'ouvrage d'une fille. Cela est pourtant vrai et leur fera grand tort dans le monde ; car les dames liront cet ouvrage, et beaucoup d'hommes même, qui ne l'auraient pas lu en latin, le liront en français.

Quesnel à du Vaucel.

8 mai 1700.

On m'a envoyé un écrit d'un jésuite qui n'est encore qu'en manuscrit. Il n'en faut point encore parler, parce qu'on l'a vu par une communication secrète. Le titre est : *Décision d'un cas de conscience touchant la lecture*

à Paris et fut appelé, en 1699, à Rome, pour continuer l'*Histoire* de sa société. Il y mourut en 1719, avec la réputation d'un des premiers humanistes de son temps. Le dernier volume de son *Histoire des Jésuites*, qui finit en 1616, fit beaucoup de bruit en France et fut condamné par deux arrêts du parlement, en 1713.

1. Le P. Louis Le Comte, jésuite, fut envoyé en Chine comme missionnaire, en 1685. Il publia, à son retour, deux volumes de *Mémoires* in-12, en forme de lettres, sur cet empire. La faculté proscrivit le livre, et le parlement le condamna au feu.

du Nouveau Testament du P. Quesnel, de l'Oratoire. Il propose si on peut en conscience le lire, et la réponse est que le conseil est d'avis qu'on ne le peut, parce qu'il insinue, en une infinité d'endroits, les principaux dogmes de l'hérésie jansénienne. Il faudra bien y répondre dès qu'on aura le loisir.

Le bon pape traînera donc encore quelque temps la tiare. C'est une disposition qui n'est guère admirable, que de voir un pape occupé du soin d'un port et d'un voyage, dans le temps où il devrait être plus troublé de la pensée de la mort et du compte qu'il doit rendre de tout autre chose que d'un ouvrage de terre et de pierre. Mais, telle vie, telle mort. Il a gouverné, à peu près comme un bon lieutenant de police ou un bon intendant des bâtiments ; il mourra, occupé de ces petits soins et sans avoir jamais su ce que c'est que d'être pape.

On m'a fait dire, de la part de M. notre révérend Père [*l'archevêque de Paris*], qu'il lui était revenu que j'écrivais pour répondre au *Problème*, et que, comme on connaissait mieux là ce qu'il convenait de dire ou de taire, il désirait que je ne fisse rien paraître qu'après l'avoir communiqué. C'est ce qui m'embarrasse ; car, si j'envoyais mon écrit à Paris, on y changerait, ajouterait, retrancherait ce qu'on jugerait à propos, et on le ferait imprimer sous mon nom ; cela ne m'accommoderait pas.

Quesnel à du Vauce.

22 mai 1700.

Le cardinal de Bouillon aura reçu sans doute la permission qu'il attendait[1]. Vous savez peut-être déjà

1. Le 6 avril 1700, le cardinal de Bouillon réclame la coadjutorerie de Strasbourg. Il se plaint « des sentiments de l'archevêque de Paris ; il

que c'est un ordre du roi qui lui commande, sous peine de désobéissance, de se retirer à Tournus ou à Cluny. Le sujet est qu'il a écrit une lettre au roi sur l'évêché de Strasbourg, pour lequel l'abbé de Soubise lui a été préféré, et qu'il y a perdu le respect et écrit en termes fort imprudents. Le roi a témoigné au duc, son frère, qu'il savait qu'il n'a aucune part à la conduite du cardinal. L'abbé de Vaubrun[1], lecteur du roi, soupçonné de liaison et de cabale avec lettres, est exilé sur les terres de son père[2]. On faisait assez d'estime de cet abbé, à qui sa charge ne produira pas apparemment les fruits qu'il en espérait.

Quesnel à du Vaucel

29 mai 1700.

J'ai vu le pauvre M. Codde[3]. Il m'avait mandé son extrême opposition au voyage, et je l'y trouvai, en

n'y a rien qu'il ne fasse pour faire réussir cette coadjutorerie en faveur de M. l'abbé de Soubise ». Il insiste aussi très vivement pour avoir permission de se rendre à Paris : « Par ce moyen, Sire, je détruirai au moins les idées ridicules dont on me chamarre, de papauté pour moi ou pour quelque autre contre les intérêts et les intentions de Votre Majesté. » La réponse du roi, du 26 avril 1700, est très dure pour le cardinal : « Mon intention est qu'aussitôt que vous aurez reçu du prince de Monaco cette lettre que je lui adresse vous partiez sans chercher aucun prétexte de différer et que vous vous rendiez à votre abbaye de Cluny ou à celle de Tournus. Vous pourrez aller de l'une à l'autre, mais vous me désobéiriez si vous sortiez de cette étendue. » (Aff. étr., Rome, 404.)

1. Nicolas-Guillaume de Bautru, abbé de Vaubrun, ayant obtenu la charge de lecteur du roi, « ce vilain et dangereux escargot se produisit à la cour. Le cardinal de Bouillon le reconnut bientôt pour ce qu'il était. Il lui fallait de tels pions pour jeter en avant. Il se trouva son espion, son agent, son correspondant dans toute sa conduite à Rome, et, d'un coup de pied, il fut chassé ». (Saint-Simon, 1700.)

2. A Serrant, en Anjou.

3. M. de Sébaste, archevêque d'Utrecht, appelé à Rome sous le vain prétexte du jubilé, en réalité pour y rendre compte de sa doctrine, soupçonnée de jansénisme.

effet, extrêmement opposé. Tous les amis de son pays l'y avaient confirmé, et il me parut tout à fait déterminé à n'y point penser. Je voyais bien de bonnes raisons pour cela ; mais il me paraissait néanmoins que c'était mettre ses affaires dans un état désespéré, si on ne le faisait pas, au lieu qu'en s'y rendant on pouvait espérer encore quelque chose. Le résultat fut de gagner du temps et de voir comment son entrevue avec le ministre se passerait. Elle se passa fort bien pour l'accueil et les honnêtetés ; mais, comme il se tenait toujours ferme pour la négative, le ministre n'en était pas content. Il lui envoya son carrosse, les invita tous à dîner ; enfin il l'a tant pressé qu'il a comme promis de faire le voyage ; mais le ministre a bien vu que c'était en rechignant, dont moult lui déplaisait. Il lui a donné jusqu'à la fin de juin pour se disposer au voyage. Le pauvre M. Codde était bien abattu, et les médecins qui ont consulté son état sont persuadés qu'un tel voyage l'exposerait à un danger fort grand de maladie ou de mort.

Une des choses qu'il craint est qu'on ne lui propose, de ce côté-là, la signature du formulaire, et il y est fort opposé. Outre cela, je vois bien qu'il n'est pas accoutumé aux manières de Rome. Il craint qu'étant là on ne trouve moyen de l'y accrocher longues années par des chicaneries sans fin.

Quesnel à du Vaucel

5 juin 1700.

Je fais état d'aller faire un tour à Mons la semaine prochaine, et peut-être, mais entre vous et moi, irai-je plus loin. Notre Père prieur [*Quesnel*] est un peu en peine de ce qu'il deviendra. L'hospice où il a été jusqu'à présent est trop connu ; il n'est plus tenable. Il y a longtemps qu'un grand nombre de personnes le sait et gens

non affectionnés. Mais ce qui est singulier et secret est que le sieur van Susteren, official et conseiller domestique de M. de Malines, qui a deux ou trois frères jésuites, a demandé depuis peu au P. Prévost, de l'Oratoire, et à un autre de la même maison, si ce Père prieur n'était pas logé en tel lieu, en mettant le doigt dessus. Cela n'est pas fort agréable pour un homme qui ne veut voir personne, car les visites de ces messieurs du grand monde l'incommodent. J'ai conseillé au Père prieur de mettre en sûreté ses papiers et de s'aller promener pour quelque temps, pendant lequel il prendra conseil de ses amis pour chercher un autre hospice plus retiré.

Quesnel à du Vaucel

3 juillet 1700.

Je crois que je vous ai mandé que je dois aller en campagne ; mais j'ai oublié de vous dire que je n'avais bougé d'ici et que mon voyage était différé jusqu'à la fin de ce mois.

J'appris jeudi, par une lettre de Paris du 29, qu'un courrier avait apporté la nouvelle du cardinalat de M. l'archevêque de Paris, à lui conféré par le pape *motu proprio*[1]. Le lendemain, il en était allé porter la nouvelle au roi. Le pape, pour prélude de cette grâce, avait fait l'éloge du prélat, en parlant au député des missions. Dieu veuille en tirer sa gloire !

Vous aurez appris des nouvelles de l'assemblée du clergé. Vous aurez été surpris d'apprendre que M. de

1. La lettre du prince de Monaco au marquis de Torcy est datée de Rome, 21 juin, dix heures de matin : « Le pape, écrit-il en annonçant la promotion du cardinal de Noailles, a tenu ce matin un consistoire expressément pour cela. » (Aff. étr., Rome, 406.)

Reims lui a dénoncé le recueil contre Sfondrate. C'est M. de Meaux qui fait ce vacarme. Il a déclamé à outrance contre les jansénistes. Il se plaignit de ce grand nombre de libelles qu'ils répandaient, dont presque aucun n'était exempt de propositions erronées et téméraires, et indiqua même la *Causa Arnaldina*, en disant qu'ils avaient la hardiesse de crier : « Retournons au jugement. » Je ne comprends pas comment un homme d'esprit s'amuse à faire un éclat sur si peu de chose, quand il serait aussi vrai qu'il y aurait là quelque chose de mal. Tout le mal que j'y trouve est que l'expression du « fantôme » est trop forte et qu'elle peut choquer les évêques qui ont eu part aux délibérations du clergé ; mais cela vaut bien la peine d'être relevé dans une assemblée d'évêques !

Quesnel à du Vaucel

10 juillet 1700.

Vous savez sans doute tous les mouvements, et de l'assemblée de Sorbonne contre les livres des jésuites idolâtres, et de l'assemblée du clergé contre le jansénisme et le molinisme tout ensemble. M. de Meaux est si échauffé et parle si pontificalement et si patriarcalement, qu'il pourra bien entraîner les autres dans son entêtement et faire faire quelque condamnation saugrenue de l'*Anti-Nodus*. Il faut les attendre et se résoudre à tout. C'est un jugement terrible sur ces évêques de cour, qu'ils ne soient bons qu'à s'opposer à la vérité et à ruiner la paix de l'Eglise. Il faut que ces messieurs se fassent valoir par quelque endroit. Vous savez les commissaires ? MM. de Meaux, de Chalon-sur-Saône[1],

1. Henry-Félix de Tassy, évêque de 1677 à 1711.

de Rennes[1], de Séez[2], de Cahors[3] et de Troyes[4], et les abbés de Pomponne[5], de Caumartin[6], de Louvois[7], de Bossuet[8]. Après l'emportement avec lequel l'oncle de ce dernier s'est déclaré, il serait récusable. On regarde comme bien intentionnés ces trois premiers abbés et les évêques de Chalon et de Rennes ; mais le grand nombre opinera du bonnet. Une gazette dit que le cardinal de Noailles (qui avait été invité à l'assemblée avant son cardinalat) se trouvera à la tête de ce bureau, et cela me paraît indubitable; car il entendrait mal les intérêts de son caractère s'il souffrait un examen de la doctrine dans son diocèse sans qu'il en fût, car ces messieurs sont des juges arbitraires hors de chez eux.

Le P. Le Comte, confesseur de la duchesse de Bourgogne, a été congédié. C'est une mortification qu'il s'est sottement attirée, en mettant son nom et en se signalant pour l'idolâtrie chinoise.

1. Jean-Baptiste de Beaumanoir de Lavardin, évêque de 1678 à 1711.
2. Louis II d'Aquin, évêque de 1699 à 1710.
3. Henri de Briqueville de la Luzerne. (Voir la note du 26 juin 1693.)
4. Denis-François de Bouthillier de Chavigny, « homme de vertu, dit Saint-Simon, de savoir, de mœurs et de mérite », évêque de Troyes de 1697 à 1716.
5. L'abbé Henri-Charles de Pomponne, fils du marquis de Pomponne fut ambassadeur à Venise en 1704.
6. Jean-François-Paul Lefèvre de Caumartin, directeur de l'Académie, alors en disgrâce pour avoir ridiculisé, dans son discours de réception, l'évêque de Noyon, M. de Clermont-Tonnerre. « Il était plein d'esprit et de savoir », dit Saint-Simon. Mais, tout en restant de doctrine et de cœur lié jusqu'à la fin aux jansénistes, lorsqu'il mourra évêque de Blois, Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, pourra dire de lui : « Je le regrette beaucoup, voilà une lampe encore éteinte, mais de ces lampes que vous appelez, avec grande raison, des lampes obscures. » (*Œuvres* de Colbert de Croissy, t. III.)
7. Le pauvre abbé de Louvois ne put jamais vaincre les soupçons que les jésuites et Mme de Maintenon donnaient sans cesse au roi sur son amitié avec les jansénistes. Neveu de l'archevêque de Reims, « il eût été, dit Saint-Simon, un très digne évêque, que les jésuites empêchèrent d'être placé et qui aurait honoré et paré l'épiscopat ».
8. Jacques-Bénigne Bossuet, futur appelant de la bulle *Unigenitus*, devint évêque de Troyes en 1716.

Quesnel à du Vaucel

Bruxelles, 17 juillet 1700.

Je vous l'ai déjà dit, que vous n'en aviez pas les gants pour la nouvelle de la promotion. J'en ai de la joie, parce que je crois que le nouveau cardinal[1] n'en sera pas si enflé qu'un autre et qu'il se servira de ce nouvel éclat pour relever celui de la vérité dans les occasions. Une gazette de Hollande parlait des cabales que les jésuites faisaient pour empêcher la promotion ; mais la gazette arriva à Paris, le même jour, dit-on, que la barrette. Je n'ai rien appris de l'assemblée. On m'a appris qu'il y a des personnes, de celles qui sont écoutées, qui avaient parlé pour rabattre les coups et empêcher qu'on ne fasse rien de mal à propos contre l'*Anti-Nodus;* on l'espère. Cependant, ce qui dépend des gens qui veulent faire claquer leur fouet est fort incertain. Il faut les attendre et les bien battre, s'ils font les sots; mais il n'y a guère d'apparence que ces messieurs-là veuillent remuer le bout du doigt pour rien qui déplaise au pape. L'un a la pourpre, l'autre l'attend, un troisième la désire. C'est maintenant à M. de Reims et à M. de Meaux à tirer au court bâton.

Je suis encore ici à mon gîte ordinaire. Je serai libre, comme j'espère, la semaine où nous allons entrer.

Quesnel à du Vaucel

Bruxelles, 24 juillet 1700.

Le P. Le Comte, ex-confesseur de Mme la duchesse de Bourgogne, est parti pour se rendre à Rome, par Lyon. Les jésuites se tuent à dire que c'est une calomnie que

1. Le cardinal de Noailles.

ce qui se publie de sa disgrâce; qu'au contraire il a fallu faire de grandes instances auprès du roi pour obtenir la liberté de le retirer et de l'envoyer à Rome et, de là, à la Chine, pour les affaires de la mission. Ils donnèrent hier un mémoire au gazetier d'ici, pour faire mettre à la gazette de mardi prochain ce petit conte justificatif. On dit qu'il y a un autre jésuite nommé pour confesseur de la princesse[1], qui désirait celui de Mme de Maintenon, qui est M. Tiberge.

Il faut prier Dieu pour M. de Meaux, qui n'est ni pur augustinien, ni pur thomiste, mais qui des deux a pris ce qui convient à ses idées. Il est aussi puissant dans sa situation présente qu'il y est dangereux. Rien que Dieu ne lui peut résister. Il continue à déclamer, à jeter feu et flamme contre le jansénisme.

Je n'ai point vu encore la nouvelle édition du *Saint Léon*. Je crois qu'il n'y a qu'un volume qu'on peut relier en deux. On en présentera un de ma part à dom Antoine [*cardinal de Noailles*], accompagné d'une lettre de compliment sur sa nouvelle abbaye. Ce n'est pas la première fois que je lui ai écrit; mais, comme il ne s'en vantera pas, il se faut bien garder aussi de le dire à personne.

Quesnel à du Vaucel

Paris, 12 août 1700.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre un peu tard, parce que je suis en voyage. Je vous écris de chez M. Le Bruleur [*Le Noir*], qui vint mardi dernier au-devant de moi et me conduisit au lieu qu'on m'avait préparé. Je n'ai

1. « On fit essayer plusieurs jésuites à Mme la duchesse de Bourgogne, qui aurait bien voulu se confesser à pas un », dit Saint-Simon. Et Mme de Coulanges écrit, le 30 juillet 1700 : « Une des grandes nouvelles du monde, c'est que Mme de Bourgogne changera de confesseur aussi souvent qu'elle voudra, pourvu qu'il soit jésuite. »

point voulu loger chez aucun de nos amis pour ne point donner de jalousie et pour d'autres raisons.

J'apprends que MM. du clergé ont résolu de ne point toucher aux propositions de la préface, hors celle du fantôme et quelques autres semblables qui ne sont pas dogmatiques.

Comme je suis ici sans grand commerce, je ne vous dirai rien davantage. Les prélats sont embarrassés. S'ils sont obligés de reculer, cela ne leur fera guerre d'honneur, et, s'ils ne reculent pas, ils feront des démarches qu'on ne manquera pas de relever.

Quesnel à du Vaucel

Paris, 1er septembre 1700.

J'ai reçu toutes vos lettres, Monsieur, et la dernière, du 7, nous apprenait la maladie du bon pape et en même temps qu'il était mieux[1]. Mais un courrier qui arriva dimanche, à neuf heures du soir, apporta la nouvelle qu'il était à l'extrémité. Dieu sait ce qu'il veut faire de ce pape et tout ce que sa mort peut avoir de suites!

On ne parle que de l'affaire du cardinal de Bouillon[2]. Il semble qu'on le veuille pousser à bout. On a, dit-on, déjà fait consulter du côté de la cour, et M. le premier président et les gens qui peuvent parler sur une telle

1. En effet, après des dépêches fort alarmantes, le prince de Monaco écrit au roi, le 31 août 1700 : « Cette dernière nuit a été bien meilleure. Il a reposé, il n'a point eu de redoublement de fièvre. Les matières qu'il a rendues se sont trouvées plus liées et plus digestes que les précédentes. On commence à reprendre quelque espérance de la vie. » (Aff. étr., Rome, 407).

2. Le cardinal avait quitté Rome, puis subitement y rentrait, en apprenant la mort du cardinal Cibo, afin de faire valoir les droits qu'il avait de lui succéder au décanat. Le prince de Monaco refuse de le voir et lui écrit « que c'était là l'une des plus misérables journées de sa vie ». (Aff. étr., Rome, 406.)

conjoncture, pour voir quelles mesures on pourra prendre.

Je m'imagine que quelque puissance se mettra entre deux et se rendra intercesseur auprès du roi pour l'apaiser, quoiqu'il paraisse que les choses sont fort aigries. Le roi, qui a comblé ce cardinal de bienfaits, s'attendait à en recevoir plus de reconnaissance et que sa soumission à ses ordres en rendrait témoignage. Heureux qui n'est point exposé à de grandes chutes par une grande élévation !

Quesnel à du Vaucel

Paris, 7 septembre 1700.

Je suis encore dans la grande ville, d'où j'espère partir la semaine prochaine, pour reprendre la route de notre province. Vous savez peut-être déjà que l'assemblée du clergé a fini l'affaire de la censure des propositions, tant de celles qui concernent le jansénisme que celles de la morale. On dit que tout ce que M. de Meaux avait dit, en dernier lieu, contre les jansénistes se réduisait à prouver qu'il y avait des gens inquiets, qui n'avaient pas le respect qu'ils devaient pour les constitutions, qui les croyaient injustes et qui s'élevaient témérairement contre la décision du Saint-Siège, acceptée par les évêques, sans doute à l'égard du fait contesté.

On dit qu'il y a un arrêt du conseil qui supprime la charge de grand-aumônier et ordonne la saisie du temporel du cardinal de Bouillon, dont le tiers sera employé en faveur des pauvres, le second tiers aux réparations, et le troisième à payer les dettes du cardinal. On a pris la voie de la suppression et le canal du conseil, parce que M. le premier président et M. d'Aguesseau ont représenté qu'on ne pouvait le faire au parlement et

qu'il faudrait faire le procès dans les formes à cette Eminence. Voilà pousser les choses bien loin, et cet engagement pourra avoir des suites fâcheuses et embarrassantes, soit dans le conclave ou dans les consistoires. Quelque puissance se mettra peut-être entre deux dans la suite et s'emploiera pour calmer la juste indignation du roi contre un sujet accablé sous les poids de ses bienfaits. On songe toujours à partir pour Rome, au premier avis de la mort du pape ; on me dit hier que M. l'abbé Renaudot[1] serait un des conclavistes de M. le cardinal de Noailles. A moins qu'il ne parte subitement, je le verrai ; j'entends ce prétendu conclaviste. M. l'abbé de Louvois partira à la fin de ce mois. Il a un ecclésiastique pour secrétaire, qui a bien du mérite ; il se nomme M. Louail[2]. Il m'a demandé une lettre pour vous ; vous pouvez agir avec lui avec toute confiance[3].

L'affaire de la Chine s'examine toujours en Sorbonne. Les jésuites ont, jusqu'à présent, la pluralité ; mais ils ne l'auront pas longtemps, et on espère que le bon parti triomphera.

Quesnel à Mlle de Joncoux, à Paris[4]

Paris, 14 septembre 1700.

Voilà, mon cher enfant, ce que vous avez désiré de moi. Vous voyez avec quelle confiance j'agis avec vous.

1. Eusèbe Renaudot prit l'habit ecclésiastique et la simple tonsure pour avoir plus de facilité à s'appliquer à l'étude de la théologie et des langues. « Il avait dans ses relations avec M. Arnauld, dit le *Nécrologe*, pris l'esprit, les maximes et la conduite de Port-Royal. »

2. Louail, prêtre, prieur d'Auzay, fut élevé avec l'abbé de Louvois et ne le quitta qu'à sa mort, survenue en 1717. Il vécut dès lors dans la retraite, sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, et fut appelant et réappelant de la bulle *Unigenitus*.

3. Il ajoute dans une autre lettre, du 14 octobre : « C'est un fort honnête homme et d'une grande et exacte piété. C'est un homme à qui on peut se fier. M. l'abbé le considère beaucoup. »

4. Quesnel fit, durant ce voyage à Paris, la connaissance de

Vous m'avez promis de me les renvoyer. N'y manquez pas, je vous prie ; autrement je ne serais pas content. J'en ferai ensuite ce que vous voudrez ; car je vous assure que je me suis uni à vous très intimement et que je serai toujours très disposé à vous faire connaître que je suis, avec toute la sincérité possible, entièrement à vous. Croyez-le bien, je vous en conjure, et aimez-moi dans la vérité qui nous unit, et que je supplie de tout mon cœur qui nous fasse être à elle de plus en plus.

Mlle de Joncoux au P. Quesnel

15 septembre 1700.

Vous voyez, Monsieur, jusqu'où va ma bonne foi et mon exactitude à tenir ma parole. Je ne veux point balancer à croire que vous me tiendrez la vôtre. Souvenez-vous seulement de la manière positive avec laquelle vous me l'avez donnée, en m'assurant que vous brûlerez ce que je vous rends. Vous savez, Monsieur, que cela ne vous appartient pas, ne l'ayant eu qu'en violant les règles de la probité et de la bonne foi. Le plus tôt sera le meilleur, si vous voulez que je sois convaincue de la sincérité des sentiments que vous m'avez témoignés par rapport à cela. Si j'avais l'honneur de vous voir, je suis persuadée que vous n'hésiteriez pas un moment à me donner cette preuve ; mais j'espère que le premier billet dont vous m'honorerez

Mlle de Joncoux. « On me mande que vous êtes ravie d'avoir vu M. de Fresne [*Quesnel*] », écrit M. Ernest Ruth d'Ans à la « chère sœur », en la « congratulant » de ce qu'elle est dans la joie à l'espoir de le voir dîner chez elle. (31 août 1700, Archives d'Amersfoort, boîte 11.)

En note de cette lettre originale du P. Quesnel, il y a, de l'écriture de Mlle de Joncoux : « Ce billet est de M. de Fresne et accompagnait les lettres qu'il a volées et qu'il m'envoyait, parce que je l'avais prié de me les faire voir. » Il s'agit toujours de la perquisition faite par le P. Quesnel dans les papiers de M. Ernest Ruth d'Ans, qu'il soupçonnait, avec raison, d'une certaine fausseté à son égard.

m'apprendra, d'une manière bien précise et sans restrictions mentales, que vous vous serez acquitté de votre promesse. Je ne puis vous exprimer, Monsieur, combien je vous honore et avec quelle reconnaissance je ressens toutes les honnêtetés que vous m'avez témoignées, et surtout la part que vous me donnez à votre amitié, qui me sera toujours très chère[1].

Quesnel à du Vaucel

Paris, 15 septembre 1700.

J'ai encore reçu votre dernière du 21 dans la grande ville, mais je n'y en recevrai plus; car je pars demain, s'il plaît à Dieu, pour m'en retourner, non par le chemin le plus court.

Vous saurez, avant que cette lettre vous l'apprenne, que M. le cardinal de Coislin est fait par le roi grand aumônier[2], non de France (car on a découvert que ce n'est point une charge de la couronne), mais du roi, ce qui donne à Sa Majesté le plein pouvoir d'en disposer sans faire le procès à celui qu'il en dépouille. Ce sera un grand procès entre ces deux Eminences; mais celle qui aura le roi pour solliciteur sera bien forte, et celle qui l'aura pour partie ne sera pas fort à craindre.

Le P. Valois[3], confesseur des trois princes de France,

1. Nous verrons la suite de cette discussion dans une lettre de Mlle de Joncoux, du 20 janvier 1701, et dans une réponse très curieuse du P. Quesnel, du 5 février de la même année.

2. « Le désespoir du cardinal de Bouillon fut extrême, en apprenant cet arrêt et sa charge donnée au cardinal de Coislin, qui n'osa la refuser. Son embarras fut l'Ordre. M. de Monaco le fit avertir que, s'il ne le quittait, il avait ordre de le lui aller arracher du col. » (Saint-Simon, éd. de Boislisle, VII, 199.) L'ordre du Saint-Esprit était attaché non à la personne, mais à la charge de grand-aumônier.

3. « Le P. Valois, jésuite célèbre, mais meilleur homme que ceux-là ne le sont d'ordinaire, mourut d'une longue maladie de poitrine. C'était un homme doux d'esprit et de mérite, qui fut et qui mérita d'être

est mort. Il leur en faudra un autre; mais je ne suis pas chargé de le fournir.

Quesnel à du Vaucel

Orval, 14 octobre 1700.

Il y a trois semaines que je suis ici[1], et je m'y trouve si bien que j'ai peine à en sortir. Si les papiers se pouvaient transporter aisément et que dans une communauté on pût demeurer inconnu, je planterais ici mon bourdon; car il y a un ermitage, dans l'enceinte de la maison et à l'entrée du bois, qui est fort tentant. Avec un compagnon qui aimerait la solitude, on pourrait attendre là l'éternité avec beaucoup de douceur. Il y a une chapelle, maison, et tout ce qui est nécessaire pour un ménage d'ermite et pour la sainte messe. Il y a un jubé et une petite orgue, des allées admirables et l'entrée dans le bois, où il y a de petits oratoires et de belles allées. Cela ne vous tente-t-il point? Mais il faut, avant que de répondre, aider M. Godefroi (*Codde, archevêque d'Utrecht*) à terminer ses affaires et plier bagage. Apparemment vous aurez un conclave avant de partir, et vous nous donnerez un nouveau pape.

La mémoire de feu M. de Pontchâteau est ici en bénédiction. Il a beaucoup contribué à perfectionner la réforme et à former des sujets. Son portrait en tableau est dans la bibliothèque, et il y a une armoire où l'on a conservé ses livres, qu'il a laissés à la maison. Tout y

regretté. » (Saint-Simon, VII, 190.) Louis Le Valois, « regardé comme un homme de Dieu », dit le *Nouveau Dictionnaire historique*, était né à Melun, en 1639. Il laissa des *Œuvres spirituelles* et un volume contre les sentiments de Descartes.

1. A l'abbaye d'Orval, de l'ordre de Cîteaux, entre Sedan et Luxembourg, à cinquante-cinq lieues de Paris.

est édifiant, et, dans une maison composée de près de deux cents personnes, le silence est observé si religieusement partout que la basse-cour est presque aussi silencieuse que le cloître. Il y a environ soixante-dix religieux, outre une douzaine qui sont dans une solitude à trois lieues d'ici, qui est une dépendance de l'abbaye[1]. Il y a cinquante futurs convers, qui travaillent tous dans un silence admirable. Enfin c'est ici la terre des saints et un lieu bien propre à attendre le Seigneur. Je l'avais proposé autrefois à une certaine personne, et qu'il y trouverait repos et consolation. Mais une amitié humaine le tient captif, et la mort le trouvera dans ces liens. Pour moi, j'aimerais bien mieux mourir dans une cellule d'Orval que dans une cellule du conclave.

Vous aurez ouï parler du dernier volume de *Saint Augustin*. Il y a des pauvretés dans la préface, et c'est M. de Meaux qui les y a fourrées ou qui, au moins, en a donné le conseil.

Je n'ai point d'autres nouvelles dans ce désert à vous mander. J'en partirai dimanche pour Liège, et de là je crois que je prendrai la route de Bruxelles.

Quesnel à du Vaucel

Liège, 23 octobre 1700.

Me voici de retour de la sainte solitude, d'où j'arrivai ici mercredi au soir. J'ai cru devoir mettre ici en dépôt le Père prieur [*Quesnel*], pour voir s'il est à propos qu'il retourne à son petit hospice, qui n'est plus pour lui un hospice inconnu.

Vous voilà encore spectateur d'une grande affaire[2].

1. Le désert de Conques, où fut autrefois une ancienne abbaye, *Casa Conchodunum*, fondée par le roi Sigebert. Il n'en reste aujourd'hui qu'une grotte taillée dans le roc et appelée grotte de Saint-Remalde.

2. Innocent XII était mort le 28 septembre. Le conclave s'était ouvert le 10 octobre.

Dieu veuille qu'elle se termine heureusement par le choix d'un bon pape! C'est tout ce que nous avons à faire que de le demander à Dieu; car, si j'avais à donner mon suffrage, je serais bien empêché. Je donnerais, je crois, ma voix moins au cardinal Noris que vous nommez qu'à un autre. Il n'a point de piété; il est d'un naturel railleur, est entêté des prétentions papales, et serait homme à porter son autorité aussi loin qu'il pourrait. Ce considéré, laissons faire Dieu, et abandonnons-nous à sa miséricorde.

On croit le roi d'Espagne mort, quoiqu'on affecte, à Bruxelles, de dire qu'il se portait mieux le 6 du mois.

Je vous en prie, ne songez point au Père prieur pour quoi que ce soit. Vous voyez que, depuis la mort de son général[1], il n'a pu encore trouver le temps de mettre en ordre ses papiers ni de dresser l'histoire de son gouvernement. Il est temps qu'il commence, et il n'a pas lieu de croire que la vieillesse s'arrêtera pour lui donner le temps de travailler. Ainsi il faut qu'il se ferme à toute autre chose.

Quesnel à du Vaucel

Liège, 27 octobre 1700.

Je suis de retour ici d'Orval, dès mercredi au soir. Je me souviens à ce moment que je vous l'ai mandé.

M. Brigode me presse de m'en retourner chez lui; mes amis d'ici, au moins notre chanoine, me pressent de demeurer ici. Il y a plus de sûreté ici; mais mes outils sont ailleurs. Je n'ai nul attrait pour la maison où j'ai demeuré si longtemps. Les discours de vive voix et imprimés, joints aux dégoûts, ne m'y attirent pas beaucoup. Je me trouve dans un assez grand embarras. On

1. Arnauld.

me presse de demeurer ici, au moins cet hiver; mais je serai aussi avancé après l'hiver que présentement, et, s'il y faut retourner, j'aime mieux le faire dès maintenant. Je n'ai pas de répugnance pour la ville, mais pour la maison. Outre que la sûreté n'y est pas trop grande, je ne m'accommode pas de la situation, du lieu ni de tous ceux qui y demeurent[1]. J'aurais cru qu'on aurait trouvé aisément, dans une grande ville, un honnête homme qui aurait pu me prendre en pension; mais, ou les amis n'en veulent pas trouver, ou la rareté en est grande. Je verrai, après la fête, à quel parti je me déterminerai. Je n'ai point de nouvelles à vous apprendre. Le roi d'Espagne se porte mieux et est dans une pleine convalescence. Au moins on sera en repos dans le pays.

Nous attendons un bon pape de la main de Dieu, et j'aime mieux le laisser faire que de faire des souhaits pour celui-ci et celui-là. Je voudrais que ceux qui approchent nos cardinaux français les portassent à prendre des mesures pour procurer une paix solide à l'Eglise.

Voilà donc le cardinal doyen en possession de sa dignité et, de l'autre, dépossédé de ses dignités françaises.

Quesnel à du Vaucel

10 novembre 1700.

A l'avenir, le commerce sera plus réglé, car enfin la saison ne permet plus de tenir la campagne; il faut

1. M. Ernest Ruth d'Ans écrit, de son côté, le 4 novembre, à Mlle de Joncoux : « Le pèlerin [*Quesnel*] est encore à Liège. Il a demandé ses habits d'hiver, ce qui marquerait un dessein d'y faire quelque séjour. Je sais même qu'il délibère encore s'il reviendra. La raison est qu'un méchant libelle de Louvain le nomme et la maison où il demeure ici, à Bruxelles. Je verrai le pèlerin ; je lui ferai des honnêtetés et lui offrirai de le ramener, en lui faisant pourtant entendre doucement que ce sera à condition de vivre avec plus d'union et de confiance. » (Arch. d'Amersfoort, boîte 11.)

entrer en quartiers d'hiver. J'ai demeuré plus de quinze jours à Liège, dans l'incertitude du parti que j'avais à prendre. On m'a fait presque violence pour m'y retenir, et j'avais à choisir de plusieurs retraites. J'en partis samedi dernier, et je pris la barque qui me conduisit à Huy. J'allai coucher le lendemain à Namur, croyant y prendre le carrosse pour la ville où j'ai mon habitation. Il était parti ce jour-là, ayant avancé d'un jour celui de son départ ordinaire. Nous sommes venus passer le temps, jusqu'au jeudi (que partira le carrosse), dans une abbaye de Saint-Bernard, appelée Moulons, à trois lieues de Namur, où nous avons quelque connaissance, l'ami qui m'accompagne et moi. Nous en partons à midi pour aller prendre demain le carrosse. Cette abbaye est dans une belle solitude, au bord de la Meuse ; mais, hélas ! l'esprit de saint Bernard y est bien mort. Il n'y a que neuf religieux et un abbé, qui ne sait ce que c'est que d'être et religieux et abbé. Les lieux réguliers y sont beaux ; mais ils ne servent qu'à faire gémir d'y voir la régularité éteinte. Quelle différence entre ce lieu et Orval ou la Trappe !

A propos de la Trappe, vous avez su la mort de son ancien abbé, Bernard-Jean Bouthillier de Rancé[1]. Dieu veuille oublier les fautes qu'il a faites contre l'honneur de la vérité et contre le témoignage qu'il lui devait !

L'abbé d'Orval ne lui peut pardonner ce qu'il a écrit contre la mémoire de notre défunt Père abbé [*Arnauld*]. Je ne réponds rien à tout ce que vous me mandez du conclave. Il faut laisser MM. les cardinaux faire leur manège et attendre ce que le Saint-Esprit en ordonnera.

Voilà le roi d'Espagne mort tout de bon. Voilà de quoi exercer les politiques du conclave et les autres.

1. Le *Nouveau Dictionnaire historique* dit que « ce pieux réformateur mourut tranquillement, le 26 octobre 1700, et qu'il expira couché sur la cendre et sur la paille, en présence de l'évêque de Séez. »

Je ne sais ce que deviendra ce pays. S'il en faut déloger, j'ai quelque part une retraite sûre.

Quesnel à M. Vuillart, à Paris[1]

Bruxelles, 13 novembre 1700.

Me voilà de retour au gîte. Après bien des délibérations prises à part moi, j'ai cru devoir venir au moins faire ici un tour. Si l'ouvrier avait eu ses outils au lieu où il était, il y serait demeuré. Je souhaite, mon très cher ami, qu'il plaise au Seigneur de vous donner une santé aussi bonne que la mienne; je prie tous mes amis de louer Dieu de la bonté qu'il a eue de veiller sur moi. Quand je songe au jour où j'étais à huit heures du soir au milieu d'un champ, la pluie sur le dos dans les ténèbres, tenant deux chevaux par la bride sans savoir le chemin (car nous étions égarés), pendant que les deux cavaliers aidaient le cocher à relever les chevaux tombés dans une espèce de fosse, et que Dieu nous envoya un guide sur-le-champ, contre toute apparence de l'espérer, et qu'il a donné à nos deux amis le moyen de relever les chevaux du carrosse; quand je pense à tout cela, je me sens trop peu de chose pour en louer Dieu dignement, et j'invite mes chers amis à m'aider à le bénir. Il est vrai que, si c'est le diable qui nous a livré ce combat, je combattis contre lui, ayant la cuirasse du grand Arnauld autour de moi et le casque du saint évêque d'Aleth en tête; car j'avais, en effet, la calotte de ce saint prélat sur la tête et la chemisette de chamois de M. Arnauld sur le corps. Je me souvins de l'un et de l'autre, je les invoquai, et dans le moment

1. Depuis le voyage du P. Quesnel à Paris, nous trouvons une correspondance régulière et suivie avec M. Vuillart. Il avait renoué, en ces quelques jours, les relations anciennes et repris langue dans sa patrie. Par contre, les lettres à Rome sont plus rares.

j'entendis la voix de celui que Dieu nous envoyait pour nous montrer le chemin. Je ne l'ai dit encore à personne, et néanmoins il me semble que je n'en dois point laisser perdre la mémoire[1].

Quesnel à du Vaucel

20 novembre 1700.

Votre lettre du 30 octobre m'a été rendue à l'hospice ordinaire où je retournai, il y eut hier huit jours, avec une joie fort médiocre. On y est moins tranquillement que je n'étais à Orval, au milieu de cent cinquante personnes.

Vous savez que le roi a déclaré qu'il s'en tenait au testament du roi d'Espagne[2]. Un courrier, qui venait d'Espagne en ce pays, ayant été quelque temps à Paris en attendant ses dépêches, M. de Torcy lui dit qu'il pouvait dire à M. le duc de Bavière que le roi acceptait le testament. Son fils y gagne ; mais la France y perd, en abandonnant le traité du partage, par lequel il lui revenait des pays considérables. Vous êtes admirable, quand vous dites qu'à moins que le roi n'eût renoncé au partage il se serait allumé une funeste guerre. Et qui l'aurait soutenue, cette guerre contre la France, l'Angleterre, la Hollande et peut-être l'Espagne? L'empereur est bien en état de cela ! Le Turc n'aurait pas manqué de profiter de la conjoncture pour reprendre tout ce qu'il a perdu. Au reste, les Vénitiens, toujours attachés à la France et qui ont besoin d'elle, n'auraient eu garde de prendre parti contre elle. Et

1. Voir une lettre de M. Vuillart citée par Sainte-Beuve (*Port-Royal*, VI, 274).

2. Le roi d'Espagne, Charles II, mourut le 1er novembre, et Louis XIV accepta le testament, le 11 du même mois. Il ouvrit ainsi la longue guerre de la succession d'Espagne, qui commença en 1701 par la grande alliance entre l'Autriche, la Hollande et l'Angleterre.

qu'est-ce que le reste? Mais, enfin, le testament accepté conserve la paix dans l'Europe, et le roi fait voir qu'il est désintéressé[1]. Il y a ordre de chanter ici le *Te Deum* aujourd'hui, pour l'exaltation du nouveau roi, qui s'appellera Philippe V, nom qui ne déplaira pas aux Espagnols. Nous attendons les nouvelles du conclave; mais la France nous en apprendra l'issue plus tôt que vous.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 23 novembre 1700.

La flagellation infligée au petit antiflagellant[2] est sanglante. Il en a *usque ad vitulos*. C'est à lui à se faire déflageller comme il l'entendra. Bien des gens le plaindront[3].

Notre très cher et aimable ami m'a fait grand plaisir de me mander un peu de détail du nouveau monarque. On est en ce pays plein de joie, d'espérance et d'estime pour ce prince; mais, si la reine douairière y vient gouverner, hélas! on n'en sera pas mieux. Tout y sera à l'encan. N'est-ce pas toujours M. Fleury[4] qui était son précepteur? Le pauvre précepteur en chef [*Fénelon*]

1. Charles II déclarait héritier de toute la monarchie d'Espagne Philippe de France, duc d'Anjou, second fils du dauphin, sous la réserve de renoncer à tous ses droits sur la couronne de France, condition que n'accepta pas Louis XIV et qui fut une des causes de la guerre.

2. Le Dr Boileau.

3. Nous trouvons encore, dans une lettre à M. de Beaubrun, du 26 novembre, ce passage assez piquant sur le même sujet : « J'ai lu une pièce faite contre l'*Histoire des Flagellants*. Comme l'auteur de cette *Histoire* ne prend pas lui-même cette discipline, mais qu'une main étrangère lui fait cette charité, il est servi comme il le désire, et il ne se doit pas scandaliser de cet exercice. »

4. L'abbé Claude Fleury fut sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Il vécut solitaire à la cour, occupé surtout de son *Histoire ecclésiastique*. Le régent disait qu'il n'était « ni moliniste, ni janséniste, ni ultramontain ».

n'aura-t-il donc point la consolation d'aller rendre ses devoirs à ce monarque ? On a imprimé une critique de son *Télémaque*, in-12 de 350 pages, faite par l'abbé Faydit[1].

Ne m'enverrez-vous pas un portrait bien fait du roi catholique ? Adieu, mon cher ami, je suis tout à vous, sans façon aussi bien que sans réserve.

Quesnel à du Vaucel

Bruxelles, 27 novembre 1700.

Tout est plein de joie en France, en Espagne, aux Pays-Bas. Le roi catholique part le 1er du mois prochain. M. le maréchal de Noailles et M. le duc de Beauvilliers iront jusqu'aux frontières. Le comte d'Ayen, fils du maréchal de Noailles, ira jusqu'à Madrid. On me mande qu'on disait à Paris que c'était le cardinal Portocarrero qui avait persuadé au roi défunt ce qu'il a fait en faveur du duc d'Anjou, et qu'un Père de l'Oratoire, qui a crédit sur son esprit, y a beaucoup servi.

Un de mes amis me mandait, le 26, ce qui suit : « J'eus, hier, la joie de voir le nouveau roi d'Espagne pendant tout son dîner. Nous devons porter envie à ce royaume, qui va posséder un tel prince, rempli de piété, de crainte de Dieu, d'amour de la pureté et de la vérité[2]. »

On dit que l'ambassadeur de l'empereur a fait une protestation contre le testament, que les envoyés et les

1. L'abbé Pierre Faydit, ancien oratorien, avait déjà tâté de Saint-Lazare pour ses livres singuliers et ses médisances. La *Télémacomanie*, « satire sans talent, pleine d'envie et de fiel », et ses attaques contre Bossuet nous le montrent comme une sorte de fou, non sans esprit cependant, et doué de quelque érudition. En 1699, son *Télémaque spirituel* avait été condamné par le pape Innocent XII.

2. « Il a bon cœur, il est généreux, de plus, véridique, car pour rien au monde il ne dirait des mensonges. » (Lettre de la duchesse d'Orléans, princesse Palatine; du 13 novembre 1700.)

courriers vont de côtés et d'autres, de la part des Anglais et des Hollandais, et qu'ils cherchent à brouiller. Mais qu'ont-ils à dire? Le roi abandonne les états que le partage lui attribuait pour conserver la paix de l'Europe. Ils ne feront tous que de l'eau claire, et l'empereur serait bien mal conseillé s'il se laissait entraîner aux persuasions des Hollandais.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 1er décembre 1700.

Je ne sais si les Espagnols seront contents qu'on donne à leur roi un jésuite pour confesseur. Ils sont assez jaloux de leurs coutumes, et les autres religieux de leurs avantages, qui sont passés en lois. Les dominicains sont en possession de confesser le roi; l'ordre de Saint-François, les infantes et les reines; les augustins ont les infants. Je ne sais ce qu'ont les carmes, ni s'ils ont quelque chose. Je ne doute point que tous ces religieux ne se remuent et que le général des dominicains n'agisse pour conserver ce poste à son ordre.

Le cardinal de Noailles arriva à Rome, le jeudi 11 novembre, avant midi. Il alla descendre chez le cardinal d'Estrées[1], l'ambassadeur s'étant retiré de Rome, à cause de l'affaire qui lui est arrivée au palais Vaini[2].

1. Le cardinal d'Estrées écrit à Torcy, du conclave, le 16 novembre 1700 : « Le cardinal de Noailles est entré ici dimanche. Il s'était reposé chez moi deux jours entiers. Il vint à Saint-Pierre avec un cortège très nombreux et beaucoup de peuple qui le suivait en foule. Tous les cardinaux, prévenus d'une grande estime pour lui, n'ont épargné aucune des attentions et des honnêtetés qu'ils savent si bien pratiquer, et son procédé plein de sagesse, de politesse et de douceur, lui a concilié l'estime et l'affection de tous ses confrères. » (Aff. étr., Rome, 412.)

2. On avait tiré contre la livrée et le carrosse du prince de Monaco, mais l'affaire était de peu d'importance; car le roi écrit à ses cardinaux à Rome, le 17 novembre 1700 : « Il paraît que ce désordre n'a été

Il ne devait entrer au conclave que le 14. MM. Charost, Maille et Tourreil l'avaient salué. On dit que les cardinaux d'Estrées et de Janson avaient fait complot pour le débaucher dans l'affaire de la Chine.

Quesnel à du Vaucel

4 décembre 1700.

Nous sommes en peine de M. Hennebel; on n'a aucunes nouvelles de lui. L'Université l'a député pour rendre ses hommages au nouveau roi; mais apparemment il perdra cet avantage, puisque c'est aujourd'hui que ce prince part. Son voyage a été différé à cause des équipages et, entre autres, quatre lits magnifiques, dont le roi, son grand-père, lui fait présent. Il marchera à petites journées, cinq lieues par jour environ. Il va d'abord à Chartres, pour arriver, le 4 janvier, à Orléans. Le roi lui donne un confesseur jésuite, qui est un P. de La Baune, poète latin[1]. Est-ce que les dominicains ne se remueront point pour se maintenir dans la possession où ils sont de confesser les rois d'Espagne? On me mande que les Espagnols sont las des dominicains, parce qu'ils prennent pour eux, dit-on, les meilleurs bénéfices. Je m'imagine que c'est pour se défaire d'eux que l'on fait tenir ce discours aux Espagnols.

Le prince avait une entière confiance dans son sous-précepteur, et on lui donne un jésuite pour lui servir à deux mains, pour la conscience et pour l'étude. Si

causé que par l'insolence de quelques sbires employés dans la maison du prince Vaini, et je ne vois pas que qui que ce soit d'autorisé dans Rome ait eu la pensée de manquer au respect qui m'est dû. » (Aff. étr., Rome, 412.)

1. Jacques de La Baune professa les humanités chez les jésuites et laissa des *Poésies* et des *Harangues* en latin. Ce n'est pas lui, mais le P. Daubenton, qui fut nommé confesseur de Philippe V.

toute la confiance se tourne de ce côté-là, comme cela peut arriver à un jeune prince, les affaires n'en iront pas mieux.

Le nouveau supérieur que M. l'archevêque a donné à Port-Royal est un M. Gilbert[1], docteur de Paris, vicaire général, qu'on dit être fort homme de bien, éclairé et fort retiré. Il se confesse, à ce qu'on m'a dit, au P. Aveillon, de l'Oratoire. Il y a fait visite, et on paraît content.

M. le curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, qui n'a pas fait faire de service pour feu M. Arnauld, son paroissien, en fit faire un, lundi, pour le feu ancien abbé de la Trappe. Voilà ce que c'est que d'être bien à la cour, on y gagne encore des prières après la mort.

Il y a une lettre contre l'*Histoire des Flagellants*. L'auteur y est flagellé sans miséricorde, et peu de gens le plaindront. Quoiqu'il m'ait donné deux fois à dîner, dans mon voyage, je ne puis être engoué de son ouvrage. Son vin était meilleur.

Vous êtes trop timide. Pourquoi vous imaginer qu'on vous aurait observé plus qu'un autre Français en rendant visite au cardinal de Noailles ? Au contraire, vous aurez été peut-être le seul Français ecclésiastique qui n'y aura pas été, et c'est ce qui sera observé.

Quesnel à M. Vuillart

7 décembre 1700.

Enfin, voilà notre prince parti, voilà aussi un nouveau règne spirituel[2]. Le pape est pour durer long-

1. M. Gilbert succéda à M. Roynette, comme supérieur de Port-Royal-des-Champs.

2. Le cardinal Albani est élu par le conclave, le 23 novembre, sous le nom de Clément XI. Son pontificat sera marqué par les grandes persécutions contre les jansénistes, la destruction de Port-Royal, les bulles

temps. Nos cardinaux sont las de courir à Rome, et ils ont voulu en faire un qui les laisse en repos le reste de leurs jours. Nous verrons, avec le temps, s'il y a quelque chose à attendre de lui pour l'Eglise. S'il pouvait me donner un ami cordial, c'est tout ce que je lui demanderais; mais cela passe la puissance pontificale. Cependant, *sine homine amico nihil amicum*. Cela est triste, et j'ai besoin de la grâce de Dieu pour ne pas tomber dans une tristesse immodérée[1]. La douceur que j'ai trouvée dans ceux de delà me fait plus sentir ce qui me manque de deçà. Je salue tout le monde, ce monde si cordial. Notre cher petit Coq[2] saura aussi, s'il vous plaît, que je ne l'ai pas oublié.

Quesnel à du Vaucel

11 décembre 1700.

Nous apprîmes l'élection du nouveau pape, dès lundi au soir. Le courrier était arrivé, le jeudi 2 du mois, au roi, à Versailles. Nous ne savons qu'en attendre. J'ai peur qu'il ne soit de ces bons papes qui ne font ni bien ni mal. Je n'ai pas assez de connaissance de ce qui le regarde pour faire son horoscope.

Vineam et *Unigenitus*. « D'un caractère faible, timide, faux, fertile en petites finesses, dit d'Aguesseau, sa ressource ordinaire est de ne pas tenir ce qu'il promet. » (*Journal inédit*, appartenant à M. Gazier.)

1. Quesnel est alors dans une phase de découragement et de tristesse. Ernest Ruth d'Ans écrit le même jour à Mlle de Joncoux : « Il ne parle ni à table, ni dans la conversation. M. Brigode lui demanda, hier, ce qu'il avait. Il avoua qu'il était dans une noire mélancolie. Je vois ou crois voir qu'il n'en a pas à moi tout seul ou en particulier, mais nous ne pouvons deviner ce que c'est. » Il est clair qu'au retour de ce court voyage dans la patrie le contraste est dur, pour le P. Quesnel, entre les amis sûrs et éprouvés, laissés à Paris, et son entourage de Bruxelles médiocrement sympathique.

2. Mlle de Joncoux.

Je vous en laisse le soin, et vous l'avez déjà fait en peu de mots.

Les Français ont un hôpital à Madrid, dont la direction est entre les mains de deux Pères de l'Oratoire de France. C'était un P. Martin de ma connaissance qui y était, il n'y a pas encore longtemps. On pourrait peut-être lier commerce avec lui. Enfin il faut qu'on se remue un peu, pour tâcher d'avoir quelqu'un à la cour d'Espagne qui puisse aider les majeurs[1]; car les jésuites s'y remuent de leur côté beaucoup, y ayant un confesseur de leur société.

On m'avait mandé que c'était le P. de la Baune. Les nouvelles publiques nomment un P. Daubenton[2].

Quesnel à M. Vuillart[3]

16 décembre 1700.

De Rome on mande qu'après la nouvelle reçue de la mort du roi d'Espagne le cardinal Médicis[4] et les Impé-

1. Les docteurs de Louvain.

2. Guillaume Daubenton, jésuite, « personnage avec qui il fallait compter, et en France, à la fin, comme en Espagne, dit Saint-Simon, avec un esprit le plus dangereux en intrigues, une fausseté la plus innée, et une ambition démesurée d'attirer tout à soi et de tout gouverner ». Que si ce jugement d'un ennemi de la société paraît sévère, le marquis de Louville écrit à M. de Beauvilliers, le 29 juillet 1703 : « Ce Père se mêle de tout, de politique, de guerre, de finance, des emplois. » Et il ajoute force détails sur « sa passion de dominer, sa perfidie et sa fausseté niaise ». (*Mémoires de Louville*, II, 91.) L'abbé d'Estrées, ambassadeur en Espagne, écrit à son tour, en mars 1704 : « Quant au P. Daubenton, il est toujours de la race des Guillaume, parlant d'une façon, écrivant de l'autre, et cherchant à caresser tout le monde. » (*Mémoires de Louville*, II, 141.)

3. Bibl. nat., ms. 19730.

4. François-Marie de Médicis, réputé pour son grand train et son luxe magnifique, « n'ayant jamais dépensé à Rome moins de 25 louis d'or par jour en eaux rafraîchissantes et en glaces ». (*Correspondance inédite de Mabillon*, lettre de Claude Estiennot, II, 78.) Dans cette fameuse nuit, dont parle Quesnel, le cardinal d'Estrées écrit au roi que Médicis « le vint réveiller deux ou trois fois ».

riaux et Espagnols, pour hâter l'affaire papale, proposèrent aux Français quatre sujets, qui furent Marescotti[1], Acciaoli[2], Panciatuci[3] et Albane. D'Estrées et Janson s'arrêtèrent au dernier, et, après quelques négociations jusqu'à deux ou trois heures après minuit, l'élection fut arrêtée. On dit que les cardinaux Camus, Coislin et Noailles n'eurent point d'autre part à ce choix, sinon que, s'étant assemblés avec les deux autres, Janson, qui avait le secret de la cour, fut d'avis qu'on ne différât pas un moment de conclure l'élection pour Albane. Un courrier fut dépêché à l'ambassadeur, qui y donna les mains. On convient que le pape fut pendant trois jours dans de grandes angoisses, pleurant, gémissant, refusant la tiare[4], qu'il ne consentit d'accepter qu'après avoir consulté les cardinaux Colloredo[5], Ferrari, Le Camus. Les amis tâcheront d'arrêter les cardinaux de Noailles et Le Camus qui veulent partir, afin qu'ils puissent porter et concourir à quelques bonnes choses le nouveau pontife.

1. Dans un mémoire sur les cardinaux, l'abbé de Polignac indique Marescotti comme étant « sans contredit le premier et le plus excellent sujet du Sacré Collège ». (Aff. étr., Rome, 506.)

2. « S'il était pape, dit le même mémoire, il voudrait remplir la terre de son nom. Il serait superbe et inflexible. »

3. « Il estime la France, écrit le cardinal de Janson ; il est désintéressé ; mais il a l'esprit dur et difficile, fort entêté des droits de Rome. » (Aff. étr., Rome, 383.)

4. Nous retrouverons souvent des allusions à ces « larmes » de Clément XI. « Il en avait une source et une facilité abondante, dit Saint-Simon, et elles étaient sa ressource dans tous ses embarras. » Une lettre de Rome, du 14 décembre 1702, le montre « pleurant beaucoup pendant la cérémonie de son couronnement et pleurant encore tous les jours. » (Archives d'Amersfoort, boîte 11.)

5. Le cardinal Léandre Colloredo, correspondant de Fénelon, fut chargé par lui de soumettre au pape les *Maximes des Saints*.

Quesnel à du Vaucel

18 décembre 1700.

Il y a, à Paris, une espèce de béate qui fait du bruit[1]. Tout le monde parle de ses prophéties et de ses miracles. Deux de nos amis ont grand commerce avec elle, et je crains qu'ils n'en soient la dupe.

On craint fort à Paris que le nouveau pape ne nuise à la vérité. Il a eu soin de la publication du *Nodus*. On y exagère fort sa liaison avec le sieur Héron [*Fabroni*]. On dit que ce nouveau pape, avant son exaltation, avait dressé un bref en faveur du cardinal de Bouillon, son ami, et qu'on en a vu le projet à Paris.

C'est un P. Daubenton, qui était recteur à Strasbourg, qui suit le roi d'Espagne en qualité de confesseur, et un autre en qualité de prédicateur. Les dominicains sont fort alarmés. Le général devrait aller faire la visite en Espagne. Le P. Montfaucon, que je salue très humblement, y devrait faire aussi un voyage.

On n'a point encore bien fouillé les bibliothèques de ce pays-là. On y pourrait trouver bien des choses.

Quesnel à M. Vuillart[2]

29 décembre 1700.

J'ai brûlé le billet de la Mère sous-prieure, comme une lettre empoisonnée. Comment pouvez-vous m'aimer

1. La sœur Rose, ou sœur de Sainte-Croix, arriva à Paris, vers 1693, et commença dès lors sa vie de béate et de visionnaire. L'abbé Boileau, M. du Charmel et surtout l'abbé Duguet la crurent inspirée, et ce n'est que de nombreuses années plus tard que Duguet s'écriera, témoin incrédule des convulsions : « J'ai été une fois trompé, je ne veux pas l'être deux ; j'ai été dupe de la sœur Rose, je ne veux point l'être des convulsionnaires. »

2. Bibl. nat., ms. 19730.

et m'envoyer de telles lettres[1] ? Elle me traite de saint. Et, si ce poison m'allait monter à la tête, où en serais-je ? Je ne suis pas encore assez aveugle pour me croire saint. Mais toutes ces louanges sont toujours si dangereuses, et le poison en est si subtil, qu'il en demeure toujours quelque chose. Plût à Dieu que j'eusse fait le premier pas ! Mais que je suis loin d'être ce que je devrais être ! Il ne faudrait qu'une lettre comme celle-là pour faire d'un saint un réprouvé, et elle me fait craindre les jugements de Dieu ; car il faut que je sois bien hypocrite si mes livres ont quelque chose qui fasse avoir de moi cette pensée.

Il est vrai que j'ai eu un accès de tristesse sur le froid et l'indifférence où je voyais mon compagnon, et me voyant réduit à demeurer dans un lieu exposé ou d'en sortir seul ; mais ce compagnon m'a un peu consolé en me témoignant qu'il était disposé à me suivre. Il aurait bien voulu m'obliger à ne pas changer, et il avait concerté avec un ami de paraître ne vouloir point m'accompagner ; il est vrai qu'en me déclarant sa disposition favorable il m'a ôté comme une meule de moulin de dessus le cœur. Il cherche une maison, et je crois que c'est de bonne foi. Je m'accommode bien de lui, et nous sommes accoutumés l'un avec l'autre ; nous verrons ce que la Providence nous garde. Je vous assure que je ne suis pas peu embarrassé dans une pareille translation. Je crains de faire quelque chose qui ne soit pas selon les desseins de la volonté de Dieu, et c'est cependant une chose bien difficile à connaître quand on est seul et qu'on n'a point de *voyant* pour consulter la volonté de Dieu[2].

Je remercie de bon cœur et avec respect celui qui

1. A cette époque, Quesnel est le grand directeur de Port-Royal, *l'Oracle*, dit Sainte-Beuve. Et, consulté de loin sur toutes les questions, il approuvait la résistance à outrance.

2. Allusion malicieuse à l'abbé Duguet et à la sœur Rose.

m'a fait présent de ses nouveaux noëls. Il y a une chose que notre défunt abbé désapprouvait tout à fait, c'est de mettre des airs et des cantiques saints sur les chants des airs profanes. Cela renouvelle la mémoire des chansons lascives qui sont sur ces airs, les paroles revenant naturellement à la mémoire avec le chant. On profane en quelque manière la sainteté des mystères par des chants qui ont servi au péché et à la corruption. Enfin il n'est pas édifiant, pour les gens du monde, de voir que des ecclésiastiques de piété soient fort versés dans les opéras, les chansons à boire et les airs d'amour[1]. Cela ne blesse-t-il pas le bon sens et ne salit-il pas l'imagination de voir ces paroles à la tête des noëls?

Le petit dieu d'amour
Vint voir Bacchus, un jour.

Sommes-nous pas trop heureux,
Belle Iris, que vous en semble?

Enfin qu'a à faire là, c'est-à-dire avec le mystère adorable de l'Incarnation, de la naissance du Sauveur, l'opéra d'*Armide*, le Théâtre-Italien, le *Quel spectacle charmant*, impie et sacrilège, s'il y en eut jamais, l'opéra de Martesi et les autres saletés du théâtre? Voilà ma pensée. Quel accord entre Jésus-Christ et Bélial, quelle société entre le fidèle et l'infidèle?

Quesnel à Mlle de Joncoux

Décembre 1700.

Je ne veux point laisser finir l'année sans vous donner, ma chère petite sœur, de mes nouvelles par

1. Les livres de cantiques ont porté encore bien longtemps les indications profanes dont se plaint le P. Quesnel. J'ai un volume de Saint-Sulpice (1863) donnant des airs connus pour les adapter aux chants

moi-même. Je sais que vous en savez assez par d'autres ; mais vous ne seriez pas contente de moi, et je ne le serais pas de moi-même, si je ne vous assurais que toutes mes courses et mes aventures ne m'ont point fait perdre le souvenir de votre chère personne ni rien fait perdre des sentiments d'estime et de respect que j'ai remportés avec moi pour tout le bien qu'il a plu à Dieu de mettre en vous. Il m'a paru aussi que vous vouliez bien me faire l'honneur de me mettre au nombre de vos amis, et j'estime trop cette nouvelle acquisition pour la négliger et mériter par là de la perdre.

Si vous écrivez à notre ancienne amie du territoire d'Orléans[1], je vous prie de l'assurer que je ne manque ni d'estime, ni de respect, ni d'amitié pour elle, quoique je ne me donne pas l'honneur de lui écrire. Je ne le pourrais faire sans lui parler de certaines choses qui lui rendraient mes lettres fort désagréables. Ce n'est pas que je ne me crusse obligé de le faire pour le repos de sa conscience, si je la croyais disposée à m'écouter ; mais je l'ai assez fait, et je n'en ai retiré aucun fruit que de la voir avec douleur fermée à des vérités qui me paraissent évidentes. Je vous assure que j'en suis très en peine. Elle se trompe assurément et s'attribue sans aucun droit la faculté de disposer de choses à sa volonté, quoique le testament lui ait marqué clairement la disposition qu'il voulait qu'elle en fît. Il lui a dit qu'elle ferait comme elle pourrait, mais non pas comme elle voudrait. Il lui a marqué que tout ce qui resterait d'argent et de choses dont on fait de l'argent, après ses dettes et ses legs payés, me devait être mis entre les mains pour en

sacrés. Ainsi : *Un inconnu pour nos charmes soupire ; — Tout est charmant chez Aspasie ; —* air de *Femme sensible ; — Linval aimait Arsène*, etc. Les cantiques dont on se sert aujourd'hui, dans les paroisses de Paris du moins, ne contiennent plus rien de ce genre.

1. Mme de Fontpertuis.

disposer selon ses intentions, et je sais qu'elle les donne à un chanoine[1] qui n'en a aucun besoin et qui n'y a, non plus qu'elle, aucun droit. C'est une *infidélité criante* envers un ami défunt qui s'est fié à elle, et une injustice envers ceux à qui il les avait destinés. Sa conscience et sa mémoire en demeureront chargées. J'en suis très affligé pour elle. Le chanoine à qui elle fait ces libéralités injustes se plaint, de son côté, qu'il ne sait ce qu'elle a fait d'environ trois mille francs qu'elle avait à lui. Si c'est pour l'indemniser qu'elle en use ainsi, elle sait bien qu'on ne peut pas payer ses dettes avec le bien d'autrui. Qu'elle se flatte tant qu'elle voudra, elle paraîtra peut-être bientôt à un tribunal dont la lumière, aussi bien que la droiture, est terrible. J'en parle sans intérêt, n'ayant d'autre vue que l'exécution des volontés d'un ami à qui on doit une fidélité inviolable et dont les intentions sont quelque chose de sacré après sa mort.

Elle a adjugé à ce chanoine des livres dont on devait faire de l'argent pour une personne qui en a très grand besoin[2], et il en a déjà livré à des libraires pour plus de 500 florins, outre les petits fonds d'argent que je sais qu'elle lui a fait espérer et dont apparemment elle l'aura fait jouir.

Vous ferez tel usage de tout ceci que vous jugerez à propos. J'en charge votre conscience et en décharge la mienne. J'ajouterai seulement que, si elle doutait, ou plutôt que comme elle devait au moins avoir du doute sur tout cela, elle devait consulter quelqu'un de désintéressé et d'éclairé, et je suis assuré qu'en exposant le fait, tel qu'il est, elle aurait été condamnée à en user tout autrement qu'elle n'a fait.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter encore que ce qui rend l'injustice plus criante, dont le cri monte assuré-

1. Ernest Ruth d'Ans.
2. Du Vaucel.

ment jusqu'aux oreilles de notre cher défunt abbé, c'est que je l'ai vu fort en peine à chercher un moyen de laisser quelque secours à un ami, qui a passé dix-huit ans dans un pays éloigné où il s'est consacré au service de l'Eglise et de la vérité[1], sachant bien qu'il n'avait que peu de chose pour subsister et que, revenant de là avec sa vieillesse et ses infirmités, il aurait grand besoin de trouver quelque chose pour les soutenir. Cependant notre amie, après avoir essayé de le frustrer, d'un autre côté, d'un certain secours qui n'est qu'en espérance, le frustre d'un autre qui était plus présent. Pour moi, je serais bien fâché d'avoir cela sur ma conscience, et j'ai le cœur percé de douleur, voyant une telle amie porter cela en l'autre monde pour contenter son inclination et celle d'un ecclésiastique trop peu scrupuleux, pour ne rien dire davantage, sur une telle affaire.

Mlle de Joncoux au P. Quesnel

20 janvier 1701.

J'estime tellement l'honneur que vous me faites, mon révérend Père, de me mettre au nombre des personnes pour qui vous avez de la bonté, que je ne puis, ce me semble, vous témoigner assez combien je suis sensible aux marques que vous me donnez de votre souvenir. Il est vrai que je sais souvent de vos nouvelles par M. Vuillart, mais celles dont vous m'honorez vous-même auront toujours un nouveau goût pour moi. Je serais tout à fait affligée si la personne dont vous me parlez s'acquittait si mal de ce que l'on a confié à ses soins. Et, si je ne puis justifier entièrement sa conduite, parce que je n'en ai aucune connaissance, permettez-moi au moins d'excuser ses intentions, que je ne puis soupçon-

1. Du Vaucel.

ner de n'être pas droites, étant bien convaincue qu'elle est tout à fait éloignée de faire les moindres injustices, si elle pouvait les apercevoir. Elle doit savoir mieux que personne les dernières volontés de son père[1]. Il ne faut pas toujours ajouter foi à tout ce qu'on nous dit, et je doute fort que ses largesses envers son ami soient telles qu'on vous les a représentées. Je suis bien aise de vous dire encore, mon révérend Père, que, quelque liaison que nous ayons ensemble, elle ne me parle jamais de ses affaires. Cette réserve m'ôte toute liberté de lui en parler. Mais, quand je le ferais, si elle n'a pas déféré à vos avis, quel cas pourrait-elle faire de ce que je m'ingérerais de lui dire sans autorité et sans aucun fondement? Je ne puis m'empêcher, mon révérend Père, de me plaindre un peu, en finissant cette lettre, de ne pas trouver, dans celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'assurance que vous avez satisfait à la parole[2] que vous m'avez donnée sur un certain article. Je veux croire que votre silence vient d'un simple oubli, et non de faute d'exactitude à exécuter votre promesse. Si cependant vous ne l'avez pas encore fait, souffrez que je prenne la liberté de vous déclarer que c'est une dette dont je ne vous quitterai point que vous n'y ayez satisfait jusqu'à la dernière obole.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 5 janvier 1701.

J'ai reçu la relation de la mort de l'ancien abbé[3]. J'aime bien mieux m'en tenir à cette relation qu'à

1. Arnauld.
2. Il s'agit de la destruction, promise par Quesnel, des lettres prises dans les papiers du chanoine Ernest Ruth d'Ans. Nous avons donné toute la correspondance sur ce sujet, pour arriver à une lettre très curieuse de Quesnel, du 5 février 1701, expliquant sa conduite dans cette affaire delicate.
3. L'abbé de la Trappe.

toute autre. Elle est édifiante, la mort conforme à la vie, à la conduite de Dieu et aux désirs de mon cœur. Car je ne suis point du tout chargé des intérêts du diable, pour favoriser ses desseins sur les âmes des élus, ou pour empêcher le fruit de leur bon exemple par de sinistres préjugés qu'il voudrait faire paraître dans leur mort.

Il ne laisse pas d'être vrai que le cancer a commencé de se saisir de sa main droite, aussitôt après qu'il eut écrit d'une manière désavantageuse à la mémoire de notre défunt abbé. Car, dans la réponse qu'il me fit, il marquait qu'il ne signait point, parce qu'il avait à la main droite un mal qui lui était survenu, et depuis ce temps-là il ne l'a point quitté. C'est la penitence, comme je l'espère, qui aura expié et cette faute et la petite honte politique qu'il a eue de s'expliquer.

Je suis bien obligé à la bonne inconnue du soin qu'elle a eu de me faire communiquer la lettre de Rome, dont le détail est fort curieux et donne sujet de croire que dom Antoine de Saint-Bernard [*cardinal de Noailles*], informé de tout cela, en fit le fondement du refus qu'il a fait de donner sa voix d'abord au pape d'aujourd'hui.

Je n'ai pas de peine à croire que le roi ait reçu les pouvoirs nécessaires pour agir en faveur de son petit-fils dans la conjoncture présente. Cela était nécessaire; mais, pour pouvoir despotique, je ne le crois pas[1].

1. Les Espagnols se plaignaient de voir les ordres relatifs aux affaires d'Espagne venir directement de Versailles. Louville écrivait à Torcy, en 1701, qu'un des principaux ministres de Philippe V, don Manuel Arias, disait « que le roi se laissait mener par son aïeul comme un enfant de quatre ans. » (*Philippe V et la Cour de France*, par M. Baudrillart.)

Quesnel à M. Vuillart

22 janvier 1701.

Que vous êtes fin, mon ami! Vous m'envoyez de plus grand papier que je n'en emploie, afin que mes lettres soient plus longues. Mais je vous attraperai bien, car je le plierai en deux, et mes lettres en seront plus courtes, ayant cette mauvaise coutume que la mesure de mon papier règle souvent celle de mes lettres. Cependant il faut racheter le temps.

J'ai reçu l'estampe de la destruction de Jérusalem. Elle m'a été tout à fait nouvelle. Je n'en avais point entendu parler et ne l'avais point vue. Et, pour vous dire ce que j'en pense, je n'aime point cela. Cela n'est bon à rien, irrite les gens et le maître même. On prendra cela pour un décri des ordres du maître. Je n'y prendrai point de part. Tout presque y est faux. On n'a point vu là de ces Pères; on n'y a point fait de ces violences soldatesques de mainmise, d'insolence contre la pureté; au contraire, les gens d'épée furent plus touchés du spectacle que les gens d'Eglise. Il n'y a point eu de livres brûlés, d'édifices abattus, d'église détruite. L'image conviendrait quasi mieux aux Filles de l'Enfance.

M. le cardinal de Noailles devait partir le 3; les gazettes mettent le 4. Apparemment la mort de l'ambassadeur l'aura retardé. Nous saurons mercredi matin ce qui en est[1].

Je ne vous envie point, mon cher ami, votre trouvaille d'un si bon garçon de boutique; au contraire, j'en

1. Le prince de Monaco, ambassadeur à Rome, était mort le 2 janvier, et le cardinal de Janson écrit au roi : « M. le cardinal de Noailles l'a assisté jusqu'au dernier soupir avec une charité digne de lui. » (Aff. étr., Rome, 418.)

suis très aise. Mais j'en voudrais avoir un de même. Voyez donc si vous en pourriez trouver un. Quand il serait plus jeune, on ne laisserait pas de s'en accommoder, pourvu qu'il sût un peu écrire, qu'il eût de la piété, sagesse, discrétion, secret, etc. Car nous en aurons besoin, en cas de déménagement. Vous voyez mieux vous-même ce qu'il nous faudrait et, de plus, qu'il ne fût point *coureux*.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 29 janvier 1701.

Il y a toujours beaucoup plus de sujets d'espérer que de craindre du nouveau pontificat. On ne voit rien jusqu'ici qui fasse croire que les révérends Pères aient eu raison de tant faire de triomphe de son élection. On n'a pas manqué d'en informer Sa Sainteté, qui a répondu qu'on verrait, par les effets, s'ils doivent tout attendre de lui. M. du Vaucel eut audience de lui lundi passé, et, sur ce qu'il dit à Sa Sainteté qu'il devait féliciter non Sa Sainteté, mais l'Eglise et le Saint-Siège, il rejeta cela bien loin et ajouta qu'il se sentait accablé sous le poids d'une si grande charge, que sa consolation était que, les peines et les angoisses de l'esprit se communiquant au corps, Dieu le délivrerait bientôt d'un état si pénible.

On tient pour certain que le cardinal de Bouillon partira dans peu de temps pour se rendre à son abbaye de Cluny, voulant par là se mettre en état d'obéissance aux ordres du roi, pour apaiser Sa Majesté et recouvrer au moins les revenus de ses bénéfices[1]. Le cardinal de Coislin doit être en chemin.

1. Le cardinal de Bouillon avait espéré que le nouveau pape obtiendrait du roi son pardon. Nous avons la preuve d'une tentative infructueuse faite en sa faveur par Clément XI, d'après une réponse du cardinal d'Estrées, au commencement de 1701 : « Très Saint-Père, le roi, toujours justement offensé de la désobéissance du cardinal de

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 2 février 1701.

M. le cardinal de Coislin songeait à partir, vers le commencement de ce mois de février, pour se trouver, la semaine sainte, à la cour et y exercer sa grande-aumônerie. Il introduisit, il y a quelque temps, M. Fromentin à l'audience de Sa Sainteté, qui lui témoigna beaucoup d'estime et de bonté. Il le loua de ce que, par respect pour le sacerdoce, il était demeuré dans l'état de diacre, et il ajouta qu'il aurait voulu aussi ne point entrer dans le sacerdoce, par respect pour un si saint caractère, ne s'étant résolu à être ordonné que quelques mois avant le conclave. Puis, montrant le cardinal qui était présent, il dit : « Et voici que ces messieurs, *questi signori*, ont voulu que je fusse Souverain Prêtre, *Sacerdote dei Sacerdoti.* » Il y a longtemps qu'un pape n'a parlé comme cela, et on ne doute point qu'il ne parle sincèrement.

Quesnel à Mlle de Joncoux

Bruxelles, 5 février 1701.

J'ai reçu votre lettre du 20 janvier, ma très chère sœur. Je n'ai plus rien à vous dire, touchant l'amie d'auprès d'Orléans ; ma conscience en est déchargée. Je ne vous ai rien dit dont je ne sois assuré, touchant ses libéralités injustes et touchant la plainte de son ami prétendu, des trois mille livres fondues entre ses mains. Toute la maison le sait, parce qu'il n'en a pas fait la petite bouche.

Bouillon et encore plus de ce qu'il veut engager Votre Sainteté dans son affaire, est persuadé qu'il y va de son autorité et de sa gloire de faire obéir son sujet. » (Aff. étr., Rome, 421.)

Pour ce qui concerne la promesse dont vous m'écrivez, j'ai trois choses à vous dire : La première, que je n'ai point déterminé le temps de l'exécution ; ainsi, si je ne l'ai pas encore fait, je puis prendre tel terme que je jugerai à propos. Deuxièmement, j'ai consulté sur ce cas de conscience des personnes fort intelligentes et qui passent pour avoir la lumière de Dieu, et ils m'ont fait connaître que non seulement j'ai pu faire ce que j'ai fait, mais que je l'ai dû, que j'y étais obligé. En effet, il n'y a personne qui, découvrant une intrigue et une espèce de trahison qui se trame contre lui dans sa maison entre un domestique et une personne inconnue dont il a découvert les lettres ne se crût en droit de prendre connaissance de ces lettres, de suivre l'intrigue jusqu'au bout, de garder par devers soi tout ce qui peut lui servir à découvrir la suite, à convaincre les coupables, à s'assurer des preuves, etc.

Que s'il a droit de faire tout cela à l'égard d'un domestique, il l'a beaucoup plus à l'égard d'un ami domestique, parce qu'il ne communique pas ses affaires et ses secrets à un domestique, et qu'on n'a pas ordinairement de secret pour un ami domestique. Ainsi il lui est sans comparaison plus important de découvrir ce qui se trame entre un ami domestique et une personne étrangère dont il n'a aucune connaissance, et qu'il ne sait point si ce n'est pas un émissaire de ses ennemis. Car supposez que cette personne ait des ennemis qui le cherchent et qui sont disposés à lui nuire, qu'il n'a de compagnie que celle de cet ami domestique, qu'il ne se peut cacher de lui. Vous voyez bien, ma bonne petite sœur, que c'est une troisième circonstance fort aggravante et qui fortifie merveilleusement le droit qu'il a de prendre toutes les mesures pour pourvoir à sa sûreté et se défendre de tout ce que les étrangers peuvent lui faire de surprises. Vous voyez bien par là que cet étranger est d'autant plus coupable de la trahison tramée que cet

ami domestique a plus la confiance de son ami et plus de connaissance de ses affaires et de ses secrets. Mais ce qui a surpris cet ami trahi, c'est que cet étranger, lui écrivant un billet avant son voyage[1] pour lui demander l'exécution d'une promesse, traite l'ami trahi comme un homme qui a violé les lois de la bonne foi, de la probité, de l'honnêteté, et qu'il demande hautement réparation, restitution, etc. Cela seul suffit pour rendre nulle la promesse qu'on avait faite par amitié et par générosité. Car on ne prétendait nullement le faire par justice et par obligation. Mais, puisqu'on le demande sur un titre faux et en supposant à un prêtre des crimes qu'il n'a point commis, la face des choses est bien changée. C'est à l'étranger à rendre justice à qui il la doit, à faire pénitence de son péché. Je vous dis franchement les choses comme à son amie et ne lui dissimulerais rien si je l'entretenais tête à tête. Car, d'ailleurs, je l'estime, je l'honore, je l'aime sincèrement, parce qu'il me paraît avoir un bon petit cœur pour Dieu, pour la vérité, pour ses amis. Dites-lui donc qu'elle prenne garde à la manière dont il traite les gens qui ont des caractères respectables à son égard.

C'est lui-même qui est coupable, n'y ayant guère de conduite plus odieuse ni plus contraire aux lois de la probité, bonne foi, honnêteté, que de débaucher un ami domestique pour l'engager à agir contre son ami et à travailler à le faire tympaniser dans le monde par des libelles où l'on affecte de le traduire devant le public. Voilà de gros péchés! Vous pouvez cependant l'assurer que je n'en ai point la moindre amertume dans le cœur à son égard et que je veux être son ami à toute force. Vous jugez bien que, dans cette disposition, je n'ai garde de le vouloir envoyer en enfer. Mais, pour un petit purgatoire, il n'y a pas moyen de l'en dispenser; nous lui en

1. Lettre de Mlle de Joncoux au P. Quesnel du 15 septembre 1700.

avons cherché un des plus doux. J'ai lu autrefois, je ne sais si c'est dans sainte Catherine de Gênes, qu'il y a des âmes dont le purgatoire consiste à être en l'autre monde dans l'incertitude de leur état, ne sachant point assurément si elles sont en enfer ou en purgatoire. C'est une étrange peine pour une âme qui aime Dieu. A l'instar de cette sorte de purgatoire, notre étranger demeurera dans l'incertitude entière, si la promesse dont il désire si fort d'apprendre l'exécution a effectivement été exécutée. Elle peut l'avoir été; elle peut aussi ne l'avoir pas été. Dieu sait ce qui en est; mais, pour lui, il ne le saura pas, jusqu'à ce que le feu de ce purgatoire (feu follet comme vous voyez) ait expié sa faute. Il pourra venir quelque jubilé qui l'en tirera. Voilà ma sentence. N'en parlons plus.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 12 février 1701.

Je me défie qu'une lettre à vous écrite, et par vous laissée entre les mains du petit Coq [*Mlle de Joncoux*], a été envoyée au P. Paulin [*Ruth d'Ans*]. Car, en mon absence, il a dit qu'il avait une de mes lettres, à vous écrite, entre les mains. Le Coq l'aurait peut-être envoyée à Mme de Mérilles [*de Fontpertuis*], et celle-ci au P. Paulin. Il prétendait qu'il y avait quelque chose de désobligeant pour lui. Si ce n'est pas cela, je me douterais que le paquet où j'envoyais une certaine signature aurait été ouvert et que la lettre qui l'accompagnait, aussi bien que la signature, aurait été enlevée. Mais ce ne sont que conjectures. C'était vers le 20 avril 1700, ou peu auparavant, que cette lettre confiée avait été écrite. Ce petit Coq est un peu hermaphrodite; il est coq et poulette, mais fine poulette. Il faut aller bride en main. Ce pour-

1. Bibl. nat., ms. 19730.

rait bien être la première lettre que je lui ai écrite sur certain chapitre.

On ne compte ici que 10.000 Hollandais dans les places. On dit qu'il va 6.000 Français à Anvers.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 16 février 1701.

L'ordre est venu de France de laisser partir les Hollandais qui étaient dans les villes[2]. On leur a même rendu des déserteurs, qui, à cette occasion, étaient passés de Mons à Valenciennes.

Pour la transmigration, je ne suis pas encore déterminé. Il faut penser à tâcher de ne rien faire contre l'ordre, ni contre la volonté de Dieu[3].

Un cousin de notre cher petit Coq arriva, hier au soir, en bonne santé en cette ville. Il est venu de Lille où il avait affaire, par Courtrai à Gand et de Gand ici, et il s'en retourne demain, par Mons, encore à Tournay, et de là à Lille. J'ai reçu par lui une lettre du petit Coq, et

1. Bibl. nat., ms. 19730.

2. Au commencement de la longue guerre de la succession d'Espagne, où Louis XIV lutta seul contre la *grande alliance* de l'Angleterre, de la Hollande, de l'Autriche, de la Prusse et du Hanovre, il y avait vingt-deux bataillons hollandais dans les villes des Pays-Bas espagnols. Le roi ne voulut pas les retenir, pour qu'on ne lui imputât point les premiers actes d'hostilité.

3. Ernest Ruth d'Ans écrit à Mlle de Joncoux, le 25 février : « Un ami qui est son confident (au P. Quesnel) m'a dit en secret qu'il avait pris résolution de se retirer d'ici et qu'il délibérait seulement s'il irait demeurer à Mons ou à Anvers. A vous dire ma pensée, je ne crois pas que cette résolution prise s'exécute. » (Amersfoort, boîte 11.) Il est assez curieux de suivre cette *contre-correspondance* entre le petit Coq et le chanoine; la mauvaise humeur du P. Quesnel, à ce sujet, s'explique suffisamment. Dans la même lettre, cependant, Ernest Ruth d'Ans promet de surmonter sa jalousie et de « laisser passer tous les billets sans en avoir de la peine »; puis, quelques lignes plus loin, il donne un coup de patte à son compagnon : « C'est assurément un étrange homme que M. de Fresne (*Quesnel*) ».

j'ai eu l'honneur de le voir quelques moments, car un homme qui n'a qu'un jour pour voir cette ville n'a pas de temps à perdre. Je l'ai assez vu pour connaître que c'est un fort honnête homme et qu'il aime bien le petit Coq.

Je crois que notre chanoine vous pourra voir avant Pâques.

Quesnel à Mlle de Joncoux

Bruxelles, 16 février 1701.

Nous avons vu monsieur votre cher cousin, mais comme un éclair; sa course a été si rapide qu'à peine avons-nous eu quelques moments pour jouir de l'honneur de son entretien. Je le plains d'être venu par un si mauvais temps et d'avoir eu à traverser des chemins horribles, sans avoir pu se dédommager par la visite de nos belles villes, qui méritaient bien cet honneur de sa part. Vous avez trop de réserve à son égard à mon sujet; car ceux que vous jugerez dignes de votre confiance ne me seront jamais suspects.

Pour ce qui concerne vos lettres de la Mère Angélique[1], je ne sais ce que vous me voulez dire. Je ne les ai point et ne les ai jamais vues. Ainsi c'est à quelque autre à vous en dire des nouvelles. On doit avoir beaucoup de retenue à publier des lettres de cette sorte, au temps où nous sommes. Le moins qu'on puisse parler de ces bonnes filles, c'est le mieux. Si le diable dort un peu, il ne faut pas le réveiller. Je sais déjà tout ce que me répondrait la personne[2] à qui vous voudriez que j'écrivisse. Je n'ai rien de nouveau à lui dire.

Elle me dira : « Oh ! il s'est bien dit des choses de vive

1. Ces lettres n'ont été publiées que beaucoup plus tard, sous le titre : *Lettres de la Mère Angélique Arnauld*, Utrecht, 1742, 3 vol. in-12.
2. Mme de Fontpertuis.

voix, depuis qu'il a fait son testament. » Ce sont chansons dont je suis las ! Il faut s'en tenir à ce qui est écrit. En user autrement, c'est ouvrir la porte à un abus intolérable. Bien loin de trouver mauvais ce que vous me dites sur ce sujet, je vous en suis trop obligé, et je trouverai toujours fort agréable ce qui me viendra de votre part.

J'ai eu l'honneur de vous écrire, ma pauvre petite sœur, depuis que vous êtes en purgatoire. Recommandez-vous bien aux prières du roi maure, car j'apprends qu'il est fort dévot, et surtout à la sainte Vierge. Il pourra obtenir votre délivrance.

Il faut livrer ma lettre. Ainsi je vous quitte, en vous souhaitant bien l'esprit de pénitence, afin que vous expiiez les péchés que vous avez faits en traitant d'homme de mauvaise foi, de violateur des lois de la probité, de voleur, un homme qui vous honore et vous chérit plus que vous ne pensez.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 9 mars 1701

Je suis bien aise que le P. Le Doux [*M. Dodart le père*] ait pris l'alarme et qu'il ait eu peur des rats et des souris à dix doigts. Ce qu'ils ont trouvé en un lieu où ils ne devaient pas le trouver, du temps de ce bon prêtre qui s'appelait quasi comme Didyme, doit rendre sage. Mais il faut que le sieur Le Doux se garde aussi des rats qui peuvent venir chez lui après sa mort, car je ne pense pas qu'il se croie immortel.

L'article du synode du pape m'était nouveau. Il est fort édifiant. Le bon pape voit bien que sa démission serait une tentative inutile ; mais il est vrai que M. Charmot eut, le lundi 14, audience très favorable

1. Bibl. nat., ms. 19730.

de Sa Sainteté, qui parut bien disposée sur les cultes chinois, qu'elle a ordonné qu'on portât à la prochaine congrégation, mercredi après le 19 février[1]. Elle lui parla encore, comme se sentant accablée du poids de sa charge, à quoi M. Charmot répondait en l'encourageant et lui disant rondement que ces troubles et ces inquiétudes où il était n'étaient que pure tentation.

Je n'ai jamais reçu aucun déplaisir de M. l'abbé de Soubise[2]. Ainsi je ne me réjouis point de ce qu'on le condamne à être un jour évêque de Strasbourg. Il s'en consolera sans doute.

Je fais comme vous, je joins, même dans le canon, nos deux rois.

Le cardinal de Coislin partait le 19 février, et M. Fromentin, qui va par Lorette, le retrouvera à Milan.

Le pape a signé un *chirographo* de 550.000 écus pour lever des troupes, pour mettre dans Florence et ailleurs.

On tint, le 15, une congrégation extraordinaire sur l'affaire de M. de Saint-Pons. Elle n'est pas encore terminée[3].

L'abbé Renaudot a fait un discours à *l'Academia della Propaganda*, en latin. Il y avait bel auditoire, et il fut bien écouté. Son discours était, dit-on, fort beau.

Le cardinal de Janson avait mené à Rome un neveu du P. de La Chaise, prêtre et chargé de bénéfices que

1. M. Charmot publia un livre, en italien, sur *l'Affaire de la Chine.*

2. Quelques années plus tard, le P. Quesnel n'en eût pas dit autant ; car l'abbé de Soubise, devenu évêque de Strasbourg et cardinal de Rohan, sera un des plus puissants parmi ses ennemis. A cette époque, point encore ambitieux, il s'occupait peu de théologie, mais beaucoup de « ses bonnes fortunes et de ses progrès dans l'empire amoureux ». (Lettre de Mme de Coulanges, 18 janvier 1708.)

3. M. de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, dont les mandements et les écrits furent si souvent condamnés en cour de Rome qu'on alla jusqu'à soulever la question de soumettre le prélat à un jugement canonique. Son grand âge seul lui épargna cette disgrâce. Il mourut en 1713, à quatre-vingt-dix ans.

des évêques de cour lui ont donnés pour faire leur cour à son oncle (car cet oncle ne l'a point voulu avancer et n'a point approuvé son voyage). Il a trouvé moyen de ne point loger chez le cardinal de Janson pour être plus libre. Il a vécu comme il a voulu et s'en est allé à la sourdine, sans dire adieu à personne, et a laissé sept ou huit mille livres de dettes.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 25 mars 1701.

Il faut que quelqu'un ait eu la curiosité d'ouvrir mes lettres (car je les cachette toujours), et pour cela il aura fait une autre enveloppe. Je me suis souvenu que celle pour Toulouse n'était pas cachetée en dedans; mais l'enveloppe, à vous adressante, l'était. Il faut que le dessus de la première enveloppe ait donc été écrite d'une autre main que la mienne. Certain, qui n'est pas le frère Joseph [*Brigode*][2], s'est mis sur le pied, depuis quelque temps, de prendre sur lui de faire les paquets de deux l'un, et je m'étais déjà édifié que, demandant les lettres longtemps avant que de fermer, il en faisait une petite revue. Il se pourrait faire aussi que ceux qui ont droit de visiter de temps en temps les paquets de la poste l'auraient fait ces deux fois-là. Dieu sait ce qui en est. Dorénavant, l'enveloppe de dessus le tout sera cachetée avec du pain à chanter et, par dessus, cire d'Espagne, avec mon petit cachet qui est à mon chiffre, ou avec cet autre que voici.

Dom Bernard de Montfaucon doit partir le mercredi, après le 5 du courant, pour France. On avait repris, le jeudi d'auparavant, les cultes chinois. Il fallait environ quatre congrégations.

1. Bibl. nat., ms. 19730.
2. Mais le chanoine Ernest Ruth d'Ans.

Le pape a fait les visites du jubilé en l'ouvrant. En disant les oraisons où il y a *qui me indignum*, etc., les soupirs lui coupaient la parole.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 13 avril 1701.

La vie du P. Jean-Baptiste Moralez[1] est très édifiante et très bien écrite. Les dominicains ont fourni la matière, et quelque autre la façon.

Je salue tous les amis et notre frère Nicolas. La diète lui serait bonne, s'il mange toujours comme je l'ai vu manger. Je ne m'étonne pas qu'il ait des fluxions. Une vie d'étude demande qu'on mange fort modérément et qu'on trempe bien son vin. La cuisine de la Trappe guérirait le mal que lui fait peut-être celle de Saint-Magloire ; ses dents se vengent par elles-mêmes de l'exercice qu'il leur donne ; mais, quelque mal qu'elles lui fassent, il ne saurait se résoudre à leur donner leur congé, ni à rompre avec elles, et cela est fort chrétien.

Le voyage de notre chanoine, en Espagne, est tout à fait résolu, mais il le faut tenir secret.

Dieu veuille que ce voyage fasse du bien aux autres et ne lui fasse point de mal à lui-même !

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 1er mai 1701.

Courte lettre et longue maladie n'accommoderaient pas le Père prieur [*Quesnel*]. Faites donc état, mon cher

1. Jean-Baptiste Moralez, dominicain espagnol, né vers 1597, fit partie d'une mission en Chine et obtint du pape Innocent X un décret contre les cérémonies chinoises, autorisées par les jésuites. Il lutta contre ces Pères durant de longues années et mourut à Fonincheu, en 1664.

ami, de vous bien porter. Vous me faites trembler en me parlant des deux saignées. Il me semble que c'est bien mal ménager les forces d'un malade. Pourquoi pas plutôt le quinquina? Ici nos malades se remettent en peu de temps sur pied, parce qu'on les nourrit davantage et qu'on leur laisse le sang où Dieu l'a mis. Cependant je me console, parce que rien ne se fait que par la volonté souveraine d'un Dieu infiniment sage, infiniment bon. Malgré les ménagements des médecins de deçà, on meurt quand l'heure qu'il a marquée est venue. Et, malgré la prodigalité que ceux de delà font du sang de leurs malades, ils vivront tant que Dieu voudra!

Je vous embrasse, mon cher malade, et je prie Dieu qu'il veuille bien que je vous puisse encore embrasser avant la grande séparation. Adieu, mon cordial ami, je suis encore à vous.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 11 mai 1701.

Je suis fort aise d'avoir vu de votre écriture dans la lettre de trois mains, et que vous y ayez mis la vôtre, debout et sur vos pieds. Ç'a été pour moi un vrai régal, mon très cher ami; mais j'espère que le régal se perfectionnera par votre parfait rétablissement. Jusque-là, ne faites, je vous prie, nulle œuvre, ni de tête, ni de main, encore moins de pied, pour votre petit serviteur. Recueillez, dans le silence du cœur et la sainte oisiveté d'une convalescence chrétienne, les fruits de la visite du Seigneur. Ce n'est pas peu faire que de savoir ne rien faire, pour laisser faire à Dieu ce qu'il veut dans notre cœur pour la mortification et l'abattement des forces de notre corps.

Mais brisons là, pour ne pas agir moi-même contre mes ordonnances de santé. Portez-vous bien, mon cher

ami, ménagez-vous ; n'ayez qu'une affaire pour le présent, qui est de fermer toutes les avenues à la fièvre avec autant d'habileté que le roi a fermé celles d'Italie aux Impériaux. Je vous embrasse, mon cher convalescent, en celui qui est la santé et la vie.

Dites au cher voisin, à la première visite, que je vous mets sous sa tutelle et à sa garde pour le soin de votre santé. Il m'en répondra cœur pour cœur.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 14 mai 1701.

L'affaire de Mgr de Sébaste, vicaire de Hollande, n'est retardée et embarrassée que par la méchante procédure d'un monsignore Fabroni, dont l'entêtement sur le prétendu jansénisme n'est pas imaginable, et qu'on soupçonne avec fondement d'être Roulier (*jésuite*) du tiers ordre. Le Saint Père avait promis d'y remédier. Nous espérons qu'il le fera, sur les nouvelles instances que nous ferons à Sa Sainteté. M. l'abbé Renaudot nous aide bien pour cela.

Quesnel à M. Brunet, avocat[2]

Bruxelles, 15 juin 1701[3].

Je vous remercie de la lettre sur l'affaire de M. de Saint-Pons [*Percin de Montgaillard*]. Comment vous étonnez-vous du succès qu'elle a eu ? Ses parties ont été ses juges ; car, outre que le commissaire du Saint-Office, le secrétaire, le maître du sacré palais, sont religieux, les consulteurs le sont aussi, et, dans les congrégations

1. Bibl. nat., ms. 19730.
2. M. Brunet, avocat de Paris, le même qui viendra, deux ans plus tard, défendre Quesnel arrêté à Bruxelles. Son pseudonyme est Bellissime.
3. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5782.

où la doctrine s'examine, tout roule sur les cardinaux théologiens, et ils sont tous moines dans le Saint-Office, savoir Noris, Ferrari et Gabrielli. Quelle apparence donc qu'ils eussent condamné leurs frères et autorisé les évêques à les humilier et à leur faire fermer leurs églises ?

Les affaires de la Chine n'avancent point à Rome. Dans les deux dernières semaines d'avant le dernier courrier, il n'y avait point eu de congrégation.

M. Louail partit, le 28 mai, de Rome.

J'ai reçu les lettres de l'abbé de la Trappe, qui sont belles et bien écrites.

Je prierai notre ami de vous rendre le prix des lettres ; car il n'est pas juste que vous fassiez toujours de la dépense pour un homme qui vous est si inutile, mais cependant tout à vous de la meilleure manière qu'il lui est possible. On a mis au château Saint-Ange, prisonnier, un P. Dias, maître cordelier espagnol, pour avoir écrit, à ce qu'on croit, en faveur de l'empereur sur l'investiture au royaume de Naples. Le pape a appréhendé que les Espagnols ou les Français ne le fissent enlever.

On m'avait dit que le général de l'Oratoire devait venir jusqu'à Mons. Je ne sais si cela est vrai, ni quand.

J'appréhende qu'on ne charge le petit évêque de Senez[1] d'une oraison funèbre et que ce ne soit un sujet de tentation pour lui de demander un nouvel évêché.

Quesnel à M. Vuillart

19 juin 1701.

M. Baillet, dans la *Vie de saint Ignace*, et dans ce qu'il a dit autrefois de ses études tardives, dit, après le

1. Jean Soanen.

P. Bouhours, que le bon Ignace, contraint par la pauvreté, alla chercher gîte à Saint-Jacques de l'Hôpital, et il me paraît évident qu'il fallait dire à l'Hôpital de Saint-Jacques. Le premier est dans la rue Saint-Denis, et le second était alors où est aujourd'hui Saint-Magloire, au faubourg Saint-Jacques ; car l'église était apparemment la salle de l'hôpital, qui a été hôpital jusqu'en 1572. Maphéo[1] dit clairement que l'hôpital où se retira Ignace était dans un faubourg et un faubourg voisin de l'Université, et qui était l'hôpital de Saint-Jacques. Les Pères de l'Oratoire aiment trop les jésuites pour souffrir qu'on leur ravisse l'honneur d'habiter un lieu qui a donné retraite à leur patriarche. Cependant ils seraient fâchés que les jésuites s'avisassent de se faire un titre de cette retraite sur la maison de Saint-Magloire, en vertu de cette parole de l'Ecriture : *Omnis locus quem calcaverit pes vester, vester erit.*

Quesnel à M. Brunet[2]

Bruxelles, 26 juin 1701.

Je vous prie, Monsieur, de me mander, en m'envoyant la lettre de M. Dambez [*Couet*], que je n'ai pas encore reçue, si j'aurai la liberté d'en faire quelque usage. Car elle serait propre à mettre avec le *Phantôme* qu'on doit réimprimer. Je suis bien aise de ne rien faire contre l'intention des personnes qui y peuvent avoir intérêt, et je suivrai exactement ce qu'on me dira.

On m'assura, à l'archevêché même, l'année dernière, qu'il n'avait tenu qu'à M. de Saint-Pons [*Montgaillard*] d'avoir le prélat pour arbitre.

Le pauvre petit prélat[3] me fait grande compassion.

1. Maffée, jésuite, auteur d'une *Vie d'Ignace de Loyola*, 1685.
2. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5782.
3. Jean Soanen, évêque de Senez, donnera un éclatant démenti aux

Il faut plus d'un miracle, dans l'ordre tout miraculeux de la grâce, pour réparer le vice de l'entrée dans une dignité si sainte. C'est une racine corrompue dont les fruits ne peuvent être que mauvais.

J'ai quelquefois la pensée d'écrire au petit prélat; mais j'ai bien peur que le cœur ne soit fermé à la vérité.

Quesnel à M. Brunet, avocat[1]

Bruxelles, 20 juillet 1701.

Vos nouvelles font voir qu'on ne songe à Rome qu'à étendre la puissance romaine. Que cela est scandaleux de voir régner l'ambition où l'humilité, selon le commandement de l'esprit de Jésus-Christ, devrait éclater plus que toute autre chose! Heureux ceux qui n'ont aucune charge, soit ecclésiastique ou séculière! Car l'enflure du cœur et l'orgueil est un ver qui s'y attache si imperceptiblement qu'on en est consumé avant que de s'en apercevoir. Nous attendons ce que deviendront ces démarches hardies, et s'il y aura encore de la vigueur dans l'épiscopat.

Je ne sais si je ne vous avais pas déjà mandé qu'on réimprime à Amsterdam les *Mémoires de Trévoux* et qu'on y ajoute ce qu'on juge à propos d'y ajouter.

J'ai vu les deux premiers volumes, ou quatre mois. Ainsi, quand de vos quartiers on voudra y faire insérer quelque chose qui le mérite, on n'aura qu'à me l'envoyer. Je vous remercie très humblement, Monsieur mon très cher ami, de vos offres obligeantes au sujet des amis voyageurs. Je m'en servirai dans l'occasion.

injustes préventions du P. Quesnel, en souffrant de longues persécutions pour celui qu'il appellera « un des plus fidèles interprètes de saint Paul » et « un innocent que les jésuites veulent lapider ». (*Correspondance* de Soanen, I, 94, et III, 468.)

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5782.

On dit que M. le duc de Bouillon pense à établir les jésuites à Evreux, et on craint qu'ils n'aient aussi en vue le séminaire. Ce duc, dans cette vue, a déjà obtenu de l'évêque le carême et l'avent pour un jésuite et s'est rendu arbitre du différend entre l'évêque et le chapitre.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 2 septembre 1701.

Je vous envoie la copie de la lettre de M. l'abbé Bussi, internonce de Bruxelles, à l'étroite faculté, et l'ordre ou interdit du commandant général au conseil de Brabant. Faites en sorte, s'il vous plaît, mon très cher ami, que le P. Le Doux [*Dodart*] en ait une copie au plus tôt pour tel usage que de raison.

Pendant qu'on écrase les docteurs de Louvain, parce qu'ils ne se déclarent pas pour l'infaillibilité du pape et qu'ils se contentent du silence, on souffre que les jésuites de Rome, à la barbe du pape, ne donnent l'infaillibilité qu'à l'Eglise sous son chef, comme on le voit par l'extrait d'une thèse.

Il n'y a plus que Dieu qui puisse sauver cette pauvre Université, puisqu'elle est abandonnée des hommes.

J'ai reçu la thèse de Thyrsis. Je ne voudrais pas faire un grand crime de représenter en figure la mort du Sauveur, depuis qu'il l'a soufferte, puisqu'elle a été représentée en figure avant qu'il l'eût endurée. Le *Cantique des Cantiques* est une pastorale qui représente l'amour de l'Eglise pour Dieu et pour Jésus-Christ, et celui de Dieu et de Jésus-Christ pour son Eglise.

Il faut donc se résoudre à être privé de votre apparition, notre cher ressuscité, au moins pour cette année. Dieu l'ordonne ainsi ; nous verrons ce qu'il ordonnera pour l'année prochaine. Il ne se faut rien promettre de si loin.

Quesnel à Mlle de Joncoux

Bruxelles, 24 septembre 1701.

Vous êtes d'un grand silence. Jamais je n'ai vu de petit Coq si silencieux et si paisible. J'en ai ici qui m'étourdissent dès le matin, et souvent la nuit, et je n'entends de vous, ni soir ni matin, pas le moindre petit coquerico. Après ce petit badinage pour vous mettre en bonne humeur, je vous dirai fort sérieusement, ma très chère sœur, que je suis en peine de notre chère amie de delà Orléans [*Mme de Fontpertuis*]. On m'a écrit qu'elle était retombée, et je n'ai personne ici qui m'en puisse dire des nouvelles, notre commensal étant allé en course. Je vous prie donc de m'en dire et, si vous pouvez, de m'en dire de bonnes. Car, quoi qu'elle en puisse penser, je l'honore, je l'estime, je la chéris, et je demande à Dieu de tout mon cœur qu'il nous la conserve[1]. Conservez-vous aussi, ma très chère sœur, et conservez-moi en même temps l'amitié qu'il me semble que vous m'avez promise et qui m'est due par la règle, que qui aime bien a droit d'être bien aimé. Pour preuve, c'est que j'ai brûlé, il y a longtemps, tout ce que vous avez désiré que je brûlasse, et qu'il n'en est rien resté. C'était pourtant un petit morceau d'histoire fort joli, et il n'y avait rien de plus divertissant. Adieu, ma chère petite sœur, priez Dieu pour moi, mais de votre mieux, je vous en prie, et soyez persuadée que je suis tout à vous en Jésus-Christ.

1. Mlle de Joncoux lui répond, le 2 octobre : « Je vous avoue que son état, toujours languissant et dénué presque de toute consolation, me fait une extrême peine, et il me paraît qu'elle mériterait bien qu'on y ait quelque égard et qu'on passe par-dessus les petits sujets de mécontentement, supposé même qu'ils soient bien fondés. » (Archives d'Amersfoort, boîte 11.)

Voici la suscription de cette lettre :

Pour le petit Coq, à la ménagerie

Je ne le féliciterai de ce qu'on lui donne pour le faire chanter que quand je l'aurai vu. Il est franc comme la nation dont il est le symbole. Je suis, etc.

Quesnel à M. Despréaux[1]

Bruxelles, 28 septembre 1701.

Je suis trop sensible à l'honneur et au plaisir que vous me faites, Monsieur, pour manquer à vous en témoigner ma reconnaissance. Je ne vous en ferai pas un long compliment[2]. Je vous dirai en un mot, mais avec toute la sincérité possible, que j'estime infiniment le présent dont vous m'honorez, et que, le regardant comme une marque de votre bonté pour moi (je n'ose dire amitié), c'est un monument qui me sera toujours très précieux. Il ne le sera pas néanmoins par ce seul endroit. Car, le regardant comme un monument public que vous avez élevé à la mémoire du grand homme qui vous en a lui-même élevé un de votre vivant, il m'est cher au-delà de tout ce que je vous en puis dire, et je ne vous suis pas moins obligé, Monsieur, de la justice que vous lui rendez que de la grâce que vous me faites. Je suis sûr de trouver le public dans les mêmes sentiments de joie et de reconnaissance que j'en ressens. Il vous regardera, Monsieur, comme le libérateur de la mémoire de M. Arnauld. Elle était comme captive de

1. Bibl. nat., ms. 19730.

2. Boileau-Despréaux avait envoyé à Quesnel la plus récente édition de ses œuvres, qui fut aussi la dernière qu'il ait revue lui-même, et celle qu'il préférait. Elle parut en 1701, en un volume in-4°, ou en 2 volumes in-12.

la timidité des hommes et de l'injustice du siècle. Vous la mettez en liberté. La générosité avec laquelle vous parlez d'un tel ami déliera la langue des amis les plus craintifs, et ils ont sans doute, maintenant, de la joie qu'il se soit trouvé un homme de votre mérite qui ait eu le courage de publier sans respect humain ce que tout le monde avait dans le cœur. Je voudrais que la Providence me fît naître quelque occasion de vous marquer par des effets mon respect et ma reconnaissance, pour moi et pour notre illustre ami. Comme c'est par rapport à lui que vous m'avez bien voulu faire part de vos ouvrages, ce m'est un nouvel engagement à révérer sa mémoire, et une obligation particulière qu'il vous a de ce que vous voulez bien même le regarder dans ceux pour qui il a eu de la bonté durant sa vie. Je ne doute pas qu'il ne vous regarde, Monsieur, du lieu où il est, et qu'il ne vous obtienne de Dieu la grâce de lui consacrer d'une manière toute particulière le reste de vos jours et de l'aimer de cet amour que vous avez rendu si aimable aux vrais chrétiens dans vos vers, et que vous avez défendu avec tant de force contre ses ennemis. Je joindrai mes faibles prières aux siennes, n'ayant point d'autre moyen, et n'y en ayant point en effet de meilleur, pour vous faire connaître que je suis, avec une singulière estime et un profond respect, etc.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

Bruxelles, 26 octobre 1701.

Je ne crois pas qu'il faille attaquer l'assemblée : il n'y a rien à gagner, beaucoup à perdre. Il me semble, au contraire, qu'il faut tâcher de la tourner toute de notre côté. Elle est presque toute contre nos bons Pères. Leur morale, les fondements du molinisme, y sont sapés. Il y

1. Bibl. nat., ms. 19736.

a quelques propositions qui déplaisent, ou plutôt dont la censure déplaît. Il n'y a que celle du *Phantôme* à laquelle on puisse prendre quelque intérêt; les autres sont outrées et méritaient d'être censurées. Pour cette autre, il faut soutenir que cela put être l'intention du clergé de la censurer et condamner en elle-même, attendu qu'elle a été avancée par tels ou tels et qu'on ne l'a point prise du livre qui en porte le nom, ce qui était bien plus naturel, mais d'un livre latin inconnu. Elle l'a donc censurée à cause de la dureté de l'expression, comme quelques propositions de Baius ont été censurées *propter censuræ acerbitatem.*

Par ce moyen on sauve l'honneur de l'assemblée, et je crois qu'ils n'en seront pas fâchés; on lui conserve son autorité pour la condamnation des casuistes et du molinisme; on ne les aigrit point; on n'irrite point les puissances, et on ne donne pas sujet de dire qu'on s'élève contre les oints du Seigneur, dont on peut avoir besoin en d'autres occasions. Voilà ma pensée.

Je n'ai nulle répugnance à écrire à la pauvre malade[1]; mais je suis si accablé de petites affaires que je ne sais quand je le pourrai faire.

Cette petite réduplication, *amie*, *mais bonne amie*, me plaît bien dans votre lettre. J'en prends acte devant vous-même, et je vous assure que je suis très sincèrement *votre ami*, *mais bon ami.* Que ce soit tout pour la gloire de notre commun Maître et bien dans son esprit! Car, en vérité, ma pauvre petite sœur, il faut tout faire pour lui et que son esprit soit le principe de tout ce que nous faisons, et lui la fin de nos désirs et de tout ce que notre cœur a de mouvement et de vie.

1. Mme de Fontpertuis.

Quesnel à Mlle de Joncoux

Bruxelles, 27 octobre 1701.

On a quelque pensée de faire imprimer dans un volume ce qu'il y a d'écrits français pour la défense des deux propositions condamnées en Sorbonne, afin que les dames qui ne sont pas latines puissent avoir leur part dans l'instruction de ce procès. En ce cas-là, il serait fort à propos que l'on mît à la tête l'histoire française du doctorat, qui est en latin à la tête de la *Causa Arnaldina*. — Cela vous regarde, me direz-vous. — Oui, mais je n'en ai pas le temps. S'il se trouvait donc quelque part une bonne âme qui eût la dévotion de faire la traduction de cette pièce, cela servirait beaucoup à entreprendre le travail de l'édition. Je connais bien une bonne petite amie, qui ne manque pas de bonne volonté ni de talent pour cela ; mais que sais-je si elle a le temps, la santé, enfin la disposition de s'y appliquer?

Vous m'en diriez bien des nouvelles, ma très chère et honorée sœur, et j'en attends au plus tôt, afin que nous puissions prendre nos mesures.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 27 novembre 1701.

Nous attendrons à juger du nouveau *Catéchisme de Montpellier*[1], qu'il paraisse en public, ou plutôt après le

1. Le *Catéchisme de Montpellier* parut à Paris, en 1702. Il est du P. François-Aimé Poujet, de l'Oratoire. Il fut adopté par l'évêque de Montpellier, Colbert de Croisy, et approuvé par le cardinal de Noailles, puis condamné plus tard par un décret de Clément XI, le 1er février 1712, comme renouvelant certaines hérésies de Quesnel sur la grâce. Une des propositions frappées (t. II, 2e partie, sect. 2, ch. II) dit que la lecture de

jugement que vous me mandez qu'en font des juges de la grand'chambre. J'y souscris dès maintenant. C'est une chose bien consolante de voir un jeune évêque s'appliquer si solidement à son devoir.

M. de Rouen[1] fait fort bien de faire donner à ses ecclésiastiques de meilleures instructions que celles qu'ils peuvent recevoir des cudistes qui ont son séminaire et des jésuites qui le voudraient bien avoir.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 7 décembre 1701.

Je ne doute point que M. l'archevêque de Rouen n'emporte son affaire. Le droit des évêques est trop clair. Ce serait une plaisante chose que les jésuites se pussent faire faire, par lettres patentes, théologaux, c'est-à-dire vicaires des évêques pour la doctrine, la principale de leurs fonctions. Naturellement il ne devrait point y avoir de professeurs en théologie, dans un diocèse, qui n'eussent été examinés et approuvés par l'évêque ; car, pourquoi plutôt pour confesser et pour prêcher que pour enseigner la doctrine de la foi[2]?

l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* « doit être l'occupation ordinaire des fidèles ». Voilà qui est « faux et injurieux à l'Eglise »! Tout est à l'avenant dans cet absurde décret, dont se plaindront amèrement les sept évêques appelants, dans une lettre au pape Innocent XIII, du 9 juin 1721.

1. Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, de 1691 à 1707.

2. Dans sa requête au roi pour répondre aux plaintes des jésuites, Jacques-Nicolas Colbert dit que, « s'étant trouvé maître, il y a six mois, de la prébende théologale de son église, il pourvut de ce bénéfice un docteur de la maison et société de Sorbonne, très capable d'enseigner la théologie aux ecclésiastiques de son diocèse ». Il se plaint plus loin que, « pendant que les chanoines délibéraient, on leur écrivit une lettre anonyme, que l'on a de fortes raisons d'attribuer aux jésuites, et qui ne tendait qu'à soulever le chapitre contre son archevêque ».

« Quelques ménagements, ajoute-t-il, qu'un évêque ait pour eux, ils lui seront toujours opposés, s'il ne leur abandonne pas sans réserve la doctrine. C'est à vous, Sire, à juger s'il convient au bien du royaume

On fait venir à Rome M. Casoni, nonce à Naples, pour être secrétaire de la congrégation des évêques et des réguliers, et sans doute pour être cardinal à la première promotion. C'est le neveu de feu M. Favoriti et très bon sujet.

Le pape vient de faire vicaire apostolique de Bolduc, pour remplir la place du sieur Steyaert[1], un homme perdu de réputation pour ses impudicités. C'est M. l'archevêque et l'internonce qui ont fait cela, avec le secours du sieur Fabroni. Cela est horrible. C'est un M. Gouvaerts, qui est vicaire général de cet archevêque. Le pape était fort instruit de sa méchante conduite, et, dès le mois de juillet, il avait donné parole à M. du Vaucel, qu'on ne penserait point à ce sujet si misérable. Que peut-on attendre d'un tel pape après une telle démarche? Que M. l'abbé Renaudot le prône après cela!

Toutes les informations de ses désordres sont en Espagne, entre les mains du conseil de Flandre. Si Sa Majesté s'en veut faire informer, elle connaîtra quel personnage on met pour gouverner une Eglise qui est au milieu de l'hérésie[2].

de conférer l'instruction des ecclésiastiques à un corps absolument dépendant d'une puissance étrangère, plein de principes ultramontains si souvent condamnés. » (Archives d'Amersfoort, pièces sur le jansénisme, boîte R.)

1. Martin Steyaert, docteur de Louvain et professeur en théologie, avait fait, en 1675, le voyage de Rome, député par la faculté. Les jansénistes lui reprochèrent amèrement d'avoir abandonné leur parti pour le molinisme et de les avoir ensuite persécutés, dans les Pays-Bas et ailleurs. Il mourut, en 1701, à cinquante-quatre ans.

2. La ville de Bois-le-Duc ou Bolduc avait été prise sur les Espagnols par le prince d'Orange, en 1629. L'évêque et le clergé se retirèrent en Espagne; mais on permettait aux catholiques de faire l'office divin dans des maisons particulières.

Quesnel à M. Vuillart

11 décembre 1701.

Je vous remercie du *Lundi du savetier d'Apollon.* Ses vers ne sont guère bons qu'à lui donner beaucoup de vanité et à lui faire perdre son temps. Un quart d'heure de prière en prose vaudrait mieux que tout cela. Cela me fait souvenir du bon P. Saint-Pé, qui faisait des vers de piété qui n'étaient pas excellents; mais il le savait bien. M. Esprit[1], qu'on nommait de l'Oratoire et qui y demeurait, sachant que ce bon Père était en retraite, lui envoya un billet en vers qui finissait par ceux-ci :

Mais, entre vos péchés divers
Qui chargent votre conscience
Et dont vous faites pénitence,
N'oubliez pas vos méchants vers.

J'aurais bien de la joie si Dieu manifestait la sainteté d'un roi[2]. En ce temps-ci, il n'y en a pas à foison de ce caractère; mais je ne me presserai pas de le croire, et il se faut bien garder de le publier qu'il ne soit bien avéré.

Quesnel à Mlle de Joncoux[3]

Bruxelles, 18 décembre 1701.

Vraiment vous êtes bien de votre pays, mon cher petit frère, de délibérer si on m'enverra la quatrième *Lettre*

1. Jacques Esprit n'appartint à l'Oratoire que de 1629 à 1635 et rentra dans le monde. Il mourut en 1678, membre de l'Académie française. Il était grand ami, au point de vue intellectuel, de M. de La Rochefoucauld.
2. Le roi Jacques II était mort à Saint-Germain, le 16 septembre 1701.
3. Bibl. nat., ms. 19735.

apologétique, et d'attendre que je dise oui pour l'envoyer. J'ai écrit par occasion au frère Germain [*M. Vuillart*] qu'on me l'envoie incessamment, et, s'il ne l'a pas fait, je vous prie de vous en charger. On imprime déjà la seconde, et il faut que la quatrième soit dans son rang. Car tout ce qui est de la griffe du lion passera devant, dans le premier volume, et le reste dans le second, de sorte que, si je ne l'ai devant les fêtes, il faudra commencer le deuxième pour attendre le morceau précieux. Pourvu que ce ne soit pas un quiproquo ! Je suis bien aise que ce recueil soit fait[1], afin qu'on ait, dans le monde non latin, de quoi répondre aux clameurs de ceux qui allèguent à tout moment la perte de ce procès. Je voudrais que tout le grand travail fût fait dans ce volume. Il se lirait, au lieu que l'in-folio se mettra dans une bibliothèque pour y servir d'ornement. Je vois bien que c'est M. Paulin [*Ernest Ruth d'Ans*] qui vous a fait le bec pour dire que c'est reculer le grand recueil. Il n'y a pas le moindre secours à attendre de lui sur ce sujet-là. Il y a plus à travailler qu'on ne pense, et il faut du temps pour cela. Je ne crois pas que le docteur dont vous m'avez envoyé les cahiers s'avise de mettre la censure entière. Ce n'est que celle des quatre propositions des jansénistes. Il ferait bien de l'honneur à ses bons amis d'aller exposer leur honte aux yeux du public.

Oui, j'avoue que rien n'est plus incommode que d'avoir à revoir la traduction d'autrui. J'aimerais quasi mieux la faire de mon chef tout entière. Cependant je suis bien obligé à celui qui en prend la peine et à la chère personne qui la revoit.

1. Quesnel s'occupe de la publication de la *Justification de M. Arnauld*, 3 volumes in-12, dans lesquels il fit entrer une partie de la *Causa Arnaldina*, parue en Hollande en 1699.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 21 décembre 1701.

On ne savait pas encore à découvert, à Rome, la nomination du sieur Gouvaerts au vicariat apostolique. Ils le couvrent du voile du secret qu'ils ont mis à cette affaire, afin, sans doute, que si deçà on refusait de l'admettre, on n'en fît point de bruit. Mais il a été servi à point nommé et a eu la place sans délai, avant même que le vent en fût venu à personne. Le résident de Hollande s'en est plaint. L'internonce lui a donné une défaite.

Il ne faut pas que M. Despréaux songe à répondre à ma lettre. Son présent était une lettre magnifique qu'il aurait fallu m'envoyer enveloppée d'un brocard d'or, comme les lettres du sultan à des empereurs du Levant. Je le salue très respectueusement et lui souhaite une heureuse année. Je vous donne pour tous les amis une ample procuration pour le même sujet.

Quesnel à M. Brunet[1]

Bruxelles, 29 décembre 1701.

J'avais appréhendé que le livre de la Chine ne fût trop gros pour envoyer par notre voie; mais le voilà toutefois que je mets en chemin, avec espérance qu'il arrivera jusqu'à vous. Je voudrais avoir quelque chose de meilleur pour vous régaler, et vous me feriez le plus grand plaisir du monde si vous me donniez occasion de vous servir en quelque manière en ce pays-ci. Mais je désespère que vous me fassiez cette grâce.

On a mandé de Paris à Rome que le roi, par arrêt

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5782.

de son conseil, avait cassé l'ordonnance de M. l'archevêque d'Aix[1]; mais j'ai bien assuré par avance que cela n'est pas. Quelque besoin qu'on ait de Rome, je ne crois pas qu'on leur voulût faire un sacrifice des droits de l'épiscopat.

On attend à Rome la décision de l'affaire de la Chine. Le pape envoie là un visiteur, qui est un abbé de Tournon, savoyard[2]. Sa Sainteté a néanmoins assuré positivement que cela ne retardera point la décision; mais on craint que ce ne soit quelque chose de faible et même qu'on ne la publie pas en Europe, mais que le visiteur, ou légat *a latere*, l'emportera dans des lettres closes qu'il n'ouvrira qu'à la Chine. Je suis tout à vous, Monsieur, avec beaucoup de reconnaissance de votre précieuse amitié.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 29 décembre 1701.

J'ai reçu le paquet du petit coq et celui du grand coq, tous les deux du 23, avec tout ce qu'ils contiennent, excepté que les *pièces adjointes*, que vous m'aviez annoncées comme devant être jointes à la quatrième

1. André-Hercule de Fleury.

2. Lorsqu'il apprit la résolution de Clément XI d'envoyer un nouveau visiteur prendre des renseignements en Chine, Bossuet n'approuva pas le pape : « Sa conduite est une illusion, dit-il; c'est ne pas vouloir finir l'affaire et la renvoyer aux calendes grecques. Ajourner le jugement, c'est donner gain de cause aux jésuites. Il leur sera aisé de gagner un seul homme. Les évêques, créés par le Saint-Siège pour la Chine, sont les seuls juges compétents dans cette affaire. » Et tous s'étaient prononcés contre le sentiment des jésuites, lesquels avaient eu l'idée baroque de faire intervenir l'empereur même de la Chine pour témoigner en faveur de leur opinion, en matière de culte. Maillard de Tournon ne partit de Rome, comme cardinal, qu'en 1703. Il devait mourir, en véritable martyr, persécuté par les jésuites, après une dure captivité, à Macao.

Lettre apologétique ou soi-disant telle, ne s'y sont pas trouvées. Ce sont de petits grains friands que notre petit coq aura gobés et mis en réserve dans son jabot; mais je ne suis pas d'avis de lui couper la gorge pour lui reprendre. Il rendra tout de bonne amitié, sans en venir là[1].

Tant que nous attendrons encore le nouvel an, je ne cesserai de vous le souhaiter aussi fécond en grâces et en bénédictions que je le souhaite pour mon meilleur ami, qui, entre nous, est moi-même.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 4 janvier 1702.

Il y a bien des théologiens qui ne goûteront pas que l'on fasse entrer le pape dans la définition de l'Eglise. Bon pour les évêques ou pasteurs, car l'Eglise n'a jamais été sans pasteurs. Mais elle a été plusieurs années sans pape. M. de Launoy a fait quelques lettres, pour faire voir que c'est une nouveauté que de faire dépendre l'essence de l'Eglise du pape, ou même son intégrité. L'épiscopat subsiste en son entier dans la vacance du siège de Rome. On a eu peur de blesser les Romains. M. de Meaux n'a pas eu peur dans son catéchisme, ni beaucoup d'autres.

1. Quesnel écrivait, à la même date, à Mlle de Joncoux : « On m'avait fait espérer quelque petit bijou qui était joint à la quatrième *Lettre*, mais je vois bien que le petit coq a plumé la poule. »

2. Il s'agit du savant docteur Jean de Launoy, connu sous le nom de « dénicheur de saints ». S'occupant surtout de détruire les légendes, il supprimait pas mal de saints du calendrier, ce qui faisait dire plaisamment au curé de Saint-Roch : « Je lui fais toujours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon saint Roch. » Il attaqua dans plusieurs ouvrages les prétentions ultramontaines et fut exclu de Sorbonne, ayant refusé de souscrire à la censure du Dr Arnauld.

Quesnel à M. Brunet[1]

Bruxelles, 26 janvier 1702.

Il me faut toujours venir à de nouveaux remerciements avec un ami aussi obligeant et aussi attentif aux occasions de faire plaisir que vous l'êtes, mon très cher monsieur.

J'ai reçu la requête des deux Arnauld, Antoine et Isaac. Je crois que ce dernier était calviniste[2] et que c'est lui dont j'ai vu l'épitaphe dans le jardin de Corbeville, chez Mme de Sainte-Marthe. Il est enterré là *sud dio*, au pied de la chapelle qui est en haut. Je ne sais ce qui est de l'ancienneté de leur noblesse. Le fils aîné d'Antoine, M. d'Andilly, en était bien persuadé. J'ai copie d'un mémoire où il parle lui-même : « Mon père était originaire d'Auvergne, par une branche de ceux de notre race dont l'origine était de Provence, ainsi qu'on le peut voir dans l'*Histoire de Provence* de César Nostradamus, où, en l'année 1195, Bertrand Arnauld, etc. Et quant à ceux de notre nom qui s'établirent en Auvergne, dont je suis venu de père en fils, de Gracieux Arnauld que les registres de la Chambre des Comptes portent s'être trouvé, en 1340, à la bataille du roi. Il se voit par les papiers que j'en ai, dit-il, que quelques-uns ont commandé une compagnie d'hommes d'armes, et que, lorsque le connétable Charles de Bourbon quitta la France, il passa chez mon bisaïeul, nommé Henri, gouverneur d'Herment dans la haute Auvergne, l'un des gentilshommes de sa maison, fils de Michel,

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5782.

2. M. de la Mothe Arnauld, grand-père d'Arnauld d'Andilly, s'était fait huguenot. « Il ne se convertit, dit Sainte-Beuve, qu'après la Saint-Barthélemy, et plusieurs de ses fils restèrent de la religion ou n'abjurèrent que plus tard. Ce coin d'histoire, voilé le plus possible par ses petits-fils de Port-Royal, fut relevé malignement par les jésuites. »

qui avait vécu cent quatre ans. Et il n'aida pas seulement à le sauver, mais il le suivit, ce qui causa presque sa ruine entière, parce que sa maison fut prise et pillée par ceux qui cherchaient le prince. »

Il n'y a pas d'apparence que tout cela soit inventé, étant tiré de papiers de famille. Il est si ordinaire que les anciennes noblesses dépérissent et passent de l'épée à la plume ou à la robe qu'il est aisé de s'imaginer que la disgrâce arrivée à l'occasion du connétable aura pu être cause d'une semblable translation de cette famille. Je ne suis nullement touché du silence sur ces ancêtres nobles et militaires. Il aurait fallu parler du connétable, et cela seul eût été peu favorable et aurait donné lieu à sa partie de s'égayer. La cause était toute d'avocats contre avocats. Il a trouvé à propos de se contenter de faire mention des emplois de la robe. Le célèbre docteur était persuadé de la noblesse de son père et de sa mère, puisque, tout modeste qu'il était, il leur a donné la qualité de nobles (*Causa Arnaldina*, p. 13), et cela dans un temps où il s'était donné à la piété d'une manière toute nouvelle. Je ne crois pas que ce soit de fortes preuves que celles de gens de même nom qu'on trouve dans l'histoire, à moins qu'il n'y ait quelque chose qui détermine une preuve si vague; mais aussi il ne suffit pas de s'inscrire en faux contre, si on n'en a aussi de bonnes preuves. Quoi qu'il en soit, je vous remercie de la requête. Elle n'est pas de saison pour être imprimée, d'autant plus qu'on ne sait point l'effet qu'elle eut. Les *Mercures* historiques de ces temps-là en pourraient dire quelque chose. La pièce est assez bien écrite. J'ajoute que, pour y parler de sa noblesse, il aurait fallu avoir des preuves publiques; et il n'en avait que de domestiques, qui demandaient des éclaircissements qui n'étaient pas du sujet.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 3 mars 1702.

M. du Risoir, *alias* M. Vôler [*Vooler*], neveu de Mlle Vooler, vierge fort chrétienne et de la direction de feu M. de Castorie, part demain pour Paris. M. Paulin [*Ruth d'Ans*] qu'il va trouver, avait en vue l'hospice où a logé le Père prieur [*Quesnel*], rue des Carmes, pour l'y mettre avec lui. Vous en a-t-il parlé? Dans la crainte qu'il ne trouve pas M. Paulin à Paris, j'en ai écrit à notre cher frère de Sainte-Pulchérie, afin que ce jeune homme ne tombe pas dans quelque piège, étant comme tombé des nues à Paris. Je vous ai épargné cette peine, car il faut ménager votre âge et votre corpuscule délicat et encore tout trempé du naufrage. Je salue tous les amis et les amies cordialement, et je suis tout à vous et tout à eux.

Quesnel à M. Vuillart[2]

9 mars 1702.

J'ai reçu une lettre de M. Paulin [*Ruth d'Ans*]. Je crois que le besoin qu'il a eu d'une lettre, pour faire agréer à M. Pralard qu'on puisse retirer quelques exemplaires des *Réflexions*, m'a valu cette lettre.

J'aurais voulu vous envoyer les lettres des deux rois bien imprimées ici sur le voyage et, en plus, une fort belle et fort exacte relation de la journée de Crémone[1]. Mais je n'ai pas été assez bien servi pour l'avoir, et puis il m'a fallu aider notre Père prieur, qui a été conseillé

1. Bibl. nat., ms. 19730.
2. Bibl. nat., ms. 19730.
3. Le 1er février 1702, le prince Eugène s'attaque à Crémone et en est chassé sur-le-champ par les Français et les Irlandais. Le maréchal de Villeroy fut fait prisonnier.

de tous côtés de déménager, à cause du mauvais air. Ç'a été un petit embarras ; mais on mériterait d'en avoir davantage, si on était plus à Dieu. Il n'est pas allé bien loin, et vous pourrez toujours adresser comme à l'ordinaire.

Quesnel à M. Vuillart[1]

14 mars 1702.

Le Père prieur est en dépôt, je ne sais où. Son économe cherche un bel emplacement pour y faire son hospice, car il faut quelque chose de beau pour l'emplacement d'un si grand monastère. Il faut voir comment nous ferons venir de quoi ; je crois qu'il n'y a point d'autre voie que celle d'une lettre de change. On y perd beaucoup ; mais il faut passer par là.

Si c'est de son patrimoine que le prélat défunt fait des legs à messieurs ses neveux, et qu'ils en aient besoin, à la bonne heure ; mais si c'est du bien de l'Eglise, c'est-à-dire des pauvres, à la male heure pour le donateur et les donataires. Un évêque riche garder deux abbayes ! Il avait autrefois Vezelay en Bourgogne. Vous m'aviez mandé que M. Laigneau quitterait son doyenné. Pourquoi faut-il donner de tels exemples de pluralité ? Mais je n'ai pas le loisir de faire procès au tiers et au quart, car j'ai des affaires.

Le pauvre Livonien [*M. Prunsterer*] s'est avisé de me faire un présent que M. le chanoine a fort mal fait de recevoir : c'est une montre d'or que sa mère, dit-il, lui avait donnée, et qu'il veut que je garde en mémoire de lui. Je n'ai pas de commodité pour la lui renvoyer ; cela même lui ferait de la peine. C'est aussi, d'un autre côté, un meuble qui ne convient pas à un prêtre. J'en avais une que la sœur de M. Michelin [*de Pontchâteau*] m'avait obligé de recevoir quand je partis de Paris. Je

1. Bibl. nat., ms. 19730.

m'en suis défait et en ai fait, grâce à Dieu, un bon usage. Je verrai, avec le temps, comment je pourrai en faire autant de celle-ci, si elle me demeure. Cependant il ne faut pas recevoir le pain des pauvres gratis.

Il est certain que M. Arnauld a passé à la chanoinie. Mais le doute est sur la chantrerie, qui n'est venue que depuis. Mme de Feuquières, qui la procure, est-elle née ou est-elle morte huguenote ? Il me semble que Bayle, dans son *Dictionnaire*, l'assure. Elle était fille d'Isaac Arnauld, enterré dans le jardin de Corbeville, et que je crois qui est mort huguenot.

M. l'abbé de Feuquières[1], qui est fait évêque d'Agde, est apparemment celui qui était trésorier de l'église d'Angers, et fils de celui qui est mort ambassadeur en Espagne.

Le petit coq a beau chanter, il n'aura pas encore ce qu'il désire sitôt. Je ne puis me résoudre de le donner qu'il n'ait été revu par quelques amis, et, pour cela, il faut l'envoyer. Vous en avez déjà un morceau dans les cahiers que je vous prie de tenir toujours par un bon bout, afin qu'il ne s'égare pas et qu'on ne le copie pas pour l'employer ailleurs. Il ne faut pas s'amuser à divertir le monde par l'apparence d'un impromptu. Il faut traiter sérieusement les affaires de la vérité. On est si détourné par d'autres choses qu'on ne trouve pas de temps.

Quesnel à M. Vuillart[2]

Bruxelles, 21 mars 1702.

Vous criez si haut « merci », que je vous ai entendu de mon trou, et vous ai aussitôt exaucé. Car comment s'empêcher en carême de pardonner?

J'ai peur que l'ennui du jeune voyageur [*M. Vooler*]

1. Philibert-Charles de Pas de Feuquières, évêque de 1702 à 1726.
2. Bibl. nat., ms. 19730.

ne vienne de ce qu'il ne trouve pas de compagnons d'humeur gaillarde. Entre nous, on l'a voulu un peu dépayser de certains compagnons avec qui il était trop lié et, entre autres, celui qui a si mal profité de son voyage à Paris.

Je ne doute point que le P. Paulin [*Ruth d'Ans*] n'ait fait de son mieux et avec bon conseil. Il ne manque pas d'adresse et d'industrie.

J'ai vu le Père prieur en son nouveau gîte, où il n'est que par emprunt[1]. Il a pris ce qui s'est présenté, et il n'a pas eu peu de peine à le trouver. Mais je le crois bien résolu à ne pas retourner au premier hospice. Ce serait toujours à recommencer. Le pas est fait, c'était le plus difficile. Il n'est plus question que de trouver un hospice fixe; on est après à le chercher, et il n'est pas moins difficile de le trouver. J'espère que Dieu s'en voudra bien mêler, et que ne trouve-t-on point quand on cherche sous ses auspices? Joignez-vous au Père prieur et priez avec lui le Seigneur qu'il le place lui-même; car il y a plusieurs demeures dans la maison de notre père, je dis dans la maison d'en bas aussi bien que dans celle d'en haut.

Voilà bien des évêques morts. Dieu veuille remplir tout ce vide par des personnes dignes d'un si grand ministère! Les abbés de Pomponne et de Caumartin n'en seront-ils point?

Quesnel à M. Vuillart[2]

Bruxelles, 28 mars 1702.

Voilà donc le roi Guillaume[3] qui s'en est allé fort tranquillement en l'autre monde, après avoir mis le

1. Le P. Quesnel s'était enfin décidé, pendant le voyage de M. Ernest Ruth d'Ans à Paris, à se séparer de lui et à changer de domicile.

2. Bibl. nat., ms. 19730.

3. Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, mourut le 19 mars 1702, à cinquante-deux ans.

feu par deux fois en celui-ci. Il est mort le jour de Saint-Joseph, patron de la monarchie d'Espagne, dont on fit la fête le dimanche même en ce pays par cette raison. La nouvelle arriva, la nuit du 24 au 25. Dieu sait quelles suites cet événement aura.

Je remercie X... de sa chère sollicitude. Un bon canif de son choix m'accommoderait mieux que ceux de ce pays, qui sont de vrais couteaux et presque des sabres. Le chanoine [*Ruth d'Ans*], en revenant, s'en pourrait charger.

Nous cherchons à nous placer, et il n'est pas facile de trouver. Je mande à M. de Fresne[1] de faire transporter les caisses.

Quesnel à M. Brunet[2]

Bruxelles, 30 mai 1702.

M. Bayle, dans son *Dictionnaire critique*, fait un procès à M. A. [*Arnauld*] sur l'affaire de Mlle des Lions.

« Elle plaidait contre son père, dit-il ; il la protégea dans ce procès autant qu'il put. Cela n'est point d'un casuiste rigide. » Cela est impertinent de prétendre généralement qu'il ne soit pas de la morale exacte de plaider contre un père ou contre une mère. M. le baron de Renti plaida contre sa mère. Il ne serait pas mauvais, pour s'en servir dans l'occasion, d'avoir en main des exemples de gens de bien qui aient plaidé contre père ou mère.

Il paraît que M. Bayle n'a pas vu ce qu'on a dit sur cette affaire, dans les *Avis importants au R. P. recteur des jésuites* (page 40). Le même auteur de ces *Avis* a

1. Son frère Guillaume Quesnel.
2. Bibl. de l'Arsenal., ms. 5782.

inséré ailleurs un billet de M. des Lions, où il témoigne l'estime et l'amitié qu'il conservait toujours pour M. Arnauld. Mais je ne me souviens point où cela est.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 30 mai 1702.

Nous avons prié Dieu pour le pauvre P. Bouhours[1]. Il est jugé. Je souhaite que ce soit un jugement de miséricorde.

C'est partout (hors la France et peut-être Venise) que les jésuites héritent. Ils le font ici ; ils composent ordinairement avec les parents. Un baron de Neve, qui est mort il n'y a pas longtemps, était novice chez eux ou jeune profès. On leur offrit 100.000 livres de sa succession ; ils ne s'en voulurent point contenter. On fit si bien que le jeune homme sortit. Ils n'eurent ni la vache, ni le veau, et ce baron a été fort contraire depuis à la société.

Le poulet malade du petit coq est-il un de ses neveux ? Est-il déjà au collège ? Si Dieu le veut prendre, il le faut laisser faire ; car, outre qu'il est le maître, il sait bien, quand il retire un enfant de si grand esprit, qu'un grand esprit est un grand mal et un méchant instrument, à moins que, par une grâce singulière, le Saint-Esprit ne s'en rende le maître pour en faire un instrument pour le bien.

Quesnel à M. Vuillart

Bruxelles, 13 juin 1702.

La méprise d'un grand-vicaire pour un autre est assez gaillarde. Cependant l'évêché demeurera à celui qui le

1. Le P. Bouhours était mort le 27 mai 1702.

tient. Il n'en fut pas ainsi d'un sac de 1.500 livres, qui fut porté au P. Le Comte, jésuite, au lieu du P. Le Comte, de l'Oratoire, à qui feu M. Colbert l'avait fait envoyer de la part du roi. Il fallut le rendre, quoique l'économe s'en fût déjà saisi et qu'il en eût, dit-on, déjà employé une partie.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 16 juin 1702.

M. Le Blond et son compagnon[2] sont dans le plus fort de leur déménagement d'une part et emménagement de l'autre[3]. L'ami de Valenciennes leur a envoyé une bonne sœur, fort sage et fort modeste, pour les aider dans leur nouveau ménage. Si elle sait faire de bonne soupe (ce que je crois fort problématique), on vous en donnera avis, afin que vous en veniez manger. Il faudra qu'ils en fassent l'essai, afin que vous ne soyez pas empoisonné.

Quesnel à M. Vuillart[4]

Bruxelles, 15 juillet 1702.

Vous serez-vous souvenu qu'il y eut hier soixante-huit ans que je suis enfant d'Adam, et aujourd'hui autant que je suis enfant de Dieu par sa miséricorde. Louez Dieu et le remerciez d'une si grande grâce, et lui demandez que j'y réponde comme je le dois.

1. Bibl. nat., ms. 19730.
2. Quesnel et M. Du Bois Brigode.
3. A son retour de Paris, M. Ernest Ruth d'Ans écrit à Mlle de Joncoux, de Bruxelles, le 13 mai 1702 : « Il faut vous dire que la séparation d'avec M. de Fresne [*Quesnel*] est résolue et déclarée, et je vous avoue que j'y trouve bien de l'avantage. » Le P. Quesnel en trouvait aussi. Des deux côtés on était donc satisfait de ce changement de condition.
4. Bibl. nat., ms. 19730.

Je reçus le présent de notre très cher M. Drappier (*Rollin*), dont je suis très content. L'endroit du fait, quoique un peu enveloppé dans un énoncé générique et conditionnel, ne laisse pas d'être bon. Et, si d'autres suivaient cet exemple, cela produirait un bon effet. La planche est faite pour ceux qui voudront passer.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

Bruxelles, 19 juillet 1702.

Je n'ai qu'un moment, ma chère amie, pour vous dire qu'il y a longtemps que je n'ai recu de vos nouvelles. D'où vient donc? Si c'est que vous soyez abîmée dans la contemplation, ah! bon cela, gardez-vous bien d'en sortir. Si vous croyez que le silence vaut mieux que des lettres, je suis fort de votre sentiment; mais je ne veux pas me fatiguer à deviner. Je vous dirai seulement que j'ai prié un ami de vous donner un factum en trois parties[2]. Je crois que cela aura été exécuté; sinon, vous pouvez le demander.

M. le chanoine de ce pays [*Ruth d'Ans*] est aussi chargé de vous en faire tenir un second, qui sera pour votre ami que vous aviez engagé à la traduction d'une préface. Car, quoiqu'on ne se soit pas servi de la traduction, on lui en a la même obligation. Vous direz votre sentiment, mais librement, sur le tout.

1. Bibl. nat., ms. 19736.
2. *Justification de M. Arnauld*, 3 volumes in-12, publiés par Quesnel en 1702, et dans lesquels il fit entrer une partie de la *Causa Arnaldina*, parue en Hollande en 1699.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 1er août 1702.

Vous auriez pu, mon cher frère, mettre en deux mots l'adresse pour l'inconnue. Je perdrai bien du temps à la chercher, et peut-être sans la trouver. Tout se brouille dans un déménagement non encore débrouillé.

Ah ! je ne saurais espérer d'avoir jamais dans la communauté un dom Albéric [*M. Louail*]. Je n'ose même le demander à Dieu. Je me trouve trop indigne d'une telle douceur ; car vraiment, quoique je n'aie fait, pour ainsi dire, que l'entrevoir, j'ai bien compris néanmoins qu'il est du bois dont on peut faire un ami du cœur, à se tout dire l'un à l'autre. Je demande à Dieu qu'il fasse sa volonté. J'aurais besoin d'un rustre qui me fît faire pénitence, et non pas d'un aussi bon cœur qui comble le mien de douceur. Cependant Dieu est le maître.

Quesnel à M. Brunet, avocat en Parlement, à l'hôtel de Sourdiac, rue Garancière, derrière Saint-Sulpice, à Paris[2]

1er août 1702.

Avez-vous vu le mandement de M. l'évêque de Chalons pour la publication des censures du clergé ? Il y a inséré un article touchant la distinction du fait et du droit, qui ne doit pas déplaire à d'honnêtes gens. C'est quelque chose que d'avoir osé faire la planche aux autres[3]. Peut-

1. Bibl. nat., ms. 19730.
2. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5782.
3. Gaston de Noailles, frère de l'archevêque de Paris, était d'un caractère beaucoup plus ferme que le cardinal. Ce dernier s'en plaint doucement dans une lettre du 4 mai 1703 : « Vous avez toujours peur que je ne

être trouvera-t-il des imitateurs, et, si on commence une fois à parler ce langage, certaines gens se trouveront bien loin de leur compte. Il faut voir comment cela sera reçu. Mal, sans doute, de ceux dont je viens de parler, et, s'ils trouvent lieu à en faire usage pour mettre le prélat sur le côté, ils n'y manqueront pas. C'est ce qui doit faire avoir plus d'estime à la conduite du prélat que cette considération n'a pu empêcher de suivre le mouvement de sa conscience. S'il y a du bien à faire, c'est aux évêques de France à le faire. Car, pour Rome, il n'en faut rien attendre de bon de ce pontificat, un des plus misérables qu'on ait eus depuis longtemps, s'il continue comme il commence. On vous aura dit le tour qu'ils ont joué à Mgr de Sébaste, dont ils renversent la mission, en mettant des étourdis, des ambitieux, des gens très méprisables sur le chandelier, et en mettant sous le boisseau ceux qui étaient vraiment la lumière et le sel de cette pauvre mission. Au départ du dernier courrier, le prélat n'avait encore rien appris de son affaire du côté de Rome, et il venait d'apprendre, par les lettres de Hollande et de Flandre, qu'on ravage son troupeau, pendant qu'on lui donne où il est des baisers de Judas. Rien n'est plus indigne, et je voudrais que les cris d'indignation que les gens de bien jettent sur cette affaire pussent aller jusqu'au trône de saint Pierre. Cependant voilà le patriarche d'Antioche parti, sans qu'on sache rien de la décision de la Chine. On dit qu'il y en a une, ou un projet qui serait de condamner absolument les cultes solennels de Confucius et des morts comme mauvais, et de prohiber seulement les moins solennels sous peine d'excommunication.

vous conseille pas assez en évêque, qu'il n'y ait de la mollesse dans mes avis. Ce que je crois prudence vous paraît faiblesse ; votre zèle vous fait croire que je n'en ai pas assez, et je crains bien que vous n'ayez raison. » (Bibl. nat., ms. 23215.)

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

Bruxelles, 11 août 1702.

Vous avez vu la première partie au moins de la réplique du Père prieur au ministre du Masier. Voici ce qu'il écrit : « Je suis si las d'écrire contre ces gens-là que la plume me tombe des mains. Ce n'est que mauvaise foi, chicaneries, calomnies hardies. A quoi bon fatiguer le public sans espérance d'aucun fruit? Je vous le dis : j'aime mieux laisser triompher le ministre que d'avoir à chamailler continuellement contre lui. Personne ne veut rien faire. Tout tombe sur un homme qui doit se préparer à mourir. Le jeu ne vaut pas la chandelle. »

De plus on ne peut réfuter ces gens-là en peu de paroles, et cependant on ne trouve point de gens qui veulent lire ces livres, ni qui veulent les imprimer. Qu'on voie donc si on ne peut faire quelque chose des matériaux envoyés; si on trouve au delà quelqu'un qui les veuille imprimer; si on peut les donner, les uns après les autres, en plusieurs volumes séparés; si on les adressera à celui qu'on réfute (je veux dire si on lui adressera la parole). On pourrait donner d'abord ce qui concerne les anciens auteurs catholiques; ensuite on fait un second plat, et après un troisième. Le Père prieur pourrait envoyer encore un supplément. Il faudrait que quelqu'un prît la peine de regratter, limer, corriger, abréger ce qu'on a envoyé.

Enfin, dit le Père prieur, j'ai d'autres choses à faire, et, si on se met à répondre à tout ce que ces ministres obstinés voudront écrire, cela ne finira point, et la vie finira bientôt.

Il faut savoir se taire, cela vaut mieux la plupart du temps que de parler. Si on est raillé, c'est un petit

1. Bibl. nat., ms. 19736.

sacrifice à offrir à Dieu. On serait tenté de rendre raillerie pour raillerie, et cela ne vaut pas grand'chose. Quand on sert l'Eglise, il faut tâcher de s'en tenir là et de ne pas prendre le change en se laissant entraîner à des contestations personnelles, à des différends, à des riens qui consument le temps aussi bien que les meilleures choses et ne servent pas à mortifier les passions.

On a mandé à un de mes amis qu'on avait vu, entre les mains du bibliothécaire de Saint-Jacques de Provins, un livre contre le P. Quesnel sur le faux pas qu'il fit, dit-on, il y a quelques années, à l'occasion de l'*Exposition de la foi* et du désaveu de l'écrit fait contre la censure. On dit qu'il y est bien poussé. Je ne sais si c'est quelque chose de nouveau, ou bien si c'est un livre dans lequel on avait inséré une lettre d'un quidam contre ce Père. Le temps nous en apprendra peut-être davantage.

Quesnel à M. Vuillart[1]

29 août 1702.

Les Etats généraux prennent M. de Sébaste sous leur protection[2]. Le sieur Cock, prétendu provicaire, a la ville pour prison. Défense à lui d'exercer aucune fonction ni de sortir de la ville, jusqu'à ce que M. de Sébaste soit revenu avec honneur et avec sa dignité en son entier. On dit même que M. van Erckel est déjà rétabli dans son archipresbytérat.

Un sieur Mollo, soi-disant résident de Pologne, méchant instrument et qui a fait le plus de mal, est regardé des Etats généraux comme un misérable.

1. Bibl. nat., ms. 19730.

2. M. Codde, archevêque d'Utrecht, avait été suspendu de ses fonctions le 7 mai, et M. Cock avait été nommé, par la cour de Rome, provicaire apostolique. Le 17 août, parut un placard des Etats de Hollande contre la nomination arbitraire de M. Cock.

Quesnel à M. Vuillart[1]

Bruxelles, 7 septembre 1702.

Je ne sais ce qu'on veut dire par les *Nouvelles Provinciales*. Il y a longtemps que le moule en est brisé. Je ne sais pas s'ils auraient réimprimé en Hollande les *Lettres* imprimées pour la défense des uniques *Provinciales*. Celui à qui on les attribue n'est pas capable de rien faire qui approche de ce caractère.

En échange de votre quiétiste de Lyon, je vous apprendrai que le nonce de Cologne a fait le procès à un quiétiste infâme de Liège, disciple d'un P. Quentiens, jésuite confesseur, qui quiétisait avec ses pénitentes, comme il est dit dans la sentence contre Pierre Labalaestre, son disciple. Le jésuite est nommé dans le procès et indiqué dans la sentence que j'ai. Le jésuite s'est évadé. J'ai envie de vous envoyer la sentence par le P. Bruleur [*M. Le Noir*], qui la verra et après vous la donnera.

Quesnel à M. Vuillart[2]

Bruxelles, 15 septembre 1702.

A entendre dire les lettres de Rome, écrites d'un style germanique, les Allemands ont battu l'armée des deux couronnes, mise en pleine déroute, poursuivie au long et au large, ont pris armes, munitions et bagages, et ont combattu les restes les deux jours suivants. Le roi s'était retiré la nuit à Crémone, et autres semblables fadaises. Je m'en tiens à la lettre du roi pour le *Te Deum*. Sa Majesté a bien mérité qu'on le préfère, en

1. Bibl. nat., ms. 19730.
2. Bibl. nat., ms. 19730.

matière de créance, à des aventuriers qu'on ne connaît point.

Je me réjouis avec M. Le Doux [*M. Dodart le père*] de ce qu'il s'est défait de sa fièvre avant l'automne.

Je me doutais qu'après que le *Catéchisme à trois parties* serait achevé on me dirait qu'on avait de quoi le rendre meilleur.

Je ne saurais plus répéter qu'on ne devrait pas tenir enfermées des choses qui ne sont que pour l'usage, et dans un temps où l'on travaille à instruire les pauvres enfants.

Tout à vous sans cérémonie, car j'ai tant écrit que j'en suis las.

Quesnel à M. Brunet[1]

Bruxelles, 17 septembre 1702.

J'ai cru que vous seriez bien aise de voir cette ordonnance des Etats de Hollande et de West-Frise, qui sera apparemment confirmée par les Etats généraux[2]. On fait croire au pape que tout va bien en ce pays-là; que son nouveau provicaire est en possession; qu'il n'y a que quelques dyscoles qui ne le reconnaissent pas. Cependant cette démarche des Etats peut avoir de grandes suites et peut allumer un feu qu'il ne sera pas aisé d'éteindre. Ils ont déjà fait venir vers eux deux prêtres, pour s'informer de quelle manière le pape gouverne cette Eglise, et ils pourraient bien désormais obliger les catholiques à élire dans le pays, entre eux, les

1. Bibl. nat., ms. 19730.

2. Heinsius, grand-pensionnaire de Hollande depuis la mort de Guillaume d'Orange, cite Cock, le 11 septembre 1702, et lui enjoint de cesser d'usurper le pouvoir qui appartient à M. de Sébaste. Nous voyons là l'éclosion de l'Eglise vieille-catholique (ou janséniste) de Hollande, qui existe encore aujourd'hui, et dont nous tenons, par le séminaire d'Amersfoort, cette correspondance du P. Quesnel.

premiers pasteurs. Aussi bien le concordat n'est-il pas pour ces pays-là[1].

On crie en Hollande la prise de Landau[2]; elle est dans leurs gazettes; les lettres de Francfort et de Cologne l'annoncent. Cependant on ne croit pas cette nouvelle, qui paraît débitée par artifice.

Ayez la bonté de faire part de l'ordonnance à notre frère Germain [*M. Vuillart*]. Il en aura encore par une voie un peu plus longue. Je suis tout à vous, mon très cher monsieur, etc.

Quesnel à Mlle de Joncoux[3]

25 novembre 1702.

Voilà un mémoire brouillon de ce que j'ai de pièces touchant l'affaire de Cambrai. J'ai aussi les procès-verbaux, en grand et en petit. Me manque-t-il beaucoup de choses?

M. de Cambrai a donné son séminaire à messieurs de Saint-Sulpice depuis peu, sur ce qu'un homme de son diocèse lui a laissé 4.000 livres de rente pour le séminaire.

Ce prélat n'est point dans de bons principes sur la grâce. Il dit qu'il ne demande pas mieux que de connaître la vérité; mais il a de méchants principes, c'est-à-dire une méchante clef qui ne fait que brouiller la serrure.

1. M. du Vaucel écrit de Rome, le 17 octobre : « On ne comprend point où est la prudence de s'engager à faire un si grand vacarme pour opprimer un évêque qui s'est si bien justifié, et qui est chéri, estimé, honoré de tout le monde en Hollande, hors des jésuites et de leurs adhérents. Il est fort paisible, et résolu, plus que jamais, de se défendre jusqu'au bout. » (Archives d'Amersfoort, boîte P.)

2. La ville de Landau, défendue pendant quatre mois par M. de Mélac, se rendit à l'empereur Joseph, le 11 septembre. Les Français la reprirent en 1703.

3. Bibl. nat., ms. 19736.

Son oncle et d'autres sulpiciens et molinistes l'environnent. Il ne veut pas déplaire aux bons Pères.

Quesnel à Mme de Fontpertuis

Bruxelles, 25 novembre 1702.

Je vous assure, ma très chère et très honorée sœur, que ce n'est que faute de temps que je ne me donne point l'honneur et la consolation de vous écrire plus souvent.

Il est vrai que j'ai changé d'air. J'y ai été obligé après beaucoup d'instances de mes amis. J'ai eu peine à trouver où me gîter d'abord, et je me jetai au hasard dans un logis, où je ne connaissais ni le lieu ni les habitants. Cependant je m'y suis arrêté, quoique je crusse n'y être que quelques semaines, en attendant mieux, et il s'est trouvé que je ne pouvais mieux rencontrer, que j'y suis parfaitement bien, en bel air, à l'écart, avec les meilleures gens du monde, à bon marché, au large, avec toutes sortes de commodités. Nous faisons notre ménage, à part. Il n'est composé que de trois : mon compagnon[1], qui est fort à mon gré et d'une humeur fort douce et très propre à nos affaires pour le dehors; l'ami de Valenciennes nous a donné une sœur qui fait notre ménage : c'est un vrai petit mouton, beaucoup de piété, qui fait assez de cuisine pour nous et qui est fort silencieuse. Mon compagnon l'est aussi; je le suis assez de mon côté, de sorte qu'il n'y a point de bruit dans la maison.

L'abbé du Nord m'écrivait[2], il y a deux mois, que, si le duc n'était point mort, il était presque assuré de

1. M. Du Bois Brigode.

2. A propos des affaires de Nordstrand, voir les lettres du 15 août 1699 et du 13 mars 1700.

nous faire toucher une moitié du principal. Il ne se rebute pas néanmoins. Il m'assure que nous n'avons pas besoin d'autre solliciteur que lui et qu'il veillera à nos intérêts de tout son cœur, tant qu'il sera là.

Puisque je suis sur cette affaire, je vous supplie de me dire s'il n'y a point des papiers dont j'aie besoin pour montrer ce qui m'est dû. Vous m'avez fourni de quoi faire voir que je suis maître du droit du défunt R. P. abbé ; mais il faut que j'aie de quoi montrer à quoi il avait droit lui-même. Pensez-y, s'il vousplaît, un peu, et j'espère que vous ferez pour cela tout ce que vous jugerez nécessaire. Cependant je vous prie de croire que je suis, avez plus de respect et plus de vraie amitié que personne, votre très humble et très devoué serviteur.

Je ne doute point qu'on ne vous ait mandé que l'Université de Louvain est perdue, que M. Huygens est mort le 27 octobre dernier, et que l'Eglise est aussi désolée que le pays.

De décembre 1702 à juillet 1703, nous n'avons retrouvé aucune lettre du P. Quesnel; mais nous donnons quelques extraits de différentes correspondances relatant son arrestation à Bruxelles, à la suite d'un ordre venu d'Espagne et arraché à Philippe V par les jésuites. L'archevêque de Malines, Humbert de Précipiano, avait, dès le mois d'août 1701, cité devant lui M. Du Bois Brigode, le jeune compagnon du P. Quesnel, et l'avait reprimandé pour avoir distribué des livres pernicieux. (Extrait de *Causa Quesnelliana*).

L'affaire du *Cas de Conscience*, signé à Paris par quarante docteurs, en 1701, et imprimé dans un journal de Louvain, en juin 1702, porta à son comble l'exaspération de l'archevêque contre les PP. Gerberon et Quesnel, qui furent arrêtés le 30 mai 1703. M. Ernest Ruth d'Ans écrivit à Mlle de Joncoux, le jour même :

C'est avec bien de la douleur, ma chère sœur, que je vous donne avis que ce matin on a été saisir, de la part du roi et de M. l'archevêque de Malines, le P. Quesnel et M. de Brigode qui demeurait avec lui. On a en même

temps saisi tous leurs livres et tous leurs papiers. Il faut faire agir tous les ressorts en leur faveur. Le pauvre P. Gerberon avait été arrêté une heure ou deux auparavant. Il faut qu'on agisse chez vous ; je n'oserais me remuer ici, comme mon cœur le désirerait.

Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux

3 juin 1703.

Il y a tous les jours dix ou douze jésuites à l'archevêché, occupés à visiter les papiers[1]. Le mal est infini. Il faut remuer ciel et terre pour obtenir un ordre de le retirer, lui et ses papiers, des mains de ses ennemis et de ses parties, pour les mettre en séquestre ailleurs.

Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux

7 juin 1703.

Il faut remuer tous ses amis, petits et grands, pour faire tirer le P. Quesnel de l'oppression, pour lui obtenir la liberté de se défendre en justice, conformément aux brefs du pape Innocent XII. Il faut que M. le cardinal de Noailles le redemande comme son diocésain, avec tout ce qu'on lui a pris[2]. C'est une chose criante de voir

1. Les jésuites les firent copier en triple exemplaire, pour la France, pour le pape, et pour le roi d'Espagne. (Arch. nat., Jansénisme L 14.)

2. Le pauvre cardinal n'aurait eu garde de bouger. N'était-ce point contre lui que le coup était d'abord dirigé? Aussi Fénelon, craignant qu'on ne sût pas à Bruxelles tirer parti des papiers saisis, écrit-il, le 4 juin, à l'abbé de Langeron: « Il faudrait, pour bien faire, y poser un scellé et faire transporter le tout à Paris. Si on peut trouver des gens, comme M. Boileau, M. Duguet et le P. de La Tour dans les papiers saisis, il faut les écarter et ôter toute ressource de conseil à M. le cardinal de Noailles. » (Fénelon, *Correspondance*.)

tout cela entre les mains de ses ennemis. Les régents des jésuites donnent les papiers à leurs écoliers pour en faire faire des copies. J'ai vu moi-même une lettre entre les mains d'un de ces écoliers dont le père est de mes amis. Le Père est toujours enfermé chez l'archevêque; on ne lui parle point encore, et il n'a nulle liberté, que je sache. On lui envoie à manger de la table de l'archevêque.

Il sera bon de consulter et de me mander ce qu'il y aurait à lui suggérer, sur deux points où je prévois qu'on lui fera de grandes difficultés. C'est : 1° qu'on lui trouvera des livres défendus, et, comme il n'a pas la permission de Rome de les lire, on voudra faire valoir à son égard les peines canoniques, comme l'excommunication; 2° on lui a trouvé une chapelle, un calice et les ornements. Et cependant il n'a pas la permission de dire la messe chez lui. J'ai su qu'ils font sonner cela fort haut à l'archevêché. Mon sentiment est que, lorsque les papiers seront examinés, ils en feront un résultat à leur mode, en envenimant toutes choses, et qu'ils l'enverront au pape et aux deux rois, à qui ils feront donner des ordres conformes à leur volonté. Ainsi rien ne se fera dans les formes de la justice, mais seulement par autorité.

Lettre de Bruxelles

Samedi 23 juin 1703.

On a trouvé chez M. X... la servante qui servait le P. Quesnel à Bruxelles, dont on a appris des circonstances qu'on ne savait pas. Les voici : Quand on voulut arrêter M. Brigode, il se défendit, il fit du bruit et cria; en un mot, il donna le temps au P. Quesnel de s'échapper et de se retirer; mais on ne sait comment ni pour-

quoi, une heure ou une heure et demie après, il revint chez lui; il alla à sa cuisine, où le grand-vicaire et quelques autres personnes étaient encore. Il se mit dans un coin où, ayant été découvert, on vint lui demander ce qu'il faisait; il répondit qu'il priait Dieu. On se saisit des papiers que l'on trouva, mais on ne prit, cette première fois, que les lettres qu'il avait reçues depuis quatre mois. On ne mit le scellé nulle part, et l'on demeura trois jours sans enlever autre chose dans sa maison.

Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux

30 juin 1703.

Le P. Quesnel a été pris dans ses habits ordinaires, qui étaient ecclésiastiques. Il n'avait mis aucun ordre à ses papiers, et généralement on lui a tout pris. Il a demandé de pouvoir entendre la messe, et on le lui a refusé. On le traite d'excommunié par provision, quoiqu'il n'y ait encore eu ni interrogatoire, ni sentence.

Lettre de Bruxelles

Jeudi 5 juillet 1703.

M. Quesnel[1] et M. Brunet[2] arrivèrent, dimanche au soir, fort las et fort fatigués. Ils couchèrent à l'hôtellerie. Le lundi, ils virent quelques amis et, après le dîner, ils firent transporter leurs hardes dans la maison du

1. Guillaume Quesnel, frère du P. Quesnel, et supérieur de l'Oratoire à Orléans.

2. M. Brunet, avocat de Paris, venu pour défendre la cause du prisonnier, et dont nous donnerons plus loin une *Relation de la délivrance du P. Quesnel*, à laquelle il prit grande part.

P. Quesnel. Ils passèrent le reste de la journée à examiner les débris de la bibliothèque, où ils trouvèrent environ quatre ou cinq cents volumes, tant gros que petits.

Lettre de Quesnel, écrite de sa prison

15 juillet 1703.

Mille et mille remerciements à tous ceux qui me témoignent tant de charité et tant d'amitié. Dieu sera leur récompense : c'est tout dire. Jusqu'à présent, je n'ai rien su des poursuites faites pour moi que ce que j'en apprends par la lettre. On ne m'a point fait d'interrogatoire dans les formes. Le vicaire[1] vint, il y a environ deux mois, dans ma prison avec quelques papiers à la main. Il me demanda si je connaissais l'écriture d'un billet, si je connaissais M. Kerkré [*P. Gerberon*], qui est en Hollande. Je dis que j'étais transporté comme dans un nouveau monde, que je ne connaissais plus personne et ne savais plus rien. Il demeura comme muet et interdit et parla d'autre chose. Depuis ce temps-là il n'était plus venu personne; mais, le vicaire étant revenu, il y a quelque temps, dans ma chambre, je lui déclarai nettement et fortement « que je ne reconnaîtrais jamais pour juge ni le prélat, ni lui, ni l'official, ni aucun de sa part, comme étant de mes parties ». Sur ce qu'il me dit « que j'avais troublé le diocèse », je lui répondis « que c'était lui qui l'avait troublé, que je croyais au contraire l'avoir, par la grâce de Dieu, édifié et servi plus qu'il ne le ferait de sa vie ». Il me demanda comment. Je dis « que c'était par plusieurs ouvrages de piété que j'y avais

1. Van Susteren, grand-vicaire de l'archevêque de Malines.

faits et publiés, et que les *Réflexions sur le Nouveau Testament* y avaient été mises en l'état où elles sont, que la bénédiction qu'il avait plu à Dieu d'y donner était une marque qu'il ne désapprouvait pas tout à fait ma conduite ». Il m'engagea à donner une liste des ouvrages de piété et des autres, imprimés en France et ici publiquement. Je le fis, peut-être mal à propos ; mais il me faisait entendre qu'il était bon que M. l'archevêque les connût et que cela le rendrait favorable. Je n'en ai reconnu aucun autre et n'en reconnaîtrai aucun. C'est à eux à prouver.

Je ne sais ce que c'est que la lettre où il est dit que les ennemis étaient dans Rome. Un certain personnage peut avoir écrit quelque chose de cela, je n'ai eu garde d'y applaudir. Il peut avoir parlé de M. de Sébaste, par rapport aux affaires du clergé de Hollande et de ses adversaires. Je ne crois pas qu'il n'y ait rien de ma main, et certainement il n'y aura rien qui donne prise sur moi. Je ne crois pas assurément qu'il y ait dans la lettre : « Nos amis ». C'est un homme qui écrivait malgré moi, et à qui j'avais déclaré que je ne voulais point avoir de commerce avec lui, ne lui répondant point depuis ce temps-là. On me traite en excommunié : point de messe du tout, quoiqu'on la fasse entendre aux scélérats qui sont quelquefois à la tour de l'archevêché.

Je ne sais comment je pourrai faire tenir cette lettre, à moins qu'on ne jette une corde sur le toit, en sorte qu'on la puisse retirer.

Le vicaire m'a fort pressé de faire des excuses et de demander pardon au prélat. Je l'ai refusé, et je crois le devoir faire. Le jour me manque.

Lettre de Quesnel, de sa prison

16 juillet 1703.

Je n'ai point eu de lumière jusqu'à présent, le soir. A neuf heures et demie, tous les gens sont à souper; à dix heures, il y en a qui sont revenus aux écuries; à onze heures, tout le monde, ordinairement, est retiré.

Le vicaire m'a fait entendre que, « pourvu que je fisse des excuses au prélat et que je promisse de sortir de son diocèse et de retourner en France dans une maison de l'Oratoire, il se contenterait de cela ». Mais il ajouta, en sortant, « qu'il ne répondait pas de ce que le roi ferait. Peut-être que Son Excellence ou le conseil royal ordonnerait, par un décret, que je sortirais du pays; peut-être me ferait-on conduire (comme on fait ordinairement) jusqu'à la frontière, et que là il se trouverait quelqu'un pour s'assurer de ma personne, de la part de la France ». Dieu en sera toujours le maître, et sa volonté doit être la règle de la nôtre. On ne trouvera rien, ni contre l'Eglise, ni contre l'Etat, dans mes papiers. J'ai toujours pris fort chaudement les intérêts de l'un et de l'autre. M. van Susteren fait tout. Il est bien étrange que, pendant que les Hollandais sont aux portes, un Hollandais soit à la tête d'un grand diocèse et y dispose de tout, lui qui a sa mère, ses frères, toute sa famille en Hollande. Son père était un fort gros marchand d'Amsterdam, et son frère fait encore le commerce, a des vaisseaux sur mer et est fort puissant. Le greffier des Etats de Brabant est son parent, aussi bien que M. Zespers, conseiller du conseil de Brabant.

On sait que la famille du prélat est toute autrichienne. Il a dit lui-même à un ministre étranger qu'il était bon Autrichien, et cela depuis la guerre. Il a fait

réformer une formule de prière qui se dit pour tout le pays, où il y avait *Regem nostrum Philippum*, et on a fait ôter *nostrum*. Il dira peut-être qu'il n'était pas autrefois dans cette prière ; mais c'est assurément lorsqu'il y avait un prince souverain du pays, comme sous les archiducs Albert et Isabelle, on y priait toujours pour le roi d'Espagne.

J'embrasse, de tout mon cœur, mon cher frère Guillaume et mon cher frère Brunet, et je ressens très vivement toutes les marques de leur amitié si effective. Le vicaire fait sonner bien haut des lettres du P. Le Bruleur [*Le Noir*] et du frère Germain [*Vuillart*]. Ce sont des nouvelles écrites d'un style un peu libre, nouvelles ecclésiastiques et qui marquent qu'on n'approuve pas la conduite de quelques ecclésiastiques qui ont grand crédit auprès des puissances. C'est ce qui me fait plus de peine à cause d'eux, et mon imprudence d'avoir gardé leurs lettres me rend indigne de leur souvenir[1].

Je me suis bien porté jusqu'à présent, grâce à Dieu. Je ne crois pas qu'il y ait aucune apostille de ma main dans la lettre de Hollande, et je ne vois pas quelle en aurait pu être la matière ; mais, assurément, il y aurait bien de la malignité, si on voulait tourner cela du côté des affaires d'Etat, au lieu qu'il n'y est question que des adversaires de M. de Sébaste, que ce laïque embrassait fort chaudement et qu'il espérait devoir être soutenu de l'autorité des Etats du pays. Je ne voulais pas qu'on m'écrivît d'affaires, ni de guerre, ni d'Etat, jusqu'à parler sur cela d'un ton fort dur.

1. Le malheureux M. Vuillart, « un lettré des plus lettrés et un saint homme », dit Saint-Beuve, correspondant assidu de Quesnel, fut affublé par les jésuites du titre de « procureur général de l'ordre des jansénistes », et arrêté, à Paris, le 2 octobre 1703. Il demeura douze années à la Bastille, sans interrogatoire, sans confrontation, et ne revit la lumière qu'à la mort de Louis XIV, lorsque Mlle de Joncoux obtint du régent sa liberté. Il était trop tard, car il s'éteignit six semaines après, âgé de soixante-seize ans.

Tous ceux qui me connaissent me savent fort chaud et fort vif pour les intérêts de mon roi et de ma patrie, et jamais je n'ai varié, ni plié sur cela[1].

J'avais demandé à l'official, qui est chanoine d'Anvers, de pouvoir entendre la messe le jour de la Très-Sainte-Trinité. Il me l'avait promis et s'était offert même de me la dire; mais je connus, le jour de cette fête, que le vicaire ne l'avait pas jugé à propos, et oncques depuis je n'ai point eu la consolation d'assister à la sainte messe, quoiqu'il y ait cinq messes ordinairement dans la maison.

Le vicaire, lorsque je me plaignis qu'il me traitait en excommunié, m'assura « que je l'étais et même irrégulier, pour avoir célébré pendant l'excommunication ». Il prétendait « qu'il y avait des mandements sur cela », et tout se réduisait à des ordres envoyés aux sacristies. Je lui soutins, ce qui est vrai, « qu'en nulle des sacristies où j'avais été on ne trouvait point ces ordres affichés, et qu'on ne m'avait jamais rien demandé, ni fait difficulté aucune, et puis voilà une loi de cette importance plaisamment publiée ».

Il se jeta sur la chapelle domestique, et je lui soutins qu'il n'y a point là peine d'excommunication, outre que je prétendais avoir eu permission et attachée à la personne.

1. Toute la correspondance du P. Quesnel fait foi de son loyalisme. Or ses sentiments envers Louis XIV sont d'autant plus méritoires qu'il était proscrit et persécuté. Mais les jésuites appuyaient fortement sur ce jansénisme politique qui, réellement, n'exista que pour les besoins de la cause. On trouve dans une lettre d'un ecclésiastique de Paris, du 14 février 1703, ce passage assez curieux : « Le roi a grande raison de n'aimer pas ce parti; car, à considérer seulement les choses par des vues humaines, il est aussi dangereux contre l'Etat que contre l'Eglise. S'ils étaient les plus forts, toute la France deviendrait jansénienne; elle deviendrait aussi bientôt aristocratique ou république. Mais, Dieu conservant et maintenant toujours la famille royale dessus le trône, il la préservera de ce malheur. » (Archives d'Amersfoort, pièces sur le jansénisme, boîte R.)

Il m'avait aussi allégué les décrets des livres prohibés par l'Inquisition. Je dis « que j'étais enfant de l'Eglise de France et qu'elle ne reconnaît point ce tribunal; de plus, que, pour faire loi, il fallait que ces décrets fussent publiés par l'autorité épiscopale dans les formes, et pour cela qu'ils fussent placetés par le roi ou ses conseils ». Il me soutint « que cette dernière condition n'était point nécessaire », et je le défiai de le mettre par écrit. Je ne crois pas que jamais décret de l'Inquisition ait été ici publié dans les formes, et les internonces ne trouvent pas bon qu'on demande pour cela le placet du roi.

Vous jugez bien qu'il ne faut pas que ces entretiens particuliers reviennent ici. Quoique le nom de M. Ragot soit odieux et que sa chute rende peut-être son témoignage reprochable, peut-être pourtant qu'il ne serait pas mauvais de lui demander une attestation devant notaire et légalisée, par laquelle il dépose que feu M. de Berghes, archevêque de Malines, avait donné à M. Arnauld, pour lui et pour sa compagnie, permission pour la chapelle domestique et pour les sacrements, à la vie et à la mort[1]. Il doit y avoir une lettre où il témoigne que cet archevêque offrait à M. Arnauld l'usage de sa bibliothèque (en effet, il lui prêtait ses livres quand il en avait affaire) et de l'avertir de ce qu'il saurait que ses ennemis brasseraient contre lui. Ce fut feu M. Vaës, conseiller de Brabant, qui ménagea tout cela, et ce fut par M. Ragot que M. Arnauld eut la connaissance de

1. Le P. Quesnel, dans sa défense, donne quelques détails sur sa chapelle domestique : « J'avais choisi la plus belle chambre. J'y avais fait faire une cloison de bois fort propre. Il n'y avait personne qui logeât ni sur la chapelle, ni dessous, ni devant, ni derrière, ni dans le reste de la chambre, et elle était éloignée de la rue et adossée sur un grand jardin. Avant que de penser à y célébrer la sainte messe, pour préparer ce lieu par la prière à être une maison de prière, nous y récitâmes, mon compagnon et moi, tous les jours, durant deux ou trois mois, l'office de l'Eglise, et cela, non assis, ni les jambes croisées l'une sur l'autre, mais toujours debout et tête nue. » (*Motif de droit.*)

M. Vaes, que M. Ragot avait connu aux conférences de Courtrai. M. Ernest [*Ruth d'Ans*] et le P. de Hondt peuvent donner une semblable attestation et la tenir prête à tout événement.

Je suis persuadé que toutes les procédures ou tentatives que l'on fera auprès des conseillers ou des Etats n'auront aucun effet. On a fermé toutes les avenues à la justice ; de ce côté-ci, ils voient bien qu'ils ne peuvent pas faire grand'chose dans les formes. Je crois qu'ils voudraient bien (cela supposé) se défaire de moi avec honneur, au moins à la faveur d'un pardon demandé qu'ils feraient passer pour un aveu général de mes prétendus excès, bien assurés d'ailleurs de se dédommager du surplus par ce que le roi très chrétien fera de son côté. Car, mes chers amis, il ne faut pas que je me flatte de recouvrer ma liberté ; il n'y a nulle apparence que mes parties secrètes, ou plutôt publiques, me tenant une fois, me laissent échapper.

Les adversités et les disgrâces du monde ne sont pas le plus long chemin pour aller au ciel. J'ai ouï dire, au contraire, que c'est le plus court, et l'Ecriture nous dit partout que c'est le chemin unique et nécessaire.

C'est un événement assez plaisant que, dans la conjoncture présente, un Hollandais ait emprisonné trois Français au milieu de Bruxelles, au lieu qu'un Français aurait dû plutôt emprisonner trois Hollandais. C'est une espèce d'Inquisition et pire que celle de Rome. Dieu le permet ; il faut adorer ses ordres et ses desseins.

Je vois bien qu'ils ne feront ici que tâcher de nous lasser par la longueur de la prison et nous obliger à demander miséricorde ; mais je crois que ce n'est pas une mauvaise chose que de gagner du temps par la prolongation de cette captivité, qui n'est pas des plus rudes, quoique l'exactitude à ne donner aucune consolation, aucune liberté de prendre conseil, soit fort grande. Ma chambre est assez spacieuse et n'a que trop

de jour, quoique le soleil n'y ait pas encore fait son entrée, sinon incognito et par réverbération des murs voisins. J'y ai un jardin, en dépit du soleil ; car le mur de derrière est appuyé sur une vieille muraille ou terrasse de l'ancienne enceinte de la ville, et les champignons, vingt ou trente à la fois, percent le mur et croissent dans ma prison, en forme de chandeliers qui ont la figure de bras, et cela à la hauteur de ma main. Il ne faut pas parler de cela. Vous jugez pas là que ma chambre est humide. Il n'y a point de cheminée, et l'hiver y serait assez froid. Dieu sait s'il a résolu de m'y laisser.

L'on m'a envoyé ici le matelas de mon grand lit. Je voudrais qu'il fût au logis, afin que l'on pût profiter de l'occasion qui se pourrait présenter de vendre le lit que l'on m'a comme forcé d'acheter et dont je ne me suis pas encore servi.

Il faudra tout vendre, mais je voudrais bien que mon cher frère et mon cher avocat [*Brunet*] prissent de mes livres tout ce qui les accommodera et leur agréera. Il y a une grande casaque fourrée que le Livonien (*M. Prunsterer*) m'a laissée. Je voudrais qu'il l'eût ; elle lui serait plus utile qu'à moi. Elle vaut bien la peine d'être transportée. Je salue tous mes chers amis, dont le souvenir est une de mes plus sensibles consolations. Je me suis fait tous les reproches qu'ils m'auraient sans doute épargnés, sur la perte des papiers. La vérité est que, la veille, j'avais voulu transporter les coffres. Je trouvai la porte de mon voisin barricadée, ce qui me fit remettre à un autre jour, et j'eus beaucoup de peine à l'ouvrir le jour de mon arrêt, en sorte que je m'écorchai le bras des deux côtés pour le passer et couper la corde qui fermait la porte. Cela me fit perdre beaucoup de temps. Je sortis cependant; mais Dieu me ramena, je ne sais comment.

Le prieur de Saint-Louis [*du Vaucel*] doit être averti

que toutes ses lettres de vingt années sont prises[1]. Je ne sais pourquoi il demeure à ce prieuré. Il aurait dû accompagner M. de Sébaste.

Le vicaire, faisant instance pour que je demande pardon à son prélat, prétend par là qu'il se tient offensé et, par conséquent, se déclare partie, et, nonobstant cela, prétend être juge et qu'on réponde à son tribunal, à faute de quoi il dit que je demeurerai donc toujours où je suis. C'est une voie de fait tout à fait criante. De plus, il s'est assez bien payé de ses mains par une prison de près de trois mois, et il veut encore être payé, par les miennes, par un pardon que je ne puis lui demander, ne me sentant point coupable. Il ne tient qu'à lui de faire juger la suspectation, et il l'empêche en fermant la voie de la justice par son crédit. Outre cela, on n'est assuré de rien, quand on l'aurait demandé. Il demanderait alors autre chose.

Voilà un billet écrit sur de la toile que j'avais mise dans le collet de pourpoint. On peut se servir ou de toile ou de membrane fine qui ne fasse point de bruit, et la mettre dans le collet de la chemise qu'on m'envoie tous les samedis, ou en d'autres jours, les deux toiles bien cousues. Envoyez-moi une aiguille et du fil blanc et de la soie noire pour recoudre. C'est en cas qu'on ait besoin d'écrire que je propose cela.

Il n'y a proprement que ma chambre dans cette cour, hors une petite dans l'écurie. Ce qui est au-dessus de ma chambre est une espèce de garde-meuble, où l'on

1. Elles sont rentrées en possession des jansénistes, car toute la correspondance de du Vaucel avec Arnauld et Quesnel se trouve dans les archives de l'Église vieille-catholique d'Utrecht, où nous en avons pris connaissance. Mais l'inquiétude fut grande au sujet de cette correspondance, et M. Maille écrit de Rome à M. de Sébaste, le 27 octobre 1703 : « Je suppose que la fondrière [*cour de Rome*] sera fort en colère contre M. Dupré [*du Vaucel*], à cause de ce qu'ils ont trouvé dans les papiers qu'il avait envoyés à Flore [*Quesnel*] où il parlait peut-être un peu trop librement. » (Archives d'Utrecht, lettres de Maille.)

ne va pas souvent, et les greniers au dessus. Sur l'arcade par où l'on va à la grande cour du palais, ce sont deux petites galeries de passage. A neuf heures et demie ou environ, les gens soupent, et il est rare qu'il y ait alors quelqu'un dans la cour de l'écurie. Il faut faire la guerre à l'œil et user néanmoins sobrement de cette voie, de peur qu'elle ne se découvre ; car quelquefois on va et vient, les lieux communs étant au bout des deux galeries ou corridors.

Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux

Bruxelles, 18 juillet 1703.

L'opinion commune est que l'on a écrit d'ici au P. de La Chaise et que celui-ci a ménagé ce qui était nécessaire pour obtenir l'ordre du roi d'Espagne par le moyen de son confesseur. Je voudrais leur donner quelque rabat-joie sur les papiers qu'ils ont saisis et les défier d'y rien trouver, ni contre la loi, ni contre le temple, ni contre César, comme on l'a marqué dans une gazette de Hollande[1].

Lettre de Quesnel, de sa prison

Juillet 1703.

J'avais fait, avec un crayon de plomb, un mémoire des raisons de suspectation à l'égard de M. l'archevêque

1. En effet, le dépouillement des papiers, d'abord à Bruxelles, puis à Paris où ils furent transportés, n'aboutit qu'à un misérable échec. « Un coup de massue avait été annoncé. Il ne s'agissait, en fin de compte, que de quelques vivacités de style dans une correspondance toute privée. » (*La France et Rome*, par Albert Le Roy, p. 132.)

et de ses officiers. Je ne trouvai pas de voie pour l'envoyer.

A l'égard du prétendu jansénisme, ce prélat en a des idées si affreuses qu'on ne peut éviter d'être condamné, dès qu'il jugera quelqu'un sur cette matière.

A l'égard de M. Arnauld, c'est assez d'avoir demeuré avec lui pour être criminel. C'est sur cela qu'il a fait chasser du pays M. Ernest [*Ruth d'Ans*] et qu'il a entrepris le P. de Hondt. On a les mémoriaux par lui présentés contre eux à Rome, à Madrid et à la cour de Bruxelles.

Sa passion et sa mauvaise volonté contre l'Oratoire est publique. Il a entrepris de ruiner cette congrégation et, depuis peu, il a fait présenter un mémorial à Rome, où il proposait d'en changer l'institut et le gouvernement, et d'en former un autre sur celui de l'Oratoire de Saint-Philippe ou de quelque autre d'Italie.

Il est notoire qu'il est tout dévoué aux jésuites. Il ne voit, n'entend et n'agit que par eux. Ils lui ont donné des jeunes gens de leurs écoliers, pour faire tout par eux, sous l'autorité de ce prélat. Ainsi le P. Quesnel, comme accusé de jansénisme, comme ami et commensal de feu M. Arnauld, comme prêtre de l'Oratoire et comme ennemi déclaré des jésuites par les jésuites mêmes, dans un grand nombre de leurs libelles où ils lui ont déclaré la guerre, ne peut reconnaître ce prélat pour juge.

Lettre de Quesnel à...

De sa prison, 29 août 1703.

Un billet que j'avais écrit le 22, avec addition du 26, mais qui n'a pas été envoyé, vous aurait fait connaître que j'étais en peine de ne pas recevoir d'avis qui m'assurât que ce que j'avais envoyé par deux fois avait

été reçu. Je voyais que le paquet de M. Brunet avait été ouvert, et qu'on avait replaqué de la cire d'Espagne sur le cachet dont on voyait une partie du cercle. Il y avait un billet de deux lignes d'une autre main, qui demandait réponse pour dix heures du soir. Cela m'inquiétait un peu, et il est bon de ne pas laisser des sujets de soupçon à un prisonnier qui doit être en défiance et qui ne peut s'éclaircir ; mais je fus hier tiré d'inquiétude, et je reçus la consolation que Dieu m'envoyait, dont je le remercie très humblement et celui dont il a employé le ministère. Les belles choses dont les adversaires sont surpris, dit-on, sont sans doute celles qui étaient dans la malle, et où était tout ce qui regardait notre cher défunt et ses écrits; car je n'ose me flatter qu'on ait rien sauvé, quoique je l'eusse dit en sortant. Il n'y a que cela à regretter.

Il ne faut pas s'étonner qu'on m'accuse d'avoir voulu introduire une nouvelle religion. C'est une conclusion particulière qu'ils tirent du principe général qu'ils ont établi en beaucoup de libelles, comme dès le commencement de celui qu'ils publièrent sur la fourberie de Douai, et dans l'un des trois grands placards qui a pour titre : *Jansenismus destruens omnem religionem.* Les jansénistes, disent-ils donc, voulaient introduire une nouvelle religion. Or le P. Quesnel est janséniste, donc il est de ceux qui ont voulu introduire une nouvelle religion. Cela ne mérite pas de réponse, et je suis assuré qu'on ne trouvera rien qui approche d'un si funeste dessein.

L'autre accusation est encore une conclusion aussi bien tirée. M. Ragot avait été accusé de ce dogme horrible qu'il était permis aux prêtres de se marier. Il s'en est défendu, et la manière dont on a procédé contre lui fait bien voir qu'on n'a pas ajouté foi à une telle accusation. Mais il n'importe : dès que les jésuites ont formé une accusation, elle doit passer pour bien

prouvée. Ils raisonnent donc ainsi : M. Ragot a dogmatisé qu'il était permis aux prêtres de se marier. Or M. Ragot est janséniste. Donc les jansénistes tiennent qu'il est permis aux prêtres de se marier. Or le P. Quesnel est janséniste, donc il enseigne ce dogme.

Je reçus, dimanche 26, visite assez longue de M. van Susteren. Je ne sais s'il me voulait tâter sur les billets interceptés. Il ne me parla point de mon affaire, et je ne lui en parlai point non plus. Sur ce que je lui parlai de mon frère, il me répondit qu'il n'était plus ici, qu'il s'en était retourné, qu'on le lui avait dit. Peut-être y aura-t-il quelque chose de cela dans un billet.

Quand on m'arrêta, je demandai à voir l'ordre. On me répondit qu'on n'y était pas obligé, et, en effet, on ne le montra point. M. van Susteren ne m'a parlé que de permission, et non d'ordre du roi pour m'arrêter, et m'a dit qu'il ne l'avait reçue que le jour même que je fus arrêté. Il me parla dimanche de M. de Sébaste, et me dit que le sieur Cock, qu'on lui a substitué, avait pensé être arrêté par ordre des Etats, mais qu'il s'était sauvé. Il prétend que j'ai écrit en Hollande, avant ma détention, et que j'ai conseillé à ces messieurs-là de ne pas déférer à la lettre de M. l'internonce, qui établissait ledit Cock en la place de M. de Sébaste.

Il y a, tout proche la maison, une pauvre femme qui a plusieurs enfants et qui est fort pauvre. On lui donnait quelque chose toutes les semaines. Il faut faire des aumônes extraordinaires en cette conjoncture, loin de manquer à celles auxquelles on était engagé. Je donne plein pouvoir pour cela.

Si le petit messager qui m'a rendu vos deux lettres est bien fidèle, je crois qu'on n'a pas besoin d'en chercher un autre, et on aurait peine à en trouver, car il ne faut pas risquer.

Je ne sais si un petit billet, fourré dans le linge sale et écrit avec du plomb, fut rendu. J'y marquais simple-

ment la situation de ma demeure ; mais, quelques jours après, on vint, par ordre de M. le vicaire, condamner une fenêtre qui donne sur la Monnaie. Mon garde me dit que, la veille, il était venu un homme de la Monnaie parler à ce vicaire, et que ce fut ensuite de cette visite que l'ordre fut donné au serrurier, soit qu'il ait intercepté le billet adressé au chanoine de Sainte-Gudule, ou que cet homme soit venu dire qu'on l'avait voulu engager à passer quelque chose par sa maison. Il est aisé de faire passer dans la chambre des lettres, tant par-dessous la porte que par le haut ; mais il n'est pas aisé d'arriver à la chambre, le portier prenant garde qu'on aille en ce quartier-là.

Je ne saurais exprimer ma reconnaissance, ma tendresse, ni tous les autres mouvements de mon cœur pour mon cher et noble avocat [*M. Brunet*]. Je prie Dieu de lui faire sentir par mille et mille bénédictions que je lui souhaite de la part de celui qui est la source de tout bien. Je salue tous mes chers amis et mes chères amies, mes chers frères et particulièrement frère Anselme et les amis de Bruxelles, les deux bonnes sœurs et monsieur leur frère.

Je trouve très bien la requête et l'acte de suspectation. Ce qui marque la passion du prélat contre feu M. Arnauld est qu'il a fait chasser du pays M. Ernest [*Ruth d'Ans*], par cette seule raison qu'il avait demeuré avec ce docteur, et il l'a marqué dans les suppliques présentées contre lui à S. A. E. de Bavière et par d'autres mémoriaux envoyés en Espagne et à Rome. Je crois que M. Ernest en a des copies. On a peut-être trouvé aussi de ma main plusieurs minutes de requêtes, de mémoires, etc., dressées contre ce prélat pour MM. de Louvain et les autres ecclésiastiques. Tout cela était chez le frère Joseph ; ce qui n'aura pu ne point irriter le prélat, qui d'ailleurs a toujours cru que c'était moi qui les faisais.

Les idées affreuses qu'il a du jansénisme paraissent

dans les trois fameux placards dont l'un a pour titre : *Jansenismus destruens omnem religionem.* M. Steyaert dit en pleine école, à Louvain, que le prélat les appuyait de son autorité, et on sait qu'il donna dispense à l'imprimeur pour y travailler les dimanches.

Vous avez raison de n'être pas en peine de notre nourriture : on est fort bien. Nous fîmes assez mauvaise chère le jour de saint Ignace, mais c'est que toute la maison était en festin chez les jésuites. Le prélat alla, hier, entendre la grand'messe aux Augustins ; mais il n'y mangea pas, ni le comte de Soye, son frère.

Il me faudra quelques pièces de trois sols pour payer le barbier qui vient me faire le poil tous les quinze jours. Je n'en ai plus que trois, et j'en donne une à chaque fois.

On m'a promis de faire un mémoire de quelque chose dont j'ai besoin. On pourra marquer aussi sur un petit papier ce qu'on m'enverra, et rien plus.

Il ne me vient rien qui mérite d'être ajouté. Je suivrai exactement les avis que mon cher avocat (*M. Brunet*) a la bonté de me donner. Dieu les bénira, comme je l'espère. Je l'embrasse en esprit, et je le porterai dorénavant dans mon cœur d'une manière toute nouvelle. Mais, hélas ! quand le pourrai-je remercier de vive voix? Quand il plaira à Dieu, sa volonté réglera tout. Notre soumission à cette volonté adorable est notre sanctification.

M. le vicaire m'a parlé d'un assez gros écrit que j'avais fait sur la censure de Rome contre mon *Saint Léon.* Il supposait qu'elle avait été imprimée, ce qui n'est pas. Je lui ai fait connaître que je ne l'avais fait que pour rendre compte au cardinal François Barberin[1], doyen du

1. A propos du cardinal Barberini, le P. Quesnel écrivait, en 1677, à Magliabechi : « L'honneur que l'on m'a fait de me mettre dans l'Indice de Rome m'a attiré la connaissance de cette Eminence qui me témoigne beaucoup de bonté. » (*Correspondance inédite de Mabillon et de Montfaucon*, t. III, p. 244.)

Sacré Collège et préfet de la congrégation du Saint Office, de quatre mémoires de remarques qu'il avait eu la bonté de m'envoyer. Il avait entrepris de faire retirer de l'Index le *Saint Léon*, pourvu que j'y fisse à peu près les corrections qu'il désirait. J'eus fort longtemps commerce de lettres avec cette Eminence, qui semblait prendre l'affaire fort à cœur et m'affectionner.

Si les conseils qu'on m'avait donnés autrefois étaient aussi clairs et aussi expliqués que les vôtres, je n'aurais pas fait dans ma chambre la déclaration ; mais, ne sachant quand il la fallait faire et craignant d'avoir trop attendu (car il y avait deux mois), je ne voulais pas manquer l'occasion qui se présentait de la visite.

J'admire l'empressement qu'a eu M. le vicaire de me venir apprendre le départ de mon frère, sans doute pour me décourager, au lieu que, de peur de me donner de la confiance, il ne me dit point son arrivée en cette ville. Je ne l'appris que plus d'un mois après, par le salut que la bonne sœur me fit de sa part en un petit billet ; mais, s'il plaît à Dieu, rien ne me découragera. C'est en lui que je mets ma confiance, et la charité qu'il inspire pour moi à mon frère et à mon cher avocat m'est un garant de sa protection. S'il est vrai que mon pauvre frère soit retourné en France, je ne doute point que ce ne soit pour de bonnes raisons et qui regardent mon affaire. Il y avait peut-être quelque chose de cela dans les billets interceptés. Je m'assure qu'on n'y aura rien mis de conséquence dans un premier essai.

Quesnel à M. Brunet[1]

4 septembre 1703.

Je ne saurais entrer dans un dessein d'enlèvement, de brisement de barreaux, de murs, etc., par d'autres.

1. Bibl. nat., ms. 19735.

Il en naîtrait de grandes affaires, des procès criminels contre les gens. Dieu a d'autres moyens pour me tirer des mains de mes adversaires, s'il le veut. Le procès étant commencé, il ne peut plus durer longtemps. Ces voies déshonoreraient la vérité. Il n'arrivera que ce qu'il plaira à Dieu. Je me doutais bien que, pendant que je serais devant le prélat, on visiterait ma chambre. On n'y a rien trouvé, sinon la fenêtre que j'avais ouverte. On la condamne de nouveau avec des clous ; mais je n'aurai pas de peine à les ôter. Les premiers étaient plus difficiles. Pourvu qu'on n'y fasse rien davantage ! Adieu, je vous embrasse.

Si on n'a point envoyé le pavillon, il faut attendre.

Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux

19 septembre 1703.

J'espère que vous aurez reçu la lettre que je vous écrivis, le 13, pour vous marquer que le P. Quesnel s'était évadé la nuit d'auparavant. On n'a su cette évasion, à l'archevêché, que ce jour-là même, à deux heures après midi, lorsqu'on pensait lui porter à manger, ce qui ne marque pas que l'on eût un grand soin de lui, puisqu'on le laissait jeûner si longtemps. Personne n'osait annoncer au prélat cette évasion. Il fallut le lui faire dire par le P. Maes, jésuite, son confesseur. Le prélat fut tout transporté de colère. Il fut saisi d'un tremblement et grinça des dents, d'une manière que l'on appréhenda qu'il ne tombât en apoplexie. Quand il fut un peu revenu à lui, il s'écria : « Que dira le roi de France ? »

On dit que c'est une espèce d'officier espagnol, nommé don Antonio ou don Livio de Salazar, qui a conduit cette hardie entreprise. Il a commencé par louer une

chambre dans un cabaret voisin du quartier où était la prison du P. Quesnel. Après avoir examiné toutes choses, il a reconnu que l'on pouvait faire un trou dans la muraille d'une écurie qui aboutissait à la prison. Le seul espace où ce trou était à faire était si petit que le prisonnier disait, pendant qu'on y travaillait : « Ne vous exposez pas, mes amis, pour l'amour de moi, je vois bien que Dieu ne veut pas que je sorte ! » Il fut obligé, en effet, de passer ses culottes et le reste de ses habits, et de passer lui-même ensuite en chemise et en caleçon, et ceux qui ont eu la dévotion au sacré trou et qui l'ont vu disent que c'est un miracle qu'il ait pu sortir par un trou si petit. Le cabaret par où l'évasion s'est faite s'appelle *la Terre de promission*, parce que l'enseigne est une grosse grappe de raisin portée par les espions de Josué.

Comme il pourrait se faire que, dans la suite du temps, on aurait la liberté de mettre un marbre à l'embouchure du trou, l'on vous prie de faire faire par un habile poète des vers sur cette heureuse évasion, que l'on y puisse graver.

Voici deux petites pièces de vers, bien médiocres, qui se trouvent à la suite d'une des copies de la *Relation de la fuite du P. Quesnel*, aux archives d'Amersfoort:

DIZAIN SUR L'ÉVASION DU P. QUESNEL

Libre dans sa prison et content de son sort,
Quesnel, loin de pleurer sa liberté ravie,
Envisage avec joie et les fers et la mort,
Chante, bénit ses fers, tranquille, attend la mort,
Et sur la foi des loups, paisible agneau, s'endort.
Une voix inconnue à sortir le convie.
Le mur s'ouvre. A regret le saint prisonnier sort.
« Hâte-toi, fuis, Quesnel, laisse frémir l'envie ;
Rends aux dogmes sacrés leur plus ferme support.
Venge la vérité. Ne crains point pour ta vie ;
Au travers des écueils, Dieu te conduit au port ! »

Quesnel, sûr de son innocence,
Croyait pouvoir en sûreté
Faire la guerre à l'ignorance,
A l'erreur, à l'impiété :
Telle était sa simplicité.
Mais, aux Pays-Bas comme en France,
On met aux fers la vérité.
On l'y mit, et sans apparence
Qu'il sortît de captivité.
Les fiers partisans de Pélage
Triomphaient de cet avantage,
Lorsqu'on vit, par le prompt secours
D'une grâce victorieuse,
Hors des fers le Paul de nos jours.
Chantons sa délivrance heureuse !

Ici se place naturellement la *Relation de la délivrance du P. Quesnel*, par M. Bellissime [*l'avocat Brunet*]. Nous en avons trouvé plusieurs copies, de différentes écritures, dans les archives d'Amersfoort, et nous en détachons quelques passages, des plus intéressants, qui combleront la lacune de la correspondance :

L'évasion d'un prisonnier, par une ouverture faite à un mur de la prison où il est enfermé, n'a rien de fort extraordinaire et qui ne paraisse être l'effet d'une cause très naturelle. Mais, si l'on fait réflexion aux circonstances particulières qui ont précédé, accompagné et suivi la délivrance du P. Quesnel et aux personnes qui en ont été les instruments, on sera convaincu que ce n'est que par une protection singulière de Dieu que ce dessein a réussi et que c'est une espèce de miracle.

Il est nécessaire de donner une idée grossière de la situation de la chambre qui lui servait de prison. Elle fait partie d'un bâtiment de l'archevêché qui donne, d'un côté, sur la cour des écuries, et touche, de l'autre côté, à un cabaret voisin, mais de manière cependant que la chambre où était le P. Quesnel ne touche que par un petit coin au mur de l'écurie de ce cabaret, qui est mitoyen avec cette écurie et le bâtiment de l'archevêché,

La cour des écuries de l'archevêché, à cause d'une espèce de boyau qui en fait partie, n'est séparée de celle du cabaret que par un mur qui n'est pas fort haut, et elle a une porte de derrière qui donne sur la rue des Augustins. Le cabaret, qui fait le coin de cette rue, a deux portes : l'une, qui est la petite, donne sur cette même rue, et l'autre, qui est celle par laquelle on entre ordinairement, donne sur la place ou sur la rue de la Monnaie. Enfin la chambre du prisonnier a trois fenêtres. La première regarde sur l'hôtel de la Monnaie, et elle fut condamnée dans la crainte qu'on eut qu'il ne reçût par là des lettres ; la deuxième regarde sur la cour des écuries, et la troisième, qui est immédiatement au-dessus d'un bâtiment plus bas, regarde la rue des Augustins.

On crut, d'abord, que le moyen le plus facile pour délivrer le prisonnier était de le faire sortir par la fenêtre qui donne sur la petite cour des écuries de l'archevêché, dont les barreaux, n'étant point croisés, étaient plus faciles à ôter, au lieu qu'il y en avait de croisés à celle du toit à laquelle, sans cet obstacle, il eût été plus aisé d'aborder. Mais il fallut tourner ses vues d'un autre côté, et M. R***, fort zélé pour nos prisonniers, s'étant fait instruire par le messager et par une autre personne de la situation de la prison, se déguisa et alla dans le cabaret comme pour boire de la bière. On voyait, de la cour du cabaret, le haut de la fenêtre, qui est au-dessus du toit, et par laquelle le P. Quesnel recevait nos lettres.

M. R*** la remarqua et, étant entré dans l'écurie du cabaret, il jugea, ce qui était vrai en partie, que le mur en était mitoyen avec la prison et qu'en y faisant un trou on pourrait sauver le prisonnier. Il me fit part de sa découverte et m'engagea à aller avec lui dans ce cabaret boire une bouteille de vin et voir la disposition des choses. J'y allai donc avec lui sur les sept heures et demie du soir, et, après avoir considéré ensemble,

pendant près d'une heure, la situation de la prison et des bâtiments voisins, nous conclûmes que si l'on pouvait engager le cabaretier à entrer dans notre dessein, ou du moins à faire l'aveugle et à nous le laisser exécuter, il ne serait pas difficile de délivrer notre prisonnier, soit en perçant le mur mitoyen de l'écurie, soit en entrant par le cabaret, avec une échelle, dans la cour des écuries de l'archevêché et appliquant une autre échelle à une des fenêtres de la prison, au cas que l'on en pût ôter ou forcer un barreau.

Cependant le cabaretier s'était aperçu que nous considérions avec attention l'endroit où le P. Quesnel était détenu, car il savait qu'il y avait là un prêtre en prison. Il observa nos démarches et ne put même s'empêcher de dire en flamand : « Ce prêtre, que vient-il faire ici? » Ce qui fut entendu de ce bon ecclésiastique, qui sait parfaitement le flamand. Nous nous retirâmes; mais nous ne laissâmes pas de communiquer notre dessein à des gens sages et affectionnés qui l'approuvèrent. Je le communiquai au frère du P. Quesnel, qui souhaitait avec ardeur et avec beaucoup d'impatience la délivrance de son frère.

M. F*** promit d'engager une personne qui devait avoir beaucoup de crédit sur le cabaretier à agir auprès de lui. Cette personne fit venir chez elle la femme du cabaretier, qui parut assez disposée à faire ce que nous demandions. On nous en avertit, et je ne manquai pas de me trouver à un rendez-vous qu'on me donna chez cette personne. On y appela le cabaretier, à qui j'offris quinze louis d'or, car on m'avait dit que cela suffisait. Il demanda du temps pour y penser et promit de revenir à neuf heures du soir; mais il nous manqua de parole, ce qui nous donna de l'inquiétude. Mais, cinq ou six jours après, on m'assura qu'il nous garderait le secret, quoiqu'il fût déterminé à ne pas écouter nos propositions.

Le frère du P. Quesnel envoya un comte de Salazar arrêter une chambre et se placer dans le cabaret, où il fournissait à sa dépense aussi bien qu'à celle d'un marquis d'Aremberg. Il est nécessaire de dire ici quels étaient ce marquis d'Aremberg et ce comte de Salazar. Le frère du P. Quesnel avait secouru, il y a plusieurs années, le marquis qu'il avait trouvé à Paris dans la dernière misère. Il le trouva dans un galetas, n'ayant qu'une paillasse, avec une femme bien faite et dans la dernière désolation, et deux enfants, un garçon et une fille, presque nus. Ce marquis ayant pris la résolution d'aller à Bruxelles, il lui donna une lettre pour le P. Quesnel, qui ne jugea pas à propos de le voir, mais ne laissa pas de le faire assister. Ce marquis se parait extrêmement de sa noblesse et se disait de l'illustre maison d'Aremberg. Le P. Quesnel m'a lui-même avoué qu'il doutait fort qu'il fût de cette famille. Ce marquis, vrai ou faux, vint nous rendre visite deux ou trois jours après notre arrivée, à neuf heures du soir, dans le temps que nous faisions transporter les livres du P. Quesnel. Comme il était borgne et qu'il ne voyait pas trop clair du seul œil qui lui restait, il se faisait accompagner par M. de Salazar, son intime ami. Ce comte était un jeune homme de vingt-deux ans, grand, bien fait, d'une taille fine, et qui avait l'air de qualité. Il prétendait sortir, en effet, d'une maison qui n'était pas moins illustre que celle du marquis d'Aremberg. Quoi qu'il en soit, c'est à lui que le P. Quesnel, après Dieu, est redevable de sa liberté.

Le marquis avait parlé à un maçon habile et l'avait engagé à lui enseigner la manière dont on pourrait percer un mur et y faire un trou capable de passer un homme. Cet ouvrier lui avait dit, avec beaucoup de peine, qu'il fallait faire un vilebrequin, d'une certaine forme et d'une certaine grandeur, et qu'avec cet instrument il fallait faire cinq trous en rond, et, avec un autre instrument qu'il lui indiqua, rompre ce qui se trouvait entre les trous,

et que, par ce moyen, le trou se trouverait tout d'un coup fait.

Le dimanche 9 septembre, le lendemain du départ du frère du P. Quesnel, ils nous amenèrent un officier irlandais dont ils avaient parlé, et qu'on nous a dit être un artisan de Bruxelles qui est présentement arrêté. C'était un homme fort et d'une bonne taille, et, par cet endroit, très propre à servir de second à M. de Salazar. Le marquis vint parler à M. de Brigode et lui demanda si l'argent était prêt, et il l'assura qu'ils travailleraient sans faute la nuit du lundi au mardi, le cabaretier étant heureusement tombé malade, ce qui faciliterait extrêmement l'exécution du dessein.

M. de Brigode lui dit que pour l'argent il ne devait point en être en peine et qu'il lui répondrait que, dès que la chose serait faite, je lui compterais les 400 florins ou les 500 qui leur avaient été promis. Cependant nous appréhendions que ces gens-là ne fissent quelque imprudence qui nous jetterait dans l'embarras et ferait resserrer plus étroitement notre prisonnier. On lui offrit deux louis d'or, s'il voulait nous rendre notre parole et abandonner l'entreprise. Il répondit que l'affaire était trop avancée. J'avoue que le refus qu'un homme si avide d'argent, et qui en avait tant de besoin, fit de deux louis d'or, me fit croire, aussi bien qu'à M. de Brigode, que le dessein pourrait réussir.

En effet, la nuit du mardi au mercredi, M. de Salazar et le prétendu officier irlandais, éclairés par une lanterne sourde, commencèrent, après minuit, à percer le mur mitoyen avec le vilebrequin qu'ils avaient fait faire. Le P. Quesnel s'était éveillé, peu de temps avant qu'ils commençassent à travailler, et il commençait alors des prières qu'il fait pendant la nuit. Il comprit aussitôt d'où venait le bruit qu'il entendait, parce qu'on lui en avait écrit quelque chose. Et comme le bruit causé par le vilebrequin était assez grand, surtout

pour le premier trou, parce que les travailleurs, ayant pris un peu trop à droite, percèrent dans l'épaisseur de l'autre muraille qui faisait le coin de la chambre, il se leva et alla couvrir d'une bonne couverture de laine la porte de la chambre où il y avait plusieurs ouvertures, et il appuya un matelas contre la muraille, dans l'endroit même où l'on faisait le trou, afin d'amortir le bruit aigre du vilebrequin, qui sans cela aurait éveillé les valets de M. le comte de Soye et de M. l'archevêque, qui couchaient dans une chambre qui n'était séparée de la sienne que par un petit corridor, et dont la porte était vis-à-vis de celle de sa prison.

Nos travailleurs eurent beaucoup de peine à faire le premier trou, et ils n'en vinrent à bout qu'en biaisant un peu; mais, aussitôt qu'il fut fait, le P. Quesnel leur parla et leur dit de tourner un peu sur la gauche. Ils continuèrent donc à faire les quatre autres trous; mais, au milieu de la besogne, un des valets qui étaient dans la chambre voisine se leva, et le P. Quesnel, qui était fort attentif auprès de la porte, vint, au premier bruit qu'il entendit, avertir nos ouvriers de cesser, de sorte qu'ils restèrent environ trois quarts d'heure sans rien faire, pour laisser au valet le temps de se rendormir. Cela recula l'ouvrage, et il était plus de quatre heures lorsque les cinq trous furent achevés, et il y avait encore à travailler pour une grosse heure et demie ou environ, en sorte qu'ils demandèrent au P. Quesnel s'il pourrait cacher les trous et s'il n'était pas à propos de remettre à la nuit suivante ce qu'il y avait à faire. Le P. Quesnel leur répondit que les cinq trous se trouvaient justement derrière son lit et qu'ils étaient cachés naturellement par les rideaux qu'il s'était faits avec son manteau, que d'ailleurs on n'avait jamais visité sa chambre, qu'ainsi il était assuré qu'on ne découvrirait rien.

Je n'avais presque pas dormi cette nuit-là, attendant avec impatience le moment qu'on viendrait m'appeler.

Quand le jour fut venu, nous fûmes fort inquiets, M. de Brigode et moi, de ne point recevoir de nouvelles de nos gens. Le marquis vint sur les sept heures nous voir, et, comme M. de Brigode lui témoignait qu'il était surpris de ce que ses gens n'avaient pas exécuté leur projet comme ils l'avaient promis, il témoigna lui-même n'en être pas moins surpris que nous, et il ajouta qu'il allait dans le moment chercher M. de Salazar, et il demanda une pièce de trente sols, qu'on voulut bien lui donner.

Il revint une heure après, avec M. de Salazar, qui raconta à M. de Brigode ce qui s'était passé pendant la nuit. Il finit par lui demander trois pièces de trente sols. M. de Brigode vint me raconter toute cette histoire, qu'il regardait comme fabuleuse aussi bien que moi.

Il n'y avait que deux jours que le P. Quesnel avait reçu une de mes lettres, et je ne doutais point qu'il ne tînt la réponse toute prête, qu'il aurait sans doute remise à M. de Salazar, disions-nous, s'il avait fait cinq trous, comme il le prétendait. En effet la réponse du P. Quesnel était toute prête, et il me l'a remise après sa sortie; mais il n'eut pas la présence d'esprit de la donner à M. de Salazar, ce qui nous aurait assurés de la vérité de ce qu'il nous disait et nous aurait fait prendre par avance des mesures et préparer des voitures, pour sortir de Bruxelles, le lendemain matin, aux portes ouvertes. Mais cet oubli du P. Quesnel fut un effet de la Providence; car il n'aurait pu, selon toutes les apparences, échapper aux diligences qu'on fit pour le reprendre, en envoyant des gens de toutes parts pour le chercher.

En un mot, M. de Brigode, las aussi bien que moi de ces messieurs, au lieu des trois pièces de trente sols qu'ils demandaient, alla leur en offrir une, en disant que c'était la dernière qu'ils devaient attendre.

Nous étions si persuadés, M. de Brigode et moi, qu'on

venait de nous faire une histoire fabuleuse, et nous nous flattions si peu du succès que, le soir, je me couchai à mon ordinaire, au lieu que, les deux nuits précédentes, je m'étais couché tout habillé.

C'était la nuit du mercredi au jeudi, du 12 au 13 septembre, que nos ouvriers allèrent achever leur ouvrage. Ils commencèrent à travailler de fort bonne heure, car il n'était pas encore onze heures qu'ils étaient déjà au travail. Ils eurent achevé, à une heure après minuit. Le P. Quesnel passait sa tête par le trou; mais il n'y pouvait pas passer les épaules, de sorte qu'ils l'élargirent encore un peu avec leurs instruments, et ils obligèrent le P. Quesnel à se mettre en chemise et en caleçon. Il fit d'abord passer par le trou ses habits, son bréviaire et quelques autres hardes, et enfin il y passa lui-même la tête et les épaules, et il fut tiré par M. de Salazar et son compagnon, qui l'habillèrent, et celui-là le porta sur ses épaules jusqu'à la porte de l'écurie, parce que la descente était très difficile. Et, ayant enlevé avec des instruments la serrure de la petite porte du cabaret, ils conduisirent le P. Quesnel au cabaret voisin, où le marquis et un notaire qui était de la partie étaient couchés. On les fit lever et on paya le cabaretier, qui regardait fort attentivement le P. Quesnel, qui était habillé comme un Hollandais, ayant été arrêté avec un habit qu'il s'était fait faire en Hollande.

De ce cabaret ils le conduisirent chez M. le curé de Sainte-Catherine, qui était à la campagne. On leur ouvrit les portes, et aussitôt on envoya le valet de M. le curé pour m'appeler. J'étais éveillé lorsqu'il arriva, et je songeais au P. Quesnel. D'abord que j'entendis sonner la clochette, je courus à la porte, et j'y appris l'heureuse nouvelle qu'on venait m'annoncer. Je m'habillai à la hâte, et je suivis le valet, sans attendre M. de Brigode qui voulait venir mal à propos avec moi; mais on ne sait pas trop bien ce que l'on

fait dans les premiers transports d'une si grande joie.

Il était environ trois heures du matin lorsque j'arrivai chez le pasteur. J'y trouvai cinq personnes qui buvaient de la bière : le marquis, le comte, l'Irlandais, le notaire et un autre qui, apparemment, avait fourni l'instrument pour enlever la serrure de la porte. Je comptai les quatre cents florins en or au marquis d'Aremberg, qui me parut fort content, aussi bien que le comte, et je leur fis bien des excuses de ce qui pouvait leur avoir fait de la peine dans le procédé que j'avais tenu avec eux.

Quand ils furent sortis, nous nous retirâmes aussi, un moment après, chez un bourgeois fort honnête homme, qui nous reçut avec beaucoup de joie.

Pendant dix-neuf jours que nous restâmes encore à Bruxelles, nous fûmes obligés de changer jusqu'à cinq fois de maison. Notre première retraite fut chez le bourgeois chez qui on nous conduisit, au sortir de la maison du pasteur. Après nous avoir salués, il se retira par honnêteté, pour laisser reposer le P. Quesnel, qui en avait un extrême besoin. Il me pria auparavant de réciter avec lui le psaume 117. Après quoi il demeura couché deux heures dans le lit qui était dans la chambre. Il ne put pas cependant dormir; mais il m'avoua que cela lui avait fait beaucoup de bien, parce que, depuis le moment qu'il avait entendu, pour la première fois, travailler nos ouvriers jusqu'à sa sortie, il avait ressenti un mouvement extraordinaire dans son sang.

Le bon ecclésiastique, nous étant venu rendre visite, jugea à propos que nous délogeassions, pour aller chez une bonne veuve qui avait des filles dévotes qu'il avait prévenues, et qui avaient témoigné que nous leur ferions plaisir. Ce fut là notre seconde retraite. Nous sortîmes de la première sur les dix heures du soir. On fit prendre au P. Quesnel un habit de prêtre, et je res-

tai avec mes habits ordinaires. Notre marche était favorisée par un temps pluvieux et sombre, qui empêchait de discerner les gens. Le bon ecclésiastique marchait devant, le P. Quesnel le suivait, et je marchais le dernier. Nous passâmes sur le quai, ou, comme l'on dit à Bruxelles, sur le rivage de Sainte-Catherine, et il y a apparence que l'on avait posté sur le coin un homme qui tapait des pieds en terre, lorsqu'il entendait passer quelqu'un, comme s'il eût voulu courir après, dans le dessein apparemment de courir effectivement après ceux qu'il aurait vu prendre la fuite. Mais, sans nous effrayer, nous marchâmes toujours assez lentement, et heureusement nous ne rencontrâmes personne sur notre route. Enfin nous arrivâmes chez ces bonnes filles, qui prirent beaucoup de soin de nous et qui nous témoignèrent, jusqu'à la fin, beaucoup d'affection et de bonté. Nous y restâmes jusqu'au 20 de septembre, qu'il fallut déloger pour la seconde fois.

Les circonstances de cette troisième retraite sont assez singulières. On nous écrivit le 20, après dîner, un billet dont le caractère ne nous était pas inconnu, où l'on nous marquait de nous tenir prêts à faire ce qu'on nous manderait par un autre billet que nous recevrions et auquel nous pourrions ajouter foi. Nous reçûmes ce second billet sur les huit heures du soir. On nous y marquait de nous déguiser en femmes. Un tel déguisement fit un peu de peine au P. Quesnel; mais il fallut obéir. Ces bonnes filles nous aidèrent à attacher une jupe sur nos habits et nous accommodèrent la faille, qui est une espèce de voile qui est en usage en ce pays-là et qui est fort commode pour se déguiser, car il couvre toute la tête et descend jusqu'à la ceinture, et on peut, avec la faille, se couvrir presque tout le visage. Nous avions besoin d'un semblable habillement, car il y avait quinze jours qu'on n'avait fait la barbe au P. Quesnel, et il y en avait plus de huit qu'on ne

me l'avait faite. Nous sortîmes en cet équipage, le P. Quesnel portant sous son bras et sous sa faille un petit paquet de linge, et nous allâmes au cimetière de la paroisse de Sainte-Catherine. Nous nous y mîmes à genoux devant une petite chapelle qui est à gauche en entrant. Il vint, un moment après, une femme, habillée de la même manière que nous, se mettre à genoux auprès de nous, qui nous dit, suivant le mot du guet qu'on nous avait donné : « Etes-vous Catherine ? » Nous répondîmes que oui, et, sans plus parler, nous la suivîmes.

Nous arrivâmes chez un bon bourgeois dont la femme nous prenait, au commencement, pour des duellistes qui se cachaient pour éviter de tomber entre les mains de la justice.

Le 27 septembre au soir, M. l'archevêque fit investir par des soldats la maison du pasteur de Sainte-Catherine, quoiqu'il n'eût aucune part à la délivrance du P. Quesnel. Le curé était averti, et il s'était mis en lieu de sûreté, aussi bien que son valet et sa servante, qui avaient reçu le P. Quesnel. Il n'y avait que M. Verschuren dans la maison curiale, qui fut emmené prisonnier à l'archevêché.

La prise de ce vicaire et la fuite du curé et de ses domestiques ayant fait beaucoup de bruit dans la ville, notre hôte eut peur et pria celui qui nous avait mis chez lui de nous chercher un autre asile. Nous délogeâmes donc une troisième fois, pour aller chez une fille dévote, pénitente de M. le pasteur. On mit encore la jupe et la faille au P. Quesnel qui marchait à côté de la servante, et on me prêta un long manteau qui me déguisait extrêmement la personne. La personne chez qui nous allions vit bien que j'étais un des deux qui se cachaient ; mais elle me demanda où était mon compagnon, qui était présent avec sa faille et qui, ayant cette fois-ci la barbe faite, était pris pour une vieille

servante, tant il était déguisé dans cet équipage. Cela nous fit un peu rire. Cependant les recherches continuaient, et, comme tout le monde était intimidé, nous fûmes obligés de déloger pour la quatrième fois et de chercher un cinquième asile, dès le lundi suivant, premier jour d'octobre.

Nous sortîmes de chez cette fille à huit heures du soir; nous avions chacun un long manteau dont nous nous couvrions le visage. Nous arrivâmes à bon port, dans la maison qu'on nous avait désignée, et nous envoyâmes prendre, ce même soir, deux passeports des États généraux, afin de partir le lendemain et de n'être pas davantage à charge aux amis du P. Quesnel.

Toutes choses étant préparées pour notre départ, le mardi 2 octobre, on nous prêta des habits pour nous déguiser. On donna au P. Quesnel un habit gris de fer, doublé de rouge avec des boutons de vermeil, et je lui prêtai une de mes perruques nouées. En cet état, nous sortîmes de Bruxelles, sur les cinq heures et demie du matin.

Je pris le devant, à pied, avec le fils de M*** qui nous prêtait sa calèche. Etant sortis par la porte de Louvain, nous cotoyâmes les fossés pour aller prendre le chemin de Namur. Le P. Quesnel nous suivit en calèche, avec M. V***. Nous passâmes tous devant la guérite de bois qui est au-delà de la porte, sans y trouver de sentinelles et sans rencontrer personne dans le reste du chemin, Nous étions en suspens si nous continuerions notre route de ce côté-là ou si nous prendrions le chemin de France. Enfin le Père se souvint qu'il avait un ami à Namur et pourrait avoir par son moyen un passeport de son Altesse électorale de Cologne. Nous nous déterminâmes à prendre ce parti, et le lendemain, 3 octobre, nous partîmes de grand matin, et nous arrivâmes à Namur sur les neuf heures. Quand nous fûmes à la porte, on vint pour nous demander d'où nous venions

et pour écrire nos noms. Notre conducteur répondit que nous venions de Vavres, où il avait une maison de campagne, et que nous ne ferions que dîner dans la ville, et nous l'avions effectivement résolu ainsi. Sur cela on nous laissa passer, sans écrire nos noms et sans nous mener à M. le gouverneur, comme cela s'observe dans les villes frontières de cette importance. Quand nous eûmes mis pied à terre, je laissai le P. Quesnel dans le cabaret, où il se fit raser, et j'allai rendre ma lettre à M***, qui fut fort surpris d'apprendre que le P. Quesnel, qu'il croyait à Liège depuis plusieurs jours, fût encore à Namur. Il me parla avec beaucoup de bonté et d'ouverture ; il me fit espérer un passeport de M. le gouverneur, qui était fort son ami et qu'il devait voir ce jour-là.

En effet, après de nombreuses allées et venues, les passeports sont délivrés; les fugitifs gagnent Huy, où ils craignent un moment d'être retenus, et de là :

Nous partîmes le samedi 13 octobre, à dix heures du matin, sur un petit bateau, et nous arrivâmes heureusement, à trois heures après midi, à Liège, où l'on attendait le P. Quesnel avec impatience, et où les amis nous reçurent avec beaucoup de bonté et d'affection.

Quesnel à M. le chancelier de Pontchartrain

Octobre 1703.

MONSEIGNEUR,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Grandeur la lettre que je prends la liberté d'écrire au roi, pour supplier très humblement Sa Majesté de donner un moment d'audience à un des moindres, mais des plus fidèles de ses sujets, calomnié auprès d'Elle de la manière du monde la plus cruelle et la plus injuste. Je suis assuré,

Monseigneur, que ce grand prince, qui a tant d'amour pour la justice, la rendrait tout entière à mon innocence, si je pouvais espérer de la faire connaître à Sa Majesté. Mais, Monseigneur, comment l'espérer? Mes ennemis sont si puissants et répandent tellement la terreur partout que personne n'ose ouvrir la bouche en faveur de ceux qu'ils ont entrepris de perdre. Ils sont seuls écoutés, et il leur est permis de tout dire sans rien prouver. Quelle innocence peut échapper à la calomnie, dans une condition si inégale? Il n'y a donc qu'à souffrir et à gémir. Cependant, blessé dans la partie de mon cœur la plus sensible, je n'ai pu lui refuser la consolation de protester, aux pieds de mon roi, qu'il n'y a rien qui ne soit faux à tout ce que mes ennemis publient que j'ai écrit de contraire au profond respect dû à sa personne sacrée et à celle du roi catholique, son petit-fils. Pour être pleinement justifié sur ce sujet, je n'aurais qu'une chose à désirer, qui est que Sa Majesté eût la bonté d'obliger mes accusateurs à exposer leurs preuves à la lumière de celui qu'elle a fait le premier ministre de sa justice et le chef de tous ses conseils. Vous l'êtes, Monseigneur, par un choix qui fait autant l'éloge du roi que le vôtre et qui est un témoignage éclatant de votre zèle pour sa gloire, éprouvé dans les temps les plus difficiles, comme il est une preuve glorieuse de la confiance de Sa Majesté en votre sagesse.

Quesnel au roi

(L'original a été envoyé au ministre pour être présenté au roi.)

Octobre 1703.

Sire,

La respectueuse crainte dont les personnes du premier rang sont frappées à la vue du trône que Votre

Majesté a rendu si glorieux et si redoutable m'aurait empêché, étant si peu de chose, de prendre la liberté d'en approcher ; mais les accusations énormes que mes ennemis ont eu la confiance d'y porter contre moi m'ont persuadé qu'une autre sorte de respect m'imposait l'heureuse nécessité d'y venir rendre compte de ma conduite à Votre Majesté. Car, puisque mes accusateurs, non contents de me noircir partout ailleurs comme un sujet injurieux à son prince, osent même porter leurs calomnies jusqu'à ses oreilles et me faire passer dans son esprit pour un Français dénaturé, opposé à vos intérêts, Sire, et (ce que je ne puis écrire sans horreur) ennemi de votre personne sacrée, c'est un devoir indispensable de me jeter à vos pieds, avec le plus profond respect et, en même temps, avec une affliction de cœur que je ne puis exprimer, pour supplier, Sire, votre extrême bonté de m'accorder quelques-uns de ces moments dont l'emploi a toujours fait le bonheur de vos peuples, la terreur de vos ennemis et l'admiration de toute l'Europe.

Pour ne pas abuser d'un temps si précieux, je réduis en trois mots la justification de mon innocence.

Premièrement, je proteste à Votre Majesté, avec toute la sincérité que je dois à mon souverain, que je n'ai jamais rien dit, rien écrit, ni rien fait de contraire au respect que je dois avoir et que j'aurai toute ma vie pour Votre Majesté.

Secondement, je suis si assuré de mon innocence sur ce sujet que j'ai défié mes accusateurs, qui ont entre leurs mains tous mes papiers, d'y rien trouver de contraire à ces devoirs que j'ai toujours crus d'une obligation indispensable, comme faisant partie de la religion et de la piété chrétienne. Et, s'ils osent produire quelque chose qui y soit opposé, je n'hésite point, Sire, d'assurer Votre Majesté ou qu'il n'est point de moi, ou qu'ils l'ont falsifié par des interpré-

tations malignes et calomnieuses, et entièrement contraires à mon intention et à mes pensées. Enfin, si Votre Majesté, Sire, daigne vouloir bien être informée de mes sentiments et de mes véritables dispositions pour votre personne sacrée, je la supplie très humblement de se faire rendre compte de ce que j'ai écrit des devoirs essentiels des sujets envers leurs souverains dans les *Réflexions chrétiennes sur le Nouveau Testament*, publiées avec l'approbation de M. le cardinal de Noailles, mon archevêque. J'y ai exprimé, Sire, mes plus sincères sentiments et les dispositions les plus naturelles de mon cœur envers Votre Majesté, en expliquant ce qu'ont enseigné sur ces devoirs les princes des apôtres dans leurs épîtres.

Et lorsque, dans cet ouvrage, je me suis efforcé d'inspirer aux sujets de Votre Majesté les sentiments les plus vifs d'une vénération et d'une fidélité inviolables, et de les y faire entrer par les motifs de la religion, qui sont les liens les plus forts de la fidélité des peuples envers leurs souverains, je n'ai fait que peindre sur le papier ce qui a toujours été écrit dans le fond de mon âme, de manière à n'en pouvoir jamais être effacé.

Si j'en étais, Sire, demeuré là, peut-être que mes ennemis me l'auraient pardonné ; mais, parce que j'ai défendu contre eux et contre leurs émissaires la souveraineté des rois et ses droits inaliénables, parce que j'ai exposé à la lumière du soleil les maximes de leur école, contraires à l'indépendance de votre couronne, Sire, de toute autre puissance mortelle, à la fidélité inviolable de vos sujets et à la sûreté même de votre personne sacrée, ils ont voulu se venger par cette froide récrimination, qu'ils ne sauraient appuyer de la moindre preuve tirée de mes écrits, qui soient vraiment de moi ou écrits de ma main.

J'ai la confiance d'assurer, Sire, Votre Majesté que ceux de mes amis avec qui j'ai plus de commerce, et

particulièrement le sieur Vuillart, arrêté par vos ordres, sont aussi innocents que moi, quelques bruits vagues que nos accusateurs affectent de répandre dans le monde contre lui. Je connais, Sire, son cœur et la vénération qu'il a toujours eue pour Votre Majesté, et je suis certain qu'on en trouverait des marques éclatantes dans les lettres qu'il m'a écrites, si ceux qui s'en sont rendus les maîtres à Bruxelles, aussi bien que de mes papiers, sans aucune formalité de justice, n'avaient eu grand soin de supprimer sans conscience tout ce qu'ils y ont trouvé qui nous était avantageux et propre à faire connaître la passion que nous avons toujours eue, lui et moi, pour ce qui est, Sire, de votre service et de votre gloire. Conduite de prêtres chrétiens bien contraire à celle d'un illustre païen, le grand Pompée, qui, étant maître des lettres de son ennemi, les fit jeter au feu sans en lire aucune, ne pouvant se résoudre à se donner une satisfaction qui aurait pu exciter de nouvelles passions dans son âme et de nouveaux troubles dans la république.

Il ne me reste plus, Sire, que de me jeter encore une fois aux pieds de Votre Majesté, pour la supplier très humblement de me pardonner la liberté que j'ai prise d'exposer mon innocence calomniée à la lumière de votre sagesse et de votre justice. Je serais indigne de vivre si j'avais le cœur assez mal fait pour souffrir avec indifférence qu'on m'accuse d'avoir péché contre les devoirs et les sentiments que ma naissance, mon christianisme et mon sacerdoce me doivent inspirer et m'inspirent effectivement pour mon roi. Ils ne finiront, Sire, qu'avec ma vie. Profondément gravés dans mon cœur, ils m'accompagneront partout; ils me font en quelque façon retrouver ma patrie dans les pays étrangers; ils sont entrés avec moi dans ma prison de Bruxelles, d'où il a plu à Dieu de me faire sortir par une disposition toute particulière de sa providence.

Mais surtout, Sire, ils montent toujours avec moi au saint autel et m'y font offrir à Dieu, avec le sacrifice de son Fils, celui de mes prières et de mes vœux les plus ardents pour la conservation et la prospérité de votre sacrée personne, de celle de Monseigneur et de toute votre royale et glorieuse famille. Je supplie très humblement Votre Majesté, Sire, de me permettre de l'assurer que, quelque part que la violence de mes ennemis me force de me retirer, j'y porterai avec moi ces sentiments ; je ferai sans cesse les mêmes vœux partout, et je me ferai gloire partout d'être, Sire, de Votre Majesté, le très obéissant, très fidèle et très zélé sujet et serviteur.

PASQUIER QUESNEL,
Prêtre de l'Oratoire de Jésus.

Quesnel à la marquise de Dampierre[1]

Décembre 1703.

Je ne sais, Madame, duquel des deux je dois vous faire excuse, ou de ce que je me donne l'honneur de vous écrire, ou de ce que j'ai été sans le faire depuis la guérison de ma grande maladie[2]; car celle-ci a été de telle nature que, n'ayant plus aucun ressentiment de ce mal contagieux, mes lettres en conservent encore le mauvais air et peuvent en infecter ceux qui les reçoivent.

Quel moyen, cependant, de ne vous pas faire voir quelques lignes de mon écriture, pour vous assurer que je vis encore, et que, quelque violent qu'ait été mon mal, je m'y suis toujours souvenu de vous, et aussi que, quelque joie que je puisse avoir de me re-

1. Copie de la main de Mlle de Joncoux (Bibl. nat., ms. 19739).
2. Son emprisonnement.

trouver encore parmi les vivants, après avoir été comme enseveli avec les morts, elle ne me fait pas oublier ce que je dois à l'honneur que vous me faites, Madame, d'avoir pour moi une bonté singulière? Je me suis bien représenté quelle aura été votre affliction, quand vous apprîtes le mal dont je fus attaqué, et je me figure aussi le plaisir que vous a fait la nouvelle de ma guérison. L'un et l'autre vous aura fait faire pour moi des prières extraordinaires, et je ne puis attendre, n'en doutant pas, que vous m'en assuriez vous-même pour vous en remercier, comme je fais de tout mon cœur présentement. Je ne doute point, Madame, que Mme la baronne de Mouchy n'ait aussi senti pour moi une grande sollicitude, ayant toujours eu la bonté de prendre part à tout ce qui me regarde. Je vous supplie de vouloir bien vous charger de lui en témoigner ma reconnaissance, en l'assurant du nouveau respect que je me sens pour elle, depuis que je me trouve, comme un nouvel homme, transporté dans un nouveau monde. Je me sens aussi une obligation très grande de mener une vie toute nouvelle, pour me préparer à celle du siècle à venir, qui sera tout autrement nouvelle que celle que la grâce opère dans nos cœurs, durant les jours de notre mortalité. Mon Dieu ! à quoi les employons-nous, ces jours qui passent avec tant de rapidité, si nous n'y travaillons de toutes nos forces à nous rendre dignes de ce jour éternel qui n'a jamais commencé et ne finira jamais? Tout ce qu'il y a dans le monde de plus grand, et qui flatte davantage l'ambition des hommes, est si petit et si méprisable que, quand on y parviendrait sans peine, il ne mériterait pas que l'on pensât à l'acquérir et qu'on y employât un seul des moments qui nous sont donnés pour gagner l'éternité. L'état d'où je suis sorti par ma guérison était bien plus propre à m'y préparer que celui d'une pleine santé, et je crains bien que je ne regrette un jour l'avantage que j'y trouvais

pour mon salut, et que les faux avantages de mon état présent ne me paraissent une véritable perte.

La maladie, pareille à la mienne, dont plusieurs de mes amis se trouvent atteints[1], ne me permet pas de goûter le plaisir de la santé, et je ne me croirai point guéri que quand j'apprendrai qu'ils le sont eux-mêmes aussi bien que moi. Je voudrais pouvoir écrire à tous mes amis, qui ont pris tant de part à mes maux; mais je ne puis leur témoigner ma reconnaissance qu'en général.

Je vous souhaite, Madame, toutes sortes de bénédictions et à votre chère famille, pour laquelle je tremble au milieu de tant de tueries.

Quesnel à ***[2]

12 janvier 1704.

Pour ce qui est de la censure du provençal[3], voici ma pensée : C'est, premièrement, de faire imprimer, par forme de mémoire instructif ou de réflexions, les raisons et preuves de nullité et de surprise. Deuxièmement, de mettre à la tête une lettre adressée à son métropolitain, qui est l'archevêque d'Aix, pour lui dénoncer cette ordonnance, lui demander justice de son suffragant pour les vérités de l'Evangile qu'il a décriées comme erronées, et pour l'autorité de M. le cardinal qu'il a foulée aux pieds; pour l'auteur, afin qu'il l'oblige de déclarer ce qu'il a trouvé de mauvais dans les *Réflexions* ou, s'il désavoue l'ordonnance comme tirée de lui

1. Le P. Gerberon et M. Vuillart, emprisonnés.
2. Bibl. nat., ms. 19736.
3. Foresta de Colongue, évêque d'Apt, avait publié, le 15 octobre 1703, une ordonnance censurant le livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel. C'était, après le *Problème ecclésiastique*, la seconde attaque des jésuites contre cet ouvrage.

par surprise, de le déclarer publiquement[1]. Troisièmement, ma pensée serait d'en envoyer un exemplaire au métropolitain, avec une lettre de ma main et avec mon nom, pour qu'il ne dise pas qu'un évêque ne procède point à la réquisition d'un anonyme. La lettre serait, ou la même qui serait à la tête de la dénonciation ou du mémoire, ou une autre lettre courte qui marque seulement que celui qui dénonce est une personne réelle et qui a titre pour demander justice.

Peut-être que le métropolitain ne fera rien; mais le public sera toujours saisi de la cause et en jugera en sa manière. Et peut-être que, voyant le public informé de l'affaire et que M. le cardinal y a le principal intérêt, il écrira au moins à son suffragant pour lui conseiller, pour prévenir tout, de désavouer et rétracter son ordonnance. Peut-être qu'en même temps on donnerait à l'auteur quelque coup d'estramaçon; mais il faut s'attendre à tout.

Or il faudrait cependant s'informer, là où vous savez : 1° si on juge ce dessein à propos; 2° s'il y a lieu d'attendre quelque chose du juge; 3° s'il est en la ville de sa résidence ou à Paris; 4° si on approuve que l'auteur se nomme. Enfin s'informer de tout ce qui peut être utile à cette démarche.

On ne croit pas que l'éminent approbateur[2] le trouve mauvais, et, puisqu'il a dessein de soutenir le livre, il faut qu'il fasse quelque chose ou qu'il soit bien aise qu'un autre commence à remuer cette affaire. Mais il

1. Dans un *Mémoire touchant l'ordonnance de M. l'évêque d'Apt*, Quesnel fait remarquer que la dénonciation ne mentionne pas le nom des approbateurs du livre. « Peut-être lui a-t-on fait croire, ajoute-t-il, qu'il s'agissait du *Nouveau Testament de Trévoux*. » Et, dans la conclusion : « Il ne me reste qu'à souhaiter que M. d'Apt considère sérieusement, devant Dieu, quel parti il a à prendre à l'égard de M. l'archevêque de Paris, contre qui il a osé former une entreprise si publique et si scandaleuse. »

2. Le cardinal de Noailles.

semble que, s'il ne veut pas faire quelque éclat contre l'ordonnance, il ne pourrait au moins se dispenser de prendre occasion des deux libelles[1] pour, en les censurant et condamnant comme calomnieux, donner quelque coup indirectement contre l'ordonnance, en disant qu'il est étonnant qu'il se soit trouvé un évêque qui, etc., et même donner une nouvelle approbation du livre. S'il se plaignait qu'on ne l'aide point, on pourrait lui répondre qu'on ne l'a osé, de peur qu'il ne le trouvât mauvais par rapport à la personne odieuse ; mais qu'il peut s'assurer qu'avec le temps on justifiera le livre en détail et que l'on répondra en particulier à toutes les accusations.

Quesnel à Mlle de Joncoux[2]

Amsterdam, 1er mars 1704.

Votre lettre du 9 février vient de m'être rendue à midi. Aussitôt après le dîner, j'ai pris la plume pour vous répondre et pour faire une lettre plus courte, que voilà.

Je vous remercie des nouvelles de littérature. Elles ne touchent guère au cœur pendant qu'il est rempli de l'amertume que lui font sentir les maux de l'Eglise et l'état affligeant de nos amis. Le Dieu de toute consola-

1. *Le P. Quesnel séditieux* et *le P. Quesnel hérétique*, deux libelles parus en 1704 à Bruxelles et attribués, par les catalogues et par le P. Quesnel lui-même, au P. Lallemand, jésuite. Ils furent réimprimés en un seul volume, en 1707. Les *Réflexions morales* y sont regardées comme « l'ouvrage le plus séditieux qui fut jamais », et l'auteur, comme « un hérétique, également opiniâtre et insolent, renouvelant les erreurs de Luther ». Un des approbateurs du second de ces libelles, Martin, docteur de Louvain, dit que l'auteur de ce petit ouvrage « ne doit pas être compté parmi les chiens muets d'Isaïe ; car il a senti le loup, savoir l'hérésie jansénienne qui se cache dans le bois des *Réflexions morales* du P. Quesnel ».

2. Bibl. nat., ms. 19735.

tion nous donnera, s'il lui plaît, la consolation de son esprit, et soutiendra par sa force ceux qui sont sous le pressoir et qui ne sauraient dire comme leur chef adorable : *Torcular calcavi solus*, puisque ce Sauveur y est et travaille avec eux. C'est une chose édifiante de voir le P. Daniel défendre saint Augustin. Après cela, la médisance n'oserait plus l'accuser de lui en vouloir.

On me mandait, le 25 février, du diocèse de Cambrai, que ce prélat faisait imprimer actuellement quelque chose contre les augustins ou augustiniens. C'est peut-être un mandement dont on ne me disait rien. On ne m'a point encore fait tenir les journaux, etc., quoiqu'ils ne soient qu'à quatre ou cinq lieues d'ici. On vous aura peut-être régalé de la citation du P. Quesnel, faite par l'archevêque de Malines par un grand placard imprimé[1]. Je n'ai pas le loisir de vous en faire le détail. Je n'aurai nulle peine à envoyer une procuration sous seing privé pour la vente des rentes. Mais, comme je n'ai que la moitié, ne sera-ce point un trop grand embarras ? Il y faut penser. Je n'en vois pas trop la nécessité ; car, quand mes affaires m'appelleraient en pays ennemi, où je serai peut-être obligé d'aller me faire payer de quelques dettes, il n'y a point de défenses à ceux de mon pays de demeurer en pays avec lequel est la rupture. J'ai observé cela dans la déclaration de guerre d'autrefois.

1. Quesnel fut cité à comparaître personnellement, le 17 mars, par un décret affiché sur les murs et signifié à son dernier domicile. Le fugitif fit alors présenter un nouvel acte de récusation à l'archevêque de Malines, le 23 mars, par le notaire van der Elst, ce qui n'empêcha pas Humbert de Précipiano de le citer à nouveau, le 14 avril et le 9 juin.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

Amsterdam, 15 mars 1704.

Je ne suis pas étonné que, dans votre lettre du 4 de ce mois, vous n'ayez pas accusé la reception d'une seconde lettre courte, demandée par Votre Révérence. J'espère que depuis vous l'aurez reçue. Je ne suis jamais sans inquiétude sur ces sortes de lettres. Car il faut que tout cela passe par plusieurs mains, et il est difficile qu'en ce temps où nous sommes il ne se trouve des gens curieux, qui n'ont que faire de savoir les affaires des familles et qui toutefois sont fort empressés de les savoir.

Rien ne me déplairait plus que, s'il arrivait qu'au lieu d'aller où on les envoie, elles vinssent à courir les rues. C'est ce qui m'a empêché d'envoyer par une autre voie un second exemplaire original de cette lettre deuxième, de peur qu'il ne lui arrivât ce qui fit tant crier saint Jérôme contre saint Augustin, que la lettre qu'il lui avait écrite se voyait partout avant que lui-même l'eût vue.

Nous avons su, en ces quartiers, la citation du P. Quesnel par l'archevêque de Malines[2]. Vous en pou-

1. Bibl. nat., ms. 19735.

2. Le P. Quesnel était cité pour répondre sur les chefs suivants :

1° Sur sa sortie de l'Oratoire en 1678 ;

2° De ce qu'il a changé l'habit ecclésiastique en celui de laïque ;

3° Sur les troubles qu'il a excités parmi les prêtres de Hollande ;

4° Sur ce qu'il a renouvelé la doctrine de Baïus et de Jansénius ;

5° Que les jansénistes avaient dessein de faire un nouvel ordre, qu'ils avaient des chiffres ;

6° Que son *Saint Léon* a été condamné à Rome ;

7° Sur les lettres injurieuses que ses amis lui ont écrites sur les rois de France et d'Espagne ;

8° Qu'il a loué et approuvé plusieurs ouvrages du P. Gerberon ;

9° Qu'il a revu plusieurs ouvrages de M. Arnauld ;

10° Qu'il a furieusement invectivé contre ceux qui condamnaient les docteurs du fameux *Cas de Conscience*, etc., etc.

vez être mieux informés que moi, y ayant plus de commerce entre Paris et Bruxelles que je n'en ai avec l'un ni avec l'autre. Si je puis recouvrer une protestation qu'il a faite, à ce qu'on dit, je vous l'enverrai. On m'a envoyé, il y a peu de jours, sa lettre à M. le vicaire général de Malines. On dit qu'elle est un peu âpre; mais on dit aussi que ce personnage ne mérite guère d'être ménagé. J'ai parcouru une certaine histoire où je trouve sans comparaison plus d'aigreur que dans cette lettre[1], et néanmoins c'est entre des personnes d'un caractère bien plus relevé. Je n'aime point, non plus que vous, ces styles durs, quoique saint Paul ait dit : *Quos increpa dure.*

J'aime une manière d'écrire noble, modérée et sans rien outrer; mais tout le monde n'est pas capable de donner cet air de noblesse et de dignité à ses écrits. Je ne doute pas que celui qu'on a cité ne réponde et ne soutienne par un écrit la protestation qu'il a faite contre le juge qui veut se mêler de ses affaires[2]; mais, pour vous dire le vrai, je n'attends rien de grand de ce petit homme. Notre bon archevêque a été si applaudi de son décret, où il a inséré en latin l'ordonnance française de M. de Chartres, qu'on dit que son voisin l'évêque de Liège en veut faire autant.

Quesnel à Mlle de Joncoux[3]

Amsterdam, 27 avril 1704.

Le pauvre P. Quesnel est tympanisé à double carillon, dans des placards publiés et à Bruxelles et à Liège ;

1. Quesnel fait allusion à la querelle théologique entre Bossuet et Fénelon.
2. Il fit, en effet, paraître le *Motif de droit* (in-12, de 292 pages, 1704).
3. Bibl. nat., ms. 19735.

mais on dit qu'il n'en est pas fort alarmé. Ces diffamations, dit-il, me sont plus utiles et plus avantageuses que les louanges.

On recevra volontiers le cahier du bréviaire, qui a été oublié. Après cela, on le fera relier, comme vous le désirez, à la mode de ce pays, puisque vous avez cette fantaisie. On ne l'a pas pu jusqu'à présent; mais rien présentement ne l'empêche. Il faut excuser. Mais, s'il y a quelques offices nouveaux, il faut les envoyer avec le cahier.

Je salue et embrasse mes chers amis et mes chères amies. Je les ai tous très présents, et, si ma plume ne met pas leurs noms sur le papier, il y a une plume invisible qui les écrit sans cesse dans le cœur. Qu'ils prient bien Dieu pour moi, et qu'en le priant pour l'avenir, ils le remercient pour le passé et le présent! Car la divine bonté m'a fait beaucoup de grâces et m'a procuré partout des amis qui me confirment, de plus en plus, dans la croyance que notre cause est la cause de Dieu.

Adieu, mon très cher Monsieur, j'ai ouï dire que le P. Quesnel avait revu encore une fois ses *Réflexions* et qu'on lui a enlevé les quatre volumes, reliés en carton blanc, où il y avait des corrections et améliorations. Le prélat les devrait revendiquer; car ils lui étaient destinés.

Quesnel à ***[1]

Amsterdam, lundi de la Pentecôte, 12 mai 1704.

Le curé de Sainte-Catherine[2] a appelé au Saint-Siège d'un mandement de l'évêque de Liège, où il est pro-

1. Bibl. nat., ms. 19735.

2. Guillaume de Vandenesse, curé de Sainte-Catherine, écrit au pape, le 15 mars. Ses paroissiens en font autant, le 4 avril, pour récla-

clamé, avec le P. Quesnel et M. Ruth d'Ans, comme suspect d'hérésie. Il a joint à l'acte d'appel les deux suppliques présentées au pape, l'une en son nom et l'autre au nom de son clergé et de sa paroisse. On n'espère pas beaucoup de tout cela. Sa partie est trop puissante. On a traduit l'acte d'appel et les deux suppliques en français; mais je ne sache point qu'elles soient imprimées.

Le chevalier Del Pozzo [*le P. Quesnel*] a une bibliothèque que ses amis lui conseillent de vendre. C'est un meuble assez inutile à un cavalier qui est sur l'âge et qui n'est plus si ardent à l'étude que dans sa jeunesse. Il y a dans cette bibliothèque un beau recueil de livres de mathématique[1]; car vous savez qu'il est ingénieur. Il ne veut point que l'on vende ce recueil ni qu'on le sépare. Mais, outre ce recueil complet, il a un grand nombre de livres sur cette matière, qui peuvent être recherchés par d'autres pour rendre complets leurs recueils. C'est pourquoi il désire qu'on ait grand soin d'empêcher qu'ils ne se dissipent. Ils pourront beaucoup servir à un de mes amis qui est allé voyager, pour un dessein qu'il serait trop long de vous expliquer ici. Il faudrait en faire faire un catalogue bien circonstancié. On trouverait ailleurs, de côté et d'autre, de quoi en faire un recueil complet. Quant au reste des livres, il souhaiterait qu'on en fît aussi un catalogue, afin de marquer certains livres singuliers et qu'on ne recouvre pas aisément et de les garder pour de bons usages. Le temps ne paraît pas fort propre à vendre des livres avec avantage. Un temps de paix serait plus propre.

Je suis à ma campagne, fort éloigné, comme vous

mer du Saint-Siège leur pasteur. dont ils sont privés. Il ne rentra dans sa paroisse qu'en 1706; mais, à peine de retour, il fut suspendu de toutes les fonctions pastorales.

1. Il veut parler des ouvrages sur les questions religieuses du temps qui concernent son parti.

savez, de tout commerce. Je n'apprends rien que par votre moyen. Vous m'avez appris la mort de l'évêque de Meaux. C'était l'oracle du clergé de France, une bouche d'or. Et qui sera donc, dorénavant, l'écrivain épiscopal ? Car je n'en vois guère qui en fasse le métier parmi Nosseigneurs, sinon en forme de mandements contre le respectueux silence.

Mgr de Cambrai est bien capable de recueillir cette succession. Il y trouvera moins de concurrents que pour la charge de premier aumônier de Mme la duchesse de Bourgogne. J'ai parcouru son ordonnance. Il me paraît là tout autre que je ne l'avais cru. Il y parle fort clairement, et on aurait grand tort de le croire janséniste; il est aussi peu théologien et aussi peu philosophe que possible. Il me semble que son écrit est un sophisme, depuis le commencement jusqu'à la fin, et il est aussi outré sur l'autorité de l'Eglise que sur l'amour de Dieu[1]. Cependant cela ne laissera pas d'éblouir beaucoup de gens, qui seront bien aises qu'on leur fasse accroire qu'ils peuvent signer en bonne conscience.

Vous ne m'avez rien mandé de notre cher affligé[2], marque que vous n'en avez point de nouvelles. C'est une chose bien douloureuse que de voir souffrir ses amis; mais c'est une chose bien avantageuse et bien consolante de souffrir pour la cause de la vérité. Je dis de bon cœur pour lui ces paroles que l'Eglise nous met présentement dans la bouche : *Consolator optime, in labore requies, in æstu temperies, in fletu solatium.*

1. L'opinion fut unanime dans le parti sur cette ordonnance de Fénelon, soutenant l'infaillibilité. M. Ernest Ruth d'Ans écrit à Mlle de Joncoux, le 3 avril 1704 : « Bien m'en a pris qu'on ne me l'a point envoyée en carême. Cette lecture, avec le jeûne, m'aurait trop échauffé le sang. Malignité, ignorance, sophismes, médisances, jugements téméraires, hardiesse, nulle connaissance de la matière qu'il traite, c'est tout ce que j'ai rencontré dans cette instruction. » (Archives d'Amersfoort, *Lettres de M. Ernest Ruth d'Ans*, boîte 11.)

2. Probablement M. Vuillart, interné à la Bastille depuis le 3 octobre 1703, et qui devait y rester douze ans.

Je vous souhaite le bon jour, le bon cœur, le bon esprit, et je supplie l'auteur de toute bonté de vous en remplir de plus en plus. Je salue mes amis et mes amies, et je les supplie de prier Dieu pour moi.

Je suis étonné de ce que je n'apprends point que mes frères soient dans une parfaite santé. Si vous les voyez quelquefois, assurez-les de mon amitié et de la sollicitude où je suis à leur égard.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

9 juin 1704.

A-t-on vu à Paris le décret contre l'archevêque de Sébaste? Ce pauvre prélat sera accablé. Il a affaire à forte partie. On voit en ce pays un *Motif de droit* du P. Quesnel. Je ne sais pourquoi il a pris ce titre, qui est en usage en ce pays, mais qui ne sera pas peut-être entendu ailleurs. Les curieux de Paris n'en ont-ils point encore pu attraper? Il y a aussi une lettre au R. P. de La Chaise, qui est bien âpre. Chacun en fera son jugement, selon son goût et sa portée.

Jusqu'à présent j'ai eu, Dieu merci, assez de santé, quoique j'aie éprouvé bien de différentes sortes d'air. Les maladies de mes amis me font plus de peine que les miennes ne m'en feraient. Je salue avec bien du respect et de la tendresse ceux qui sont à portée de recevoir les marques de mon souvenir. Quand on aura de l'argent à m'envoyer, il sera le très bien venu. Je crois que mes dettes sont toutes payées. Je déménage, et je ne sais encore où je me placerai.

Je me recommande à vos prières et je suis tout à vous, mon très cher ami, très cordialement; car comment pourrait-on être autrement à un si bon petit cœur?

1. Bibl. nat., ms. 19735.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

Amsterdam, 1er septembre 1704.

Eh ! ma pauvre nièce, que je vous ai d'obligation du soin que vous prenez de ma famille et de mes affaires, pendant mon absence ! Ne vous lassez pas, je vous en prie ; car celles qui m'ont fait venir ici ne seront pas encore sitôt terminées. Je ne vous écris point autant que je le souhaiterais, parce que, nonobstant le rétablissement du commerce des lettres, je vois qu'il ne laisse pas de s'en perdre.

Ce P. Quesnel, dont vous dites que vous avez vu le *Motif*, fait courir en ce pays plusieurs lettres qui ne serviront pas à le raccommoder avec les Pères jésuites. Il devrait ne pas tant écrire et prier Dieu davantage, pour se préparer à partir pour l'autre monde. Aussi bien il n'y a guère d'apparence qu'il fasse jamais fortune en celui-ci, et il fera bien de ne songer à se dédommager que dans l'autre des pertes qu'il dit qu'il a faites.

J'ai ouï dire qu'Auxerre est donné à un M. de Quélus ou Kailus[2], et un autre évêché à un autre. Je crois que celui à qui on a adressé des lettres les a reçues, mais

1. Bibl. nat., ms. 19735.

2. M. de Caylus (1669-1754) était disciple de Bossuet et grand-vicaire du cardinal de Noailles, depuis 1700. Il fut, par la suite, appelant et réappelant de la bulle *Unigenitus*. Nous avons eu, entre les mains, un assez grand nombre de lettres inédites de cet évêque, qui se trouvent à Amersfoort (carton 13). M. de Caylus resta en correspondance assidue avec tous les hommes influents du parti et montra une inaltérable patience, durant ces longues luttes religieuses. « Ce qui augmente ma confiance, écrit-il à Colbert, évêque de Montpellier, est l'abandon presque universel où nous nous trouvons de la part des hommes. Dieu a ses moments. Je les attends en paix. » Nous le retrouverons plus tard, lorsque, dans un prochain ouvrage, nous aborderons les convulsions dont il sera un des ardents défenseurs.

qu'il fait la sourde oreille pour ne pas payer ses dettes; car, dans ce temps-ci, on est dur à la desserre. Pour la nouvelle assignation à donner à un autre codébiteur, on y pensera; mais il faut bien penser avant que de donner un exploit qui doit être suivi d'un procès. Je ne saurais dire des injures à M. Gueston[1]. Peut-il mieux faire que d'écouter son évêque et ses supérieurs? Une fermeté persévérante n'est pas de saison. Pour M. Du Pin, n'était-ce pas assez que M. de Paris défunt l'eût fait rétracter et condamner[2]?

Quesnel à Mlle de Joncoux[3]

Amsterdam, 3 octobre 1704.

C'est une chose bien fâcheuse d'avoir des procès. Celui-là me coûte déjà beaucoup, et je ne sais quand j'en verrai la fin. Ma partie dit bien du mal de moi. Je prie Dieu qu'il lui pardonne et qu'il me donne la patience. Par sa grâce, je me trouve fort tranquille sur tout cela. Il faut faire pénitence d'une manière ou d'une autre. Apparemment je ne trouverai jamais de bourreaux qui m'écorchent ou me déchirent le corps. Je n'ai pas le courage de me le déchirer moi-même, comme fait notre cousin le capucin. Il faut au moins que ma réputation soit déchirée. C'est ordinairement une idole à laquelle

1. Gueston, chanoine régulier de Saint-Victor, fut exilé à Valence, pour sa signature du *Cas de Conscience*, et se rétracta.

2. Il se rétracta de même, fut condamné encore et exilé à Châtellerault pour la signature du *Cas de Conscience*. L'abbé Legendre (*Mémoires*, livre IV) le peint comme « l'homme le plus odieux au pape et à la cour de Rome », quoique « ne faisant que piailler dans les assemblées ». Dangeau le cite en exemple de l'ingratitude de la cour, qui, « dans des temps de brouilleries avec Rome, se servit très avantageusement de sa plume, puis le laissa manger aux poux. Il fut réduit à imprimer pour vivre, se blasa de travail et d'eau-de-vie, qu'il prenait pour se ranimer et épargner d'autant sa nourriture ». (*Dangeau*, t. XVIII.)

3. Bibl. nat., ms. 19735.

nous sommes bien aises qu'on offre de l'encens à pleines mains. Nous en sommes nous-mêmes idolâtres, et nous ne songeons souvent qu'à embellir et à parer cette idole.

Vous savez peut-être qu'on travaille en France à une concordance des confessions de foi des diverses églises protestantes réformées. Il sera difficile de les accorder, et le concert n'en sera pas fort agréable; ce sera plutôt un charivari. Ce titre serait trop scandaleux : *Le charivari des confessions de foi protestantes*, et nos frères en Christ diraient qu'on se moque de la religion.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

Amsterdam, 31 octobre 1704.

J'ai reçu, ma très chère cousine, vos lettres du 21 et 23, et tout ce qu'il y avait d'échantillons pour les petites étoffes. On y travaille. M. Le Fort [*Nicolas Petitpied*][2] fera bien d'exécuter avant l'hiver le voyage qu'il a résolu de faire pour régler ses comptes avec son correspondant. Celui-ci est vieux, et, s'il venait à mourir, quel embarras ne lui laisserait-il point! On trouvera

1. Bibl. nat., ms. 19735.

2. Nicolas Petitpied, ayant signé le fameux *Cas de Conscience*, fut le seul des quarante qui, malgré les prières du cardinal de Noailles, ne consentit pas à se rétracter. Exclu de Sorbonne, exilé à Beaune en 1703 et menacé de plus grands périls pour sa liberté, il résolut de rejoindre le P. Quesnel en Hollande, non toutefois sans de pénibles luttes intérieures. Il écrit de Beaune, le 22 octobre : « Je suis dans un accablement extrême. Le bruit s'est répandu ici des extrémités où l'on veut me pousser. Toutes les personnes qui me veulent du bien se succèdent pour me parler, pour me presser et pour m'accabler de raisons très concluantes, si je consulte les sentiments naturels, mais très faibles, quand je les rappelle à ma conscience. Ma conscience même est pour moi un sujet de peines par les combats intérieurs que je ressens. Je suis alarmé de la crainte de me tromper; je me défie de moi-même, de de mes vues, de mes lumières; je m'effraie de me trouver seul. » (Archives d'Amersfoort, *Lettres de M. Petitpied*, boîte R.)

moyen de le loger commodément, et je voudrais qu'il fût déjà ici. Pour le passage, on ne croit pas qu'il y ait difficulté. Tous les jours les marchands vont et viennent avec de bons passeports. Son plus court est par Namur. On l'adressera à un marchand, et, quand on le mènera au gouverneur, il n'aura qu'à dire qu'il est des amis de ce marchand et qu'il va loger chez lui. Il faut qu'il ait, pour aller là, un passeport des Hollandais, dont les partis peuvent se trouver sur sa route; il ne le doit prendre que pour jusque-là. Il prendra en cette ville-là les mesures pour le reste. La voie de l'eau pour une personne de son âge sera plus commode. Les marchands sont ici habillés comme en France. Ainsi il ne lui faut point d'autre costume que celui que les marchands de France et lui-même ont coutume de porter.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

Amsterdam, 19 novembre 1704.

Je vous ai déjà mandé que Mlle Le Fort [*Petitpied*] sera la très bien venue. Je vous ai même marqué quelle route elle pouvait prendre et envoyé un billet pour Mlle Raimond[2], chez qui elle pourra se reposer et prendre des mesures pour aller plus avant. Si on savait son départ et sa route, on pourrait prier quelqu'un d'aller au-devant d'elle pour l'accompagner; car on comprend bien qu'une fille qui n'est pas accoutumée au voyage sera un peu embarrassée.

Mme Del Pozzo [*Quesnel*] a de quoi la loger commodé-

1. Bibl. nat., ms. 19735.

2. Mme Vaës, dame de Liège, chez laquelle Petitpied passa quelques jours avant de rejoindre le P. Quesnel. Elle était la veuve d'un conseiller du conseil souverain de Brabant et habitait, place Saint-Jean, chez un chanoine nommé Houssart. Etant infirme, elle passait la plus grande partie de l'année sans sortir.

ment d'abord, quoiqu'elle ne soit pas encore tout à fait dans un lieu permanent. Cette nouvelle du voyage de la cousine la fait résoudre à ne se pas établir tout à fait avant son arrivée, afin de pouvoir choisir avec elle ce qui lui conviendra davantage. Cette cousine, qu'elle n'a jamais vue, témoigne tant de joie, dans l'espérance de la pouvoir bientôt embrasser, qu'elle est dans l'impatience d'apprendre son départ et n'ose se flatter que ce soit tout de bon qu'elle veuille se résoudre, dans une saison si avancée, à se mettre en chemin. Ne manquez donc pas de lui faire savoir ponctuellement sa résolution et les mesures qu'elle prendra.

Quesnel à Mlle de Joncoux

23 janvier 1705.

La personne, qui est dans une province éloignée de Paris, écrit qu'il y a longtemps qu'elle a répondu, qu'elle fera toujours avec un extrême plaisir tout ce qui sera du service de Mlle Le Fort [*Petitpied*]. Elle peut s'assurer qu'elle sera reçue chez Mme Dupuis [*Quesnel*] avec une joie incroyable, en quelque temps qu'elle veuille lui faire l'honneur de passer par chez elle. C'est une des plus grandes satisfactions, dit-elle, qu'elle puisse recevoir en sa vie, et la demoiselle peut compter qu'elle sera chez elle avec une parfaite liberté. Tout est prêt pour la recevoir, et on ira au-devant d'elle le plus loin qu'on pourra. Je n'ai point encore reçu les papiers envoyés, parce que rien ne me pressait de les recevoir. Ils viendront bientôt et sont peut-être en chemin. J'ai su, il y a longtemps, la trop grande estime que cet homme, trois fois vicaire général, faisait de ce méchant livre. Vous voyez comme tout le monde n'a pas le même goût pour une même chose.

J'enverrai une autre fois le billet que vous demandez ; je salue bien cordialement celui qui en fera usage. Je crois que, sans faire reproche à la personne si patiente[1] à l'égard des injures reçues sous le nom d'autrui, il suffira de lui adresser des exemplaires d'un écrit[2] qu'on va imprimer au premier jour et qui réfute pied à pied ce libelle ineptissime[3]. On pourra, si on le juge à propos, y joindre un mot, pour demander la condamnation des deux libelles[4]. En s'adressant au juge supérieur à celui qui flétrit le livre, on l'engage, ce me semble, inévitablement à rendre justice à celui qui est flétri par son inférieur. Ou bien on attendra que la réfutation des deux libelles paraisse, pour demander la censure de ceux-ci.

Quesnel à Ernest Ruth d'Ans[5]

16 février 1705.

J'étais tout préparé, Dieu merci, à la sentence[6] ; elle ne me fera pas beaucoup de mal. Elle ne contient rien

1. Il fait allusion au cardinal de Noailles et au mandement de l'évêque d'Apt contre les *Réflexions morales*. Comme ce livre avait été approuvé par M. de Noailles, les injures adressées à Quesnel allaient droit à l'archevêque de Paris.

2. *L'Idée générale du libelle* (par Quesnel, 1705).

3. *Causa Quesnelliana*, libelle moliniste où Quesnel était traité de « chien enragé et plus qu'enragé ».

4. *Le P. Quesnel hérétique* et *le P. Quesnel séditieux*.

5. Ce passage est extrait d'une lettre de Quesnel insérée dans la correspondance de M. Ruth d'Ans avec Mlle de Joncoux (Lettre du 20 février 1705. Arch. d'Amersfoort, boîte 11).

6. Sentence prononcée à Bruxelles le 10 novembre 1704, contre le P. Quesnel, par Humbert de Précipiano, archevêque de Malines, qui « l'excommuniait, le condamnait à se retirer dans un monastère, en pays catholique, pour y demeurer séquestré en esprit de pénitence, récitant tous les jours les sept psaumes de la pénitence, et jeûnant, les vendredis, au pain et à l'eau, dans la tristesse et la douleur, jusqu'à ce qu'il eût satisfait au Souverain Pontife sur la doctrine, et qu'il eût été absous de l'excommunication ».

que je ne fisse avec joie, si elle était aussi juste qu'elle est injuste. On donnera incessamment une *Idée générale* de la satire fiscale. J'espère qu'avec le temps on satisfera à tout. Je crois que, par avance, les gens d'esprit mépriseront ce fatras, qui ne prouve que la malignité des faiseurs.

Quesnel à Mlle de Joncoux

27 février 1705.

Eh bien! ma pauvre sœur, il se faut consoler. Par la grâce de Dieu, je n'ai pas grand'peine à cet égard. Je ne suis pas digne de mourir de faim pour la cause de Dieu, et j'ai assez de confiance en sa providence pour ne le pas craindre, s'il le fallait craindre. Je reçus l'arrêt[1], le mardi gras au soir, et, dans la première messe que j'ai dite depuis, j'y trouvai (ce fut hier) : *Jacta cogitatum tuum in Domino, et ipse te enutriet.* Je suis assuré qu'il ne m'a pas voulu tromper par cette promesse, et je tâcherai de ne me pas tromper moi-même en me défiant de sa parole ou en mettant ma confiance dans les hommes, sinon comme dans ses instruments pour m'assister, quand et en la manière qu'il lui plaira. Nous n'en sommes pas encore là ; j'ai de quoi rouler encore quelque temps, et je prie mes chers amis et mes chères amies de ne se pas inquiéter à mon sujet. Qu'ils demandent seulement à Dieu qu'il me daigne

1. Arrêt du Conseil, du 16 janvier 1705, remettant en vigueur un édit de 1669, qui confisquait les biens des fugitifs. Le P. Quesnel n'avait pas de patrimoine ; mais on lui avait donné mille livres de rente viagère sur l'hôpital général de Paris, et M. Arnauld lui avait laissé ses livres. On les saisit, dans une chambre du collège de Laon, par ordre de Louis XIV, et on lui confisqua son revenu, le mettant dans le même cas que les protestants qui avaient quitté la France. Il rentra dans la jouissance de son bien à la mort du roi et l'abandonna, pour la plus grande partie, aux pauvres.

rendre fidèle à marcher dans ses voies! Avec cela, tout le reste ira bien, et d'autant mieux qu'il ira plus mal. Car il y a longtemps que j'ai appris que notre pis est notre mieux, selon la fortune de l'Evangile.

Si la raison et le bon droit étaient plus à la mode qu'ils ne sont, je ne serais pas sujet à la loi; car un homme qui, depuis vingt ans, s'est volontairement établi dans un pays, sans violer aucune loi ni aucune défense, ne doit point être traité en fugitif. On ne m'a jamais ordonné de retourner, quand je le pouvais, et il serait bien dur qu'on me le commandât, lorsqu'il m'est impossible d'obéir. Il y aurait encore une chose à insinuer aux directeurs et aux supérieurs de l'hôpital : c'est que ces sortes de pensions viagères sont tellement privilégiées qu'on les a toujours garanties exemptes de toute saisie, même à l'égard des étrangers, et, si une fois on en donne un exemple contraire, il n'y a plus cette persuasion de bonne foi et de sûreté entière qui porte les Français et les étrangers à donner leurs biens à cet hôpital. C'est ce qu'il faudrait faire insinuer à M. le cardinal de Noailles et à M. le premier président par quelque directeur subalterne, en y joignant ce que j'ai dit, que je ne puis être regardé comme compris dans l'arrêt, qui paraît ne regarder que les fugitifs modernes. Après tout cela, je me tiens en repos, et je m'abandonne à celui qui me nourrit depuis soixante-dix ans, et qui m'assure que l'homme ne vit pas seulement de pain.

On peut encore faire considérer que les trois frères ont relâché en faveur des pauvres, depuis huit ou dix ans, six cents livres pour chaque année, à condition d'en être payés ponctuellement et sans délai. Ainsi c'est doublement l'intérêt de l'hôpital qu'on ne change rien.

Je crois que je ne vous ai point encore répondu à la lettre du 30 de janvier. Vous êtes une fort bonne

fille, et qui recevez bien humblement les petits avis de vos frères. Dieu en soit loué ! Si je ne l'avais su, je n'aurais pas été si libre; mais je connais mon monde. Encore un coup, vous êtes ma bonne sœur, et je ne saurais vous dire combien vous êtes avant dans mon cœur.

On n'a pu s'empêcher de faire un mémoire sur la lettre inepte[1] que vous avez vue dans un livre latin. On ne l'a encore adressé à personne. J'ai exposé une vue au frère Ruth [*d'Ans*]; mais je crois qu'on la rejettera bien loin. Je crois que la peine que peut sentir la personne blessée[2], quand on parle du sujet qui a donné lieu à la blessure, doit faire qu'on la ménage quand on le pourra. Mais enfin il ne faut pas perdre l'avantage que Dieu a procuré, sans qu'on l'ait recherché.

Adieu, tout à vous et au reste de mes amis, si j'en ai encore. Je crois que oui, mais en petit nombre.

Quesnel à Codde, archevêque de Sébaste

10 mars 1705.

Monsieur, j'ai un peu différé à répondre à votre obligeante lettre et à vous remercier de votre présent. J'estime beaucoup l'un et l'autre, comme étant un effet de votre bonté et de votre bienveillance pour moi. Vos lettres sont écrites avec tant d'élégance et de politesse que je n'ose pas vous répondre en latin. Le mien est trop grossier, et il le paraîtrait encore davantage, auprès du vôtre. Ce qui m'a fait différer est que j'étais occupé à une espèce de réponse générale à un volume de six cents pages, qu'on appelle *Causa Quesnelliana*, du fiscal

1. Lettre pastorale de l'évêque d'Apt, du 4 février 1703, insérée dans la *Causa Quesnelliana*.
2. Le cardinal de Noailles.

de Malines, ou plutôt d'un jésuite, avec la sentence prononcée contre moi par le prélat. Comme je composais pendant l'impression, je n'ai pu me détourner. Vous serez surpris, Monsieur, d'apprendre qu'il y est parlé de vous et que M. van Susteren, dans le voyage qu'il a fait à Rome, m'y a dénoncé comme coupable de deux grands crimes : l'un, d'être auteur de plusieurs livres qui sentent l'hérésie jansénienne ; l'autre, d'avoir du commerce avec vous.

Il est fait mention de vous, Monsieur, en plusieurs endroits du procès, à l'occasion de quelques lettres qu'ils disent que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et de faire imprimer dans votre recueil. J'avais ignoré, jusque-là, que vous y eussiez inséré ces lettres. Je ne doute point qu'on ne remplisse ces provinces de ce procès et que les adversaires n'en triomphent. Je ne crois pas, néanmoins, que cette misérable pièce, où ils font tout entrer, mérite l'approbation des gens bien sensés. Vous en jugerez, quand il sera connu. Je n'ai que mon exemplaire. Vous verrez si vous trouverez à propos, Monsieur, de relever vous-même l'impertinence de ces gens-là.

Les livrets que l'on vous a envoyés de notre part ne méritaient pas, Monsieur, un accueil aussi favorable, ni autant de reconnaissance que vous en témoignez. Je vous en remercie encore un coup, et vous supplie de me continuer l'honneur de votre amitié.

J'apprends de Liège que M. Naveus est à l'extrémité, s'il n'est déjà allé recevoir la récompense de sa fidélité à aimer la vérité et à la servir de tout son cœur, comme il a fait.

Quesnel à M. Naveus[1], *chanoine de Saint-Paul de Liège*

10 mars 1705.

Mon cher Frère,

Si cette maison de terre, cette muraille de boue, qui est entre Dieu et vous, n'est pas encore rompue, je vous y rends encore une petite visite, pour me réjouir avec vous de ce qu'enfin elle va être renversée, et que vous allez vous réunir à celui qui doit faire votre bonheur éternel en vous recevant dans son unité, en vous montrant toute vérité, en vous remplissant de toute charité, en vous communiquant son éternité, en vous faisant goûter tous les biens ineffables de la sainte Cité dont il vous a fait, par sa très grande miséricorde, une pierre vivante, qu'il va placer dans ce céleste édifice et dans le lieu auquel il l'a rendue propre en la taillant par les traverses, les peines et les douleurs de cette vie.

S'il vous reste encore quelque coup de ciseaux à souffrir, souffrez-le avec joie, et abandonnez-vous à la main et à l'opération de ce divin architecte, en tressaillant de cette joie que saint Pierre appelle ineffable, et qui tient déjà beaucoup de celle de la gloire. Si Dieu vous a déjà fait sa grande miséricorde, mon très cher frère, ou quand il l'aura fait, *memento mei cum veneris in regnum suum*, afin que je combatte de la bonne manière dans la guerre que l'on fait à la foi de la grâce du Sauveur et de la vérité évangélique. C'est mon

1. Joseph Naveus, docteur de la Faculté de Louvain. Arnauld disait n'avoir point connu, aux Pays-Bas, de plus habile théologien que M. Naveus et M. Opstraët. Naveus était fort malade au moment où il reçut cette lettre de Quesnel, et, à son lit de mort, le 10 avril suivant, il ordonna de la mettre dans son cercueil, avec un exemplaire du livre des *Réflexions morales*.

bonheur d'être traité ici-bas comme un anathème, et j'espère que cela servira, par le secours de la même grâce, à éviter de l'être au jugement de Dieu.

Adieu donc, mon frère, je vous embrasse en esprit, et vous souhaite les célestes embrassements et le doux baiser de notre commun Père. *Osculetur te osculo oris sui.*

Quesnel à Mlle de Joncoux

15 mai 1705.

Mon cher petit frère, vous m'alarmez avec votre grosse fièvre, votre rhumatisme et vos autres maux. Je suis pourtant bien aise que vous ne m'épargniez pas l'alarme, afin que je prie plus ardemment. En priant pour vous, je prie pour moi. Comme j'écris par avance, je ne sais encore rien, aujourd'hui 13, et ne saurai des nouvelles de M. G... [*Petitpied*] qu'immédiatement avant d'envoyer cette lettre. J'ai discontinué à vous envoyer des extraits, parce que le dernier paquet où il y en avait a été retenu ou égaré, je ne sais comment, durant environ un mois, avant que d'être rendu. J'en ai été un peu en peine.

J'avais indiqué à Mme Vaës le garde qu'elle a envoyé. C'est un très bon homme; mais je doute fort que sa maison lui convienne. Elle est hors des murs de la ville (s'il n'a changé), fort écartée, et ce serait une grande solitude. Le chevalier Del Pozzo [*Quesnel*] était dans la ville, et dans une maison comme sacrée. On n'a pas cru néanmoins qu'il y fût hors d'atteinte; sans cela il y serait demeuré. Cependant je puis être un peu intéressé dans cette affaire, ou plutôt beaucoup. Mais ce qui accommodera M. G... [*Petitpied*] ne pourra m'incommoder. Je ferai pour lui tout ce qui sera en mon pouvoir, sans considérer ma satisfaction.

Je n'avais pas achevé cette période que les lettres,

qui devaient être apportées ce matin, ne sont venues qu'à quatre heures après midi, et m'ont appris l'heureuse arrivée de ma chère nièce [*Petitpied*] chez ma cousine Hélène [*M*me *Vaës*], qui l'a reçue avec sa tendresse ordinaire pour sa famille et tous ceux qui la touchent de près. Ma nièce m'écrit que ma cousine la presse fort de s'arrêter chez elle. Elle ne pourrait être mieux; cependant, avant de prendre un parti, elle a une visite à rendre à sa tante Dupuis [*Quesnel*], qui lui a envoyé tout ce qui lui était nécessaire pour faire le voyage commodément. Elle se reposera un peu avant que de se mettre en chemin. Je la verrai avec joie, et nous concerterons ce qui sera le meilleur, pour elle, des deux couvents qui se présentent. J'ai déjà vu la maison de cette tante. Elle est admirablement bien située; elle est sur le bord d'un beau canal, et elle a en vue un joli bois qui est sur l'autre bord du canal, de sorte que l'air est fort bon et la vue agréable. Elle a chez elle une chapelle domestique où repose le trésor des trésors. Et, quoique dans l'enceinte d'une ville, elle est pourtant comme à la campagne.

On assure positivement que les deux propositions ne seront point censurées. C'est quelque chose; mais il faudra voir la suite. On assure que Sa Sainteté a dit qu'elle contenterait les deux partis. C'est un grand coup. Les jésuites, pour le rompre, ont engagé la Faculté de théologie de Louvain à les censurer, afin de faire entendre au pape que les Universités, etc. Celle de Douai en fera sans doute de même.

Vous me parlez de ma seconde mère [*Fouillou*], et de la disposition de la tante Dupuis [*Quesnel*] à son égard. Je connais cette tante; ne doutez pas qu'elle ne soit ravie d'avoir auprès d'elle ses deux nièces, et qu'elle ne s'en sentira point du tout incommodée. Elle a assez de logement; car elle est seule, dans sa maison, avec sa famille, et sa maison est assez grande; ne

soyez pas en peine sur cela. Je suis sûr que ce sera un redoublement de joie pour cette bonne vieille tante ; car vous savez que les vieilles gens aiment la jeunesse, comme si elles rajeunissaient en la voyant.

Celui pour qui on a donné 400 livres n'est point encore pressé de la faim. J'ai peur qu'à force d'être pauvre il ne devienne trop riche. Il est bon, si vous ne l'avez pas encore envoyé, que vous le gardiez : il sera bien entre vos mains.

Cette personne a encore quelques provisions devant elle. Au moins gardez les 286 livres, si vous ne les avez pas encore envoyées.

Il me semble qu'il n'y a guère de fondement de faire valoir la déclaration de 1682, qui n'est que pour les hérétiques déclarés et fugitifs dans le temps. Croirait-on qu'il fût à propos qu'on écrive ou à M. le chancelier ou à M. d'Argenson[1], pour lui représenter qu'on n'est pas dans le cas, ou bien à l'Eminentissime ?

On a frappé en Hollande une médaille de M. de Sébaste[2]. C'est un ouvrier protestant qui l'a fait de sa tête ; mais le portrait ne ressemble pas.

On dit que M. de Cambrai va faire sortir de sous la presse quatre volumes in-12[3]. Il a tué un de mes

1. Marc-René de Voyer d'Argenson, lieutenant de police, de 1697 à 1709.

2. « On a frappé ici une médaille de M. l'archevêque de Sébaste, qui ne sera pas agréable à Rome. Son portrait est d'un côté et, de l'autre, on voit un agneau menacé de la foudre, et le lion de Hollande qui tient sept flèches dans une de ses pattes, dont il écarte l'orage, avec ces mots : *Insontem frustra ferire parat.* La médaille ne lui ressemble point du tout. C'est un homme modeste, qui n'a point voulu souffrir qu'on tirât son portrait. » (*Lettres de Petitpied*, Archives d'Amersfoort.)

3. Dans une lettre inédite de M. Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux, il est question de « l'ouvrage que M. de Cambrai devait donner dès Pâques, et qui, par avance, a eu un si pitoyable effet en donnant la mort au pauvre M. Hodert, qu'il avait fait venir auprès de lui et qui s'est cassé la tête en calfeutrant le nouveau système. » (Amersfoort, boîte 11.) De Rome aussi, du Vaucel fulmine contre M. de Cambrai : « Ces quatre volumes ne serviront qu'à découvrir de plus en plus son entêtement et ses illusions. » (Utrecht, *Lettres de du Vaucel*, t. IX, 11 juin 1705.)

bons amis, en l'appliquant trop à ses nouvelles idées, dans lesquelles il était entré sur le fait décidé. Il l'avait fait venir chez lui, et il y est mort, le 6, après quatorze jours de fièvre continue. Adieu, mes respects et mes amitiés à tout ce qui me reste d'amis et d'amies.

Quesnel à Ernest Ruth d'Ans

Mai, 1705.

Puisqu'on a à Paris le *procès*, comment ne se trouve-t-il point quelque ami qui fasse quelque chose en sa manière? N'est-ce pas une chose peu édifiante que le P. Quesnel soit seul à parler pour lui? Ils auraient dû répondre aux deux libelles [le *séditieux* et l'*hérétique*]. Mais ni l'amitié, ni la charité, ni le zèle de la vérité ne sont plus de saison. Chacun ne songe qu'à se mettre à couvert, comme si la cause de la vérité n'était pas commune à tous. J'ai principalement en vue un ancien ami; mais il ne faut plus guère compter sur l'amitié dans les temps de nuage et de tonnerre. Je crois que Dieu a permis toute cette découverte de petits commerces, en partie pour rendre inutiles ces ménagements que l'on prend aux dépens de la vérité et de la charité, et la conduite où la prudence consiste à se taire et à ne rien faire.

Quesnel à M. Petitpied, à Liège

Amsterdam, 19 mai 1705.

Je n'avais pas encore reçu votre lettre du 12, en vous envoyant le passeport que je venais de recevoir, après beaucoup de façons, causées par certains ordres donnés

depuis peu pour obtenir les passeports. Il a fallu trouver deux cautions dans la ville du demandeur et, sur leur témoignage et obligation de répondre, obtenir une attestation des bourgmestres, sur laquelle on présente requête aux Etats, qui accordent que l'expédition soit faite.

Je ne doute point, Monsieur, que vous ne l'ayez reçue, et vous pouvez vous assurer que cela vous suffit. Dès que vous serez rendu à Bois-le-Duc, qui est un voyage d'un jour et demi depuis Liège, vous pouvez aller partout sans qu'on vous demande rien. Tout le pays est plein de personnes de votre nation, qui ont la même liberté que ceux du pays, et, à moins qu'un homme ne se rendît suspect par quelque commerce qu'on aurait découvert, on ne s'avise point de lui demander qui il est.

Votre lettre, Monsieur, m'a mis dans un grand repos. Je commençais à être en peine, voyant le terme qu'on m'avait marqué, expiré depuis quelques jours. Dieu soit béni de votre heureuse arrivée ! Il n'est plus question que de savoir où vous planterez votre bourdon. Je me suis toujours attendu que ce serait chez M. le chevalier Del Pozzo [*Quesnel*], et je sais qu'il a compté sur ce dessein, comme sur une des plus sensibles consolations qu'il pouvait recevoir sur la fin de ses jours, et qu'il l'a regardé comme un puissant secours que Dieu lui présentait pour se préparer à passer de cette vie à une meilleure. Vous jugez bien par là qu'il n'y a rien qu'il désire davantage que le bien de se trouver auprès de vous, Monsieur, et de mourir entre vos bras[1]. Cepen-

1. Petitpied écrit, ce même jour, à son frère, M. Petitpied de Vaubreuil, qui craignait sa réunion au P. Quesnel et l'en dissuadait : « Il n'y a qu'un seul lieu dans le monde qui me présente avec sûreté ce que la piété et la science peuvent désirer. J'y trouve un vénérable objet, digne de la compassion la plus tendre, à qui ma présence peut apporter beaucoup de joie et de consolation. Mais, si vous persistez à craindre le danger d'une telle liaison, je suis persuadé qu'il entrera dans vos vues et qu'il me trouvera quelque chose de convenable. » (*Lettres de M. Petitpied*, Archives d'Amersfoort.)

dant vous m'insinuez qu'il y a des raisons qui combattent ce dessein, et on m'en a déjà touché quelque chose d'un autre côté. Si c'est un bien que Dieu ait voulu seulement me montrer, il faut bien lui en faire le sacrifice, et je vous assure, Monsieur, qu'outre l'amour que je dois à sa volonté et la soumission à ses ordres, je me sens à cet égard disposé à sacrifier ma satisfaction à la vôtre.

Le chevalier [*Quesnel*] est logé proprement et assez commodément, en bel air, à la ville et à la campagne en même temps. Que si les raisons qui s'opposent au dessein le font rompre, assurez-vous qu'il fera tout ce qu'il pourra pour vous procurer autre chose. Mais il ne faut pas vous dissimuler que ce n'est pas une chose si facile à trouver qu'une personne qui vous prît en pension et qui vous accommodât. Chez un marchand, c'est un tracas de ménage, de négoce, de visites, de commerce, de parenté, etc. Chez un pasteur, autre sorte de commerce, de visites, de concours de gens, d'autres pasteurs, etc. Outre que, chez les uns et les autres, leur manière de se nourrir ne vous accommoderait pas. C'est ce qui fait que nous avons tous conseillé à M. Del Pozzo [*Quesnel*] de louer un logis. Il n'a voulu s'y engager d'abord que pour un an, pour se conserver la liberté de suivre partout ailleurs un ami qui devait le venir joindre, en cas que la ville, l'air ou autre chose ne l'accommode pas. Mais je vois bien que cet ami est devenu si lépreux qu'il le faut fuir du plus loin qu'on le voit.

Je vous expose, Monsieur, tout cela, afin que, si vous veniez ici et que, ne trouvant pas où vous placer commodément et conformément à votre besoin présent, vous étiez obligé de retourner où vous êtes, vous n'eussiez pas regret de vous être exposé aux difficultés d'une nouvelle transmigration. Car il y a des façons pour sortir aussi bien que pour entrer. Vous pouvez cependant en essayer. Ce serait toujours une grande joie

pour moi d'avoir la consolation de vous embrasser une fois en ma vie, et en vous d'autres amis. Je me fais violence en vous exposant les difficultés, et il faut pourtant vous dire, Monsieur, pour en rabattre un peu, que je ne désespérerais pas de vous trouver à la campagne un lieu sûr et où vous seriez bien. J'en ai un en vue, et plus d'un, quoique je n'aie garde de vous flatter d'y avoir tous les agréments et tous les avantages que vous goûtez présentement chez la dame Mélanie d'Holenople[1], et que je sais qu'elle sait assaisonner avec tout ce que l'honnêteté et la charité ont de douceurs.

De peur de vous en sevrer, je n'ose presque vous dire, Monsieur, *veni et vide*. Je le dis pourtant, car je ne puis m'en empêcher ; mais c'est à condition que vous ne consulterez pour l'exécuter que la volonté de Dieu et votre propre convenance. Je voulais écrire à Monsieur votre cher guide pour le remercier de la peine qu'il a bien voulu prendre pour vous conduire au port ; mais je n'en ai pas le temps ; vous y suppléerez.

Quesnel à Mlle de Joncoux

5 juin 1705.

Je viens de recevoir la vôtre du 30 mai ; vous aurez, bientôt après sa date, appris l'heureuse arrivée de mon cousin G... [*Petitpied*], qui est en bonne santé. Nous nous accommodons fort bien ensemble, et ce ne sera pas sans violence, de son côté et du mien, que nous nous séparerons, s'il le faut.

J'espère que nous enverrons aujourd'hui à M. Piazza[2]

1. Mme Vaës.

2. Ernest Ruth d'Ans écrit deux jours après, le 7 juin, à Mlle de Joncoux : « M. de La Place [*Fouillou*] partira incessamment. Il a reçu son passeport. » (Archives d'Amersfoort, boîte 11.)

[*Fouillou*] ce qui lui est nécessaire pour s'aller promener et faire un petit voyage jusque chez M. le baron Dupuis [*Quesnel*], qui l'aimera sans doute tendrement.

Je n'ai point vu les dernières nouvelles de Rome. Je les attends. Les précédentes faisaient espérer qu'il n'y aurait point de constitution[1]; mais on disait que les évêques de l'assemblée pourraient écrire à Sa Sainteté et s'attirer de sa part quelque chose. Il faut tout abandonner à Dieu.

Ayez un peu de soin de votre santé, ma chère sœur, et ménagez un peu ce petit corps, en sorte qu'il ne succombe pas au travail. Je suis tout à vous très cordialement, et je vous prie de le croire. Est-il à propos de relever ces deux libelles, le *séditieux* et l'*hérétique*? Ils sont bien malins. Peut-être n'en parle-t-on plus. Qu'en pensent les amis?

Quesnel à Mlle de Joncoux

25 juin 1705.

J'ai reçu la lettre du 15 de la mère Geniez [*Mlle de Joncoux*], et j'avais reçu celle du 6 et le Plutarque dont elle m'a fait présent. Je la remercie de tout et je l'assure, avec votre permission, que je ferai tout ce qu'elle me recommande pour ses deux nièces, qui sont toutes deux

1. Louis XIV demandait à Rome, depuis plusieurs mois, une bulle sur le jansénisme, destinée, croyait-on, à finir toutes les querelles. Nous suivons, jour après jour, dans les archives du quai d'Orsay, l'élaboration diplomatique de cette constitution *Vineam Domini*, qui sera publiée le 15 juillet 1705. Le cardinal de Janson écrit au roi, le 3 mars : « Sa Sainteté m'a assuré qu'on couperait la racine à tous les subterfuges des jansénistes. » « Le temps presse, répond Louis XIV; je vous réitère encore les mêmes ordres que je vous ai donnés, afin que vous puissiez dire au pape que vous ne recevez aucune lettre de moi où je ne vous marque de renouveler les instances que vous lui avez déjà faites de ma part. » (Aff. étr., Rome, 451.)

fort bien nées et sont de fort jolies personnes, aussi sages que des personnes de trente à quarante ans[1]. Vous devez avoir reçu les quittances que l'on désirait.

Le petit monastère, où ces demoiselles sont en pension, est maintenant bien rempli, et il y a de quoi remplir les charges et soutenir le chœur.

On mande de Hollande que notre internonce de Bruxelles est arrivé là et qu'il se nomme le comte de Bussi. Il a vu les ministres de la Haye, où il arriva, il y a aujourd'hui quinze jours. Le 19, leurs Hautes Puissances résolurent de faire exécuter le résultat qui ordonne aux jésuites de sortir, si, dans le 15 de ce mois, ils n'avaient pas fait en sorte que l'affaire de M. de Sébaste et du clergé fût réglée et terminée à la satisfaction du clergé. Et le 20 on fit signifier à quatre jésuites de se retirer, et leur église fut fermée. Au moins l'ordre en fut donné ce jour-là, et le jésuite d'Amsterdam n'a point dit la messe publiquement. On ne sait point encore à quoi tout cela aboutira. Il faut beaucoup prier Dieu pour cette pauvre Eglise catholique de ces pays-là.

Vous me réjouissez bien, ma très chère sœur, de m'apprendre que votre santé est meilleure. Travaillez, je vous prie, à la rendre tout à fait bonne ; ménagez vos forces, qui sont nécessaires à votre famille et à vos amis. Pour moi, je perdrais plus que personne, si ma

1. Petitpied avait alors quarante et un ans, et Fouillou seulement trente-cinq. Ils ramenaient la jeunesse et la vie au vieil exilé. Aussi l'excellent Petitpied mande-t-il à son frère, à maintes reprises, son désir de demeurer à Amsterdam : « Il a préparé pour moi une belle chambre, dit-il, que j'ai trouvée toute meublée en arrivant, avec beaucoup de livres. Il a une chapelle fort propre où le Saint-Sacrement repose toujours. C'est une douleur si sensible pour lui de se voir frustré de cette attente et de sentir l'éloignement que je lui ai témoigné de m'établir avec lui, qu'il regarde cet événement comme une nouvelle croix. Je sens très vivement que ce serait me donner un ridicule, si, par des vues humaines, je me séparais d'un homme de ce mérite. » (*Lettres de Petitpied*, Archives d'Amersfoort.)

chère sœur venait à me manquer. Ce n'est pas pourtant pour mon intérêt que je vous souhaite de la santé, mais afin que vous puissiez avoir des ailes pour voler où votre charité vous porte. Je crois que vous n'avez pas fait tenir à M. du Noyer ou à M. Delpeche les 400 livres mentionnées dans une de vos lettres, ni les 300 livres. Il vaut mieux que vous les gardiez, pour voir si le change ne sera point plus bas qu'il n'est présentement.

Dans la somme précédente provenant de mes revenus, vous marquiez 286 livres 2 sols. On ne m'en a compté que 270. Peut-être que, depuis me l'avoir écrit, vous avez déboursé quelque chose ; car vous m'avez fait tenir quelques livres. Si vous ne vous en souvenez point, il n'y a qu'à n'en plus parler. Adieu, ma chère sœur et ma très bonne amie. Nos deux chapelains me sont d'une grande consolation et d'un grand secours, et je les aime bien.

Quesnel à Mlle de Joncoux

26 juillet 1705.

Il y a deux ou trois jours que je reçus votre lettre du 10 à la campagne, où j'étais avec mes deux neveux[1] ; nous y avons passé douze ou treize jours fort doucement. Je ne doute pas que vous n'ayez aussi trouvé dans votre retraite toute la douceur que cherche la piété, et que la présence des saints vivants et la mémoire des saints morts font trouver d'une manière toute particulière dans le lieu où l'esprit de Dieu les a formés. Eh ! à qui tient-il, ma chère nièce, que vous n'alliez souvent res-

1. MM. Petitpied et Fouillou avaient quitté Amsterdam avec le P. Quesnel, le 12 juillet, pour un petit voyage à Harlem, Leyde, puis à une maison de campagne où alla souvent le grand Arnauld. « J'occupe la chambre et je couche dans un lit fait exprès pour lui », écrit Petitpied à son frère, le 16 juillet 1705.

pirer là un si bon air? Car je suis persuadé, aussi bien que vous, que les grandes occupations extérieures, quelque saintes qu'elles soient, ne laissent pas de dissiper. A force de converser avec les hommes, on perd cette facilité à converser avec Dieu, qui se trouve dans la retraite. Je vous félicite donc, ma très chère nièce, du fruit que vous avez recueilli de votre séjour dans le saint désert[1], et je vous remercie du soin que vous avez eu de nous y offrir au Seigneur avec ces saintes colombes qui passent leur vie dans le gémissement et offrent à Dieu un continuel sacrifice de douleur et d'amertume. Je leur suis bien obligé de leur souvenir et de leur charité. J'y ai toujours fait un grand fond. Rien sur la terre ne me console davantage que de savoir que je leur suis toujours intimement uni en Jésus-Christ et que leur amitié n'est pas capable de m'être ravie par aucun événement humain. En leur considération, j'aurais toujours été disposé à recevoir M. du Soleil[2], quoique la communauté soit présentement suffisamment remplie.

Je vous dirai que l'on a eu communication de l'instruction envoyée à l'internonce par le cardinal Paulucci[3]. Il n'y a rien de plus cruel ni de plus calomnieux contre la réputation du prélat. On ne veut point entendre parler de son rétablissement, à quelques conditions que ce soit. On a fait toutes les instances possibles pour le rétablissement du sieur Cock ou, à tout rompre, pour un tiers qui soit, au jugement du seul internonce,

1. Port-Royal-des-Champs, où Mlle de Joncoux allait de temps en temps faire une retraite.

2. M. Eustace, le confesseur de Port-Royal-des-Champs, l'auteur du fameux *Cas de Conscience*, était alors sous le coup d'une arrestation probable. Après être resté caché quelques mois à Paris même, il se retira à l'abbaye d'Orval, où il vécut près de douze ans encore. Il avait été question de l'envoyer, lui aussi, rejoindre le P. Quesnel.

3. Voilà pourtant un cardinal que le jésuite Lafitau nous présente comme « la douceur même » ! (*Réfutation des Anecdotes*, p. 112.)

d'une saine doctrine et d'une bonne conduite. Enfin on y déclare qu'à moins de cela on laissera cette Eglise dans la confusion où elle est. Tout ce qu'on fait espérer au prélat est de le laisser comme il est et de ne le plus déchirer, pourvu : 1° qu'il se déchire et se noircisse lui-même, en se soumettant positivement à la sentence du pape, aux condamnations et aux calomnies répandues contre lui dans les brefs, les lettres et les décrets publiés contre lui ; 2° qu'il emploiera tout son crédit pour faire rétablir le sieur Cock ; 3° qu'il ne publie plus rien pour sa justification, etc.

On écrit de Rome qu'il n'y aura point de constitution.

Quesnel à Mlle de Joncoux

6 octobre 1705.

J'ai su d'un chevalier Del Pozzo [*Quesnel*] que vous pouvez connaître, qu'il a reçu de la révérende Mère de Geniez [*Mlle de Joncoux*] une lettre du 25 du mois dernier (cette diligence est grande) où il n'était question que d'affaires de famille.

On dit qu'on transféra, le 26 du passé, au bois de Vincennes, un janséniste[1] qu'on avait mis dans la citadelle d'Amiens. Voilà ce que c'est que de se mêler de trop d'affaires ! Les avis que l'on a donnés à M. Hardi [*Ernest Ruth d'Ans*] et au neveu de M. Jeannot sont bons pour l'un et pour l'autre ; car ils ne sont pas tous deux d'un caractère à bien conduire une affaire de chicane.

Cette grande fille que vous aimez tant répond-elle bien à vos soins ? En êtes-vous bien contente ? Sera-t-elle bien fidèle à Dieu et à ce qu'elle lui a promis dans le baptême ? Dieu veuille qu'elle se souvienne bien

1. Gabriel Gerberon, transféré de Malines à Amiens, puis au donjon de Vincennes, où il demeura jusqu'en 1710.

que le monde est le plus grand ennemi de Dieu, que ses pompes, ses vanités, ses plaisirs, sont des pièges que le diable lui tend, et dont elle ne saurait se défendre qu'en les fuyant de tout son cœur, et en se jetant souvent dans le sein de Dieu et sous les ailes de Jésus-Christ par la prière, par la lecture de la parole de Dieu, par de fréquentes réflexions sur la vanité du siècle, sur le néant de la vie, qui n'est qu'une vapeur qui passe ; enfin, sur l'avantage inestimable qu'il y a à être toute à Dieu et à ne point partager son cœur entre lui et les créatures! *O utinam!* Vous m'entendez bien; mais ce n'est pas à nous de former des desseins sur les âmes; c'est à nous de prier qu'il les fasse entrer dans la voie qu'il leur a marquée pour aller à lui et espérer qu'il les tiendra et les conduira toujours par la main souverainement puissante de sa grâce. Cependant j'ai bien de la peine à croire que vous ne lui fassiez chanter souvent ces vers d'*Esther :*

Que le Seigneur est bon ! que son joug est aimable !
Heureux qui dès l'enfance en connaît la douceur!
Jeune peuple, courez à ce maître adorable :
Les biens les plus charmants n'ont rien de comparable
Aux torrents de plaisirs qu'il répand dans un cœur.

Quesnel à Mlle de Joncoux

4 décembre 1705.

Je voudrais bien, mon cher cousin, que vous me fissiez un plaisir. J'avais les *Réflexions* du P. Quesnel en quatre volumes in-8°, où je faisais mes petites remarques. Je ne les ai plus, et je voudrais bien les avoir, pliées, cousues, non rognées, reliées en carton, de la dernière édition, et avoir à part les cartons que l'on a faits en divers endroits; car je les avais aussi. Mais tout cela m'a été volé. Je dois avoir dans une armoire, qui est au logis de ma cousine, ces *Réflexions* reliées en veau, dorées, bien conditionnées. Il faudrait

s'en accommoder, afin que j'aie ce que je demande sans bourse délier.

Je serais assez aise de voir comment Nosseigneurs les évêques ont fait leurs mandements[1], pour la publication de la bulle si nécessaire pour faire connaître combien est ardent le zèle de notre Saint Père le pape[2].

Le R. P. Le Fort [*Petitpied*] se porte fort bien ; c'est un fort honnête homme qui sait vivre, qui a beaucoup de douceur, de politesse, d'agrément, d'esprit, de savoir, de jugement, et qui n'est point enflé de ses talents, ni de sa science, quoique tout cela, comme vous savez, se trouvant dans un froc, en reçoive ordinairement quelque mauvaise teinture. C'est une grande douceur pour moi de savoir seulement que je ne suis pas fort éloigné de lui ; mais, comme des gens de communauté ne sont pas stables et qu'au premier ordre des supérieurs il faut qu'ils décampent, je vois bien qu'il ne faut pas que je compte sur son voisinage. Il a des amis qui sont quelquefois inquiets à son sujet, et cette inquiétude lui

1. La bulle fut reçue et publiée uniformément dans tous les diocèses, sauf à Saint-Pons, où Percin de Montgaillard enregistrait le fait accompli, non sans restriction.

2. La bulle *Vineam Domini* arrive à Paris, le 27 juillet. Le pape la présente au cardinal de Janson comme « une porte honnête aux jansénistes pour sortir de leurs mauvais engagements ». Louis XIV signale seulement, et c'est la première note discordante, « l'attention de la Cour de Rome à profiter de toutes les occasions pour étendre son autorité », et le fait légèrement sentir dans ses lettres patentes pour l'enregistrement, aussi bien que les évêques dans leur lettre de l'assemblée du clergé au pape. De là fureur et protestations de la Cour de Rome. Clément XI regarde la manière dont sa bulle a été reçue « comme une injure au Saint-Siège ». Une phrase des évêques : « Nous n'agissons pas en simples exécuteurs des décrets apostoliques, mais nous jugeons et nous prononçons véritablement avec le pape », a le don de l'exaspérer. Et les doléances, les protestations, les brefs vengeurs, enfin les attaques directes contre le livre des *Réflexions morales*, visant beaucoup plus le cardinal de Noailles, qui présidait l'assemblée de 1705, que le P. Quesnel lui-même, vont nous conduire, de négociations en négociations, durant six longues années, jusqu'à l'acceptation absolue de la bulle *Vineam*, en 1710.

en donne beaucoup à lui-même. Je suis sûr au moins qu'il n'ira pas prêcher le carême l'année prochaine. Notre P. Blancaërt [*Ruffin*][1] ne se porte pas trop bien.

Ma lettre était faite, lorsque le P. Le Fort [*Petitpied*] m'est venu percer le cœur en m'annonçant qu'il a reçu une obédience qui l'oblige à passer du couvent de cette ville à un autre[2]. J'avais toujours espéré que les desseins qu'avaient sur lui ses supérieurs s'évanouiraient et qu'il nous demeurerait. Mais je vois bien que les douceurs de cette vie ne sont pas éternelles, et qu'il ne s'y faut point attacher. La volonté de Dieu soit faite!

Quesnel à M. Petitpied de Vaubreuil[3]

28 décembre 1705.

Monsieur, vous connaissez une personne de grand mérite à qui j'ai une singulière obligation. Elle m'a accordé de nouveau un bien que je possédais déjà par

1. Le P. Ruffin, de l'Oratoire, chassé de ville en ville comme suspect de jansénisme, vint se réfugier quelque temps près du P. Quesnel, mais fut obligé de quitter bientôt Amsterdam, dont le climat ne lui convenait point.

2. Lettre de Petitpied à M. de Vaubreuil, son frère, du 7 décembre 1705 : « Sur ce que vous me mandez et sur le peu d'assurance que je puis me promettre ici du secret, j'ai déclaré à ces messieurs que je les priais de trouver bon que je me retirasse ailleurs et que je louasse une maison daus quelque ville écartée, pour y vivre dans la solitude. Le discours n'a pas été long, car nous sommes demeurés tous interdits, moi tout le premier. Il me paraît qu'il est indécent de quitter un homme âgé, d'une piété et d'un mérite singuliers, qui, lui-même, a tout quitté pour l'amour et le service de la vérité, et de témoigner par là qu'on a de la honte ou de la peine de demeurer avec lui, et cela par égard pour des gens qui ne le méritent pas et qui, assurément, n'en sauront aucun gré. Je ne puis digérer cette circonstance de ma séparation. » (Archives d'Amersfoort, boîte R.)

3. Petitpied de Vaubreuil, frère du Dr Petitpied, était auditeur des comptes. Un grand nombre de lettres de lui, qui se trouvent aux Archives d'Amersfoort, le montrent comme un homme plein d'esprit et très attaché au parti.

sa bonté avec beaucoup de plaisir[1]. Je brûle d'envie de lui en témoigner ma reconnaissance, et ma reconnaissance même ne me permet pas de nommer le bienfait ni le bienfaiteur. Vous n'aurez pas de peine, Monsieur, à m'entendre ; mais il ne vous serait pas si aisé de comprendre combien je sens vivement ce bienfait et tous les témoignages de votre bonté pour moi.

La lettre dont vous m'honorâtes, il y a quelques mois, en était toute remplie, et j'en eus d'autant plus de confusion qu'elle répondait à un billet qui vous fut envoyé contre mon intention et qui était dans une forme contraire au respect que je dois, Monsieur, à votre personne. Les sentiments au moins en étaient très sincères, et je vous supplie de trouver bon que je me prévale de la liberté que donne l'entrée dans un nouvel an pour vous les renouveler, non par coutume et par cérémonie, mais par l'estime et le respect que je dois à tant d'exellentes qualités que Dieu a mises en vous, Monsieur, et par le fidèle souvenir des sentiments de bonté qu'il vous a inspirés pour moi.

Quesnel à Mlle de Joncoux[2]

11 février 1706.

Notre malade[3] est entré dans les remèdes, conformément aux avis envoyés. On a commencé par trois sai-

1. Petitpied s'était enfin décidé à demeurer avec le P. Quesnel. Il se plaisait en sa compagnie beaucoup plus que Jacques Fouillou, qui écrivait à Mlle de Joncoux, le 4 décembre 1705, croyant à la séparation de Quesnel et de Petitpied : « Je ne puis vous dissimuler que j'aurais beaucoup plus de satisfaction à demeurer avec lui qu'avec le sieur Del Pozzo [*Quesnel*]. Celui-ci est un bon homme, fort pieux, mais peu réjouissant et assez incommode par le caractère de son esprit, qui est antipode du mien. » (Amersfoort, boîte K, 2.)

2. Bibl. nat., ms. 19736.

3. M. Ruffin avait reçu, vingt mois auparavant, un coup de pied de cheval dans la poitrine.

gnées, et le malade en pourrait, en cas de nécessité, porter encore quelqu'une. Son sang est vermeil et épais ; peu de sérosités.

Il prit hier, 10 février, une médecine suivant l'ordonnance de M. Enghart[1], excepté qu'on n'y a pas mis de casse, parce qu'elle n'est pas à la mode du pays. On le purgera encore demain, et on tâchera d'y mettre de la casse.

Il prit aussi de l'opiat de M. Enghart, et il observe le régime prescrit par M. Hecquet[2], hors les lavements, dont il ne croit pas avoir besoin, ayant le ventre libre. Nous espérons que tout cela le soulagera avec le temps ; cependant il n'en a pas reçu jusqu'à présent de soulagement ; au contraire, il a craché du sang comme auparavant, et il se sent actuellement autant et plus de douleur.

Il n'est guère possible de lui faire prendre au printemps du lait d'ânesse, parce qu'il n'y en a point dans le pays ; il faut savoir si on pourrait en suppléer le défaut par quelque autre chose, comme par le lait de vache ou de chèvre. Ayez la bonté de voir s'il y a quelque chose à faire. Je ne sais si l'air humide de ce pays lui est bon ; mais il est pourtant dans le meilleur air de la ville, et je ne crois pas qu'il lui soit nuisible. Ce malade vous présente ses respects, aussi bien que M. Gallois [*Petitpied*], qui a reçu votre dernière lettre.

1. « Médecin français », dit Petitpied à Mlle de Joncoux. (Lettre du 19 février 1706, Archives d'Amersfoort, boîte 11.)

2. Philippe Hecquet, docteur de la faculté de médecine de Paris, succéda à M. Hamon, comme médecin de Port-Royal, et en conserva l'esprit toute sa vie. Il fut appelant de la bulle *Unigenitus* et un fervent des miracles du diacre Pâris.

Petitpied à Mlle de Joncoux[1]

22 mars 1706[2].

Il n'est plus question de délibérer sur le parti que doit prendre notre ami malade[3]. Il l'a pris, tout de lui-même, paraissant fort ennuyé d'être ici et fort attristé de son mal. Je vous avoue que je n'ai point approuvé son voyage ; je crains pour lui la fatigue du chemin et l'inquiétude du séjour. J'aurais bien plutôt été d'avis qu'aux premiers beaux jours du printemps il eût été prendre l'air et le lait dans une autre province que celle-ci. Je l'aurais accompagné volontiers à Utrecht ou en Gueldre. Je n'ai pas osé pourtant contredire le voyage qu'il souhaitait et où d'autres personnes ne voient pas si grand risque.

Quoi qu'il en soit, il est parti, il y a eu samedi huit jours, ayant toujours son crachement de sang. Nous ne savons point ce qu'il est devenu depuis ce temps-là.

Il n'a point voulu souffrir qu'on l'accompagnât, et il n'a point donné de ses nouvelles. Je ne m'en étonne pas, car il est fort paresseux à écrire. Un de nos amis seulement nous a dit qu'il l'avait rencontré à la Haye, mardi dernier.

Au sujet de ce que vous me mandez de M. Dupuis [*Quesnel*] et de M. de La Place [*Fouillou*], il y a quelque

1. Bibl. nat., ms. 19736.

2. Nous joindrons dorénavant à la correspondance du P. Quesnel quelques lettres de M. Petitpied, qui, plus jeune et avec un tour d'esprit plus laïque, donne, presque au jour le jour, à Mlle de Joncoux des détails intimes et précis sur l'existence des trois exilés, complétant ainsi le tableau d'un milieu janséniste au XVIIIe siècle.

3. M. Ruffin.

chose de ce que vous craignez[1]; mais c'est assurément peu de chose, par le bon esprit et la piété de l'un et de l'autre. Ce sont comme de légères pailles que le feu de la charité a bientôt consumées et détruites. Ils m'édifient beaucoup l'un et l'autre, par leur vie pénitente, laborieuse et mortifiée, et je n'ai pas sujet de craindre que la charité s'altère en eux.

Quesnel à ***

19 avril 1706.

La calomnie est plus déchaînée, plus accréditée, plus puissante et plus insolente que jamais; les puissances plus prévenues et plus animées, la vérité et la justice plus abandonnées de ceux qui sont plus obligés de les défendre. Les ennemis ont tout pouvoir, et les affaires sont en France dans un plus pitoyable état que jamais. Depuis que j'ai publié l'*Idée générale* et l'*Anatomie de la sentence*, que je ne donnais que comme un préambule, je n'ai pu rien faire davantage sur ce sujet. Le dégoût de cette sorte de travail est grand; je l'aurais cependant surmonté pour parcourir ce qu'il y a dans le procès latin qui mérite éclaircissement; mais j'ai eu divers empêchements qui ne m'ont pas permis, jusqu'à présent, de me remettre à cette désagréable besogne. Je crois, d'ailleurs, qu'il y en a à peu près

1. Au sujet de ces nuages entre le P. Quesnel et Fouillou, ce dernier écrivait, le 8 janvier 1706, à Mlle de Joncoux : « Quelque chose que je vous ai mandée de l'humeur d'un ami et d'une certaine tournure d'esprit qui n'est pas de mon goût, tout va bien. L'estime est grande dans le cœur, et la charité fait qu'on ne manque à rien au dehors et que, s'il échappe quelque petite chose, tout cela est raccommodé presque aussitôt par une mécanique que je vous laisse à deviner. Au reste, cela est rare, et l'on a soin d'envoyer promener bien loin les occasions bilieuses. » (Amersfoort, boîte K, 2.) Cette *mécanique* ne serait-elle pas l'excellent Petitpied, fort aimable homme, affectueux, et dont l'abbé d'Etemare disait : « Il avait le talent de se faire aimer de tout le monde. »

assez dans ces deux écrits pour décréditer le procès. Je crois que vous les avez reçus dans le temps et qu'on vous aura aussi fait tenir, depuis peu, la nouvelle édition de la *Défense des théologiens*[1], accompagnée de quelques autres écrits dans le même volume.

Il ne contient rien qui soit de moi, et je n'y ai de part que le plaisir de vous le présenter. Je crois que vous en serez content et que vous y trouverez la vérité bien et solidement défendue. Dieu veuille ouvrir les cœurs et les esprits à cette vérité sainte, si cruellement persécutée par les hommes!

Les pauvres religieuses de Port-Royal sont dans un grand péril d'être tout à fait dissipées, à l'occasion de la nouvelle bulle qu'on leur a envoyée et de laquelle on veut tirer d'elles une espèce d'approbation[2]. Priez Dieu pour elles, Monsieur, et n'oubliez pas aussi mes besoins devant le Seigneur, afin qu'il daigne me faire profiter du peu de temps qui me reste pour me rendre moins indigne de paraître devant lui et de recevoir sa grande miséricorde.

Quesnel à Mlle de Joncoux

Amsterdam, 28 avril 1706.

Nous prierons Dieu pour les deux défuntes[3]. Il semble que Dieu ne veuille pas que l'on fasse une

1. *Défense des théologiens et en particulier des disciples de saint Augustin*, etc., par Jacques Fouillou. Ce livre fut condamné par un décret du Saint-Office, le 17 juillet 1709.

2. Elles ne reçurent la bulle, le 21 mars, qu'avec cette addition : « Sans déroger à ce qui s'est fait, à leur égard, à la paix de l'Eglise, sous le pape Clément IX. » « La ruine de Port-Royal, dit Sainte-Beuve, était renfermée dans cette clause additionnelle : *sans déroger*. » En effet, nous voyons le roi lui-même écrivant au cardinal de la Trémoille, le 12 juillet 1706, pour obtenir du pape « d'éteindre le monastère de Port-Royal-des-Champs » (Aff. étr., Rome, 465.)

3. Le prieure de Port-Royal, Françoise-Madeleine de Sainte-Julie Baudrand, et l'abbesse, la mère Elisabeth de Sainte-Anne Boulard.

destruction totale et violente de la Viémur [*Port-Royal*] ; mais, s'il en reste une étincelle à la mort du destructeur, elle pourra se rallumer.

Quesnel à Mlle de Joncoux.

Lundi, 31 mai 1706.

Nous sommes depuis quinze jours à une très belle maison de campagne, à quatre lieues de notre demeure ordinaire ; on fait toutes sortes d'efforts pour nous retenir encore quelque temps ; nous y avons toute liberté et le temps d'étudier, comme chez nous. L'air est très bon en ce lieu-là, et nous nous y portons fort bien.

On fait grand fracas, dans tout ce pays-ci, d'un avantage que l'armée des alliés a remporté près Judoigne [1], et leurs Hautes Puissances ont ordonné un jour de fête et d'actions de grâces dans tout le pays. Ce sera, je crois, le 9 du mois. Les catholiques se conforment à ces ordres et font aussi des prières extraordinaires. Ce serait avec bien plus de joie, si les brouilleries, qui continuent toujours avec scandale, étaient finies.

On dit que monsieur l'ancien internonce de Bruxelles y demeurera *incognito*, pour tâcher de trouver quelque fin et pour convenir d'une personne qui soit en état de remplir la place de vicaire apostolique. On donne l'exclusion à tous les plus honnêtes gens du pays, sous divers prétextes ; d'un autre côté, le clergé donne l'exclusion à un grand nombre d'autres. Il est presque impossible de trouver un homme agréé des deux côtés.

Le secret échappe ici tous les jours. A l'égard de M. Gallois [*Petitpied*], il a été reconnu dans les rues par un libraire de Bruxelles, qui a demeuré deux ans à

1. Petite ville des Pays-Bas, à cinq lieues de Louvain.

Paris et qui a un peu parlé. Il y a plus de vingt personnes qui le savent. M. Gallois se flatterait en vain du secret pour la suite. Je vois que cela lui fait de la peine. Il serait même fâcheux pour lui que cela éclatât en ce temps-ci.

Petitpied à Mlle de Joncoux[1]

28 juin 1706.

J'ai reçu votre lettre du 13 juin. Vous me marquez d'abord que vous n'avez aucunes nouvelles de M. Blancaërt [*Ruffin*]. Je vous dirai que nous en reçûmes, vendredi dernier, avec des présents très considérables qu'il fait à M. Dupuis [*Quesnel*] d'huile, d'olives, de fleurs d'oranges confites, de prunes de Brignoles, etc. Il a vu un médecin sur la route, qui, ayant examiné son mal, lui a dit que c'était un abcès formé entre les côtes et lui a prescrit quelques remèdes dont il nous assure qu'il se trouve fort bien. Les présents qu'il nous envoie viennent par un vaisseau de Livourne.

M. Pozzo [*Quesnel*] a fort bien pris la mauvaise nouvelle que vous lui avez apprise et à laquelle il s'attendait depuis longtemps[2]. Je lui ai offert, comme j'avais déjà fait à l'autre ami, tout ce qui dépendrait de moi ; je m'estime trop heureux de partager avec eux ce qui me restera, supposé que, comme vous me le mandez, on n'inquiète pas M. de La Roche [*Petitpied*] sur le point essentiel.

Je tâche de ne faire aucune dépense tant soit peu inutile. Notre ménage est bien réglé ; nous ne faisons qu'un petit ordinaire, mais suffisant et convenable à notre état et bon pour la santé. Cependant nous dépensons beau-

1. Bibl. nat., ms. 19736.
2. La saisie de ses revenus.

coup ; car tout est ici extrêmement cher, et l'on est fort chargé d'impôts. Sans doute on vivrait ailleurs à meilleur compte ; mais on a ici des agréments et des commodités qu'on ne trouverait point ailleurs. De plus le change est énorme, et nous perdons beaucoup sur l'argent qu'on reçoit de France. Je compte qu'il nous faut à chacun par an, en ménageant bien, sept ou huit cents florins. Il faut pour cela douze cents livres de France. Pour notre dépense de l'année dernière, pour le loyer de maison, la nourriture et autres frais que nous faisons en commun, nous devons chacun à M. Lefèvre [*Brigode*], qui a tout avancé, cinq cent trente florins. Il faut, outre cela, du linge, des perruques, des habits ; il survient des maladies : il faut pour cela deux ou trois cents florins. Je vous fais ce détail, parce que vous me l'avez demandé et que vous souhaitez savoir à quoi montent nos dépenses. Au reste, ne vous inquiétez point ; je crois pouvoir vous assurer que M. Pozzo [*Quesnel*] et l'autre ami[1] ne manqueront de rien.

Quesnel à Mlle de Joncoux

20 août 1706.

On chante ici aujourd'hui un *Te Deum* pour la prise de Menin[2] ; on vient de recevoir la nouvelle que Termonde a capitulé ce matin, à onze heures, après deux ou trois jours d'attaque[3]. C'était une place forte et inondée ; mais il n'y a plus de ville qui résiste à la manière dont on les attaque aujourd'hui. On croit que l'on va assiéger Ath.

1. Jacques Fouillou.
2. Par les alliés, après trois semaines de siège.
3. La ville fut prise par le duc de Marlborough, qui formait avec le prince Eugène, à la solde de l'Autriche, et le grand-pensionnaire de Hollande, Heinsius, un redoutable triumvirat contre Louis XIV.

L'affaire du curé de Sainte-Catherine est entamée au conseil de Brabant.

Vous désirez que j'écrive au premier président[1]; mais je suis persuadé que cela ne fera rien, et puis ces sortes de lettres, où il faut s'expliquer, font souvent plus de mal que de bien. Je ne puis ramper, il faut que je parle dans mon naturel. Cependant, par déférence à votre sentiment, en voilà une, mais que je condamne au feu, si elle ne vous plaît pas, ou à quelque bon ami en secret. Vous l'examinerez, s'il vous plaît, et vous aurez la bonté de m'en dire votre sentiment.

Quesnel à Mlle de Joncoux[2]

16 septembre 1706.

Le chevalier [*Quesnel*], qui reçoit quelquefois des lettres de son pays, et même de Rome, m'a dit qu'on lui mandait, du 14 d'août, qu'on avait vu à Rome la censure de M. le cardinal de Noailles contre la *Théologie* du P. Juénin[3]; que M. le cardinal Fabroni l'a trouvée trop douce, et il a dit à un ami qu'il fallait bien autre chose à M. le cardinal de Noailles pour se purger du soupçon de jansénisme. Il dit que, dans cette *Théologie*, il y a une proposition erronée sur la mort de Jésus-Christ, contre laquelle il se récrie terriblement.

On écrit du même lieu, le 26 d'août, que, depuis que ce cardinal Fabroni est revêtu de la pourpre, il

1. Il s'agissait de réclamer, par l'entremise du premier président Achille de Harlay, les revenus saisis du P. Quesnel et de son frère Guillaume.

2. Bibl. nat., ms. 19736.

3. *Institutions théologiques*, par le P. Gaspard Juénin, de l'Oratoire. « On n'avait pas encore vu de meilleure théologie scholastique; mais l'auteur y ayant glissé avec beaucoup d'art quelques erreurs nouvellement condamnées, son ouvrage fut proscrit à Rome, le 25 septembre 1708. » (*Nouveau Dictionnaire historique.*)

déclame hautement et d'une manière surprenante contre le clergé de France, à cause de ce qu'on a fait dans la dernière assemblée pour la réception de la bulle à laquelle il a eu bonne part[1]. Il fit dernièrement un grand discours à M. l'abbé Chevalier, député des évêques pour l'affaire de Lorraine, qui allait prendre congé de lui. Ce cardinal lui dit que c'était une chose scandaleuse, que les évêques de France se fussent déclarés juges d'une affaire que Sa Sainteté avait déjà jugée par sa bulle, qu'on ne pouvait pas faire *peggio* à Genève, et que tous les malheurs dont la France était affligée étaient en punition de ce qu'on avait fait dans cette assemblée contre les droits et l'autorité du Saint-Siège. Il avait parlé à peu près dans les mêmes termes à un domestique du cardinal de la Trémoille[2]. Cela semble marquer qu'on travaille auprès de Sa Sainteté pour l'obliger à faire quelque démarche éclatante contre les évêques de France. On mande aussi qu'on a été averti, de bonne part, qu'on travaille à Paris à obliger M. le

1. Le cardinal Fabroni était l'auteur de la bulle *Vineam Domini*, qu'il avait « dressée de concert avec les jésuites ses bons amis». (Du Vaucel, Archives d Utrecht, t. IX.) Aussi sa fureur fut-elle grande contre le cardinal de Noailles, auquel on imputa à Rome les restrictions de l'assemblée du clergé de 1705. « Le cardinal Fabroni dit publiquement qu'on trouvera dans les *Réflexions morales* de quoi punir le cardinal de Noailles. » (*Abrégé chronologique*, de Nicolas Legros, p. 29.) Nous revoyons cette même phrase dans les *Annales pour servir d'étrennes aux amis de la vérité*, par Adrien Le Paige (p. 174), et, deux ans plus tard, lorsqu'en réponse à une lettre du cardinal au pape un bref condamne au feu le livre du P. Quesnel, Noailles reconnaît la main qui dirige les coups : « C'est un homme dangereux, écrit-il à Torcy à propos de Fabroni ; j'éprouve déjà le ressentiment dont il avait menacé par la censure du livre auquel je prenais quelque intérêt. » (Aff. étr., Rome, 484.)

2. Le cardinal de Janson, fatigué et malade, ayant demandé son rappel, la Trémoille, élevé au cardinalat depuis quelques semaines, le remplace comme ambassadeur à Rome. Ce petit bossu, plein d'esprit, « qui n'eut que la considération de son emploi (dit Saint-Simon), et qui personnellement n'en eut jamais aucune », panier percé, perdu d'honneur et de réputation, mais bon homme au demeurant, entre en scène et va s'occuper, durant de longues années, de toutes les querelles religieuses et de la fameuse bulle *Unigenitus*.

cardinal de Noailles à condamner aussi les *Réflexions* du P. Quesnel *sur le Nouveau Testament*. Plus cette Eminence en accordera aux ennemis de sa dignité, plus ils se rendront hardis à lui en demander davantage, au préjudice de sa conscience, de son honneur et de la vérité. Voilà ce qu'on croit et ce qu'on dit à Rome.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

20 septembre 1706.

Une personne bien informée écrit de Rome que M. le cardinal de la Trémoille reçut, il y a quelque temps, ordre de demander au pape, de la part du roi, la suppression du monastère de Port-Royal-des-Champs qu'on veut unir à celui de Paris, à cause du refus que ces religieuses ont fait de se soumettre purement et simplement à la dernière constitution de Sa Sainteté et à l'ordonnance de M. le cardinal de Noailles[2]. On dit que le pape recule et qu'il a répondu que cela regarde M. l'archevêque de Paris, qui est l'ordinaire de ces filles. On assure que M. le cardinal a beaucoup de peine à faire cette démarche; qu'il a représenté au roi et au pape qu'on ne doit pas pousser les choses si loin; que ces filles sont toutes fort âgées, ou malades et infirmes, et qu'elles ne peuvent pas vivre longtemps; que cependant il continuera de travailler à les réduire à l'obéissance par l'instruction et par d'autres moyens de douceur; qu'il a surtout représenté que, si on les excommuniait et qu'on les privât des sacrements, comme certaines gens voudraient qu'il fît, ce serait les réduire au désespoir et être cause de la perte de

1. Bibl. nat., ms. 19736.
2. Voir la note de la lettre du 19 avril 1706. Louis XIV, en effet, écrit en ce sens au cardinal de la Trémoille, le 12 juillet de la même année.

leur âme, et qu'il ne voulait pas prendre cela sur son compte. On craint tout du pape, qui est absolument gouverné par les jésuites. Et moi, j'espère beaucoup et de la bonté de M. le cardinal-archevêque et de la piété et clémence du roi. Si Sa Majesté connaissait la sainteté de ce monastère et le zèle avec lequel on y prie pour attirer sur elle les bénédictions du ciel, je suis assuré qu'elle les comblerait de biens et les honorerait de sa royale protection. Malgré leurs ennemis, la postérité les regardera comme des saintes, et ce ne sera, ni pour le pontificat d'aujourd'hui ni pour le règne présent, un événement louable d'avoir ruiné le monastère peut-être le plus saint qui soit dans l'Eglise. Il est déjà plus qu'à demi ruiné, et Dieu veuille qu'en fermant des bouches dont les prières sont si agréables à Dieu et en empêchant, comme on a fait, la multiplication de ces saintes filles, on n'ait pas ôté à la France et à son grand monarque une protection auprès de Dieu, qui aurait peut-être épargné au royaume de grandes disgrâces !

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

22 octobre 1706.

Je vous trouve admirable, mon cher enfant, de traiter de piété trop subtile, dont vous ne vous sauriez accommoder, la morale de l'Evangile toute pure. J'ai peur que vous ne lisiez pas assez l'Evangile et que vos occupations ne vous accablent ; mais remettons la prédication à un autre temps, et parlons d'autre chose.

Une petite histoire pour vous divertir : M. le cardinal de la Trémoille pria dernièrement à dîner deux jésuites français. Il leur fit bonne chère et bonne mine, à son

1. Bibl. nat., ms. 19736.

ordinaire ; mais, avant qu'ils prissent congé de Son Eminence, elle leur dit qu'il était surpris que le P. de La Chaise lui eût toujours été si contraire, qu'il n'avait obligation de ses deux abbayes et du chapeau qu'au roi et à M. de Torcy. Les jésuites, fort surpris d'un pareil compliment, répondirent qu'il fallait que Son Eminence eût été mal informée ; mais le cardinal répliqua qu'il savait bien ce qu'il disait, et que sa nouvelle dignité l'avait mis en état de leur parler librement[1].

Je remarque qu'au frontispice des *Réflexions*, de l'édition de 1705 (je crois qu'il n'y en a pas de plus récente), il y a : *Et approuvé par S. E. Mgr le cardinal de Noailles, archevêque de Paris.* Il me semble que cela n'était pas aux précédentes et est remarquable dans les conjonctures présentes; car je ne crois pas que le libraire eût osé le faire sans ordre. Il serait même de quelque utilité de le savoir. Vous avez toujours craint que cet éminentissime approbateur n'abandonnât le livre. J'espère qu'il ne le fera pas, et cette démarche, ou soufferte ou ordonnée, en est un témoignage.

Quesnel à Guillaume Quesnel

24 octobre 1706.

Je ne vous écris, mon très cher frère, que pour vous prier de ne pas interpréter à indifférence le silence que je garde à votre égard. Je suis très sensible à la peine

1. Nous relevons, dans les *Anecdotes secrètes* (I, 2, 139), une aventure assez plaisante arrivée au cardinal de la Trémoille. La réputation de janséniste lui fut faite à Rome, du jour au lendemain, à la suite d'une collation donnée en carême : « Le cardinal de la Trémoille crut que le chocolat était un liquide un peu trop épais pour en servir en carême l'après-dîner, et se contenta de faire présenter des eaux préparées en diverses façons. Il en fut fort loué des honnêtes gens ; mais quelques personnes persuadèrent au pape que c'était une idée janséniennne de prétendre que le chocolat rompait le jeûne. »

que vous peut faire l'état où vous êtes, et je n'ai garde d'oublier que c'est pour moi que vous souffrez, ni de laisser éteindre dans mon cœur les sentiments de reconnaissance que je vous en dois toute ma vie[1]. Je vous plaindrais davantage, si vous n'aviez point d'autre récompense qu'une reconnaissance aussi stérile que la mienne, et qui n'est stérile que parce qu'elle est impuissante; mais, comme vous ne m'avez pas seulement considéré dans ce que vous avez fait, et que vous avez joint et rapporté à la vérité souveraine et à la gloire de Dieu les raisons du sang et de l'amitié qui vous ont fait agir, ce qui est promis dans l'Evangile à ceux qui souffrent pour la justice et pour l'Evangile même vous est acquis par ce titre. Ce doit être là votre consolation dans votre exil et votre prison volontaire. Tout cela passera avec le siècle, et le retour dans notre véritable patrie, où la liberté nous sera rendue au centuple, nous dédommagera abondamment de tout. Cependant il ne faut pas négliger des soulagements temporels, et je désire fort de savoir s'il ne vous manque rien et si vous êtes pourvu à votre subsistance; et, si on ne l'avait pas fait, je trouverais bien moyen d'y pourvoir; car, si je ne suis pas assez fort ni assez vigoureux pour bêcher la terre, au moins je n'aurai jamais honte de mendier pour vous, et il y aura bien du malheur si je ne réussis pas. Quand donc vous aurez besoin d'argent, vous n'aurez qu'à prier la personne qui vous a mis où vous êtes de vous le faire tenir, et j'aurai soin de la faire rembourser sans délai. C'est parler bien hardiment pour un gueux; mais la Providence n'est pas pauvre, et ses trésors sont pour ceux qui ont confiance en elle.

1. A son retour de Bruxelles, où il était allé au moment de l'emprisonnement de son frère, on refusa de reprendre Guillaume Quesnel comme supérieur de l'Oratoire d'Orléans, et il vécut caché pendant plusieurs années.

J'ai écrit à une personne de grande distinction, pour lui représenter votre innocence et pour tâcher de vous faire avoir mainlevée de votre revenu et la liberté du pavé du roi. Je ne sais encore ce qu'on fera de cette lettre, ni si elle opérera quelque chose. J'en ai même écrit aussi à une autre personne ; mais, comme les temps sont fâcheux et les puissances prévenues, on ne se peut rien promettre. Quand on aura fait tout ce qu'on peut humainement, il faudra croire, encore plus qu'auparavant, que c'est la volonté de Dieu que rien ne réussisse, et qu'il aime mieux que nous l'honorions par la privation de la liberté dont les autres jouissent et par le dénûment de nos propres biens que par la jouissance de la liberté.

Le changement qui est arrivé en Brabant pour les affaires d'Etat en a aussi apporté dans celles de l'Eglise. Les exilés sont rentrés dans leurs droits : M. Ernest Ruth d'Ans dans sa résidence, le curé de Sainte-Catherine dans la sienne, mais non paisiblement ; l'archevêque l'a interdit.

On prétend que le P. Quesnel doit aussi poursuivre la cassation de la sentence de cet archevêque. Il a été bien aise de laisser faire la planche à d'autres ; il pourra ensuite suivre la même route, si la conjoncture demeure toujours aussi favorable. Elle le sera, tant que les Etats généraux y auront autorité. Je ne sais si le comte de Zinzendorf, qui va à Bruxelles pour y agir au nom du roi Charles XIII, n'y brouillera rien. L'Eglise de Hollande est toujours dans le trouble, toujours sans gouvernement.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

On est fort en colère à Rome (ou bien on fait semblant de l'être) contre le cardinal Gualtieri[2], parce qu'il a donné la main et le pas aux enfants légitimés de France. On croit qu'il l'a fait avec permission du pape, à condition que Sa Sainteté pourrait le désavouer, comme elle fait. Voilà la comédie; le monde en est plein.

Quesnel à Mlle de Joncoux

4 novembre 1706.

Je vous prie, mon très cher ami, de me faire un plaisir : c'est de faire relier, le plus proprement qu'il se peut, en veau doré sur tranche, avec tout ce qu'on a coutume d'y mettre d'ornements, les *Réflexions sur le Nouveau Testament*, en autant de volumes qu'on les peut partager (c'est l'in-8° de la dernière édition). C'est pour un médecin anglais qui demeure à Londres[3], et dont j'ai acquis la connaissance et l'amitié. Il n'a pas quarante ans et n'est point encore marié; il écrit fort bien en français, à quelques mots près. Il paraît avoir de la politesse et un bon cœur. Ayant lu les *Provinciales*, il comprit qu'il y avait une bonne et une mauvaise morale, et se mit à étudier sa religion (*catholique*) et à vouloir vivre dans la pratique de ses devoirs, par cette pensée

1. Bibl. nat., ms, 19736.

2. Le cardinal Gualtieri était le plus zélé partisan de la France dans le Sacré Collège. Un mémoire sur les cardinaux, envoyé par notre ambassadeur en 1708, le présente comme « un galant homme, capable d'affaires, mais que le pape et les Allemands ne peuvent souffrir, parce qu'il a paru attaché à la cour de France. » (Aff. étr., Rome, 494.)

3. M. Schort.

que, d'être rebuté en ce monde comme catholique et damné dans l'autre comme mauvais catholique, c'était un peu trop perdre. Il lut les livres des défenseurs de la grâce et en est devenu un grand amateur. Il fit traduire la prière de M. de Haute-Fontaine (en anglais) pour obtenir une véritable conversion, et quantité de personnes commencèrent, dit-il, à ouvrir les yeux et sur la grâce et sur l'état présent de l'Eglise, parmi les grands et parmi ceux de sa profession, auprès desquels il a trouvé plus de facilité qu'il ne croyait pour y avoir accès et les fréquenter. Il m'a marqué aussi que Dieu le bénissait d'une pratique extraordinaire. Il a lu une partie de ce que le P. Quesnel a publié, et il en a été touché. Enfin il lui a écrit et il lui a ouvert son cœur, comme il aurait pu faire à un ancien ami. Il lui a offert un petit présent, craignant qu'il ne fût dans le besoin, quoiqu'il ne sût encore rien de la saisie et qu'elle ne fût pas faite. Enfin il l'a forcé de recevoir une lettre de change de trente pistoles qu'il lui a envoyée. Il a père et frères, et vit seul, ayant perdu une sœur qui tenait son ménage. Or il me mande qu'il a vu autrefois, entre les mains de M. de Lionne, évêque de Rosalie, une belle édition des *Réflexions* du P. Quesnel *sur le Nouveau Testament*, reliée en huit volumes, et il me la demande fort honnêtement, et je suis bien aise de lui en faire présent.

Il y a plusieurs années qu'un Père de la mission polonaise, passant à Mons en revenant de l'assemblée générale de leur congrégation, dit qu'on avait traduit en polonais ces *Réflexions ;* je ne sais si on dit aussi qu'elles fussent imprimées. Un ministre luthérien allemand en a aussi entrepris la traduction en allemand ; je ne sais si elle est achevée et imprimée. Vous voyez qu'à mesure que le monde les veut supprimer en France, Dieu semble vouloir les faire imprimer partout et en toute langue. On avait commencé de les imprimer en flamand ;

mais l'imprimeur, n'étant pas content de la traduction, n'a pas continué. Elles sont imprimées en latin, à Louvain. Dieu soit loué de tout, et qu'il daigne nous faire la grâce de ne regarder et de ne chercher en tout cela que sa gloire !

M. Humblot sera bien aise de savoir qu'il y a à Londres un homme de son métier qui aime la vérité.

A-t-on donné un autre confesseur à nos bonnes religieuses[1] ?

Quesnel à M. de la Querre[2], *à l'Oratoire de Toulouse*

4 novembre 1706.

Permettez-moi, Monsieur, de vous écrire au moins encore cette fois avant que de mourir. Depuis trois ans que j'ai recouvré la liberté par une protection toute particulière de Dieu, j'ai toujours eu dans le cœur le désir de me donner cet honneur, et je ne sais comment j'ai pu être si longtemps sans le faire ; car je ne vous ai point perdu de vue, et j'ai aussi cette confiance que les portraits hideux que l'on a faits de moi ne vous ont point fait de peur, parce que vous ne m'y aurez pas reconnu. Grâces à Dieu, sa miséricorde ne m'a point abandonné jusqu'au point que de manquer à la soumission que je dois aux vérités qu'il a révélées à son Eglise, ni au respect dû aux puissances qui gouvernent l'Eglise et l'Etat. C'est à quoi se réduisent les calomnies répandues contre moi, et je crois que si vous avez vu, Mon-

1. Depuis la mort de leur confesseur, M. Marignier, qui avait succédé à M. Eustace, les religieuses n'avaient qu'un jeune et modeste prêtre, M. Havart, tout dévoué à Port-Royal. Il leur fut enlevé, en 1707, par le cardinal de Noailles, et remplacé par un vicaire de Paris, M. Pollet, qui débuta en leur refusant les sacrements.

2. Cette lettre n'a été envoyée qu'au commencement de janvier 1707. (Note du ms. 19736 de la Bibliothèque nationale.)

sieur, le *Motif*, l'*Idée* et l'*Anatomie*, vous m'aurez estimé suffisamment justifié de ces accusations ; car, pour celle de cabale, elle est si puérile qu'un homme raisonnable n'y fera pas seulement attention. Mais oublions tout cela, et permettez-moi d'espérer que j'aurai toujours quelque part à l'honneur de votre amitié, comme je me suis flatté d'y en avoir eu avant cette tempête. Sur ce pied-là, vous me croirez obligé de vous dire comment je me trouve. Grâces au Seigneur, je me trouve très bien, en fort bonne santé pour le corps, très content et dans une grande paix pour l'esprit, persuadé que ce que Dieu a permis qui me soit arrivé est pour sa gloire et pour mon salut. Il ne dérange rien mal à propos, et ce qui paraît aux yeux des hommes un renversement d'ordre en est souvent le rétablissement véritable, parce que souvent nous nous écartons de l'ordre de Dieu, en prenant pour nous-mêmes une situation éloignée de ses desseins et en réglant nos affaires autrement qu'il l'a ordonné dans les conseils de sa souveraine sagesse.

Il m'a fait connaître à moi-même en me laissant faire beaucoup de fautes contre la prudence, qui ont causé des disgrâces à mes meilleurs amis. J'avais attachement à mes papiers, et il m'en a détaché en permettant qu'on me les ait enlevés. J'ai mal usé de ma liberté, et c'est peu de chose d'en avoir été privé pour si peu de temps. Le petit commerce que j'avais avec peu d'amis m'était une grande douceur, et il m'est maintenant interdit ; et j'avoue que je compte peu tout le reste en comparaison de cette privation. On m'avait donné dans le monde une réputation que j'étais bien éloigné de mériter ; il était juste qu'elle fût déchirée en pièces, et je n'ai rien à dire. Dieu me traite avec trop de bonté ; car ce qu'il semble m'ôter d'une main, il me le rend de l'autre, au moins en partie, puisqu'il me donne la liberté, le repos, des amis et beaucoup plus

de douceurs que je n'en mérite. De sorte que ma joie pourrait être entière, si les maux de l'Eglise et de l'Etat n'étaient trop grands pour ne pas causer à mon cœur toute l'amertume que doit sentir un fidèle enfant de l'Eglise et un bon Français. Pour ceux de l'Eglise, il y en a de bien des sortes : cette désertion si générale des docteurs et des pasteurs, qui abandonnent ou combattent la vérité et l'innocence, et les laissent en proie à ceux qui en sont les ennemis, et les faux témoignages que l'on force de rendre contre elle ceux que l'on sait qui rendraient hautement témoignage en leur faveur, s'il n'y avait rien à craindre de la part du monde. La crainte ne glace pas seulement le cœur, elle répand aussi des nuages dans l'esprit et lui fait souvent voir les choses autrement qu'elles ne sont, et lui fait former des jugements tout différents de ceux qu'on a faits dans un temps plus tranquille ou lorsqu'on était au-dessus des craintes humaines.

Il semble qu'il en soit de la cour, des grands du monde, comme des maisons où il revient des esprits. On se hasardera de coucher dans une telle maison avec une nombreuse compagnie. On aurait peine à le faire avec deux ou trois personnes. Mais, d'y demeurer seul, c'est ce que personne ne fera, sinon peut-être un athée qui ne craint rien, parce qu'il ne croit rien, ou un homme qui ne craint que Dieu, parce qu'il n'aime que lui, et que sa foi et son amour lui donnent parfaite confiance en sa protection. Ainsi tel évêque sera assez courageux pour parler avec vingt autres en faveur de la vérité et de l'innocence, qui ne le fera qu'en tremblant, si toutefois il le fait, avec un petit nombre. Mais, pour parler seul, quelque persuadé qu'on soit de la vérité ou de la justice, il faut être un Athanase, un Hilaire, un Basile, un Grégoire de Tours, un évêque d'Aleth, de Pamiers, de Beauvais, d'Angers ; car, quoique ces derniers n'aient pas parlé seuls, chacun d'eux l'aurait fait,

s'il s'était trouvé abandonné de tous ses confrères.

J'eus une grande consolation, quand je vis la lettre d'un digne prélat de vos quartiers[1], où il ne rougissait point de rendre témoignage à la vérité. Et, quoiqu'il fût seul qui parlât, sa voix néanmoins faisait entendre de nouveau celle de ces grands évêques, dont le témoignage éclatant fit tant de bruit dans l'Eglise qu'il fit cesser celui des ennemis de la vérité et étouffa la voix de la calomnie. J'espère que ce généreux prélat soutiendra jusqu'à la fin un si beau témoignage et qu'il ne cessera point de prêter sa voix à ses illustres confrères, qui ne peuvent plus parler qu'à Dieu pour la vérité et l'innocence.

Quesnel à M. Schort, à Londres

6 novembre 1706.

J'ai différé, Monsieur, de répondre à votre lettre si obligeante et si libérale, pour pouvoir vous dire que la lettre de change que vous avez eu la bonté de m'envoyer a été payée exactement ces jours passés, quoiqu'elle fût à deux jours de vue. On donne toujours quelque temps de plus, selon la coutume. J'ai appréhendé de vous faire de la peine, si je n'acceptais pas ce que vous m'offriez de si bon cœur; mais je vous prie, encore un coup, que ce soit pour la dernière fois, et soyez, s'il vous plaît, persuadé que, connaissant comme je fais la

1. M. Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, écrivit à Fénelon une lettre fort vive, défendant le silence respectueux et son mandement sur l'acceptation de la bulle *Vineam*, qui l'avait fait traiter par l'archevêque de Cambrai de « revancheur banal de la morale sévère ». Son mandement et ses écrits furent condamnés à Rome, en 1709; mais, selon le mot de son amie, la marquise d'Huxelles, « la flétrissure ne l'amollira pas », et il pourra s'écrier, avec juste raison : « J'ai parlé en bon catholique et en évêque français. » (Aff. étr., Rome, 512.)

bonté de votre cœur, j'ai dès maintenant toute la reconnaissance possible que j'aurais pour un présent royal. Je me plains cependant de ce que vous avez passé la mesure que vous m'aviez marquée : c'était bien assez.

Je bénis Dieu, Monsieur, de tout ce que je vois qu'il a mis de bien en vous, et de ce qu'il vous a conduit à la connaissance de sa vérité et vous en a donné l'amour. Les *Provinciales*, dont il s'est servi pour cela, est un excellent livre. Vous savez que feu M. Nicole les a traduites en un très beau latin et y a fait des notes fort savantes et très utiles, sous le nom de M. Wendrock. Une demoiselle de mes amies de Paris les a traduites en français très bien, et il serait à souhaiter que quelqu'un les traduisît en anglais.

Vous avez entendu parler du monastère de Port-Royal-des-Champs. Ces bonnes religieuses (dont les jésuites, à moins d'un miracle, vont faire ruiner le monastère) avaient un excellent médecin qui y demeurait. C'était un vrai saint et d'une pénitence étonnante. Il est mort en odeur de sainteté. Il était docteur de Paris et très habile. J'en ai connu un autre, mais jeune, et aussi docteur en médecine de Paris, que j'avais confessé dans sa jeunesse, qui quitta tout pour aller servir dans une abbaye du pays de Luxembourg, nommée Orval, où l'on vit comme à l'abbaye célèbre de la Trappe. Il est mort à Orval depuis quelques années; il y vivait comme un religieux en habit séculier et servait les pauvres malades des environs. Enfin j'ai encore un ami, médecin de la princesse douairière de Conti, qui est un excellent chrétien, quoiqu'il vive à la cour. Il est de l'Académie des sciences. Le premier s'appelait Hamon, le second Save, le troisième Dodart, et tous trois étaient de grands amateurs de la vérité et amis de Port-Royal.

Les livres catholiques entrent-ils sans peine en

Angleterre? N'y a-t-il point de risque? A-t-on aussi liberté de les imprimer?

Quesnel à Mlle de Joncoux

26 novembre 1706.

J'apprends que vous êtes incommodée depuis quelques mois et que vous avez été saignée depuis peu. Je n'en suis pas peu en peine, et l'impuissance où je suis de vous soulager n'est pas un sujet de consolation pour moi.

Faites, je vous prie, en sorte, par le moyen de quelque ami qui fréquente chez M. le nonce, de savoir ce que c'est qu'un M. Passionei qui est auprès de lui. Cette personne, qui est neveu d'un secrétaire des chiffres de même nom, a eu connaissance de l'état de l'Eglise de Hollande par la lecture des écrits, et il a fait offrir son entremise pour voir si on ne pourrait point s'accommoder.

Il me paraît certain, ou au moins bien probable, que ce n'est pas de son chef qu'il fait cette proposition, mais apparemment de la part de M. le nonce, et tout cela pour gagner du temps, pour amuser par de vaines propositions et pour pouvoir détourner des coups qu'ils craignent, en disant qu'on est en conférence, qu'on est en terme d'accommodement, qu'on aura au plus tôt un vicaire apostolique.

C'est l'artifice dont on s'est déjà servi; mais cet artifice est usé. Toutes ces entremises n'aboutissent qu'à dire : « Proposez-nous quelqu'un qui ne soit point noté », et tous ceux qu'on leur propose sont gens notés, si on les en croit. Mais j'ai ouï dire qu'on ne leur en proposera plus. C'est à eux à songer tout de bon à en proposer de raisonnables, s'ils sont aheurtés à ne pas rétablir M. de Sébaste. Ils se feraient honneur, s'ils

entraient dans ces pensées de justice et de sagesse ; ils effaceraient une partie de la honte qu'ils se sont attirée en traitant si injustement et si méchamment un homme du mérite de ce prélat. Car il est vrai qu'on ne pouvait pas avoir un homme plus sage, plus doux, plus prudent, plus circonspect, plus propre à ménager tout le monde ; j'ajouterais : et d'une meilleure doctrine, et d'une morale plus pure; mais c'est cela même qui le rend digne de souffrir persécution.

Je vous prie, mon très cher ami, de tâcher de charger quelqu'un de s'informer du caractère du sieur Passionei, si c'est un homme intelligent, de bonne foi autant que le pays le comporte, et de pressentir s'il y a quelque sujet de prendre quelque confiance en lui.

Je suis un peu en colère de ce que, jusqu'à présent, je n'ai pu parvenir à voir le résultat de l'assemblée dernière sur la constitution du pape. Il me semble qu'on a dû croire qu'il nous serait utile de l'avoir, et qu'il se peut présenter des occasions où l'on en aurait besoin; et il s'en est présenté plus d'une, où l'on a été obligé de marcher à tâtons.

On nous a écrit de bien loin (car de Paris nous n'apprenons presque rien) que Sa Majesté a témoigné être fort mal contente du choix qu'on a fait de quelques évêques [1]. Je suis persuadé que la piété et la religion de

1. On relève, dans les nominations faites en 1706, les noms de Berger de Malissoles, à Gap, évêque purement moliniste, qui condamna les *Réflexions morales* à la suite de MM. de Lescure et de Champflour ; François de Matha, à Aire ; Joseph de Revol, à Oléron, si dévoué aux jésuites qu'il croyait nécessaire de réunir tous les opposants et appelants de la bulle, dans une même ville qu'on nommerait Jansénie; François Madot, à Belley, prêtre de Saint-Sulpice, « petit cerveau brûlé, répandant de toutes parts son fanatisme » (*Anecdotes secrètes*, t. II) ; Pierre Sabatier, à Amiens, ultramontain enragé et persécuteur des appelants, qui prétendait que toute confession, faite à eux, est nulle et sacrilège. Voilà cependant des sujets peu susceptibles de déplaire à la cour et qui ne justifient en rien le mécontentement du roi, si parfaitement inféodé alors à la compagnie de Jésus.

Sa Majesté ne veut point être trompée sur ce chapitre, connaissant bien qu'elle en doit répondre devant Dieu. Je salue la bonne mère et sa chère fille, qui est sur le point d'augmenter sa famille de deux pieds. Je prie Dieu de tout mon cœur que ce soit un fruit de bénédiction, et je l'espère fortement.

Je suis tout à vous, mon cher petit père, mon très honoré frère, mon très cher fils, *et quid non?*

Petitpied à Mlle de Joncoux[1]

27 décembre 1706.

J'ai reçu votre lettre du 19 décembre. Il y a longtemps que je ne vous ai écrit. J'ai été obligé d'être environ douze jours à la Haye, pour solliciter la délivrance d'un bon curé[2], ami de M. Dupuis [*Quesnel*], qui est prisonnier de guerre à Menin. Je n'ai pu refuser ce voyage aux désirs de M. Dupuis; mais je n'ai pas encore obtenu grand'chose. Il y faudra peut-être encore retourner. Je vous écris fort à la hâte. J'ai été obligé de passer la matinée auprès de M. Dupuis, qui est enrhumé et a la fièvre. Je lui ai fait prendre un remède et le reste. Nous aurons bien soin de lui. Il ne paraît aucun danger à sa maladie. Je dois courir toute l'après-dîner avec M. Lefèvre [*Brigode*] pour chercher une maison pour nous. La nôtre est vendue à un juif, et on nous a signifié qu'il en fallait sortir, au premier de mai prochain. L'usage est ici de donner cet avertissement un peu avant Noël, et, dans la semaine de Noël, il faut, et avec diligence, chercher une maison; car, après ce temps, on n'en trouve guère de commode. Je

1. Bibl. nat., ms. 19736.
2. Le curé de Carvin fut relâché sans rançon, le 7 janvier 1707, par les Etats généraux, à la sollicitation de M. Petitpied.

suis fâché que nous soyons obligés de quitter une si jolie maison, dans le quartier de la ville le plus agréable, éloignée du commerce et du bruit, à fort bon marché, et au milieu des juifs qui ne sont point au fait de nos affaires. Nous n'en aurons peut-être point une aussi agréable, et il faudra certainement en donner sept ou huit cents florins, ce qui va à onze ou douze cents livres de France. Il faut passer par là ou se loger dans une autre ville, ce qui serait impossible à M. Lefèvre à cause de son commerce.

La somme d'argent destinée à une œuvre de piété peut se placer ici, ou en rente ou à fonds perdu. En rente, à quatre pour cent, c'est-à-dire au denier vingt-cinq ; à fonds perdu, à neuf pour cent, c'est environ au denier onze. A l'égard de la perte du change, vous ne la pouvez totalement éviter. Il faut compter que, pour mille francs de France, vous n'aurez ici que six cent cinquante, soixante ou quatre-vingts livres, un peu plus un peu moins. Ce sera beaucoup si on peut aller jusqu'à sept cents livres. Encore faut-il que l'argent de France soit comptant, et non en billets de monnaie qui sont ici fort décriés.

P.-S. — Le médecin sort d'ici, qui trouve à M. Dupuis plus de fièvre que nous ne croyions. Il est d'avis d'une saignée, à quoi le malade a peine à se résoudre. J'aurai bien soin qu'il ne manque de rien.

Petitpied à Mlle de Joncoux

Amsterdam, 5 janvier 1707.

Je suis toujours en parfaite santé. Nous avons eu ici quelques jours de gelée assez forte, mais qui n'a pas duré. C'est un amusement de ce pays, dont nous avons été témoins, que de courir et de glisser en patins sur la rivière et sur les canaux glacés. Il n'y a point de

pays plus propre que celui-ci à cette sorte d'exercice. Les femmes glissent aussi bien que les hommes et se tiennent fermes sur la glace en glissant avec une vitesse incroyable.

Petitpied à Mlle de Joncoux[1]

24 janvier 1707.

J'ai différé depuis huit jours à vous écrire, espérant toujours vous pouvoir apprendre la guérison entière de M. Dupuis [*Quesnel*]. Mais sa maladie tire en longueur. Il ne paraît cependant aucune raison de s'inquiéter. C'est aujourd'hui le trente-troisième jour qu'il a la fièvre, presque sans relâche. Il a pris, pendant trois semaines, du quinquina qui n'a produit aucun soulagement. Le médecin a jugé à propos de l'interrompre pendant quelques jours. Au reste, la fièvre n'est pas grande; elle est sans frisson, sans mal de tête, sans fluxion sur la poitrine, en un mot sans aucun accident, sinon un petit dévoiement qui dure depuis dix ou douze jours. Les accès sont toujours accompagnés de sueur. Le malade est fort tranquille, fort résigné, fort édifiant. Il avait dessein de faire son testament et m'a consulté en secret sur les dispositions qu'il devait faire. J'avoue que je n'ai pas assez de lumière pour résoudre certaines difficultés dont il vous écrira quand il se portera mieux.

Nous n'avons point encore de maison arrêtée. Nous tâchons d'en avoir une extrêmement agréable et bien située, accompagnée d'un très grand et très beau jardin que nous louerions à M. Aub... que vous avez à Paris, nous réservant seulement la maison pour faire moins de dépense, avec la permission de nous promener

1. Bibl. nat., ms. 19736.

dans le jardin. Il n'y a rien, dans tout le pays, plus agréable que cette demeure, et le loyer en serait médiocre.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

27 janvier 1707.

Me voilà, Dieu merci, en état de vous écrire, mon très cher ami. Il a plu à la bonté divine de me rendre la santé après un mois entier de fièvre presque continue, avec des redoublements en double tierce et une fluxion sur la poitrine. J'ai plus de sujet qu'un autre d'attribuer à Dieu ma guérison; car les remèdes qu'on m'a donnés ne paraissent pas y avoir eu beaucoup de part. Après une saignée et plusieurs purgations, le médecin, déclarant ma fièvre intermittente, me fit prendre du quinquina[2], à trois prises par jour, et puis quatre. Je n'en ai ressenti aucun soulagement qui ait été bien marqué. Il chasse la fièvre aux autres; il paraissait l'irriter et l'entretenir en moi. Les autres disent qu'il leur cause un appétit dévorant, et il me donnait un grand dégoût; au moins il m'ôtait l'appétit. Enfin il me causait une diarrhée, au lieu qu'il ne fait rien de tel aux autres. Samedi dernier, ayant représenté tout cela au médecin, il consentit que la nature fût laissée à elle-même pour quelque temps. C'était à onze heures du matin, heure à laquelle on me donnait la seconde prise de quinquina, et les deux jours précédents, après cette prise, j'avais eu un accès de plus de douze heures. Mais, dès le moment que ce remède fut congédié, ma fièvre prit congé de moi fort honnêtement; la diarrhée cessa, l'appétit me revint, et, depuis ce temps-là, j'ai

1. Bibl. nat., ms. 19736.
2. Quesnel écrit : Kinkinna.

toujours été de mieux en mieux, de sorte qu'il semble que Dieu ait voulu avoir tout l'honneur de ma guérison indépendamment des remèdes. Louez-en donc avec moi le Seigneur, mon cher ami, et priez-le de vouloir bénir de telle sorte le don qu'il me fait de la santé que je n'en fasse, dans ce reste de vie, aucun usage que pour sa gloire, que selon sa volonté et ses desseins, et que par la direction et le mouvement de son esprit. Je demande la même grâce à tous mes amis, de l'un et l'autre sexe, que je salue tous avec beaucoup de respect, tant les timides que les courageux, les froids que les chauds, ceux qui plient que ceux qui sont fermes. Je parle par rapport à ce que vous me dites dans votre lettre du 6 de ce mois, qui me fut un régal dans le cours de ma maladie, comme tout ce qui me vient d'un ami si fort, si tendre, si fidèle, si attentif et si ardent pour tout ce qui me regarde.

Petitpied à Mlle de Joncoux[1]

10 février 1707.

Nous avons tout sujet de croire que M. Dupuis [*Quesnel*] est entièrement guéri, quoiqu'il ait de temps en temps quelques émotions. Ce ne sont que de légers restes d'une fièvre qui a toujours paru plus obstinée que dangereuse. Il a bon visage ; il dort bien ; il mange bien ; il n'est ni changé ni affaibli. Le médecin qui l'a vu ne s'appelle point Sauvage. Nous ne connaissons personne de ce nom. Son médecin est un Français réfugié, docteur à Montpellier, parent et portant le nom d'un célèbre philosophe cartésien, mort depuis quelque temps. Il est aussi médecin de M. Aubert. Il connaît M. Dupuis, et il n'y a point d'apparence qu'il ait rien

1. Bibl. nat., ms. 19736.

écrit à Paris sur ce sujet. Au reste M. Dupuis est connu ici de tout le monde; il n'y a pas le moindre secret. On connaît aussi ceux qui demeurent avec lui, et on conjecture assez juste sur ce qu'ils sont, quoiqu'ils n'en demeurent jamais d'accord.

Quesnel à M. Schort, à Londres

Février 1707.

Je ne me suis pas donné l'honneur de vous écrire, Monsieur, au commencement de la nouvelle année, pour vous la souhaiter heureuse : c'est que j'ai été malade, depuis le 22 de décembre jusqu'au 23 de janvier, où je me suis trouvé quitte d'une fièvre qui avait commencé par un rhume ou fluxion sur la poitrine et qui était assez bizarre; car elle ne me quittait guère, et elle avait des redoublements en double tierce, mais assez irrégulièrement. Un médecin français, nommé M. Régis, me traitait. Je me fis saigner une fois, purger, etc., et enfin il me fit prendre du quinquina durant dix-huit jours. Il me paraissait qu'il ne me faisait pas de bien et qu'au lieu de chasser la fièvre il l'irritait et l'entretenait; il me donnait du dégoût, au lieu de l'appétit qu'on dit qu'il donne, et il me causa même une espèce de dévoiement. Je crus donc le devoir quitter, et le médecin jugea aussi qu'il fallait laisser la nature à elle-même pour quelque temps. Cela réussit. Les deux jours précédents, j'avais eu chaque jour un accès de douze heures. Dès que j'eus quitté le quinquina, la fièvre ne revint plus; je mangeai avec appétit, et le dévoiement cessa. J'eus, de fois à autres, quelques bouffées de fièvre qui n'eurent point de suite. Comme on vit ces retours, on me voulut faire prendre d'un quinquina qu'un médecin fran-

çais, réfugié à Rotterdam, prépare d'une manière particulière; un ami en fit venir une grosse bouteille. On dit qu'il ne manque point d'avoir son effet et de guérir; mais, grâce à Dieu, je n'en ai pas eu besoin. On dit que ce médecin, qui se nomme Duchemin, jette du quinquina dans une pièce de bon vin et qu'il l'y laisse longtemps, et que, par ce moyen, ce remède réussit mieux. Je n'en sais pas assez les circonstances pour vous les dire, et je crois que le médecin garde pour lui son secret. On prétend que le succès est immanquable.

Je vous avais demandé, Monsieur, s'il y avait quelques mesures à prendre pour faire arriver sûrement des livres chez vous, surtout des livres qui sont faits par des catholiques et qui viennent de France originairement. Comme je n'ai point reçu de réponse, j'ai pris le parti d'envoyer la caisse de livres à M. van Rhyn, à Delft, au lieu que je l'aurais pu faire embarquer à Amsterdam sans détour. Quand vous aurez besoin de livres ou d'écrits qui se trouvent en ce pays ou en France, adressez-vous à moi, je vous en prie. M. Dubois [*Brigode*] mon ami, qui demeure avec moi, fait trafic de livres et a commodité pour avoir ceux qu'il n'aura pas. Que votre générosité ne s'alarme point, par la crainte que je fasse des façons pour vous en faire présent. Non, j'en userai comme vous le voudrez.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

10 mars 1707.

Il n'y a guère d'amitié qui ne soit sujette à cette vicissitude de joie et d'alarme que nous avons éprouvée,

1. Bibl. nat., ms. 19736.

l'un et l'autre, depuis peu. Je souhaite que l'alarme que nous avons eue à votre sujet soit aussi aisée à se dissiper que celle que vous a causée ma maladie. Les ressentiments de fièvre que j'ai eus n'ont point eu de suite, et je me trouve, grâces à Dieu, très bien remis. Ce sera pour autant de temps qu'il plaira à Dieu. La course ne peut plus durer longtemps, et je vous prie de vous souvenir, ma très chère cousine, que j'ai droit de passer devant vous. J'ai une extrême peine de vous voir tirer tant de sang. C'est ôter les forces du malade et en donner à la maladie. J'ai été plus ménager du mien. Je n'ai été saigné qu'une fois, et il faut que je vous fasse rire des méchants vers que ma fièvre me mettait dans la tête, lorsqu'on m'allait tirer du sang. Les voici :

Assez de sang français a coulé dans les plaines,
A Ramillie, Hochstet, Barcelone et Turin.
Mais, si celui qui roule encore dans mes veines
Peut éteindre le feu des guerres inhumaines,
Qui font rougir le Pô, le Tage avec le Rhin,
Tirez, je n'en puis faire un usage plus saint.

Reprenons la prose, pour vous dire, mon unique amie, que j'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance tout ce que vous m'avez envoyé. Tout est fort bien, et je vous remercie de bien bon cœur de la peine que vous vous êtes donnée. Ne pouvez-vous point faire faire par un autre la commission pour consulter le cas? Je serais fâché que vous vous fatiguassiez mal à propos à mon occasion.

L'aîné des frères du chevalier [*Quesnel*] lui a écrit par un ami de cette ville qui le vit à Paris dans son voyage, et il lui mande qu'il entreprend un procès au parlement : ce qui est contraire à ce que vous mandez. Le chevalier [*Quesnel*] lui a mandé qu'il faisait une folie. Sa lettre était du 8 février.

J'ai appris d'un ami de ce pays-ci que, vers le commencement de décembre dernier, le P. Gerberon avait été transféré de la citadelle d'Amiens au bois de Vincennes, et que, quelques semaines après, il avait été conduit à la Bastille. Il est à craindre que de là on ne le mène à la Conciergerie ou au Châtelet. Dieu sur tout.

Petitpied à Mlle de Joncoux[1]

14 mars 1707.

J'ai reçu votre lettre, qui nous a annoncé une triste nouvelle à laquelle une lettre de M. de La Roche [*Petitpied de Vaubreuil*] nous avait déjà préparés[2]. Mais il n'était point entré dans ce triste détail dont vous nous instruisez. Nous avions ici redoublé nos prières, et nous les continuerons pour ces personnes si dignes d'un meilleur traitement. Je ne doute plus de la ruine entière de cette maison : les desseins de Dieu sont accomplis, et le siècle est achevé sur elle. Voici la centième année que la règle y avait été remise, si ce que je lisais hier est vrai, que la célèbre Mère Angélique avait réformé ce monastère, l'an 1608. Il y aurait une belle histoire à faire en rendant publics tant d'exemples de vertus sin-

1. Bibl. nat., ms. 19736.

2. Arrêt du conseil, du 9 février 1707, révoquant l'ancien arrêt de partage et ordonnant la réunion des biens de Port-Royal-des-Champs avec ceux de Port-Royal de Paris. Pour ce qui regardait l'extinction, l'affaire était renvoyée devant le cardinal de Noailles. L'arrêt n'autorisait plus que la présence de trente-six personnes entretenues aux dépens de la maison, tant religieuses que converses, ordonnant de faire sortir toutes les autres personnes séculières. La résistance désespérée des pauvres filles était approuvée et entretenue par le P. Quesnel, consulté de loin, et oracle du parti. Il leur écrit une longue lettre, en mai 1707 : « L'état de mes sœurs, dit-il, me touche et m'édifie. L'orage paraît inévitable. Le moyen qu'on leur propose pour le détourner est spécieux. Il semble qu'on ne leur demande presque rien pour sauver tout; mais, dans la vérité, on leur demande tout, et on ne leur promet rien. »

gulières, qui y ont été pratiquées depuis ce temps-là, au dedans et au dehors du monastère.

Je n'ai rien caché à M. Dupuis [*Quesnel*] de ce que vous me mandiez. Je ne pouvais m'empêcher de lui faire part d'une chose à laquelle il s'intéresse si fort. D'ailleurs sa santé est parfaitement rétablie, et je n'ai trouvé de ce côté-là aucun inconvénient à lui dire ce que je lui aurais caché pendant sa maladie, pour ne point irriter son mal.

Quesnel à M. de Beaufort[1]

Août 1707.

Monsieur, n'ayez point de peur de moi, je vous en prie ; mon apparition ne sera que d'un moment et ne pourra vous être imputée à commerce avec moi, ni vous rendre coupable de ce nouveau crime. La compassion que j'ai de l'état où se trouve M. Vuillart et l'amitié que je lui dois me font chercher dans mon esprit s'il n'y aurait pas moyen de le secourir et de lui procurer la liberté qu'il a si peu mérité de perdre.

J'ai peine à croire que Mgr le cardinal archevêque de Paris ne l'obtînt pas de la bonté du roi, si Son Eminence voulait sérieusement entreprendre cette bonne œuvre ; et, n'osant pas prendre par moi-même la liberté de solliciter sa charité pastorale pour sa brebis, je m'adresse à vous, Monsieur, parce que je sais que vous avez beaucoup d'accès auprès de Monseigneur notre archevêque, et que, d'ailleurs, je ne vous crois pas insensible à l'état affligeant où est cet ami. Il y a trois ans qu'il souffre une dure captivité, et si dure, si étroite, si extraordinaire, qu'à peine est-on assuré de la

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5781.

prison où il est. Cependant où est son crime, soit contre l'Eglise ou contre l'Etat? Qu'a-t-il fait qui mérite un traitement si cruel? Et, puisque le commerce qu'il a eu par lettres avec le P. Quesnel est son crime, qu'a-t-on trouvé dans ces lettres qui soit le moins du monde criminel?

On y a trouvé des choses qui ne font pas plaisir aux jésuites, parce qu'elles ne leur font pas honneur. Le crime n'est grand que parce que ces Pères ont grand crédit parmi les grands. Ce serait une œuvre méritoire, si, dans un siècle où la vérité et l'innocence auraient plus de crédit, non seulement on disait autant à un ami dans le secret d'une lettre, mais même si on publiait partout à haute voix toutes les abominations de leurs écoles, comme faisaient, il y a cinquante ans, les curés et les évêques avec l'applaudissement de toute l'Eglise. Mais les temps sont changés, et les idées du bien et du mal sont changées avec le temps. Et il est permis de nommer aujourd'hui mal ce qui s'appelait bien en ce temps-là, et d'appeler bon aujourd'hui ce qui alors était criminel. Eh bien! que ce soit donc un péché d'écrire et d'envoyer des choses qui déplaisent aux jésuites! Mais est-ce un crime inexpiable, et trois ans d'une pénitence aussi rigoureuse que celle-là ne sont-ils pas suffisants pour laver un crime de cette espèce?

Je suis assuré que ceux qui ne s'en veulent pas contenter, parce qu'elle ne satisfait pas leur vengeance, traiteraient de cruel rigorisme et de conduite désespérante celle d'un confesseur qui en imposerait une semblable à un pénitent chargé des plus grands crimes. Mais les règles qu'ils donnent aux autres ne sont pas pour eux, quand il s'agit de faire sentir le poids de leur colère à ceux qui ne les honorent pas à leur gré. Monseigneur le cardinal est trop éclairé pour croire qu'il soit permis à un évêque de laisser ainsi

l'innocence en proie à ses ennemis, sans ouvrir la bouche.

Quand même ce pauvre prisonnier serait coupable, un évêque, et surtout le propre évêque qui est le procureur et le solliciteur des malheureux, n'est pas dispensé de l'obligation d'intercéder pour lui. Mais je ne crois pas qu'il soit besoin de suggérer à notre éminentissime archevêque des motifs pressants pour l'engager à fléchir la clémence du roi, en faveur de ce cher prisonnier; je ne doute pas que Son Eminence n'y soit portée d'elle-même. Elle a seulement besoin d'une personne qui, ayant accès auprès d'elle, la fasse souvenir, au milieu de cette foule d'occupations dont elle est accablée, que ce pauvre homme, abandonné de tout le monde et dans l'impuissance d'implorer le secours de personne, attend que son pasteur ouvre la bouche en sa faveur et frappe pour lui à la porte de la clémence du roi. Ce grand prince, aussi plein de bonté qu'il est, se laissera fléchir, et la parole du pasteur trouvera grâce devant Sa Majesté, par la bénédiction que j'espère qu'y donnera celui qui tient en sa main le cœur des rois.

Quesnel à Mlle de Joncoux[1]

8 août 1707.

Dormez-vous? Êtes-vous morte et ensevelie, que vous êtes si longtemps sans nous donner de vos nouvelles? Ne savez-vous pas que c'est pour nous la moitié de la vie que de voir de votre écriture et de vous entendre un peu jargonner? Peut-être êtes-vous à la campagne, et plût à Dieu que vous trouvassiez quelque

1. Bibl. de l'Arsenal, ms. 5781.

part un si bon air que vous en reçussiez un renouvellement de forces et de santé!

Je voudrais savoir tout ce qu'on peut savoir d'un P. Dubuc, théatin[1], qui est à Rome professeur de controverses à la Propagande. C'est un homme outré en toutes manières, ami du sieur Cock, de Fabroni et des révérends Pères. Il a fait soutenir des thèses où il donne au pape toute infaillibilité pour la décision des faits. J'en ai un extrait. J'avais autrefois une lettre qu'il avait écrite à l'abbé de la Trappe défunt contre M. Arnauld, au sujet de ce que cet abbé avait écrit à l'abbé Nicaise de ce docteur. Je voudrais la ravoir et savoir un peu l'histoire secrète de ce personnage. On l'a nommé à Rome pour examiner l'apologie que M. de Sébaste a fait imprimer en latin et en flamand, et qu'on imprimera aussi en français. Je vous laisse à penser si cette apologie peut éviter d'être condamnée sur l'avis de ce personnage.

1. Le P. Dubuc, soutenu par le pape, était en rébellion ouverte contre le roi de France, qui écrivait, le 15 août, au cardinal de la Trémoille : « J'apprends que le P. Dubuc, religieux théatin, entre dans plusieurs affaires dont il ne devrait pas se mêler. Mon intention est que vous lui ordonniez de ma part de revenir incessamment dans mon royaume. » Le cardinal répond, le 24 septembre : « Le P. Dubuc n'est point encore parti », et l'abbé de Polignac ajoute : « Il n'obéit plus, le pape lui a défendu de sortir de Rome et veut le soutenir. » Il le défendit si bien, en effet, pour avoir enseigné l'infaillibilité, que Polignac assure que « le pape se croit déshonoré s'il l'abandonne ». Clément XI alla jusqu'à envoyer un courrier en France pour obtenir du roi de le lui laisser. Le cardinal de la Trémoille, indigné, écrit, le 17 décembre, à l'abbé de Pomponne : « Ce P. Dubuc mérite tout châtiment de la part du roi, et il est bien fâcheux de voir protéger ici ces sortes de gens. » Puis, quelques mois après, n'ayant trouvé aucun moyen de faire obéir le moine, il propose au roi de l'enlever secrètement. Toutes les mesures sont prises ; mais le pape ayant eu soupçon du projet, « lui a donné un appartement au collège de Propaganda, qu'on a meublé magnifiquement ». Et, le 7 janvier 1710, le P. Roslet, agent du cardinal de Noailles à Rome, écrit en manière de conclusion : « Le P. Dubuc ne retournera de sa vie en France, car il est mort à Rome. » (Aff. étr., Rome, 471 à 487.)

N'a-t-on donc pas copie du bref du pape aux évêques touchant l'assemblée dernière? On dit que Sa Sainteté est toujours fort en colère contre eux et qu'il veut absolument en avoir satisfaction[1]. Il faut qu'il y ait des gens qui le poussent et qui pourraient bien l'engager à quelque mauvaise démarche dont il se pourrait repentir tout à loisir[2]. Mandez-moi un peu de vos nouvelles.

J'ai lu une lettre de M. de Rosalie aux Pères jésuites qui est de l'année passée. Comment est-ce que nou l'avons si tard? Les affaires de cette Eglise sont toujours en même état. M. Daemen, chanoine de Cologne et natif d'Amsterdam, qui avait été envoyé pour succéder à M. de Sébaste, n'a pu être admis par les Etats, après six mois de sollicitations[3]. Il s'en est retourné à Cologne; mais cela n'avance pas les affaires. J'ai peur que le pape ne s'obstine à n'en vouloir pas donner d'autre, ou qu'il n'en présente aucun qui soit bien disposé.

Adieu, ma chère personne, je ne vous prie pas de

1. Le pape prétendait, écrit l'abbé de Polignac à Torcy, que « c'étaient les jansénistes qui avaient inspiré les évêques de France » (Aff. étr., Rome, 476), et que ce clergé « voulait le réduire comme un simple curé ». Le bref dont parle Quesnel était seulement connu officieusement en France, Louis XIV ayant obtenu que le pape n'insistât pas pour la remise officielle et la réception de cette pièce.

2. Louis XIV semble penser comme notre P. Quesnel, à propos de ce différend avec Rome. Il écrit le 20 juin 1707, au cardinal de la Trémoille, une lettre bien curieuse, où, parlant des évêques de son royaume, il espère « que le pape ne prétend pas les réduire à la qualité de simples exécuteurs de ses jugements ». Il assure que, si le bref aux évêques avait été remis, « il aurait excité un feu difficile à éteindre ». Il souhaite que Sa Sainteté « rejette les mauvais conseils », puis, passant aux menaces : « Il est de son intérêt, dit-il, de vivre avec moi dans une étroite union. Les Allemands étant aux portes de Rome, il est de sa prudence de se conserver des amis pour l'avenir. » (Aff. étr., Rome., 476.)

3. Le nonce de Cologne, Bussi, ancien internonce de Bruxelles, chargé des affaires de l'Eglise de Hollande, avait nommé vicaire apostolique M. Adam Daemen, le 8 janvier 1707. Le chapitre refuse de le reconnaître, et, le 25 décembre, Bussi le sacre, à Cologne, archevêque d'Andrinople.

m'aimer ; mais je vous remercie de ce que vous le faites. Je sais que c'est tout de bon, et je vous assure que je réponds de mon côté à votre amitié de tout mon pouvoir.

Quesnel à M. Schort

16 septembre 1707.

Je ne sais si je vous ai envoyé la requête que les religieuses de Port-Royal ont fait présenter au roi. A tout hasard, j'en mettrai dans le premier paquet. Les jésuites veulent abîmer cette maison, la plus sainte qui ait été dans l'Eglise depuis beaucoup de siècles. Il y a procès devant l'official de Paris ; mais il est à craindre qu'avant que l'on ait eu la sentence décisive on n'abrège les procédures par voie de fait, en déclarant ces bonnes religieuses excommuniées et en réunissant leur maison des Champs à celle de Paris.

Vous me parlez, mon très cher Monsieur, comme si j'étais un grand personnage ; ôtez-vous cela de l'esprit. La réputation est une lunette bien fausse, et elle ne le fut jamais plus qu'à mon égard. Le mal qu'on m'a fait et qu'on m'a voulu faire a fait dire du bien de moi, beaucoup plus qu'il n'y en a ; mais tout ce qu'il a plu à Dieu d'y en mettre, il est à lui. Je prie Dieu qu'il continue de répandre sur vous ses bénédictions. C'est une grande grâce que d'être appelé à la connaissance de la vérité pendant qu'elle est combattue par ceux qui la devraient défendre.

Quesnel à Mme de Maintenon

1707.

Madame, vous serez surprise qu'un homme, aussi décrié que je le suis, prenne la liberté de vous écrire

et ose même aspirer à l'honneur de votre protection; car je ne puis, Madame, ignorer le malheur que j'ai d'avoir été dépeint aux yeux du roi avec les couleurs les plus noires, et l'amertume que je sens au fond du cœur de me voir si mal dans l'esprit de mon souverain ne peut être adoucie par le sentiment de mon innocence. J'ai fait, dès que j'en ai eu la liberté, ce que le respect exigeait de moi pour effacer les fausses impressions qu'on a données à Sa Majesté de mes sentiments et de ma conduite. Ne pouvant rien faire davantage, j'attends en paix qu'il plaise à la bonté divine de dissiper ces nuages, et cette paix me tient dans le silence. Aussi est-ce moins pour mes propres intérêts que je le romps, Madame, qu'en faveur d'un frère presque septuagénaire, prêtre de l'Oratoire aussi bien que moi, qui, depuis trois ans et plus, est réduit à se tenir si caché que je n'ai aucun commerce avec lui, ignorant même le lieu de sa retraite. Pour comble de disgrâce, un nommé Léger Lallemand vient de faire saisir le peu de bien dont nous subsistions, mon frère et moi. Vous comprenez bien, Madame, quelle extrémité c'est pour un prêtre de son âge de se voir enlever sa subsistance et de n'avoir pas même toute la liberté, comme l'ont les plus misérables, d'exposer ses besoins à ses amis, ni de recevoir d'eux les secours les plus nécessaires. Car il est vrai que la calomnie a si fort prévalu contre moi que c'est presque un crime d'être mon frère, et un autre de secourir ceux qui portent mon nom. Je suis devenu étranger à mes propres frères, et l'état où je me trouve me rend l'opprobre de mes ennemis et un objet de crainte à mes amis. Grâces à Dieu, qui me donne la paix qui est au-dessus de tout sentiment, je suis content de mon sort. Je ne doute point, Madame, que mon frère ne soit dans les mêmes sentiments; mais, puisqu'il ne souffre qu'à mon occasion, et parce qu'il a fait pour moi tout ce que tout autre frère

devrait faire dans une semblable rencontre et dans les mêmes circonstances, je dois à mon tour le secourir autant par reconnaissance que par le sentiment de la nature et de la charité, et, ne pouvant rien de plus, je dois au moins rendre témoignage à son innocence. Personne n'est plus capable que vous, Madame, de recevoir avec bonté ce témoignage très sincère et très véritable et de le faire valoir auprès du roi par la confiance dont Sa Majesté honore votre sagesse et votre vertu.

J'ose donc vous prier très humblement, Madame, de vouloir bien être persuadée de deux choses. La première, que mon frère ne s'est jamais mêlé, ni de près ni de loin, des affaires qui m'ont attiré tant d'ennemis. Je sais que, pour le rendre odieux et pour pouvoir aussi me persécuter dans un autre moi-même, ils ont assuré que parmi mes papiers on avait vu des lettres de sa main fort contraires au témoignage que je lui rends. Mais permettez-moi, Madame, de vous dire que c'est une pure calomnie, et que, si l'on fait voir des lettres sur ces matières qu'on prétende qu'il m'ait écrites, ou elles lui sont faussement attribuées, ou elles sont entièrement fausses. Qu'il me soit permis de vous faire remarquer, Madame, à cette occasion, combien il est aisé à des gens malins et de mauvaise foi de rendre criminel qui il leur plaît par des lettres, ou supposées par calomnie, ou falsifiées par de sinistres interprétations, ou attribuées à ceux qui n'y ont aucune part. Ces artifices ont été employés contre moi, et j'ai sujet de craindre qu'on ne les ait aussi employés contre mon frère et que l'on n'ait peut-être contrefait son écriture. On a sujet de tout craindre de ceux qui, sans aucune formalité de justice, se rendent maîtres des papiers d'un homme qu'ils ont résolu de perdre et qu'ils mettent en état de ne pouvoir jamais ni les contredire, ni se défendre, comme ils croyaient m'y avoir mis. Vous ne croirez pas, Madame, ces craintes trop téméraires, si

vous voulez bien vous souvenir des fameuses fourberies de Douai et de Beauvais, dont la mémoire est encore toute fraîche. Les fausses lettres n'y furent pas épargnées, et un fourbe contrefit si bien le caractère d'un des dix ou douze chanoines accusés d'avoir conspiré avec le feu prince d'Orange contre le roi et contre l'Etat, que ce bon chanoine y fut d'abord trompé lui-même avant que d'avoir lu de quel crime il y était accusé. Souffrez, s'il vous plaît encore, Madame, que je vous fasse faire cette réflexion, que d'un grand nombre de calomnies et de fourberies formées contre les prétendus jansénistes, celle de Beauvais est la seule que l'on ait examinée et jugée par les formes ordinaires de la justice. Par cette voie, qui seule est sûre, on découvrit bientôt la vérité. L'innocence des accusés fut reconnue, et en même temps qu'ils firent éclater leur charité envers leur calomniateur, le roi fit admirer son amour inflexible pour la justice. Un semblable jugement aurait eu le même succès à l'égard des autres impostures, si on avait pu obtenir qu'elles fussent approfondies par une procédure régulière; et, au lieu qu'on a vu cent fois la calomnie triompher de l'innocence des plus gens de bien, on aurait vu les impostures découvertes et les imposteurs humiliés.

La deuxième chose que je vous supplie, Madame, de vouloir considérer par rapport à mon frère, c'est qu'il n'est en aucune manière dans le cas des édits du roi dont Léger Lallemand fait le fondement de ses prétentions. Le titre du dernier marque expressément qu'il est *contre ceux qui, étant relégués, s'absenteront du royaume sans la permission de Sa Majesté*, et les deux autres, qui y sont rappelés, n'ont été donnés que contre ceux de la religion prétendue réformée qui sortaient de France pour toujours, et contre d'autres gens qui passaient en des pays étrangers et y transportaient avec eux le secret des arts et manufactures du royaume, à

son grand préjudice. Rien de tout cela, Madame, ne convient à mon frère. Il n'a jamais été relégué, et on ne saurait prouver qu'il soit sorti de France, ni par conséquent qu'il soit du nombre de ceux qui, faute de se représenter, sont sujets aux peines des édits. Il y a même, à l'égard de mon frère, une circonstance particulière qui le dispenserait de comparaître, quand il y serait d'ailleurs obligé : c'est qu'il ne pourrait le faire sans exposer sa liberté à un danger évident. Car il n'a pris le parti de se cacher que par le conseil d'une personne de grande considération, qui connaissait son innocence et le dessein qu'on avait de le faire arrêter. Or je ne sais, Madame, si on aurait pu lui donner un autre conseil, ni s'il aurait pu, en conscience, se jeter lui-même dans le péril d'une prison, qui, à raison de son tempérament et de son âge, n'aurait pas manqué de lui causer la mort en fort peu de temps.

Quesnel à Mme de Fontpertuis

3 février 1708.

Je reçois à ce moment, ma très chère sœur, votre lettre du 13 de cette année, et je vous assure que c'est avec bien de la joie. Je ne savais que dire de votre silence, et, dans un temps où l'on voit frapper à droite et à gauche sur des gens de bien, je me figurais toujours que ceux qui sont de ce nombre ont reçu quelque coup qui les empêche d'avoir un commerce si facile avec les mortels. Mais enfin, vous vivez, vous parlez, vous écrivez, et je suis ravi d'apprendre que vous ne m'oubliez pas, que vous priez Dieu pour moi et que vous jouissez de sa paix.

Ces pauvres filles que nous aimons dans le Seigneur sont dignes d'une grande estime, et je vois avec un

plaisir sensible la grâce que Dieu leur fait de porter leur état avec une si grande fermeté et une si grande paix. On avait écrit de Rome que l'affaire de la réunion souffrait de grandes difficultés[1], et peut-être que le différend qui paraissait devoir éclater entre le pape et les évêques et le mécontentement de Sa Sainteté auraient pu faire traîner cette affaire; mais on sait que tout se dispose à une prompte exécution. Le pape a témoigné beaucoup de mécontentement de la conduite de ces filles et fort loué leurs adversaires. Le cardinal Fabroni, qui était fort échauffé contre les évêques de France, dit maintenant qu'il faut vivre en bonne intelligence avec l'Eglise gallicane, afin de s'opposer de concert aux hérétiques, c'est-à-dire aux jansénistes[2]. Sa Sainteté a envoyé au roi un courrier pour pouvoir retenir à Rome le P. Dubuc, théatin, qui avait ordre de revenir en France. C'est une trop petite chose, pour ne la pas accorder à Sa Sainteté.

1. La Trémoille écrivait, en effet, à Torcy, le 25 février 1708 : « L'affaire du Port-Royal trouve tous les jours de nouvelles difficultés, dont je rends compte à M. le cardinal de Noailles. Je ne cesserai point d'en reparler continuellement. Je suis bien fâché de n'avoir pu venir à bout, jusqu'à cette heure, d'une chose qui me paraissait si aisée à faire. » (Aff. étr., Rome, 489.)

2. On venait de nommer, à Rome, une commission pour l'examen des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Nous suivons, jour après jour, dans les archives des Affaires étrangères, les inquiétudes du pauvre cardinal de Noailles, et nous trouvons la preuve indéniable que cette condamnation ne fut qu'une vengeance de Fabroni et du pape contre l'archevêque de Paris. Polignac lui-même écrit à Torcy, le 3 avril, qu'il a supplié Sa Sainteté « de ne se point faire le ministre de la haine particulière et surtout de celle d'un religieux qui venait de le commettre si mal à propos avec le roi ». En effet, l'abbé de Polignac avait « appris que le livre était entre les mains des examinateurs et que le P. Dubuc était à la tête. Vous jugez bien, ajoute-t-il, qu'il ne s'épargnera pas pour la condamnation, car il s'est persuadé que M. le cardinal de Noailles est le principal auteur de sa disgrâce. » (Aff. étr., Rome, 489.)

Quesnel à M. Schort

6 avril 1708.

Votre dernière lettre commençait par les réflexions sur les bonnes religieuses de Port-Royal persécutées par leurs sœurs. Il faut un grand miracle pour empêcher leur entière ruine. J'appelle ruine la réunion des deux monastères. Elle est résolue à Rome; la bulle en est expédiée, signée, envoyée, comme on l'écrivait de Rome, il y a un mois[1]. Cette affaire, qui est celle du diable, a été poussée avec fureur, sans donner à ces pauvres filles les moyens de se défendre, et en leur ôtant même les personnes qui les servaient. Un laïque de bonne famille, et qui a un frère chanoine de l'église cathédrale de Paris, s'était donné à elles et les servait comme un ami fidèle, jusqu'à mener la charrette, et cela par esprit de pénitence, par l'estime et l'attachement qu'il avait pour leur piété. On l'a mis à la Bastille, et, pour ne pas exposer à une semblable disgrâce une autre personne qui leur rendait aussi de bons services, elles s'en sont privées. On a même usé de menaces à Rome contre ceux qui sollicitaient leur affaire. Un frère du P. Quesnel a été obligé de se tenir caché depuis que ce Père est sorti de prison, parce qu'on le soupçonne d'avoir eu part à son évasion, et un frère de M. de Brigode est mort en prison, au bois de Vincennes,

1. Cette bulle, du 27 mars 1708, ordonnant la réunion de la maison des Champs à Port-Royal de Paris, quoique instamment réclamée par Louis XIV au pape, est mal reçue à la cour de France. Torcy malmène assez rudement, à ce sujet, le cardinal de la Trémoille : « Cette bulle est d'un style si extraordinaire que je ne puis me résoudre à louer Votre Eminence en cette occasion. » Le cardinal est « un peu mortifié » et répond « qu'il n'y a qu'à la renvoyer et qu'on tâchera de la faire réformer ». Ce qui fut fait.

depuis un mois[1]. C'était un ancien curé qui avait été à Bruxelles solliciter la délivrance de son frère, qui avait été arrêté avec le P. Quesnel. C'est un temps de souffrance, de patience et de prières.

Quesnel à M. Schort

7 août 1708.

Je reçois, avec toute la reconnaissance et avec toute la correspondance que je dois à votre précieuse amitié, les offres si obligeantes que vous me faites de votre maison. Je conçois bien que ce me serait une grande douceur d'achever mes jours avec une personne d'un si bon cœur que le vôtre, et je l'accepterais sans façon, si la Providence n'avait disposé les choses d'une manière qu'il ne m'est pas permis de changer. Mais, si elle ne me laisse pas la liberté d'aller à vous, pour vous être uni même de corps, je vous assure que les liens qui m'unissent à vous de cœur sont beaucoup fortifiés et serrés plus étroitement par les obstacles mêmes qui m'empêchent de passer la mer pour vous aller embrasser. J'entrai, le 14 de juillet dernier, dans ma soixante-quinzième année ; mais ce n'est pas ce qui m'empêcherait de faire le voyage, ma santé, grâce à Dieu, étant bonne, n'ayant aucune des incommodités de la vieillesse. Mais il ne faut pas m'endormir sur les sentiments des forces de la nature. Le Seigneur nous avertit qu'il faut veiller et attendre l'époux la lampe à la main et avec la provision d'huile. S'il le faut faire

1. M. Anselme de Brigode, d'abord enfermé à Amiens, avait été transféré à Vincennes, où il mourut. Son seul crime était ce voyage à Bruxelles, entrepris pour défendre son frère. La mère de ces deux messieurs de Brigode, marchande à Lille, fut tourmentée au même sujet. Le maréchal Vauban écrivit à Versailles pour la défendre, alléguant qu'une pauvre vieille de soixante-douze ans était peu à craindre et « ne songeait à rien moins qu'à quitter son pays ».

à tout âge, combien y suis-je plus obligé à l'âge où je suis! Priez donc pour moi, afin que je rentre sérieusement dans les devoirs de la vigilance chrétienne et que le voleur ne me trouve pas endormi. J'espère aller à Leyde, vers le 15 de ce mois, passer quelques jours à la maison de campagne de M. van Hussen, selon ma coutume annuelle.

La bulle du pape pour la réunion des deux maisons de Port-Royal n'a pas été trouvée en France comme on la voulait, parce qu'il y a des clauses qui laissent les religieuses en possession de leur monastère, tant qu'elles vivront en assez grand nombre pour faire communauté, qu'elle fournit à leurs besoins et qu'elle ne contient aucune mauvaise note contre les religieuses. On ne sait si on en demandera et obtiendra une autre.

Il y a à Rome (car je crois qu'il y est encore) un théatin français, nommé le P. Dubuc, qui est dans des sentiments bien différents du vôtre. C'est un moliniste, le plus outré et le plus aveugle infaillibiliste qui fut jamais. Pour avoir soutenu à Rome que c'était la doctrine du clergé de France, et pour son humeur inquiète, il a eu ordre de retourner en France. Le pape a écrit et fait solliciter en sa faveur. Le roi était demeuré ferme; mais il y a toujours des ressources pour ces gens-là.

*Petitpied à ****

13 août 1708[1].

Nous avons reçu de Rome un bref foudroyant contre les *Réflexions morales*[2]. Il doit faire grand bruit en

1. Archives d'Amersfoort, boîte W.

2. Décret du pape condamnant au feu le livre des *Réflexions morales*, du 13 juillet 1708. Le cardinal de Noailles s'en plaignit vivement au roi, disant « que c'était un affront qu'on lui faisait et qu'on flétrissait ses deux approbations, pour se venger de ce qu'il avait soutenu les inté-

France, parce que ce livre a été approuvé par plusieurs évêques et se vend, depuis plus de trente ans, avec l'estime et l'approbation de bien des gens. Comment M. le cardinal de Noailles pourra-t-il accommoder ce bref avec les éloges qu'il a donnés à ce livre dans le mandement qu'on trouve à la tête de l'ouvrage ?

Quesnel à Mme de Fontpertuis

29 décembre 1708.

Vous avez sans doute ouï parler de la condamnation du *Nouveau Testament de Châlons* et des *Réflexions*. L'auteur n'est point fort ému. Il attend en paix ce que Dieu en voudra tirer de bien, ou permettre le mal que les hommes en voudraient tirer. On dit qu'on travaille à Rome pour extraire les propositions qui ont donné lieu à la condamnation, selon que M. le cardinal l'a demandé[1].

Nicolas Petitpied à M. de Vaubreuil

Amsterdam, 14 février 1709.

Ce que vous me mandez du froid rigoureux qu'on a senti à Paris ne me surprend point ; nous l'avons senti ici. Les gazettes étaient remplies des plaintes qu'on faisait de tous côtés de la rigueur de la saison. Mais je suis bien étonné de ce que vous me mandez que tant

rêts de Sa Majesté, en renouvelant, dans l'assemblée du clergé, les quatre articles de l'Eglise gallicane. » (Utrecht, *Lettres manuscrites à Quesnel*, I).

1. « On tient pour certain, écrit-on de Paris au P. Quesnel, que ce bref ne sera pas porté au parlement. On peut dire qu'on l'a en horreur. Tout le monde s'empresse d'acheter l'*Abrégé*, et ceux qui ne l'avaient pas le veulent avoir. » (Utrecht, *Lettres manuscrites à Quesnel*, I.)

de personnes soient mortes de froid, que les classes aient été fermées et que personne n'osait sortir de chez soi. Ici, au contraire, je n'ai jamais vu tant de joie, tant de mouvement, tant de monde à la promenade, que pendant ce froid excessif, surtout quand il fut tombé un peu de neige.

La rivière, c'est-à-dire l'Amstel, large comme la Seine l'est à Paris, était toute couverte de monde. On avait balayé la neige, pour faire une route d'environ une lieue pour ceux qui glissent avec des patins, et sur la neige on voyait une infinité de traîneaux tirés fort vite par de beaux chevaux qui avaient des aigrettes sur la tête et des grelots sur tout le corps. Les traîneaux sont petits et bien dorés, et les dames d'Amsterdam, qui se promènent rarement en été, étaient ravies de se trouver au milieu des neiges, dans des traîneaux découverts et exposés au vent. Au reste, elles n'ont pas froid ; elles ont des bonnets de velours, des masques, de bonnes robes de chambre, des couvertures piquées et, je crois, du feu dans des chaufferettes.

J'avais résolu d'abord de rester enfermé pendant le froid ; mais il passait tant de monde sous nos fenêtres que la curiosité nous prit d'aller voir ce qui paraissait faire plaisir à tout ce monde. Nous y fûmes, M. Dupuis [*Quesnel*], M. de La Place [*Fouillou*] et moi, et nous nous promenâmes deux heures sur la rivière même, qui était bien chargée d'hommes, de chevaux, de charrettes, mais qui était assez gelée pour soutenir un si grand poids. Le spectacle me parut bien froid, et je n'y trouvai rien de plaisant que de voir tant de gens se réjouir au milieu des glaces et des neiges, nonobstant un vent très perçant.

Je fus bien heureux, en sortant de là, d'entrer chez un ami qui avait bon feu dans une chambre bien chaude.

Quesnel à M. Schort

12 mars 1709.

On a vu ici, aussi bien qu'ailleurs, le décret de Rome contre le *Nouveau Testament de Châlons*, approuvé par M. le cardinal de Noailles. C'est l'effet d'une puissante cabale d'une part, et, de l'autre, du chagrin que la cour de Rome a conçu contre ce cardinal, parce qu'il était président de la dernière assemblée, en 1705, où la bulle de Clément XI fut reçue. Avant que de la recevoir, on établit des principes qui déplaisent fort à la cour romaine : 1° Que les évêques ont droit, par institution divine, de juger des matières de doctrine ; 2° que les constitutions des papes obligent toute l'Eglise, lorsqu'elles ont été acceptées par le corps des pasteurs ; 3° que cette acceptation, de la part des pasteurs, se fait toujours par voie de jugement, n'étant pas de simples exécuteurs, mais jugeant et prononçant avec le pape.

Ils ont été irrités, à Rome, de cette doctrine. Le pape en écrivit, il y a deux ans, une lettre au roi et une aux évêques, où il fulmine contre les prélats. Comme M. le cardinal était président, ils s'en sont pris à lui, et les anciens auteurs du *Problème*, qui peuvent tout à Rome, y ont bien contribué. Ils s'étaient flattés que le décret serait porté au parlement et publié de l'autorité du roi ; mais, jusqu'à présent, ils ont été trompés, M. le cardinal ayant fait connaître au roi que c'était un effet de la colère du pape, parce qu'il avait soutenu les droits de la dignité épiscopale, défendu les libertés de l'Eglise gallicane et obéi à Sa Majesté. Cela est tombé ; on n'en parle plus, et il en est de ce décret comme des autres. Je ne sais pas si le nouveau confesseur, le P. Tellier[1],

1. Le P. Tellier avait été nommé, en février 1709, confesseur du roi. Il fut un des ennemis les plus acharnés des jansénistes et du cardinal

aura assez de crédit pour le faire publier; je ne le crois pas. C'est lui contre qui ont été écrits les volumes III, IV, V et VI de la *Morale pratique*, et l'*Apologie des deux censures*. Jugez par là comment il sera disposé à favoriser les jansénistes[1].

Nicolas Petitpied à M. de Vaubreuil

15 juillet 1709.

M. de La Place [*Fouillou*] est malade. Il a de la fièvre, un mal de tête, un rhume et un peu d'oppression. Je crois que ce ne sera rien; mais je suis plus touché à son égard d'un mal habituel qu'il a depuis deux ans et qui est la cause du mal présent. Il est toujours comme enrhumé du cerveau, et il éternue continuellement, jusqu'à cinquante ou soixante fois par jour, lorsque le temps est un peu plus froid et plus humide. Il lui coule continuellement par le nez une humeur âcre et piquante, qui lui écorche les narines et le dessus des lèvres. Il n'a guère eu de repos, depuis deux ans, que dans certains jours fort chauds, mais qui sont assez rares en ce pays-ci, où le vent du nord règne presque toujours. Nous ne savons quel remède apporter à ce mal. Il croit que l'air humide du pays lui est contraire.

M. Dupuis [*Quesnel*] se porte fort bien. Il eut hier soixante-quinze ans accomplis, et il entre dans sa

de Noailles, voulant, dit Saint-Simon, « élever l'école de Molina contre celle de saint Augustin », et « ajoutant à la haine innée de son habit contre tout ce qui s'appelle jansénistes et jansénisme la haine personnelle d'un écrivain tant de fois vaincu par eux. Tel était le P. Tellier, lorsqu'il devint le canal unique des grâces ecclésiastiques et le suprême arbitre de la religion en France. » (*Ecrits inédits* de Saint-Simon, publiés par Faugère, t. II, p. 470.)

1. Du Vaucel écrit à ce propos, le 18 avril 1709 : « Arnauld, le grand Arnauld, l'a réduit quelquefois en poudre; il ne remporta jamais de plus petite victoire. » (Utrecht, *Lettres de du Vaucel*, t. X.)

soixante-seizième année, en bonne santé et sans aucune incommodité.

Quesnel à M. Schort

19 octobre 1709.

Ma santé, grâce à Dieu, est bonne, et, dans la soixante-seizième année où je me trouve, Dieu m'a préservé, par sa bonté, des incommodités ordinaires de la vieillesse. Je suis entré en même temps dans la cinquantième année de mon sacerdoce.

M. Dubois [*Brigode*] vous fera tenir quelques nouveaux écrits de ce pays. Il y en a un qui contient trois *Entretiens*[1] au sujet du décret de Rome contre les *Réflexions* du P. Quesnel *sur le Nouveau Testament*, approuvées par M. le cardinal de Noailles. On attribue ce livre au P. Quesnel, et cela me paraît assez probable.

On dit que M. l'archevêque de Cambrai va se mettre à traiter le dogme sur l'affaire du jansénisme[2]. Ce prélat aura peine à se tenir dans de justes bornes ; il s'est barbouillé des opinions moliniennes, et, s'il suit leurs idées, il se rendra digne de la censure des plus habiles théologiens; car, pour celle de Rome, les jésuites, ses bons amis, y sont trop puissants pour avoir à craindre les foudres du Vatican, et c'est à la faveur du grand

1. *Entretiens sur le décret de Rome*, par le P. Quesnel (in-12, 296 pages). L'auteur, parlant du bref contre les *Réflexions morales*, le regarde comme « un attentat scandaleux qui blesse l'épiscopat dans le cœur, un ouvrage de ténèbres et l'entreprise d'une horrible cabale ».

2. Un peu avec l'espoir de rentrer en grâce, et aussi poussé par ses tendances naturelles, Fénelon se livre complètement, dès 1709, au nouveau confesseur. Il lui soumet ses ouvrages, les fait même sur commande : « Je travaille actuellement sur le mandement de M. l'évêque de Saint-Pons, selon le désir du révérend Père [*Tellier*] » (Lettre du 23 novembre 1709.) Et plus loin : « Je vous envoie ma lettre sur la théologie d'Habert, et je vous supplie de délibérer avec le P. Tellier sur ce qu'il convient d'en faire. »

crédit qu'ils y ont qu'ils lèvent le masque plus hardiment que jamais contre la doctrine de saint Augustin.

Quesnel à Ernest Ruth d'Ans[1]

13 décembre 1709.

Je vous suis bien obligé, mon très cher Monsieur, de l'attention que vous avez eue à l'état où je suis, en parlant aux deux personnes, et de la proposition que vous leur avez faite, et je suis aussi fort obligé à celui qui l'a reçue si favorablement et si obligeamment. A dire vrai, l'offrande ne saurait venir que très à propos ; car la rareté de l'argent et toutes sortes de misères sont telles, à Paris et dans toute la France, qu'il y a peu de personnes qui aient du superflu, et une infinité qui n'ont pas le nécessaire. Les dernières lettres qu'on a reçues de Paris en font une peinture déplorable. De sorte que j'ai peine à faire souvenir de mes besoins la seule personne à qui j'écrive, qui est Mlle Petit [*Mlle de Joncoux*]. Et j'y suis d'autant plus réservé que mon frère est encore sur leurs bras, étant dans la même condition que moi. Je ne sais où il est depuis un an qu'il est sorti de Picardie, par la nécessité où il s'est trouvé de changer de lieu. Dieu soit béni ! La petite sœur a bien de la charité et de l'amitié ; mais la crainte qu'elle a (et très justement) que le commerce ne la découvre fait que ce commerce est bien maigre et que je ne sais quasi rien. Je n'ose même lui adresser des lettres pour l'épargner.

Je vous prie, Monsieur, de témoigner ma reconnaissance à la personne qui est si bien disposée. Quand même, par quelque encontre, sa bonne volonté n'aurait

1. Archives d'Utrecht.

pas son effet, je ne laisserais pas d'en conserver précieusement le souvenir.

Nous venons d'apprendre la mort de Mlle de Brigode, sœur de notre ami.

Quesnel à Ernest Ruth d'Ans

16 janvier 1710.

J'ai reçu la vôtre du 13, mon cher Monsieur; j'écrirai à M. Valloni [*du Vaucel*][1], quand je saurai sa demeure fixe, et je lui toucherai quelque chose des papiers ou lettres qu'il peut avoir. Il en a déjà envoyé quelques-unes par Paris, avec beaucoup d'autres papiers qui sont ou copies des actes qu'il a faits et présentés à Rome dans l'affaire du formulaire, ou des copies d'écrits pour et contre l'*Amor pœnitens*. Je crois qu'il a donné à M. de Louvois beaucoup de lettres originales.

Je ne doute point que certaines personnes à qui vous écrivez n'aient retiré de la famille désolée beaucoup de papiers[2]. Ils les garderont si bien qu'enfin on mettra la main dessus. Il n'y a plus de sûreté qu'en ce pays où il faudrait tout envoyer. On en ferait usage ici, et on n'en fera jamais rien là où tout tremble.

1. Du Vaucel, sur le point d'être chassé de sa résidence, écrivait à M. de Sébaste, le 21 novembre 1709 : « Les noirs (*les jésuites*) ont dressé une nouvelle machine pour faire chasser de Padoue un prêtre français qui y est depuis plus de six ans. » C'était là, en effet, que du Vaucel s'était fixé après son départ de Rome, et, le 1er décembre de la même année, il écrit de Ferrare : « Je suis parti de Padoue lundi, sur un ordre portant que j'eusse à sortir de la ville dans vingt-quatre heures et de tout l'état de la République dans trois jours. Ce coup, selon toutes les apparences, vient de la Cour de France, à la suggestion du Père confesseur. » (Utrecht, *Lettres de du Vaucel*, t. X.)

2. Nous trouvons, dans le *Journal inédit du marquis de Torcy* (1884, p. 65), que « le roi ordonna que l'on remît à M. le cardinal de Noailles tous les livres et tous les papiers trouvés dans le monastère de Port-Royal, dont M. d'Argenson lui avait envoyé quatre charrettes pleines ».

Je suis fort content qu'on commence l'action contre nos geôliers et nos pillards. Faudrait-il pour cela beaucoup d'écritures? Faut-il présenter d'abord une requête sommaire où l'on renverrait à une plus ample déduction dans la suite? C'est que, présentement, je suis un peu occupé à repondre aux deux *Quesnel*, *séditieux* et *hérétique*, pour laisser au moins quelque chose à la postérité. J'avais commencé, il y avait longtemps, et obligé de quitter, un demandant une chose, un autre en demandant une autre, outre des revisions. Et depuis même que je m'y suis remis, je suis encore obligé de le quitter pour des choses qui surviennent. Quand on a une fois commencé à plaider, on entre dans un changement d'écritures sur écritures, et cela demande tout le temps.

J'ai vu ce que le P. Hardouin[1] dit sur saint Pierre contre moi; cela ne me fera pas grand mal. Je m'endurcis aux injures. Cependant, en chemin faisant, je pourrai bien lui dire un mot.

Quesnel à Ernest Ruth d'Ans

14 février 1710.

J'ai reçu, mon très cher Monsieur, votre lettre du 28 que l'ami a envoyée de la Haye. Je vous remercie de nouveau de tout le soin que vous avez bien voulu prendre pour l'exécution du présent que me fait mon bienfaiteur invisible. Voilà un mot de remerciement que je vous prie de lui donner. M. Maille, apparemment, n'aura que la peur[2]. Au moins il semble que

1. Le P. Jean Hardouin, célèbre par ses paradoxes. Celui-ci entre autres : il prétendait que l'*Enéide* n'était pas de Virgile, et qu'Horace n'était pas l'auteur des *Odes*.

2. Déjà, en 1709, du Vaucel, écrivant qu'on était « plus entêté et plus échauffé que jamais contre le prétendu jansénisme », ajoutait : « C'est une providence particulière que M. Maille puisse se maintenir

les mémoriaux, qu'il a fait présenter à la congrégation et au pape, ont radouci les affaires. On verra si c'est une espérance trompeuse.

Je ne crois pas que vous deviez rien renvoyer en France. C'est se moquer d'y garder même ce qui y est. Ils devraient au moins faire faire des copies bien corrigées et les envoyer ici; car jamais on n'aura tant de commodité d'en faire usage, comme jamais on n'en aura tant de besoin. J'ai dressé une courte requête; je pourrai vous l'envoyer la semaine prochaine. On mande que, dans la prochaine assemblée du clergé, qui commencera le 10 du mois prochain, on prendra des mesures pour faire le procès à M. de Saint-Pons, qu'on y résoudra une signature universelle, et qu'on condamnera le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, en acceptant le décret de Rome. Dieu sur tout.

Quesnel à M. Schort

12 septembre 1710.

La pauvre Eglise[1] est toujours dans la désolation, toujours divisée, toujours sans gouvernement. Il n'y a que Dieu qui puisse la secourir, car les Romains

à Rome. » (Utrecht, *Lettres de du Vaucel*, t. X.) Cette providence semble l'abandonner quelques mois plus tard, et l'agent de Noailles, le P. Roslet, annonce au cardinal que « M. de la Trémoille demande à Sa Sainteté qu'elle fasse sortir de Rome le sieur Maille ». « Il le mérite, s'écrie-t-il, car c'est un véritable brûlot de janséniste, qui commet beaucoup d'honnêtes gens en les citant mal à propos »; puis, à sept jours de date, le 12 juillet 1710 : « M. Maille fut arrêté avant-hier et conduit au château Saint-Ange. Il était cru l'agent de la cabale jansénienne avec assez de fondement Je m'en suis toujours défié comme d'un homme dangereux. » (Aff. étr., Rome, 487.)

1. Il s'agit de l'Eglise de Hollande, « où les brouilleries sur le jansénisme, écrit Petitpied, sont pires qu'en France. Là, les théologiens seulement s'en mêlent; ici, les enfants de sept ans en parlent selon les préjugés de leurs parents, et les paysans composent des livres. » (Amersfoort, *Lettres de Petitpied.*)

demeurent insensibles à ses maux et inflexiblement attachés au dessein de la gouverner despotiquement et comme une Eglise de la Chine. En France, le feu est plus violemment que jamais. Le confesseur du roi très chrétien, le P. Tellier, qui est l'apologiste des cultes chinois, contre qui ont été faits les six derniers volumes de la *Morale pratique des jésuites*, ce Père, dis-je, est tout-puissant; il fait introduire partout la signature du formulaire[1]. Depuis la mort de l'archevêque de Reims[2], en vertu d'une lettre de cachet, on a fait signer tous ceux de l'Université et de la cathédrale. Deux chanoines, frères et très vertueux, ont abandonné leurs canonicats et ont disparu. Vous savez la destruction de Port-Royal-des-Champs[3]; on a abattu les bâtiments et enlevé toutes les religieuses, qui ont été dispersées en divers monastères étrangers. L'abbesse de Port-Royal de Paris, qui avait poursuivi chaudement cette destruction et s'était fait adjuger les biens et les meubles de Port-Royal-des-Champs, est morte depuis peu, subitement, sans recevoir le saint viatique[4].

On a mis, à Rome, à l'Inquisition deux vertueux ecclésiastiques de nos amis, sans qu'on sache pourquoi. L'un est M. Maille[5], Français exilé pour l'affaire des Filles de l'enfance; l'autre un monsieur Deschamps, Liégeois, chassé par les jésuites du séminaire de Liège.

1. On écrivait de Paris au P. Quesnel : « On menace beaucoup l'Oratoire; on craint fort qu'on y demande une signature générale ; on donne partout, plus que jamais, la chasse aux livres de ces messieurs. » (Amersfoort, *Lettres au P. Quesnel.*)

2. Charles-Maurice Le Tellier, mort en février 1710.

3. Le 29 octobre 1709.

4. Mme de Château-Renaud mourut, en effet, moins d'un an après la destruction de Port-Royal, le 25 août 1710.

5. « Il s'est parfaitement bien défendu, écrit du Vaucel, le 24 septembre 1710 ; son premier interrogatoire, qui fut fait par l'assesseur, dura six heures le matin et six heures l'après-dîner. On dit que l'assesseur fut obligé de changer de chemise trois ou quatre fois. » (Utrecht, *Lettres de du Vaucel*, t. X.)

Petitpied à M. de Vaubreuil

17 novembre 1710.

M. de La Place [*Fouillou*] est toujours dans le même état, ou plutôt il est plus mal que l'année passée. Le rhume est continuel, et toutes les nuits il a une oppression de poitrine[1]. Les médecins disent que c'est le scorbut, maladie presque universelle dans ce pays-ci, et dont peu de gens sont exempts. Si cela est, il ne guérira jamais à l'air d'Amsterdam. Le fond de cette maladie est une salure dans le sang, qui produit, selon les sujets, une infinité d'effets différents. Le plus ordinaire est d'attaquer les gencives et les dents. Ici, c'est une eau âcre et salée qui coule par le nez et qui se jette sur la poitrine. Je ne m'étonne pas que les Hollandais aient ce mal-là, car ils mangent toujours de la viande salée et fumée; mais, pour nous, nous n'en usons jamais; toujours de la soupe et de la viande fraîche à la française. M. Dupuis [*Quesnel*] s'en trouve fort bien, et moi aussi; nous n'avons pas la moindre incommodité de l'air de ce pays-ci. Je ne sais pourtant pas si les médecins ont raison de traiter de scorbut la maladie de M. de La Place. Pour lui, il souffre avec patience et ne veut faire aucun remède. Il se porte mieux le jour que la nuit et n'a ni fièvre, ni mal de tête.

Quesnel à sa sœur, religieuse de Luxeuil (Ordre de Cîteaux)

27 décembre 1710.

Vous savez peut-être, ma très chère sœur, que, pour me rendre hérétique, on a été chercher des erreurs

1. Fouillou souffrait d'un asthme chronique.

dans mes *Réflexions sur le Nouveau Testament*. C'est assurément où ils doivent moins espérer d'en trouver, après l'approbation de trois évêques de Châlons et surtout d'un archevêque, M. le cardinal de Noailles, et après que les plus savants hommes de l'Eglise n'y ont rien trouvé que de catholique et d'édifiant. Cela me suffisait, et au delà ; mais Dieu a bien voulu y ajouter depuis peu un nouveau témoignage, et qui est d'un grand poids. Il y a onze ans que feu M. Bossuet, évêque de Meaux, fit une apologie de mes *Réflexions*, aussi avantageuse qu'on la peut désirer, et je n'y vois qu'avec confusion les louanges qu'il donne à cet ouvrage. Cette apologie était demeurée ensevelie dans ses papiers ; mais il est arrivé qu'une copie de l'écrit de ce savant prélat a été découverte, m'a été mise entre les mains et qu'elle est devenue publique par l'impression[1]. Je ne sais qui pourra être assez hardi pour m'opposer son jugement à celui d'un évêque qui était regardé, dans toute l'Eglise, comme un des plus savants hommes qu'elle eût et comme celui qui défendait la foi et la faisait triompher de ses adversaires. Je n'aurais pas désiré pour moi une apologie plus éclatante ; mais ceux qui ne cèdent à aucune autorité ne céderont point à celle-ci. Je m'attends bien à leur voir continuer leurs calomnies, et je continuerai, avec le secours de Dieu, de les souffrir en paix et d'attendre celui qui doit venir éclairer les ténèbres les plus épaisses et mettre en évidence les secrets des cœurs.

Comme les consolations de cette vie ne sont pas parfaites, mais toujours entremêlées de quelque amertume,

1. Cette publication fut un coup de maître et reste assez inexplicable. D'où Quesnel tenait-il le manuscrit ? Le cardinal de Noailles, ou l'abbé Boileau, son homme de confiance, ne sont-ils pas intervenus dans l'impression d'un ouvrage si utile à leur cause et d'une portée si considérable ? Toujours est-il que Quesnel, seul, en prend la responsabilité et va ainsi lier étroitement sa cause à celle de l'archevêque de Paris.

celles que j'ai reçues des louanges de M. de Meaux ont été tempérées par la douleur de perdre le plus solide et le plus illustre ami que j'eusse en ce pays[1]. C'est M. l'archevêque de Sébaste, vicaire apostolique dans ces provinces. C'était un prélat fort sage et attaché à la vérité, d'un cœur bien droit, et qui avait un grand soin d'établir l'ordre et la discipline dans l'Eglise. Il a été opprimé par la calomnie, et il a porté avec beaucoup de douceur, de fermeté, d'humilité et de courage, l'humiliation et les vexations qu'on lui a procurées, et il n'a jamais voulu s'en délivrer par aucune démarche qui pût faire préjudice à la vérité, à son innocence et à la justice.

Son Eglise est encore dans la désolation, et ceux qui ont ruiné la religion dans le vaste empire de la Chine la ruinent aussi, autant qu'il est en eux, dans cette portion de l'Eglise qui subsiste parmi ses ennemis.

Je ne dis rien de la destruction de la plus sainte maison de votre ordre. Il vaut mieux n'en rien dire et n'en parler qu'à Dieu.

Quesnel à M. Hugo van Hussen[2]

8 avril 1711.

L'invitation que vous avez la bonté de nous faire, pour aller prendre l'air dans votre agréable campagne, est une rente que vous payez toujours, Monsieur, avec de nouvelles marques de votre amitié. Nous vous en remercions très humblement, et nous l'acceptons avec une parfaite reconnaissance envers vous, Monsieur, et

1. Pierre Codde, archevêque de Sébaste, mort le 18 décembre 1710, à soixante-deux ans. Il fut jugé indigne de la sépulture ecclésiastique par l'Inquisition de Rome ; mais on l'enterra près de Leyde, à Warmond, avec honneur.

2. Archives d'Utrecht, t. II, 625.

envers Mademoiselle votre sœur. Mais il faut donner le temps à l'air de se réchauffer, à la terre de se revêtir d'herbe et de fleurs, et à votre jardin de reprendre sa première beauté. J'aurai l'honneur de vous demander le temps de votre commodité, quand nous serons en état de jouir de vos offres si obligeantes. Nous allons avoir l'embarras d'un déménagement. Nous ne faisons que passer le canal pour aller demeurer dans la maison qui est vis-à-vis de la nôtre. Nous avions encore un an de bail; mais un M. Muysaërt, échevin de cette ville, gendre d'un bourgmestre défunt, et neveu d'un autre vivant, M. de Haze, ayant eu besoin de notre maison pour ses desseins, il l'a achetée et nous a priés de sortir dès cette année, en cas que nous trouvassions une autre maison qui nous accommodât; nous n'avons pu nous en défendre. C'est un homme fort honnête, qui sera, l'année prochaine, député de cette ville à la Haye, et que nous aurions désobligé si nous ne lui avions donné cette satisfaction. La maison où nous allons ne nous est pas si commode pour l'étendue, quoiqu'elle soit beaucoup plus chère; mais elle a un long jardin. Nous irons vous demander de quoi l'embellir.

Peut-être aurons-nous, cet été, M. Valloni [*du Vaucel*] chez nous. Je le crois en France à l'heure qu'il est; il est bon de n'en point parler encore à personne.

Quesnel à M. Schort

5 mai 1711.

Grâces à Dieu, Monsieur, il ne nous est arrivé aucun malheur; nous sommes en bonne santé et, si on pouvait oublier les maux de l'Eglise, qui croissent de jour en jour, on pourrait dire que l'on est content.

Nous avons eu l'embarras d'un déménagement dans

lequel j'ai perdu ou égaré un cahier de lettres, entre lesquelles étaient les vôtres, de sorte que je ne sais encore si je me pourrai souvenir de votre adresse. Nous ferons un petit paquet au plus tôt, où je ferai mettre la *Réponse* de Messieurs des Missions étrangères à la protestation des jésuites. C'est une pièce accablante pour eux. On y joindra le septième et le huitième volume du *Cas de Conscience*, quelques écrits pour Port-Royal détruit, une *Réponse aux deux lettres de M. l'archevêque de Cambrai au P. Quesnel*[1], et tout ce qu'il y aura prêt à être envoyé. Il y aura aussi le *Mahométisme toléré par les jésuites dans les îles de l'Archipel.* Les jésuites, dont le crédit et l'abus qu'ils en font croissent de jour en jour, ont engagé plusieurs évêques de leur façon à faire des ordonnances contre les *Réflexions morales.* Ceux de Luçon et de la Rochelle en ont fait une en commun, où le pur molinisme et le demi-pélagianisme sont établis sans ménagement[2]. Ce sont des évêques sans lumière et sans science, et que l'écrit justificatif de feu M. de Meaux doit couvrir de confusion. Ces Pères ont engagé ces mêmes évêques à écrire au roi une lettre la plus insolente contre M. le cardinal de Noailles,

1. *Réponse aux deux lettres de M. l'archevêque de Cambrai au P. Quesnel.* (1711, 140 pages.) « Ecrit, dit le *Dictionnaire* de Patouillet, qui porte sur le front l'empreinte de l'erreur et de l'insolence. » L'erreur, non pas; mais l'insolence, vis-à-vis de la compagnie de Jésus, nous vaut l'admirable éloquence de certains passages : « Je vous l'ai déjà dit, je n'ai ni école, ni disciples. Je ne suis chef d'aucun parti; je n'en connais aucun, j'ai en horreur tout parti, soit dans l'Etat, soit dans l'Eglise. Mon nom est chrétien, mon surnom est catholique, mon chef est Jésus-Christ, ma loi c'est l'Evangile, les évêques sont mes Pères, et le Souverain Pontife est le premier de tous. » (P. 81.)

2. Cette ordonnance de MM. de Lescure, évêque de Luçon, et de Champflour, évêque de la Rochelle, est du 15 juillet 1710, et fut élaborée par Fénelon et les jésuites. L'archevêque de Cambrai chargea l'abbé de Langeron de voir et de pousser M. de Champflour, tout en lui recommandant de rester dans la coulisse : « Il est capital que ni vous, ni aucun de nos amis ne puisse être soupçonné, ni de discourir, ni de s'intriguer dans cette affaire. Il faut ôter tout prétexte de dire que nous nous donnons du mouvement contre les jansénistes. »

où ils se plaignent de ce que cette Eminence a obligé deux de leurs neveux à se retirer du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, et où ils demandent au roi qu'il veuille révoquer le privilège donné pour l'impression des *Réflexions*[1]. Tout le monde en est indigné; on verra ce qui en arrivera. Il y a un *Deuxième Gémissement sur la destruction de Port-Royal*[2]. La mort, qui a enlevé M. le dauphin[3] et Mme la princesse de Conti douairière, fille naturelle du roi, paraît à bien des gens un effet de la justice de Dieu sur cette destruction, et la part que le cardinal archevêque de Paris y a eue fait qu'on ne le plaint guère dans les insultes qu'il souffre de la part des jésuites et de leurs créatures.

Nous avons de la joie de ce que le pape a rendu témoignage à l'innocence et à la catholicité de votre Eglise et de ses pasteurs.

Quesnel à Mme de Fontpertuis

10 août 1711.

Nous revenons de la campagne, et une de mes premières pensées est de vous écrire, Madame, car il y a longtemps que je ne l'ai fait, quoique mon inclination y soit tout entière; mais, comme il ne me faut pas beaucoup d'affaires pour m'occuper, elles suffisent aussi pour remplir tout mon temps.

1. MM. de Champflour, de Lescure et de Malissoles, évêque de Gap (qui avait fait aussi son petit mandement contre les *Réflexions morales*, le 4 mars), s'indignent de l'ordonnance du cardinal de Noailles, qui rompait ouvertement avec la cour et Mme de Maintenon et interdisait dans le diocèse de Paris la lecture des trois mandements.

2. *Second Gémissement d'une âme vivement touchée de la destruction du saint monastère de Port-Royal*, 1710, par l'abbé Le Sesne d'Etemare. C'est une sorte de lamentation, d'un style étrange et symbolique, bien particulier à cet abbé, dont nous nous occuperons plus tard, à propos des convulsions.

3. Monseigneur mourut, à Meudon, de la petite vérole, le 14 avril 1711.

Mais parlons un peu de vous, ma très honorée sœur. Comment va votre santé? Car vos dernières lettres ne me donnaient pas contentement sur cet article, en me faisant connaître de si fréquentes rechutes. Je veux espérer que la belle saison vous aura donné une nouvelle vigueur; mais je comprends bien que vous portez toujours dans le cœur une source d'affliction qui ne se tarira pas si tôt, ni si facilement. Les sujets de douleur augmentent de jour en jour; mais aussi, de jour en jour, nous approchons du terme où toutes les larmes de nos chères amies seront essuyées de la main de Dieu même, et qu'elles retrouveront dans Dieu même l'Eglise, la maison, les biens de la sainte communauté, qui leur ont été enlevés.

Nous vîmes, cet hiver, chez nous M. Paulin [*Ernest Ruth d'Ans*]. Il nous est encore venu voir, il n'y a que trois ou quatre jours, chez un ami commun[1], à trois lieues de la Haye. Il est encore dans cette dernière ville pour l'affaire de son nouveau bénéfice de Tournai. Je ne connais point de ses amis qui ne voulussent qu'il ne se fût point engagé dans cette affaire, où l'on s'imagine qu'il sollicite les puissances protestantes contre celles de l'Eglise; mais l'engagement est pris, et il est difficile de le rompre.

Nous avons ici l'ancien ami de Rome[2], qui s'est retiré d'Italie pour ne pas tomber entre les mains de ceux qui n'épargnent personne.

Les deux seuls ecclésiastiques qui étaient à Rome, de notre connaissance, y sont en prison, il y a plus d'un an. L'un des deux a agi pour les religieuses exterminées. C'est sans doute un de ses crimes.

1. M. van Hussen.
2. Du Vaucel.

Quesnel à M. Schort

6 septembre 1711.

On a publié la mort du cardinal de Tournon ; on ne sait si cette nouvelle est vraie. C'est d'Angleterre que l'a apprise l'abbé Passionei, qui est à la Haye pour veiller sourdement aux intérêts de la cour de Rome. Je vous prie de tâcher d'avoir quelque habitude avec une personne qui soit informée des vaisseaux qui viennent de temps en temps de la Chine, et d'apprendre des capitaines ou des passagers, ou du cardinal, s'il est encore en vie, ou de ce qui se passe dans cette pauvre Eglise désolée et ravagée[1]. Les Portugais ou les Anglais en peuvent apporter là des nouvelles. Les Romains, et surtout le misérable cardinal Fabroni, font une cruelle persécution aux ecclésiastiques, qu'ils soupçonnent d'être jansénistes ou d'avoir quelque commerce avec ceux de France ou de Hollande, s'il y en a. Ils ont mis à l'Inquisition, il y a déjà plus d'un an, deux prêtres de mérite ; un, nommé M. Maille, qui a enseigné autrefois la théologie dans le séminaire, sous le cardinal Grimaldi, et qui avait à Rome un bénéfice et une chaire d'histoire ecclésiastique ; l'autre, un M. Deschamps, qui enseignait dans le séminaire de Liège, avant que les jésuites l'eussent envahi. Depuis un mois ou six semaines ils ont fait arrêter à Florence un M. Alberti, ou, de son

1. Nous avons sous les yeux une lettre écrite de « Canton, au royaume de la Chine, le 20 février 1711 », par le P. Mugnoz, missionnaire dominicain et docteur de la faculté de Paris, donnant les détails les plus précis et les plus douloureux sur la captivité et la mort du cardinal de Tournon : « La rage et la fureur de ses ennemis se porta jusqu'à lui refuser les aliments nécessaires à la vie. Enfin le pauvre *Toto-la-o-re* (c'était le nom chinois de M. le cardinal), succombant aux ennuis et aux persécutions, tomba malade. Et, l'apoplexie qui survint lui ayant ôté l'usage de ses membres, il mourut le jour de la Pentecôte.

vrai nom, l'abbé Tourreil[1], ecclésiastique de mérite et de qualité, qui était professeur en droit canon, à Toulouse, et avait été obligé de sortir de France pour avoir rendu service aux Filles de l'enfance. Il est fils d'un procureur général du parlement de Toulouse, et il trouverait de la protection dans sa famille, qui est considérable, si ces vexations ne se faisaient pas à Rome, de concert avec les jésuites de France.

Je ne sais si vous lisez les gazettes françaises d'Amsterdam ; elles ont parlé assez amplement du différend qui est entre M. le cardinal de Noailles et les évêques de Luçon, de la Rochelle et de Gap. Elles ont même publié plusieurs pièces qui concernent cette affaire, et qu'on vient de mettre tout ensemble avec des réflexions sur quelques-unes[2]. L'affaire a fait un très grand éclat; on a tâché de l'accommoder; cela n'est pas encore fini. La faiblesse de M. le cardinal de Noailles lui a fait perdre de grands avantages, dont il pouvait se prévaloir pour humilier ses ennemis, qui sont les jésuites[3]. Il en a interdit trente, de quarante-huit qui confessaient ou prêchaient, de la seule maison professe de Saint-Louis, et a restreint le pouvoir même du P. Tellier, confesseur du roi, en lui continuant son pouvoir *exceptis monialibus*[4]. On croit que, quand on viendra à vouloir faire

1. Voir la note du 9 septembre 1688.

2. *Relation de ce qui s'est passé dans le différend de MM. de Luçon, de la Rochelle et de Gap* (1711, 52 pages), par Louis Tiberge, abbé d'Andrès, savant et pieux ecclésiastique, celui-là même qui jouera un rôle si touchant dans le roman de l'abbé Prevost, *Manon Lescaut*.

3. Le malheureux cardinal, poursuivi et traqué, adresse au roi ces plaintes prophétiques : « Au surplus, Sire, quand ceux qui me tourmentent depuis si longtemps, c'est-à-dire les jésuites, voudront me laisser en repos et se tenir à leur place, tout ira bien. Mais, s'ils continuent, ils troubleront tout; ils exposeront l'Eglise de votre royaume à un schisme et aux plus grandes extrémités; car je puis assurer à Votre Majesté qu'il y a ici, et dans les provinces, plusieurs prélats très impatients du joug qu'ils veulent nous imposer, et qu'ils me pressent d'agir pour les en défendre. » 11 mai 1711. (Bibl. nat., ms. 23484.)

4. Excepté la faculté de prêcher en public.

continuer les pouvoirs à ceux du collège et du noviciat, Son Eminence en retranchera encore beaucoup, si toutefois il en a le courage. Il a été fort sollicité, surtout du côté du nonce, de retirer son approbation du livre des *Réflexions* du P. Quesnel, ou même de les condamner[1]. Jusqu'à présent il a tenu bon; je ne sais ce qui en sera. Je suppose que vous savez la découverte qui a été faite de l'intrigue des jésuites, par l'interception d'une lettre et d'un modèle de lettre au roi que ces Pères envoyaient aux évêques[2]. Cela a fait un grand éclat.

Petitpied à ***

22 octobre 1711.

M. le cardinal fait paraître pour la vérité, quand il y va de son honneur, une fermeté que je voudrais qu'il eût fait paraître en faveur de la vérité seule. Ce que vous me mandez de Son Eminence et du courage qu'elle a témoigné depuis peu nous a fait beaucoup de plaisir. Il paraît un petit ouvrage ici sur cette affaire,

1. L'évêque de Mirepoix, La Broue, qui tiendra ferme jusqu'à la mort devant les prétentions romaines, inquiet de la faiblesse déjà connue du cardinal de Noailles, lui écrit, le 2 août 1711 : « Quelques efforts qu'on fasse contre la doctrine du livre que vous avez approuvé, j'espère bien que vous ne révoquerez point l'approbation que vous lui avez donnée. » (Amersfoort, carton 58.) Colbert de Croissy, le grand évêque de Montpellier, lui écrit aussi, le 25 novembre 1711, à propos de la révocation du privilège du livre en question : « Il est moins le livre du P. Quesnel que le vôtre, Monseigneur, et vous devez le soutenir, non pas tant parce qu'il vous appartient que parce que c'est le plus excellent ouvrage qu'on puisse mettre aux mains des ecclésiastiques et de tous les fidèles. »

2. Par l'entremise de l'abbé Bochard de Saron, le P. Tellier faisait parvenir aux évêques un modèle de lettre au roi contre le cardinal de Noailles. « Le secret est promis, ajoutait-on, à tous ceux qui écriront. » Cette lettre tomba miraculeusement entre les mains de Noailles, qui en fit un grand bruit, mais ne sut pas en profiter adroitement.

qui a pour titre : *l'Intrigue découverte*[1]. Je ne sais s'il est passé jusqu'à Paris.

M. l'abbé de Saint-Tropez, qui parle de sept personnes réfugiées chez un libraire, est mal informé de ce fait.

Ce prétendu libraire est M. Dubois [*Brigode*], qui fait imprimer et vend des livres; mais il n'a point de boutique, et il n'est point du corps des libraires de cette ville. Ces sept réfugiés se réduisent à deux: M. Dupuis [*Quesnel*] et M. Gallois [*Petitpied*]. M. de La Place [*Fouillou*], qui était le troisième, est présentement à Anvers. Quant à la dépense, elle est beaucoup plus forte qu'on ne le suppose. 100 écus, c'est-à-dire 300 francs de France, ne sont pas ici 200 florins, et nous en dépensons chacun au moins 600 par an, parce que tout est fort cher, et surtout depuis que nous avons été obligés de prendre une maison de 700 florins, moins commode que celle que nous avions à plus bas prix, mais plus apparente, ce qui a été cause qu'on nous a augmenté la taxe de tous les droits qu'il faut payer.

Pour la dépense qu'il suppose que nous faisons en livres, elle est nulle. Nous n'en achetons aucun. Nous nous contentons de ceux de M. Dupuis et de M. Dubois, et nous en empruntons. Du reste, il est vrai qu'on vit en commun et qu'on récite ensemble l'office.

Quesnel à M. Petitpied[1]

Amsterdam, 15 novembre 1711.

Je reçois, Monsieur, votre lettre avec l'incluse. Je vous en remercie, quelque mauvaise que soit la nou-

1. *L'Intrigue découverte, ou réflexions sur la lettre de M. l'abbé Bochard.* (1711, 128 pages.)

2. Petitpied avait accompagné du Vaucel, qui quittait Amsterdam, jusqu'à Delft. Il demeurait quelques jours malade, pendant ce court voyage, « d'une fièvre double tierce », écrit du Vaucel au P. Ruffin, le 23 décembre 1711. (Amersfoort, *Lettres de du Vaucel*, copies.)

velle qu'elle contient. Je ne suis guère surpris de ces sortes de démarches. Il n'y a rien à quoi je ne me sois toujours attendu. C'est l'affaire des jésuites : c'est tout dire[1]. Je n'ai guère le courage de rien faire, parce que je suis assuré que tout cela ne fera rien changer aux projets. Le parti est pris; l'autorité est engagée ; l'opposition est faible, et, quelque raisonnable que soit un écrit, il n'y a personne pour le faire valoir. Je verrai si je pourrai faire quelque chose ; mais, comme à Rome ils ne voudront pas paraître examiner un livre qu'on doit avoir déjà examiné pour le décret, il ne s'agira là que de donner une nouvelle forme à la condamnation, et cela ira vite, tant par cette raison que pour ne pas donner au prélat le temps de se reconnaître. Il aurait dû faire agir les gens du roi et empêcher qu'on ne portât à Rome immédiatement les causes que les évêques de France doivent juger en première instance[2]. On clabaude pour les règles et contre les abus, et on agit contre ses propres principes. Je me porterais par moi-même à ne rien faire et à attendre en paix tout ce qu'on voudra faire, parce que cela ne servira qu'à donner plus de poids à la condamnation, en faisant dire qu'on

1. Arrêt du roi, du 11 novembre 1711, par lequel, « pour grandes et sages considérations », il révoque le privilège qu'il a accordé pour l'impression du *Nouveau Testament* du P. Quesnel. « Voilà l'arrêt que l'abbé Bochard promettait, dit Mathieu Marais (décembre 1711). On attendait de Rome une constitution; le pape a tardé, et le roi a fait le pape. C'est un genre de martyre, pour notre cardinal, autre que celui du cardinal de Tournon ; mais c'est toujours un martyre. »

2. Le roi, sous l'influence du P. Tellier et des jésuites, demande enfin au pape une constitution visant directement le livre du P. Quesnel. Il écrit de Versailles à la Trémoille, le 16 novembre 1711 : « Je veux aujourd'hui que vous demandiez de ma part au pape une constitution contre le livre du P. Quesnel, que Sa Sainteté a déjà condamné par son bref du 13 juillet 1708. Je m'engage à faire accepter cette nouvelle constitution par les évêques de France avec le respect qui lui est dû. » (Aff. étr., Rome, 514.) Voilà un engagement un peu bien prématuré, et dont Louis XIV pourra reconnaître lui-même la légèreté, alors que la constitution *Unigenitus* produira de si misérables effets dans tout le royaume.

a été écouté, qu'on n'a rien eu de bon à dire, que le jugement a été contradictoire. Enfin je doute fort qu'on reçoive aucune justification. On dira : « Qu'il se retire d'un pays hérétique, qu'il signe le formulaire, et puis on verra ! C'est un homme noté, un fugitif, un homme qui a une sentence sur le corps, qui est contumace, qui ne s'est point purgé. Un tel homme ne doit pas même être écouté. » La partie est trop forte ; le meilleur parti serait de porter en silence l'humiliation et d'attendre le jugement de Dieu, qui réformera ceux des hommes. Si vous voulez que je fasse quelque chose, ayez la bonté de revenir le plus tôt que vous pourrez.

Quesnel au P. Ruffin

15 janvier 1712.

Dieu sait à quoi il veut faire aboutir tout ce qui se passe en France, au sujet du livre. Tantôt on le regarde comme abîmé, tantôt on le voit comme revenir sur l'eau. Tout ce qu'il y a de bon vient de Dieu et est à Dieu, il ne saurait périr. Ce que les hommes charnels ont condamné au feu en peut être consumé ; mais la vérité, dont le papier n'est que l'enveloppe, demeurera éternellement, et, si les hommes la bannissent de la terre, ils ne sauraient la chasser du ciel où nous la retrouverons toujours. C'est une chose admirable que le sort de ce petit ouvrage. Qui n'aurait cru que, sous la protection d'un archevêque de Paris, d'un cardinal, d'un homme de la faveur, il était à couvert de l'orage ? Et c'est cette protection même qui a attiré sur lui l'orage et la tempête. Si j'avais mendié et recherché cette protection, j'en aurais du scrupule ; mais elle s'est présentée d'elle-même. Je ne laisse pas d'avoir sujet de craindre d'y avoir trop mis ma confiance. Si l'humilia-

tion que les hommes me procurent sert à me purifier et à expier toutes les fautes que j'ai faites par rapport à ce livre, je serai trop heureux.

Quesnel à M. van Hussen

24 février 1712.

Voilà de tristes événements pour la France. En moins d'un an perdre deux Dauphins et une Dauphine, après avoir perdu la première! Voici une circonstance curieuse de la mort de Mme la Dauphine, dernière morte. Le P. de La Rue [1], jésuite, son confesseur, était à Pontoise lorsque cette princesse tomba malade. On l'alla quérir en poste, mais assez inutilement; car, quand ce Père lui eut annoncé qu'il fallait se confesser et que le médecin lui eut confirmé que cela était nécessaire, elle se tourna du côté des femmes qui étaient autour d'elle et ordonna qu'on allât chercher M. Bailli, vicaire de la paroisse. On lui dit qu'il était à Paris depuis deux jours. Sur quoi le P. de La Rue lui dit : « Madame, il ne faut point que vous vous contraigniez. Quoique cet ecclésiastique ne soit pas ici, il y a d'autres confesseurs; choisissez qui il vous plaira, et je serai le premier à l'aller quérir. » Elle demanda le gardien des récollets de Versailles, à qui elle s'est confessée, et ensuite on lui donna les sacrements. C'est une petite mortification pour les bons Pères. Quant à M. le cardinal de Noailles, il demeure ferme jusqu'à présent sur les jésuites interdits et ne paraît pas vouloir abandonner le *Nouveau*

1. Le P. Charles de La Rue, un des meilleurs prédicateurs de la compagnie de Jésus. « Son éloquence touche au sublime », dit un écrivain de la même compagnie, le P. Gibert. Mais l'abbé Trublet y trouve « du vide, de la stérilité, de la sécheresse. A tout prendre, ses sermons sont médiocres ».

Testament[1]. Cette dernière affaire avait été remise par le roi à M. le Dauphin, et ce prince s'appliquait à trouver moyen de l'accommoder. On dit même qu'il y a deux évêques qui, sous son aveu, examinent le livre par rapport à l'ordonnance de Luçon et de la Rochelle ; mais la mort de ce prince, qui donnait tant d'espérances par son équité et ses bonnes dispositions, renversera peut-être toutes ces mesures.

Je veux croire que le bruit qui court de la mort du roi ne se trouvera pas véritable. Ce serait un grand malheur pour la France.

M. du Vaucel est chez M. Ernest Ruth d'Ans, à Bruxelles. Il ne s'est pas accommodé de l'air de la Hollande.

Quesnel au P. Ruffin

20 mai 1712.

Je ne sais si je vous ai remercié de votre remerciement ; mais j'aime mieux le faire deux fois que d'y manquer.

En vous remerciant, je ne prétends pas me dispenser de vous gronder, car vous répandez les louanges avec profusion.

Je mentirais si je disais que je ne suis pas bien aise qu'un écrit fait pour la défense de la vérité soit approuvé ; mais cette approbation ne doit pas être flatteuse. Je m'attends bien à recevoir d'un autre côté du rabat-joie

1. Ses amis veillent toujours, craignant une défaillance. L'évêque de Mirepoix, La Broue, le met en garde : « M. le cardinal de Rohan et M. l'évêque de Meaux [*Bissy*] chercheront certainement à affaiblir Votre Eminence, et je vous avouerai, Monseigneur, que je crains pour elle le désir qu'elle aurait de rentrer dans les bonnes grâces du roi. Je vous demande pardon, Monseigneur, si je vous parle avec cette liberté. Je suis assuré que M. de Montpellier pense sur cela comme moi. » (Bibl. nat., ms. 23216.)

plus qu'à foison, si la constitution qu'on demande à Rome arrive enfin. Les uns disent que le nouveau nonce Bentivoglio[1] en apportera une; d'autres, qu'il vient dire qu'il n'y en aura point[2]. Vous verrez, par les réponses de M. le cardinal au roi, que Son Eminence est prête à plier le cou sous le joug d'une constitution romaine sans condition[3].

Il y a un *Mémoire adressé à feu Monsieur le Dauphin* par Messieurs les évêques ducs de Laon et de Langres, où ils se plaignent fort de ce qu'on demande à toute occasion des constitutions et qu'on enlève aux évêques la connaissance des causes dont ils sont les juges naturels en première instance. Bienheureux qui aujourd'hui n'est point évêque! Heureux qui n'est rien et qui, fidèle à la vérité et à ses devoirs, passe les moments si courts de cette vie fugitive dans un coin de la terre et y sait gémir pour l'Eglise et pour lui-même!

1. « L'infâme nonce », dit Saint-Simon; « celui dont les jésuites sont plus les maîtres ». (*Anecdotes secrètes*, II, p. VIII.) « Il n'avait nulle teinture de théologie, ni expérience dans les affaires », ajoute l'abbé Legendre. (VI, 312.)

2. Le P. Roslet, correspondant du cardinal de Noailles à Rome, lui écrit le 1er mai 1712 : « La constitution est toujours en même état. Fabroni continue de la promettre à la Trémoille, mais il ne lui montre rien. Les plus sages et les plus habiles sont toujours d'avis que cette constitution peut avoir de fâcheuses suites. » Et il déclare, quoique ennemi des doctrines du livre du P. Quesnel : « Une condamnation faite par vous, dans les circonstances présentes, serait inutile pour l'Eglise et déshonorante pour vous. » (Bibl. nat., ms. 23227.)

3. Quesnel se montre un peu injuste envers le cardinal, qui est encore plein de zèle pour la vérité et d'indignation contre les jésuites. Nous voyons, dans la correspondance de Noailles avec le roi, qu'il le conjure de veiller à la sûreté de sa conscience : « Je crois devant Dieu, dit-il, qu'elle n'est pas en bonnes mains », et plus loin : « Il ne m'est pas permis, Sire, de craindre le crédit redoutable du P. Tellier. Il ne doit pas m'empêcher de parler, quoi qu'il m'en puisse arriver. Je ne puis me dispenser d'avertir Votre Majesté du mauvais usage que les jésuites font de leur crédit. Oui, Sire, ils en abusent manifestement. Il faut se livrer absolument à eux pour être à l'abri de leurs mauvais offices, et l'on peut dire sans exagération qu'il y a chez eux une boutique ouverte de simonie. » (Bibl. nat., ms. 23484.)

Quesnel au P. Ruffin

10 mars 1713.

Je me recommande à vos prières, mon cher Père; j'en ai grand besoin. On dit que l'affaire de la constitution s'avance à Rome[1]. Il faut que ceux qui y ont un particulier intérêt se disposent à tout événement. La difficulté, en ces occasions, est de savoir quel parti on doit prendre, pour ne pas manquer à des devoirs différents qui semblent opposés les uns aux autres. *Deus illuminet vultum suum super nos et misereatur nostri.*

Petitpied à M. Petitpied de Vaubreuil

Lundi 18 mai 1713.

Nous sommes tout accoutumés au Prinse-Gracht, et notre maison est plus commode que je ne l'avais cru d'abord. Sans y faire beaucoup de dépense, nous l'avons rendue propre et logeable. Je n'ai jamais été si bien logé que je le suis. L'endroit où je me suis mis, et qui ne convenait point aux autres, paraissait peu commode aux amis qui nous venaient voir; c'était une partie du magasin fort malpropre. J'en ai fait, à peu de frais, une chambre bien carrée et bien commode, sur le devant, avec la vue du canal. M. Dupuis [*Quesnel*] est logé près de moi, sur le derrière. Nous lui avions donné,

1. Le P. Quesnel avait tenté un dernier effort, le 22 juillet 1712, en écrivant au pape « une lettre fort soumise et pleine d'esprit », selon les propres termes du cardinal de la Trémoille. « Je ne crois pas, ajoute notre ambassadeur, qu'elle fasse aucune impression sur son esprit. » (Aff. étr., Rome, 526.) Du reste l'impression, si elle fut bonne, sera effacée, au commencement de 1713, lorsque Quesnel publiera les *Vains efforts des jésuites.* « Ce dernier ouvrage fera plus de mal que de bien, écrit du Vaucel à Petitpied, le 16 février 1713 ; j'entends à Rome, où l'on a les oreilles si délicates sur la plupart des maximes qu'on débite dans cet écrit. » (Amersfoort, boîte R.)

comme il était bien juste, la plus belle chambre de la maison et la plus commode au premier étage, avec la vue sur le canal ; mais il n'y a passé qu'une nuit. Dès le matin, il me vint dire qu'il y mourrait, si on ne le plaçait ailleurs. Il est très sensible au bruit, et le canal est fort tumultueux. Il a donc mieux aimé se placer sur le derrière, dans une chambre haute où l'on n'entend aucun bruit. M. de La Place [*Fouillou*] ne craint point le bruit; il a pris la belle chambre sur le canal, et moi je suis logé au-dessus de lui. M. Dubois [*Brigode*] est au premier étage sur le derrière, dans la plus grande chambre qui ne l'est pas encore assez pour toutes les affaires qu'il a. Nous avons une chambre séparée pour la chapelle, des chambres pour les domestiques, et, sans déplacer personne, nous pouvons encore recevoir deux amis et les loger, l'un dans la salle d'entrée où l'on reçoit le monde, et l'autre dans la salle à manger. Quoique nous n'ayons qu'une très petite cour sur le derrière, cependant il y a une grande échappée de vue, et, parce que les maisons sont basses de ce côté-là, on a, sur le derrière, assez d'air et de jour. Ainsi, à tout prendre, nous sommes contents et logés à meilleur marché que sur le Keysert-Gracht. Mais notre canal est fort offensé de se voir comparé à la halle de Paris, où les herbes pourrissent dans la boue et exhalent une mauvaise odeur. Il n'y a rien ici de semblable; le canal est beau et large, planté d'arbres des deux côtés, et si long qu'on a peine à aller d'un bout à l'autre en une heure de temps. Il est vrai qu'il n'est point bordé de belles maisons et qu'il n'est point orné comme le Keysert-Gracht. Nous n'avons ici que des artisans et du menu peuple; mais c'est une sorte d'agrément de voir bien du monde et d'être averti par le bruit, et par le grand nombre de gens qui passent, qu'on est logé dans une grande ville, au lieu que nous étions comme dans une belle campagne sans bruit.

Le Groën-Marck n'est point incommode ; au contraire, il me paraît fort agréable, surtout en ce temps-ci. Il est toujours fini à huit heures du matin, et à peine nous en apercevons-nous. Il commence à cinq heures par l'arrivée de cent ou six vingts bateaux chargés de toutes sortes de salades et d'herbes très fraîches et très vertes. Tout cela est rangé fort proprement dans des petits paniers ; toutes les herbières se fournissent là et vont vendre en détail dans la ville. A huit heures, tous les bateaux disparaissent, et il n'y a plus aucune apparence de marché

*Quesnel à ****

2 juin 1713.

Il y a bien ongtemps, Monsieur mon très cher ami, que je n'ai eu la consolation de vous écrire. Nous avons eu l'embarras d'un déménagement et d'autres petites occupations, qui ne m'ont guère donné de loisir. J'admire comme une partie de la vie s'emploie à se ranger, à se déranger, à se ranger de nouveau, à changer de demeure, de situation, d'habitudes. Ce sont les nécessités de la vie qui nous causent beaucoup de dissipations, et souvent l'arrangement des choses extérieures fait dans l'âme des dérangements qu'il n'est pas facile de remettre dans l'ordre.

Quesnel au P. Ruffin

23 juin 1713.

On me mande de Liège qu'une personne, qui avait écrit à Rome pour s'informer de l'état où était l'affaire de la constitution demandée, en a reçu pour réponse qu'on lui mande que cette affaire embarrasse beaucoup

la cour de Rome[1] ; qu'il y avait grande apparence qu'on ne la poursuivrait point et qu'elle s'assoupirait.

On m'a mandé à peu près la même chose de Paris ; mais il ne faut pas chanter triomphe avant la victoire. On cabale encore à Liège pour faire censurer six propositions d'un écrit de l'abbé de Bolduc. Voilà comme on attaque de tous côtés la vérité.

Réception de la constitution Unigenitus chez le P. Quesnel[2]

Lorsque le P. Quesnel reçut en Hollande un exemplaire de la constitution *Unigenitus*[3], il était à table, à dîner avec M. Petitpied, M. Fouillou et M. de Brigode, chez qui il demeurait. Ils lurent ensemble la nouvelle bulle. Pendant la lecture, le P. Quesnel, assis, possédait son âme avec beaucoup de tranquillité, sans parler, mais en versant des larmes. M. Petitpied se promenait dans la chambre, sans dire mot, et M. Fouillou se récriait, à chaque proposition condamnée qu'on lisait, et marquait son indignation par ses mouvements et ses transports en frappant du pied. Quand la lecture fut finie, ils se séparèrent sans presque se parler. Le P. Quesnel monta dans sa chapelle domestique, où il fut quatre heures en prière. M. Petitpied s'alla promener sur le port, sans penser à rien faire, quoiqu'il n'eût que la constitution dans l'esprit, et M. Fouillou alla

1. M. de la Chausse écrivait, en effet, de Rome, le 11 mars 1713 : « Le pape et les cardinaux ne sont pas peu embarrassés et craignent les mêmes difficultés qui se rencontrèrent dans l'exécution de la dernière. Il paraît que si cette cour n'avait pas entrepris cette affaire, elle ferait de sérieuses réflexions avant de s'y engager. » (Aff. étr., Rome, 527.)

2. Archives d'Amersfoort, *Ecrits manuscrits du P. Quesnel*, liasse 1713.

3 La constitution *Unigenitus*, condamnant 101 propositions du livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel, est du 8 septembre 1713.

d'un autre côté, étant presque dans la même agitation qu'il avait montrée du temps de la lecture. Ils se rassemblèrent le soir, ne parlant que de la constitution et continuant chacun de montrer son caractère. Ce ne fut qu'au troisième jour que M. Petitpied dit qu'il était temps de faire quelque chose pour la défense de la vérité.

Petitpied à M. Petitpied de Vaubreuil

2 novembre 1713.

Je souhaite de tout mon cœur que le soulèvement de tous les honnêtes gens contre la bulle produise un bon effet et donne du courage aux évêques, pour soutenir la vérité et la religion qui, assurément, est en danger, si la constitution a lieu dans toute son étendue. On murmure et on se plaint de tous côtés[1].

Pendant que les gens de bien gémissent, deux sortes de personnes triomphent dans ce pays-ci : les jésuites et les protestants.

*Petitpied à ****

22 janvier 1714.

M. Candidus [*de Witte*] espère bien des évêques de France. Pour moi, je n'en ai pas si bonne opinion. On

1. L'apparition de la bulle souleva un immense mouvement de révolte. « Ce monument éternel de la faillibilité du pape », suivant l'expression de d'Aguesseau, mit en émoi tout le clergé de France. Soanen, évêque de Senez, appelle ce nouveau décret « une vraie tempête ». « Elle est affreuse et horrible », gémit du Vaucel, et Gaston de Noailles, évêque de Châlons, écrit à son frère : « La constitution fait ici beaucoup de bruit; elle y révolte les esprits. » (Bibl. nat., ms. 23296) L'évêque de Pamiers dit que « la constitution est mauvaise ». MM. de Mirepoix, de Boulogne et de Montpellier, poussent des clameurs. Seuls les trois consultants du parti moliniste, Tellier, Bissy et le secrétaire d'Etat Voysin, puis Fénelon, « l'ange Gabriel de la bulle », selon le joli mot de Michelet, se déclarent ses champions dès le premier jour.

m'a mandé[1] qu'ils devaient s'assembler le 15, et que M. le cardinal de Rohan ferait son rapport, ce jour-là et les suivants. On m'écrit en même temps qu'on a mis pour une seconde fois à la Bastille le P. dom Thierry de Viaixne[2].

On envoie aujourd'hui, par la poste, aux évêques et aux magistrats, la lettre du P. Quesnel à l'assemblée[3]. Elle est imprimée; mais l'auteur l'a signée de sa main.

La dissertation du P. Daniel, qui nous est venue peut-être par votre canal, est très mauvaise. C'est un sophisme continuel, un tissu de faux raisonnements, d'injustices contre Jansénius et contre ceux à qui on donne le nom de jansénistes, et de calomnie contre eux, jusqu'à leur imputer d'être dans la disposition de causer une révolte en France. Cette dissertation, en forme de lettre, est adressée à M. Dumas. M. Tournély en est l'approbateur.

1. Lettre de son frère, M. Petitpied de Vaubreuil, du 13 janvier. (Amersfoort, boîte R.)

2. « Dom Thierry de Viaixne, qui fut mis, il y a plusieurs années, à la Bastille et depuis relégué à une abbaye près de Saumur, a encore été enlevé. C'est pour le jansénisme, car un docteur m'a dit que c'est pour un méchant libelle qu'a fait cet incorrigible bénédictin et qui s'appelle l'*Idée générale de la bulle.* » (Même lettre de M. de Vaubreuil.) Ce bénédictin fut un des premiers appelants de la bulle *Unigenitus;* car nous trouvons aux Archives nationales (*Hist. ecclés.*, L 17, jansénisme) une lettre de lui, du 21 octobre 1713, ainsi conçue : « La nouvelle constitution me cause d'étranges distractions. J'ai pris mon parti et j'en appelle au futur concile général, qui est le souverain tribunal de l'Eglise, le supérieur du pape, là où seulement l'infaillibilité se rencontre. »

3. Cette lettre du P. Quesnel aux évêques est fort belle; mais elle a été imprimée et ne trouve pas sa place parmi ces documents absolument inédits. Elle est datée du 25 décembre 1713 et se termine par cette apostrophe : « Ce n'est que depuis cette année-là (1696) que les *Réflexions morales*, après avoir été lues pendant vingt-cinq ans comme un livre pieux et catholique, sont devenues impies et hérétiques. On sait par qui et par quelles vues! Et, sans m'en apercevoir, je suis devenu plus que suspect en la foi, afin que mon archevêque le fût avec moi et moi avec lui! »

Quesnel à Soanen, évêque de Senez

25 janvier 1714.

MON TRÈS HONORÉ SEIGNEUR,

Positus in medio, quo me vertam nescio. Que ferai-je le premier? Vous sauterai-je au cou pour vous embrasser, ou me jetterai-je à vos pieds pour les baiser[1]? Mon cœur me presse d'un côté et me dit: *Osculetur me osculo oris sui.* Il en sait le chemin, et il n'en a pas perdu l'habitude. Car combien de fois a-t-il grimpé sur ces montagnes pour vous aller embrasser, mon cher Seigneur, en la manière qu'il le pouvait! Mais ce même cœur, revenu de son transport, rentré dans son devoir, se jette à vos pieds et crie avec le transport d'une sorte de joie : *Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem, annuntiantis bonum, prædicantis salutem, dicentis sicut regnabit Deus tuus.* Il est vrai, Monseigneur, qu'il semble que vous quittiez plutôt la paix de vos montagnes et la douceur d'un diocèse tranquille pour vous venir jeter au milieu de la guerre. Vous venez vous engager dans un rude combat contre le monde et l'esprit du monde.

Il serait à souhaiter que votre métropolitain[2] eût

1. La commission, nommée par l'assemblée du clergé pour recevoir la bulle, ayant présenté son rapport et déclaré qu'elle acceptait la constitution avec respect et soumission, le 22 janvier, n'avait été suivie que de quarante évêques, tandis que huit autres, MM. de Noailles, archevêque de Paris, d'Hervault, archevêque de Tours, Soanen, évêque de Senez, de Béthune, évêque de Verdun, de Langle, évêque de Boulogne, Desmarets, évêque de Saint-Malo, Dreuillet, évêque de Bayonne, Gaston de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, s'étaient opposés à la réception sans explications préalables. M. Petitpied de Vaubreuil, en donnant ces détails à son frère, parle de l'union des huit évêques comme d'une « sainte conjuration » et cite le mot du cardinal de Noailles : « Ce n'est pas moi qui ferai le schisme, et la vérité est préférable à l'unité. »

2. Charles Brulart de Genlis était, à cette époque, le plus ancien des archevêques, ayant été nommé à Embrun en 1668. Il mourut au cours de cette même année 1714.

été en état de venir au secours de la vérité. Il avait fait espérer de laisser sortir quelque chose de ses mains pour sa défense. Cela aurait été d'une grande consolation et d'un grand secours. Son âge, ses infirmités, peut-être d'autres raisons, l'auront empêché d'exécuter son dessein. Il me semble au moins qu'il aurait pu, et j'ose dire dû donner une procuration à un de ses comprovinciaux, ou en envoyer une à un des prélats de l'assemblée en qui il aurait eu confiance, pour donner en son nom son suffrage qui, je suppose, était conforme au sentiment de ceux qui ne cherchent que Dieu. D'autres, qui ne peuvent venir, en auraient dû user de même. Que de choses, mon très cher Seigneur, se sont passées depuis trente ans! Me voilà arrivé à un âge où je dois attendre de jour à autre que le Seigneur vienne frapper à ma porte, et je ne devrais point avoir d'autre affaire que celle de me préparer à le recevoir. Cependant la Providence permet que je me voie engagé à bien d'autres choses.

Dieu merci, je suis en bonne santé, et je ne me sens d'aucune des infirmités de la vieillesse, et je lis la plus petite lettre sans lunettes. Dieu m'épargne de ce côté-là par sa bonté, et, pour le reste, il me fait la grâce d'être tranquille. Je suis devenu le loup-garou pour beaucoup de gens; mais, pourvu que Dieu ne me rejette pas de sa miséricorde, comme je l'espère, tout le reste n'est rien.

Quesnel au P. Ruffin

26 janvier 1714.

Je vous suis très obligé, mon très cher ami, de votre lettre de l'onzième et de tous les souhaits et les vœux que vous faites pour moi, à l'entrée du nouvel an. Nous en avons tous grand besoin. Voilà une affaire qui est d'une grande conséquence pour l'Eglise et pour la

vérité, et la démarche que M. le cardinal de Noailles vient de faire, avec sept ou huit autres évêques, en se déclarant positivement contre la constitution, est la semence de beaucoup de grands événements pour le cours de cette année, et il semble que Dieu veut consoler les amis de la vérité en lui donnant des témoins fidèles et des défenseurs, qui paraissent disposés à tout sacrifier pour elle[1].

On fait un grand nombre de beaux écrits et on en envoie autant qu'on peut en France. Ceux que fait l'auteur des *Réflexions* sont les moindres et viennent un peu tard; mais les autres suppléent à tout. Son premier mémoire a été fait avec trop peu de soin; le second est un peu meilleur. On dit qu'il continuera sans se presser. Il paraît une lettre qu'il a écrite à l'assemblée du clergé et que l'on espère qui y sera lue. Mais il n'en faut pas attendre un grand succès.

L'évêque de Senez, le P. Soanen, arriva, le 13, à Paris, à une portière de la diligence de Lyon où il était incognito. Il dit qu'il serait venu à pied, son bâton à la main, s'il n'avait point trouvé d'autre voie. Il est bien résolu de défendre la vérité aux dépens de tout. Comme il a le don de la parole, il sera utile à la cause de Dieu[2]. Il ne faut pas douter qu'il ne se joigne à

1. Louis XIV, écrivant à la Trémoille le 25 janvier 1714, affecte de traiter légèrement le désaccord des évêques de l'assemblée : « Puisque le pape est impatient, je dépêche donc un courrier pour vous faire savoir que le cardinal de Rohan, ayant fait le rapport aux évêques assemblés du projet qu'il a dressé pour l'acceptation de la bulle, ce projet a été accepté par quarante évêques de l'assemblée. Les autres, au nombre de neuf seulement, ont différé à donner leur avis. Ce délai ne sera que de peu de jours, et je suis persuadé que j'aurai bientôt la satisfaction de les voir tous, d'un sentiment unanime, accepter la constitution. » (Aff. étr., Rome, 535.)

2. Il fut le seul qui parla dans l'assemblée pour la défense du P. Quesnel. Un évêque marquant sa surprise de lui voir prendre le parti d'un homme abandonné de tout le monde: « C'est le parti d'un innocent que je prends, lui répondit ferme M. de Senez. » (Lettre de Petitpied de Vaubreuil, du 12 février 1714, Amersfoort, boîte R.)

M. l'archevêque de Paris. J'aurai bien de la joie qu'il se serve de cette occasion pour réparer les défauts de sa vocation et ceux de la dispensation de la parole de Dieu, car je l'aime tendrement, et je crois qu'il m'aime de même. Je laisse à M. Petitpied le soin de vous dire tout le détail qu'on lui a mandé et dont on m'a aussi informé.

Petitpied de Vaubreuil à M. Petitpied

Paris, 4 février 1714.

La fermeté de M. le cardinal et de ses amis leur fait beaucoup d'honneur ; elle est sage et mesurée[1]. N'ayant point été trop avant, ils ne sauraient être obligés de reculer, et ils sont en état d'aller plus loin, s'il le faut. Ils n'ont point fait signifier dans les formes leur opposition et ne se sont point retirés de l'assemblée, le roi l'ayant ainsi souhaité et les en ayant fait prier. Ce qu'ils disent, dans les circonstances présentes, les met hors de toute atteinte et ferme la bouche à leurs lâches confrères et à leurs adversaires les plus animés. Quarante évêques admettent la bulle, il est vrai, mais avec une explication concertée entre eux. Donc elle a besoin d'explication, et voilà des gens, soi-disant très soumis, qui se mêlent d'expliquer la doctrine d'un pape plein de vie et qui peut parler lui-même! Cette prétendue soumission, qui accepte en faisant la leçon au docteur par excellence, est plus offensante que le simple refus de M. le cardinal de Noailles et des huit prélats. Leur procédé est net, et leur soumission sincère. Ils supplient le Saint-Père de s'expliquer lui-même sur la

1. Le frère de M. Petitpied lui écrivait, le 21 février 1714 : « M. le cardinal de Noailles est tranquille et donne ses audiences avec un front serein et une grande liberté d'esprit. On y a reçu des jésuites, des évêques des quarante, etc. » (Amersfoort, boîte R.)

constitution et d'en éclaircir les difficultés, qui causent tant de mouvements.

Petitpied à M. Petitpied de Vaubreuil

19 mars 1714.

C'est un vrai brigandage que les trois assemblées de Sorbonne pour l'enregistrement de la bulle [1]. J'y vois, d'une part, la fureur et la violence portées à l'excès, et, de l'autre, une excessive lâcheté. Les uns se retirent ou n'osent paraître pour donner leur avis; d'autres cèdent à la crainte et se laissent plutôt arracher leurs consentements qu'ils ne les donnent; d'autres, après avoir opiné en faveur de la vérité, l'abandonnent et se rétractent. Il faut que M. Blouin, M. Hideux, le P. Alexandre, M. Garson[2] aient été de ce nombre, puisque je ne les trouve point parmi les vingt ou vingt-deux qui ont tenu ferme. Jamais il n'y eut d'enregistrement plus irrégulier. La nullité est visible ; mais la bulle est dans les registres, et elle y demeurera. On aura beau dire et beau représenter (si pourtant on ose le faire), la cabale et la violence feront toujours valoir la bulle, de sorte que je ne puis m'empêcher d'en regarder l'enregistrement comme un grand mal, et apparemment irréparable. Je ne puis excuser ceux qui se sont absentés ; je compte que MM. Thomassin sont de ce nombre.

1. M. de Vaubreuil écrivait de Paris à son frère M. Petitpied, le 10 mars 1714 : « Les gens sensés disent que ce beau règlement de la faculté deviendra rien par la suite. On convient qu'il n'y eut jamais de pareilles intrigues. On a été à tout le monde en particulier, ou caresser, ou jeter des craintes, ou menacer. Heureux qui a pu demeurer ferme, battu de tant de vents ! » (Amersfoort, boîte R.)

2. Nous trouvons cependant, dans les Archives du Vatican (*Francia* I, 2074), ce mot de M. Garson, « que, puisque la constitution défendait la lecture de l'Ecriture Sainte, il se contentait de citer Cicéron, qui dit qu'il ne faut pas opiner où il n'y a pas de liberté ».

Autant que j'en puis juger par les variations et les incertitudes de ceux mêmes qu'on pouvait regarder comme des colonnes, je vois que la tête a tourné à la plupart des docteurs[1]. C'est l'effet des lettres de cachet, qu'on a bien fait d'enregistrer pour servir de preuve du peu de liberté qu'on a eu dans cette affaire.

Il faut que M. le cardinal de Rohan soit bien changé, depuis le temps que je le voyais si familièrement et que je l'entendais souvent se plaindre des jésuites de Strasbourg. Je n'aurais jamais pu croire alors qu'il dût, un jour, se porter à de tels excès. Mais me serais-je aussi attendu à voir Vivant et Le Moine joints à Dumas et Tournély contre M. le cardinal de Noailles?

Quesnel au P. Ruffin

19 avril 1714.

Je vous suis bien obligé, mon cher Père, de ce que vous levez au ciel les mains et le cœur pour moi. J'en ai grand besoin, car je n'ai aucune consolation, ni aucun secours à attendre des hommes. Quand vous aurez vu l'instruction pastorale et les lettres des quarante évêques au pape et à leurs collègues, vous verrez avec quelle cruauté ils traitent le livre, en le chargeant de tous les mauvais sens qu'ils ont pu imaginer pour le rendre odieux et pour en justifier la condamnation. Et, d'un autre côté, M. le cardinal et ses huit consorts traitent ce livre comme s'ils le croyaient effectivement rempli de toutes les erreurs qu'on lui impute[2]. Ils le con-

1. Les relations de ces assemblées de Sorbonne nous montrent que « ce fut une confusion horrible et sans exemple; cris, menaces, emportements, visages pâles et défigurés, mêlés parmi d'autres allumés de colère et furieux. La salle de Sorbonne était aujourd'hui l'enfer ». (Amersfoort, boîte R.)

2. Le malheureux cardinal avait cherché à se donner les apparences d'avoir devancé la constitution *Unigenitus*. Le 28 septembre, obtenant que

damnent, le proscrivent et en défendent la lecture, sous peine d'excommunication et sous les peines de droit.

L'évêque d'Angoulême[1], qui n'est pas des huit, ne reçoit pas la bulle, et il défend le livre pour raisons à lui connues. C'est le moins mauvais. Vous avez peut-être vu la lettre pastorale de M. le cardinal. Le mandement de M. l'archevêque de Tours est le premier qui a paru[2]. Ces deux pièces sont arrivées de Rome, et par les lettres venues, hier au soir, de Rouen, on apprend que l'un et l'autre est condamné par un décret de l'Inquisition[3]. Ils crieront bien plus haut, quand ils auront vu les deux lettres des neuf au roi, où il y a des clauses qui leur feront bien plus mal au cœur. Nous les avons reçues en manuscrit. La faculté de Paris est fort brouillée. Le syndic a lu en faculté une rétractation du P. Alexandre de l'avis qu'il avait donné assez bon. C'est

la publication officielle de la bulle fût retardée de quarante-huit heures, il fit paraître un mandement qui révoquait son approbation du livre de Quesnel. Il désavoue ainsi toute la première partie de sa carrière épiscopale et ouvre la seconde, semée de faux pas, d'écarts et de regrets. Cependant, malgré l'abandon du livre, l'archevêque n'accepte pas la constitution du pape et protestera durant quelques années avant de faiblir.

1. Benard de Rezay ne publia pas la bulle dans son diocèse et fut appelant, en 1717. Une de ses lettres inédite au cardinal de Noailles, du 17 juillet 1715, défend chaudement le P. Quesnel : « Il a clairement justifié, par quantité de passages de son livre, avoir enseigné sur plusieurs sujets tout le contraire de ce qui lui est imputé. Ce qui, à la vérité, saute aux yeux. » (Bibl. nat., ms. 23216.)

2. Isoré d'Hervault, archevêque de Tours, « un homme doux, étroitement uni au cardinal de Noailles, un vrai gentilhomme de bien et d'honneur, et un excellent et courageux évêque » (Saint-Simon, VIII, 418), est le premier qui fit mention de la constitution, pour déclarer qu'il ne l'acceptait pas. Exilé dans son diocèse le 8 février, il dut, dit Dorsanne, faire son mandement en route, car il le publia le 15 février.

3. Le pape condamna, par un décret du 28 mars 1714, les mandements du cardinal de Noailles et de l'archevêque de Tours. Le premier fut qualifié beaucoup plus fortement que le second, comme *redolens schisma et in illud inducens*. Le roi, peu satisfait de ce décret, écrit le 23 avril au cardinal de La Trémoille : « Le mieux que je puisse faire, c'est de l'ignorer. » Et l'ambassadeur se demande « si la condamnation du mandement du cardinal contribuera à le ramener ». (Aff. étr., Rome, 536.)

un écrit supposé. Ce Père s'enplaignit au premier *mensis* dernier, et plusieurs se plaignirent aussi qu'on les avait confondus parmi les partisans de l'enregistrement. Il viendra sans doute des ordres de la cour pour arrêter le cours et les effets de ces plaintes. Sans cela on jouerait un mauvais tour au syndic, au premier *mensis* prochain.

Vous savez sans doute qu'il y a ici deux de vos bons amis[1]. Nous les avons, il y a déjà huit jours. Ce sont deux excellents amis de la vérité. Ils sont du nombre de ceux qui la servent avec beaucoup de lumière, de courage et de fidélité. Je prends part à la joie que vous aurez de les embrasser quelque jour, à leur retour. Ce sera le plus tard que nous pourrons, car leur séjour ici nous est d'une grande consolation.

Voici un grand fracas : lettre de cachet à M. Witasse[2], professeur, relégué à Noyon; une autre à M. Habert[3], relégué à Blois. M. Vitasse ne s'est pas trouvé à Paris; on ne croit pas qu'il y revienne. A MM. de Bragelone[4], Navarre, Garson, Courcier, des Moulins, Begon, défense de se trouver aux assemblées et ordre au syndic de faire passer la conclusion de la faculté pour l'enregistrement et de ne plus parler de cette affaire. Un bref du pape aux quarante, qui est d'une grande hauteur.

1. MM. Poncet et d'Etemare.

2. Witasse, docteur et professeur de théologie, plein de droiture et d'une profonde érudition.

3. Louis Habert, docteur de Sorbonne, auteur de la fameuse *Théologie* si violemment attaquée par Fénelon. Opposant à la bulle, il fut exilé et ne revint à Paris qu'à la mort de Louis XIV. « C'était, dit Lichtenberger, un homme distingué par son savoir et par ses vertus. »

4. M. de Bragelone, chanoine de Paris et docteur de Sorbonne, déjà suspect pour son attachement à Port-Royal, fut exilé, après sa protestation contre l'enregistrement de la bulle.

Quesnel à M. van Hussen

27 avril 1714.

Les nouvelles publiques vous ont appris, Monsieur, comment l'affaire de la constitution a été terminée en Sorbonne. Dans la dernière assemblée, on lut une lettre de cachet qui défendait de délibérer davantage sur la conclusion de la faculté. Ainsi personne n'osa parler de la conclusion qui, étant déjà imprimée, a été rendue publique. La violence est toute déclarée, et elle est si visible qu'il y aurait lieu d'y revenir et de la faire casser, si le temps devenait plus favorable[1]; mais il n'y a guère d'apparence que ce soit si tôt, à moins que la Providence ne fasse un coup de sa droite toute-puissante. C'est une affaire toute pleine de nullités, et dont les conséquences seront fort pernicieuses à la saine doctrine par le crédit énorme qu'ont les noirs [*les jésuites*] pour faire valoir cette constitution et l'enregistrement qui s'en est fait en Sorbonne. C'est une grande perte pour cette école que celle du professeur qui s'est absenté pour éviter la lettre de cachet[2]. On mettra en sa place un homme dévoué à la morale de la constitution et aux jésuites, et il n'enseignera qu'une mauvaise doctrine. Mais Dieu a des ressources que nous ne connaissons pas et qu'il saura bien faire valoir, quand il lui plaira. Nous voyons l'événement de la prédiction que fit le cardinal Noris en sortant du conclave où ce pape fut élu. Il dit que la bonne doctrine souffrirait beaucoup sous ce pontificat. Nous le voyons.

On écrit de Paris que douze cardinaux ont écrit à

1. C'est ce qui eut lieu après la mort de Louis XIV. Dans une assemblée du 4 janvier 1716, le syndic Ravechet fit déclarer nulle l'acceptation de la constitution *Unigenitus*, intervenue en 1714.

2. M. Witasse.

M. le cardinal de Noailles pour lui représenter le tort qu'il se fait de ne se soumettre pas, et ils l'exhortent à le faire. S'il n'y en a que douze, c'est une marque qu'on n'en a pu engager davantage à souscrire à cette lettre commune. Cependant ce cardinal est ferme jusqu'à présent, et on espère qu'il le sera. Il y a pourtant toujours sujet de craindre, parce qu'il est d'un naturel fort doux et qu'on emploie toute sorte de moyens pour l'amollir[1].

Quesnel au R. P. Delwarde, oratorien, à Mons

30 août 1714.

Je me suis bien attendu que le prélat[2] [*Fénelon*] ne m'épargnerait pas. Il se croit autorisé par la constitution pour m'outrager, et ses calomnies lui paraissent apostoliques, en ayant le modèle dans une bulle sur laquelle il s'imagine voir reluire la lumière infaillible de la vérité éternelle. Je lui pardonne volontiers, et je le plains, le voyant dans un aveuglement si déplorable. Je suis peu touché de ses déclamations, que je n'ai pas encore vues, n'ayant pas reçu avant-hier, avec votre lettre, le mandement que vous avez la bonté de m'envoyer. Nos amis l'auront retenu pour en prendre la

1. Mme de Maintenon s'emploie très activement à attendrir le cardinal. « C'est une expression de ma peine, Monseigneur, lui écrit-elle le 27 avril 1714, qui m'a fait vous demander si vous vouliez miner le roi ; car je suis persuadée que vous voudriez prolonger ses jours. Je n'ai rien à dire sur le reste de votre lettre ; mon ignorance et mon respect pour vous m'empêchent d'y répondre. Mais, Monseigneur, vous avez l'avis du pape et de bien des évêques contre vous, et c'est en ce cas-là que le nôtre nous peut être suspect. Je n'en voulais pas tant dire. »

2. Fénelon fit pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus* « un mandement qui lui ressemble parfaitement ; il y a du roman, comme dans tous ses ouvrages ; l'illusion et le sophisme y règnent partout ». (Lettre inédite du cardinal de Noailles à M. de Boulogne, 19 août 1714, Amersfoort, boîte *i*.)

lecture, et je m'attends à le recevoir demain. J'attendrai jusque-là à vous envoyer cette lettre, pour vous pouvoir mander que je l'aurai reçu. Je suis bien fâché, mon très cher Père, d'être en partie l'occasion de l'injustice que vous fait ce prélat et du décri qui en revient à la congrégation dans votre pays. Je n'y vois guère de remède, ni de consolation du côté des hommes. C'est un grand malheur qu'une communauté utile à l'Eglise soit décriée et lui devienne inutile par ce moyen, qu'elle soit même en péril de périr. Mais, si on ne la peut conserver sans blesser la vérité, sans agir contre sa conscience, sans préférer les intérêts du repos et de la conservation d'un corps sans lequel l'Eglise a subsisté durant seize cents ans ; si, dis-je, on ne peut servir ni conserver la communauté sans préférer tout cela à la vérité, que la communauté périsse plutôt que de faire une préférence si injurieuse à Dieu et à sa vérité ! C'est pourquoi je ne parle pas volontiers de ces sortes de vérités à des personnes de communautés. Ils n'entendent point ce langage, et il n'y a guère de personnes que je plaigne davantage que ceux qui sont à leur tête et qui, pour la conserver, se croient obligés à ce qu'ils appellent des ménagements. L'exemple de la destruction de Port-Royal les effraie, et ils devraient plutôt considérer la fidélité des saintes vierges, qui ont toujours regardé leur devoir, indépendamment de toutes les disgrâces humaines. Elles ont vu comme on tendait par degrés à les ruiner. Elles n'ont rien omis pour l'éviter. Elles ont employé tous les moyens compatibles avec leur conscience, et Dieu a permis que tout ait été inutile.

Pour ce qui est d'avoir recours au Conseil royal de Bruxelles, c'est une chose impraticable. Les noirs [*les jésuites*] y sont tout-puissants. Ce Conseil lia les mains au Conseil de Brabant, il y a trois ou quatre ans, lorsque le P. Quesnel y présenta requête pour avoir raison des

injustices de M. van Susteren ; et, dans le décri où l'on a mis ce Père, quelle apparence qu'il fût seulement écouté! Et puis je ne vois pas que Notre-Seigneur ait conseillé à ses disciples de plaider devant les tribunaux de la terre, pour avoir justice des calomnies et des injures dont on les chargeait. Il faut attendre le souverain juge ; il est à la porte. Il faut avoir un peu de patience. Je ne condamne pas, néanmoins, ceux qui, dans quelques occasions, ont recours aux tribunaux de la justice humaine, encore moins ceux qui se défendent devant celui du public, pour remédier au scandale des calomnies.

Quesnel à Rollin[1]

30 septembre 1714.

On ne saurait être plus agréablement surpris que je l'ai été en recevant votre lettre, Monsieur mon très cher et très fidèle ami. Votre cœur s'y est répandu tout entier, et le mien s'est trouvé inondé des douceurs que vous avez laissé couler du vôtre.

Vous n'avez pas voulu que je perdisse rien par un silence de dix ans, et tout ce que vous aviez retenu, forcé par la digue du temps où nous sommes, vous me l'avez fait retrouver dans une seule lettre. Vous avez rompu la digue, et un fleuve d'amitié est venu fondre sur moi. Rien ne fait un plus grand bien et ne donne plus de consolation à des amis que l'iniquité du siècle a séparés de corps, que d'être assuré qu'elle n'a pu séparer les cœurs l'un de l'autre, qu'au contraire ils sont d'autant plus unis ensemble que la liaison est devenue plus spirituelle, les sens n'y ayant plus de part, et

1. Charles Rollin, l'auteur du *Traité des études*, avait été privé de sa place de coadjuteur au collège de Beauvais, dès 1712, comme suspect de jansénisme. Cette accusation datait de loin, car il fut sur le point d'être arrêté, en 1703, en même temps que M. Vuillart.

n'étant plus présents l'un à l'autre que par l'esprit et la pensée, ne faisant plus de pas l'un vers l'autre que par les mouvements du cœur, et surtout n'y ayant point d'autre lien qui les unisse que le Saint-Esprit, ce sacré lien qui unit ineffablement les personnes divines dans l'éternité.

J'ai confiance, mon précieux ami, que c'est lui qui nous a donnés l'un à l'autre et qui a formé notre amitié. Elle est née de l'amour de la vérité ; elle se nourrit et se fortifie par la part que nous avons en commun à la haine du monde.

Si Dieu a permis que je sois en butte aux ennemis de la vérité et que ma cause se trouve liée avec la sienne, ce ne doit pas être à mes amis une occasion de me flatter, et c'est à moi un vrai sujet de m'humilier, ayant grand lieu de craindre que mes péchés à l'égard de Dieu et mes imprudences envers les hommes n'aient attiré sur ce livre et sur les vérités qu'il contient l'orage qui s'est élevé contre elles.

J'ai reçu votre lettre, Monsieur, en voyage, ou plutôt en promenade. J'y fais réponse de même, et comme en volant. Je l'ai commencée à Leyde, continuée à Delft, et je crois que je vas l'achever à la Haye, où je suis depuis hier au soir. Je n'y suis pas venu pour voir le roi Georges, et il est parti, en effet, ce matin 27, sans que je l'aie vu.

Je n'ai point encore reçu la préface que vous nous avez fait l'amitié de nous envoyer. Adieu, mon très cher ami, et que sais-je si je serai en état de vous le dire encore une fois? Vous savez mon âge, et si on peut promettre deux jours de vie à cet âge. Ce m'a été une très grande consolation de recevoir votre lettre, lettre si cordiale, si chrétienne, si digne d'un disciple de la vérité, et ce m'est une sensible satisfaction d'avoir eu occasion de vous faire un nouveau serment de fidélité dans l'amitié que je vous dois.

Quesnel au P. Ruffin

24 janvier 1715.

Voilà un grand changement arrivé dans votre diocèse. Ce pauvre prélat aura trouvé, en l'autre monde, le grand livre de la vérité ouvert à ses yeux et aura reconnu bien du mécompte dans ses systèmes[1]. Dieu veuille qu'avant que de quitter ce pays d'erreurs et d'égarements il ait fait des réflexions efficaces sur sa conduite et qu'il ait prévenu le jugement de Dieu ! Son diocèse sera peut-être plus agité qu'il ne l'a été de son vivant, si on lui donne un successeur selon les vœux des révérends Pères[2]. M. le cardinal de la Trémoille ne le troublerait pas comme on croit, s'il était votre archevêque, comme on l'a écrit, mais sans doute par pur souhait ou simple conjecture, car on n'en a rien dit depuis.

Tout est calme sur la constitution, et on attend ce que les premières nouvelles de Rome nous apprendront de la négociation de M. Amelot et de M. de Targny[3]. Cependant on ne laisse pas en repos ceux qui parlent

1. Fénelon était mort le 7 janvier 1715. Voici comment le cardinal de Noailles, auquel il avait fait tant de mal, s'exprime à son sujet : « Je regrette fort les grands talents que Dieu lui avait donnés ; il n'en a pas fait assez bon usage. » (Amersfoort, boîte *i*.)

2. On nomma à Cambrai Jean d'Estrées, neveu du cardinal de ce nom. Saint-Simon nous le montre de belle prestance, galant et connu pour ses mauvaises mœurs ; mais, « avec de l'honneur et une grande envie de bien faire, il se méprenait souvent et se faisait moquer de lui ».

3. Après les négociations vaines d'un certain P. Timothée de La Flèche, appelé « le courrier de la bulle », en février 1714, le roi crut que le meilleur parti était d'envoyer au pape un homme sage et entendu, pour en finir de manière ou d'autre. On choisit M. Amelot de Gournay, conseiller d'Etat, qui avait déjà mené à bien diverses négociations en Espagne. Saint-Simon nous le dépeint « ami des jésuites, mais homme d'honneur ». Le principal objet de sa mission était d'obtenir du pape la convocation en France d'un concile national. L'abbé de Targny lui était adjoint en qualité de théologien.

ou écrivent contre la constitution, quand on vient à en savoir des nouvelles.

M. Fouillou a été rudement attaqué de son asthme; mais il se porte assez bien maintenant.

Quesnel au P. Ruffin

17 juin 1715.

Les affaires de la constitution sont toujours en même état. Le roi demande au pape de consentir à l'assemblée d'un concile national, et, si Sa Sainteté n'y donne pas les mains, Sa Majesté le fera assembler de son autorité royale ; et assurément elle n'a pas besoin de Rome pour cela[1].

Il est certain qu'on soutient en Sorbonne les propositions de 1682. Il faut qu'il y ait raison pour cela, et on dit que c'est que M. Amelot a mandé au roi qu'on se moque de lui, à Rome, et qu'on n'en veut là qu'aux libertés de l'Eglise gallicane : ce que je crois sans peine[2].

1. M. Amelot, à peine arrivé à Rome, discerne la parfaite inutilité de sa mission. Le cardinal Fabroni, maître absolu de l'esprit du pape, ne veut rien entendre et demande la dégradation de M. le cardinal de Noailles. « Il n'y a rien à espérer du pape. Le roi ne doit compter que sur ce qu'il jugera à propos de faire lui-même. Il n'y a ici ni cardinal, ni prélat, ni ecclésiastique de toute espèce, qui n'ait le concile en horreur. Si l'on vous en écrit autrement, on vous trompe. » (29 mai 1715, *Correspondance diplomatique de M. Amelot*, Arch. Nat., F[10] 60.)

2. M. Amelot écrit, en effet, à M. le chancelier, le 9 avril 1715 : « Cette cour est uniquement occupée de ce qui intéresse son autorité et de trouver des moyens d'étendre sa juridiction en sapant les libertés et les usages de l'Eglise gallicane. » (*Correspondance diplomatique de M. Amelot*, Arch. Nat., F[10] 60.)

Quesnel au P. Dubois[1]

25 juillet 1715.

Mon révérend Père, je vous souhaite de tout mon cœur la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour vous éclairer, vous conduire et vous faire faire sa sainte volonté dans la conjoncture où vous vous trouvez. Mes lumières sont trop courtes pour vous être d'un grand secours, dans le conseil que vous me faites l'honneur de me demander, et il me semble même que je devrais me récuser moi-même dans une affaire où je suis intéressé. J'espère, néanmoins, que je ne me laisserai ni aveugler, ni corrompre par la vue de la part que j'ai dans la cause dont il s'agit. Et d'ailleurs il ne faut que savoir un peu son catéchisme pour voir tout d'un coup qu'on ne peut adhérer aux décisions de la bulle en question, sans condamner une partie des dogmes de la foi, et, par conséquent, sans faire à sa conscience une plaie mortelle, ni sans s'exposer à se perdre éternellement. Cela supposé, ayant à régler la conscience d'une personne, dont l'âme vous était confiée de la part de Dieu et qui vous consultait sur ce qu'elle avait à faire, vous n'avez pu lui donner d'autre conseil que celui de ne prendre aucune part à cette constitution, ni par elle-même, ni par ses religieuses ; et cette supérieure, ayant fait sur cela une démarche contraire à sa lumière et à sa conscience, et ayant par là donné, autant qu'il était en elle, quelque approbation et quelque autorité à des décisions préjudiciables à la doctrine de l'Eglise, à sa morale, à sa discipline, et à un grand nombre

1. Le P. Dubois, de l'Oratoire de Mons, confessant une abbesse de la ville, la blâma d'avoir accepté la constitution et l'engagea à se rétracter. Elle le répéta. L'affaire fit un éclat terrible. Le sieur Goulart, official de Cambrai, exigea l'exclusion du P. Dubois.

de maximes évangéliques, le moins qu'ait pu exiger d'elle son confesseur a été de la porter à s'en humilier devant Dieu et à réparer par ses gémissements une faute qu'elle avait faite, peut-être par une complaisance trop humaine envers ses supérieurs, par une timidité d'amour-propre, par la crainte des vexations qu'on pourrait lui faire, par attachement ou à sa charge ou à quelque autre avantage temporel ou spirituel. Je suis donc très persuadé que le confesseur, ayant par la grâce de Dieu fait son devoir en cette occasion, ne pourrait, ni sans ingratitude, ni sans offenser Dieu, se repentir et se rétracter, et il doit s'exposer plutôt à la colère des hommes qu'à la colère du Dieu des hommes.

Pour moi, je ne comprends pas avec quelle confiance un prêtre, qui est le ministre de la vérité et de la justice, pourra paraître devant le juge qui s'est livré à la mort et à l'ignominie pour la vérité et pour la justice, dans ce moment terrible, s'il se trouve chargé et accusé d'avoir trahi la vérité et violé la justice, en approuvant, d'une part, la condamnation et la proscription de cent vérités et, de l'autre, en livrant à ses ennemis un prêtre qui a eu le courage de faire son devoir à cet égard. C'est concourir à une double conspiration, l'une tramée contre la vérité, et l'autre contre ceux qui la défendent. Ce n'est pas ici le lieu de le prouver. Le cri public des fidèles, une infinité d'écrits convaincants, quinze ou seize évêques qui sont l'élite de l'épiscopat et qui seuls se sont trouvés à l'épreuve des craintes et des espérances de ce monde, et qui se sont exposés à tout plutôt que de recevoir la constitution, toutes ces preuves suffisent pour prouver qu'elle est si énorme qu'on s'est cru obligé de s'exposer à la colère des puissances les plus respectables plutôt que de souffrir qu'elle soit reçue dans l'Eglise.

Je finis, mon révérend Père, en louant Dieu de vous avoir rendu fidèle à sa vérité et à son Evangile, et en le

priant de vous continuer sa miséricorde et sa protection. Tout ce que vous pourrez faire sans blesser votre conscience pour vous conserver dans la congrégation à laquelle Dieu vous a appelé, vous le devez faire. S'il faut sortir, abandonnez-vous à Dieu, qui vous accompagnera et vous protégera partout.

Quesnel au P. Ruffin, à Mons

Amsterdam, 25 juillet 1715.

J'apprends par vos deux lettres, la vôtre et celle du P. Dubois, l'extrémité où ce bon Père est réduit. J'en suis fort touché En considérant devant Dieu ce qu'il a fait à l'égard de l'abbesse, je ne crois pas qu'il puisse se rétracter. Il n'a rien dit que ce qu'il devait dire, et il a même traité cette religieuse avec beaucoup d'indulgence en la portant seulement à s'humilier devant Dieu, et néanmoins il a fait prudemment en n'en exigeant pas davantage, pour tâcher de conserver la paix dans la communauté.

Si ces bons Pères voulaient un peu s'aider, ils trouveraient moyen de faire passer le P. Dubois dans un autre diocèse. Le révérend Père général pourrait aussi lui assigner une maison en France, dans une province un peu éloignée, où il pourrait demeurer inconnu en changeant de nom, et il pourrait en échange donner un autre sujet aux maisons wallonnes. Ce Père pourrait toujours disparaître et aller faire la retraite dans le lieu où il a dessein de la faire; j'entends, s'il est poussé à bout et qu'il soit obligé de se retirer.

Quand on a affaire à des filles dont le naturel est timide et inconstant, il ne faut traiter de ces affaires-là que dans le secret de la confession, parce qu'alors on a la langue liée et qu'on a droit et obligation de dire aux supérieurs mêmes que c'est une affaire du secret sacra-

mentel, qu'on n'a rien à leur dire, qu'on a fait son devoir en conscience.

Je ne désapprouverais pas qu'après sa retraite il allât travailler dans un diocèse dont l'évêque soit tel qu'il n'y ait rien à craindre de sa part. Arras est un peu trop près, et peut-être que ce prélat serait plus difficultueux. Boulogne ou Châlons en Champagne seraient bons. Je crains que le contre-coup ne tombe sur vous[1]. Il faut s'attendre à tout et pratiquer l'ordre que Notre-Seigneur a donné à ses apôtres : « Quand ils vous persécuteront dans une ville, fuyez dans une autre. » Le Fils de l'homme viendra avant que l'on ait parcouru toutes les villes d'Israël. La Providence ne vous manquera pas, ni à l'un, ni à l'autre. J'ai entre mes mains quelque argent, dont une partie m'a été donnée pour de semblables usages. Ainsi le révérend P. Dubois peut compter qu'il aura de quoi subsister jusqu'à ce qu'il ait trouvé un établissement. Je ne mettrai rien de cela dans la lettre que je vas avoir l'honneur de lui écrire, afin que, si elle venait à tomber en mains étrangères, ces gens-là n'en sachent rien.

Quesnel à M. Vuillart[1]

19 septembre 1715.

Je vous embrasse avec toute la tendresse de mon cœur, mon très cher frère, mon précieux ami, la vic-

1. Le P. Collart et le P. Denis-Ruffin refusèrent de voter l'expulsion du P. Dubois. Aussi le P. Ruffin, s'attendant à tout, écrivait, le 9 août 1715, à M. Petitpied : « En voilà déjà un dehors, je ne sais à quoi je tiens à un cheveu. » (Amersfoort, boîte W.)

1. A la mort de Louis XIV, arrivée le 1er septembre, les malheureux jansénistes, pour un temps bien court, voient leurs affaires prendre en France une tout autre allure. Le régent reçoit le cardinal de Noailles et le place à la tête du Conseil de conscience. Aussitôt M. de Montpellier, Colbert de Croissy, lui écrit : « J'espère que le premier usage que

time de ma liberté et le successeur de mes chaînes, si ce n'est pas parler trop fastueusement d'un séjour de trois mois dans un palais archiépiscopal. Au lieu de prendre la confiance de vous embrasser, je devrais plutôt me jeter à vos pieds, pour vous demander pardon d'avoir été comme la cause de votre emprisonnement par mon peu de précaution et de prudence.

Je n'ai pas été trouvé digne de souffrir pour la vérité. Vous avez été substitué à ma place, et la couronne, qui m'avait été montrée et comme destinée, a été transférée à vous, mon cher frère, et je ne dois pas vous envier cette grâce dont vous avez été trouvé digne et que je ne méritais pas. Cependant souffrez, mon cher ami, que je vous soupçonne un peu d'avoir eu part à l'enlèvement de cette grâce et de vous l'être attirée par une fraude et une surprise dignes d'un Jacob. Car la connaissance que j'ai de votre bon cœur et de votre piété, jointe à la facilité que vous aviez de prévenir votre détention, m'ont fait croire que vous vous étiez offert à Dieu pour être mis à ma place et que Dieu vous avait pris au mot. Je me tiens au moins assuré que c'était la disposition de votre cœur. J'espère que Dieu nous conservera tous deux assez longtemps pour que je puisse vous en témoigner de vive voix ma reconnaissance et que nous ayons la consolation mutuelle de nous embrasser. Ç'a été pour moi un rabat-joie d'apprendre que l'émotion d'un changement, auquel je crois que

Votre Eminence fera de son crédit et de son autorité sera de faire ouvrir la porte des prisons où sont renfermés tant de gens de bien, qui n'y ont été mis qu'en haine de la vérité. Et, pour qu'elles ne demeurassent pas tout à fait vides, on aurait pu y mettre un seul homme, le P. Tellier, qui l'a bien mieux mérité que ceux qu'il y a fait mettre. » (Bibl. nat., ms. 23216.) En effet, le confesseur est exilé, le nonce Bentivoglio renvoyé à Rome, et un grand nombre de prisonniers sont rendus à la liberté. M. Vuillart après douze ans de Bastille, M. Duplessis après onze ans, l'abbé Servien, le P. d'Albissy, le marquis d'Aremberg, plusieurs docteurs de Sorbonne, reviennent d'exil. C'est « le triomphe de Mardochée », selon le mot de Duclos.

vous vous attendiez peu, a causé quelque altération dans votre santé. J'espère que ce ne sera rien. Vous êtes maintenant entre les mains de nos deux chères sœurs et vous respirez avec elles un air libre et naturel, et avec tout cela vous avez, en la personne de M. Hecquet, un Esculape chrétien qui vous aime et qui ramassera toutes les lumières et tous les secrets de son art pour vous conserver à vos amis, si c'est la volonté du souverain médecin, qui est en même temps le maître de la santé et de la maladie, de la vie et de la mort. Je voudrais être en état de partager avec eux les soins qu'ils auront tous de votre chère personne. Vivez donc, mon cher ami, pour la consolation de ceux qui vous aiment et que vous aimez en Jésus-Christ.

Quesnel à l'abbé d'Etemare

4 octobre 1715.

Depuis que je vous sus, Monsieur, entré dans le pays d'inquisition, je n'osai plus me donner l'honneur de vous écrire. Maintenant qu'il semble être devenu une terre de promission, je reprends la confiance de vous faire souvenir de moi; car je craindrais enfin que mon nom ne s'effaçât de votre mémoire, surtout dans un temps où l'on va, comme je l'espère, commencer à n'en plus parler.

Voilà, Monsieur, d'heureux changements et qui promettent quelque chose de plus heureux encore. Il faut rendre grâces à Dieu de ce qu'il a déjà daigné faire et tâcher de ne nous pas rendre indignes des autres miséricordes qu'il nous prépare; j'entends à son Eglise, car, pour chacun de nous en particulier, peut-être que l'état où nous étions nous était plus avantageux. Pour moi, je vous avoue que Paris me fait peur, quoique je ne le voie encore que de loin. Cependant on nous dit, de

tous côtés, qu'il faut retourner, et il semble qu'on nous chante avec feu M. Racine :

Les chemins de Sion à la fin sont ouverts :
Rompez vos fers, tribus captives,
Troupes fugitives ;
Repassez les monts et les mers,
Rassemblez-vous des bouts de l'univers.

Si nous en avions cru l'ardent chanoine de Bruxelles[1], nous serions déjà à Paris ; mais nous ne nous pressons pas si fort. Il y a, pour un de nous, quelques formalités à observer et des ordres à attendre, et, quoique je n'aie sur le corps ni ordre ni lettre de cachet, la figure que mon nom a faite dans cette affaire m'oblige à temporiser, pour voir quelles mesures on prendra pour la terminer.

Les Romains, voyant bien qu'il ne faut plus penser à pousser M. le cardinal à bout, ni à faire recevoir la constitution par des voies violentes, tenteront des voies d'accommodement. C'est ce que l'on écrit de Rome, par les lettres arrivées hier[2]. On y savait la mort du roi, dès le 10 du mois, et l'on en était fort consterné. Que si l'on écoutait à la cour des propositions d'accommodement, je ne sais si les conseils, composés de gens du monde qui n'ont souvent que des vues politiques, ne pourraient pas donner les mains à des conditions préjudiciables à la vérité, à l'Eglise, à l'honneur et à la conscience. Ils peuvent croire que le respect dû à l'autorité du Saint-Siège demande qu'on ait certaines condescendances ; que le pape, poussé à bout, pourrait se

1. Ernest Ruth d'Ans.

2. M. de la Chausse, conservateur des archives à Rome, écrivait au maréchal d'Huxelles : « Les démarches de Son Altesse Royale en faveur de M. le cardinal de Noailles ont consterné cette cour, et on pourrait profiter de la confusion où elle est pour terminer cette affaire. » (Aff. étr., Rome, 549.)

porter à des démarches violentes; que presque tous les évêques de France, engagés à recevoir la constitution, ne peuvent pas reculer. Le nonce, les deux cardinaux acceptants, toute la cabale des jésuites, pousseront à la roue, pour tirer le pape avec honneur, et eux-mêmes avec lui, de ce bourbier. Quelque bien disposé que soit M. le cardinal, vous savez combien son naturel doux et pacifique est à craindre. Il a déjà sacrifié le livre, et ses consorts l'ont fait avec lui; ils pourraient bien, dans une négociation, abandonner aussi l'auteur et l'obliger à quelque démarche fâcheuse, sans lui faire d'ailleurs aucune justice[1]. Si on en venait là et que je le pusse prévoir, j'aimerais mieux le voir de loin que de près, et, sous prétexte d'aller voir mes amis et mourir dans le sein de ma patrie, j'irais me jeter entre les bras des ennemis de mon honneur et de ma liberté.

Il faut pourtant vous dire, Monsieur, avec confiance, qu'une personne qui devait venir ici, et qui y est venue en effet, ayant vu M. le cardinal à Conflans, où elle avait été comme mandée, Son Eminence lui donna ordre de dire à l'auteur plusieurs choses qui marquent sa bonté pour lui et la disposition où elle est de le protéger, et, entre autres choses, de l'assurer qu'elle ne songeait point du tout à donner aucunes explications et qu'elle demeurerait inséparablement unie avec ses confrères opposants. L'auteur ne fut pas peu surpris de ce compliment, et d'autant plus que c'était plusieurs semaines avant la mort du roi. Il semble que c'en est assez pour nous rassurer; mais je comprends fort bien que, les conjonctures étant changées, il pourrait bien changer avec elles. Résolu alors de se laisser écraser

1. Le P. Quesnel raisonnait fort sagement, car le maréchal d'Huxelles écrit de Rome à la Trémoille, le 19 novembre 1715 : « Le P. Quesnel n'a pas eu la permission de rentrer dans le royaume, et moins encore celle de venir à Paris. On est bien éloigné de vouloir donner aucune protection à son livre. » (Aff. étr., Rome, 549.)

par ses ennemis qui ne lui laissaient aucune espérance d'échapper à leur violence, il avait pris la résolution d'en avoir le mérite tout entier. Maintenant qu'il a le dessus, il craindra peut-être que ce ne soit en user trop durement et avec trop de hauteur que de ne rien relâcher. J'espère pourtant plus que je ne crains.

Mais, supposé que tout aille bien, je suis encore assez embarrassé à me déterminer au parti que je dois prendre et en quelle situation je me mettrai. Je ne me suis jamais senti d'autre inclination que celle de retourner à mon premier poste. Dieu m'y a appelé, et je ne me suis séparé qu'à regret du corps dont je faisais partie. J'y ai toujours été uni de cœur, et cette disposition ne mourra qu'avec moi ; mais, comme je n'ai jamais cru me trouver en liberté de retourner à cette communauté, je ne me suis aussi jamais fait aucune objection. Maintenant que le chemin est ouvert d'un côté, je commence à douter s'il le serait aussi de l'autre. Les supérieurs, qui étendent leurs vues et leurs réflexions dans l'avenir et qui sont encore pleins des craintes où ils se sont trouvés par le passé, craindront peut-être de déplaire à Rome en recevant un homme qu'elle a rendu si noir et si hideux. Ils craindront les reproches du nonce, l'indignation du pape, celle des deux cardinaux[1], des évêques de leur parti. Le prince régent peut mourir ; en ce cas, les affaires reprendraient peut-être la première face, et les jésuites le même crédit. Nouvel embarras alors, et pour les supérieurs et pour moi.

Il est vrai qu'à l'âge où je suis c'est une crainte, de mon côté, qui ne doit pas faire beaucoup d'impression. De plus, quand ils ne s'opposeraient pas ouvertement à me voir rentrer avec eux, ils n'y consentiraient peut-être qu'avec répugnance et comme à regret, et je ne

1. Les cardinaux de Rohan et de Bissy, acharnés à la réception de la bulle.

voudrais pas vivre avec des gens qui ne me verraient pas volontiers. On m'allègue aussi mon âge, comme trop avancé pour suivre le train d'une communauté; l'incommodité d'être sans perruque, après y avoir été accoutumé durant trente ans. Enfin je n'aurais pas, apparemment, assez de liberté pour continuer à traiter, comme j'ai fait, avec les amis de la vérité, de ses intérêts, et je serais éclairé de trop près par des gens qui n'ont pas les mêmes vues, ni les mêmes engagements que moi, de la part de la Providence.

Ce n'est pas, Monsieur, sans dessein que je prends la liberté de vous faire ce détail problématique. C'est afin que vous ayez la bonté de peser tout devant Dieu et de me dire ce qu'il vous aura mis dans le cœur. Je me sens une confiance particulière pour vos avis ; vous n'êtes pas dans cette communauté; mais vous êtes à portée d'en connaître la disposition par rapport à moi, et dans une espèce de neutralité qui vous exempte de toute prévention.

Conservez-moi, s'il vous plaît, l'honneur de votre amitié. Si l'estime que j'en fais m'y peut donner quelque droit, je m'en tiens assuré ; vous ne voudriez pas me faire injustice. J'en demande autant à M. Poncet. Quoique je ne vous aie pas beaucoup parlé, ni à l'un, ni à l'autre, je n'ai pas laissé de conserver pour tous deux l'estime et l'attachement que mérite le bien que Dieu a mis en vous.

P.-S. — 4 octobre au soir.

Ma lettre était écrite, quand nous avons reçu la triste nouvelle de la perte que nous avons faite de notre chère et incomparable amie[1]. Dieu l'a voulu ainsi, et sa

1. Mlle de Joncoux était morte le 27 septembre 1715, n'ayant pu résister probablement à l'excès de son zèle et aux fatigues endurées pour arracher de prison les victimes des jésuites. Ce fut elle, en effet, qui, « parcourant Paris brouettée dans sa vinaigrette », suppliant, discutant, allant

volonté est la sagesse et la bonté même. Qu'il soit adoré et loué pour les secours qu'il nous a donnés par sa fidèle servante, et qu'il daigne lui en donner la récompense abondante pour tout le bien qu'elle a fait et pour tout celui qu'elle avait désir de faire, et qui était déjà fait devant lui! J'ai eu communication de la lettre que vous avez écrite, Monsieur, à nos deux amis d'ici. Vous voyez par ma lettre que nous ne sommes pas tentés de nous presser, et apparemment nous passerons ici l'hiver.

J'en verrai lundi la procuration. Je crois que mon frère en a déjà une; mais j'aime beaucoup mieux que ceux qui ont la bonté de demander celle-ci agissent. Ils le feront avec plus de mesure et de circonspection.

Quesnel à une personne de qualité, attachée à S. A. R. le duc d'Orléans

5 octobre 1715.

Il est vrai, Monsieur, que les changements que nous voyons dans l'Eglise et dans l'Etat nous obligent de reconnaître qu'il y a un Dieu dans Israël, et qu'il y fait éclater sa puissance par des jugements bien différents, les uns de justice, les autres de miséricorde. Il appesantit sa main sur le royaume, en lui enlevant un roi auquel sa gloire et sa félicité temporelles semblaient être attachées; mais il tire de cette perte un grand gain pour l'Eglise, en ôtant par là à ceux qui abusaient de la confiance dont il les honorait tout leur appui et toute l'autorité dont ils se servaient pour troubler l'Eglise et pour vexer des personnes dont la foi a toujours été pure et la conduite irrépréhensible; mais l'Eglise, Monsieur, n'est pas seule à sentir combien Dieu est puissant pour tirer le bien du mal. Le grand prince qu'il mis au gou-

de l'un à l'autre, obtenait du régent la grâce de ses amis, moins de quinze jours après la mort du roi.

vernail de ce grand Etat y va faire régner l'ordre et la justice, et les heureux commencements que nous voyons nous font espérer de voir, sous le règne de Louis XV, l'Etat aussi florissant et plus paisible qu'on ne l'a vu sous le grand prince que nous pleurons.

Parmi les différents mouvements que cette nouvelle face des affaires excite en vous, Monsieur, vous avez la bonté de faire attention à la part que je puis avoir dans ces changements, et je vous en suis très obligé. Cependant tout ce qui m'en peut revenir d'avantage en mon particulier, c'est que j'aurai la liberté d'aller mourir dans le sein de ma patrie. Ce n'est pas grand'chose; peut-être y perdrai-je plus que je n'y gagnerai. J'ai toujours joui d'un grand repos dans ces provinces, et j'irai me plonger dans un chaos et dans un monde où je ne serai pas à moi. Dans l'exil de ce monde, il importe peu en quel coin de cette terre étrangère on passe cette misérable vie; mais il importe beaucoup à un homme, qui a si peu de temps à y demeurer, d'avoir un lieu de repos où il puisse se préparer à aller devant Dieu.

*Quesnel à ****

7 octobre 1715.

Je crois que la peine de ne pas voir où M. de La Place (*Fouillou*) pourrait se retirer à Paris peut contribuer à lui donner de la répugnance pour retourner et le fait plutôt penser à Bruxelles; mais nous craignons qu'il ne s'y ennuie, ne trouvant pas là de compagnie sortable. Ayez donc, s'il vous plaît, Monsieur, la bonté de considérer avec les amis où, sans être à charge à personne, il pourrait demeurer. Il faudrait quelqu'un qui pût avoir soin de sa santé et lui ménager les secours dont il pourrait avoir besoin. Il lui faut un bon air, et quelqu'un qui puisse s'accommoder avec lui et avec qui

il puisse vivre commodément. Si Dieu ne nous avait pas enlevé notre chère amie[1], ce qui est pour nous une perte irréparable, elle se serait chargée de ce soin. J'écris à Mme de Senlis et je lui en dirai un mot, quoiqu'elle ne soit pas en état d'agir, étant prête à faire ses couches. Une autre dame, qui, par ordre de notre chère défunte, m'a annoncé sa mort, pourrait se donner pour cela quelque mouvement. C'est une Mme Mol, dont je n'avais jamais entendu parler et qui est parente de M. Duguet et de son nom[2]. C'était la bonne amie de Mlle de Joncoux, et elle me paraît bien pleine d'affection pour servir les amis de la vérité en ce qu'elle pourra. Il me semble qu'elle est veuve et, par cette raison, plus libre pour se donner aux bonnes œuvres dont la chère défunte se chargeait et qui l'ont tuée.

Quesnel à l'abbé d'Etemare

6 décembre 1715.

Je vous suis bien obligé, Monsieur, de vos soins et de votre attention pour ce qui concerne mes affaires particulières. Nous avons toujours communication des nouvelles qui passent par le canal de M. Fouillou, et il est juste qu'il en soit informé sans que les lettres soient multipliées. On lui a fait de nouvelles instances pour l'obliger à écrire la lettre qu'on lui demande. Il a la générosité de ne vouloir pas retourner seul; mais il n'a pas la même raison d'attendre que les deux autres, et il en a de particulières et d'essentielles, du côté de

1. Mlle de Joncoux.

2. Cette Mme Mol, nièce de M. Duguet, ne remplacera pas, bien loin de là, Mlle de Joncoux. D'un caractère entier et impérieux, « cette Dalila », selon le mot de Soanen, prendra sur l'esprit de son oncle une influence telle que ses amis et son parti s'en plaindront amèrement. Ce fut presque la séquestration qu'elle infligea aux dernières années du savant et faible docteur.

sa santé, pour accélérer son retour, indépendamment d'eux. Car je ne crois pas que l'air d'Anvers soit beaucoup meilleur que celui-ci pour son incommodité, qui demande un air plus pur et un pays plus chaud et moins sujet aux vents et aux brouillards. Celui de Bruxelles lui conviendrait assez ; mais je doute qu'il y pût trouver facilement un logement et une compagnie qui lui convînt.

Je ne sais s'il est de l'honneur des magistrats de laisser débiter dans Paris les *Journaux de Trévoux*, qui sont pleins des calomnies les plus grossières. M. l'évêque de Mirepoix y est traité fort injurieusement. Peut-être que M. le duc du Maine ne donnerait pas, comme il fait, sa protection à ces journalistes, s'il faisait réflexion que ces gens-là ne s'en servent que pour donner cours et autorité aux mensonges et aux calomnies qu'ils y débitent. Si M. le premier président en disait un mot à ce prince qui a confiance en lui, cela ferait impression sur son esprit et pourrait lui faire comprendre qu'il ne lui est pas honorable de servir de passeport à des libelles. Tout cela soit dit, Monsieur, pour telle fin que de raison.

J'ajoute, touchant les *Journaux de Trévoux*, que la permission et la liberté qu'on s'y donne dépend plus de M. le chancelier que de l'intendant de la police. C'est pourquoi, si on a quelqu'un qui ait accès à cette Grandeur, il serait bon de lui faire entendre qu'il est de son équité et de l'intérêt qu'il doit prendre à l'honneur des évêques de ne pas souffrir que, sans son aveu, des jésuites les traitent avec insolence et les foulent aux pieds.

Quesnel au P. Ruffin

février 1716.

Vous savez déjà que M. l'abbé d'Estrées sera votre archevêque, et on a sujet de croire qu'il sera pacifique

et qu'il ne fera de peine à personne[1]. Je ne crois pas qu'il donne sa confiance aux Pères jésuites ; car ni son oncle ni lui n'ont pas eu trop sujet de se louer d'eux. Dans l'impuissance où ils sont de servir et de nuire, sinon peut-être à Rome, je ne crois pas qu'on s'empresse à leur faire la cour. Si le cardinal d'Estrées vivait encore, je crois qu'il aurait engagé son neveu à mettre l'Oratoire de Paris dans son séminaire.

Je vous suis bien obligé, mon très cher Père, de tous les souhaits que vous faites pour moi au commencement de cette année. Je n'y serai pas moins disposé que les autres à vous rendre service selon mon pouvoir, qui est très petit et, s'il se rencontre occasion, de vous dire mes sentiments de la manière la plus emmiellée qu'il me sera possible ; car vous êtes si accoutumé au miel de M. Gallois (*Petitpied*) que votre goût trouve le reste amer.

P.-S. — Je viens de voir le grand recueil des mandements de Nosseigneurs les évêques. Vous l'avez vu sans doute, Monsieur ; ainsi je n'ai rien à vous en dire, sinon que c'est une sanglante insulte à M. le cardinal de Noailles. Ce bon prélat avale tout comme l'eau.

Quesnel à l'abbé d'Etemare

24 février 1716.

On nous a mandé, Monsieur, qu'au commencement de ce mois il y avait eu une assemblée chez M. l'archevêque de Tours, où s'étaient trouvés cinq évêques avec ce prélat, et que là étaient venus M. le maréchal d'Huxelles et M. le procureur général, pour leur demander quand ils pourraient donner leurs difficultés sur la constitution pour être envoyées à Rome, et qu'ils

1. Voir la note de la lettre du 24 janvier 1715.

avaient promis de les livrer à la fin de ce mois. C'est une grande démarche et de conséquence. Si elle est faite sur le plan de la consultation, je ne sais ce qu'on en peut attendre. Je ne sais si on y aura fait quelque mention de l'auteur du livre, ni en quels termes ; mais je vous dirai, Monsieur, qu'on me mande que quelques évêques sont bien étonnés de ce que cet auteur ne leur a point écrit, c'est-à-dire à ceux qui s'assemblent avec M. le cardinal, et qu'il paraissait s'y être engagé, je ne sais par où. On ajoute qu'il ferait bien de leur écrire, pour leur demander la justification de sa foi et de son livre. Il a peine à faire cette démarche, parce qu'en même temps qu'on entre en négociation et qu'on demande protection, on s'expose à des propositions qui peuvent être telles qu'on ne pourrait pas les accepter et qu'en les refusant on passe pour obstiné dans leur esprit et pour suspect, et qu'on se trouve par là noté et qu'on se fait un titre positif d'exclusion de retour. On croirait en faire bon marché que de se contenter de la signature du formulaire. Ce même ami me mande que l'auteur ne doit point compter sur M. le cardinal pour son retour, à moins de signer ce formulaire, et lui propose de le faire demander au prince régent par un placet. Mais il ne considère pas que le placet sera infailliblement envoyé au Conseil de conscience et que, par là, on retombe entre les mains de Son Eminence. Cet ami me dit que l'avis qu'il me donne d'écrire promptement est sur ce qu'il leur a entendu dire. Je crois que c'est à M. de Mirepoix, et peut-être encore à M. de Verdun, dont il me marque la demeure, rue d'Enfer. Mais, si on écrivait à ces messieurs, il faudrait que quelqu'un à Paris reçût les lettres pour les leur présenter, et que ce quelqu'un même fût en état de raisonner avec eux sur la matière. Ce dernier prélat croit qu'il y a des propositions bien condamnées, comme tendantes à établir une grâce nécessitante. Je ne suis pas éloigné d'écrire à

M. de Mirepoix, et, s'il faut écrire à ces évêques en corps (quoiqu'ils ne fassent pas de corps), il faudra bien le faire. Si ce *promptement* est dit par rapport à ce qu'on doit envoyer à Rome, je crois qu'il est trop tard. Si c'est indépendamment de cette circonstance, j'aurai le temps, Monsieur, de recevoir vos sages avis.

J'ai reçu, par la vive dame[1], copie de l'ordonnance de M. d'Argenson, qui lève la saisie pour les termes échus. Je ne sais si je dois en remercier le juge par une lettre, pour l'inviter à achever ce qu'il a commencé.

Quesnel à l'abbé d'Etemare

19 mars 1716.

Nous avons reçu, Monsieur, toutes vos lettres depuis le 27 février jusqu'à présent, et nous vous sommes bien obligés du soin que vous avez la bonté de prendre de nous apprendre ce qui se passe. C'est encore un chaos. Les ténèbres couvrent encore la face de l'abîme; il faut que l'esprit de Dieu se porte sur les eaux et qu'il dise : *Fiat lux*. J'ai reçu le mandement de M. de Poitiers. Il y a une méprise dans cette copie; je ne sais pas si c'est le copiste qui l'a faite ou si elle est de l'original; car, dans un morceau tiré de l'instruction pastorale où les prélats disent que la lecture de l'Ecriture sainte est *très utile et très salutaire*, il y a dans le mandement *très utile et très nécessaire*. Ce mot est contraire au système du prélat, et c'est un changement considérable. Cela ne m'arrête pas.

M. Petitpied est très content de l'entretien que vous avez eu, Monsieur, avec M. Duguet; mais nous suspendrons la publication de son écrit, tant qu'il lui plaira. Il lui viendra peut-être, dans l'intervalle, quelques bonnes

1. Mme Mol.

pensées qui serviront à embellir et à illustrer la pièce.

Nous n'avons garde de trouver à redire à l'édition des lettres de M. de Montpellier. Ce sont des monuments qui rendront témoignage de ses sentiments à la postérité, quand il n'aurait point, dans la suite, d'autre occasion de le faire, et c'est pour lui un heureux engagement qui ne laisse pas d'être utile dans l'occasion. Ce prélat est bien estimable. Une trentaine seulement de ce caractère feraient miracle. Dieu peut changer les prélats, durs ou muets comme les pierres, en des évêques animés de la foi d'Abraham et prêts à sacrifier leur évêché à la vérité.

Le plan de doctrine me paraît un dessein chimérique par la difficulté de l'exécution et la diversité des sentiments[1].

Je suis fort content de ce qu'on juge qu'il n'est pas à propos que j'écrive à ces Messieurs en corps. Je n'y ai aucune inclination. Ils doivent prendre pour eux celle que j'écrivis à leurs confrères, il y a deux ans. S'il y en avait qui n'en eussent pas d'exemplaires, j'en enverrais volontiers. J'ai seulement écrit à celui qui demeure dans votre auberge ; mais c'est une lettre purement d'amitié, et d'une amitié très étroite depuis trente ans. Il m'écrivait en même temps ; nos lettres se sont croisées. J'espère qu'il demeurera ferme. Celui qui m'avait écrit pour me conseiller d'écrire est M. le marquis de Téligny, de nos bons amis, et j'ai compris qu'il savait de la bouche des évêques, c'est-à-dire de M. de

1. Le cardinal de Noailles et les évêques opposants avaient obtenu du régent d'envoyer en mission à Rome, pour présenter au pape une sorte de *Corps de doctrine* ou de résumé des difficultés soulevées par la constitution, l'abbé Chevalier et le P. de La Borde, de l'Oratoire. La mission échoua, par le refus de Clément XI, d'avoir même une entrevue avec l'abbé Chevalier. Ce *Corps de doctrine* ne plaisait qu'à moitié, même au parti ; car M. de Montpellier déclare amèrement que « la tendresse de M. le cardinal de Noailles pour ce misérable ouvrage est pitoyable. » (Lettre à M. Boursier, 17 avril 1717, Archives d'Amersfoort, carton 58, n° 1.)

Mirepoix et de M. de Verdun, ce qu'il m'écrivait. Il me marquait que ce dernier loge dans la rue d'Enfer, supposant que je lui écrirais par une raison particulière, qui est que ce prélat est persuadé qu'il y a dans la bulle des propositions qui sont bien censurées, attendu qu'elles tendent à établir une grâce nécessitante. Je l'avais déjà compris par son mandement. Mais, pour peu que ce prélat, dont j'ignore la portée, se soit ouvert de cette difficulté ou à M. de Montpellier ou à M. de Mirepoix, ces prélats lui auraient aisément levé ce scrupule.

Le sentiment de M. du Moulin [*Duguet*], *de non scribendo*, me déterminerait seul à ne le pas faire, quand j'en aurais eu l'envie. Je suis bien aise de vous marquer, pendant que je m'en souviens, que votre dernière lettre, du 8 de ce mois, avait été décachetée et que le cachet, dont on s'est servi pour la recacheter, est une tête en bosse qui n'est pas votre cachet ordinaire. Il est bon d'observer ces petits accidents de curiosité.

La *Lettre d'un évêque à un évêque*[1] nous paraît fort bonne et solide. L'évêque de votre auberge, que vous aviez toujours joint aux trois autres et que vous ne nommez point dans votre dernière, se séparerait-il donc? J'ai peine à le croire.

Quesnel à M. l'abbé d'Etemare

8 mai 1716.

Vous nous apprenez, Monsieur, beaucoup de bonnes choses. Il est bon que le peloton des demandeurs d'explications se grossisse. C'est un engagement qui les arrête et les détache des acceptants outrés dont ils ramèneront peut-être une partie à leur sentiment.

1. *Lettre d'un évêque à un évêque touchant ce qu'il pense d'un écrit intitulé :* « Consultation sur la constitution de N. S. P. le pape Clément XI. » (4 février 1716, un volume in-12.)

J'ai vu ici un Italien, qui est présentement secrétaire de l'ambassadeur de Venise, à qui j'ai demandé comment on avait reçu à Venise la constitution. Il m'a dit que le nonce, ayant demandé audience au Sénat, avait été introduit dans leur assemblée ; qu'il avait présenté la constitution, qu'il l'avait laissée sur la table, et que, sans autre cérémonie, on l'avait mise dans une armoire,

On ne nous a point mandé pour quel sujet les deux docteurs, M. Gaillande[1] et M. Eudes, ont été relégués.

La *Gazette flamande* d'Amsterdam, qui a paru aujourd'hui, nous donne une nouvelle que nous ne voulons pas croire. Elle porte que M. le cardinal de Noailles et celui de Bissy avaient eu une conférence en présence de M. le régent; que ce prince les avait fort exhortés à s'accorder sur l'affaire de la constitution; qu'il en voulait voir la fin ; que M. le cardinal de Noailles était résolu de recevoir la constitution[2] sous

1. Jean-Noël Gaillande, docteur de Sorbonne, fut exilé à Blois à la suite de ses manœuvres en faveur de la constitution. Court exil, du reste, d'où il reviendra « plus redoutable encore par sa méchanceté extrême, espion habile, délateur infatigable, calomniateur sans conscience ». Que si le portrait semble un peu noir, venant des *Nouvelles ecclésiastiques*, un de ses bons amis, le cardinal Fleury, n'en parle guère en meilleurs termes au cardinal de Tencin : « Il a trop d'activité, veut se mêler de trop de choses. Il se croit chargé de la sollicitude de toutes les Eglises, et se rend un peu odieux. » Puis, dans une autre lettre : « M. Gaillande a mille bonnes qualités; mais Votre Eminence ne peut ignorer qu'il écrit trop à Rome. » Enfin l'abbé Legendre le montre « du matin au soir par voies et par chemins pour fureter et pour ramasser tout ce qui se dit et se fait », et acquérant un nom « à bon marché, par un zèle brûlant pour la constitution, beaucoup plus que par sa capacité ».

2. Bien au contraire, le cardinal de Noailles, plein d'espoir dans la mission de l'abbé Chevalier, en attendait l'effet avec fermeté. Il ne pouvait, à cette époque, revenir en arrière, et son grand-vicaire, Dorsanne, écrivait à Rome à M. de la Chausse. « Si M. le cardinal voulait aujourd'hui accepter la constitution, il aurait la douleur de se voir abandonné de la Sorbonne, des curés de Paris, des religieux même et de presque tout son peuple. Toute ma douleur, c'est que le pape ne connaît pas toute l'étendue du mal. On lui déguise ; mais j'espère que M. l'abbé Chevalier sera écouté. » (Arch. Nat., Jansénisme L. 21.) Cepen-

certaines conditions ; qu'il aimait mieux renoncer à son propre sentiment que de voir le schisme dans l'Eglise ; qu'on allait défendre de plus écrire, de part et d'autre ; que, sous prétexte de la constitution, on savait que des gens se voulaient joindre pour attaquer le pape sur d'autres matières. Ces nouvelles ne s'accordent pas avec les mesures que les prélats, joints à Son Eminence, ont prises pour la négociation de Rome.

J'ai toujours bien cru que les adversaires de la grâce abuseraient des écrits de la *Grâce générale;* mais le profit qu'ils en retireront sera fort médiocre. M. de La Place [*Fouillou*] s'étant déterminé à donner au public ceux de M. Arnauld, on ne pouvait, sans être accusé de manquer d'équité, se dispenser de donner ceux qui y avaient donné occasion. Ceux qui en ont des copies n'auraient pas manqué de les faire imprimer. M. Nicole avait chargé feu M. le curé de Saint-Jacques de les faire présenter à M. le cardinal de Noailles de sa part, après sa mort. Ce curé, en les lui mettant entre les mains, lui demanda si on les pouvait faire imprimer. A quoi Son Eminence répondit : « Ah vraiment! ce n'est pas le temps d'exciter de nouveaux sujets de dispute, nous n'en avons que trop. »

Nous avons reçu le monstrueux mandement. Il ne faut que de la santé à un certain homme pour lui donner moyen de l'examiner de la bonne manière.

dant, ce bruit étant arrivé jusqu'à M. de Mirepoix, il adresse au cardinal de Noailles cette objurgation : « Vous allez donc, Monseigneur, accepter la constitution? Votre Eminence connaît mieux que personne les manières artificieuses et hautaines de la cour de Rome. Ainsi, au nom de Dieu, qu'elle ne s'expose pas à en être le jouet, après avoir été un sujet d'admiration à toute l'Eglise par sa fermeté et son courage à défendre la vérité ! » (Amersfoort, carton 58 *bis*.)

Quesnel à M. de Beaubrun

17 août 1716.

Il ne faut plus, Monsieur, parler par truchement et par énigmes, puisqu'il a plu à Dieu nous rendre une partie de notre liberté. Je ne sais encore ce que je deviendrai. Je n'ai fait faire aucune démarche pour avoir la liberté de revoir ma patrie. Je ne crois pas même avoir besoin d'en faire aucune, n'ayant jamais eu d'ordre qui puisse m'empêcher de rentrer dans mon pays. Cependant il y a des personnes qui ne sauraient s'empêcher de se donner des mouvements pour me faire retourner. M. Petitpied doit se rendre à Troyes, d'ici à trois mois, et M. Fouillou est entièrement rétabli dans tous ses droits et dans sa liberté. Quand je demeurerais ici tout seul, je n'en aurais aucune peine, et j'appréhende plus d'être forcé de retourner qu'un ordre qui m'oblige de demeurer ici et d'y finir mes jours.

Il y a longtemps que je n'ai entendu parler de M. Chertemps. Je le suppose toujours dans le même état d'infirmité. Dieu épargne ma faiblesse, et il lui plaît de me laisser jouir d'une parfaite santé sans aucune des incommodités de la vieillesse, quoique né, non le 15, mais le 14 juillet 1634. On a pris le jour de mon baptême pour celui de ma naissance.

Quesnel à M. Heurteaux[1]

1er octobre 1716.

Si, parmi les protestants, il y avait beaucoup de personnes de votre caractère, Monsieur, je ne désespérerais pas de voir tomber cette muraille de séparation qui nous

1. Archives d'Utrecht.

divise, et de nous voir tous réunis dans le sein d'une même bergerie et sous la houlette d'un même pasteur.

L'affaire de la constitution n'est pas encore finie, et on ne voit guère d'apparence qu'elle finisse sitôt[1]. Les politiques cherchent des moyens d'accommodement et achèvent de porter les parties à relâcher quelque chose, chacun de son côté, pour se rapprocher. Comme si la vérité se pouvait partager, comme si les hommes en étaient les maîtres et qu'elle se pût partager de la même manière qu'on partage une terre ou un royaume pour avoir la paix! Il n'y a point de véritable paix que dans la vérité, ni de vérité vraiment pacifique que dans l'unité. Il n'y a pas sujet d'espérer que la cour de Rome recule dans cette affaire, et d'ailleurs M. le cardinal de Noailles est, dit-on, plus ferme que jamais, lui et les sept évêques qui lui sont unis, outre qu'il y en a encore plusieurs qui se joindront à eux et qui n'ont point encore voulu publier la constitution. Une si bonne cause, et qui touche de si près les intérêts de Dieu, ne saurait périr. Mais la bonté de la cause vous fait juger, Monsieur, trop favorablement de celui qui y a donné occasion par les *Réflexions*. Je suis confus, au dernier point, de l'idée que vous paraissez en avoir par les titres magnifiques que vous lui donnez et par les louanges outrées dont vous l'accablez. Si la cause n'était défendue que par un si faible avocat, elle serait bien mal soutenue.

1. L'affaire s'embrouillait à Rome de plus en plus. Le cardinal de la Trémoille soutenait mollement l'abbé Chevalier, combattu par le jésuite Lafitau. « Il y eut, depuis ce temps, deux négociations à Rome sur l'affaire de la bulle. Une plus secrète et plus vive, et qui était la véritable, dont le jésuite Lafitau avait l'intrigue. L'autre publique, mais languissante, qui servait comme de voile à l'autre : c'était celle de l'abbé Chevalier. » (*Mémoire sur la négociation de l'abbé Chevalier*, Amersfoort, boîte R.)

Quesnel au cardinal de Noailles

30 novembre 1716.

MONSEIGNEUR,

Le bruit d'une nouvelle assemblée de Messeigneurs les évêques, qui doit se tenir à Paris au sujet de la constitution, est venu jusqu'à ma retraite, et l'on espère, dit-on, que cette grande affaire s'y va enfin terminer par un bon accommodement.

S'il était possible d'en espérer un bon, personne ne le désirerait plus sincèrement que moi, et je sacrifierais volontiers ce qui me reste de vie, pour contribuer à relever les ruines de la vérité et à réparer les brèches faites à l'unité chrétienne et ecclésiastique par ceux à qui l'une et l'autre sont fort indifférentes.

Je ne doute pas qu'entre les conditions d'un bon accommodement la justice ne soit comptée ; mais je ne sais, Monseigneur, si celle qui m'est due en particulier est connue de tous les prélats de cette assemblée, ni si tous ceux qui la connaissent sont bien disposés à me la rendre. Si ceux qui ont approuvé l'instruction pastorale des quarante, ou qui ont fait des mandements particuliers pour la publication de la constitution, sont encore dans les mêmes sentiments, je n'ai rien à attendre d'eux que des malédictions. Mais vous, Monseigneur, qui êtes mon père et qui m'avez fait autrefois la grâce de me bénir, n'avez-vous plus de bénédictions pour moi ? D'un Jacob que je paraissais être à l'égard de Votre Eminence, il y a quelques années, serais-je devenu un Esaü ? Suis-je criminel, parce que les temps ont été malheureux, et mon innocence demeurera-t-elle opprimée, parce que je ne plais pas aux satrapes ? Elle n'est ni inconnue, ni indifférente à Votre Eminence, j'en suis assuré ; je me flatte aussi qu'elle a quelque bonté pour moi.

Je ne vous en dis pas davantage, Monseigneur. *Sufficit si noveris ; non enim amas et deseris.* J'aurais à souhaiter que tous Messeigneurs, qui prendront connaissance de cette affaire, fussent aussi bien disposés en ma faveur. Mais, quoi qu'il en soit, on m'a fait entendre qu'il était de mon devoir que je me donnasse l'honneur de leur écrire, pour implorer leur justice et leur protection. Je l'ai fait et j'ai cru, Monseigneur, que Votre Eminence ne trouverait pas mauvais que je prisse la liberté de déposer ma lettre entre ses mains, pour en faire ce que sa sagesse trouvera à propos. Il ne me reste qu'à supplier Votre Eminence de vouloir bien me donner sa sainte bénédiction.

Quesnel à Jean Soanen, évêque de Senez

Amsterdam, 1717.

Je ne saurais, mon très cher et très honoré seigneur, vous exprimer la joie que m'a causée votre dernière lettre[1]. La tendresse de votre aimable cœur s'y était répandue tout entière, et la respectueuse tendresse du mien en recevait cette effusion cordiale ; il s'en est fait un mélange de douceur que je sens mieux que je ne le puis dire. Que ne suis-je plus proche de vous, mon cher seigneur ? J'irais mourir entre vos bras et avec votre bénédiction pastorale. Je crois qu'il ira vers vos quar-

1. Voici un passage de cette lettre inédite de Soanen au P. Quesnel : « Que Dieu fortifie toujours et votre patience contre les calomnies de ceux qui vous haïssent, et, encore plus, votre humilité contre les louanges de ceux qui vous aiment ! Les applaudissements des gens de bien sont une tentation plus dangereuse que tous les opprobres des méchants. Il vous défendra contre les uns et les autres, parce que sa cause devient la vôtre. Ni les flèches lancées contre vous durant le jour, ni les souterrains creusés dans les ténèbres ne pourront vous nuire, et sa vérité sera votre bouclier. Aimons-la jusqu'à la mort. S'il faut périr, périssons pour elle. Notre perte à tous sera un gain. » (Amersfoort, boîte E, *Soanen* II, *a*.)

tiers deux novices du même ordre que ceux qui ont passé, il y a quelque temps, au pied de votre château; je crois qu'ils sont en chemin. Vous aurez, s'il vous plaît, charité pour eux, en cas de besoin. On m'a fait une description de votre solitude, qui n'a rien de charmant selon l'homme; mais, moins l'homme y trouve de satisfaction humaine, plus il y en a pour lui selon Dieu.

Je suis dans une grande ville; mais j'y suis assez solitaire. Je suis, toute la semaine, enfermé dans un petit trou de cabinet; j'en sors le dimanche et les fêtes, pour aller à vêpres, tantôt chez un pasteur, tantôt chez un autre; car, pour la messe et les heures canoniales, nous avons une chapelle domestique, où nous récitons en commun chaque office à son heure. Nous recevons, deux fois la semaine, des nouvelles de Paris, et nous recevons les nouvelles et les nouveautés assez exactement. Elles sont tristes, ces nouvelles; la division augmente et éclate, et nous sommes à la veille de voir un grand scandale dans l'Eglise de Dieu, si lui, qui est la charité et l'unité, ne fait renaître l'amour de l'une et de l'autre dans le cœur de ceux qui prêchent la division et le schisme. On croit qu'il y aura bien cinquante évêques qui suivront cet esprit. Les trois *Avertissements* de M. de Soissons[1] sont de vrais tocsins; ils ont beaucoup d'art et d'artifices; mais le fonds en est très faible. On fait une nouvelle impression des *Hexaples*, mais fort augmentée, et c'est un ouvrage tout nouveau, de quatre ou cinq volumes in-4°. Je ne sais ce qui pourrait empêcher que les quatre évêques appelants ne l'autorisassent par un témoignage qui serait à la tête. Cet ouvrage sera une pleine justification du livre des *Réflexions morales*. Mais de ce dernier, Monseigneur, ne serait-ce pas une chose utile que quelques évêques laissent après leur

1. Languet de Gergy, plus tard archevêque de Sens.

mort une approbation ? Il serait de la justice que ceux qui l'ont condamné, et qui en reconnaissent présentement la catholicité, en rendissent quelque témoignage au public, pour effacer la flétrissure qu'une condamnation telle quelle laisse sur un livre. J'ai ajouté plusieurs *réflexions* à la marge de mon exemplaire in-8° ; je pourrai en faire faire une nouvelle édition, ou on pourrait la faire après ma mort, qui arrivera peut-être, selon toutes les apparences, dans ce pays. Je sais que diverses personnes ont parlé en plusieurs occasions au prince régent de me laisser revenir; il répond qu'il n'est pas encore temps, que cela n'est pas encore mûr. Je n'ai donné charge à personne d'en parler; au contraire, j'ai prié mon frère de n'en point parler. Il l'a fait une fois à mon insu, ayant quelque accès auprès du prince, et il en a eu la réponse que je viens d'avoir l'honneur de vous marquer, mon très honoré seigneur. M. Gallois [*Petitpied*] m'écrit qu'il y a de grandes difficultés. Je ne sais d'où elles peuvent naître. Je n'ai jamais reçu ni lettre de bannissement ou de relégation. J'ai droit de rentrer dans ma patrie et, si j'avais eu bien envie d'y retourner, j'y serais allé sans crainte. Mais je vous dirai sincèrement que j'appréhende plus d'y retourner que de demeurer ici; au moins je n'y voudrais être qu'incognito et en état de n'être point accablé par le monde. A quatre-vingt-quatre ans dans six ou sept mois, ce n'est pas la peine de déménager; il vaut mieux se préparer au grand déménagement, et il est plus avantageux de partir d'ici avec la consolation de mourir *extorris pro Christo* qu'au milieu des amis du monde et des douceurs de la patrie.

Si on vous a envoyé l'appel de l'Université de Paris, vous en aurez été bien content, Monseigneur, et vous y aurez vu, je crois, avec plaisir comment elle a pris fait et cause pour moi. De plus la pièce est admirable, bien faite, et fait beaucoup d'honneur à cette Université.

Adieu, mon très cher et très honoré seigneur, je me colle à votre cœur et je me jette à vos pieds, et je baise avec un profond respect la main avec laquelle je vous supplie de me donner votre sainte bénédiction. Je vous la demande aussi pour notre petite église domestique, qui est pleine d'une tendre vénération pour vous. M. Fouillou, dont vous avez pu entendre parler, n'y est pas; il a passé l'hiver à Utrecht, et j'ai passé deux mois de l'automne avec lui.

Quesnel à Colbert de Croissy, évêque de Montpellier[1]

11 janvier 1717.

La réponse que vous m'avez daigné faire est pour moi un monument précieux et dont j'aurai toute ma vie une vive et respectueuse reconnaissance. J'en ai, Monseigneur, un sujet particulier dans le duplicata que vous avez eu la bonté d'y faire ajouter : précaution trop obligeante, et que je dois à l'attention que vous avez bien voulu avoir à ce que M. de Verteuil vous a dit de la faiblesse de mes yeux. Grâces à Dieu, ils ne sont pas si mauvais qu'on l'a cru, et le plaisir que j'ai à lire, écrites de votre main vraiment épiscopale, les marques si singulières de votre bonté pour moi et de la part que vous prenez, Monseigneur, à mes intérêts, me fait préférer votre caractère, d'ailleurs si beau et si net, aux plus belles copies du monde. Mais le comble de ma consolation et de ma joie est que votre Grandeur ait la générosité de me permettre de vous regarder comme le défenseur de ma cause et de mon honneur. Il y a longtemps, Monseigneur, que je me flatte de cette grâce, et les témoignages en étaient trop publics pour m'être inconnus; mais vous daignez m'en donner vous-

1. Archives d'Amersfoort, carton 39.

même le titre et, pour ainsi dire, les provisions qui me sont plus chères que celles du plus riche bénéfice de France. C'est une ample compensation pour tous les mauvais traitements et toutes les injustices que m'ont faites la plupart de Messeigneurs vos confrères, dans leurs mandements, ordonnances et lettres pastorales, dont apparemment je n'ai aucune réparation à espérer. J'ai assez mérité d'ailleurs d'être humilié, et, quand la vérité et la justice ne le seront pas en ma personne, je n'aurai pas sujet de me plaindre.

Quesnel au R. P. abbé de Senones (Dom Petitdidier)[1]

12 février 1717.

Il n'y a guère de grâce que j'estime plus que celle que vous m'offrez avec une bonté si prévenante, et il n'y a personne à qui je fusse plus aise d'en avoir obligation qu'à vous, mon très révérend Père. J'en ai donc reçu la proposition avec joie et avec une extrême consolation ; et cela dans le temps où je me suis senti plus persuadé que jamais que les puissances ne sont pas disposées à me souffrir auprès d'elles, ou dans leur voisinage. La vérité est que sur cela je suis fort d'accord avec elles, et j'aurais beaucoup de peine, si elles m'obligeaient d'aller m'établir de nouveau à Paris. Je n'en ai jamais été banni. Jamais je n'ai eu de lettre de cachet, ni été relégué en province, et je pourrais, en bonne justice, retourner dans ma patrie. Mais les conjonctures présentes m'ordonnent assez de ne me pas mettre sous la main de ceux qui peuvent disposer de moi contre mon gré, en cas que, dans un mauvais accommodement, Rome ou les évêques le désirassent.

Je vous suis donc très obligé de ce que vous avez

1. Voir la note du 13 avril 1700.

la générosité de me vouloir recevoir chez vous. Il ne me faut qu'une cellule, et pour la nourriture je m'accommode de tout. Grâces à Dieu, je ferai le carême cette année, comme je l'ai fait il y a quarante ans, et j'espère que je n'en serai point incommodé. Mais je vous supplie, mon révérend Père, de considérer si mon séjour chez vous ne vous peut point faire d'affaire, soit du côté du prince, soit du côté de Rome, et si enfin la sûreté y sera de tous côtés.

Quesnel à M. van der Schuren,
chez M. Kemp, à Utrecht

30 mars 1717.

Vous avez su, Monsieur, le généreux appel des quatre évêques[1] auxquels ont adhéré les universités de Paris, de Nantes et de Caen. Les évêques de Verdun et de Pamiers y ont aussi adhéré, et d'autres suivront sans doute et les imiteront. On ne doute pas que M. le cardinal de Noailles ne parle bientôt[2], et il en entraînera beaucoup d'autres avec lui. Plusieurs des évêques acceptants s'élèveront contre les appelants, et M. l'archevêque de Reims a déjà fait une ordonnance par laquelle il excommunie *ipso facto* ceux qui ont rétracté leur acceptation de la bulle ou qui adhéreront à l'appel, si dans huit

1. Le 1er mars, les quatre évêques de Montpellier, de Senez, de Mirepoix et de Boulogne, par un acte authentique passé par-devant notaire, firent appel comme d'abus au futur concile général de la constitution *Unigenitus*. « Nous apprenons, écrivent-ils le 5 mars dans une lettre collective, que tout Paris a reçu cette nouvelle avec une joie infinie et que la plupart des ecclésiastiques du second ordre se préparent à y adhérer. » (Amersfoort, carton 38, n° 3.)

2. « Il aurait moins de chagrin, s'écrie M. de Montpellier, s'il avait su prendre son parti en grand capitaine et sortir de cet état flottant où il est depuis près de quatre ans. » (Amersfoort, carton 58, n° 1.) « Qui donc, écrit aussi M. de Boulogne à Boursier, pourra lui donner du courage? » (*Ibid.*, n° 3.)

jours ceux de la ville et dans trois semaines ceux de la campagne ne rétractent leur appel et ne se soumettent à la constitution. Il nomme soixante-dix-huit, tant chanoines que curés ou autres ecclésiastiques, qu'il soumet à cette censure. Son chapitre métropolitain et les curés de la ville ont adhéré à l'appel, et on y adhère de tous côtés. Cette conduite de ce prélat engagera peut-être le parlement à agir avec vigueur pour soutenir les appelants. Car le recteur de l'université de Reims est à Paris, comme député, pour porter ses plaintes, appeler comme d'abus et faire les autres poursuites et sollicitations. Rome, qui a déjà fait un décret fulminant contre les rétractations et les déclarations des curés que l'Inquisition a fait brûler par la main du bourreau apostolique, ne manquera pas de s'élever fortement contre les appels et les appelants. Voilà de grands troubles qui vont naître de tout cela, et il ne faut pas cesser de prier Dieu, afin qu'il impose silence aux flots orageux qui vont s'élever[1].

Quesnel à l'abbé Bertin[2]

2 avril 1717.

Voilà donc nos quatre braves en chemin, chargés de malédictions par les uns et comblés de bénédictions

1. Quoique le régent fût certainement favorable aux évêques appelant, les nécessités de la politique d'entente avec Rome ramènent les persécutions. De nouveau, nous entrons dans l'ère des violences, par l'exil des quatre évêques. « Cependant quasi tout le monde allait continuellement voir ces évêques, qui se sont arrêtés à deux lieues de Paris, en différents villages. Même plusieurs de nos princes et princesses allèrent les voir. » (Archives du Vatican, mémoire du 15 mars 1717, collection de M. Gazier.)

2. Probablement M. Nicolas Bertin, acolyte, qui était très attaché à la maison de Port-Royal et à Colbert de Croissy, évêque de Montpellier.

par les autres[1]. Ils sont heureux d'avoir mis au large leurs consciences. Je vous rends grâces de la peine que vous avez prise de me mander le détail de leur aventure. On a achevé la seconde édition de la *Protestation*, sans que j'aie eu l'honneur de vous en donner avis, par rapport à la lettre que j'avais eu la pensée d'y insérer, mais que j'ai cru depuis n'y devoir pas mettre, ni en devoir demander la permission au prélat. Elle pourra entrer ailleurs plus naturellement, et, si vous avez occasion de pressentir s'il le trouvera bon, vous me ferez plaisir, et nous en userons comme il l'ordonnera. Ce serait dommage de laisser ensevelir dans l'oubli ce beau monument de la générosité épiscopale.

En voilà déjà deux qui ont suivi[2]. On verra si on s'empressera de les imiter. Celui qui aurait dû être à la tête croira faire beaucoup, s'il se met à la queue. Je ne comprends pas le fin de cette politique, qui ne sert qu'à décourager les autres et à faire voir qu'on ne fait les choses qu'à son corps défendant.

J'attends vos lettres, où je m'attends d'apprendre des nouvelles consolantes. Mais que fera M. le cardinal de Rohan avec sa bande d'expliquants, après le décret de l'Inquisition qui ne veut point de limitation? Ils dis-

1. Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, Soanen, évêque de Senez, La Broue, évêque de Mirepoix, et de Langle, évêque de Boulogne, avaient donné lecture de leur appel, en Sorbonne, le 5 mars 1717. La faculté ayant adhéré avec empressement, le régent sévit contre les opposants, et Petitpied peut s'écrier avec indignation: « Les quatre évêques obligés de sortir de Paris, le syndic exilé, l'école de Sorbonne fermée, les notaires à la Bastille! Quoi donc, le P. Tellier est-il redevenu le chef du Conseil de conscience? Quel mystère y a-t-il dans toute cette conduite? (Amersfoort, boite W, *Lettre de Petitpied à Quesnel*, du 9 mars 1717.)

2. M. de Béthune, évêque de Verdun, qui adhère « à cet appel si sage et si nécessaire » (Bibl. nat., *Lettres inédites de M. de Béthune*, mss. 23207), et M. de Verthamon, évêque de Pamiers, qui « sera ferme comme un rocher». (Lettres inédites, recueil Le Paige, 1716-1717, collection de M. Gazier.)

tingueront sans doute entre expliquer et limiter. Mais le pape lui a assez déclaré qu'il ne veut ni l'un ni l'autre.

Le décret de l'Inquisition et l'ordonnance de Reims[1] donnent beau jeu aux parlements, s'ils veulent faire leur devoir,

M. Gallois [*Petitpied*] est toujours en purgatoire[2], et, si M. le cardinal le voulait, il en sortirait bientôt.

Quesnel à dom Louvard[3]

Amsterdam, 16 avril 1717.

Il est vrai que cette année je suis heureux en bénédictins, et que je m'y suis vu prévenu par des marques particulières de bienveillance de sept ou huit de votre ordre. Un même[4], entre les autres, m'a offert, par le mouvement d'une charité prévenante et pressante, une retraite dans une belle solitude dont il est le maître, ayant regret de me voir finir mes jours parmi les philistins qui servent des dieux étrangers.

Il est vrai qu'une telle retraite me conviendrait mieux que la confusion de la Babylone où je me trouve volontairement relégué, quoique par un choix forcé. L'attrait d'une telle solitude me l'avait fait d'abord accepter avec

1. Le parlement condamne au feu l'ordonnance de M. de Mailly, archevêque de Reims, qui, à ce sujet, fonde « une messe en actions de grâces ». Le chapitre, l'université, plus de cent ecclésiastiques, loin de suivre le prélat, protestent et adhèrent à l'appel des quatre évêques.

2. A Troyes.

3. Dom Louvard, bénédictin de Saint-Maur, ami fervent des jansénistes, fit un écrit pour prouver que « recevoir la bulle, c'était apostasier ». Il était le directeur de la princesse d'Orléans, future abbesse de Chelles. Cette lettre de Quesnel est une réponse à un envoi du bénédictin, *les Effusions du cœur de la princesse*, au moment où elle prenait le voile. Après son appel, en 1717, dom Louvard fut disgracié, puis rappelé et, pendant vingt ans, ballotté de prison en exil, pour mourir en Hollande, ou il trouva asile, en 1734.

4. Dom Mathieu Petitdidier, abbé de Senones, de la congrégation de Saint-Vanne.

ardeur; mais mes amis ne jugent pas que, dans la conjoncture présente, je doive changer de situation. Il faut voir les suites que pourra avoir la crise où nous sommes, par rapport à la grande affaire, et après cela examiner ce que Dieu demandera de moi. Si la politique ne s'oppose point, celle de la cour à mon retour en France, et celle des supérieurs de l'Oratoire à m'en rouvrir la porte, c'est où je dois aller consommer mon sacrifice. Sinon, *Domini est terra*, etc.

Vous avez eu, mon révérend Père, le bien de posséder quelques jours le généreux évêque de Mirepoix, pour qui tous les fidèles disciples de la vérité doivent avoir une estime singulière et un respect plein de reconnaissance[1]. Il l'a servie à découvert et sans ménagement. Aussi a-t-il reçu, le premier, la récompense qu'il devait attendre de la part du monde; mais, de la part des gens de bien, mille et mille bénédictions l'ont suivi et accompagné dans sa retraite, plus glorieuse mille fois que celle des Dix Mille.

Je ne suis pas moins heureux, cette année, en bénédictines qu'en bénédictins. Ce que vous m'apprenez de Mme du Fourni m'est un sujet de joie et de consolation, et je lui suis très obligé des sentiments que sa charité lui inspire pour moi, quoique la vérité en appelle pour revendiquer ses droits comme contre un injuste possesseur.

Mais, pour ce qui est de la nouvelle fille de Saint-

1. Les sentiments de Quesnel pour M. de La Broue, évêque de Mirepoix, étaient payés de retour par ce prélat, qui l'avait en haute estime. Il lui écrivait, le 20 janvier 1717, pour le prier d'examiner la doctrine des lettres pastorales qu'il allait publier : « Comme je n'ai fait cet ouvrage que depuis la mort de feu M. l'évêque de Meaux (*Bossuet*) à qui je communiquais tous mes sentiments, je n'ai pu savoir s'il les aurait approuvées. Mais, si vous voulez m'en écrire votre sentiment, je croirai n'avoir rien perdu en perdant cet illustre ami. Je regarderai le jugement que vous en porterez comme j'aurais regardé le sien, persuadé que vous n'êtes pas moins instruit de la doctrine de l'Eglise que l'était ce savant prélat. » (Amersfoort, boîte G.)

Benoît[1], aussi humble dans ce qu'elle embrasse qu'auguste dans ce qu'elle quitte, je ne sais où trouver des termes pour exprimer, en même temps, et la joie dont je suis pénétré pour la grande et ineffable miséricorde qu'elle vient de recevoir de la main de Celui qui se glorifie d'être le père des miséricordes, et l'étonnement, l'estime, le respect, la reconnaissance et toutes les autres impressions que fait sur moi la bonté de cette illustre princesse de faire attention à ma chétive personne. Quoiqu'elle ait mis un voile sur son visage et sur tout ce qu'elle est par son auguste naissance, pour en cacher l'éclat et la gloire, et qu'elle travaille même à l'ensevelir avec Jésus-Christ, on ne saurait l'ignorer ni en perdre le souvenir, et n'en point être ébloui quand on est né comme moi et élevé dans l'obscurité. Cette seule raison aurait suffi pour réprimer la pensée que j'aurais pu avoir de faire par moi-même mes très humbles et très respectueux remerciements à cette religieuse princesse. Mais j'ai appréhendé de plus que, si Son Altesse Royale le duc d'Orléans venait à le savoir, elle ne trouvât mauvais qu'un homme, noté comme je le suis, eût pris cette liberté. Enfin l'entrée dans un noviciat est un temps si sacré et où la communication avec le dehors est si rigoureusement interdite, que j'ai appréhendé d'en dérober la moindre portion à une princesse qui ne veut point d'exemptions qui ne soient absolument nécessaires, quelque droit que sa qualité lui en donne. Je vous supplie donc, mon révérend Père, de vouloir bien vous charger de mes devoirs envers Son Altesse Royale. Vous voyez, par ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, combien ils sont grands et que je ne puis mettre de bornes à ma reconnaissance et à mon attachement inviolable envers la sérénissime sœur Louise-Adélaïde.

1. Mlle de Chartres, fille du régent, en religion sœur Adélaïde d'Orléans.

Pour le devoir de mes vœux et de mes prières, quelque faibles qu'elles soient, je ne m'en décharge point sur personne. J'ai déjà commencé, et j'espère de m'en acquitter tous les jours de ma vie, aussi bien que pour son auguste père Son Altesse Royale, entre les mains de qui Dieu semble avoir mis le bonheur de la France et de l'Eglise du royaume. Je ne sais si c'est par un pressentiment de ce que nous voyons aujourd'hui que la dernière ou pénultième abbesse de Port-Royal des Champs disait qu'il fallait beaucoup prier Dieu pour lui, prévoyant peut-être qu'il serait un jour un instrument de la miséricorde de Dieu sur notre Eglise.

Quesnel au P. Ruffin, à Douai

19 avril 1717.

Je vois bien que votre maison n'est pas encore ce qu'il me faut pour trouver une retraite sûre et sans inquiétude. Je ne sais point si le prince régent trouverait bon que je rentrasse sous la domination du roi sans sa permission, et il serait dangereux de la demander, de peur qu'il ne m'assignât un autre lieu qui ne m'accommoderait pas; 2° Le prélat pourrait venir à savoir mon séjour et à ne m'y pas souffrir que sous des conditions dont ma conscience serait blessée. C'est le plus faible des hommes. Il ne parle, me mande-t-on, que d'acceptation; 3° Dans un pays aussi ennemi que celui-là, on serait exposé à être découvert; trop de gens sont attentifs sur la maison, et il n'est guère agréable de vivre toujours dans la défiance et dans l'inquiétude. La nécessité d'avoir encore commerce avec les amis de Paris ne peut souffrir qu'on soit si resserré et qu'on soit obligé de se comporter, même avec ceux de la maison, comme avec des inconnus. Bref, je conclus qu'il n'y faut plus penser et que ma vision est vraiment vision.

Le révérend P. Petitdidier, que vous connaissez sans doute par réputation, est abbé régulier d'une riche abbaye, en Lorraine. Belle solitude, appelée Senones. C'est là qu'il m'avait invité de me retirer de la manière la plus obligeante. M. Gallois (*Petitpied*) n'en est point d'avis. Il pourrait néanmoins arriver telle chose que j'y reviendrais. Cela serait trop solitaire pour vous. J'espère que le printemps rendra votre santé meilleure. Il me semble qu'il vous serait aisé de vous donner de l'occupation. Vous pourriez, par exemple, faire connaissance avec quelques bons curés de la campagne, dans le voisinage, et les aller aider à instruire leur peuple.

Au moins il vous faut quelquefois prendre l'air et faire quelque petit voyage.

Quesnel à M. van der Schuren

21 mai 1717.

Je reçus, Monsieur, en son temps la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, en même temps que j'avais celui de vous rendre ce devoir.

J'ai fait prier M. Helen de ne point parler de moi dans ses scandaleuses prédications, dont je lui ai fait témoigner que j'étais effectivement scandalisé.

Je vous envoie, pour vous divertir, une petite pièce de poésie[1] qu'on m'a envoyée de Paris, à l'occasion du choix fait de M. d'Aguesseau pour la charge de chancelier. Comme vous êtes maître dans cet art, vous en

1. Probablement celle qui se trouve dans le recueil Clairambault-Maurepas (Régence, t. II, p. 185). D'Aguesseau avait reçu du régent la charge de chancelier après la mort de Voysin, le 2 février 1717. Il fut un des plus ardents parmi les adversaires de la bulle *Unigenitus*. Aussi Quirini, depuis cardinal, allant lui rendre visite dans sa propriété de Fresnes, lui dit, en entrant dans son cabinet : « C'est donc ici que l'on forge des armes contre le Vatican? — Non, Monsieur, répondit le chancelier, ce ne sont que des boucliers. »

jugerez en maître, et je serai bien aise d'en savoir votre sentiment.

Je ne sais si vous avez vu ce recueil de cantiques que M. Ackoi emporte avec lui. Cette sorte de poésie est fort simple et fort naturelle, et est fort propre à apprendre aux enfants les mystères de la religion et les devoirs du chrétien. Si vous en faisiez de semblables en flamand, sans trop étudier la délicatesse ni vous trop élever, elles pourraient être utiles et de grand secours pour les pasteurs et les catéchistes.

Quesnel à l'abbé d'Etemare

A Pozzo, 15 juillet 1717.

Comme M. le cardinal, dont j'attendais l'appel, diffère toujours de le faire paraître et que je n'ai pas lettres de vivre jusqu'au jour qu'il se résoudra de le publier, je n'ai pas cru devoir attendre plus longtemps à faire le mien. Vous en trouverez ici l'acte, tout écrit de ma main[1]. Je n'y fais point mention de l'appel de M. le cardinal, parce qu'il veut qu'on l'ignore et parce que, quand il aura publié son acte, j'en prendrai occasion de faire un second acte d'appel, qui est tout prêt et qui paraîtra imprimé, et qui sera beaucoup plus long, accompagné de preuves et de plusieurs autres motifs. Celui-ci ne doit point être imprimé et doit demeurer secret pour attendre la publication de celui de Son Eminence.

Voici une procuration sous seing privé. Elle suffira. Comme il est assez naturel que ce soit mon frère[2] qui

1. Le premier appel du P. Quesnel au futur concile général est du 15 juin 1717. Le second, du 15 juillet de la même année, n'est qu'un précis et un abrégé du premier, pour en faciliter l'enregistrement dans les greffes.

2. L'abbé François Quesnel. (Voir la note du 20 août 1668.)

fasse en cette occasion l'office de mon procureur, étant comme mon procureur-né, et qu'il peut attester de mon écriture, j'aurais pu remplir de son nom ma procuration; mais, parce qu'il peut survenir des raisons ou des événements qui obligeraient d'en prendre un autre, j'ai laissé la place en blanc. Vous conduirez le tout, Monsieur, selon votre prudence.

Si c'est mon frère qui aille présenter mon acte, il est peut-être à propos qu'il y soit accompagné de quelqu'un qui puisse parler, répondre et répliquer aux difficultés qu'on pourrait faire.

Si on refusait de donner acte de la réception de celui de l'appel, il faudrait demander acte du refus; et, si on ne voulait point accorder celui-ci, peut-être faudrait-il faire une protestation devant notaire. Cet acte est fait de manière et presque tout composé des paroles des quatre évêques, de sorte que je ne doute pas qu'on ne le reçoive; et je l'ai fait ainsi, parce qu'on voudra faire voir à l'archevêché l'acte plus long et qu'on pourrait ne vouloir pas en donner acte.

J'ai parlé, dans la procuration, du nonce du pape, parce que feu M. Ravechet[1], en partant de Paris, avait marqué dans un billet que je devais faire signifier l'acte à un ministre du pape. Il ajoutait même : aux agents du clergé de France. En ce cas, il faudrait que j'envoyasse deux autres copies, ou qu'on en fît faire à Paris des copies collationnées devant notaires, ou bien attendre l'acte imprimé et par moi signé, pour faire faire ces deux significations. Vous aurez, s'il vous plaît, Monsieur, la bonté de faire sur tout cela vos sages réflexions.

1. Ravechet, syndic de Sorbonne, avait été exilé à Saint-Brieuc, au mois de mars. Il mourut dans son voyage d'exil, à Rennes, le 24 avril 1717, en renouvelant au lit de mort son appel au futur concile.

Quesnel à dom Louvard

19 août 1717.

J'étais, mon révérend Père, tout à fait en peine de vous et du paquet que j'avais eu l'honneur de vous adresser pour la sérénissime personne que vous savez[1]. Craignant que ce paquet ne fût pas venu jusqu'à vous, ni jusqu'à elle par conséquent, je n'osais hasarder le second. Mais, ayant appris avant-hier, par la lettre que M. Dubois [*Brigode*] reçut de vous ce jour-là, que vous êtes du nombre des vivants et que rien ne s'est perdu, je vous renvoie les papiers en question[2].

J'ai été extrêmement touché des sentiments que l'Esprit-Saint forme dans le cœur de cette princesse, et surtout de l'humilité, de l'esprit de pénitence, de son amour pour les vérités saintes de l'Evangile, de sa reconnaissance pour les miséricordes ou, pour mieux dire avec le prophète royal, pour la multitude des miséricordes que Dieu fait éclater sur elle. Le seul regard qu'il a jeté sur son âme, pour la tirer de cet affreux tourbillon du monde et de la cour qui en est le centre, et dans lequel elle roulait comme les autres, agitée et emportée par les vents des passions qui y règnent, ce seul regard sans doute la ravit d'admiration de la bonté de Dieu, de cette préférence toute de grâce qui, la mettant au rang des servantes de Jésus-Christ, l'élève plus, sans comparaison, au-dessus de toutes les grandeurs humaines que sa naissance ne l'élevait au-dessus de ce qu'il y a de plus bas et de plus méprisable dans le monde. Mais quelle humilité, quel abaissement de cœur ne

1. Louise-Adélaïde de Chartres, fille du régent, future abbesse de Chelles, se préparait alors à entrer à l'Abbaye-aux-Bois.

2. Il s'agit de différents papiers, prières, élévations de cœur, que la princesse soumettait au jugement et à l'approbation de Quesnel.

doit point produire en elle cette élévation de grâce et de miséricorde ! Et c'est, en effet, de ces sentiments que je la vois pénétrée dans les prières. Une telle humilité est le ciment de la charité et la gardienne de toutes les autres vertus. C'est d'elle que naît l'estime pour la grâce du Sauveur et la fidélité à lui rapporter tout le bien qui est en elle ; c'est ce qui lui inspire des sentiments de bonté pour ceux qui combattent pour elle. J'ai si peu de part à ces combats, et ce que j'ai fait pour la vérité est si peu de chose, que je n'ai pu lire sans rougir et sans une extrême crainte ce que cette religieuse princesse pense de ma petitesse. C'est cependant pour moi une vraie consolation de voir son grand cœur se répandre devant Dieu en prières pour moi. J'en ai une sensible et respectueuse reconnaissance.

Quesnel au P. de La Tour,
supérieur général de l'Oratoire

9 septembre 1717.

Mon révérend Père, je vous supplie très humblement de me bénir, au nom de Jésus-Christ, comme un des plus soumis enfants de la congrégation dont il vous a confié la conduite.

Peut-être, mon révérend Père, que vous me jugerez indigne de la qualité que j'ose prendre, si vous considérez que trente-deux ans et demi se sont passés, sans que j'aie résidé dans aucune des maisons de l'Oratoire ; que je m'en suis absenté sans ordre et sans permission, et que, depuis ce temps-là, j'ai vécu sans dépendance de l'autorité de la congrégation ou de la vôtre. Mais, si vous avez la bonté de faire attention à la nécessité où je me suis trouvé, par le malheur des temps et par les différentes conjonctures des affaires, d'en user comme j'ai fait, et qu'une des raisons que j'en ai eue a été

d'épargner à mes supérieurs des démarches fâcheuses et désagréables où ils auraient pu être engagés, j'espère que vous ne me jugerez pas à la rigueur. D'ailleurs, j'ai donné des témoignages publics de mon tendre et inviolable attachement à l'Oratoire; j'ai, en toutes rencontres, fait profession d'y être uni d'esprit et de cœur, et le public m'en a, pour ainsi dire, donné acte, en me traitant toujours de prêtre de l'Oratoire, pour me maintenir dans la possession de cette qualité où j'ai commencé d'entrer il y a soixante ans.

J'ai toujours espéré, mon révérend Père, qu'un jour viendrait où j'aurais la consolation de me voir réuni à mes frères, et j'en sens le désir s'augmenter de jour en jour, à mesure que le dernier des miens s'approche davantage.

Il ne tiendrait pas à moi que ce désir ne fût rempli au plus tôt, et rien de ma part n'en retarderait l'accomplissement. Je me flatte qu'il ne tiendrait pas non plus à vous, mon révérend Père, et que vous seriez le premier à aplanir les difficultés qui pourraient naître des statuts et des règlements de la congrégation; car, d'un autre côté, je ne sais s'il s'en rencontrerait quelques-unes. Il est vrai que, par la conduite de la Providence, je me trouve engagé dans l'affaire de la constitution, qui fait aujourd'hui tant de bruit dans l'Eglise et dans l'Etat; mais, grâces à Dieu, je n'ai rien fait contre l'une ni contre l'autre, dans la part que j'ai été forcé de prendre dans cette affaire, non plus que dans le reste de ma vie et de ma conduite. Si j'ai souffert quelques vexations par le crédit de mes ennemis, je ne crois pas qu'on voulût me les imputer à crime, ni ajouter à mes peines de nouvelles afflictions.

Vous voyez bien, mon révérend Père, à quoi tend l'exposé que j'ai l'honneur de vous faire : c'est à vous supplier très humblement, et par vous tous nos révérends Pères présentement assemblés auprès de vous, de

vouloir bien n'avoir point d'égard ni à l'irrégularité de ma retraite forcée, ni à ma longue absence, ni au silence que j'ai gardé depuis tant d'années, mais me faire la grâce de me tenir toujours pour un de vos enfants, comme un membre de la congrégation dans le sein de laquelle j'ai été, quoique indigne, ordonné prêtre, il y aura cinquante-huit ans le 21 de ce mois, et où je tiendrai à une singulière bénédiction de finir mes jours.

Au reste, quand je vous fais souvenir, mon très révérend Père, de l'ancienneté de mon entrée dans la congrégation et dans le sacerdoce, je ne prétends nullement m'en prévaloir pour aspirer au rang qu'elle m'aurait acquis, si j'avais toujours résidé dans les maisons de l'Oratoire. Je n'en prétends aucun autre que celui qu'elle voudra m'assigner. Le dernier, que je recevrai comme une grâce, me sera le plus avantageux, parce qu'il me tiendra dans l'humiliation qui m'est due en toute manière, et que celle-ci pourra contribuer à me faire consommer mon sacrifice, *in spiritu humilitatis et in animo contrito.* Que si des raisons de ménagements, par rapport aux affaires publiques, ne permettaient pas encore qu'une maison de l'Oratoire me fût ouverte, j'attendrai sans murmurer que le moment marqué pour cela dans l'ordre de la Providence soit arrivé, et je me consolerai du délai, par la confiance que j'ai qu'en quelque lieu que je sois je serai toujours réputé membre de la congrégation.

Comme elle est présentement assemblée par les députés de toutes ses maisons, mon inclination m'aurait porté à lui rendre mes devoirs par une lettre où je lui aurais ouvert moi-même mon cœur et expliqué les sentiments de vénération, de soumission et d'amour, que j'ai toujours conservés pour elle, comme ma très chère et ma très honorée mère. Mais, outre que j'ai voulu éviter tout ce qui pourrait avoir quelque éclat et tenir de la singularité, j'ai été persuadé que je ne

pouvais avoir un interprète de mes sentiments qui lui fût plus agréable que celui qu'elle a jugé digne de la gouverner et à qui elle a confié toute son autorité. J'ai cru aussi, par la confiance que j'ai en votre bonté pour moi, que, vous ayant pour père, je ne pourrais manquer de vous avoir pour protecteur et pour avocat.

Quesnel au P. Ruffin, à Douai

21 octobre 1717.

Je reçus mardi votre lettre du 13, et j'y apprends avec joie que vous avez appelé avec quatre autres de nos révérends Pères, c'est-à-dire les PP. Bosson, Le Roi, Le Prévôt et David. Je vous salue, vous embrasse et vous félicite, tous cinq, de la grâce que Dieu vous a faite de vous choisir pour rendre témoignage à la vérité et de ce qu'il vous a rendus fidèles à sa grâce. Vous êtes les cinq vierges sages qui avez eu de l'huile dans vos lampes. Vous êtes venus un peu tard, et il s'en est peu fallu que vous n'ayez trouvé la porte fermée, comme elle est maintenant[1]; vous avez bien fait de taper à la porte de Pierre, car celle de Louis-Antoine (*de Noailles*) ne vous aurait peut-être pas été ouverte. Je crois que le meilleur parti est d'en demeurer là, sans faire sonner la trompette. On le sait à Arras; on ne manquera pas de le savoir dans l'Oratoire; cela suffit.

On m'écrit de Paris que l'appel de M. le cardinal n'est point au concile, mais au pape mieux informé. Je ne le croirai pas que je n'en aie confirmation, quoique cela soit fort de son génie.

1. Une déclaration du roi, du 7 octobre 1717, imposait le *silence* sur les affaires de la bulle. Le cardinal de Noailles avait fait un appel, non rendu public, le 3 avril précédent. Cet appel fut imprimé et répandu, vers la fin de l'année, puis condamné par le parlement, comme contrevenant à la loi du *silence*, le 1er décembre 1717.

L'oracle de la porte de Richelieu (*Duguet*) est cause que je n'ai pas publié le mien, m'ayant conseillé, sans que je le consultasse, de ne pas prévenir mon archevêque.

La déclaration ne contentera ni un parti ni l'autre[1]. Tout le bien qu'elle fait, c'est qu'elle arrête la fougue de vingt-huit évêques acceptants, qui avait comploté de rompre de communion avec les non-acceptants. On en est bien mécontent, à Paris, aussi bien que de la lettre de M. le cardinal au pape[2]. Il y a sujet de croire qu'il n'en a pas été tout à fait le maître.

Quesnel à dom Louvard

21 octobre 1717.

J'ai reçu, mon révérend Père, votre lettre du 6 de ce mois. Elle m'a mis en repos à l'égard des papiers, en m'apprenant que vous les avez reçus. Je ne sais pas d'où pouvaient venir les bruits qui avaient couru, touchant le prétendu commerce de lettres avec la princesse[3];

1. Le cardinal de Noailles en était satisfait et écrivait à son frère, le 10 octobre 1717 : « Je m'attends bien qu'à la première vue vous n'en serez pas content ; mais suspendez votre jugement jusques après quelques réflexions. J'y voulais quelque chose de plus, mais je n'ai pu l'obtenir. Il n'y a rien dans cet acte qui condamne les appels et les appelants. Cet acte est donc très bon ; aussi n'y a-t-il que les esprits outrés, de part et d'autre, qui n'en soient pas contents » (Bibl. nat., ms. 23215.) Il paraît que Clément XI était de ceux-là, car le cardinal de la Trémoille écrit de Rome au régent, le 26 octobre 1717 : « Sa Sainteté ne laissa pas de me dire, à la fin de la lecture (*de la déclaration*) qu'elle se serait attendue à autre chose et qu'au premier aspect cette déclaration lui faisait de la peine. » (Aff. étr., Rome, 574.)

2. Du 2 juin 1717.

3. Dom Louvard, alors le directeur et l'ami de la future abbesse, écrivait, le 6 octobre, au P. Quesnel : « Depuis quelques semaines, il s'était répandu un bruit à la cour et à la ville que la princesse vous avait écrit et que vous lui aviez répondu. M. le cardinal de Noailles et Mme la duchesse d'Orléans étaient allés à Chelles en demander des nouvelles à Mademoiselle. (Elle expliqua qu'elle avait seulement échangé,

mais j'étais bien assuré que je n'y avais donné aucun lieu, et je suis ravi que l'éclaircissement se soit fait, comme vous me faites l'honneur de me le mander. Je me tiendrai si bien sur mes gardes à cet égard que je serai toujours en état de répondre de ma fidélité et de mon silence.

Je suis bien aise, mon révérend Père, d'avoir plus tôt appris votre guérison que votre maladie, et, si celle-ci vous a empêché de m'envoyer plus promptement la relation du combat de Chelles[1], votre convalescence vous aura donné moyen de la faire plus à loisir et de la rendre plus complète. J'ai été comblé de joie par la victoire que la princesse a remportée dans ce combat, et j'en ai chanté le *Te Deum* de bon cœur. La gloire en est due tout entière à la grâce du Sauveur. C'est par elle que la princesse a vaincu. C'est par elle que le prince s'est laissé vaincre. Le père est heureux d'avoir cédé à la fermeté de sa fille, et la fille plus heureuse mille fois d'avoir trouvé dans l'époux céleste le secours tout-puissant sans lequel elle aurait succombé. C'est pourquoi je ne doute point qu'à tous les moments qu'elle pense à la miséricorde qu'il lui a faite de l'affermir dans sa vocation aux noces de l'Agneau, elle ne fonde en esprit à ses pieds pour lui rendre hommage de sa victoire.

Je ne savais pas que la princesse eût refusé l'abbaye de Montmartre. Rien de plus sage, rien de plus édifiant. Pour la tentative de Mme la duchesse de Berry, elle n'était

par intermédiaires, quelques réflexions édifiantes.) Sur quoi, je demandai si on pouvait en parler ainsi dans le public, et on me répondit que je le pouvais. Il reste ainsi pour constant que la princesse a pour vous, mon révérend Père, et cela est public, un respect et un attachement dignes de la foi dont vous êtes le principal défenseur. » (Amersfoort, boîte W.)

1. Entrevue, le 8 septembre 1717, entre le régent et sa fille, où le prince, qui l'aimait tendrement, essaya, durant trois heures entières, d'ébranler sa résolution de prendre le voile.

pas si fort à craindre, après que le sérénissime prince avait en vain épuisé son éloquence la plus énergique et toute la tendresse paternelle.

Quesnel à l'abbé Bertin

29 octobre 1717.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire le 18 septembre, en partant pour aller voir M. Petitpied, et celle que vous m'écrivîtes au retour.

Je crois sans peine que vous ne l'aurez pas détourné du dessein qu'il avait de nous venir voir; mais d'autres se sont opposés à notre consolation. On a tant consulté qu'à la fin on a attiré un conseil qui vaut une défense. Il faut s'accoutumer à se priver des consolations et des douceurs de cette vie. Les hommes ont soin de nous en sevrer; mais c'est Dieu qui l'a ordonné avant que les hommes y aient pensé.

Voilà les bouches fermées et les plumes brisées par la déclaration[1]. Je ne sais qui y gagne plus, ni qui en est plus dolent; car les acceptants sont arrêtés en beau chemin, et les non-acceptants mortifiés de ne pouvoir pousser leur pointe. M. le cardinal en sera le moins affligé. On dit que son appel invisible n'était qu'au pape mieux informé. Ce n'est pas un appel, où l'on rend le pape juge en sa propre cause.

Nous venons de recevoir la première partie de l'*Apolo-*

1. « Je me suis enfin déterminé, écrit le roi au cardinal de la Trémoille, à donner une déclaration pour imposer par provision un silence général dans toute l'étendue de mon royaume. Si, contre toute vraisemblance, vous prévoyez que Sa Sainteté, accoutumée à se plaindre de tout, voulût témoigner quelque mécontentement de cette déclaration, vous devez non seulement lui faire connaître qu'elle ne contient rien qui puisse lui en donner le moindre sujet, mais qu'elle est remplie d'expressions honorables et respectueuses pour elle. » (Aff. étr., Rome, 574.)

gie des curés de Paris[1], et nous avons reçu une fort bonne lettre de M. l'évêque d'Agen à M. de Bissy, avec des observations sur la sienne au prince régent. Il aura à essuyer encore quelque écrit dogmatique. La matière est trop sérieuse pour être mise en chanson et en métamorphose. J'avoue que la déclaration était nécessaire, mais on y donne un coup de dent aux appelants et aux appels. On dit même qu'on y a fait plusieurs changements depuis qu'elle a passé sous le sceau, et cela sans la participation de M. le chancelier.

M. de La Place (*Fouillou*) est revenu ici dès la Pentecôte, et il se disposait à passer l'eau avant l'hiver; cependant, il est encore ici et ne peut se déterminer. Il vous assure de ses respects, aussi bien que M. Dubois (*Brigode*).

Il faut quitter la plume, je ne fais plus que griffonner.

Quesnel à M. Boursier

Ce dernier jour de l'année 1717.

Je reçois à ce moment la lettre si réjouissante dont vous m'avez honoré. Je vous en rends mille grâces. En me réservant d'y répondre plus à loisir, je crois, pour avancer les affaires, vous pouvoir répondre qu'il n'y aura aucune difficulté pour faire agréer le changement que vous jugez à propos. M. van Espen, qui a dressé la consultation, est docile comme un enfant, quoiqu'il soit hardi et ferme comme un lion quand il s'agit de la vérité. Vous pouvez donc assurer ces messieurs qu'ils peuvent dresser le changement comme ils le jugeront à propos. On fera un carton pour l'endroit fautif. Il est plus nécessaire que jamais d'avoir des prêtres.

1. *Apologie des curés de Paris contre l'ordonnance de Mgr l'archevêque de Reims, depuis cardinal de Mailly, condamnant la Lettre des curés de Paris, etc.* Cet ouvrage de M. Boursier fut condamné par le parlement, le 23 octobre 1717.

On a voulu donner ici un vicaire apostolique, un homme très indigne, et dont l'indignité est si connue que des magistrats et un ministre que je connais nous ont dit qu'ils auraient honte pour nous si on le recevait. Cependant il est nommé par le pape.

Quesnel à l'abbé d'Étemare

Dernier jour de 1717.

J'ai attendu cette occasion du nouvel an pour me réjouir avec vous de votre heureux retour et pour souhaiter en même temps une heureuse entrée dans le nouvel an. Je vous y souhaite mille et mille bénédictions et, entre celles-là, celle de voir la vérité et la paix s'embrasser, sans que la paix étouffe la vérité en l'embrassant. Ce qui ne sera pas, si c'est Dieu qui nous donne la paix, et non pas le monde, comme il se vante de nous la vouloir donner.

Il y a, en ce pays, un abbé de La Porte, qui est de vos quartiers ou d'auprès de Saumur. Cet homme nous est venu, et il est, de son aveu même, fort violent. Il faut qu'il ait eu quelque affaire qui l'ait obligé de sortir de France. Il a rôdé l'Allemagne. Quelqu'un d'auprès de Saumur en saurait des nouvelles.

Mes yeux ne sont pas meilleurs. Je ne puis du tout lire sans lunettes; mais, avec ce secours, je me tire assez bien d'affaire. Je me recommande, Monsieur, à vos saintes prières.

Quesnel à l'abbé d'Étemare

27 janvier 1718.

Le sieur Pozzo [*Quesnel*], dont la famille n'est pas pourtant sortie d'Italie, mais d'Ecosse, a fait un appel farci de qui plus; l'impression en est si avancée qu'elle

sera finie avant que vous receviez cette lettre. Il y aura huit feuilles. Je ne sais si cela vaut quelque chose ; mais enfin, puisque les frais en sont faits, il faut voir si le moment est bon pour en faire part au public. M. de La Place [*Fouillou*], qui l'a lu, a toujours été assez d'avis qu'on le donnât, sinon qu'il me disait en dernier lieu : « Je ne sais que vous dire de cet acte. » Peut-être parce que je lui ai mandé que M. Gallois [*Petitpied*] me conseillait de ne le pas publier. « L'auteur, dit-il, aura un arrêt sur le corps et sera noté. » Mais un arrêt n'est pas capable d'assommer un homme qui a bon dos. Et puis il me semble que le vent est changé et que peut-être on laissera passer sans dire mot cette petite nuée. Si on tire une fusée contre huit feuilles imprimées à Batavia, il faut tirer un canon contre l'in-folio qui vient de sortir de la Sapienza[1]. J'ai, à la vérité, de la peine à faire une chose contre l'avis de M. Gallois ; mais il peut avoir changé depuis que la scène semble un peu changée. J'attendrai, Monsieur, votre avis.

Quesnel à M. de Montempuis, chanoine de Notre-Dame[2]

6 février 1718.

Monsieur, le jour que vous m'écriviez, il se faisait un triste changement en la personne de M. le chan-

1. Il veut parler d'une tentative d'accommodement, basée sur un « précis de doctrine », présenté au pape par les cardinaux de Rohan et de Bissy, et renvoyé en France fort augmenté. « J'apprends, écrit le cardinal de la Trémoille au roi, que le cardinal de Rohan prétend qu'il y a quelque différence entre ce qui a été présenté ici et ce qui avait été arrêté en France. » (25 janvier 1718, Aff. étr., Rome, 583.)

2. Petit de Montempuis, professeur de philosophie au collège du Plessis, puis recteur de l'Université, grand érudit et fervent janséniste, aura, en décembre 1726, une notoriété inattendue. A soixante ans, l'envie lui vint d'aller à la Comédie. Est-ce, comme le prétend Barbier (I, 448), la crainte d'être reconnu qui l'induisit à s'affubler des vêtements de sa grand'mère, jupe, écharpe et cornettes, retrouvés dans un

celier. Si c'est l'amour de la vérité et de la justice qui lui a attiré cette disgrâce, il lui est plus honorable d'avoir rendu les sceaux que de les avoir reçus ; mais le public en souffre, et c'est ce qui est déplorable[1].

S'il est vrai que M. l'évêque d'Apt[2] ait fait publier, le 2 janvier dernier, un mandement dans sa cathédrale, il est difficile qu'il puisse faire croire que c'est sans sa participation qu'il s'est imprimé. Toutes les démarches qu'il a faites depuis qu'il est en place ne marquent pas un grand jugement. Le premier mandement épiscopal contre les *Réflexions*, c'est le sien. Il prime en tout. Si c'était pour la gloire de Dieu, il serait digne de louange.

M. de La Place [*Fouillou*] passe l'hiver à Utrecht, pour essayer si l'air de ce pays-là lui sera plus favorable que celui-ci.

Je vous suis bien obligé, Monsieur, de la part que vous voulez bien prendre à ma santé : celle du corps

vieux coffre, extravagants à force d'être démodés? Ou bien, suivant le dire de Mathieu Marais (III, 466), est-ce l'avarice poussée jusqu'à ce point de voler les bouts de chandelles dans les lanternes en Sorbonne, qui lui fit accepter un billet de vingt sous, valable seulement pour une femme, à ce que lui conta quelque mauvais plaisant? Campé aux troisièmes loges, il fut montré du doigt par les gens du parterre, appréhendé par la garde, conduit chez le lieutenant de police, exilé par Noailles et chansonné par les jésuites. Voici le moins mauvais des innombrables couplets qui circulèrent sur le *chanoine hermaphrodite :*

Question rare et nouvelle
Pour les savants de Paris;
Dira-t-on *Mademoiselle*
Ou *Monsieur* de Montempuis?
Hé! allons, ma tourlourirette,
Hé! allons, ma tourlourirou.

1. D'Aguesseau, ne se prêtant pas avec assez de docilité aux desseins du régent dans les questions de finance, fut exilé, le 28 janvier, à sa terre de Fresnes ; les sceaux furent donnés à M. d'Argenson, lieutenant de police. Cet exil fut l'apogée de la grandeur morale de d'Aguesseau. Trois ans plus tard, lorsqu'il est ramené par Law, le public le reçoit froidement et s'écrie, nous dit Saint-Simon : *Et homo factus est.*

2. Foresta de Colongue, « loué par les jésuites et digne de l'être », donnait le pape pour « l'oracle du Saint-Esprit sur terre ». (*Table des Nouvelles Ecclésiastiques.*)

va aussi bien que je le puis souhaiter à mon âge. Mes yeux, avec le secours de lunettes que j'ai prises à quatre-vingt-trois ans, me servent encore à lire et à écrire. De temps immémorial, je ne pouvais lire de l'œil gauche en aucune manière, mais seulement de l'œil droit; maintenant l'œil droit ne me sert de rien pour ces deux fonctions. Il y a une taie, et je ne vois plus que de l'œil gauche, que Dieu m'a rendu en même temps qu'il m'a ôté l'usage de l'autre. C'est une grâce dont je vous prie, Monsieur, de le remercier pour moi, et plus encore de le prier de m'en faire faire usage uniquement pour sa gloire et ses desseins.

Cette imposition de silence incommode certaines gens, qui voudraient, avant que de mourir, publier leur appel.

Quesnel à l'abbé Bertin

18 février 1718.

A vrai dire, Monsieur, je ne savais que dire de votre silence. Je me disais quelquefois : « Le pèlerin solitaire et piéton ne sera-t-il point mort au coin d'un bois, ou n'aura-t-il point été mangé par les loups[1]? » Votre lettre a heureusement renversé toutes mes conjectures, et la raison de votre silence n'est que trop bonne. Je loue Dieu de ce qu'il vous a délivré.

Le changement subit, qui est arrivé du côté de la cour, ne nous a pas peu surpris, et il n'y a néanmoins rien en cela qui ne soit arrivé comme on devait s'y attendre. Car un si homme de bien pouvait-il s'empêcher de faire son devoir[2]?

1. Allusion aux voyages que M. Bertin faisait souvent pour voir, consoler et secourir les amis de la vérité.

2 Saint-Simon prétend que le chancelier d'Aguesseau « n'avait pas réussi dans cette grande place » et surtout que « ses hoquets continuels à arrêter les opérations de Law déplurent ».

Quesnel à l'abbé d'Étemare

31 mars 1718.

Oui, Monsieur, vous m'avez fait un singulier plaisir en m'envoyant l'extrait de la lettre d'un évêque [*M. de Pamiers*] qui parle en évêque parce qu'il a le cœur épiscopal[1]. Plût à Dieu que l'Eglise de France en eût un grand nombre de ce caractère ! La vérité aurait bientôt le dessus, et ses ennemis seraient forcés à lui rendre justice.

Il me semble que si quelques-uns des évêques, qui ont le cœur fait à peu près comme celui de M. de Pamiers, écrivaient à M. le garde des sceaux pour lui demander l'interprétation de la déclaration du roi, et principalement à l'égard du temps que doit durer la trêve et le silence imposé, ils pourraient obtenir quelque chose; car il ne faut s'attendre qu'on obtienne quelque chose sans le demander.

Si nil, Cinna, petis, nil tibi, Cinna, dabo.

Ce magistrat n'est pas, dit-on, mal intentionné, et, si plusieurs évêques le pressaient et lui représentaient combien c'est déshonorer le caractère épiscopal que de lui imposer silence sur les affaires de la religion, dans une occasion où elle est si violemment et si indignement attaquée dans cent un chefs importants de sa doctrine, il se piquerait peut-être d'honneur pour rendre

1. J.-B. de Verthamon écrivait, avec une pointe d'amertume, au magnifique évêque de Montpellier, qui ne répondait guère à ses lettres : « Je vous dirai, Monseigneur, que, quoique je ne fasse pas tant de bruit que beaucoup d'autres, quand j'ai découvert le parti de la vérité, personne ne le soutient avec plus de fermeté que moi. Je ferai mon devoir; ni menaces, ni espérances, ne m'ébranleront. » (Amersfoort, carton 38.)

service à l'épiscopat et aux évêques de mérite qui défendent l'Eglise et la vérité.

On avait dit dans le monde que Son Altesse Royale ne demandait de surséance que jusqu'à Noël, et voilà trois mois entiers que Noël est passé et six que le silence dure. Sa Majesté avoue et reconnaît qu'elle n'a pas le pouvoir d'imposer un tel silence pour toujours; mais il y a des conjectures où un silence et une léthargie de six mois pourrait être aussi pernicieuse aux affaires de la religion que si elle était continuelle. En six mois, la vérité peut perdre ses principaux défenseurs; ceux qui sont en cause, et ceux qui mettent leur fort dans la cabale et les intrigues peuvent, en six mois, faire jouer de si puissants ressorts qu'au lieu de la paix qu'on prétend que cet interstice peut procurer on verrait l'Eglise dans une plus grande agitation et sa paix plus désespérée que jamais[1]. C'est une grande condescendance qu'ont eue les évêques de donner les mains à une imposition de silence. Comme les évêques n'y sont point nommés, ils auraient pu supposer avec fondement qu'eu égard à leur dignité Sa Majesté n'a pas eu dessein de les y comprendre.

Quesnel au P. Ruffin, à Gand

1er juin 1718.

Vous savez que M. Gallois (*Petitpied*) est maintenant à Paris, et fort caressé de quelques puissances. M. le

1. L'ambassadeur à Rome, lui-même, se désole et écrit au roi, le 29 mars : « C'est une grande mortification pour moi de voir que, dans le temps qu'elle me comble de ses grâces, je ne puisse pas me voir en état de lui mander une seule chose agréable de ce pays-ci. J'ai prié M. Allamani de représenter à Sa Sainteté de ma part, dans les termes les plus forts et les plus expressifs, que l'état de l'Eglise de France était trop violent, qu'il ne pouvait plus demeurer sans un remède prompt et efficace. » (Aff. étr., Rome, 589.)

cardinal (*de Noailles*) a consenti très volontiers à son retour, et il l'a vu deux fois[1].

M. de La Place (*Fouillou*) vous salue. Il a été, ces jours-ci, incommodé de son oppression, et il l'est encore.

Quesnel à M. Martelly[1]

Amsterdam, 1er juin 1718.

Quand on compare le différent caractère de ceux qui suivent les cardinaux, chefs de parti, on ne balance pas, pour peu qu'on ait l'esprit bon et le cœur droit, de reconnaître qu'on est prêt, du côté de M. le cardinal de Noailles, de sacrifier tout à la vérité. Et serait-il possible que tant d'honnêtes gens, que tant de gens de bien, eussent pu conspirer à se piquer du malheureux honneur que l'on mettrait à ne pas céder, mais à vouloir vaincre pour vaincre? Une conscience tendre ne concevra jamais un soupçon si injurieux du prochain le plus vulgaire. Combien moins de tant d'illustres et vertueuses personnes!

J'ai dix volumes in-4° des écrits des constitutionnaires. On n'y voit partout qu'aigreur ou prévention, même dans les écrits des évêques. Comparez-les avec l'instruction de Son Eminence, avec le mandement de

1. Petitpied écrit au P. Quesnel, le 14 mars 1718 : « J'ai vu deux fois M. le cardinal de Noailles, qui m'a reçu d'une manière pleine de bonté. Je fus hier une heure seul avec lui. Il me dit que cinquante évêques de France menaçaient d'une rupture de communion. Il me parla du P. Quesnel avec beaucoup de bonté, et me dit : « Nous nous sommes fait bien des affaires l'un à l'autre, sans y penser. » Il ajouta que ce Père lui avait écrit depuis peu, et que, « si Son Eminence ne répondait point, c'était par certains ménagements que sa place demandait ». (Amersfoort, *Lettres de M. Petitpied.*)

2. Antoine Martelly, docteur en théologie, chanoine théologal d'Agde, fut interdit après ses appels et plusieurs fois exilé. Il mourut, privé des sacrements, en 1745.

Bayonne et avec la célèbre lettre du chapitre de Tours. Bon Dieu! quelle différence!

Je sais qu'il y a des occasions où il faut reprendre durement. Mais il faut que cette dureté soit le fruit de la charité, et la charité ne saurait être où n'est pas la vérité. Nos adversaires, me direz-vous, tiennent le même langage, parce qu'ils croient aussi défendre la vérité. Qui nous jugera? Dieu, Monsieur, nous jugera dans l'éternité, et l'Eglise universelle en ce monde.

On écrit de Rome que, depuis quelque temps, on n'y parle plus tant de la bulle[1]. On me mande de Soissons que le prélat aux *Avertissements*[2] a reçu le portrait du pape, enrichi de diamants, et le premier tome de l'ouvrage du maître du sacré palais pour soutenir la constitution.

Les grandes et solides réponses à M. de Soissons se font à Paris. Le dernier coup doit être porté par une savante main épiscopale.

Voilà bien de l'écriture pour de mauvais yeux. Mais il est permis quelquefois de faire une de ces sortes de débauches avec ses fidèles amis.

Quesnel au P. Ruffin

7 septembre 1718.

Si le P. Le Prévôt est exclu de la congrégation pour avoir appelé, c'est une injustice de la part des hommes

1. Le cardinal de la Trémoille écrit, en effet, le 24 mai, au maréchal d'Huxelles : « Nous sommes ici dans une espèce d'inaction, sans pouvoir encore pénétrer les résolutions que le pape prendra. Il se pourrait faire que cette inaction durât longtemps de sa part. » (Aff. étr., Rome, 586.)

2. Languet de Gergy, prélat livré aux jésuites, est connu pour une certaine *Vie de Marie Alacoque*, que le *Dictionnaire historique* appelle un fatras de puérilités et d'indécences. Il fut un des premiers à se signaler en faveur de la bulle par ses fameux *Avertissements* ou *Tocsins*, qui causèrent scandale. Ils étaient de Tournély, ce qui fit dire à la mort de ce docteur de Sorbonne : « Tournély a emporté l'esprit de l'évêque de Soissons et ne lui en a laissé que la coque. »

et un sujet de mérite devant Dieu. Mais je crois que c'est plutôt pour la signification de l'appel que pour l'appel même. Je ne vois pas qu'il y eût nécessité ni obligation de faire une telle signification à son propre évêque. Il aurait suffi de faire enregistrer son appel au greffe d'un évêque appelant, comme la plupart des autres l'ont fait. Il y a encore d'autres manières de le rendre public. Mais quand un évêque, fort prévenu, voit qu'un particulier lui fait signifier en personne un appel auquel il est fort contraire et contre lequel il s'est déclaré, il prend cela pour une insulte, et il s'en tient offensé et s'en aigrit davantage. On peut bien avoir envers son évêque cette déférence de ménager sa délicatesse et de ne lui pas donner occasion de se roidir davantage contre la vérité et contre ceux qui la soutiennent.

J'attends l'*Avertissement* adressé par M. l'évêque de Soissons aux appelants de son diocèse. On l'a emprunté pour me l'envoyer; car on dit qu'il ne se vend point, peut-être de peur qu'on y réponde.

Quesnel à dom Thierry de Viaixne[1]

30 septembre 1718.

Je ne sais où vous êtes, mon cher Père, ni ce que vous faites ; car d'être sans rien faire, c'est ce que vous ne voudriez pas.

1. Bénédictin de Saint-Vanne et « chaud janséniste », dit l'abbé Legendre, dom Thierry de Viaixne subit à maintes reprises la prison et l'exil ; mais son caractère intraitable y donnait volontiers prétexte. « C'est un homme d'un commerce bien incommode », écrivait Quesnel en 1703. De fait, dom Thierry, poursuivi par la haine des jésuites, pourra mettre à bon droit au bas de son testament : « Dom Thierry de Viaixne, persécuté depuis plus de quarante ans pour la vérité et la justice, et réfugié depuis plus de huit ans dans l'église très catholique d'Utrecht. » (Archives d'Utrecht.)

Si vous êtes vers la Lorraine, dites-moi un peu si Mgrs les évêques de Metz[1], de Verdun[2], de Châlons-sur-Marne, etc., qui, en se joignant à Mgr le cardinal de Noailles, condamnèrent le livre des *Réflexions morales* avec cette Eminence, sont encore dans la même disposition à cet égard. Depuis le temps des complaisances et des ménagements qui arrachèrent cette condamnation de la main même de ceux qui approuvaient l'ouvrage dans le cœur, n'ont-ils point été satisfaits des éclaircissements qu'on a donnés depuis quatre ans, et qui ont dû dissiper ces nuages des préventions et effacer les soupçons de jansénisme dont ils ont noirci ce pauvre livre si infortuné?

M. l'évêque de Boulogne[3] leur a donné un bel exemple de la générosité avec laquelle un évêque doit réparer le tort qu'il a fait à un prêtre et à ses écrits, par une condamnation et une proscription qui laissent une tache sur l'un et sur l'autre. S'ils ne se rendent pas à la lumière qu'on leur a portée jusque sous les

1. Du Cambout de Coislin, évêque de Metz, mandait à Gaston de Noailles, le 25 janvier 1715 : « Je vous jure qu'il n'y a rien dans le monde qui puisse m'empêcher de soutenir la vérité », et le 28 mai 1717 : « Je suis toujours dans les mêmes sentiments et prêt d'en donner toute sorte de marques les plus éclatantes. » Il resta favorable aux appelants, sans appeler lui-même (Bibl. nat., ms. 23207) : « M. de Metz est toujours incompréhensible, s'écrie M. de Béthune, évêque de Verdun ; tout le fait trembler. » (Amersfoort, carton 38.)

2. M. de Béthune demeurera ferme appelant jusqu'au dernier jour. « Avec la grâce de Dieu, écrit-il à M. de Montpellier, je soutiens la vérité avec force et ne suis pas susceptible de la peur. » Et, quelques années plus tard : « Je vous serai uni, Monseigneur, jusques au dernier soupir de ma vie. » (Amersfoort, carton 38, n° 11.)

3. M. de Langle, évêque de Boulogne, écrivit, le 12 janvier de cette année 1718, une fort belle lettre au P. Quesnel : « De quelque estime, lui dit-il, que je fus prévenu pour vous, dès il y a longtemps, Monsieur, vous n'êtes entré cependant dans les vues que j'ai eues, dans ce que j'ai fait en dernier lieu, que pour réparer l'injustice que je vous avais faite, en condamnant par des motifs trop humains un ouvrage que j'avais toujours estimé, et qui mérite aussi tant de l'être et qui est si utile à l'Eglise. » (Amersfoort, boîte E.)

yeux, ils sont bien à plaindre, et ils le sont encore plus, si, étant convaincus de la pureté de la doctrine du livre, un respect humain les retient et les empêche de rendre justice à qui ils la doivent, quelque élevés qu'ils soient au-dessus d'eux.

Quesnel à dom Louvard

17 octobre 1718.

Votre lettre du 27 septembre, mon révérend Père, m'a fort réjoui, et tous ceux à qui j'en ai fait part en ont tressailli de joie. Vous avez pu voir, dans les nouvelles publiques, que toute l'Europe est déjà informée de cette conspiration si unanime avec laquelle la congrégation de Saint-Maur a rendu témoignage à la vérité, et avec quelle vigueur elle s'est déclarée contre ses ennemis [1]. On ne pouvait rien attendre de moins d'un ordre dont les maisons sont les archives de l'Eglise, qui par les travaux de ses enfants a purgé le canal des vérités salutaires de la foi, et qui la soutient en tant de manières et avec tant de bénédictions.

Je félicite le révérend Père prieur du succès de la journée du 27, qui sera mémorable dans les annales de l'ordre et dans l'histoire de l'abbaye. Je lui présente mes très humbles respects et le remercie très humblement d'avoir fait parler en ma faveur.

Le 23 d'août a été aussi une grande journée pour l'ordre qui a arraché au monde une religieuse princesse et l'a reçue dans son sein, comme un dépôt, jus-

1. Dom Louvard écrivait au P. Quesnel : « Je me hâte de vous annoncer notre appel capitulaire. Nous l'avons fait ce matin, 27 septembre, à huit heures, au nombre de soixante capitulants, en même temps que la communauté de l'abbaye de Saint-Germain et celle des Blancs-Manteaux. Jamais unanimité et zèle n'ont été pareils à celui d'ici. Les malades sont sortis du lit pour venir au chapitre; ceux qui ne l'ont pas pu ont envoyé dire qu'ils adhéraient. » (Amersfoort, boîte W.)

qu'au jour du Seigneur. Les pieux enfants de cet ordre n'auront garde de s'élever contre cet exemple d'humilité, et on ne dira pas d'eux ce qu'un grand homme de nos jours a dit d'un certain ordre, qui se glorifiait de la retraite d'un prince de la maison de Lorraine qui était entré parmi eux (c'était la petite société) : « L'humilité d'un seul les rend tous orgueilleux. »

Votre consolation et votre joie, mon révérend Père, est d'avoir fait votre devoir en contribuant à faire connaître ses devoirs à cette pieuse princesse, sans en recevoir des hommes la récompense et, au contraire, d'en avoir reçu des rebuts et des désagréments[1]. Tout cela vaut mieux que des louanges, des caresses et des honnêtetés, qui ne font qu'enfler et qu'élever, quand elles viennent de la part de personnes fort distinguées. Nous nous en servons nous-mêmes pour nous distinguer des autres, si Dieu ne nous fait une grande grâce. Voilà votre mission finie. Ce que Dieu n'a point fait par votre ministère, il faut espérer qu'il le fera par lui-même. Je suis très aise qu'on vous ait empêché de faire imprimer. Je n'en serais pas content, si vous y aviez fait entrer dans ce dessein quelque chose qui fût du mien. Je vous prie instamment de ne rien publier, ni même communiquer ce que je puis avoir dit sur le sujet de cette personne dans mes lettres. Il est bon même, dans ces circonstances, de garder le silence à son égard. Ce qui peut servir, quand on a ouverture de cœur pour nous, peut nuire quand le cœur est fermé. Ce que vous lui avez dit est une semence et un grain qui doit pourrir et mourir, pour pousser et porter du fruit. Celui à qui il appartient de donner l'accroisse-

1. Nicolas Petitpied écrit d'Asnières au P. Quesnel, le 21 septembre 1718 : « Je vis M. Vivant, le chancelier, qui me dit que le P. Louvard était exclu de Chelles ; que la religieuse s'était relâchée ; qu'elle s'était dégoûtée du P. Louvard. On lui a reproché qu'il était outré. » (Utrecht, *Epistolæ ad Quesnellum*, t. III.)

ment en est le maître. Et nous n'avons qu'à nous humilier de ce que nous n'avons pas été jugés dignes de servir à son œuvre, comme nous le désirions.

Vous ne sauriez me faire plus de peine que de lui faire parler de mon retour, et je serais très affligé de le devoir à ces voies extraordinaires[1]. Et, si vous vous souvenez des alarmes qu'on a prises dans la famille, quand le bruit se répandit que j'avais écrit à la novice, vous pouvez aisément conclure que, si je retournais à sa sollicitation, ce serait à condition que je ne la verrais pas. Pour M. de La Place [*Fouillou*], il a toute liberté de retourner quand il voudra. Les attaques qu'il a eues de son oppression, depuis qu'il est à Utrecht, l'auraient peut-être fait partir, si la saison n'était pas si mauvaise comme elle est depuis quelques jours. Mais ce n'est pas tant la saison que son obstination qui l'a empêché de se rendre aux instances de ses amis.

Quesnel à dom Thierry de Viaixne

1er décembre 1718.

Je vous suis très obligé, mon très révérend Père, de votre lettre du 18 octobre, où j'ai trouvé mille bonnes choses et fort agréables, par rapport aux affaires de l'Eglise ; mais, si votre caractère était plus gros, il m'accommoderait mieux, car ma vue est très affaiblie, et, après m'être dispensé de lunettes jusqu'à quatre-vingt-trois ans, j'ai été trop heureux de trouver ce

1. Extrait de la lettre de dom Louvard, du 27 septembre. « Je ne vois plus qu'un remède ; souffrez, mon révérend Père, que nous l'employions : c'est de vous faire demander par la princesse. Elle s'y mettra jusqu'au cou, j'en suis sûr. Car sa vénération pour vous n'a point diminué. Elle y gagnera son âme, et nous le bien de votre présence. » Malgré l'avis formel du P. Quesnel, un placet fut remis entre les mains de Mlle d'Orléans, qui le donna au régent. Il répondit qu'il aurait bien voulu accorder le retour demandé, mais que des raisons d'Etat l'en empêchaient.

secours. Mais, comme je ne ménage guère mes yeux, j'ai encore de la peine avec mes lunettes de lire de petits caractères. Le vôtre est fort net et fort lisible, et néanmoins ce n'est pas sans peine que je le lis.

Vous avez bien fait de l'honneur à l'appel du P. Quesnel de le lire en si bonne compagnie. L'auteur est bien content d'apprendre qu'il ne vous ait pas déplu. Il ne pouvait manquer de valoir quelque chose dans votre bouche. Ce même auteur a encore adhéré à l'appel de M. le cardinal de Noailles. Vous savez qu'il est son archevêque. Je suis ravi que vous soyez en lieu où vous avez toute sorte de satisfaction. Les bons offices que vous m'avez rendus de tous les côtés viennent de votre bon cœur; je reçois avec une respectueuse reconnaissance les témoignages que Mgr de Verdun[1] vous a donnés de sa bonté pour moi. J'ai toujours ouï faire de ce généreux prélat une peinture semblable à celle que vous m'en faites. Nous devons tous prier Dieu qu'il nous conserve longtemps des évêques de son caractère. Nous avons su ce qui s'est passé, en sa présence, au sujet de la lecture de son mandement, le jour de la Toussaint, et on a beaucoup loué la tranquillité et la modération avec lesquelles il a vu l'échappée de ce jeune conseiller et le tumulte du peuple[2].

La proposition de faire des corrections au livre des *Réflexions morales* est dangereuse; ce serait un aveu que ces expressions auraient été bien condamnées et donner un sujet de triomphe aux ennemis de la vérité. Feu M. de Meaux les a défendues et justifiées avec

1. Hippolyte de Béthune, appelant de la bulle et des lettres *Pastoralis*.

2. « Il s'est passé une scène extraordinaire dans mon église, écrit M. de Verdun à M. de Montpellier, en ma présence, le jour de la Toussaint. Les jésuites, les capucins, les récollets, que je puis traiter d'hommes abominables, ont persuadé au menu peuple que M. le cardinal et moi voulions changer la religion et permettre à nos chanoines de se marier. J'ai interdit les récollets, qui ont fait bien du mal à Verdun. » (Amersfoort, carton 38, n° 11.)

vigueur; les évêques, qui ont envoyé au pape le corps de leurs difficultés, les ont aussi autorisées et justifiées; outre tant d'autres écrits qui ont fait la même chose, après tant de revisions de ce livre faites avec scrupule, on ne peut pas croire qu'il y soit resté quoi que ce soit de condamnable. Ce ne sont pas mes expressions, ce sont celles de l'Ecriture et de la tradition; je n'en suis pas le maître.

Ce m'est une grande consolation d'apprendre les sentiments si favorables et les bontés qu'a pour moi Mgr de Châlons. Je me suis toujours flatté d'avoir quelque part à l'honneur de sa bienveillance.

Il faut que je vous parle d'une chose que j'ai fort à cœur. Vous n'ignorez pas l'état déplorable où est l'Eglise catholique de ces provinces. La cour de Rome s'en est emparée et veut la gouverner avec une verge de fer. Cependant, il y a deux chapitres qui ont toujours conservé leur autorité, telle que l'ont les chapitres, *sede vacante*. Cette autorité est très bien fondée, et c'est une injustice criante que de prétendre la gouverner comme une Eglise de la Chine, de la Perse ou du Tonkin.

Quesnel à M. Coffin[1]

5 janvier 1719.

Monsieur, quoique je n'aie pas eu jusqu'à présent l'honneur de vous être lié par un commerce particu-

1. Charles Coffin, clerc tonsuré, principal du collège de Beauvais à Paris, et recteur de l'Université de 1718 à 1721, composa les hymnes du nouveau bréviaire de Paris, « qu'on peut appeler, dit le *Dictionnaire* de Lichtenberger, des poésies admirables, joignant la simplicité la plus touchante et l'onction la plus tendre avec une latinité exquise ». Voici un passage de sa réponse, du 20 février 1719, à la lettre du P. Quesnel : « J'ai fait lecture, dans notre assemblée des députés, de la lettre que vous avez adressée à l'Université et de celle que vous y avez jointe pour moi. On les a entendues, l'une et l'autre, avec une très grande

lier, je n'ai pas laissé de connaître par plus d'un endroit le mérite qui vous distingue si particulièrement, dans le célèbre et illustre corps à la tête duquel vous vous trouvez présentement. Je vous assure, Monsieur, que, quand j'ai appris que notre Université vous avait choisi pour son chef, j'en ai eu une véritable joie, persuadé qu'en tout temps, et surtout dans la conjoncture présente, cette savante compagnie ne pouvait mettre en des mains plus sûres et ses propres intérêts et ceux de la vérité, de l'Eglise et de l'Etat, pour lesquels elle prévoyait qu'il faudrait continuer de combattre le combat du Seigneur. Les effets ont si abondamment et si glorieusement répondu à la confiance que l'Université vous a témoignée, Monsieur, par son choix, que ce choix ne lui fait pas moins d'honneur qu'à vous.

Après l'appel de l'Université, lequel couronna si heureusement le rectorat de M. Godeau, le vôtre, Monsieur, ne pouvait avoir une entrée plus glorieuse que par cette belle et généreuse déclaration de l'Université, où les motifs de son appel de la constitution *Unigenitus* sont expliqués avec tant de lumière et d'érudition. Vous y avez ajouté un nouvel éclat par le discours que vous prononçâtes, avec une égale dignité, le 13 du mois dernier, à la tête d'une des plus nombreuses et en même temps des plus religieuses assemblées que l'on ait vues depuis longtemps.

Je ne méritais pas, Monsieur, que vous me donnassiez une part si singulière dans l'exposition des motifs de l'appel de l'Université ; et, dans l'opprobre (pour

satisfaction, et nous les conserverons à la postérité comme un monument authentique de votre attachement à un corps dont la principale gloire est d'avoir toujours été inviolablement attaché lui-même aux intérêts de l'Etat et de la religion. » (Amersfoort, boite des papiers de Quesnel, liasse II, 1700-1719.) Au lit de mort de Coffin, on lui refusa les sacrements, comme appelant et réappelant. Son rectorat fut illustré par l'établissement de l'instruction gratuite auquel il prit activement part.

parler humainement) et le dénûment de toute protection extérieure où je me suis trouvé, je ne pouvais recevoir une consolation plus sensible que celle de me voir réclamé par cette illustre mère à qui j'étais devenu comme étranger et inconnu, mais pour qui je n'avais jamais cessé de conserver une haute estime, un profond respect, un amour filial et une vive reconnaissance pour tous les biens dont je lui suis redevable. Je suis né comme dans son sein et au milieu des livres et de la littérature, et, durant cinq ans, j'ai sucé le lait de cette mère des sciences. Après soixante-cinq ans d'oubli, Dieu, par sa providence, l'a fait souvenir de moi au jour de mon affliction. Elle m'a accordé sa puissante protection de son propre mouvement, et, lorsque j'aurais à peine osé la demander, elle a pris en main ma défense et a fait voir ce que Dieu dit par ses prophètes, qu'une mère ne saurait oublier son enfant.

Quesnel à M. Pourchot,
syndic de l'Université de Paris[1]

Amsterdam, 5 janvier 1719.

Monsieur, puisque vous avez eu la première part à l'honneur que l'Université m'a fait de me reconnaître pour un de ses enfants et de me prendre en sa protection, je vous dois, après elle et après son digne chef, mes premières reconnaissances[2]. Comme je reconnais dans cet événement le doigt de Dieu et une attention particulière de la providence de Dieu sur moi, quelque indigne que j'en sois, je dois avoir pour vous, Monsieur, comme à l'instrument qu'elle a choisi pour

1. Archives nationales, Histoire ecclésiastique, jansénisme, L 14.
2. M. Pourchot fut syndic de l'Université de Paris pendant quarante ans (1694-1734).

l'exécution de ses desseins à cet égard, un respect particulier, accompagné des sentiments d'une sincère gratitude. Je n'ai jamais tant estimé qu'aujourd'hui l'avantage que je possède depuis soixante-cinq ans d'être membre de l'illustre Université dans laquelle vous avez, Monsieur, un rang si considérable. Vous m'avez fait revivre cet avantage qui était comme enseveli, dans le temps où j'en avais plus besoin et lorsqu'il devait m'être plus utile. Plût à Dieu que je fusse en état de vous témoigner, Monsieur, combien je suis sensible à la grâce que vous m'avez faite en me procurant la protection d'une mère aussi charitable et aussi bienfaisante qu'elle est illustre et célèbre par tout le monde! Ma situation, qui n'est pas de mon choix, dans la vérité, me fait désespérer de me trouver jamais dans le pouvoir de vous témoigner ma reconnaissance autrement que par des paroles. Au moins elles partent du cœur, et je tâcherai d'offrir à Dieu mes vœux et mes prières au saint autel, où je trouverai dans l'adorable victime que nous y sacrifions un riche supplément de ma pauvreté et de la faiblesse de mes prières. L'estime que votre réputation, Monsieur, m'avait fait concevoir pour votre mérite, s'est beaucoup augmentée par la preuve que j'ai reçue, en cette occasion, de votre générosité; générosité chrétienne qui naît en vous de votre amour pour la vérité et de votre zèle pour la justice. Je prie de tout mon cœur celui qui l'a gravée dans votre cœur de l'y faire croître de jour en jour, et vous, Monsieur, d'avoir la bonté de me conserver la part qu'il vous a plu me donner dans votre bienveillance, dont vous m'avez fait sentir des effets dans cette conjoncture.

Je suis ravi d'avoir cette obligation à un si honnête homme et si célèbre dans la première Université du monde, par les leçons qu'il y a données de la belle et solide philosophie.

Quesnel à M. Lenfant, à Rouen

24 février 1719.

J'ai besoin, mon très cher et cordial ami, d'une indulgence plus que plénière, de votre part, pour un silence aussi long que celui que j'ai gardé à votre égard. Mais, je vous prie, n'en accusez pas mon cœur, car il n'y a aucune part. Il mourait d'envie de vous voir, de vous remercier, de vous souhaiter la bonne année, mais il n'a pu l'exécuter. Il a mis à part un tas de lettres, en attendant que j'eusse le temps d'y répondre, et la vôtre a attendu avec les autres. Mais enfin je trouve un peu de temps pour vous parler, mon cher enfant, car je suis bien aise que votre naissance, qui vous a donné ce nom, me donne lieu et droit d'employer un nom si doux.

Vous aurez vu, sans doute, la belle instruction de M. le cardinal de Noailles[1]. Elle est fort méthodique, fort solide et convaincante. La vérité y parle avec la dignité, la modestie, la douceur et la force qui lui conviennent. Je suis sûr que si Messieurs de votre parlement prennent la peine de la lire ils en auront plus de courage pour repousser les desseins et les efforts que font de temps en temps les constitutionnaires pour soutenir leur mauvaise cause.

Avez-vous vu l'appel de l'Université et la déclaration des motifs qui l'y ont engagée[2]? C'est une pièce achevée en son genre. Si vous l'avez lue, vous n'aurez

1. Mandement du 24 septembre 1718, dans lequel le cardinal de Noailles déclare lui-même son appel de la bulle *Unigenitus*, en date du 3 avril 1717. Il en envoie copie au parlement, et la Sorbonne y adhère par un vote de quatre-vingt-dix-neuf docteurs contre deux.

2. Il s'agit de l'appel du mois d'octobre 1718, qui suivit la publication de la bulle *Pastoralis Offici*, enjoignant à tous les fidèles de regarder les appelants comme en dehors de l'Eglise romaine.

pas été fâché de voir que dans l'acte d'appel le syndic y prend chaudement la défense de l'auteur des *Réflexions*, et la déclaration n'a pas oublié que j'ai l'honneur d'être enfant, disciple et membre de l'Université.

Admirez la Providence qui fait servir les plus petites choses à ses desseins ! Qui aurait cru que la qualité de maître ès arts aurait servi, au bout de soixante-cinq ans, à faire entrer dans ma défense l'Université de Paris, qu'elle ferait entrer ma cause dans un acte d'appel au concile ?

Quesnel à dom Thierry de Viaixne

2 mars 1719.

Avez-vous vu les deux pièces si belles et si parfaites, chacune en son genre, qui viennent d'enrichir le public ? L'une est la déclaration latine de l'Université de Paris : c'est une pièce achevée. Comme j'aime le P. Quesnel et plus qu'il ne mérite, je n'ai pu être fâché de voir que cet illustre corps ait pris sa cause en main et l'ait reconnu pour son élève, son disciple et son enfant. Je crois que vous n'en serez pas fâché vous-même, parce que vous aimez la vérité et la justice, qui sont blessées en sa personne. L'autre pièce est l'instruction pastorale de M. le cardinal de Noailles, dont nous avons enfin la première partie, qui nous fait désirer la seconde. C'est un ouvrage bien travaillé par principe et par preuves solides. Il n'y a plus qu'une mauvaise foi désespérée qui puisse résister. Ces deux pièces feront beaucoup de bien, et celle de l'Université a déjà porté ses fruits à la cour de l'empereur, où on en a envoyé des exemplaires.

Vous savez sans doute que le prince Eugène s'est plaint à Son Altesse royale le prince régent de France

que le P. Tellier brouillait tout, non seulement en Flandre, mais encore en Allemagne; et qu'ensuite il a été relégué à la Flèche par lettre de cachet. Dieu veuille que ce Normand profite de cette disgrâce, qui est une grâce pour lui, s'il peut se tenir en repos et employer le reste de ses jours à faire pénitence de tout le mal qu'il a fait et de celui qu'il voulait faire !

Quesnel à dom Louvard

Vendredi Saint.

De bonne foi, mon révérend Père, je ne savais ce que vous étiez devenu. J'ai demandé de vos nouvelles, et enfin j'ai appris que vous êtes toujours à Saint-Denis. Je vous y souhaite donc les bonnes fêtes, et je prie Dieu de vous remplir de plus en plus de sa grâce et Notre-Seigneur Jésus-Christ de vous faire participer avec une nouvelle plénitude à l'esprit de sa mort et de sa résurrection.

Vous avez toujours, dit-on, en tête un certain dessein qui a rapport à moi[1]. Je vous en suis très obligé, et néanmoins je vous le serai encore davantage si vous voulez bien n'y point penser davantage. De plusieurs endroits on a fait des tentatives auprès du père de la religieuse[2], et on a toujours été refusé. Plus on en fera, plus il se roidira contre, s'imaginant qu'il y aura du dessein; et, de mon côté, je suis content où je suis. Je jouis d'une grande liberté et d'un grand repos, et je cours risque de perdre l'un et l'autre, et mon retour me paraît un embarras auquel j'aurais peine à me résoudre. Je me recommande à vos prières et je suis, avec beaucoup de respect et de reconnaissance, tout à vous.

1. Il s'agit du placet demandant son retour (voir la lettre du 17 octobre 1718).
2. Le régent.

Quesnel à Rollin

14 avril 1719.

Je vous dirai que, dans mon église cathédrale et néanmoins domestique, j'ai un autel et un tabernacle assez propres. Il m'a semblé que, pour inspirer du respect pour la parole de Dieu et pour en faire même un objet de culte et une occasion d'y penser avec religion et de se recueillir pendant l'office, il était bon de mettre en évidence le livre sacré des saintes Ecritures sur le fond du tabernacle[1]. La croix, à l'ordinaire, est placée sur le devant. Il y a une Bible propre ; elle n'est qu'in-8°, à cause de la petitesse du lieu et de l'autel, et la Bible est couverte d'un voile, comme on en met un sur le calice. J'avais toujours eu d'essein d'y mettre (pour faire connaître ce que c'est) ces paroles d'un évêque d'un concile, de saint Cyprien : *Sancta et adorabilia verba scripturarum ;* mais elles n'y sont pas encore. Quand on me demande ce que c'est qui est sous ce voile, je dis que c'est le Saint-Sacrement, non du corps et du sang de Notre-Seigneur, mais le Saint-Sacrement de ses vérités, de ses mystères, de ses desseins éternels sur son Eglise, sur ses élus, sur son Christ entier, qui le doit louer éternellement dans le ciel[2].

1. Note au bas de la lettre, d'une écriture du temps :

« Siméon de Thessalonique nous apprend, dans son ouvrage *du Temple*, qu'au lieu de la sainte Eucharistie que nous gardons sur nos autels l'Eglise grecque y met le saint livre des Evangiles, avec une lampe allumée, pour y tenir lieu de Jésus-Christ même ; et leur usage ordinaire est de donner la bénédiction aux peuples avec ce divin livre, comme l'Eglise latine la donne avec le Saint-Sacrement.

« Il paraît aussi, par saint Paulin, que de son temps on conservait le livre de l'Evangile dans un tabernacle, avec le même soin et le même respect qu'on gardait dans un autre le corps de Notre-Seigneur.

« Saint Cyprien disait qu'il adorait, dans le livre de l'Ecriture sainte, la vérité de Dieu dans la bouche de Dieu même. »

2. Encore qu'à son insu, Quesnel a des tendances vers un christianisme réformé qui n'est plus le catholicisme ultramontain.

On crierait peut-être à la nouveauté, si on entreprenait de faire chez vous en grand ce que je fais ici en petit. Les Juifs, qui n'ont que la lettre de ce livre divin, nous font honte par le respect et l'amour qu'ils lui témoignent. Ils ont ici deux synagogues publiques, dont l'une est un très bel édifice. La sainte Bible, précieusement ornée, y est gardée dans une armoire qui est comme à la place de l'autel. Quand on en tire la Bible pour la lecture, c'est une acclamation de joie qui retentit dans la synagogue et qui rend témoignage de l'amour qu'ils ont conservé pour la parole de Dieu. On exposait autrefois la Bible dans les assemblées des évêques. Pourquoi non, dans celle des chrétiens ?

Quesnel à M. van Hussen

16 avril 1719.

J'ai reçu, Monsieur, tous vos papiers, et nous les avons lus avec soin. Ils ne nous apprennent rien de nouveau ; nous avons toujours bien compris qu'une telle démarche déplairait fort à la cour de Rome et irriterait de plus en plus le pape contre ceux du clergé qui y entraient. Mais je suis persuadé qu'on ne peut rien ajouter à la mauvaise volonté qu'il a conçue contre cette partie de votre Eglise qui lui résiste, et que d'avoir osé faire ordonner des prêtres sans sa participation et contre sa volonté, de les faire pasteurs contre ses ordres, de faire valoir les droits des chapitres qu'il a voulu anéantir, d'établir des vicaires généraux qui gouvernent indépendamment de lui cette Eglise, d'élever, comme ils disent, autel contre autel et faire un schisme selon leur imagination, tout cela est assurément plus sensible à la cour de Rome et plus irritant qu'un acte d'appel qu'ils regardent comme frivole et comme ne devant jamais avoir aucun effet, tant

qu'il n'y aura point de concile assemblé. Il est donc certain qu'un appel n'est que comme une goutte qu'on ajoute à la mer de l'indignation papale et qu'il n'en sera ni plus ni moins irrité. Quelque degré de colère qu'on suppose que cet appel doive ajouter, je ne vois pas, en s'en abstenant, qu'il y ait rien à espérer durant la vie de ce pape, et, si un autre plus traitable lui succède, s'il s'accommode avec les appelants de France nonobstant leur appel, il n'y a pas d'apparence qu'il fasse une exception pour une partie des appelants qui auront suivi leur exemple.

Un grand nombre de religieux, dont les généraux sont à Rome, et qui ont à craindre toutes sortes de vexations de leur part, n'ont pas laissé d'appeler; un fort grand nombre de dominicains, de carmes, de chanoines réguliers, de bénédictins, n'en ont point été détournés par la crainte de la colère romaine; car, quoique ces deux derniers aient leurs généraux en France, ils dépendent néanmoins beaucoup de Rome, à cause de leurs bénéfices et autres affaires. Ils y ont toujours pour cela un procureur général. On a même résolu de chasser de Rome le procureur général des bénédictins; mais ils n'ont pas, jusqu'à présent, osé l'exécuter[1].

Sur ce qu'on dit qu'un appel d'une partie du clergé donnera lieu à l'autre et aux moines d'accepter en corps la constitution, je ne crois pas qu'ils l'osassent, et je crois que le décri où elle est parmi les protestants rendrait les Etats faciles à défendre de la recevoir. On nous avait mandé qu'à Alkmaar les magistrats avaient fait déclarer aux jésuites que les Etats ne voulaient pas qu'on parlât de recevoir cette constitu-

1. Le cardinal de la Trémoille écrit au roi, de Rome, le 28 mars 1719 : « Les procureurs généraux de la congrégation de Saint-Maur et de la doctrine chrétienne n'ont point encore reçu l'ordre de se retirer du territoire romain. »

tion; mais nous n'en avons point entendu parler depuis, ni appris d'ailleurs ce qui en est. Au contraire, l'appel serait agréable aux Etats, auprès desquels on pourra faire beaucoup valoir qu'un des principaux motifs de celui que les évêques et les parlements de France ont fait valoir est la condamnation de la proposition, où il est dit que la crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir, par laquelle condamnation ils ont tous compris que Rome se veut conférer la liberté de dispenser les sujets de l'obéissance qu'ils doivent à leurs souverains et les absoudre du serment de fidélité. Ce que les Etats ont plus à craindre que les souverains catholiques, étant déjà regardés comme excommuniés, et par là déchus, selon les maximes romaines, de leur dignité et autorité, ne regardant que comme une tolérance la soumission que les catholiques leur rendent.

C'est à ceux qui veulent qu'on demeure dans le silence de voir s'il ne sera point pris pour un consentement. Les constitutionnaires l'interprètent réellement en faveur de la constitution et reprochent aux évêques appelants qu'il n'y a aucune des Eglises étrangères qui s'y oppose et qui en ait appelé; c'est à ceux qui l'empêchent à voir comment ils en répondront devant Dieu.

Avec tout cela, je ne veux pas presser davantage; on fera ce qu'on jugera à propos. On ne guérit que rarement de la peur ceux dont elle gagne le cœur. Peut-être qu'en craignant tant la colère des hommes on se rendra indigne de la protection de Dieu.

Le prélat[1] n'a rien fait ici de son ministère. Il a

1. Dominique-Marie Varlet, né à Paris en 1678, prêtre en 1706, docteur de Sorbonne, passa six années dans les missions du Mississipi. A son retour, le pape Clément XI le nomma évêque de Babylone. Il fut sacré incognito à Paris et partit aussitôt pour Bruxelles et Amsterdam, où il ordonna des prêtres. Quelques années après, il se fixa définitivement en

demeuré jusqu'ici chez M. Jacobus Krysius. Il se met ce soir dans la barque de nuit, pour aller voir Utrecht. Il fait état de revenir lundi en cette ville, et il s'attend à partir mercredi ou jeudi par un vaisseau, pour prendre la route de la mission[1].

Vous pouvez, Monsieur, garder l'instruction pastorale de M. le cardinal de Noailles. J'ai l'honneur de vous en faire présent. Il est bon qu'elle soit conservée dans les archives, que l'on devrait mettre en bon ordre plus qu'on n'a fait jusqu'à présent et avoir soin d'y ramasser ce que des particuliers peuvent avoir par devers eux de pièces concernant les affaires de cette Eglise.

Quesnel à M. Lenfant

Amsterdam, 28 avril 1719.

Votre pauvre archevêque[2] est donc allé paraître devant Dieu et répondre de deux grands diocèses? Il a suivi de près sa parente et patronne [*Mme de Maintenon*], qui a cru lui rendre service en le faisant charger de

Hollande, et il sacra successivement quatre évêques d'Utrecht. C'est donc par lui que fut continuée l'Eglise ancienne-catholique ou janséniste de Hollande, qui dure encore aujourd'hui.

1. Le journal de ce voyage de 1719, pour se rendre en Perse par la Russie, existe dans les archives d'Amersfoort. Il est, du reste, peu intéressant et d'un style assez sec.

2. Claude-Maur d'Aubigné, d'abord évêque de Noyon, puis archevêque de Rouen, « un très homme de bien, dit Saint-Simon, mais doué de toute la crasse, de toute la grossièreté, de toute l'ignorance et de toutes les minuties de Saint-Sulpice, excrément de séminaire et fanatique sur la constitution ». Dans la *Gazette de la Régence*, publiée par M. de Barthélemy, nous voyons, à la date du 24 avril : « L'archevêque de Rouen est mort samedi sans avoir rendu l'esprit, parce qu'il n'en avait pas. C'est un constitutionnaire de moins. » Il avait un style extraordinaire, dont nous pouvons juger d'après une lettre inédite, adressée au nonce, et qui se trouve à Amersfoort (boîte *g*), où « les ruisseaux qui remontent à leurs sources sacrées, les causes secondes, le fruit dans la branche », font un amalgame des plus plaisants.

deux fardeaux pour lesquels ses épaules ni sa tête n'étaient pas assez fortes. Je souhaite que la miséricorde de Dieu ait prévalu sur sa justice pour lui.

Saluez bien de ma part M. le curé de Limay et me recommandez à ses prières. Je le suis déjà aux vôtres. Tout notre petite église vous embrasse, et moi surtout qui désire de baiser vos mains consacrées dans quelque temps.

Quesnel à dom Thierry de Viaixne

12 mai 1719.

Vous avez grande raison d'estimer la déclaration de l'Université de Paris. C'est un chef-d'œuvre, et le monde a été fort content de ce qu'elle n'a pas rougi de prendre, pour ainsi dire, fait et cause pour le pauvre P. Quesnel.

Ce Père vient de publier une réponse à des accusations de quelques prélats, comme M. de Poitiers[1] et les vingt-huit évêques qui ont présenté deux mémoires au prince régent, et M. de Soissons y a aussi sa petite part. Elle se débite à Paris, où on a trouvé moyen d'en faire passer. Si nous avions une voie pour en faire aller jusqu'à vous, je vous en ferais tenir ; mais c'est un chaos *impertransibile* d'ici en votre pays.

Vous avez raison, mon cher Père, de dire que les traductions latines des ouvrages que vous spécifiez seraient fort utiles. Mais le débit en serait médiocre. On n'en a que faire en France, où on aime mieux les lire en français, et les étrangers ne s'en chargent qu'en

1. De La Poype de Vertrieu, évêque de Poitiers, « plus jésuite que les jésuites mêmes », disent les *Nouvelles ecclésiastiques*, et pourtant nous avons sous les yeux nombre de lettres de lui, charmantes et indulgentes, à Mlle de Théméricourt. Il y professe sa doctrine, mais ne semble pas vouloir l'imposer par violence.

très petit nombre. De sorte que les imprimeurs, ou ceux qui en font les frais, ne les retirent pas.

Vos réflexions sur l'instruction pastorale de Mgr le cardinal de Noailles, notre prélat, sont fort justes; vos pensées et votre plan sur ce qu'il y aurait à faire, en fait de dénonciation, de revision, etc., est beau et bon. Mais hélas ! qu'on est loin d'espérer que des gens osent seulement y penser, surtout parmi les évêques ! Nous n'avons point ouï parler de cette nouvelle déclaration du roi dont, selon vous, on est menacé[1]. Il est assez probable qu'il y en aurait une de cette nature, qui imposerait silence aux deux partis, si on avait fait un appel général de la nation, comme on croit qu'on le ferait s'il venait de Rome quelque foudre contre M. le cardinal de Noailles, et qui concernât les appelants et, comme on parle ici, la décardinalisation de cet archevêque.

On publiait que le projet avait été envoyé en France du bref de cette décardinalisation; mais les dernières lettres de Rome n'en parlent point[2]. On parle seulement de quelques démarches extraordinaires. Ils veulent faire peur aux petits enfants, mais ils ont plus peur que nous. Il est certain néanmoins que Clément XI est capable de toutes les démarches les plus téméraires et les plus scandaleuses[3].

1. Elle est du 8 juin et ramène un peu de tranquillité dans l'entourage du pape, « où on est persuadé, écrit M. de la Chausse au P. Philopald, que M. le régent est dans le parti de Son Eminence et que, dans peu, il y aura un appel général de la nation contre la constitution. » (Aff. étr., Rome, supplément 15.)

2. Le 11 avril précédent, M. de la Chausse avait touché quelques mots de ce projet : « On prétend que les arrêts du parlement seront censurés et qu'on procédera à la décardinalisation de Son Eminence. Je crois qu'on fait courir ces bruits plutôt dans la vue d'intimider que d'en venir à l'exécution. » (Aff. étr., Rome, supplément 15).

3. Le frère de Lafitau écrit, de Rome, qu'il est à craindre que le pape, se sentant mourir, ne fasse « quelque démarche d'éclat touchant la situation de la France au sujet de la religion ». (Aff. étr., Rome, 597.)

Quesnel à dom Louvard

26 mai 1719.

Vous êtes un méchant homme d'avoir ainsi commis le père avec la fille et la fille avec le père, et la tendresse d'un cœur qui se promettait de tout emporter avec l'autorité d'un prince qui a cru ne devoir rien accorder[1]. En vérité, le personnage, pour qui vous avez fait faire ce mouvement, n'en valait pas la peine, et la mortification que vous avez fait recevoir à la Sérénissime par le refus mériterait bien que vous reçussiez du révérend Père prieur une bonne mortification. J'en suis moi-même très mortifié et en même temps très obligé à la Sérénissime d'avoir eu la générosité de s'y exposer. Je vous propose sur cela un problème à résoudre, savoir : laquelle des deux obligations est la plus grande, ou celle que je lui aurais si elle avait obtenu la grâce qu'elle demandait pour moi, ou celle

1. L'abbesse de Chelles avait demandé à son père le retour de Quesnel. Le régent s'était retranché, pour refuser, derrière la raison d'État et la crainte de compliquer encore les relations si tendues avec Rome. Voici le placet que Mlle d'Orléans remit à son père, tel qu'on le trouve dans les archives d'Amersfoort :

« Mgr le duc d'Orléans est très humblement supplié de vouloir bien accorder au P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire, la permission de revenir en France. Le P. Quesnel, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, est sorti du royaume, il y a près de trente-quatre ans, de son gré et uniquement pour se soustraire à la mauvaise volonté de ses ennemis. Comme il n'y a jamais eu là-dessus aucun ordre du roi pour l'éloigner, il aurait pu revenir de lui-même, et il semble qu'il l'aurait dû faire pour confondre la calomnie de ceux qui, sans aucun fondement légitime, l'accusent publiquement d'avoir été chercher un asile dans un pays hérétique, pour y vivre indépendant et pour y établir la secte imaginaire du presbytérianisme. Mais, toujours retenu par la crainte de déplaire à Votre Altesse Royale, pour laquelle il a un très profond respect et un attachement sincère, il attend son retour comme une grâce de la bonté d'un prince si clément et si bienfaisant. A un homme de son âge, consumé de travaux et d'afflictions, ce n'est pas un établissement qu'on demande, c'est un sépulcre dans sa patrie.

que je lui ai d'avoir bien voulu s'exposer pour moi à un refus qu'elle devait presque probablement recevoir. Sans hésiter, je me déclare pour le dernier, et j'en suis très sensiblement touché. Et je me crois, par reconnaissance, obligé à demander, avec plus d'instance que jamais, à son époux immortel, qu'il daigne par sa bonté la rendre digne de lui, en lui inspirant de jour en jour un plus grand dégoût du monde, un plus grand et plus effectif mépris des richesses, un oubli plus parfait de ce qu'elle a été et de ce qu'elle pouvait être ; enfin une parfaite et exacte fidélité à remplir tous les devoirs de sa consécration et à employer ses talents, son autorité et ses soins, à ressusciter l'esprit de la religion dans les disciples, de l'un et de l'autre sexe, du grand patriarche de la vie monastique dans l'occident.

Quesnel aux quatre évêques appelants

3 juillet 1719.

Messeigneurs, depuis le jour, jour à jamais mémorable, où la Sorbonne eut l'honneur de recevoir de vos mains sacrées le précieux dépôt du glorieux témoignage que vous veniez de rendre à la vérité en interjetant appel de la constitution *Unigenitus* au futur concile général, je n'ai cessé d'en louer Dieu et d'en porter au fond de mon cœur une religieuse et sensible joie. Celle du public éclatait si fort de toutes parts que ç'aurait été une honte de ne pas suivre ses mouvements. Je le devais, Messeigneurs, par un titre particulier et de justice, puisqu'en même temps que vous mettiez les vérités les plus importantes de la religion, attaquées en ma personne, sous la protection de l'Eglise, ma foi et ma réputation, flétries par le même coup, entraient comme à leur suite sous l'abri inviolable de ce suprême tri-

bunal. Je n'osai, toutefois, Messeigneurs, vous faire entendre alors la voix de ma reconnaissance. Je crus qu'un respectueux silence, dont l'hommage est souvent plus agréable à Dieu que les louanges les plus éclatantes, convenait mieux et à l'éclat de votre dignité et à l'obscurité de ma situation présente. Mais, maintenant que vous daignez élever plus haut et plus distinctement votre voix en faveur de mon innocence[1], mon silence serait taxé d'ingratitude, et il me serait à moi-même insupportable, si je supprimais tout à fait les sentiments de gratitude dont je me sens rempli pour la justification si pleine et si détaillée de ma doctrine que vos Grandeurs ont fait entrer dans leurs dernières productions épiscopales, qu'on ne saurait trop admirer ni combler de trop de louanges.

Si votre premier appel, Messeigneurs, fut comme la trompette par où votre zèle épiscopal appelait au combat les amis de la vérité pour la venger avec vous du nouvel outrage de ses ennemis; si on crut alors entendre Moïse crier à la tête du camp du Seigneur : *Si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi*, on peut dire que votre dernier appel est une voix qui annonce ou qui assure au moins la victoire à la vérité par la force et la solidité des preuves dont elle s'appuie, par l'éloquence vive et énergique qui la met dans tout son jour et par la liberté vraiment épiscopale avec laquelle vous y faites connaître que rien ne peut vous empêcher d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Dans l'état où je me trouve, accablé de toute sorte d'injures et de calomnies, rassasié d'opprobres (que je mérite bien, d'ailleurs, et que j'accepte de bon cœur, en union de celles du Sauveur), enfin, humilié sous la pesante main des premières puissances de l'Eglise; en

1. Nouvel appel des quatre évêques contre la bulle *Pastoralis*, qui condamne les appelants et que M. de Langle, évêque de Boulogne, qualifie « un ouvrage de ténèbres » (Amersfoort, boîte E).

cet état, dis-je, je ne pouvais recevoir une plus sensible consolation que celle dont votre charité apostolique me fait goûter la douceur au milieu de tant d'amertumes. Que ne puis-je, Messeigneurs, vous faire connaître, comme je le voudrais, combien j'en suis touché et pénétré ? Mais, après les obligations particulières dont j'étais déjà redevable à chacune de vos sacrées personnes, celle que je vous ai en commun achève de me faire sentir ma pauvreté et mon impuissance. Car, si j'ai toujours fait profession de ne céder à personne en vénération pour l'éminente autorité que vous avez immédiatement reçue du prince des pasteurs, de quels sentiments de reconnaissance doit-elle être accompagnée, maintenant que vous ne dédaignez pas de faire servir à ma défense cette autorité si respectable et de publier à la face de l'Eglise que ma cause est la vôtre, parce que c'est la cause de la vérité !

Recevez donc, s'il vous plaît, avec votre bonté ordinaire, ce témoignage de ma respectueuse reconnaissance.

Quesnel à Rollin

14 juillet 1719.

Il me vient dans l'esprit une pensée qui vous paraîtra peut-être peu praticable : ce serait qu'il y eût dans un collège une leçon de la langue française pour les étrangers qui viennent à Paris et qui ne savent que la langue de leur pays. Cela ne serait pas seulement utile pour ceux qui y viennent pour étudier, comme nos jeunes Hollandais, mais encore pour des gens qui y viennent pour le négoce et qui vont l'apprendre dans les comptoirs des négociants. Nous voyons ici beaucoup de jeunes Français, qui viennent seulement pour apprendre le flamand, afin qu'étant retournés en France ils puissent entendre les lettres de leurs cor-

respondants et leur écrire en leur langue. La difficulté est qu'il faudrait avoir un homme qui sût les langues étrangères, afin que ses auditeurs pussent comprendre ses leçons; mais il suffirait qu'ils sussent l'anglais, le hollandais et l'allemand; car, de l'Espagne et de l'Italie, il n'en vient guère.

Un professeur, qui avec cela saurait la langue française dans la perfection, le bel usage, les différentes significations des mots, l'élégance et le fin de l'élocution française et toute la politesse, et qui ferait de curieuses observations recueillies des livres de nos puristes, attirerait la noblesse étrangère qui vient faire ses exercices à Paris. Il faudrait placer cette leçon dans un quartier voisin du quartier Saint-Germain, où il y a beaucoup d'étrangers dans les académies. Le collège de Bourgogne ou celui de Mazarin sont de cette qualité. Voilà ma vision. L'Académie française ne pourrait point prendre ombrage de cette leçon, puisqu'elle n'en fait point de cette sorte. Elle ferait honneur à la langue française et à la nation.

Si nos trois jeunes Hollandais emploient leur temps uniquement à la langue française jusqu'à l'ouverture des classes prochaines, ils pourront peut-être entendre les leçons.

Quesnel à dom Thierry de Viaixne

4 août 1719.

Vous savez aussi bien que nous la nouvelle disgrâce de M. Petitpied[1], le fracas du registre de la faculté et

1. Petitpied fut exilé de nouveau, à la suite de plusieurs conclusions de la faculté de théologie, dont l'une déclarait qu'il est erroné de soutenir le pape infaillible. Dans la *Gazette de la Régence*, éditée par M. de Barthélemy, on lit à la date du 16 juin : « C'est le nonce du pape qui, en portant au régent les provisions de l'abbaye de Chelles pour Mlle sa fille, a demandé pour grâce, de la part de Sa Sainteté, cette lettre de cachet. »

la servitude où on tient l'Eglise et la vérité. Les séparants sont comme furieux, et ils ne mettent plus de bornes à leurs emportements et leurs violences. L'esprit de schisme les possède. Il n'y a que Dieu qui puisse les arrêter. Il le ferait peut-être, en finissant la vie de ceux qui ont jeté les funestes semences de la division. Je souhaite de tout mon cœur qu'il plaise à Dieu de donner à Sa Sainteté une véritable pénitence et le temps d'en produire des fruits; mais on dit, et de bonne part, qu'il s'affaiblit beaucoup et qu'il ne peut aller loin [1]. La sainte volonté de Dieu soit faite!

M. Petitpied est arrivé à Troyes en bonne santé. M. l'évêque de cette ville le reçut fort bien et le retint à dîner, dès le premier jour.

Quesnel à M. Martelly

17 août 1719.

La constitution m'a mis à la mode, Monsieur, mais elle ne m'a donné ni le temps, ni les yeux, ni les lumières et la sagesse pour satisfaire ceux qui s'adressent à moi. Voilà toutefois une réponse que j'ai l'honneur de faire à Mme de Valbonnette.

Je ne lui parle pas du cas que vous me proposez, Monsieur, parce qu'elle ne m'en parle pas; elle m'a exposé son état et la privation où elle est de tout secours spirituel, et je lui conseille de le porter en esprit de pénitence. Le grand pénitencier, qui est dans le ciel, se sert quelquefois de l'injustice de ses ministres pour prononcer une sentence d'excommunication et d'interdit des sacrements, qui a des raisons pleines de

1. « On assure que la maladie du pape est à la tête et qu'il y a beaucoup à craindre qu'il ne devienne incapable de toute application. Les plaies de ses jambes ne coulent plus. On a été obligé de lui faire un cautère, pour donner cours aux humeurs dont les vapeurs, montant au cerveau, lui ont donné quelque délire. » (Aff. étr., Rome, 597.)

justice de sa part. Elles sont cachées aux hommes, et il ne lui appartient pas de les sonder. Une âme qui portera cette privation et cette espèce d'excommunication, en intention d'honorer celle que Jésus-Christ a portée dans son corps, ce corps n'ayant point communiqué à la gloire de son âme et de sa divinité durant toute sa vie, cette âme communiera abondamment et surabondamment à l'esprit de Jésus-Christ et à ses mérites, communion qui est l'effet et la fin de la communion spirituelle. Ce n'est pas que je voulusse condamner, et en toutes circonstances, les personnes pieuses qui reçoivent la communion en secret, malgré la défense de leurs supérieurs. On la portait autrefois aux martyrs dans les prisons, on la porte ici aux catholiques mourants dans les hôpitaux. On la donnait, je crois, à Port-Royal en pareille occasion, mais il y a bien de la différence; toute la communauté était unie, n'était qu'un cœur et qu'une âme, et il n'y avait pas à craindre les difficultés et les inconvénients qui se trouvent ici. Il serait difficile que l'on pût dérober cette communion sans que quelqu'une de la communauté s'en aperçût. Le moindre soupçon qu'en aurait l'évêque le porterait à faire des perquisitions et interrogatoires. Il est à craindre qu'on ne se laissât aller à commettre beaucoup de fautes, de dissimulations, de mensonges, de jugements téméraires sur ceux qu'on pourrait soupçonner d'y avoir part, et peut-être de violence contre elles. Un excellent curé d'auprès de Port-Royal, sur un pareil soupçon, fut arraché de sa paroisse et relégué. Dans la communauté de la dame en question, ce serait un nouveau sujet de plainte, de murmure, d'envie, de division et de mauvaise disposition contre cette personne, et je ne crois pas qu'il soit de la prudence de s'y exposer. Il me semble qu'on fait plus sûrement et plus certainement la volonté de Dieu en cédant aux empêchements qu'il ne lui plaît pas de rompre.

Pour ce qui est de sortir de son couvent pour aller chercher ailleurs les sacrements, c'est ce que je ne lui conseillerais pas. Elle ne le pourrait faire sans la permission de son évêque ; elle y trouverait beaucoup de difficultés, et l'évêque, à cet égard, n'aurait pas les mains liées par l'appel.

Notre petite église se réjouit d'être en communion avec vous, Monsieur, vous remercie de l'honneur de votre souvenir et vous demande part à vos saintes prières. M. des Ormes (*Dilhe*)[1] vous en dira des nouvelles.

Quesnel à Jean Soanem, évêque de Senez

28 septembre 1719.

Il est passé par ici un fort honnête prélat, docteur de la faculté de théologie de Paris, qui allait en Perse, ayant été sacré évêque de Babylone[2]. On l'a engagé à donner le sacrement de confirmation, et il l'a conféré. Ç'a été une joie et une grande fête dans cette portion de l'Eglise qui a bien voulu employer son ministère ; car, pour la portion qui fait schisme, les jésuites n'ont pas permis que ceux de leur parti reçussent ce sacrement de la main de ce prélat. Il était revenu depuis peu de temps du Canada, et je crois qu'il est maintenant en Perse ; mais il y a lieu de croire qu'il y sera persécuté par les Romains. Il est parti de Paris sans dire adieu au nonce, parce qu'il craignait qu'il n'exigeât de lui des choses qu'il ne croyait pas pouvoir faire. La cour de Rome en est fort en colère, et pour cette raison et parce qu'on lui a fait entendre qu'il avait ordonné ici des

1. Léonard Dilhe, prêtre du diocèse de Montpellier, était alors à Amsterdam, chez le P. Quesnel. Il y resta jusqu'à la mort de ce dernier.

2. M. Varlet.

prêtres, — ce qui est faux, il n'y a fait aucune ordination, — et parce qu'il a conféré la confirmation dans des églises qui n'ont pas les bonnes grâces du pape et aux fidèles que les jésuites ne regardent pas de bon œil. Ils menacent ce bon évêque de ne lui pas donner les revenus qui lui sont dus et dont ils sont les maîtres à Rome, quoiqu'ils aient été fondés pour un Français à qui ils doivent donner l'évêché de Babylone. Ce prélat a avec lui un bon ecclésiastique, et l'un et l'autre ne manqueront pas de trouver tous les religieux qui sont en place révoltés contre eux par les soins de la congrégation de la propagande.

Voilà, Monseigneur, un nouveau sujet de gémissement qui vient de loin; mais il n'y en a point dans l'Eglise qui soit éloigné de votre charité ou étranger à votre zèle. Un sujet de joie qui est plus proche de nous, c'est le repos de M. l'abbé Petitpied de ces espèces d'exils, où il n'a pas eu du moins le temps de s'ennuyer. Par ses dernières lettres il me mandait qu'il allait se promener à dix-huit lieues de Troyes.

Quesnel à dom Thierry de Viaixne[1]

28 septembre 1719.

On m'a accusé depuis peu, dans quelques écrits publics de Louvain, d'avoir dogmatisé sur la honteuse

1. « Voilà, écrit dom Thierry de Viaixne, la dernière lettre que j'ai reçue de mon très cher et incomparable P. Quesnel. Je la regarde comme son testament et ses dernières volontés à mon égard. Celle-là et les autres sont pour moi de précieux trésors, que je conserverai toute ma vie comme des reliques d'un saint. Je ne relèverai pas ici ce que dit notre admirable confesseur de la foi de M. l'évêque d'Angers, quoique je sois en droit de le faire, ayant moi-même expérimenté en sa personne ce dont est capable un évêque ignorant et plein de vanité et d'ambition, et sachant combien il en veut à l'ordre de Saint-Benoît, dont la science et la piété lui font ombrage. Sa conduite puérile est connue de toute la France. Ce qui est, malheureusement pour lui, sorti de sa plume, le fait siffler par tous. »

matière de l'impureté et d'avoir renouvelé les turpitudes et saletés de Malines. Par la grâce de Dieu, il n'y a aucun fondement à cette accusation. D'ailleurs un imposteur, qui se dit mon neveu, a écrit une lettre où il me fait dire des impertinences et malignes faussetés. Je n'ai jamais eu de frère marié, et une sœur, qui l'a été, n'a point eu d'enfants qui ne soient morts avant l'âge de deux ans. Ce prétendu neveu dit faussement m'avoir accompagné, lorsque je suis venu en Hollande. J'ai fait imprimer une *Inscription en faux*, d'une feuille et demie, contre ces deux impostures.

M. l'évêque d'Angers[1], qui se vante d'avoir l'original de cette lettre de mon prétendu neveu, l'a fait imprimer à la fin de ses *Réflexions consolantes*, fondées sur la première partie de l'instruction pastorale de M. le cardinal de Noailles. Cela est bien digne d'un tel évêque que vous connaissez, et qui devait bien, auparavant son éclat, s'informer du moins si j'avais un neveu.

Il n'y a point d'écrits, ni de mandements de constitutionnaires, qui ne me donne assez de sujets d'inscriptions en faux ; mais Dieu me garde de perdre mon temps à les relever ! Je suis fâché de n'avoir point de voie pour vous envoyer au moins, à Paris, les nouveautés de ce pays. Quelques libraires en ont. Ils les cachent pour eux.

Votre extrait de Chelles est fort curieux[1]. Je vous en remercie de bon cœur, oui de bon cœur ; car je suis vraiment touché de la bonté du vôtre, mon très cher Père. Je voudrais vous rendre la pareille, mais nous

1. Michel Poncet, un des prélats les plus dévoués à la bulle *Unigenitus*, évêque d'Angers de 1706 à 1730.

2. « L'extrait d'une lettre de Chelles était une relation qu'on me faisait de ce qui s'était passé à la profession, et ensuite à la bénédiction de Mme d'Orléans, abbesse de Chelles, et un portrait de son esprit et de ses vertus, de ses saintes dispositions pour devenir l'honneur de l'ordre de saint Benoît. » (Note de dom Thierry de Viaixne.)

sommes ici *in terra invia et inaquosa* à cet égard, quoique nous soyons réellement *in medio aquarum multarum*. Ainsi, quoique vous me fassiez la grâce de m'écrire des bulles plus longues que celle du jubilé, je ne puis vous rendre que des brefs *sub annulo peccatoris*.

M. de Soissons[1] a été assez bien étrillé. On dit qu'il se pourvoit au Conseil du roi et que les évêques constitutionnaires se remuent beaucoup pour faire casser l'arrêt du parlement, et que, le 15, il y eut conférence pour cela chez M. le cardinal de Bissy. On dit ici qu'il y aura un chapeau pour M. l'archevêque de Malines.

Quesnel à M. Ruffin

26 octobre 1719.

Vous me félicitez de la joie que j'aurai de recevoir ici M. Gallois [*Petitpied*] cet hiver; mais l'espérance que nous en avions s'est évanouie. Par les lettres d'hier, il nous apprend lui-même qu'on ne juge pas à propos qu'il sorte du royaume sans permission et que, dans la conjoncture présente des affaires, il serait périlleux de la demander. Ainsi, après un petit voyage qu'il doit faire à Provins, il ira reprendre son poste à Troyes.

On a renouvelé dans la nouvelle déclaration les

1. L'évêque de Soissons, Languet de Gergy, publie une lettre pastorale aux appelants de son diocèse. tellement violente que le parlement la supprime par un arrêt, lequel lui fit « moins d'effet que la mort d'un faisan qu'il venait de perdre ». Un second écrit émané de sa plume « inquiète et belliqueuse », une *Lettre au Régent* est condamnée au feu. Comme il refuse de satisfaire à l'arrêt (juillet 1719), il est de nouveau frappé d'une amende de 10.000 livres. Le cardinal de Bissy et d'autres prélats présentent, pour le défendre, un mémoire au régent, qui annule l'amende « de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal aussi ». En effet, la cour de Rome avait donné la pourpre à l'archevêque de Reims, Mailly, en réponse à un arrêt du parlement qui condamnait au feu un écrit infaillibiliste de ce prélat.

défenses de l'arrêt de 1668 pour la paix, et on y fait tout de nouveau les mêmes défenses de traiter personne de janséniste ; mais les nouvelles défenses n'auront pas plus d'effet que les anciennes[1].

J'ai cru que, la liberté étant devenue plus grande dans l'Oratoire, je devais, après plus de trente-deux ans d'absence et de silence, donner quelque signe de vie en écrivant au révérend Père général, comme j'ai fait, et lui témoigner l'attachement que j'ai toujours eu à la congrégation, et le désir au moins d'en être toujours censé un membre, si la conjoncture des affaires publiques ne permet pas qu'on m'y donne entrée présentement. On ne m'a point fait réponse jusqu'à présent, et je n'en attends point, surtout depuis la déclaration. Pour rentrer, il faudrait promettre un silence et une inaction entière selon la déclaration, et je ne le pourrais pas promettre. Je suis bien aise d'avoir fait cette démarche, j'ai satisfait à mon devoir.

En voilà assez pour mes mauvais yeux. J'ai trouvé du secours dans les lunettes que je craignais qui ne pussent me servir, ayant attendu si tard à m'en servir.

Comme je ne suis qu'un simple prêtre de l'Oratoire, retranchez, s'il vous plaît, de la tête de votre lettre, le *Monsieur* et le *très*.

Nous avons encore ici M. de La Place [*Fouillou*], mais

1. Au sujet de cette déclaration, Saint-Simon, dans une lettre à l'abbé Dubois, la déclare « bonne, si elle est observée avec égalité ; mais on sent, à sa texture, qu'elle est faite pour laisser respirer et travailler les constitutionnaires et fermer aux autres les voies de droit qui leur étaient ouvertes ». A Rome, elle ne causa non plus aucun plaisir, et le nonce Bentivoglio écrit à l'abbé Dubois : « Son Altesse royale sait combien la première déclaration fut sensible au pape. C'est à moi, comme ministre du chef de l'Eglise, de ne lui laisser point ignorer. De semblables déclarations ne sont point du ressort de l'autorité royale, et c'est mettre la main à l'encensoir. » (Aff. étr., Rome, 597.)

je crois qu'il nous quittera bientôt pour prendre ses quartiers d'hiver. S'il va à Lille, il pourra vous voir en passant.

Quesnel à Jean Soanen, évêque de Senez

(*Peu de temps avant sa mort.*)

Je m'étais attendu à avoir l'honneur de vous écrire, mon très cher et très honoré seigneur, par un voyageur qui partit de cette ville avant le carême pour aller en vos quartiers ; mais ce bon homme a eu si peu d'instinct qu'il est parti sans nous venir voir, ni demander si je n'avais rien à mander sur la route. J'aurais eu l'honneur de vous remercier dès lors de la lettre si obligeante, si tendre, si cordiale, si consolante, dont vous m'aviez honoré l'année dernière. Votre bon cœur y était tout entier, et j'y ai respiré la bonne odeur de l'amitié que vous m'y conservez toujours et que je suis assuré que vous emporterez avec vous dans le ciel, quand il plaira à Dieu de vous y appeler. Ne trouvez pas mauvais, mon très cher seigneur, si nous le prions que ce ne soit pas encore sitôt. Notre Eglise gallicane a si peu d'évêques qui soient vraiment les amis de l'époux et qui lui prêtent leur voix pour annoncer les adorables vérités aux peuples, que ceux à qui il a fait cette grâce doivent souffrir que nous demandions la prolongation de leur exil et de leurs travaux. Votre exil est double, il est vrai, mon très aimable père et seigneur, et il y en a beaucoup qui, étant tout de la terre, sentiraient plus vivement l'exil qui les éloigne de la cour que celui qui les tient captifs sur les fleuves de Babylone et dans une terre étrangère, à l'égard du Seigneur. Mais vous louez Dieu de ce qu'il n'a pas permis que vous fussiez exposé aux vents contagieux de la cour, vents orageux qui

sont capables de déraciner et renverser les cèdres du Liban et d'exciter dans les cœurs les tempêtes des passions de l'ambition et de toutes les démarches politiques qui peuvent servir à leurs desseins. Vous les auriez combattues, j'en ai grande confiance ; mais, dans la certitude de notre faiblesse et l'incertitude de la victoire, c'est une grâce singulière que de n'être pas exposé au combat.

Nous avons un nouvel évêque qui est de la communauté de l'Oratoire[1] et dont le diocèse a grand besoin de sa présence. Je ne vois pas qu'il se presse d'y aller. Il a été reçu de l'Académie française ; je ne sais à quoi cela est bon, soit pour lui, soit pour l'Académie, s'il fait état de résider au milieu de son troupeau, comme il est obligé. De plus il s'est lié, dit-on, avec M. l'archevêque de Bordeaux, pour faire un tiers parti entre les appelants et les séparants, plus favorable néanmoins aux premiers qu'aux seconds. Ce sont de nouveaux liens qu'on se fait pour s'attacher à la cour et pour favoriser de pernicieuses propositions d'accommodements, ou plutôt d'amusements ou de tergiversations. Depuis près de six ans qu'on en propose, il paraît bien que Dieu n'y a point donné sa bénédiction, puisque aucun n'a réussi et qu'ils n'ont servi qu'à faire perdre de grands avantages à la vérité et à refroidir le zèle de plusieurs évêques bien disposés. Cette dernière proposition servira de même à faire une pernicieuse diversion, pour les politiques qui jugeront qu'un tiers parti n'est pas désagréable à la cour et qu'il favorise les inclinations du prince régent à la préférence à celui des appelants. Le prince, qu'on flattera de l'espérance que les deux autres partis s'y pourront réunir, empêchera l'appel de la nation et arrêtera tout ce qu'on pourrait faire de rigoureux contre la constitu-

1. Massillon, évêque de Clermont, depuis novembre 1717.

tion et tout ce qui serait favorable à la cause du P. Quesnel.

A propos de ce Père, il paraît, comme on l'écrit de Brabant, une réponse de lui à quelques accusations de plusieurs évêques contre lui. La première pièce qui compose ses différentes réponses est une lettre à un évêque qu'il ne connaît pas. Quelques-uns croient que c'est à M. l'évêque de Châlons; il est plus probable que c'est M. l'évêque de Senez, avec qui ce Père a été autrefois lié dans l'Oratoire. Comme vos amis vous auront envoyé ou vous enverront ce nouvel ouvrage, je ne vous en dirai pas, Monseigneur, davantage.

Les personnes qui ont vu ce Père à Amsterdam depuis peu rapportent qu'il se porte encore fort bien, quoiqu'il ait près de quatre-vingt-cinq ans accomplis. Il y a apparence qu'il laissera là ses os et il paraît s'y attendre. Plusieurs personnes ont fait des efforts auprès du prince régent pour obtenir que Son Altesse royale consentît à son retour en France; mais ce prince n'a pas voulu jusqu'à présent y donner les mains. Je ne le tiens pas trop malheureux; il est en pays de liberté, hors la portée de ses ennemis, éloigné de tous ces chercheurs d'accommodements qui pourraient lui en faire des propositions dont le refus le rendrait plus odieux.

Quesnel à M. Joubert

17 novembre 1719.

J'avais déjà su, par plusieurs voies, que notre cher Lazare [*P. Marrot*][1] était malade; mais je l'apprends par votre canal, Monsieur, et de la part du malade même, avec consolation et reconnaissance. J'espère

1. Le P. Marrot, de l'Oratoire, mort en décembre 1719.

que cette maladie n'ira point à la mort. Tout cependant est dans la volonté et dans la main de Dieu. Il connaît si c'est son bien, il connaît quand il sera bon de le guérir. Il connaît le moyen d'en venir là, quand même les médecins en désespéreraient. Il connaît enfin le fruit qu'il veut tirer pour sa gloire de la santé ou de la maladie, de la vie ou de la mort. C'est sans doute dans cette connaissance adorable que notre cher malade se repose, connaissance infaillible, efficace et toute d'amour pour ses élus, et dans laquelle se doivent perdre toutes nos inquiétudes.

J'écris en attendant nos lettres, que j'espère qui nous apprendront que Dieu se sera déclaré pour la vie. Il nous a déjà rendu M. Gallois [*Petitpied*], et c'est un gage de son amour qui pourra être suivi d'un autre. Je crains plus pour M. de La Place [*Fouillou*], qui a une espèce de maladie dont les suites sont plus à craindre. Ce n'est pas son asthme; mais il est travaillé depuis plusieurs semaines d'une toux violente, avec fièvre et un mal de côté permanent. Un accès violent lui fit, mardi dernier, jeter par la bouche beaucoup de sang provenant peut-être de quelque petit vaisseau qui s'est rompu. Notre cher malade et vous, Monsieur, connaissez trop combien cet ouvrier est utile à l'Eglise et à la vérité, pour ne pas demander à Dieu qu'il le conserve pour sa gloire, pour l'édification de l'Eglise et pour la défense de la vérité. Ce n'est que par ces motifs qu'on doit prier Dieu de laisser dans ce lieu de misère ses serviteurs.

*M. de Brigode à ****

29 novembre 1719.

La semaine passée, le Père a eu un petit rhume avec un enrouement de voix. Cela dura jusqu'au vendredi

soir qu'il lui prit une petite fièvre. Samedi matin, on fit venir le médecin. Il demanda à être saigné ; le sang était fort enflammé et est sorti de la veine avec beaucoup de véhémence et de force.

Après avoir reçu les sacrements, il jugea à propos, pour prévenir les calomnies qu'on pourrait répandre après sa mort, de faire sa profession de foi, en présence de deux protonotaires apostoliques et de témoins, et il la signa de sa main.

Il appela la personne qui était auprès de lui et dit : « Je dois vous dire, avant que de mourir, un secret que je n'ai révélé à qui que ce soit pendant ma vie. Dès l'âge de dix-huit ans, je fis vœu de chasteté perpétuelle et, depuis ce temps-là, par la miséricorde de Dieu, non seulement je n'ai rien fait, non plus qu'auparavant, contre mon vœu, mais même Dieu, par sa miséricorde, m'a préservé des moindres attaques du vice contraire. »

Relation abrégée de la maladie et de la mort du R. P. Quesnel[1]

Par M. Fouillou

Amsterdam.

Le célèbre P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire, qui depuis 1704 s'était retiré en cette ville, y mourut après une maladie de huit ou dix jours, le 2 de ce mois (décembre), âgé de quatre-vingt-cinq ans, quatre mois et dix-huit jours.

Après avoir reçu le Saint-Sacrement, il jugea à propos de prévenir les calomnies qu'on pourrait répandre

1. Archives d'Amersfoort, carton 5.

après sa mort, de faire sa profession de foi en présence de deux protonotaires apostoliques et de témoins, et il la signa de sa main. Elle était conçue en ces termes :

« Je soussigné, Pasquier Quesnel, natif de Paris, prêtre de l'Oratoire de France, me trouvant au lit dangereusement malade, et devant peut-être bientôt rendre compte de toute ma vie, déclare ce qui suit :

1° Je crois toutes les vérités que Jésus-Christ a enseignées à son Eglise, dans le sein de laquelle je veux mourir et avec laquelle je condamne toutes les erreurs qu'elle condamne et qu'elle condamnera ;

2° Je reconnais le Souverain Pontife pour premier vicaire de Jésus-Christ et le siège apostolique pour centre de l'unité ;

3° Je déclare que je n'ai prétendu jamais rien dire, ni écrire, ni faire, ni penser de contraire à ce que la sainte Eglise catholique croit et enseigne, ni au respect que tout humble enfant de l'Eglise doit à ses décisions ;

4° Je déclare qu'à l'égard de mon livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* je n'ai jamais eu, en le composant, d'autre pensée que je n'aie crue conforme aux sentiments de l'Eglise, et tout opposée aux erreurs pernicieuses et aux intentions malignes qu'on m'a imputées à Rome et en France et que je déteste de tout mon cœur, mais que ma seule vue a été de rendre quelque service à l'Eglise en instruisant les fidèles ;

5° Je déclare que si, contre mon dessein, il m'est échappé en écrivant quelque chose contre la croyance de l'Eglise, je le rétracte et le déteste, me soumettant par avance à tout ce que l'Eglise décidera de mes écrits et de ma personne ;

6° Je déclare que je renouvelle les plaintes et protestations que j'ai faites contre l'injustice manifeste de ceux qui m'ont condamné sans m'entendre ou après avoir lu mes écrits justificatifs ;

7° Je déclare que je persiste dans l'appel que j'ai interjeté au futur concile de la constitution de notre Saint Père le pape, qui commence par ce mot *Unigenitus*, et de tous les griefs de plaintes dont j'ai demandé justice à l'Eglise ;

8° Enfin je déclare que je déteste tout esprit de schisme et de division. Ce sont là les sentiments dans lesquels je veux mourir, dans la communion et unité de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. »

Fait à Amsterdam, en présence des protonotaires apostoliques (Jean van Neck et Jacques Krys) et des témoins à ce requis, 28 novembre 1719.

Signé : Pasquier Quesnel.

FIN DU TOME DEUXIÈME ET DERNIER

TABLE DU SECOND VOLUME

	Pages.
Quesnel à du Vaucel, 11 janvier 1697	1
Au même, 24 mai 1697	3
A M. de Pomponne, 1er septembre 1697	4
A du Vaucel, 3 janvier 1698	6
Au même, 24 janvier 1698	7
A M. Boileau, 18 février 1698	8
A du Vaucel, 14 mars 1698	12
Au même, 21 mars 1698	13
Au même, 28 mars 1698	14
Au même, 4 avril 1698	14
Au même, 11 avril 1698	15
Au même, 16 mai 1698	16
Au même, 23 mai 1698	17
Au même, 13 juin 1698	20
Au même, 20 juin 1698	21
Au même, 4 juillet 1698	22
Au même, 23 août 1698	23
Au même, 9 octobre 1698	24
Au même, 11 octobre 1698	25
Au même, 25 octobre 1698	26
Au même, 8 novembre 1698	27
Au même, 22 novembre 1698	29
Au même, 29 novembre 1698	30
Au même, 13 décembre 1698	31
Au même, 20 décembre 1698	32
Au même, 27 décembre 1698	33
Au même, 3 janvier 1699	33
Au même, 10 janvier 1699	35
Au même, 17 janvier 1699	37
Au même, 7 février 1699	38
Au même, 21 février 1699	40
Au même, 28 février 1699	41
Au même, 14 mars 1699	42
Au même, 21 mars 1699	43
Au même, 28 mars 1699	44
Au même, 4 avril 1699	46

Pages.
A Mme de Fontpertuis, 9 avril 1699 47
A du Vaucel, 11 avril 1699 49
Au même, 18 avril 1699 52
Au même, 25 avril 1699 53
Au même, 2 mai 1699 54
Au même, 23 mai 1699 55
Mlle de Joncoux à Quesnel, 8 juin 1699 55
Quesnel à du Vaucel, 20 juin 1699 58
Au même, juillet 1699 59
Au même, 11 juillet 1699 60
Au même, 18 juillet 1699 61
Au même, 8 août 1699 62
Au même, 15 août 1699 63
Au même, 12 septembre 1699 65
Au même, 26 septembre 1699 66
Au même, 3 octobre 1699 67
Au même, 17 octobre 1699 68
A Mme de Fontpertuis, 18 octobre 1699 71
A du Vaucel, 24 octobre 1699 72
Au même, 21 novembre 1699 73
Au même, 28 novembre 1699 74
Au même, 5 décembre 1699 75
Au même, 2 janvier 1700 76
Au même, 23 janvier 1700 77
Au même, 30 janvier 1700 78
Au même, 6 février 1700 80
Au même, 13 février 1700 81
Au même, 20 février 1700 81
Au même, 27 février 1700 83
Au même, 13 mars 1700 83
Au même, 27 mars 1700 85
A Mlle de Joncoux, 30 mars 1700 86
A M. Vuillart, 13 avril 1700 88
A du Vaucel, 1er mai 1700 89
Au même, 8 mai 1700 90
Au même, 22 mai 1700 91
Au même, 29 mai 1700 92
Au même, 5 juin 1700 93
Au même, 3 juillet 1700 94
Au même, 10 juillet 1700 95
Au même, 17 juillet 1700 97
Au même, 24 juillet 1700 97
Au même, 12 août 1700 98
Au même, 1er septembre 1700 99
Au même, 7 septembre 1700 100
A Mlle de Joncoux, 14 septembre 1700 101
Mlle de Joncoux à Quesnel, 15 septembre 1700 102
Quesnel à du Vaucel, 15 septembre 1700 103

Pages.
Au même, 14 octobre 1700 104
Au même, 23 octobre 1700 105
Au même, 27 octobre 1700 106
Au même, 10 novembre 1700 107
A M. Vuillart, 13 novembre 1700 109
A du Vaucel, 20 novembre 1700 110
A M. Vuillart, 23 novembre 1700 111
A du Vaucel, 27 novembre 1700 112
A M. Vuillart, 1er décembre 1700 113
A du Vaucel, 4 décembre 1700 114
A M. Vuillart, 7 décembre 1700 115
A du Vaucel, 11 décembre 1700 116
A M. Vuillart, 16 décembre 1700 117
A du Vaucel, 18 décembre 1700 119
A M. Vuillart, 29 décembre 1700 119
A Mlle de Joncoux, décembre 1700 121
Mlle de Joncoux à Quesnel, 2 janvier 1701 124
Quesnel à M. Vuillart, 5 janvier 1701 125
Au même, 22 janvier 1701 127
Au même, 29 janvier 1701 128
Au même, 2 février 1701 129
A Mlle de Joncoux, 5 février 1701 132
A M. Vuillart, 12 février 1701 133
Au même, 16 février 1701 134
A Mlle de Joncoux, 16 février 1701 135
A M. Vuillart, 9 mars 1701 135
Au même, 25 mars 1701 137
Au même, 13 avril 1701 138
Au même, 1er mai 1701 138
Au même, 11 mai 1701 139
Au même, 14 mai 1701 140
A M. Brunet, 15 juin 1701 140
A M. Vuillart, 19 juin 1701 141
A M. Brunet, 26 juin 1701 142
Au même, 20 juillet 1701 143
A M. Vuillart, 2 septembre 1701 144
A Mlle de Joncoux, 24 septembre 1701 145
A M. Despréaux, 28 septembre 1701 146
A Mlle de Joncoux, 26 octobre 1701 147
A la même, 27 octobre 1701 149
A M. Vuillart, 27 novembre 1701 149
Au même, 7 décembre 1701 150
Au même, 11 décembre 1701 152
A Mlle de Joncoux, 18 décembre 1701 152
A M. Vuillart, 21 décembre 1701 154
A M. Brunet, 29 décembre 1701 154
A M. Vuillart, 29 décembre 1701 155
Au même, 4 janvier 1702 156

Pages.
A M. Brunet, 26 janvier 1702 157
A M. Vuillart, 3 mars 1702 159
Au même, 9 mars 1702 159
Au même, 14 mars 1702 160
Au même, 21 mars 1702 161
Au même, 28 mars 1702 162
A M. Brunet, 30 mai 1702 163
A M. Vuillart, 30 mai 1702 164
Au même, 13 juin 1702 164
Au même, 16 juin 1702 165
Au même, 15 juillet 1702 165
A Mlle de Joncoux, 19 juillet 1702 166
A M. Vuillart, 1er août 1702 167
A M. Brunet, 1er août 1702 167
A Mlle de Joncoux, 11 août 1702 169
A M. Vuillart, 29 août 1702 170
Au même, 7 septembre 1702 171
Au même, 15 septembre 1702 171
A M. Brunet, 17 septembre 1702 172
A Mlle de Joncoux, 25 novembre 1702 173
A Mme de Fontpertuis, 25 novembre 1702 174
Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux, 3 juin 1703 176
A la même, 7 juin 1703 176
Lettre de Bruxelles, 23 juin 1703 177
Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux, 30 juin 1703 178
Lettre de Bruxelles, 5 juillet 1703 178
Lettre de Quesnel, écrite de sa prison, 15 juillet 1703 179
Du même, de sa prison, 16 juillet 1703 181
Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux, 18 juillet 1703 188
Lettre de Quesnel, de sa prison, juillet 1703 188
Quesnel à ***, 29 août 1703 189
A M. Brunet, 4 septembre 1703 194
Ernest Ruth d'Ans à Mlle de Joncoux, 19 septembre 1703 195
Relation de la délivrance du P. Quesnel 197
Quesnel à M. le chancelier de Pontchartrain, octobre 1703 209
Au roi, octobre 1703 210
A la marquise de Dampierre, décembre 1703 214
A ***, 12 janvier 1704 216
A Mlle de Joncoux, 1er mars 1704 218
A la même, 15 mars 1704 220
A la même, 27 avril 1704 221
A ***, 12 mai 1704 222
A Mlle de Joncoux, 9 juin 1704 225
A la même, 1er septembre 1704 226
A la même, 3 octobre 1704 227
A la même, 31 octobre 1704 228
A la même, 19 novembre 1704 229
A la même, 23 janvier 1705 230

Pages.
A Ernest Ruth d'Ans, 16 février 1705 231
A Mlle de Joncoux, 27 février 1705 232
A Codde, archevêque de Sébaste, 10 mars 1705 234
A M. Naveus, 10 mars 1705 236
A Mlle de Joncoux, 15 mai 1705 237
A Ernest Ruth d'Ans, mai 1705 240
A Petitpied, 19 mai 1705 240
A Mlle de Joncoux, 5 juin 1705 243
A la même, 25 juin 1705 244
A la même, 26 juillet 1705 246
A la même, 6 octobre 1705 248
A la même, 4 décembre 1705 249
A M. Petitpied de Vaubreuil, 28 décembre 1705 251
A Mlle de Joncoux, 11 février 1706 252
Petitpied à Mlle de Joncoux, 22 mars 1706 254
Quesnel à ***, 19 avril 1706 255
A Mlle de Joncoux, 28 avril 1706 256
A la même, 31 mai 1706 257
Petitpied à Mlle de Joncoux, 28 juin 1706 258
Quesnel à Mlle de Joncoux, 20 août 1706 259
A la même, 16 septembre 1706 260
A la même, 20 septembre 1706 262
A la même, 22 octobre 1706 263
A Guillaume Quesnel, 24 octobre 1706 264
A Mlle de Joncoux, 4 novembre 1706 267
A M. de la Querre, 4 novembre 1706 269
A M. Schort, 6 novembre 1706 272
A Mlle de Joncoux, 26 novembre 1706 274
Petitpied à Mlle de Joncoux, 27 décembre 1706 276
A la même, 5 janvier 1707 277
A la même, 24 janvier 1707 278
Quesnel à Mlle de Joncoux, 27 janvier 1707 279
Petitpied à Mlle de Joncoux, 10 février 1707 280
Quesnel à M. Schort, février 1707 281
A Mlle de Joncoux, 10 mars 1707 282
Petitpied à Mlle de Joncoux, 14 mars 1707 284
Quesnel à M. de Beaufort, août 1707 285
A Mlle de Joncoux, 8 août 1707 287
A M. Schort, 16 septembre 1707 290
A Mme de Maintenon, 1707 290
A Mme de Fontpertuis, 3 février 1708 294
A M. Schort, 6 avril 1708 296
Au même, 7 août 1708 297
Petitpied à ***, 13 août 1708 298
Quesnel à Mme de Fontpertuis, 29 décembre 1708 299
Petitpied à M. de Vaubreuil, 14 février 1709 299
Quesnel à M. Schort, 12 mars 1709 301
Petitpied à M. de Vaubreuil, 15 juillet 1709 302

Pages.
Quesnel à M. Schort, 19 octobre 1709.. 303
A Ernest Ruth d'Ans, 13 décembre 1709..... 304
Au même, 16 janvier 1710..... 305
Au même, 14 février 1710..... 306
A M. Schort, 12 septembre 1710..... 307
Petitpied à M. de Vaubreuil, 17 novembre 1710..... 309
Quesnel à sa sœur, religieuse de Luxeuil, 27 décembre 1710 309
A M. Hugo van Hussen, 8 avril 1711..... 311
A M. Schort, 5 mai 1711..... 312
A Mme de Fontpertuis, 10 août 1711..... 314
A M. Schort, 6 septembre 1711..... 316
Petitpied à ***, 22 octobre 1711..... 318
Quesnel à Petitpied, 15 novembre 1711..... 319
Au P. Ruffin, 15 janvier 1712..... 321
A M. van Hussen, 24 février 1712..... 322
Au P. Ruffin, 20 mai 1712..... 323
Au même, 10 mars 1713..... 325
Petitpied à M. de Vaubreuil, 18 mai 1713..... 325
Quesnel à ***, 2 juin 1713..... 327
Au P. Ruffin, 23 juin 1713..... 327
Réception de la constitution *Unigenitus*, chez le P. Quesnel..... 328
Petitpied à M. de Vaubreuil, 2 novembre 1713..... 329
Petitpied à ***, 22 janvier 1714..... 329
Quesnel à Soanen, 25 janvier 1714..... 331
Au P. Ruffin, 26 janvier 1714 332
M. de Vaubreuil à Petitpied, 4 février 1714..... 334
Petitpied à M. de Vaubreuil, 19 mars 1714..... 335
Quesnel au P. Ruffin, 19 avril 1714.. 336
A M. van Hussen, 27 avril 1714..... 339
Au P. Delwarde, 30 août 1714..... 340
A Rollin, 30 septembre 1714..... 342
Au P. Ruffin, 24 janvier 1715..... 344
Au même, 17 juin 1715..... 345
Au P. Dubois, 25 juillet 1715..... 346
Au P. Ruffin, 25 juillet 1715..... 348
A M. Vuillart, 19 septembre 1715..... 349
A l'abbé d'Etemare, 4 octobre 1715..... 351
A une personne de qualité, 5 octobre 1715..... 356
A ***, 7 octobre 1715..... 357
A l'abbé d'Etemare, 6 décembre 1715..... 358
Au P. Ruffin, février 1716..... 359
A l'abbé d'Etemare, 24 février 1716..... 360
Au même, 19 mars 1716 362
Au même, 8 mai 1716..... 364
A M. de Beaubrun, 17 août 1716..... 367
A M. Heurteaux, 1er octobre 1716..... 367
Au cardinal de Noailles, 30 novembre 1716..... 369
A Soanen, 1717..... 370

Pages.
A Colbert de Croissy, 11 janvier 1717 373
A dom Petitdidier, 12 février 1717 374
A M. van der Schuren, 30 mars 1717 375
A l'abbé Bertin, 2 avril 1717 376
A dom Louvard, 16 avril 1717 378
Au P. Ruffin, 19 avril 1717 381
A M. van der Schuren, 21 mai 1717 382
A l'abbé d'Etemare, 15 juillet 1717 383
A dom Louvard, 19 août 1717 385
Au P. de La Tour, 9 septembre 1717 386
Au P. Ruffin, 21 octobre 1717 389
A dom Louvard, 21 octobre 1717 390
A l'abbé Bertin, 29 octobre 1717 392
A M. Boursier, 31 décembre 1717 393
A l'abbé d'Etemare, 31 décembre 1717 394
Au même, 27 janvier 1718 394
A M de Montempuis, 6 février 1718 395
A l'abbé Bertin, 18 février 1718 397
A l'abbé d'Etemare, 31 mars 1718 398
Au P. Ruffin, 1er juin 1718 399
A M. Martelly, 1er juin 1718 400
Au P. Ruffin, 7 septembre 1718 401
A dom Thierry de Viaixne, 30 septembre 1718 402
A dom Louvard, 17 octobre 1718 404
A dom Thierry de Viaixne, 1er décembre 1718 406
A M. Coffin, 5 janvier 1719 408
A M. Pourchot, 5 janvier 1719 410
A M. Lenfant, 24 février 1719 412
A dom Thierry de Viaixne, 2 mars 1719 413
A dom Louvard, vendredi saint 1719 414
A Rollin, 14 avril 1719 415
A M. van Hussen, 16 avril 1719 416
A M. Lenfant, 28 avril 1719 419
A dom Thierry de Viaixne, 12 mai 1719 420
A dom Louvard, 26 mai 1719 422
Aux quatre évêques appelants, 3 juillet 1719 423
A Rollin, 14 juillet 1719 425
A dom Thierry de Viaixne, 4 août 1719 426
A M. Martelly, 17 août 1719 427
A Soanen, 28 septembre 1719 429
A dom Thierry de Viaixne, 28 septembre 1719 430
A M. Ruffin, 26 octobre 1719 432
A Soanen, peu de temps avant de mourir 433
A M. Joubert, 17 novembre 1719 436
M. de Brigode à ***, 29 novembre 1719 437
Relation abrégée de la maladie et de la mort du P. Quesnel 438

INDEX ALPHABÉTIQUE

A

Acciaoli (cardinal), II, 118.
Adultère, I, 248, 249.
Advocat-Billiad (Nicolas L'), évêque de Boulogne, I, 16.
Agreda (Marie d'), I, 403, 405, 410, 414, 415, 419.
Aguesseau (M. d'), I, 301 ; II, 44, 100, 116, 329, 382, 393, 395, 396, 397.
Aguire (cardinal d'), I, 90, 126, 154, 163, 200, 349, 350, 352, 414.
Alacoque (Marie), II, 401.
Albani (cardinal), ou Albano ; voir Clément XI.
Albizzi (cardinal), I, 155, 169, 352.
Albizzy (le P. d'), II, 350.
Albon (M. d'), I, 14.
Alcoran (L'), II, 65.
Alexandre VII, I, 7, 8, 155, 217, 241 ; II, 50, 60.
Alexandre VIII, I, 39, 131, 136, 140, 154, 161, 182, 214.
Alexandre (le P. Noël), I, 240 ; II, 8, 335, 337, 338.
Allamani, (M.), II, 399.
Amelot, (M.), II, 344, 345.
Amelotte (le P.) de l'Oratoire, II, 47, 69.
Amor pœnitens, par M. de Neercassel, I, 32, 33, 34, 39, 152, 155 ; II, 305.
Anatomie de la Sentence (l') par le P. Quesnel, II, 255, 270.
Angélique de Saint-Jean (mère), I, 28, 39 ; II, 134, 284.
Angleterre (Révolution d), I, 105, 114, 116, 118, 125, 133, 134, 204, 209, 217, 233.
Anjou (le P. d'), I, 187.
Annales Jansenii, par le P. Gerberon, I, 268.
Année chrétienne (l'), par Le Tourneux, I, 385, 389.
Antelmi (Joseph), chanoine de Fréjus, I, 122, 134, 139, 161.
Anti-Nodus (l'), II, 95, 97.
Apologie des Censures (l'), I, 161 ; II, 17, 302.
Apologie des curés de Paris, II, 393.
Apologie historique de deux censures de l'Université de Douai (1688), par le P. Quesnel, I, 94, 95, 161.
Appel (l'), I, 119 ; II, 330, 375, 376, 383, 392, 393, 394, 402, 406, 412, 416, 417, 421, 424, 439.
Aquin (Louis II d'), évêque de Séez, II, 96.
Arbocave (Bernard d'Abbadie d'), évêque de Dax, I, 237.
Archaimbaud (le P.), I, 10.
Aremberg (marquis d'), II, 200, 350.
Argenson (M. d'), lieutenant de police, II, 21, 239, 305, 362, 396.
Argouges (François d'), évêque de Vannes, I, 191.
Armagnac (Mlle d'), I, 175.

Arnauld (Antoine), I, 5, 14, 18, 19, 24, 30, 31, 37, 38, 42, 44, 45, 46, 48, 51, 52, 57, 59, 73, 76, 80, 90, 91, 93, 98, 100, 106, 107, 120, 127, 131, 132, 137, 141, 142, 143, 144, 146, 149, 151, 152, 154, 158, 161, 163, 164, 166, 170, 184, 187, 190, 191, 195, 196, 201, 202, 205, 207, 214, 217, 222, 228, 248, 268, 276, 284, 285, 287, 293, 299, 300, 308, 310, 315, 322, 323, 325, 329, 330, 331, 333, 336, 337, 339, 342, 343, 353, 369, 381, 392, 406; II, 21, 33, 34, 38, 47, 64, 67, 74, 106, 108, 109, 116, 122, 125, 146, 153, 157, 161, 163, 164, 184, 189, 192, 220, 288, 302, 366.
Arnauld d'Andilly, II, 157.
Arnauld (Henri), évêque d'Angers, I, 207, 211.
Art d'elever un prince (l'), par le P. Galimard, I, 130.
Art de plaire dans la conversation (l'), par de Vaumorière ; I, 138.
Articles de 1682 (les quatre) I, 31, 91, 126, 179 ; II, 299, 345.
Athlone (Godard de Réede de Guinckel, comte d'), I, 278.
Aubigné (Claude-Maur d'), archevêque de Rouen ; II, 419.
Aubigné (Mlle d'), II, 15.
Augustinus (l'), par Jansénius, évêque d'Ypres, I, 5, 7.
Aveillon (le P.), de l'Oratoire, II, 116.
Avis importants (les), par le P. Quesnel, I, 195.
Avis salutaires (les), par le P. Gerberon, I, 242.
Ayen (Adrien-Maurice de Noailles, comte d'), II, 15.
Ayrauld (le P.), jésuite, I, 185.

B

Bade (prince de), I, 267, 273, 282, 288.
Baillet (M.) I, 282, 304, 410; II, 141.
Bailli (M.), II, 322.
Baïus, I, 268, 403.
Balbazès (M. de Los), I, 18, 23.
Banneret (le sieur), I, 305.
Baradas (M. de), évêque de Vabres, I, 374.
Barbançon (Octave-Ignace d'Aremberg, duc et prince de), I, 278, 280.
Barbarigo (cardinal Grégoire), I, 296.
Barberini (cardinal), II, 193, 194.
Barbezieux (M. de), II, 49.
Barcos (Martin de), I, 412.
Bart (Jean), I, 307, 396, 403.
Baruyn (l'abbé), I, 253.
Baume (le P. de La), I, 238 ; II, 114, 117.
Bavière (l'électeur de), Maximilien Marie (1679-1726), I, 97, 103, 307, 321, 334, 347, 365, 376 ; II, 16, 33, 39, 110.
Bavière (l'électrice de), I, 332, 334, 356.
Bayle, I, 383 ; II, 161, 163.
Beaumont (l'abbé de), II, 22.
Beauvilliers (duc de), I, 197; II, 20, 32, 49, 117.
Béekman (M.), I, 190.
Bellarmin (cardinal), I, 91 ; II, 38.
Bellefonds (maréchal de), I, 266.
Benier (le P.), I, 186.
Bentivoglio (nonce), II, 324, 350, 433.
Bérénice, de Racine, I, 322.
Berger (le P.), I, 75.
Berghes (M. de), archevêque de Malines, II, 184.
Berkley (lord), I, 323.
Berry (duchesse de), II, 391.
Berthet (le P.), jésuite, I, 25, 26.
Bertier (David-Nicolas de), évêque de Blois, I, 241.
Bertin (l'abbé Nicolas), II, 376, 397.
Bérulle (cardinal de), I, 43.
Berwick (duc de), I, 278, 281, 397.
Bête à sept têtes (la), par l'abbé Pierre Billard, I, 296.
Béthune (M. de), évêque de Verdun, II, 361, 377, 403, 407.

Bibliothèque universelle ecclésiastique, par Ellies Du Pin, I, 79.
Bibliothèque universelle et historique, par Jean Le Clerc, I, 139.
Bignon (M.), I, 175.
Bissy (cardinal de), II, 323, 329, 354, 365, 393, 395, 430, 432.
Blampignon (l'abbé), I, 80.
Blois (Mlle de), I, 175, 218.
Bochard de Saron (l'abbé), II, 318, 320.
Boileau-Despréaux (M.), I, 25, 150, 254, 297, 331 ; II, 7, 146, 154.
Boileau (docteur), I, 36, 63, 70, 389; II, 8, 32, 47, 48, 55, 78, 79, 82, 87 111, 115, 176, 310.
Bois (Goibeaud du), I, 309, 323.
Bolduc (l'abbé de), II, 328.
Bordes (le P.), I, 415.
Bosson (le P.), II, 389.
Bossuet, évêque de Meaux, I, 79, 96, 108, 143, 179, 189, 193, 205, 208, 225, 234, 254, 258, 322, 343, 356, 364, 373, 412, 413; II, 3, 6, 22, 30, 31, 46, 82, 95, 97, 100, 105, 155, 156, 224, 310, 311, 313, 379, 407, 408.
Bossuet (l'abbé Jacques-Bénigne), II, 96.
Boucherat (Louis), I, 189; II, 65.
Boufflers (M. de), I, 153, 154, 269, 334, 347, 358, 360, 362, 383, 404, 405, 406.
Bouhours (le P.), jésuite, I, 112, 138, 148, 153, 163, 167, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 183, 186, 191, 194, 195, 200, 219, 227, 240, 269, 420 ; II, 65, 85, 142, 164.
Bouillon (cardinal de), I, 17, 25, 101, 131, 170, 297, 341 ; II, 14, 17, 23, 35, 45, 74, 76, 91, 99, 100, 103, 119, 128, 129.
Bourdaloue (le P.), jésuite, I, 189, 242, 275, 300, 309 ; II, 2.
Bourgogne (duc de), II, 7.
Bourgogne (Mme la duchesse de), II, 15, 90, 96, 98, 224.
Boursier (M.), II, 393.
Bouthillier de Chavigny (Denis-François de), évêque de Troyes, II, 96.
Bragelone (M. de), II, 338.
Bretonvilliers (Mme de), I, 16, 279.
Breuil (le P. du), I, 29, 43, 54, 56, 69, 72, 73, 90, 112, 136, 137, 159, 174, 207, 216, 242, 263, 283, 415.
Brienne (Loménie de), I, 227, 228.
Brigode (M.), I, 112 ; II, 106, 116, 136, 165, 174, 175, 177, 201, 203, 204, 259, 276, 277, 282, 296, 297, 303, 319, 326, 385, 393.
Brioys (le P), II, 61.
Briqueville de la Luzerne (Henri de), évêque de Cahors, II, 96.
Brisacier (l'abbé), II, 37.
Brulart de Genlis, évêque d'Embrun, II, 331.
Brunet (M.), avocat, II, 140, 178, 182, 186, 190, 192, 193, 197.
Bruxelles (bombardement de), I, 364, 366, 367, 368, 368, 369, 372, 373, 382.
Bulteau (M.), I, 260.
Bussi (l'abbé), internonce de Bruxelles, II, 25, 29, 144, 151, 154, 191, 245, 274, 289.

C

Cabanes de Viens (Jean-Balthazar), évêque de Vence, II, 3.
Caffaro (le P.), I, 305, 322.
Camus (cardinal Le), I, 9, 27, 118, 132, 171, 199, 200, 222, 412, 420 ; II, 1, 78, 79, 118.
Camus (Jean Le), I, 174.
Canisy (François de Carbonel de), I, 378.
Cantique des Cantiques (le), II, 144.
Capisucchi (cardinal), I, 54.
Carcado (Eustache Le Sénéchal de), évêque de Tréguier, I, 301.
Cas de conscience, I, 79 ; II, 175, 227, 228, 247.
Casanate (cardinal), I, 153, 162, 169, 170, 184, 296, 389, 414 ; II, 18, 34, 43, 74, 85.
Casoni (M.), I, 106, 147, 161, 303 ; II, 74, 76, 151.
Catéchisme de Montpellier (le), II, 149.

Catéchisme des trois Henri, par Henri de Laval, Henri Arnauld, Henri Barillon, I, 227.
Catinat (M. de), I, 171, 175, 221, 228, 231.
Caumartin (l'abbé Lefèvre de), II, 96, 162.
Causa Arnaldina, par le P. Quesnel, II, 33, 55, 63, 95, 149, 153, 158, 166.
Causa Janseniana, I, 200, 412.
Causa Quesnelliana, II, 175, 231, 234.
Caylus (M. de), évêque d'Auxerre, II, 226.
Chaise (le P. de La), jésuite, I, 18, 96, 112, 156, 180, 191, 198, 210, 252, 271, 274, 280, 282, 299, 309, 370, 380, 394, 396, 401; — II, 3, 14, 18, 19, 24, 32, 54, 136, 188, 225, 264.
Champflour (M. de), évêque de la Rochelle, II, 313.
Charles II, roi d'Espagne, I, 18, 24; II, 33, 106, 107, 108, 109, 110.
Charmel (comte du), I, 343.
Charmot (M.), II, 135, 136.
Charost (M.), II, 114.
Charpentier (François), I, 175, 185.
Chartres (duc de), I, 175, 224, 232.
Chateau-Renault (comte de), I, 279.
Chausse (M. de La), II, 352, 421.
Chelles (l'abbesse de), II, 378, 380, 385, 386, 390, 391, 405, 406, 414, 422, 426.
Chéron (M.), I, 177, 181, 184, 187.
Chertemps (Antoine), I, 321 ; II, 367.
Chevalier (l'abbé), II, 261, 363, 365, 368.
Chevigni (le P. de), de l'Oratoire, I, 174; II, 7.
Chevremont (l'abbé de), II, 82, 83.
Chigi (cardinal Sigismond), I, 243.
Chine (Cérémonies de la) II, 90, 96, 98, 101, 114, 136, 138, 141, 154, 155, 168, 308, 316.
Choiseul (duc de), I, 259.
Choiseul (maréchal de), I, 269.
Choisy (l'abbé de), I, 220.
Cibo (cardinal), I, 8, 19 ; II, 99.
Clément IX, II, 256.
Clément XI, pape de 1700 à 1721, I, 19, 199, 301 ; II, 115, 116, 118, 119, 126, 128, 135, 136, 138, 140, 149, 151, 155, 168, 172, 175, 223, 238, 244, 248, 250, 261, 262, 267, 288, 289, 295, 298, 301, 320, 325, 336, 345, 353, 363, 364, 389, 390, 392, 401, 418, 421, 427, 430.
Clément (le prince), électeur de Bavière, I, 97, 99, 103, 108, 113, 115, 119.
Clérambaud (Mme de), I, 24.
Clerc (M. Le), II, 31.
Clermont-Chatte de Roussillon, (Louis-Anne de), I, 394.
Clermont-Tonnerre (François de), évêque de Noyon, I, 309, 373, 375 ; II, 52, 96.
Clermont-Tonnerre (Henri-Louis de), évêque de Langres, I, 394.
Cochefilet (Charlotte-Elisabeth de), I, 16.
Cock, (M.), II, 170, 172, 191, 248, 288.
Codde (Pierre), archevêque de Sébaste, I, 157, 318 II, 72, 92, 93, 104, 140, 168, 170, 172, 173, 180, 182, 186, 191, 225, 139, 245, 274, 288, 311.
Coffin (M.), II, 408, 409.
Coislin (Pierre IV du Cambout, cardinal de), I, 43, 101, 381 ; II, 77, 79, 81, 83, 103, 129, 136, 403.
Coislin, (duc de), I, 146.
Colbert de Croissy, évêque de Montpellier, II, 19, 24, 96, 149, 318, 349, 363, 364, 375, 376, 377, 403, 407.
Colbert (Charles), marquis de Croissy, I, 17, 254.
Colbert (comte de Maulevrier), I, 361.
Colbert (Jacques-Nicolas), archevêque de Rouen, I, 15, 191 ; II, 150.

Collart (le P.), II, 349.
Colonna (cardinal), I, 162.
Coloredo (cardinal), II, 118.
Combe (le P. de La), barnabite, II, 21, 24.
Comisin (le P.), jésuite, I, 13.
Commire (le P.), jésuite, I, 8.
Condé (prince de), I, 74.
Conti (prince de), I, 74, 75, 101, 223, 224, 281, 293.
Coram (le), I, 126, 130, 135, 154, 161.
Corps de doctrine (le), II, 363, 395.
Couet (l'abbé Bernard), I, 236, 305, 306, 308, 320 ; II, 142.
Croissy (M. de), I, 407.
Croix (le P. de La) théatin, I, 304.
Cygne et les canards sauvages (le), I, 180, 181, 185, 190.

D

Daemen (Adam), II, 289.
Dampierre (chevalier de), II, 51.
Daniel (le P.), jésuite, I, 172, 234, 395 ; II, 42, 58, 62, 64, 68, 80, 219, 330
Daubenton (le P.), jésuite, II, 114, 117, 118.
Dauphin (M. le), I, 18, 23, 140, 168, 269, 270, 273, 275, 279, 283, 298, 299, 300, 304, 321, 327, 364 ; II, 314, 321, 323.
Dauphine (Mme la), Marie-Anne-Victoire de Bavière, I, 23, 134, 140.
Défense des nouveaux chrétiens et des missionnaires, par le P. Tellier, I, 88, 94, 215, 216 ; II, 37.
Défense des théologiens et en particulier des disciples de saint Augustin, par J. Fouillou, II, 256.
Delcourt (M.), I, 230.
Descartes (M.), I, 241, 242, 273, 329.
Deschamps (le P.), jésuite, I, 75, 117, 222, 238, 275.
Désirant (le P. Bernard), I, 169, 187, 242, 250, 355 ; II, 25.
Desmahis (M.), I, 330.
Desmares (le P. Toussaint), I, 62, 77.
Desmarets (M.), I, 169.
Dévotion à la sainte Vierge et du culte qui lui est dû (de la), par Adrien Baillet, I, 282, 304, 385, 410.
Dez (Jean), jésuite, II, 50, 54.
Dialogue entre le P. Bouhours et le P. Ménétrier, I, 177.
Dias (le P.), cordelier espagnol, II, 141.
Dilhe (M.), II, 429.
Dissertation, par M. Thoynard, I, 234.
Dodart (M.), I, 239 ; II, 135, 144, 172, 273.
Douai (*fourberie de*), I, 190, 193, 200, 213.
Dubois (l'abbé), II, 432, 433.
Dubois (le P.), de l'Oratoire, II, 346, 348, 349.
Dubuc (le P. Alexis), I, 410 ; II, 288, 295, 298.
Duguet (Jacques-Joseph), de l'Oratoire, I, 43, 45, 46, 47, 48, 50, 57, 58, 60, 63, 70, 78, 129, 149, 155 ; II, 47, 119, 120, 176, 358, 362, 364, 390.
Dumas (Hilaire), docteur de Sorbonne, I, 100 ; II, 336.

E

Édit de Nantes, I, 61, 64 ; II,
Effiat (l'abbé d'), I, 18.
Elbecque (le P. d'), dominicain, 145.
Embrun (*Concile d'*), II, 19.
Enghart (M.), II, 253.
Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe, du P. Daniel, I, 332, 395.
Entretiens d'Ariste et d'Eugène (les), par le P. Bouhours, I, 178.
Entretiens sur la Métaphysique et la Religion, par le P. Malebranche, I, 83.
Entretiens sur le décret de Rome, par le P. Quesnel, II, 303.
Epernon (duc d'), I, 175.
Epernon (Mme d'), I, 148.
Errores P. Quesnel I, 46.

Espagne (reine d'), I, 18, 23, 24; II, 33.
Espagne (roi d'), voir Charles II et Philippe V.
Espen (M. van), II, 393.
Esprit (Jacques), II, 152.
Esther, par Racine, I, 123, 129 ; II, 249.
Estiennot de La Serre (le P.), I, 170.
Estrées (cardinal d'), I, 105, 107, 109, 216, 259, 271, 292, 341, 364 ; II, 113, 114, 360.
Estrées (comte d'), I, 204, 217, 218.
Estrées (Jean d'), archevêque de Cambrai, II, 344, 359.
Estrées (maréchal d'), I, 259, 266.
Etampes (Jean-Baptiste d'), évêque de Marseille, I, 180.
Etemare (l'abbé d'), II, 255, 314, 338.
Eudes (le P. Jean), I, 241 ; II, 365.
Eugène (prince), II, 413.
Eugénie (la mère Louise), I, 361, 375.
Eustace (M.), II, 247, 269.
Explication apologétique, par le P. Quesnel, I, 126.
Exposition de la foi catholique, par Martin de Barcos ; II, 78, 80, 170.

F

Fabroni (cardinal), I, 210 ; II, 60, 78, 119, 140, 151, 260, 288, 295, 316, 324, 345.
Fait et du droit (Distinction du), I, 7, 8 ; II, 1, 18, 166, 167, 168.
Fantôme du jansénisme, par Antoine Arnauld, I, 91, 161 ; II, 99, 142, 148.
Fargis (la mère du), I, 40, 279.
Favoriti (cardinal), I, 147 ; II, 151.
Faye (Guillaume Meschatin de la), évêque de Gap, I, 17.
Fayette (Mme de La), I, 78.
Faydit (l'abbé), I, 405 ; II, 112.
Fée (le P. Le), jacobin, I, 187.
Fénelon, I, 173, 289, 341, 416 ; II, 3, 6, 13, 14, 15, 17, 20, 22, 23, 25, 29, 31, 35, 43, 44, 45, 46, 49, 50, 52, 54, 62, 78, 80, 82, 85, 111, 112, 173, 176, 219, 221, 224, 272, 303, 313, 329, 338, 340, 344.
Ferrari (cardinal), II, 141.
Ferté (le P. de La), jésuite ; II, 58, 59.
Feuillade (Georges d'Aubusson de la), évêque de Metz, II, 3.
Feuquières (l'abbé de), I, 226 ; II, 161.
Fèvre (M. le), II, 22.
Feydeau (M.), I, 310 ; II, 40.
Flamenville (Hervé Basan de), évêque de Perpignan, I, 378.
Fleury (André-Hercule de), évêque de Fréjus, II, 28, 155.
Fleury (l'abbé), II, 111.
Fleury (M.), I, 143.
Fontaine (La), I, 180.
Fontange (Mlle de), I, 22.
Fontpertuis (Mme de), I, 36, 42, 43, 47, 54, 56, 86, 197, 204, 242, 284, 327, 328, 334, 420 ; II, 47, 66, 68, 122, 124, 129, 132, 134, 135, 145, 148.
Foresta de Colongue, évêque d'Apt, I, 379 ; II, 216, 396.
Formulaire (le), I, 211, 243, 256 ; II, 361.
Fortin de la Hoguette (Hardouin), I, 191.
Fossé (Thomas du), II, 27.
Fosseux (Léon de Montmorency, marquis de), I, 283.
Fouillou (M.), II, 8, 10, 47, 49, 238, 243, 244, 245, 246, 252, 254, 256, 259, 300, 302, 309, 319, 326, 328, 345, 357, 358, 366, 367, 373, 393, 395, 396, 400, 406, 433, 437.
Fouquet (le P.), de l'Oratoire, II, 69.
Fouquet (le P.), jésuite, I, 185.
Fouquet (Louis), évêque d'Agde, I, 131, 132, 251.
Fréquente Communion (*de la*), I, 226, 340, 356, 361, 362, 375.

Frezelière (Charles-Magdeleine-Frezeau de la), I, 420.
Fromentin (M.), I, 44, 64 ; II, 77, 79, 81, 82, 83, 85, 129, 136.
Furstenberg (cardinal), I, 97, 98, 108, 113, 117, 120, 140, 303.

G

Gabrielli (cardinal), II, 75, 141.
Gaillande (Jean-Noël), docteur de Sorbonne, II, 364, 365.
Gaillard (le P.), I, 309 ; II, 2.
Galimard (le P.), jesuite, I, 130.
Gallicane (église), II, 345, 434.
Garasse (François), jésuite, I, 181.
Garçon (M.), docteur de Sorbonne, II, 335, 338.
Gazette de Bruxelles (la), II, 31, 46, 61, 65, 68, 81
Gazette de France (la), I, 227, 413 ; II, 7.
Gazette de Hollande (la), I, 102, 181, 357, 360 ; II, 73.
Gazette de Paris (la), I, 281, 393 ; II, 85.
Gémissements (les), par l'abbé d'Etemare, II, 314.
Gendron (l'abbé), I, 41.
Genet (François), évêque de Vaison, I, 140.
Geneviève (sainte), I, 302, 303.
Gerbais (Jean), docteur de Sorbonne, II, 53.
Gerberon (dom Gabriel), I, 100, 226, 268, 363, 403, 420 ; II, 70, 78, 176, 179, 216, 220, 248.
Gergy (Languet de), évêque de Soissons, II, 371, 401, 402, 420, 430, 432.
Gilbert (M.), docteur de Douai, I, 193, 230.
Gilbert (M.), supérieur de Port-Royal, II, 115.
Gisbert (le P. Blaise), I, 130.
Gondren (le P. de), I, 62.
Gordes (Mme des), I, 279.
Gouvaerts (M.), II, 151, 154.
Grâce (la), I, 89, 91, 214, 393 ; II, 149, 173, 366.
Grammont (la comtesse Elisabeth Hamilton de), II, 61.
Grammont (la duchesse de), I, 391.
Grancé (Mme de), I, 18, 24.
Grandval (le capitaine), I, 233.
Grange de Saint-Victor (M. de La), I, 43.
Grimaldi (cardinal), II, 41.
Gualtieri (cardinal), II, 267.
Guelphe (M.), I, 14, 21, 124, 406 ; II, 27.
Guémenée (prince de), I, 16.
Gueston (M.), chanoine, II, 227.
Guide spirituelle (la), par Mme Guyon, I, 138.
Guyon (Mme), I, 138 ; II, 21, 24, 30.
Guzman (P.), jésuite, I, 147, 150, 153.

H

Habert (Louis), docteur de Sorbonne, II, 338.
Habert (M.), évêque de Vabres, I, 94.
Hamon (M.), I, 61, 77, II, 53, 273.
Harcourt (marquis d'), I, 227, 276.
Harcourt (prince d'), I, 23.
Hardouin (le P. Jean), II, 306.
Harlay (Achille de), I, 323 ; II, 260.
Harlay (M. de), archevêque de Paris, I, 11, 15, 16, 29, 37, 79, 96, 112, 136, 140, 155, 156, 160, 171, 173, 179, 181, 192, 194, 197, 210, 225, 240, 262, 279, 280, 304, 305, 325, 357, 359, 363, 369, 384, 396.
Havart (M.), II, 269.
Hayaerts (M.), I, 126, 133, 195.
Hébert (M.), curé de Versailles, II, 3.
Hecquet (Philippe), II, 252, 351.
Hennebel (M.), I, 133, 242, 243, 245, 253, 268, 298, 326, 329, 349, 355, 358, 378, 381, 383 ; II, 13, 29, 31, 114.
Hensius, grand-pensionnaire de Hollande, II, 172, 259.
Hermant (M. Godefroy), chanoine de Beauvais, I, 148.
Hervault (Isoré d'), archevêque de Tours, II, 337.

Hexaples (les), II, 371.
Hideux (Louis), syndic de Sorbonne, I, 79, 80 ; II, 335.
Hilarion (le P.), I, 155.
Histoire abrégée du Jansénisme avec des remarques, par MM. Louail, Fouillou et Mlle de Joncoux, II, 8, 9, 18, 47, 55, 56, 86.
Histoire de la Monarchie des Solipses, I, 88.
Histoire de Port-Royal, par dom Clémencet, I, 160.
Histoire des Flagellants, par le docteur Boileau, II, 78, 79, 82, 115.
Histoire ecclésiastique, par M. Fleury, I, 143.
Hogue (combat de la), I, 203, 208, 217, 218, 221.
Hoguette (Fortin de La), I, 252.
Hollande (église de), I, 32, 33, 157 ; II, 402, 416, 419.
Holstein (duc de), I, 406 ; II, 64.
Hondt (le P. de), I, 405 ; II, 26, 27, 41, 185, 189.
Hornes (comte de), I, 188, 197, 253.
Houlières (Mme des), I, 293.
Huet (Pierre-Daniel), évêque de Soissons, I, 157.
Humières (marquis d'), I, 334.
Huygens (Gommare), docteur de Louvain, I, 93, 257, 398 ; II, 6, 175.
Huxelles (le maréchal d'), II, 352, 353, 360, 401.

I

Idée du sacerdoce et du sacrifice de Jésus-Christ (l'), I, 62.
Idée générale du libelle (l'), par le P. Quesnel, 1705 ; II, 231, 232, 255, 270.
Illusions de la Relation sommaire de ce qui s'est passé dans l'affaire des théologiens de Douai, par le P. Quesnel, I, 235, 245.
Immaculée-Conception (l'), I, 409, 411.
Index (congrégation de l'), I, 19, 91, 161, 171, 192, 272, 298 ; II, 33, 34, 60, 78, 193.
Infaillibilité du pape, I, 96, 110, 118, 119, 126, 167, 193, 244, 314, 409 ; II, 60, 144, 156, 224, 288, 298, 301, 329, 330.
Innocent X, I, 7 ; II. 50.
Innocent XI (pape de 1676 à 1689), I, 8, 86, 97, 98, 99, 100, 103, 106, 108, 109, 110, 187, 303.
Innocent XII (pape de 1691 à 1700), I, 194, 195, 204, 207, 209, 214, 236, 245, 261, 263. 265, 268, 333, 351 ; II, 14, 15, 23, 25, 33, 43, 44, 54, 55, 73, 74, 75, 76, 77, 80, 84, 90, 94, 99, 101, 105.
Inquisition (l'), II, 82, 184, 376, 378.
Intrigue découverte (l'), II, 319.

J

Jacques (le roi), I, 196, 217, 222, 224, 276, 278, 281, 398, 400 ; II, 152.
Jansénisme, Jansénistes, I, 5, 8, 10, 11, 27, 32, 41, 43, 77, 129, 135, 147, 158, 177, 188, 190, 191, 193, 230, 250, 258, 261, 283, 352, 384, 402, 412, 419, 422 , II, 1, 6, 8, 23, 26, 29, 46, 62, 83, 95, 96, 100, 115, 140, 151, 153, 172, 183, 189, 190, 191, 193, 218, 220, 224, 235, 244, 248, 260, 275, 289, 293, 295, 301, 303, 307, 313, 330, 349, 350, 403, 432.
Jansénius (Corneille), évêque d'Ypres, I, 5, 7. 10, 100, 155, 158, 165, 230, 254, 272, 412, 414, 417, 419, 422 ; II, 8, 50, 330.
Janson (Toussaint de Forbin, cardinal de), I, 19, 26, 101, 235, 341 ; II, 114, 118, 136, 137, 244, 261.
Jay (Henri Guillaume Le), évêque de Cahors, I, 274.
Jésuites (les), I, 24, 87, 88, 95, 102, 118, 123, 124, 139, 140, 147, 153, 158, 162, 167, 173, 180, 182, 183, 184, 186, 190, 191, 193, 198, 204, 210, 225, 235, 273, 288, 292, 297, 298, 303, 304, 328, 334, 344, 351,

359, 394, 413, 414, 419 ; II, 1, 2, 6, 19, 20, 25, 26, 32, 37, 38, 40, 45, 46, 50, 54, 59, 69, 70, 73, 78, 90, 85, 95, 97, 98, 101, 113, 117, 128, 144, 150, 155, 164, 171, 173, 174, 176, 177, 182, 183, 189, 226, 238, 245, 261, 263, 264, 286, 290, 293, 303, 305, 313, 320, 322, 324, 339, 341, 353, 454, 360, 396, 402, 407, 417, 429, 430.
Joly (Claude), I, 176, 179 ; II, 79.
Joncoux (Mlle de), II, 8, 47, 49, 55, 70, 75, 86, 88, 89, 90, 101, 102, 103, 116, 132, 133, 145, 155, 156, 161, 164, 175, 182, 214, 224, 239, 244, 248, 252, 253, 255, 304, 355, 356, 358.
Jouvency (le P. de), jésuite, II, 89.
Joyeuse (maréchal de), I, 299.
Juan (don), II, 15.
Juénin (Gaspard), de l'Oratoire, II, 260.
Juifs (les), II, 416.
Jurieu, I, 151.
Justification de M. Arnauld (la), II, 153, 166.

L

La Bordé (le P. Vivien de), II, 363.
La Broue, évêque de Mirepoix, II, 318, 323, 359, 361, 362, 366, 373, 377, 379.
Lafitau (le P.), jésuite, II, 368, 421.
Lallemand (le P.), jésuite, II, 218.
Lamoignon (M. de), I, 177, 191, 266, 304.
Lamoignon (Mme de), I, 195.
Lamy (le P.), de l'Oratoire, I, 157.
Langeron (l'abbé de), II, 20, 21, 176, 313.
Langle (M. de), évêque de Boulogne, II, 331, 373, 377, 403, 424.
La Porte (l'abbé de), II, 394.
La Tour (le P. de), de l'Oratoire, I, 47, 223, 415, 421 ; II, 69, 176, 386.
Launoy (Jean de), II, 156.
Laurea (cardinal), I, 296.
Lauzun (M. de), I, 153.
Lavardin (Charles-Henri de Beaumanoir, marquis de), I, 86, 87, 90, 92, 102, 107.
Lavardin (Jean-Baptiste de Beaumanoir de), évêque de Rennes, II, 96.
Le Comte (le P.), de l'Oratoire, II, 165.
Le Comte (le P. Louis), jésuite, II, 90, 96, 97, 165.
Lemos (comte de) I, 218.
Le Noir de Saint-Claude (M.), II, 7,
Le Roi (le P.), II, 389.
Lescure (M. de), évêque de Luçon, II, 313, 317.
Lescuyer (M.) I, 373, 381.
Lesdiguières (duchesse de), I, 176, 279.
Lettre des disciples de saint Augustin au comte d'Avaux, I, 41.
Lettres provinciales (les), I, 200, 309, 332 ; II, 70, 171.
Lettres spirituelles (3 vol. 1731, par le P. Quesnel), I, 39.
Longueville (l'abbé de), I, 293.
Lorges (maréchal de), I, 227, 236, 269, 270, 275, 279, 357, 360.
Lorraine (Charles V, duc de), I, 140.
Lorraine (Jean-Paul de), I, 280, 281.
Louail (M.), II, 8, 101, 141, 167.
Louis XIV, I, 36, 75, 86, 97, 99, 103, 107, 111, 114, 125, 173, 175, 176, 188, 194, 196, 205, 208, 217, 218, 220, 257, 264, 265, 267, 270, 271, 276, 280, 299, 316, 342, 357, 369, 370, 380, 381, 401, 415 ; II, 3, 14, 18, 19, 20, 23, 24, 34, 44, 52, 64, 66, 70, 103, 111, 113, 126, 133, 171, 182, 183, 209, 210, 211, 232, 244, 259, 275, 285, 288, 289, 296, 314, 320, 323, 333, 336, 339, 345, 349, 352.
Louis XV, II, 392.
Louvard (dom), bénédictin de Saint-Maur, II, 378, 385, 390, 404, 405, 406.
Louvois (M. de), I, 153, 196, 233, 238, 369, 422 ; II, 305.
Louvois (Mlle de), I, 14, 15.

Louvois (l'abbé de), I, 238; II, 96, 101.
Loyola (Ignace de), I, 24.
Lugo (Jean de), jésuite espagnol, I, 167.
Luxembourg (M. de), I, 196, 217, 223, 224, 232, 269, 273, 274, 275, 277, 281, 283, 299, 334, 351.
Luzerne (Briqueville de la), évêque de Cahors, I, 271.

M

Mabillon (le P.), I, 190, 213, 231; II, 22.
Madot (François), évêque de Belley, II, 275.
Maes (le P.), jésuite, II, 195.
Maestricht, I, 220.
Magliabechi (M.), I, 411; II, 61, 193.
Maille (M.), II, 114, 187, 306, 307, 308, 316.
Mailly (M. de), archevêque de Reims, II, 378, 393, 430.
Maimbourg (le P.), jésuite, I, 8, 21.
Maine (M.), I, 343.
Maine (duc du), I, 175, 300; II, 90, 359.
Maintenon (Mme de), I, 123, 218, 251, 280, 299; II, 15, 18, 37, 45, 63, 96, 98, 290, 340, 419.
Malebranche (le P.), I, 38, 91, 96, 137.
Malissoles (M. de), évêque de Gap, II, 275, 314, 317.
Mallet (Dr Charles), I, 8, 19.
Mantoue (duc de), I, 360, 363.
Marais (Paul Godet des), évêque de Chartres, I, 225, 226; II, 79.
Marais (l'abbé Régnier des), I, 186.
Marescotti (cardinal), II, 118.
Marignier (M.), II, 269.
Marillac (l'abbé de), I, 197.
Marion (Simon), avocat général, I, 259.
Marlborough (duc de), II, 259.
Marrot (le P.), de l'Oratoire, II, 436.
Martelly (Antoine), chanoine d'Agde, II, 400.
Martial (le P.), I, 252.
Massillon (le P.), I, 208; II, 51, 434.
Massoulié (le P.), dominicain, I, 120, 145, 165, 214.
Matha (François de), évêque d'Aire, II, 275.
Matignon (Jacques II de Goyon de), évêque de Condom, I, 26.
Mauroy, I, 176, 179, 181, 220.
Maximes et réflexions sur la comédie (les), par Bossuet, I, 322.
Mazarin (cardinal), II, 34.
Médicis (cardinal), I, 145; II, 117.
Méliaud (Victor-Augustin), évêque d'Aleth, II, 28.
Mémoires de Trévoux (les), II, 143.
Ménars (M. de), I, 17, 149, 155.
Mercure galant (le), I, 241, 325.
Mesgrigny (Jean, comte de), I, 362.
Miramion (Mme de), I, 177, 181.
Moines (les), I, 162, 164, 165, 166,
Mol (Mme), II, 358, 362.
Molina, I, 199; II, 302.
Monaco (prince de), II, 6, 7, 23, 24, 41, 45, 50, 73, 92, 94, 99, 103, 113, 127.
Montal (Charles de Montsaulnin, comte de), I, 258, 259.
Montchevreuil (marquis de), I, 280.
Montempuis (M. de), II, 395.
Monterey (comte de), II, 16.
Montespan (Mme de), I, 23, 24, 175, 218.
Montfaucon (dom Bernard de), bénédictin, II, 61, 76, 119. 137.
Montgaillard (M. Percin de), évêque de Saint-Pons, II, 136, 140, 142, 272.
Montmorency (duc de), I, 272, 273, 281.
Montpensier (Mlle de), I, 258.
Morale pratique des jésuites (la), par M. Arnauld, I, 139, 142; II, 40, 302, 308.
Moralez (le P. Jean-Baptiste), dominicain espagnol, II, 138.
Moriggia (cardinal), II, 75.
Mothe-Houdancourt (Jérôme de La), évêque de Saint-Flour, I, 270.

Motif de droit (le), par le P. Quesnel, II, 221, 225, 226, 270.
Mouchy (le P. de), I, 12.
Mystique cité de Dieu (la), I, 403.

N

Namur (siège de), I, 201, 205, 206, 210, 217, 219, 220, 221, 222, 226, 360, 362. 368, 374, 376.
Navarre (M.), docteur de Sorbonne, II, 338.
Naveus (M.), II, 235, 236.
Neercassel (M. de), évêque de Castorie, I, 32, 34, 71.
Nemours (Mme de), I, 293.
Nerwinde (bataille de), (1693), I, 277, 278, 283.
Nesmond (marquis de), I, 401, 403.
Nicaise (l'abbé), I, 25, 121, 218, 246, 333, 336, 346 ; II, 288.
Nicole, I, 19, 37, 41, 42, 44, 50, 53, 55, 57, 63, 67, 77, 139, 195, 298, 305, 329, 361, 383, 391, 392 ; II, 70, 366.
Noailles (Antoine, cardinal de), I, 80, 341, 370, 371, 373, 380, 381, 382, 386, 388, 391, 392, 393, 396, 401, 405, 412, 418, 421 ; II, 1, 3, 13, 18, 20, 21, 23, 24, 28, 29, 30, 32, 42, 46, 53, 69, 71, 80, 82, 85, 91, 94, 97, 98, 101, 113, 115, 118, 126, 127, 176, 216, 217, 231, 233, 250, 260, 261, 262, 264, 284, 285, 295, 298, 299, 301, 305, 307, 310, 313, 314, 317, 318, 321, 322, 324, 330, 331, 334, 336, 337, 340, 344, 345, 349, 352, 353, 360, 361, 363, 365, 366, 368, 369, 375, 377, 381, 383, 389, 390, 392, 396, 400, 403, 406, 412, 413, 419, 421, 431.
Noailles (Gaston de), évêque de Châlons-sur-Marne, I, 389 ; II, 62, 167, 329, 331, 403, 407, 435.
Noailles (maréchal de), I, 267, 302 ; II, 112.
Nodus prædestinationis dissolutus (par Sfondrate), I, 422 ; II, 3, 119.
Noir (M. Le), I, 200, 201 ; II, 62, 98, 171, 182.
Nordstrand (île de), II, 64, 84, 174.
Noris (cardinal Henri), I, 198, 199, 204, 209, 218, 247, 295, 333, 352, 396 ; II, 13, 106, 141, 339.
Nout (le P.), I, 396.
Nouveau Testament de Mons, I, 8, 19, 150, 313.
Nouveau Testament de Trévoux, II, 217.

O

Office de la semaine sainte, par M. Le Tourneux, I, 280.
Orange (prince Guillaume d'), I, 99, 114, 116, 117, 134, 153, 166, 185, 189, 196, 205, 220, 224, 232, 233, 253, 260, 266, 268, 276, 281, 282, 287, 288, 300, 301, 303, 320, 327, 348, 350, 354, 358, 365, 367, 399, 402, 405, 407, 408 ; II, 40, 69, 72, 162, 172.
Oratoire (l'), I, 4, 9, 10, 11, 29, 44, 118, 132, 150, 153, 158, 173, 287, 344, 388 ; II, 50, 52, 67, 69, 189, 308, 354, 360, 379, 386, 389, 433.
Orléans (duchesse d'), I, 196, 224, 232, 390.
Orval (l'abbé d'), II, 17, 22.
Orval (abbaye d'), II, 83, 104, 106, 273.
Ottoboni (cardinal), II, 44.

P

Palafox (M. de), I, 142.
Panciatuci (cardinal), II, 118.
Pâris (diacre), II, 253.
Pascal, I, 200, 309, 332, 333, 395 ; II, 27.
Passionei (l'abbé), II, 274, 316.
Pastoralis officii (lettres), II, 412, 424.
Paulucci (le cardinal), II, 247.
Pavillon (Etienne), I, 175, 179, 185.
Pavillon (Nicolas), évêque d'Aleth, I, 5, 6, 7, 175, 179 ; II, 70.
Péché philosophique (le), I, 137, 140, 143, 166, 168, 213.

Peletier (Claude Le), I, 197, 226.
Peletier (Michel Le), évêque d'Angers, I, 226, 239.
Pellisson, I, 250, 254, 301.
Péréfixe (M. de), archevêque de Paris, I, 19.
Petit-Didier (dom Matthieu de), II, 89, 378, 382.
Petitpied (Nicolas), II, 228, 229, 230, 237, 238, 239, 240, 241, 243, 245, 246, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 257, 258, 276, 307, 319, 328, 334, 360, 362, 367, 372, 377, 378, 382, 392, 395, 399, 400, 405, 426, 427, 430, 432, 437.
Pétrucci (cardinal), I, 138.
Philippe V, roi d'Espagne, II, 111, 112, 114, 126, 175, 182, 188.
Philipsbourg (prise de), 1688, I, 113.
Philopald (le P.), II, 421.
Picoté (M.), I, 14.
Picquery (le P.), oratorien, I, 173.
Pierrepont (M. de), I, 15.
Pin (Louis Ellies Du), docteur de Sorbonne, I, 79, 80, 134, 139, 172, 185, 189, 192, 204, 208, 213, 225, 234, 239, 258, 262, 266 ; II, 227.
Pirot (M.), I, 413, 414.
Polignac (cardinal de), II, 295.
Pollet (le P.), de l'Oratoire, I, 112.
Pomereau (le P.), jésuite, I, 274.
Pomponne (marquis de), I, 17, 182, 197, 201, 223, 226, 259, 276, 334, 335, 353, 369, 400, 407 ; II, 34, 45, 63, 66, 67, 68, 71.
Pomponne (Antoine-Joseph Arnauld, chevalier de), I, 186.
Pomponne (Henri-Charles-Arnauld, dit l'abbé de), I, 223, 305, 308, 318, 321, 327, 344, 369 ; II, 96, 162.
Poncet (M.), II, 338, 355.
Poncet (Michel), évêque d'Angers, II, 431.
Pontchartrain (M. de), I, 175, 176, 186, 197, 410 ; II, 65, 69, 70.
Pontchâteau (l'abbé de), I, 38, 43, 49, 63, 124, 144, 146, 148, 152, 160, 175 ; II, 81, 104, 160.
Portail (M.), II, 13.
Portocarrero (le cardinal), II, 112.
Port-Royal (monastère de) I, 77, 132, 137, 148, 203, 252, 318, 361, 362, 368, 369, 375 382, 384, 406 ; II, 7, 19, 45, 47, 48, 61, 64, 81, 115, 247, 256, 257, 262, 273, 284, 290, 295, 296, 298, 305, 308, 311, 313, 314, 341, 428.
Poujet (le P.), de l'Oratoire, II, 149.
Pourchot (M.), syndic de l'Université de Paris, II, 410.
Précipiano (Humbert de), archevêque de Malines, I, 340, 383 ; II, 17, 175, 177, 180, 188, 189, 193, 195, 219, 231, 266.
Prétendus réformés convaincus de schisme (les), (1684), par Nicole, I, 41, 44.
Prévôt (le P. Le), II, 389, 401.
Problème ecclésiastique (le) II, 32, 37, 42, 46, 59, 62, 65, 68, 78, 80, 89, 90, 216, 301.
Protestants, Protestantisme, I, 61, 64, 105, 106, 114, 116 ; II, 30, 33, 60, 157, 228, 367.
Provinciales (les), II, 171, 267, 273.
Prunsterer (M.), II, 160, 186.

Q

Quæstiones theologiæ, par le cardinal Capisucchi, I, 54.
Quatre articles (les), I, 91, 126, 179 ; II, 299, 345.
Queras (Mathurin), I, 143.
Quesnel (François), I, 1, 61, 74 ; II, 383.
Quesnel (Guillaume), I, 49, 63 ; II, 17, 22, 23, 163, 178, 182, 194, 200, 260, 265, 283, 291, 296.
Quesnel séditieux (le P.), II, 218, 231, 240, 244, 305.
Quesnel hérétique (le P.), II, 218, 231, 240, 244, 305.
Question curieuse (la), I, 391, II, 39.
Quiétistes (les), Quiétisme (le), I, 384 ; II, 13, 20, 25, 37, 82, 171.
Quirini (cardinal), II, 382.

R

Racine (Jean), I, 25, 123, 150, 210, 254, 266, 322, 331, 336, 343, 375; II, 21, 27, 47, 53, 352.
Racine (la mère Agnès de Sainte-Thècle), I, 40, 137, 210, 318; II, 27, 47, 53.
Ragot (M.), II, 184, 190, 191.
Ranuzzi (cardinal), nonce à Paris, I, 107, 170.
Rapin (le P.), I, 171.
Ravechet (M.), syndic de Sorbonne, II, 339, 384.
Recherche de la vérité (la), par le P. Malebranche, I, 26.
Rechignevoisin de Guron (Louis de), évêque de Comminges, I, 270.
Recueil des instructions données aux ambassadeurs, Rome, par M. Hanotaux, I, 87.
Réflexions morales sur le Nouveau Testament, par le P. Quesnel, I, 19, 80, 84, 89, 94, 102, 171, 172, 195, 214, 230, 255, 299, 341, 359, 411, 412, 422; II, 27, 32, 42, 79, 80, 82, 91, 159, 180, 212, 216, 218, 222, 231, 249, 250, 261, 262, 264, 267, 268, 275, 295, 298, 299, 301, 303, 307, 310, 313, 314, 318, 319, 320, 321, 328, 330, 333, 353, 368, 371, 396, 403, 404, 407, 412, 413, 439.
Réflexions sur le nouveau système de M. Malebranche, par Antoine Arnauld, I, 91, 171.
Régent (le), II, 349, 352, 354, 356 365, 376, 377, 380, 381, 391, 399, 406, 413, 414, 421, 422, 426, 430, 433, 435, 436.
Régnier des Marais (l'abbé), I, 186.
Relation de la délivrance du P. Quesnel, II, 197.
Remarques sur la lettre du P. de Waudripont, I, 190, 191, 193, 219.
Remontrance (la), I, 391.
Remontrance justificative des prêtres de l'Oratoire, par le P. Quesnel, I, 182.
Renaudot (l'abbé Eusèbe), II, 101, 136, 140 151.
Réponse aux deux lettres de M. l'archevêque de Cambrai au P. Quesnel, II, 313.
Retz (cardinal de), I, 98; II, 34, 36.
Reynie (Nicolas-Gabriel de La), I, 174; II, 21.
Rezay (Benard de), évêque d'Angoulême, II, 337.
Rhinfels (Ernest de Hesse), I, 107, 270, 273.
Richelieu (cardinal de), I, 181.
Richemont (Mme de), I, 41.
Richer (Edmond), I, 330.
Richérisme (le), I, 126.
Rivette (Jacques), chanoine de Douai, I, 380.
Robert (M.), I, 197.
Roche (le P. de La), de l'Oratoire, I, 189.
Rochechouart (Guy de Sève de), évêque d'Arras, II, 60.
Rochefoucauld (duc de La), I, 253.
Roche-Guyon (M. de La), I, 14.
Rohan (cardinal de), II, 330, 333, 336, 354, 377, 395.
Rollin (M.), I, 150, 328; II, 166, 342.
Rome (cour de), I, 93, 105, 106, 109, 113, 115, 119, 125, 126, 137, 164, 171, 182, 188, 189, 192, 198, 219, 225, 244, 264, 265, 272, 298, 350, 351, 352, 356, 358, 376, 422; II, 18, 29, 31, 33, 35, 54, 60, 81, 93, 143, 154, 156, 168, 177, 187, 235, 239, 248, 250, 257, 261, 262, 272, 289, 295, 296, 298, 301, 307, 308, 316, 320, 325, 328, 368, 372, 401, 406, 416, 417, 418, 421, 433.
Roncherolles (le P. de), I, 222.
Roock (chevalier), I, 375, 400.
Rose (sœur), II, 119.
Roslet (le P.), II, 288, 307, 324.
Roux (le P. du), dominicain, I, 137.
Rue (le P. de La), jésuite, I, 309, 351; II, 25, 322.
Ruffin (le P.), de l'Oratoire, II, 251, 252, 254, 258, 349.
Russel (amiral), I, 222, 368, 375, 382.

Ruth d'Ans (Ernest), I, 124, 143, 145, 147, 152, 165, 194, 203, 205, 260, 261, 325, 332, 333, 334, 343, 413; II, 8, 10, 16, 17, 26, 27, 38, 66, 68, 71, 84, 86, 102, 107, 116, 123, 125, 130, 133, 137, 153, 159, 162, 163, 165, 166, 175, 185, 189, 192, 223, 224, 231, 239, 248, 266, 315, 323, 352.

S

Sabatier (Pierre), évêque d'Amiens, II, 275.
Sacy (Le Maistre de), I, 19, 35; II, 27.
Saillant (le P. de), de l'Oratoire, I, 263, 264.
Saint Augustin, I, 6, 32, 41, 89, 248, 249, 298, 340, 393, 409, 417; II, 30, 31, 38, 46, 50, 53, 64, 74, 78, 105, 219, 220, 302, 304.
Saint-Cyran (M. de), I, 181, 351.
Saint Léon (édition du), par le P. Quesnel, I, 172; II, 98, 193, 194.
Saint Louis, I, 220.
Saint-Loup (Mme de), I, 28, 343; II, 32.
Saint-Office, I, 183, 199; II, 14, 140, 141, 194.
Saint-Pé (le P.), de l'Oratoire, II, 152.
Sainte-Beuve (M. de), I, 260.
Sainte-Marthe (le P. de), I, 40, 42, 173, 263, 264, 283, 287, 293, 385, 420.
Salazar (don Livio de), II, 195, 200, 203.
Salle (Caillebot de La), evêque de Tournay, I, 231.
Salm (prince de), I, 147, 236, 306.
Save (M.), II, 273.
Savoie (duc de), I, 221, 231, 405.
Schomberg (duc de), I, 154.
Schort (M.), II, 267.
Seignelay (M. de), I, 168.
Senault (le P.), I, 263.
Séraphin (le P.), capucin, II, 52.
Servien (l'abbé), II, 350.
Sfondrate (cardinal), I, 408, 411, 412, 422; II, 75, 95.
Silence (déclaration de), II, 389, 390, 392, 393, 399.
Sillery (Brulart de), I, 189.
Sluse (Jean-Walter, baron de), I, 27.
Soanen (Jean), évêque de Senez, I, 137, 379, 390; II, 14, 19, 141, 142, 143, 329, 330, 333, 358, 370, 375, 377, 435.
Solms (prince de), I, 280.
Solus (M.), I, 22.
Souâtre (le P.), jésuite, II, 37, 45, 59, 80.
Soubise (l'abbé de), cardinal de Rohan, II, 136.
Soubise (François de Rohan, prince de), I, 259.
Soubise (Mlle de), I, 15.
Soulié (le P.), I, 300, 301.
Soye (comte de), II, 193, 202.
Steinkerque (combat de), I, 223, 232, 282.
Steyaert (M.), I, 355; II, 151, 193.

T

Taffoureau de Fontaine (Charles-Nicolas) évêque d'Aleth, II, 28, 32.
Talon (M.), II, 13.
Tanara (M.), internonce, I, 103, 104, 348.
Targny (l'abbé de), II, 344.
Tassy (Henry-Félix de), évêque de Chalon-sur-Saône, II, 95.
Télémaque (*les Aventures de*), par Fénelon, II, 62.
Téligny (marquis de), II, 363.
Tellier (le P.), I, 88, 94, 139, 183, 189, 215, 219, 226, 241, 264, 269; II, 301, 302, 303, 308, 317, 320, 324, 329, 350, 377, 414.
Tellier (Charles-Maurice Le), archevêque de Reims, I, 22, 174, 179, 183; II, 8, 9, 10, 12, 30, 308.
Tellier (Michel Le), I, 26, 183, 421.
Termonde (capitulation de), II, 259.
Théâtre, I, 123, 129, 322.
Théméricourt (Mlle de), II, 420.
Thierry (le P.), jésuite, I, 394.
Thomassin (le P.), I, 12, 236, 393, 415.

Thoynard (M.), I, 138.
Tiberge (l'abbé Louis), II, 37, 97.
Tillemont (M. de), I, 156; II, 7, 13.
Timothée de La Flèche (le P.), II, 344.
Torcy (Jean-Baptiste, marquis de), I, 407 ; II, 24, 68, 94, 264.
Torcy (Mme de), I, 407.
Tournély (Honoré), docteur de Sorbonne, I, 229, 238 ; II, 82, 330, 336, 401.
Tourneux (Mlle Le), I, 339.
Tournon (Maillard de), II, 155, 316, 320.
Tourreil de Grammont (l'abbé de), I, 99, 100 ; II, 17, 114, 316, 317.
Tourreil (Jacques de), I, 183, 186.
Tourville (M. de), I, 208, 209, 211, 217, 222, 276, 278.
Tradition de l'Eglise romaine, par le P. Quesnel, I, 89, 91, 145, 165.
Trappe (l'abbé de la), I, 190, 213, 333, 336, 337, 340, 343, 346, 354; II, 108, 115, 125.
Trémoille (cardinal de la), II, 75, 261, 262, 263, 264, 288, 296, 324, 337, 344, 368, 390, 401, 417.
Turenne (prince de), I, 224, 236.

U

Unigenitus (Bulle), I, 80, 100, 190, 229, 394 ; II, 69, 96, 101, 116, 226, 253, 261, 320, 324, 325, 327, 328, 329, 330, 331, 333, 334, 335, 337, 339, 340, 344, 345, 353, 354, 360, 365, 368, 375, 382, 389, 401, 409, 412, 417, 423, 427, 431, 439.
Urbain VIII, I, 155, 169.
Urfé (Louis de Lascaris d'), évêque de Limoges, I, 359.
Uzès (duc d'), I, 280.

V

Vaës (M.), II, 184.
Vaës (Mme), I, 325, 369 ; II, 229, 237, 243.
Vain triomphe des Jésuites (le), par Antoine Arnauld, I, 201, 207, 244, 251.
Vains efforts des Jésuites (les), par le P. Quesnel, II, 325.
Valbonnette (Mme de), II, 427.
Valois (le P.), jésuite, II, 103, 104.
Vandenesse (M.), curé de Sainte-Catherine, II, 204, 206, 222, 260, 266.
Van der Elst (M.), II, 219.
Vanderstrat (M.), I, 382, 398.
Van Erckel (M.), II, 170.
Van Hussen (M.), II, 298, 311, 315.
Van Susteren (M.), II, 94, 179, 181, 191, 194, 235, 342.
Varlet (Dominique-Marie), évêque de Babylone, II, 418, 419, 429.
Vauban (M. de), I, 363.
Vaubreuil (M. Petitpied de), II, 251, 284.
Vaubrun (l'abbé de), II, 92.
Vaucel (M. du), I, 54, 86, 131, 145, 147, 327, 339, 406; II, 34, 76, 123, 124, 128, 151, 173, 186, 187, 239, 305, 306, 308, 312, 319, 323, 329.
Vaudemont (M. de), I, 360, 367.
Vendôme (M. de), I, 223, 356.
Ventadour (duc de), I, 22.
Verthamon (M. de), évêque de Pamiers, II, 377, 398.
Vertrieu (de la Poype de), évêque de Poitiers, II, 362, 420.
Vertus (Mlle de), I, 28, 210, 239, 247.
Viaixne (dom Thierry de), II, 330, 402, 432.
Vialart (Félix), évêque de Châlons-sur-Marne, I, 11, 12, 80; II, 36, 67.
Vie de Saint Louis, I, 168.
Vierge (*Culte de la*), I, 173, 241, 414.
Vieuxbourg (Mme de), I, 15.
Villacerf (marquis de), I, 254.
Villechaux (Mme de), I, 41, 44.
Villeroy (Camille de Neufville de), archevêque de Lyon, I, 270.
Villeroy (maréchal), I, 269, 276, 277, 299, 347, 358, 360, 372, 405, 406.
Villiers (l'abbé de), jésuite, I, 253.
Vineam Domini (bulle), II, 244, 250, 261, 272, 275.

Vins (marquise de), I, 223.
Vintimille du Luc (Charles-Gaspard Guillaume de), I, 180.
Virginité, I, 290, 437.
Vita (le P. Joseph de), I, 135.
Vittement (M.), recteur de l'Université de Paris, II, 20, 22.
Vivant (M.), docteur de Sorbonne, II, 336, 405.
Vooler (M.), II, 159, 161.
Voyage du monde de Descartes (le), par le P. Daniel, I, 172, 234.
Voysin (M.), II, 329, 382.
Vuillart (M.), I, 150 ; II, 33, 47, 53, 89, 109, 124, 153, 173, 182, 213, 224, 285, 342, 350.

W

Waudripont (le P. de), jésuite, I, 190, 191, 193, 219.
Witte (Gilles de), curé de Malines, I, 100, II ; 31, 329.
Witasse (M.), docteur de Sorbonne, II, 338, 339.
Wirtemberg (prince de), I, 397.

Y

York (duc d'), I, 14.

Tours. — Imp. Deslis Frères, 6, rue Gambetta.

Princeton Theological Seminary-Speer Library
1 1012 01046 2853